BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1943/44
A3
A4

CANADA. PARLEMENT.
CHAMBRE DES COMMUNES.
COMITE PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION.
Procès-verbaux et témoignages.

DATE | NAME - NOM

Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Date Loaned

CAT. NO. 1138—L.-M. CO.

J
103
H72
1943/44
A3
A4

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 1

Question à l'étude:

RAPPORT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ POUR L'ANNÉE AGRICOLE 1941-1942

SÉANCES DES MERCREDI 26 MAI ET MARDI 1er JUIN 1943

TÉMOINS:

M. George McIvor, président de la Commission canadienne du blé
M. R. C. Findlay, contrôleur de la Commission canadienne du blé

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le LUNDI 15 février 1943.

Résolu: Que les députés suivants composent le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation:

Messieurs

Authier,
Aylesworth,
Bertrand *(Prescott)*,
Black *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Blair,
Bourget,
Cardiff,
Clark,
Cloutier,
Cruickshank,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Donnelly,
Douglas *(Weyburn)*,
Douglas *(Queens)*,
Dubois,
Evans,
Fair,
Ferron,
Fontaine,
Furniss,
Gardiner,
Golding,
Gregory,
Hatfield,
Henderson,
Kirk,
Laflamme,
Lafontaine,
Lalonde,
Leader,
Leclerc,
Léger,
Lizotte,
MacDiarmid,
MacKenzie *(Lambton-Kent)*,
McCuaig,
McCubbin,
McNevin *(Victoria, Ont.)*,
Matthews,
Mullins,
Nielsen *(Mme)*,
Perley,
Poirier,
Quelch,
Rennie,
Rhéaume,
Rickard,
Ross *(Souris)*,
Ross *(Middlesex-Est)*,
Ross *(Moose-Jaw)*,
Rowe,
Senn,
Soper,
Tustin,
Ward,
Weir,
Whitman,
Wright—60.

(Quorum 20)

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Le MARDI 11 mai 1943.

Ordonné: Que le rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole 1941-1942 soit déféré audit Comité.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Le VENDREDI 28 mai 1943.

Ordonné: Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Ordonné: Qu'il soit permis audit Comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

Ordonné: Que le quorum dudit Comité soit réduit de 20 à 15 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) (*f*).

Copie conforme.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 26 mai 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français, de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

3. Que son quorum soit réduit de 20 à 15 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) (*f*) du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. G. WEIR.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 26 mai 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand *(Prescott)*, Black *(Châteauguay-Huntingdon)*, Blair, Bourget, Cardiff, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Diefenbaker, Douglas *(Weyburn)*, Dubois, Evans, Fair, Ferron, Fontaine, Furniss, Golding, Henderson, Kirk, Laflamme, Lafontaine, Leclerc, Léger, Lizotte, MacDiarmid, MacKenzie *(Lambton-Kent)*, McCuaig, McCubbin, McNevin *(Victoria, Ont.)*, Matthews, Nielsen, *(Mme)*, Perley, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross *(Souris)*, Ross *(Middlesex-Est)*, Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir, Whitman.—43.

Est aussi présent: l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce.

Comme il y a quorum, le président demande le silence et le greffier lit l'ordre de renvoi.

La discussion s'ensuit et M. Vincent Dupuis, député de Chambly-Rouville demande la permission de porter la parole au Comité. Celle-ci lui ayant été accordée, M. Dupuis suggère au Comité de nommer un sous-comité pour l'étude des problèmes agricoles de l'Est.

L'hon. J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, porte aussi la parole au Comité.

Sur la proposition de M. Diefenbaker, appuyé par M. Senn, il est

Résolu: Que le Comité fasse rapport à la Chambre et lui recommande d'être autorisé à examiner et étudier la politique du Gouvernement telle qu'administrée par la Commission canadienne du blé, à partir du 1er août 1942 jusqu'aujourd'hui.

Ont voté oui: 21; ont voté non: 19.

M. McNevin *(Victoria, Ont.)* propose l'ajournement du Comité. La proposition est rejetée.

M. Cruickshank propose, appuyé par M. Leclerc:

Que le Comité fasse rapport à la Chambre et lui recommande d'être autorisé à faire porter son enquête sur l'industrie laitière, l'aviculture et tous les autres produits de la ferme, y compris le bétail sur pied, ainsi que la transformation et la vente de tous les produits agricoles.

M. Ross *(Souris)* propose en amendement que tous les mots après "autorisé" soient biffés et remplacés par les suivants: "à examiner les travaux de recherches du ministère de l'Agriculture et aussi le travail de ce ministère afférent à la guerre...

L'amendement est rejeté. La proposition principale est adoptée.

Sur la proposition de M. Golding, il est

Résolu: Que le Comité fasse rapport à la Chambre recommandant:

(1) Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

(2) Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

(3) Que le quorum soit réduit de 20 à 15 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) (*f*) du Règlement.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
WALTER HILL.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 1er juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand *(Prescott)*, Cardiff, Cruickshank, Donnelly, Douglas *(Weyburn)*, Evans, Fair, Fontaine, Gardiner, Golding, Henderson, Laflamme, Lafontaine, Leclerc, Léger MacDiarmid, McCuaig, McCubbin, McNevin *(Victoria, Ont.)*, Mullins, Nielsen *(Mme)*, Perley, Quelch, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross *(Souris)*, Ross *(Middlesex-Est)*, Rowe, Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir, Wright.

Sont aussi présents: l'hon. J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, ainsi que les membres suivants de la Commission canadienne du blé: M. George McIvor, président; M. R. C. Findlay, contrôleur; et M. Clyde B. Davidson, statisticien.

Le procès-verbal de la séance précédente du mercredi 26 mai est lu et adopté, avec l'entente que la proposition de M. Cruickshank qui y figure, adoptée par le Comité ce jour-là, reste en suspens jusqu'à ce que le Comité ait terminé l'étude du rapport de la Commission canadienne du blé—de 1941-1942.

Le président nomme les membres suivants au comité du programme: MM. Donnelly, McNevin *(Victoria, Ont.)*, Leclerc, Léger, Ross *(Souris)*, Wright, Fair et Weir.

Le Comité passe à l'étude du rapport de la Commission canadienne du blé —pour l'année agricole 1941-1942.

M. George McIvor, président de la Commission, et M. R. C. Findlay, contrôleur, sont appelés et assermentés par le greffier.

Sur la proposition de M. McNevin *(Victoria, Ont.)*, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 1er juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à midi, sous la présidence de M. G. W. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous aujourd'hui M. McIvor, le président de la Commission canadienne du blé, M. Findlay, son contrôleur, et M. Clyde Davidson, dont les connaissances sur la question du blé sont très étendues. Le Comité veut-il citer la Commission? M. McIvor m'a suggéré que cela conviendrait à la Commission d'utiliser les services de M. Findlay au début des délibérations du Comité. Il est trésorier de la Commission et il en assure le fonctionnement à Winnipeg. M. McIvor veut qu'il reprenne ses fonctions sans plus tarder croyant que son retour là-bas est d'une grande importance.

Le Comité veut-il que M. McIvor fasse un exposé général pour passer ensuite à l'étude des comptes eux-mêmes et obtenir tous les renseignements désirés de M. Findlay?

M. PERLEY: Je crois qu'il conviendrait que M. McIvor fasse un exposé général.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais qu'il soit assez bref. Il pourrait nous entretenir plus tard de la ligne de conduite de la Commission.

M. PERLEY: Les comptes présentent une grande différence quant à leur disposition cette année comparativement à l'année dernière. Des explications de M. Findlay à ce sujet seraient très utiles. M. McIvor pourrait nous faire un exposé général du rapport et s'arrêter aux comptes.

L'hon. M. MACKINNON: Lorsque le Comité s'est réuni l'an dernier, la Commission canadienne du blé se composait de M. McIvor, président, de M. Gordon Smith, vice-président, et de feu M. Folliott, son autre membre. Le décès prématuré de M. Folliott a laissé à la Commission un vide qu'il a été difficile de combler, mais M. Daniel A. Kane, gérant général du cartel du blé du Manitoba, a été nommé pour le remplacer. M. Smith a dû rester à Winnipeg pour voir au fonctionnement de la Commission. MM. McIvor, Findlay et Davidson sont venus à Ottawa. J'ai cru que vous aimeriez que je vous dise un mot de M. Kane. En 1911, il était acheteur de blé pour la première Reliance Grain Company en Saskatchewan du sud. En 1916, il s'est transporté à Hanna, Alberta, et a acheté du blé pendant quelques mois pour la Home Grain Company, dont il a été nommé surintendant ambulant, avec bureaux à Calgary. En 1921, il a été nommé gérant adjoint de la Searle Grain Company, dont le bureau-chef était alors à Melfort, Saskatchewan. Peu après, il a été nommé gérant de la Canada West Grain Company à Winnipeg et, en 1926, lorsque la compagnie fut vendue à la McLaughlin Grain Company, il a pris en main l'administration de cette compagnie de même que celle de la Gold Grain Company. Les élévateurs des deux compagnies se trouvaient surtout en Saskatchewan. Il est resté à l'emploi de ces deux compagnies jusqu'à l'automne de 1928 alors qu'il est entré au service de la Manitoba Pool Elevators. Il s'est aussi occupé des opérations de tête de ligne pour le cartel du blé albertain pendant la plus grande partie de cette période. Je vous ai cité ces faits pour vous faire voir les longues relations d'affaires de M. Kane dans les trois provinces de l'Ouest.

Le PRÉSIDENT: Puis-je dire, venant du Manitoba, que je suis très heureux que le Gouvernement ait jugé à propos de choisir un citoyen du Manitoba

comme membre supplémentaire de la Commission canadienne du blé. Je connais M. Kane depuis des années et ai eu certaines relations avec lui. Je crois que le Gouvernement mérite des louanges pour avoir obtenu ses services. Mon propre sentiment,—et je l'exprime franchement,—est qu'il est l'un de ceux les plus compétents dans le commerce du blé et qu'il comprend très bien le point de vue du producteur. J'ajouterai que les services qu'il peut rendre à la Commission par suite de sa longue expérience devraient être des plus encourageants pour le Gouvernement et des plus utiles pour le fonctionnement de la Commission. Bien que nous regrettions tous la mort de M. Folliott, je répète que comme citoyen du Manitoba, je suis heureux que nous ayons pu obtenir les services de M. Kane.

L'an dernier, le Comité a demandé l'assermentation des témoins. C'est une formalité et c'est l'habitude pour leur interrogatoire; non pas que nous doutions de leur honnêteté ou de leur intégrité. Aussi bien nous en tenir à cette formalité.

M. George McIvor, président, et M. R. C. Findlay, contrôleur de la Commission canadienne du blé sont appelés et assermentés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous pouvons peut-être commencer la séance par un exposé fait par M. McIvor, quelque peu dans le sens proposé par M. Perley. Ensuite, nous pourrons établir notre procédure pour les prochaines séances.

M. McIVOR: Monsieur le président, honorable M. MacKinnon et messieurs les députés, je n'ai pas préparé d'exposé. Au cours de la discussion de la procédure avec M. Weir, votre président, j'ai pris la liberté de lui suggérer que si l'on permettait à M. Findlay de parcourir les comptes et ensuite de le congédier pour lui permettre de retourner à Winnipeg, cela serait très avantageux à la Commission. D'autres affaires me retiennent cette semaine à Ottawa; j'y serai donc sans tenir compte du temps pendant lequel le Comité va siéger ou de la longueur de la période au cours de laquelle je devrai témoigner au Comité. Par ailleurs, vous savez que M. Findlay, comme contrôleur de la Commission, a fort à faire en cette saison et c'est pourquoi je vous fais cette suggestion.

M. DOUGLAS: Les délibérations du Comité seront-elles consignées dès cet instant?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McIVOR: Je veux profiter de l'occasion, monsieur MacKinnon, pour vous remercier de vos bonnes paroles à l'égard de M. Folliott. J'ai été en relations avec lui à la Commission pendant quatre ans et je veux assurer au Comité qu'il était un fonctionnaire irréprochable, qui ne s'est pas ménagé et dont le jugement était sûr. Nous déplorons donc vivement sa mort. Cependant, j'ajouterai aux observations de M. Weir que nous croyons avoir en la personne de M. Kane l'un des hommes marquants dans le commerce du blé ainsi que comme producteur dans l'Ouest canadien. Je ne connais personne de plus compétent. Je suis donc très heureux que le Gouvernement l'ait nommé comme troisième membre de la Commission.

Je ne crois pas, monsieur le président, pouvoir faire mieux que lire la première partie du rapport de la Commission. Il pourra donner lieu à des questions auxquelles je m'efforcerai de répondre.

En 1941-1942, les opérations de la Commission canadienne du blé se ressentent pour la première fois de la diminution des emblavures et de la tendance à la diversification de la production des céréales dans l'Ouest. Les restrictions dues à la troisième année de guerre sur le mouvement international du blé ont amené de fortes accumulations de blé de surplus dans les quatre principaux pays exportateurs-surplus qui a passé de 635 millions de boisseaux le 31 juillet 1939, à 1,430 millions de boisseaux le 31 juillet 1942.

Bien que le Royaume-Uni se soit surtout approvisionné de blé au Canada depuis le début de la guerre, les exportations de blé canadien n'ont pas suffi à absorber les grosses récoltes de 1939 et de 1940, d'où un surplus de blé sans

précédent au Canada au 31 juillet 1941. La tendance à l'accumulation des stocks de blé au Canada n'a été que modérément ralentie par la faible récolte de 1941, le surplus au 31 juillet 1942 s'établissant à 424 millions de boisseaux, contre 480 millions de boisseaux au 31 juillet 1941.

Ainsi donc, à la troisième année de la guerre, les pays exportateurs ont dû faire face aux problèmes découlant des surplus de blé, de l'entreposage et du financement de toutes les transactions portant sur le blé. Telles ont été les circonstances ayant marqué le fonctionnement de la Commission canadienne du blé en 1941-1942, en vertu du programme de production du blé établi par le Gouvernement fédéral pour cette année de récolte.

PROGRAMME DE PRODUCTION DU BLÉ DE 1941-1942

A cause des stocks de blé au Canada indiquant des perspectives d'un surplus de blé sans précédent au 31 juillet 1941, le programme de production du blé de 1941-1942 a fait l'objet d'une étude prolongée par le Gouvernement fédéral, la Commission canadienne du blé et le comité consultatif de la Commission. Au sujet des plans pour 1941-1942 le rapport de la Commission déclarait ce qui suit touchant l'année agricole 1940-1941:

> Avec un surplus de blé canadien promettant de dépasser 500 millions de boisseaux, et à cause de l'engorgement prononcé des élévateurs, il semblait évident qu'il ne fallait pas s'en tenir à la politique traditionnelle de la production sans contrainte du blé dans les conditions de guerre. On ne pouvait logiquement accroître les gros débours pour l'entreposage et les frais de garde sur d'énormes stocks de blé, alors que les fonds étaient nécessaires à un effort de guerre plus direct. On en est venu à une entente assez générale en vue de restreindre les livraisons de blé à la quantité de blé pouvant être vendue au pays et à l'étranger au cours de l'année de récolte de 1941-1942.

L'arrêté en conseil C.P. 3849, du 30 mai 1941, a pourvu au programme de livraison du blé de 1941-1942. Il a stipulé la limitation des livraisons de blé pour l'année agricole 1941-1942 à environ 230 millions de boisseaux pour tout le Canada. La Commission canadienne du blé a été chargée d'appliquer les restrictions sur les ventes totales de blé au Canada, et l'arrêté en conseil précité lui conférait les pouvoirs régulateurs nécessaires. Dans l'application des restrictions sur les ventes globales de blé dans l'Ouest, il a été établi pour chaque producteur une "emblavure autorisée" pour fins de livraison d'après la base de 65 p. 100 de son emblavure déclarée en 1940. L'arrêté ci-haut décrétait que les emblavures autorisées pouvaient être accrues dans le cas des producteurs dont les emblavures avaient été très réduites en 1940. Il tenait compte des régions où la sécheresse et les sauterelles avaient beaucoup diminué les emblavures en 1940. Les emblavures autorisées d'autres producteurs ont été abaissées à cause de leurs emblavures très étendues en 1940. L'ajustement de ces cas extrêmes a modifié les inégalités découlant de l'emploi d'une seule année de base.

Le nombre de boisseaux par acre autorisée à être vendus en 1941-1942 n'a pas été établi avant que ne fussent connues l'importance et les perspectives de la récolte de 1941. Il a été pourvu à une échelle mobile de livraisons basées sur les rendements au cas où l'importance et la distribution de cette récolte rendaient cet arrangement nécessaire.

Le prix fixe initial statutaire de 70 cents le boisseau basé sur le blé entreposé à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver est demeuré en vigueur.

La Loi de 1941 sur la réduction des emblavures a joué un rôle important dans l'établissement de la situation du blé au Canada en 1941-1942. Cette loi a pourvu au paiement de primes pour la réduction des emblavures en 1941 en comparaison de 1940.

LE SORT DE LA RÉCOLTE DE 1941

(*a*) Superficie en culture

A cause de l'application du programme de production du blé en 1941-1942, y compris le paiement de bonis pour la réduction des emblavures, le Bureau fédéral de la Statistique a signalé un fort déclin des emblavures au 10 août 1941. Les emblavures au Canada sont tombées de 28,726,000 acres en 1940 à 21,882,000 acres en 1941. Ces emblavures dans les provinces des Prairies ont décliné de 27,750,000 acres à 21,140,000 acres—soit une réduction d'environ 24 p. 100. Les emblavures dans ces provinces en 1941 ont été les moins étendues depuis quinze ans et étaient à peu près les mêmes qu'en 1927 et 1928.

(*b*) Conditions de croissance

La récolte de 1941 a été ensemencée dans des conditions favorables. Des conditions défavorables n'ont commencé à se faire sentir que le 15 juin dans des parties de la Saskatchewan et de l'Alberta. Pendant le reste du mois de juin et en juillet, la sécheresse, jointe à des températures très élevées, ont gâté rapidement les récoltes de blé dans la Saskatchewan et l'Albert. Les conditions ont été favorables au Manitoba pendant la saison entière. Il devint évident au milieu de juillet que la production de 1941 serait bien au-dessous de la moyenne. Le tableau suivant indique la production des céréales au Canada et dans les provinces des Prairies en 1941, ainsi que les chiffres comparatifs pour 1940.

	Tout le Canada		Provinces des Prairies	
	1941	1940	1941	1940
	millions de boisseaux		millions de boisseaux	
Blé	315	540	296	514
Avoine	306	381	178	229
Orge	111	104	95	83
Seigle	12	14	10	12
Lin	6	3	6	3
Totaux	750	1,042	585	841

La production du blé au Canada en 1941 fut de 225 millions de boisseaux moindre qu'en 1940. Celle de tous les grains et de la graine de lin fut de 292 millions de boisseaux moindre que celle de l'année précédente.

Le déclin dans la production du blé en 1941, découlant des faibles rendements à l'acre et de la forte diminution des emblavures eut sa répercussion sur l'application subséquente de la politique du blé de 1941-1942 par la Commission canadienne du blé. Bien que les estimations de la récolte faites à l'automne de 1941 se révélèrent trop faibles, une fois obtenues toutes les données sur les ventes, il était évident que les livraisons probables ne différaient pas assez du "chiffre approximatif de 230 millions de boisseaux" pour justifier la continuation d'un système restrictif de contingentements.

VENTES ET PRIX

Au cours de l'année agricole 1941-1942, les producteurs dans l'Ouest canadien ont vendu 227.9 millions de boisseaux de blé, contre 456 millions de boisseaux en 1940-1941. Ainsi donc, les ventes en 1941-1942 n'ont représenté qu'environ la moitié de celles de l'année agricole précédente. Fait d'importance particulière, les ventes de blé par les producteurs au cours du dernier mois de l'année agricole se sont élevée à environ 25 millions de boisseaux. La dernière semaine de juillet a été la troisième par ordre d'importance des livraisons au cours de toute l'année agricole, avec des ventes de plus de 9 millions de boisseaux de blé. Ces fortes

livraisons pendant les quelques dernières semaines de l'année agricole ont influé profondément sur les quantités de blé entreposé dans un grand nombre d'endroits dans l'Ouest; l'espace disponible pour l'entreposage et les contingentements des livraisons s'en sont ressenti au début de la nouvelle année agricole, le 1er août 1942. De fortes livraisons de blé dans les derniers mois ou semaines de l'année agricole offriront toujours des difficultés administratives pour la Commission canadienne du blé et auront des répercussions sur l'année agricole suivante, tant qu'il y aura des stocks relativement importants au Canada.

Sur les ventes globales de 227.9 millions de boisseaux de blé dans l'Ouest au cours de l'année agricole de 1941-1942, les producteurs en ont livré 100 millions de boisseaux à la Commission, soit environ 44 p. 100 de leurs ventes. Pendant l'année précédente les producteurs en avaient livré 395 millions de boisseaux à la Commission, sur des ventes globales de 456 millions de boisseaux.

La quantité relativement faible de blé livré à la Commission en 1941-1942 a démontré que le prix courant du blé était demeuré constamment au-dessus de celui fixé par la Commission, pendant l'année entière, ainsi qu'en fait foi le tableau suivant:

	Prix de la Commission pour le blé n° 1 du Nord, plus l'entreposage sur les fermes	Cours de fermeture au comptant du blé n° 1 du Nord	
	(cents par boisseau)		
		Maximum	Minimum
Août	70	74 3/8	71 5/8
Septembre	70	73 7/8	71 3/8
Octobre	70	77 3/8	71 5/8
Novembre	70 1/2—71	74 5/8	72 1/8
Décembre	71 —71 1/2	75 3/8	73 3/4
Janvier	71 1/2—72 1/2	78 3/4	74 5/8
Février	72 1/2—73	78 3/4	75 1/2
Mars	73 —73 1/2	78 1/2	76 3/8
Avril	73 1/2—74	79 1/4	78 5/8
Mai	74 —75	79 5/8	79 1/4
Juin	75 —75 1/2	80 3/8	79 5/8
Juillet	75 1/2—76	81 1/4	80 3/8

*Basé sur le blé entreposé à Fort-William/Port-Arthur.

EXPORTATIONS

Les exportations pour outre-mer et les importations par les Etats-Unis de blé canadien se sont montées à 176,081,138 boisseaux. Les exportations de farine de blé se sont maintenues à un niveau élevé en 1941-1942 et ont été l'équivalent de 45,926,003 boisseaux de blé. Ainsi donc les exportations globales de blé et de farine de blé se sont établies à 222,007,141 boisseaux, contre 231,206,246 boisseaux pendant l'année agricole précédente de 1940-1941. Comme dans l'année agricole précédente, le Royaume-Uni a été le principal acheteur de blé canadien et le Canada a fourni une part très importante de l'ensemble des importations britanniques.

PRIX DANS L'OUEST

Comme en 1940-1941, le prix initial du blé n° 1 du Nord, type de base de l'Ouest, a été fixé par la loi à 70 cents le boisseau. Le 2 août, la Commission a fixé le prix initial des autres types principaux, qui ont été approuvés par l'arrêté en conseil C.P. 5913. La Commission a fixé les autres prix initiaux que le Gouvernement a approuvés le 22 août par l'arrêté en conseil C.P. 6552.

SYSTÈME DE CONTINGENTEMENT DES LIVRAISONS

Comme il était devenu évident au début de l'année agricole que le surplus de la récolte de 1941 pouvant être vendu dans l'Ouest ne dépasserait pas la li-

mite des ventes établies par le Gouvernement fédéral sous le régime de sa politique du blé pour l'année agricole, la Commission a commencé d'appliquer son système de contingentement des livraisons du blé d'après la base de 1940-1941. La Commission a annoncé le 24 juillet 1941 qu'il n'y aurait pas de contingentements des livraisons d'avoine, d'orge, de seigle et de graine de lin, et que les producteurs pourraient livrer ces grains sans restriction quant au point de livraison et sans inscrire ces livraisons dans les carnets de permis de 1941-1942. Cette décision s'appuyait sur la faible récolte de 1941 et sur la certitude que les livraisons de ces grains seraient absorbées sans difficulté et sans un long entreposage dans les élévateurs disponibles. La Commission a annoncé à la même date qu'à partir du 1er août 1941, le premier contingentement des livraisons de blé serait de 5 boisseaux par acre autorisée. L'expression "acre autorisée" signifie les emblavures établies pour fins de livraison par la Commission canadienne du blé et figurant dans chaque carnet de permis. Il a fallu restreindre les ventes de blé en automne vu l'espace disponible pour moins de 90 millions de boisseaux dans les élévateurs régionaux au 1er août 1941, et malgré la faible récolte de blé, veiller à ce que chaque province obtînt sa juste part de l'espace disponible pour l'entreposage jusqu'à ce qu'on eût trouvé de l'espace pour toutes les livraisons de 1941-1942.

Une particularité remarquable de l'année agricole 1941-1942 au point de vue du contingentement des livraisons a été l'accroissement rapide de ces contingentements. Le taux général de 5 boisseaux de contingentement des livraisons par acre autorisée est demeuré en vigueur jusqu'au 7 octobre alors qu'il a été porté à 8 boisseaux par acre autorisée. Le 16 octobre, le contingentement général a passé à 12 boisseaux par acre autorisée et à 15 boisseaux le 21 novembre. Le 18 novembre, la Commission a établi un certain nombre de "points libres de livraisons" où il y avait assez d'espace pour recevoir le reliquat des ventes éventuelles de 1941-1942. Le nombre des points de livraison "libres" s'est accru rapidement les deux dernières semaines de novembre et le 4 décembre tous les points de livraisons dans l'Ouest sont devenus "libres".

Il n'y a eu qu'un petit nombre d'infractions aux contingentements des livraisons au cours de la courte période où ils se sont appliqués. Des enquêtes ont porté sur soixante cas et vingt-trois poursuites ont été intentées. Tous ces cas ont donné lieu à des déclarations de culpabilité.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il que ce mémoire soit inséré au compte rendu ou s'il veut procéder de quelque autre façon?

M. PERLEY: Il ne reste pas beaucoup à lire de ce mémoire, monsieur le président. Je crois que le témoin fait mieux de le terminer. Si j'ai bien compris, il sera à notre disposition après que M. Findlay aura fini. Peut-être certains d'entre nous prendront-ils en note les questions qu'il faudrait poser.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il procéder de cette façon?

M. MCCUAIG: A quoi bon faire insérer le mémoire au compte rendu?

M. PERLEY: Il pourrait être utile au cas où vous poseriez des questions à son sujet plus tard.

Le PRÉSIDENT: Très bien; continuons.

M. PERLEY: Cela ne sera pas plus long.

M. MCIVOR:

EMMAGASINAGE SUR LES FERMES

Conformément aux pouvoirs accordés à la Commission par l'article 7 (h) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, telle que modifiée en 1940, les paiements pour l'entreposage sur les fermes ont été faits aux producteurs d'après la même base qu'en 1940-1941, à savoir, au taux de 1/45 cent par boisseau par jour. Cet entreposage a débuté le 8 octobre et le taux ci-haut a été payé pour tous les types de blé livré à la Commission entre le 1er novembre 1941 et le 31 juillet 1942.

Le tableau suivant indique le blé reçu des producteurs ainsi que les paiements leur ayant été consentis du chef de l'emmagasinage sur les fermes:

Dates des livraisons à la Commission	Prix fixe de la Commission pour le blé n° 1 du Nord basé sur celui entreposé à Fort-William/ Port-Arthur ou Vancouver	Taux d'emmagasinage sur les fermes payable	Prix fixe de la Commission plus le taux d'emmagasinage sur les fermes payable	Reçu des producteurs	Paiements aux producteurs
(les deux dates inclusivement)					
Avant le 1er nov. 1941	70	..c.	70c.	55,245,650-15	$.....
Du 1er nov. au 22 nov.	70	½	70½	15,180,265-05	75,901 21
Du 23 nov. au 15 déc.	70	1	71	13,088,101-55	130,880 76
Du 16 déc. au 7 janv. 1942	70	1½	71½	6,426,618-00	96,398 92
Du 8 janv. au 30 janv.	70	2	72	2,918,939-35	58,378 66
Du 31 janv. au 22 fév.	70	2½	72½	950,080-15	23,751 82
Du 23 fév. au 17 mars	70	3	73	1,292,057-40	38,761 53
Du 18 mars au 9 avril	70	3½	73½	744,271-50	26,049 42
Du 10 avril au 1er mai	70	4	74	356,274-50	14,250 95
Du 2 mai au 24 mai	70	4½	74½	501,404-40	22,563 21
Du 25 mai au 16 juin	70	5	75	587,594-40	29,379 70
Du 17 juin au 8 juillet	70	5½	75½	532,911-45	29,310 10
Du 9 juillet au 31 juillet	70	6	76	1,717,027-50	103,021 70
				99,541,198-20	$648,647 98

Les paiements globaux aux producteurs pour l'emmagasinage sur les fermes se sont élevés à $648,647.98 en 1941-1942, contre $6,147,524.03 payés en 1940-1941. Les paiements relatifs à cet emmagasinage en 1941-1942 ont reflété des ventes relativement fortes avant le 1er novembre, des prix plus élevés pour le blé vendu en dehors de la Commission, et une récolte plus faible.

IMPÔT DE TRANSFORMATION

L'arrêté en conseil C.P. 5844, du 31 juillet 1941 a abrogé l'article dans la Loi sur la Commission canadienne du blé pourvoyant à la perception d'un impôt de transformation. Conformément à cet arrêté en conseil la Commission a cessé de le percevoir à la fermeture des affaires le 31 juillet 1941, et dans l'année de récolte 1941-1942 elle n'a fait que terminer la perception des droits qui lui étaient dus jusqu'au 31 juillet inclusivement.

MESURES SPÉCIALES CONCERNANT LA GRAINE DE LIN

L'arrêté en conseil C.P. 1636, du 5 mars 1942, a immobilisé les stocks de graine de lin au Canada sous la surveillance de la Commission canadienne du blé et a pourvu à des amendes pour toute infraction à cette ordonnance. Cette mesure a été prise vu que l'approvisionnement nécessaire en huiles végétales pour le Canada et ses alliés était sérieusement menacé par l'extension de la guerre dans la zone du Pacifique. Un prix plus élevé était envisagé pour la production de 1942 et la réglementation des stocks existants était une condition essentielle de l'établissement de la nouvelle politique.

Le 9 mars 1942, l'arrêté en conseil C.P. 1800 a conféré à la Commission canadienne du blé des pouvoirs étendus concernant la graine de lin au Canada, sous réserve de la fixation d'une date à partir de laquelle cet arrêté s'appliquerait. Le 19 mars 1942, l'arrêté en conseil C.P. 2166 a décrété l'application de l'arrêté en conseil C.P. 1800.

La Commission canadienne du blé a été autorisée à acquérir le titre de propriété et la possession de toute la graine de lin entreposée dans les élévateurs, entrepôts et moulins au Canada, licenciés ou non. L'acceptation des livraisons

de graine de lin a été imposée à la Commission. Celle-ci a été autorisée à prendre possession de la graine de lin suivant les prix courants à Winnipeg le jour ayant précédé la date d'application de l'arrêté en conseil C.P. 1800. L'arrêté en conseil C.P. 2166 a pourvu aussi à la suspension des ventes à terme et au comptant de la graine de lin à toute Bourse des grains, ou ailleurs au Canada. La Commission a reçu des instructions précises quant à la vente de la graine de lin acquise d'après cet arrêté en conseil, d'observer les règlements du prix maximum à l'égard de ce produit. L'arrêté mentionnait aussi le prix de base pour les achats de graine de lin des producteurs au cours de l'année de récolte 1942-1943.

Sous le régime de l'arrêté en conseil C.P. 1800, qui est entrée en vigueur le 19 mars, la Commission a pris possession de 1,968,462-09 boisseaux de lin avant le 31 juillet 1942 (y compris l'achat de la graine de lin de 1941 des producteurs). Entre la date d'application de l'arrêté en conseil C.P. 1800 et la fin de l'année de récolte le 31 juillet 1942, les ventes de lin par la Commission s'étaient élevées à 1,339,205 boisseaux, laissant des stocks en magasin de 629,257-09 boisseaux, au 31 juillet 1942. Des ventes à terme libres de 1,116,000 boisseaux ont été liquidées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 1800.

DIVISION DE L'EST

L'arrêté en conseil C.P. 4535, du 25 juin 1941, a maintenu pour une autre année le prix de base de 70 cents le boisseau de blé livré à Montréal pour les types n° 1 du blé d'hiver Canada-Est. L'arrêté en conseil C.P. 5040 du 8 juillet 1941 a fixé à 68 et à 65 cents par boisseau, respectivement, les prix des types n° 2 et n° 3.

Vu la faible récolte de blé en Ontario en 1941, le prix du blé ontarien a dépassé de beaucoup le prix initial fixé par la Commission, tel qu'établi par l'arrêté en conseil C.P. 4535. En conséquence, les producteurs ontariens ont trouvé un débouché pour leur blé en dehors de la Commission canadienne du blé. Il en est résulté qu'un seul producteur n'a livré qu'une très faible quantité de blé à la Commission, d'où des frais très élevés de manutention par boisseau. Pour ces motifs, le Gouvernement a fait connaître par l'arrêté en conseil C.P. 7700, du 4 octobre 1941, que la Commission canadienne du blé n'accepterait le blé d'hiver ontarien qu'au cas où le prix courant des types n° 1 du blé d'hiver ontarien aux élévateurs régionaux serait inférieur au prix de base de 80 cents pour l'exportation, du blé transporté par rail jusqu'à Montréal. Le même décret autorisait en sus la Commission à faire remise au producteur de la faible quantité de blé de 1941 livré à la Commission avant le 4 octobre 1941. La Commission s'en est tenue aux prescriptions de l'arrêté en conseil C.P. 7700 et vue que le prix est demeuré plus fort que le chiffre fixé, aucune livraison n'a été faite à la Commission et celle-ci n'a pas d'opérations à signaler.

COMITÉ CONSULTATIF

Le comité consultatif a continué son assistance à la Commission et au Gouvernement fédéral pendant l'année agricole 1941-1942. Ce comité s'est réuni quatre fois pendant cette année de récolte et il a examiné des questions très diverses. Il a étudié particulièrement des recommandations concernant la politique du blé pour 1942-1943, deux de ses séances ayant été principalement consacrées à cette fin. Entre autres questions importantes dont ce comité a été saisi il y avait l'emmagasinage sur les fermes, la répartition des wagons, la base des contingentements des livraisons et le prix domestique du blé.

Au cours de l'année, M. D. G. McKenzie, président du comité consultatif a résigné ce poste lors de sa nomination à celui de commissaire en chef de la Commission des grains du Canada. M. R. C. Brown, de Pilot Mound, Manitoba, l'a remplacé au comité, et M. Lew Hutchinson a été élu président du comité consultatif.

PROGRAMME DE 1942-1943

Après plusieurs mois d'une étude approfondie, le Gouvernement fédéral a annoncé le 9 mars 1942 sa politique du blé pour 1942-1943. Parmi les facteurs d'importance décisive pour la détermination de cette politique pour 1942-1943, il y avait les suivants:

(1) La nécessité d'accroître la production de l'avoine et de l'orge en vue de répondre à la situation du fourrage découlant d'une industrie du bétail sur pied en pleine croissance et la nécessité d'augmenter la production de la graine de lin afin d'assurer les approvisionnements en huiles végétales en temps de guerre;

(2) Les stocks considérables de blé au Canada eu égard à la capacité d'entreposage disponible et aux possibilités du marché;

(3) La nécessité d'accroître le revenu des producteurs dont la principale récolte vendue au comptant est celle du blé.

La politique du blé pour 1942-1943, telle qu'annoncée par l'honorable James A. Mackinnon, ministre du Commerce, et l'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, peut être résumée comme suit:

(1) *Prix*

Le prix initial a été porté de 70 cents le boisseau pour le blé n° 1 du Nord entreposé à Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver, à 90 cents le boisseau pour le même type de blé dans la même condition.

(2) *Restriction des ventes*

Les ventes permises pour l'année de récolte 1942-1943 ont été fixées à 280 millions de boisseaux pour l'Ouest, contre 230 millions de boisseaux pour tout le Canada pendant l'année de récolte précédente.

(3) *Prix minima de l'orge*

La Commission canadienne du blé a été autorisée pour l'année de récolte 1942-1943 à acheter de l'orge à terme à Winnipeg, ou au comptant à un prix au boisseau de nature à garantir aux producteurs de l'Ouest canadien l'offre permanente des prix suivants au boisseau basés sur l'orge entreposée à Fort-William, Port-Arthur: n° 1 du Canada-Ouest à 2 rangs ou à 6 rangs, ou n° 2 du Canada-Ouest à 2 rangs ou à 6 rangs—60 cents le boisseau; n° 3 du Canada-Ouest—58 cents le boisseau; ou n° 1 fourragère—56 cents le boisseau.

(4) *Prix minima de l'avoine*

La Commission canadienne du blé a été autorisée, pour l'année agricole 1942-1943, à acheter de l'avoine à terme ou au comptant à un prix au boisseau de nature à garantir aux producteurs de l'Ouest canadien l'offre permanente des prix suivants au boisseau basés sur l'avoine entreposée à Fort-William, Port-Arthur: orge n° 2 du Canada-Ouest—45 cents le boisseau; avoine extra n° 3 du Canada-Ouest, n° 3 du Canada-Ouest, ou extra n° 1 fourragère—42 cents le boisseau; ou n° 1 fourragère—40 cents le boisseau.

(5) *Prix fixes pour le lin*

La Commission canadienne du blé a été désignée comme l'unique organisme pour la réception de la graine de lin des producteurs au Canada. Elle a été autorisée à acheter la graine de lin à raison de $2.25 le boisseau pour le lin n° 1 du Canada-Ouest, prix basé sur celui du lin entreposé à Fort-William/Port-Arthur.

(6) *Paiements pour la réduction des emblavures*

Avec certaines modifications, les primes sous le régime de la Loi sur la réduction des emblavures ont été maintenues en 1942-1943.

AJUSTEMENT DES STOCKS DE BLÉ AU CANADA AU NIVEAU PLUS ÉLEVÉ DES PRIX

Le 5 mars 1942, apparaissait au Feuilleton de la Chambre une résolution pourvoyant au "paiement d'un taux plus élevé sur chaque boisseau de blé livré par les producteurs". En attendant des initiatives officielles, la Commission canadienne du blé a publié un communiqué aux journaux, qui a été signalé aux intéressés avant l'ouverture du marché le 6 mars 1942. Ce communiqué est ainsi conçu:

Une résolution au Feuilleton de la Chambre le 5 mars 1942 indique l'intention du Gouvernement d'accroître le prix initial du blé. Le présent communiqué constitue l'avis officiel de notre intention d'ajuster toutes les ventes à terme libres de blé d'après le nouveau niveau des prix du blé le ou avant le 31 juillet 1942, et de compenser toutes les ventes à terme libres de blé le ou avant cette date aux prix de fermeture du jeudi 5 mars, c'est-à-dire, les options de blé pour mai à 79 cents $\frac{1}{4}$ et/ou les options de juillet pour le blé à 80 cents $\frac{3}{8}$. Si cette initiative n'est pas prise avant le 31 juillet, on accordera un intérêt approprié aux détenteurs de blé au comptant pour la période écoulée en juillet. Les prix du blé au comptant n'ayant pas été compensés seront ajustés d'après la même base. Dans l'intervalle, les détenteurs de blé au comptant de même que de blé à terme peuvent continuer leurs opérations normales d'après ce qui précède.

Cette initiative a eu pour résultat d'empêcher les détenteurs de blé au comptant ou à terme de le vendre à des prix plus forts que ceux de la fermeture des cours le 5 mars, compte tenu de l'intérêt.

L'arrêté en conseil C.P. 1803 a été adopté le 9 mars 1942; il donnait à la Commission canadienne du blé tous les pouvoirs nécessaires pour le transfert de tous les stocks de blé canadien non détenus par la Commission ou stocks en marché libre (types du blé Canada-Ouest) au nouveau niveau plus élevé de prix. Un aspect important de ce mécanisme était d'empêcher l'accumulation des bénéfices spéculatifs dus à cette décision à l'égard de la politique du blé. Cet arrêté en conseil autorisait la Commission canadienne du blé, à venir jusqu'au 31 juillet 1942, d'acheter le blé de personne autres que les producteurs, de contrôler et ajuster les transactions et les contrats afférents aux ventes à terme de blé à Winnipeg et à exercer tous autres pouvoirs nécessaires à l'application du changement du niveau de prix plus bas au plus élevé.

La Commission a exécuté les instructions de cet arrêté en conseil. La méthode employée figure aux Instructions n° 113 aux négociants de grain, du 15 juin 1942, et n° 133 du 29 juillet 1942. On trouvera plus loin au présent rapport l'énumération des opérations qu'a comportées l'application du décret, y compris les achats, les ventes nettes et les stocks invendus détenus par la Commission.

PRIX MAXIMA DES GRAINS

La Commission a accepté la charge d'administratrice au nom de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour l'établissement des prix maxima des transactions de certains grains pendant la période de base du 15 septembre au 11 octobre 1941.

VENTE AU ROYAUME-UNI

Il a été effectué une vente à terme de 120 millions de boisseaux de blé à Winnipeg en novembre 1941, et une autre vente de 120 millions de boisseaux a été complétée en mai 1942.

BUREAU DE LONDRES

M. R. V. Biddulph, commissaire de la Commission en Europe, a poursuivi son travail de liaison entre la Commission et le service d'importation des céréales du ministère britannique des Vivres et a aussi servi d'agent pour elle concernant les transactions avec le Trésor du Royaume-Uni. Il a aussi prêté son concours aux négociations qui ont amené la vente à crédit du blé à la Russie et le don de blé à la Grèce.

Il a été fait une nouvelle édition du film de la Commission "The Kinsman" pendant l'année; le ministère britannique de l'Information l'a fait projeter dans de nombreux cinémas.

CÔTE DU PACIFIQUE

La rareté persistante des cales a encore abaissé les opérations de la Commission sur le littoral du Pacifique pendant 1941-1942. Il n'a été déchargé que 2,980,175 boisseaux aux têtes de ligne sur ce littoral et 3,855,474 boisseaux ont été expédiés. Les expéditions avaient atteint 4,056,218 boisseaux en 1940-1941. La Commission a vendu 4,066,123-30 boisseaux de blé sur ce littoral pendant l'année.

PORT CHURCHILL

Aucun navire n'a amené du blé à ce port et n'en a retiré en 1941-1942; l'élévateur est demeuré comble de blé.

RÉSUMÉ D'EXPLOITATION ET RÉSUMÉ FINANCIER

L'année à l'étude est la troisième consécutive où il est resté des stocks invendus de blé à la Commission. Depuis le 1er août 1942, une autre année s'est ajoutée, soit quatre années de récolte auxquelles ses opérations se sont étendues en même temps. Les tableaux suivants indiquent les données pour les années de récolte de 1941, 1940 et 1939 à la date du bilan. En outre, un tableau fait voir les opérations du compte spécial autorisé d'après l'arrêté en conseil C.P. 1803 du 9 mars 1942. On trouvera ailleurs au rapport un état des opérations du service du lin—ayant trait à la récolte de 1941 de cette céréale, soit celles autorisées d'après l'arrêté en conseil C.P. 1800 du 9 mars 1942, déjà commenté. La Commission n'ayant pas manutentionné de blé de l'Ontario au cours de l'année agricole 1941, il n'y a pas d'état d'exploitation concernant la division de l'Est.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur McIvor, que vous pouvez vous arrêter ici pour le présent. En tout cas, vous avez à peu près terminé l'exposé général que vous auriez donné. Il plairait peut-être au Comité d'entendre M. Findlay. Puis-je savoir si les membres du Comité ont à l'esprit quelques données ou chiffres sur lesquels ils aimeraient des éclaircissements que M. Findlay pourrait préparer et donner au Comité. S'ils pouvaient faire connaître leurs questions maintenant, ou si elles ne sont pas prêtes, les préparer plus tard dans la journée et me les communiquer, je verrais à ce qu'elles lui parviennent, afin qu'il se documente à leur sujet.

M. DOUGLAS: M. Findlay aurait-il quelques renseignements sur une caisse —je ne suis pas certain de sa désignation exacte—relative aux produits de la vente des graines de semence et des grains coriaces exportés en vertu de ces permis d'exportation? Je crois qu'on a établi une caisse.

M. WRIGHT: Vous entendez la caisse d'égalisation.

M. DOUGLAS: Oui, je crois que c'est son nom. Peut-être M. Findlay pourrait-il nous renseigner là-dessus pendant qu'il est ici.

Le PRÉSIDENT: Je ne présume pas qu'elle est au stage où vous puissiez nous donner un état des chiffres.

M. FINDLAY: Non.

Le PRÉSIDENT: L'attitude adoptée est probablement celle à laquelle vous pensez, monsieur Douglas.

M. DOUGLAS: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. McIvor vous donnera ce que vous demandez.

M. McIVOR: J'en traiterai.

M. ROSS: M. McIvor pourra nous fournir tous les détails concernant cette politique cette année.

M. McIVOR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il essaiera de les exposer au Comité, d'en traiter de la façon habituelle et d'obtenir tous les renseignements voulus par le Comité. Je répète donc que si l'on veut avoir un tableau d'ensemble ou si des membres du Comité veulent avoir une certaine série de chiffres de M. Findlay, s'ils veulent lui en manifester leur intention, celui-ci aura l'occasion de les préparer cet après-midi.

M. PERLEY: Il faudra, je crois, que M. Findlay nous fasse un exposé. Je présume qu'il passera des comptes en revue.

Le PRÉSIDENT: Oui. J'ai cru que les membres du Comité aimeraient avoir une certaine décomposition ou série de chiffres. Le Comité consent-il à siéger demain?

Quelques DÉPUTÉS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il proposer l'ajournement du Comité?

M. McNEVIN: Je le propose.

M. DOUGLAS: Je suis d'avis que vu la présence de M. Findlay, nous devrions aller de l'avant.

Le PRÉSIDENT: Alors le Comité va s'ajourner pour se réunir de nouveau sur convocation du président, avec l'entente que j'essaierai de le faire siéger demain.

A 1 heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 2

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1943

QUESTION À L'ÉTUDE

Rapports de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole de 1941-1942

TÉMOINS:

M. George McIvor, président de la Commission canadienne du blé.
M. R. C. Findlay, contrôleur de la Commission canadienne du blé.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 3 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Présents: MM. Aylesworth, Cardiff, Clark, Cloutier, Dechêne, Diefenbaker, Donnelly, Douglas (*Weyburn*), Dubois, Evans, Fair, Furniss, Golding, Henderson, Lalonde, Leclerc, Léger, MacDiarmid, McCuaig, McNevin (*Victoria, Ont.*), Perley, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir, Whitman, Wright.

Sont aussi présents: M. George McIvor, président; M. R. C. Findlay, contrôleur; et M. Clive B. Davidson, statisticien, tous de la Commission canadienne du blé.

Le procès-verbal de la dernière séance tenue le mardi 1er juin est lu et adopté tels qu'amendés par l'addition des noms de M. Diefenbaker et de M. Whitman à la liste des membres présents.

Le Comité reprend l'étude du rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole 1941-1942.

M. McIvor et M. Findlay continuent leurs témoignages.

A la demande de M. Perley, le président de la Commission dépose les derniers accords conclus entre la Commission et les différentes firmes et compagnies de grains faisant affaires dans l'intérieur, ainsi que les accords conclus avec les exportateurs, les courtiers et les élévateurs-terminus.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président. Il est convenu de lever la séance de bonne heure afin de permettre aux membres du Comité d'entendre le discours du docteur Benes, président de la république de la Tchécoslovaquie.

Le secrétaire du Comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 3 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. McIvor a comparu devant le Comité à notre dernière séance et a lu le rapport jusqu'à la page 12. La majeure partie de ce rapport constituait un exposé général par M. McIvor. Est-ce que le Comité voudrait maintenant appeler M. Findlay pour qu'il traite des divers comptes figurant au rapport? M. McIvor demeurera à notre disposition afin de discuter toutes questions qui surgiront et dont M. Findlay ne peut traiter. Il comparaîtra de nouveau devant le Comité plus tard. Cependant, tout le monde en serait accommodé si M. Findlay pouvait être appelé à traiter de ces questions détaillées afin de lui laisser la liberté de retourner au bureau de Winnipeg à la date la plus rapprochée possible.

M. PERLEY: Puis-je faire observer que M. McIvor a passé en revue à notre dernière réance ce que nous pourrions appeler le préambule des comptes, et je suppose qu'il sera à la disposition du Comité à une date ultérieure. J'allais demander que certains documents soient déposés et je me proposais aussi de poser une ou deux questions relativement à cet exposé préliminaire de M. McIvor. Il pourrait peut-être répondre à mes questions aujourd'hui. J'allais demander que des accords soient déposés si une demande de cette nature formulée maintenant est conforme au règlement. Je ne prendrais que peu de temps à poser quelques questions à M. McIvor touchant ce dont il a traité à notre dernière séance, car ces questions pourraient se rattacher à des questions qui pourraient être posées à M. Findlay dans la suite.

Le PRÉSIDENT: Quant à moi, je ne m'y oppose pas. J'ai compris à la dernière séance que M. McIvor nous ferait un exposé général et que nous entendrions ensuite le témoignage de M. Findlay afin de lui permettre de fournir des explications et de donner des renseignements détaillés relativement à divers comptes figurant au rapport.

M. MCNEVIN: C'est ce qui fut convenu. Il se pourrait fort bien que les explications que donnera M. Findlay touchant ces comptes éliminerait quelques-unes des questions que l'on se proposait de poser, et je crois que nous procéderions plus rapidement si nous analysions l'exposé de M. Findlay, puis M. McIvor sera disponible et pourra répondre à d'autres questions.

M. PERLEY: L'exposé de M. McIvor comporte certains aperçus concernant lesquels je voudrais poser deux ou trois questions avant que nous entendions M. Findlay. J'allais demander que les accords conclus avec les différentes firmes et compagnies de grains faisant affaires dans l'intérieur, ainsi que les accords avec les exportateurs et les courtiers et en plus la liste des courtiers qui a servi l'an dernier soient déposés. Y aurait-il quelque inconvénient au dépôt de ces documents? Je voudrais avoir tous les accords que la Commission a conclus à jour avec les compagnies de grains, les exportateurs, les élévateurs de tête de ligne et les courtiers.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous faire un relevé de ce que vous voulez?

M. PERLEY: Voilà ce que je veux avoir.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est nécessaire de saisir le Comité de cette demande par voie de résolution.

M. PERLEY: Je veux que les accords conclus à jour soient déposés.

Le PRÉSIDENT: Présentez une résolution à cet effet.

M. PERLEY: Je veux avoir tous les accords qu'elle a conclus avec les firmes de grain. Je propose que la Commission dépose les derniers accords qui existent entre elle et toutes les firmes d'exportation, ou les firmes de grain exploitant des élévateurs dans l'intérieur du pays ou des élévateurs-terminus.

M. McIVOR: Nous n'avons pas d'accords avec des firmes d'exportation. Si M. Perley entend les accords que nous avons avec les compagnies d'élévateurs qui manutentionnent du grain, nous serons heureux de les déposer.

M. PERLEY: Avez-vous des accords avec des firmes d'exportation dont il s'en trouverait qui exploitent aussi des élévateurs-terminus?

M. McIVOR: Les seuls accords que nous avons avec des firmes d'exportation quelconques qui exploitent des élévateurs-terminus sont les accords annuels réguliers imprimés qui seront déposés.

M. PERLEY: Vous n'avez qu'un seul accord?

M. McIVOR: Oui.

M. PERLEY: N'avez-vous pas quelques accords avec des courtiers?

M. McIVOR: Non.

M. WHITMAN: Cet accord sera déposé.

M. PERLEY: Je voudrais aussi une liste des firmes avec lesquelles elle a conclu ces accords, les accords réguliers; il s'agit de l'accord qui est conclu avec toutes ces firmes. Je voudrais obtenir une liste des firmes avec lesquelles vous avez conclu de tels accords.

M. McIVOR: Oui, nous allons vous les procurer pour vous.

M. PERLEY: Maintenant, monsieur le président, j'ignore si cela ressortit à l'organisme que dirige M. McIvor, mais il existe des baux avec exploitants d'élévateurs—des élévateurs de l'Etat ont été loués à des firmes privées de grain ou à des firmes de grain.

M. McIVOR: Ces baux relèvent de la Commission des grains.

M. PERLEY: Ces organisme relève naturellement du ministère du Commerce.

M. McIVOR: La Commission des grains, comme vous le savez, fait rapport au ministère du Commerce.

M. PERLEY: Alors, puis-je poser cette question: après que la Commission des grains a consenti ces baux aux firmes de grain, quel rôle jouez-vous dans l'exécution de ces baux par rapport au grain?

M. McIVOR: Nous n'avons absolument rien à voir à cela; il s'agit d'un bail conclu entre la Commission des grains et, je suppose que vous entendez particulièrement la...

M. PERLEY: La *Alberta Pacific Grain Company;* n'a-t-elle pas loué les élévateurs-terminus à Vancouver?

M. McIVOR: Je crois qu'elle a loué un élévateur-terminus à Vancouver des commissaires du port. Nous n'avons rien à voir à cela.

M. PERLEY: L'accord que vous avez conclu avec l'*Alberta Pacific Grain Company*...

M. McIVOR: L'accord conclu avec la *Alberta Pacific Grain Company* n'a rien à voir avec le bail.

M. PERLEY: Non, mais le grain est manutentionné sous le régime du bail consenti à l'élévateur.

M. McIvor: Le grain est entreposé dans ces élévateurs suivant les tarifs réguliers d'entreposage à Vancouver, au taux d'un soixantième de cent le boisseau par jour tel que convenu suivant les conditions de la Commission des grains.

M. Golding: Nous pouvons obtenir ces renseignements en aucun temps.

M. Diefenbaker: On m'apprend que M. M. McIvor sera disponible en aucun temps et toutes les questions que nous avons à lui poser seront posées après que M. Findlay aura terminé son témoignage.

L président: Je pourrais faire observer que M. McIvor sera à la disposition du Comité jusqu'à ce que le Comité le congédie.

M. Diefenbaker: Cela est très satisfaisant. Je voudrais poser certaines questions.

Le président: M. McIvor ou quelque autre dirigeant de la Commission.

M. Diefenbaker: Ah! non, je veux M. McIvor, monsieur le président.

M. McIvor: Je serai ici jusqu'à ce que le Comité me libère.

M. Perley: Nous libérons M. McIvor momentanément et il reviendra traiter de tous ces sujets plus tard.

Le président: Précisément. Il cesse de témoigner pour le moment. Nous allons maintenant inviter M. Findlay de se présenter.

M. R. C. Findlay est rappelé.

Le président: M. Findlay est le contrôleur de la Commission canadienne du blé et il est tout aussi renseigné que qui que ce soit sur la structure des divers comptes et les détails qui s'y rapportent. J'ignore comment le Comité désire procéder, mais j'allais proposer que nous pourrions peut-être aborder chaque compte suivant qu'il figure au rapport et demander à M. Findlay de nous en faire un exposé général. Puis, s'il y a quelque détail concernant lequel des membres quelconques désireraient des renseignements ils pourront alors poser des questions. Nous pourrions alors passer à l'état suivant jusqu'à ce que nous ayons épuisé tout le rapport. Nous sommes présentement à la page 12 et le sujet dont nous traitons a pour rubrique "récolte de la division de l'Ouest en 1941".

Le président:

D. Monsieur Findlay, pourriez-vous nous dire en un mot ce que cet exposé particulier comporte? Nous pourrions procéder de la même façon avec les autres exposés.—R. Monsieur le président et messieurs, comme l'indique la rubrique de l'exposé, il s'agit du grain que nous avons accepté pour la manutention du blé de la récolte de 1941, et l'exposé comporte des précisions sur les différentes classifications de blé constituant l'ensemble du blé manutentionné tel que l'indique l'état des opérations.

D. Cela veut-il dire que vous avez manutentionné 99,541,198 boisseaux cette année-là?—R. Oui, précisément, monsieur le président.

M. Senn:

D. Cet état est intitulé "division de l'Ouest"; n'y a-t-il pas de blé livré de la division de l'Est?—R. Il n'y a pas d'opérations dans la division de l'Est cette année. Nous conservons la rubrique en raison du fait que ces deux divisions peuvent encore figurer dans nos comptes.

M. Whitman:

D. La note au bas de la page mentionne quelque 38,000,000 de boisseaux; cette quantité est-elle en plus des 99,000,000 de boisseaux?—R. Elle en fait partie.

Le président: Il s'agit de blé dont on a pris livraison.

M. Whitman:

D. Du blé dont on a acquitté le prix?—R. Non, ce petit chiffre, 38,016,158 boisseaux, se rapporte à du blé dont le prix ne fut pas acquitté à la date où le bilan fut dressé; le prix de ce blé fut acquitté suivant la livraison dans une position livrable aux élévateurs-terminnus ou aux minoteries, suivant le cas.

D. La Commission s'est-elle engagée à acheter ce blé ou en a-t-elle accepté livraison?—R. Les agents de la Commission l'ont acheté des producteurs pour notre compte, mais nous n'en acquittons pas le prix tant que le blé n'est pas livré.

D. Cette quantité est comprise dans les 99,000,000?—R. Oui.

M. Evans:

D. A quel chiffre se sont établies toutes les livraisons de blé de l'année agricole 1941-42 dans l'Ouest canadien?

M. McIvor: A 227.9 millions de boisseaux.

M. Evans: La différence entre la quantité que la Commission a manutentionnée et les livraisons totales constitue la quantité que les compagnies privées ont manutentionnée?

M. McIvor: Précisément.

M. Douglas: A peu près quel pourcentage cela constitue-t-il pour l'année?

M. McIvor: La quantité totale s'établit à 227.9 millions de boisseaux et la Commission en a manutentionné 99,500,000 boisseaux.

M. Douglas: Environ 45 p. 100.

M. McIvor: Oui, approximativement.

M. Douglas: Cette quantité est inférieure à la moyenne, n'est-ce pas?

Le témoin: La quantité fut beaucoup plus considérable l'année précédente parce que le prix de la Commission et le prix du marché se sont cotoyés durant toute l'année.

Le président: Pourrions-nous passer à la page 13?

Le témoin: Le premier tableau que vous voyez au haut de la page fait voir la destination ultime du blé de cette année agricole que nous avons manutentionnée. Le tableau fait voir le nombre de boisseaux expédiés à la tête des Lacs, à Vancouver, aux élévateurs à l'intérieur et aux minoteries, la quantité vendue aux élévateurs régionaux, et le reste en magasin à la campagne à la date où le bilan a été dressé.

M. Perley: Est-ce que tout ce blé expédié aux minoteries est transformé en farine au Canada et vendu au Canada?

Le témoin: Il va sans dire que nous n'avons plus de contrôle sur ce blé après que nous l'avons vendu, mais j'imagine que presque tout ce blé est moulu au Canada.

M. Donnelly:

D. Quel blé fut vendu aux élévateurs régionaux? Qui l'a acheté?—R. Les minoteries et les producteurs.

D. Aux élévateurs régionaux?—R. Oui. Le blé est expédié directement des élévateurs régionaux aux minoteries.

M. Perley:

D. Qu'entendez-vous par producteurs?—R. Les producteurs achètent une certaine quantité de blé, du blé pour fins de pâture et d'emblavures.

M. Diefenbaker:

D. Il a été question il y a quelques mois de certaines ventes, des ventes de blé au Mexique qui furent contremandées. S'agirait-il du blé de la récolte de 1941?—R. Non; il pourrait s'agir de blé de l'une ou l'autre récolte.

D. Quelle en était la quantité? Voudriez-vous expliquer au Comité la situation relativement au blé vendu au Mexique et dont la vente fut partiellement contremandée dans la suite?

M. McIvor: Je crois que cette transaction eut lieu à l'automne de 1942.

M. Diefenbaker: Quelle en était la quantité?

M. McIvor: Je crois que la quantité totale comptait pour environ...

M. Diefenbaker: Je suis intéressé parce qu'il y eut bien des racontars au sujet de ce blé. Sauf pour quelques observations faites à la Chambre le sujet n'a jamais été discuté.

M. McIvor: Il y eut en tout environ trois quarts de millions de boisseaux.

M. Diefenbaker: Qui ont été vendus?

M. McIvor: Oui.

M. Diefenbaker: Les négociations prévoyaient une quantité de combien?

M. McIvor: La quantité prévue primitivement fut de 2,000,000 de boisseaux environ.

M. Diefenbaker: Pas 12,000,000?

M. McIvor: Non, 2,000,000.

M. Diefenbaker: Je suppose que ce fut la *Inter-State Commerce Commission* ou l'*Office of Transportation* qui rendit un décret prohibant les mouvements de grain d'un pays à l'autre. Ils ont estimé que le transport de ce grain exigerait l'emploi de wagons que devraient être utilisés plus efficacement sous d'autres rapports, et cela eut pour effet de limiter la quantité qu'ils pourraient transporter.

M. Diefenbaker: N'eut été cette ordonnance vous auriez trouvé en ce pays-là un assez bon marché d'exportation?

M. McIvor: Eh! bien, je dois me contenter de dire que nous aurions pu pour le moins écouler ces 2,000,000 de boisseaux.

M. Diefenbaker: Avez-vous fait des représentations au gouvernement des Etats-Unis ou au Inter-State Commerce Commission relativement à l'ordonnance?

M. McIvor: Non.

M. Diefenbaker: Il n'y eut pas de représentations de faites en faveur de la révocation de cette ordonnance.

M. McIvor: Je n'en ai pas faites.

M. Diefenbaker: En tant que la Commission était intéressée?

M. McIvor: Oui.

M. Diefenbaker: Et les intéressés mexicains avaient-ils transigé directement avec la Commission?

M. McIvor: Oui.

M. Evans: Est-ce qu'une partie de ces quelque 3,866,000 boisseaux a été revendue aux producteurs comme blé de pâture, ou le blé de pâture faisait-il partie de cette quantité?—R. Une partie fut sans doute vendue comme blé de pâture et une partie comme blé de semence.

M. Wright:

D. Quel prix fut exigé du blé vendu aux producteurs comme blé de pâture ou blé de semence? De combien le prix dépassait-il le prix du marché? Fut-ce le même prix exigé des minoteries quand elles ont acheté des élévateurs régionaux? Ont-elles payé le même prix que les producteurs?—R. Oui, généralement parlant, elles ont payé le même prix; 1½ cent dans le cas des minoteries.

M. Perley:

D. A la page 11 sous la rubrique "Ventes au Royaume-Uni" relativement à 120,000,000 de boisseaux,—le ministre en a fait mention à la Chambre,—pouvez-vous nous dire quelles autres grosses ventes furent effectuées durant l'année. La Commission a évidemment vendu seulement 55,000,000 de boisseaux, de sorte que pour ce qui regarde une bonne partie de cette quantité de 120,000,000 de boisseaux, il faudrait qu'une autre vente fut effectué par l'entremise d'exportateurs, et la Commission n'aurait rien eu à voir à cette transaction?—R. Eh bien, il y eut deux ventes dans le cours de cette année-là. Si vous voulez remettre votre question jusqu'à la lecture du prochain état je crois que vous y trouverez une réponse partielle.

M. Senn:

D. S'agit-il de la récolte de 1941 qui fut sans doute reportée de l'année précédente; est-ce que quelques-uns de ces chiffres se rapportent au report? —R. Non, mais vous trouverez cet exposé plus loin dans le rapport.

M. SENN: Très bien, merci. Puis je relève une note au bas de la page 13 qui comporte des renseignements additionnels à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Continuez, s'il vous plaît, monsieur Findlay.

Le TÉMOIN: Le poste suivant fait voir les livraisons que les producteurs ont effectuées à la Commission, telles que rapportées par les agents de la Commission; les ventes nettes et les stocks invendus détenus par la Commission à la fin de chaque mois. Puis, il y a deux notes indiquant la nature des grosses ventes effectuées en novembre et mai de cette année particulière. Cette note indique aussi la répartition de ces ventes sur les différentes années agricoles.

M. Donnelly:

D. Quelle proportion assignez-vous à chaque année agricole? Il doit exister quelque base d'assignation, disons s'il s'agit d'une vente d'un million ou de dix millions de boisseaux; comment assignez-vous ces ventes aux diverses années agricoles qui s'y rapportent?—R. Elles sont assignées sur la base de la quantité invendue de chacune des récoltes. Voilà la base des assignations.

D. Vous voulez dire que vous prenez la proportion de la quantité qui reste de chaque année agricole?—R. Oui.

D. Alors, vous ne l'assignez pas à une récolte tant que cette récolte n'est pas écoulée, puis vous vous occupez de la vente de la récolte suivante?—R. Non. Vous verrez plus loin dans ce rapport que nous vendons encore du blé de la récolte de 1939.

M. Douglas:

D. Ce n'est pas une question de politique ministérielle, cela ressortit à la régie de la Commission, mais aux yeux d'un profane il semblerait sage d'écouler la récolte de 1939, puis celle de 1940, tout vendre au lieu de prendre un peu de blé à même la récolte de chaque année agricole.—R. Vous me posez une question difficile, car c'est à la Commission qu'il appartient de prendre une attitude à ce sujet. Je serais heureux d'exprimer une opinion s'il fallait que je décide ce qu'il faut faire; il faut que vous teniez compte des droits des divers participants aux livraisons dans une année agricole.

Le PRÉSIDENT: Et des certificats de participation.

Le TÉMOIN: Eh bien, vous devez essayer de jouer loyalement avec toutes ces personnes.

M. Douglas:

D. N'est-il pas vrai que vous ne pouvez faire de rajustements avec les producteurs tant que tout le blé d'une année agricole quelconque n'est pas vendu?—R. Précisément.

D. Ainsi, vous ne payez aucun d'eux à ce sujet tant que vous ne vendez pas la récolte entière de chaque année agricole?—R. Prenez le cas de la récolte de 1939, il y aura des ventes d'effectuées de temps à autre à compter du commencement de cette année agricole. A l'époque où ces ventes furent assignées personne ne savait s'il serait possible de verser une somme quelconque du chef des certificats de participation. C'est une des questions les plus difficiles que la Commission est appelée à trancher. La Commission est appelée à décider ce qui est juste et équitable de faire relativement à aucun des participants qui ont effectué des livraisons relativement à chacune des années agricoles.

M. FAIR: Est-ce que la quantité de blé en magasin, la quantité que l'on écoule présentement, est suffisante pour suppléer à la diminution de poids jusqu'à la date de la vente, et...

LE PRÉSIDENT: Je me demande, monsieur Fair, si nous pourrions remettre une question de cette nature jusqu'à ce que nous discutions les accords avec les élévateurs; ce sujet s'y rapporterait.

M. McIVOR: Oui.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que cela conviendrait?

M. FAIR: Oui, monsieur le président, je pourrais poser ma question à ce moment-là.

M. Perley:

D. Monsieur Findlay, la note au bas de la page ici dit qu'il y eut des ventes de 120,000,000 de boisseaux de blé à terme, mais je constate que vous acceptez seulement 99,000,000 de boisseaux de blé au comptant, le blé réel. Voudriez-vous dire au Comité comment cette transaction fut effectuée?—R. Je crois que j'ai traité de cette question sous presque tous aspects dans la partie relative aux ventes. Si la Commission vend 120,000,000 de boisseaux au cours d'une année agricole particulière, cela ne veut pas nécessairement dire que c'est une vente complète à même la récolte de l'année agricole courante. Il faut que la vente soit effectuée à même tous les stocks de toutes les années non closes.

D. Vous avez vendu du blé à terme dans ce cas-ci; or, comment allez-vous assigner du blé à terme au blé au comptant—je suppose que la livraison est faite à Fort-William pour le compte du Royaume-Uni?—R. Je ne comprends pas votre question, monsieur Perley.

D. Quand vous vendez du blé à terme il faut que vous exécutiez ce contrat et livriez le blé à Fort-William, n'est-ce pas; à quel autre endroit recevriez-vous ce blé et en prendriez-vous livraison?—R. La livraison ne serait pas nécessairement effectuée à Fort-William, le blé pourrait être livré n'importe où,—sur le littoral de l'ouest.

D. Mais le contrat du blé à terme prévoit la livraison à Fort-William? —R. Oui, si vous livrez votre blé effectivement par l'entremise de la chambre de centralisation.

D. De sorte que toutes ces livraisons par l'entremise de la chambre de centralisation ont dû être effectuée sous le régime de ce contrat; qui est autorisé à retenir le blé?—R. L'autorisation se rapporte à l'achat du blé des exportateurs.

D. Et vous vous occupez des exportations en vertu d'un contrat avec le gouvernement britannique. C'est le procédé anticipé quand vous vendez du blé de la Commission au Royaume-Uni?—R. Tout le blé de la Commission n'est pas vendu sous forme de blé à terme; et je n'ai pas dit livraison,—ces deux postes...

D. Est-ce que le Royaume-Uni a un représentant sur le parquet qui achète du blé à terme?—R. Non, il a acheté le blé à terme de la Commission.

D. Il a acheté le blé à terme de la Commission?—R. Oui.

D. Où la Commission a-t-elle obtenu le blé pour livraison contre le blé à terme?—R. Si vous attendez jusqu'à ce que nous en finissions avec les états vous verrez que nous avons inscrit les stocks de blé.

M. PERLEY: Je puis attendre.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions concernant cet état?

M. PERLEY: Cette question n'est pas tirée au net.

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer à l'état suivant.

M. DIEFENBAKER: Il surgit une question à ce stade...

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous avoir la bienveillance de parler un peu plus fort, monsieur Diefenbaker?

M. DIEFENBAKER: Oui, je vais essayer. Je voudrais poser une question qui intéresse les participants, et la voici. Je me suis enquis l'an dernier concernant la possibilité de paiements du chef des certificats de participation relatifs à la récolte de 1939-40, et M. McIvor a répondu que la chose était impossible dans le temps en raison des cours du marché. Maintenant, vu les prix reçus pour le blé vendu durant l'année, quelles perspectives les détenteurs de certificats de participation relatifs à la récolte de 1939-40 ont-ils de recevoir une somme additionnelle quelconque?—R. Monsieur Diefenbaker, il va sans dire qu'en ma qualité de comptable je préférerais ne pas répondre à cette question, mais je crois que c'est une question loyale.

D. Oui.—R. Je crois qu'il y a des perspectives que la récolte de 1940-1941 donnera un surplus, mais il faut tenir compte que cela dépend des conditions et de l'écoulement définitif de toute la récolte.

D. Cela est très intéressant; qu'en est-il de la récolte de 1941-1942?—R. Je crois que le même raisonnement s'applique.

D. L'information serait excessivement bien accueillie par les cultivateurs de tout l'Ouest canadien si vous pouviez leur donner cette assurance raisonnable. —R. Si cette assurance est si raisonnable elle dépend de ce qui arrivera dans l'avenir, et je voudrais être bien précis sur ce point.

D. J'apprécie cela. Vu votre affirmation qu'il y a quelque perspective d'un paiement du chef des certificats de participation, pouvez-vous nous indiquer présentement, au regard des prix qui peuvent être touchés actuellement et de facteurs semblables, quel montant pourrait-on compter recevoir pour le blé de la récolte de 1940-1941?—R. Je ne pourrais vous donner ce renseignement.

D. Est-ce un montant appréciable; irez-vous jusqu'à dire qu'ils peuvent anticiper un montant appréciable sur la base des prix actuels?

M. WHITMAN: Est-ce que cela ne constitue pas une question plutôt embarrassante?

M. DIEFENBAKER: C'est embarrassant pour les cultivateurs de ne pas le savoir.

M. WHITMAN: La Commission du blé serait peut-être embarrassée si elle faisant une telle affirmation.

M. DONNELLY: Tout dépendrait de l'écoulement éventuel du blé de cette année agricole. Si la guerre était gagnée cet été, et le prix du blé augmentait beaucoup, et si nous pouvions vendre tout notre blé,—s'il était possible d'avoir raison de ces trois impondérables,— vous pourriez réaliser un bénéfice suffisant sur vos opérations de l'année en question. Tant que ces trois impondérables ne sont pas réglés, je ne vois pas comment vous pourriez oser prédire le chiffre des bénéfices de participation.

M. DIEFENBAKER: Ce n'est pas ce que je demande, je demande tout simplement un chiffre fondé sur les prix actuels.

M. WHITMAN: Et vous l'acculez au pied du mur en lui posant une question de cette nature.

M. DIEFENBAKER: Non.

M. WHITMAN: Je ne crois pas qu'il pourrait répondre à une telle question.

Le PRÉSIDENT: J'ignore quelle opinion le Comité entretient à ce sujet, mais je crois que les membres devraient se contenter de prendre connaissance de l'exposé tel que présenté, et nous ne devrions pas trop anticiper ce dont nous prendrons connaissance plus tard dans le rapport.

M. DIEFENBAKER: Je me contente simplement de faire allusion à ce que M. McIvor a dit dans son exposé l'an dernier. A la page 29 de nos délibérations en 1942 il a dit:

> "M. Diefenbaker a posé une question concernant la possibilité de paiements du chef des certificats de participation relatifs aux récoltes de 1939 et de 1940. Voici la réponse: il est très évident à en juger par les chiffres reproduits dans les rapports annuels pour 1939-1940 et 1940-1941 que si tout le blé de ces récoltes pouvait être vendu au prix actuel du marché il ne serait pas possible d'effectuer des paiements du chef des récoltes de 1939-1940."

Or, je vous demande maintenant, non pas sur la base des éventualités, mais sur la base des prix actuels du marché, pourriez-vous indiquer de quelque façon si les cultivateurs pourraient anticiper toucher une somme appréciable sous forme de paiements du chef des certificats de participation.

M. Ross (Souris): Vous entendez, s'il était possible de tout régler sur la base des prix actuels.

M. DIEFENBAKER: Oui.

M. MCIVOR: Franchement, j'ignore à quel chiffre les paiements s'établiraient sur la base des cours actuels.

M. DIEFENBAKER: C'est la réponse que vous avez donnée l'an dernier.

M. MCIVOR: Oui. Eh bien, vous dites sur la base des cours actuels; mais il y a bien d'autres facteurs qu'il faut faire entrer en ligne de compte—la période de temps durant laquelle nous devrons garder ce blé avant de pouvoir le vendre, et je crois que la seule réponse que je serais en mesure de donner dépendrait forcément des facteurs dont M. Donnelly a parlé. De plus, toute réponse que je pourrais donner serait peut-être très mal interprétée. Aussi, je ne crois pas que c'est une question à laquelle je puis répondre.

M. DIEFENBAKER: Vous n'avez pas éprouvé de difficulté à répondre l'an dernier, et je me sers de vos propres paroles: "Si tout le blé de ces récoltes pouvait être vendu aux prix actuels du marché".

M. MCIVOR: Je n'ai pas éprouvé de difficulté à répondre l'an dernier car il était parfaitement évident que si tout le blé pouvait être vendu au prix courant du marché en ce temps-là, il n'y aurait pas de paiement. Vous me posez maintenant une question: si tout le blé pouvait être vendu au prix actuel du marché à quel chiffre s'établirait le paiement?

M. DIEFENBAKER: Non, je vous ai demandé si vous pourriez nous dire à peu près quel serait le chiffre du paiement.

M. MCIVOR: Eh bien, je l'ignore.

M. PERLEY: Qu'est-ce que vous indiquez à la pièce un au bas,—surplus des opérations de la Commission du blé—

M. WHITMAN: A quelle page est-ce?

M. PERLEY: C'est la pièce un, et je crois qu'elle figurait aux pages 26-27.

Le PRÉSIDENT: Veuillez me pardonner; pourrions-nous continuer.

M. PERLEY: J'allais remonter...

Le PRÉSIDENT: En arrière.

M. PERLEY: Non.

M. DIEFENBAKER: Cela découle naturellement.

M. PERLEY: Cela découle naturellement de la question que M. Diefenbaker a posée; cette récolte-là accuse un surplus.

M. WHITMAN: Qu'entendez-vous par appréciable; quelle somme considérez-vous serait payée au cultivateur le boisseau?

M. DIEFENBAKER: Oui, le boisseau, naturellement.

M. WHITMAN: Que considériez-vous un paiement appréciable le boisseau?

M. DIEFENBAKER: Sur la base des espérances des deux dernières années et des résultats acquis, je crois que cinq cents le boisseau constitueraient un paiement appréciable.

M. WHITMAN: Vous considéreriez ce montant un paiement appréciable?

M. DIEFENBAKER: Oui. Et on relève ici (le passif, pièce un, "surplus des opérations de la Commission du blé au compte de la récolte de 1941, division de l'Ouest pour l'année terminée le 31 juillet 1942, $4,809,054.50". Or, qu'est-ce que vous entendez par ce surplus, monsieur Findlay?

Le TÉMOIN: Cela signifie naturellement le surplus acquis si tout le blé eut été vendu à cette époque au prix courant du marché.

M. DIEEFNBAKER: Je comprends, au prix courant du marché?

Le TÉMOIN: Oui, à la date où le bilan fut dressé. Je crois que cela constitue une répétition.

M. PERLEY: C'est-à-dire, vous affirmez cela positivement; ce n'est pas ce que nous dégagerions de cet état.

M. DIEFENBAKER: Vous pourriez faire suite à cela,—tirons une chose au clair: ainsi, à la date où le bilan fut arrêté, apparemment le 31 juillet 1942, si la récolte avait été vendue à cette époque, le surplus disponible pour distribution aurait été de $4,809,000?

Le TÉMOIN: Exactement.

M. Diefenbaker:

D. Et cela représente la quantité que vous avez déjà écoulée?—R. Cette quantité représente les 99,541,000 aux prix de vente ou du marché.

D. Quelle est votre réponse; combien de boisseaux ce chiffre représente-t-il? —R. Vous voulez dire, le nombre qui figurait dans ce surplus?

D. Oui.—R. 99,541,000.

M. DIEFENBAKER: Cela représenterait environ cinq cents le boisseau.

M. Ross *(Souris)*: Mais ce chiffre ne constitue qu'une estimation, ce n'est pas un chiffre réel, toute cette récolte n'a pas été écoulée.

Le TÉMOIN: C'est le chiffre réel résultant de nos calculs les plus exacts après avoir estimé toutes les dépenses qui seront contractées relativement à l'écoulement du reste de cette récolte.

M. SENN: Vous évaluez le blé en main au prix courant.

Le TÉMOIN: Oui, et il va sans dire que les frais du garde à compter de cette date vont influer sur ce chiffre.

M. DIEFENBAKER: Mais les prix ont augmenté depuis ce temps-là.

Le TÉMOIN: Si le prix augmente plus que les frais de garde, votre situation s'améliorera.

M. PERLEY: Alors, monsieur Findlay, c'est après que vous avez évalué les 49,000,000, n'est-ce pas?

M. Ross *(Souris)*: Non.

M. PERLEY: Reprenez cette pièce d'où nous avons dégagé cet état.

Le TÉMOIN: Vous parlez des 49,500,000?

M. PERLEY: Les 49,500,000, oui.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Douglas:

D. Puis-je vous poser cette question avant que vous abordiez un autre sujet: les comptes des récoltes de chaque année sont-ils tenus distinctement dans le calcul de tous paiements, et si vous subissez une perte pour l'année agricole 1939, cette perte n'est pas reportée dans tous calculs relatifs à la récolte de 1940 ou de 1941?—R. Vous posez une question, monsieur Douglas, à laquelle je suis très heureux de répondre, car je tiens à établir nettement: chaque année agricole particulière figure par elle-même sous tous rapports. Il n'est pas question qu'un déficit quelconque en 1939 influe à quelque titre que ce soit sur les deux autres années agricoles.

M. DOUGLAS: Voilà ce que je voulais tirer au clair. Si vous aviez subi une perte en 1939, la Commission l'eût tout simplement défalquée ou le gouvernement l'eût défalquée pour le compte de la Commission.

Le TÉMOIN: Oui.

M. DOUGLAS: Tout surplus réalisé dans les années subséquentes.

Le TÉMOIN: Figure comme surplus au compte de l'année agricole visée.

M. Diefenbaker:

D. Voudriez-vous me donner les chiffres du surplus de la récolte de 1940 et 1941?—R. Pour la récolte de 1940-1941,—vous constaterez qu'il s'établit à $1,364,026.48.

D. A quelle page est-ce?—R. Cela figure à la pièce un, dans la colonne de l'actif.

D. Ah, oui. De sorte que pour ce qui concerne la récolte de 1940-1941, le bilan arrêté au 31 juillet 1942, il n'y aurait pas de perspective de paiements quelconques du chef des certificats de participation?—R. Non, c'est exact.

M. DOUGLAS: Monsieur le président, je prétends que nous en venons à ce point, savoir, que je ne conçois pas pourquoi nous devrions remonter en arrière et passer ces pièces en revue de nouveau.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'espérais pouvoir éviter.

M. DOUGLAS: Je crois que nous devrions étudier ce rapport, section par section, à mesure que nous procédons. Je ne conçois pas pourquoi nous devrions tout le parcourir de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous continuer en revenant à la page 14 qui traite des obligations de la Commission à la fin du mois à l'endroit des banques et des agents de la Commission.

M. DONNELLY: Ah, je comprends. Dans ces états vous traitez d'une façon détaillée des postes qui figurent plus tard dans votre bilan consolidé, pièce un, et les pièces suivantes?

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions relativement à l'état à la page 13?

M. GOLDING: Passons à la page suivante.

M. Fair:

D. Cet état traite-t-il exclusivement de la récolte de 1939?—R. Non, pas exclusivement.

D. La récolte de 1938 a-t-elle été écoulée?—R. Ce qui restait de la récolte de 1938 a été complétement écoulé l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Prenons maintenant la page 14; il s'agit de la série d'états qui se rapportent aux arrangements conclus avec les banques.

Le TÉMOIN: Je crois que cet état et les états suivants semblables qui se rapportent à chacune des années agricoles pourraient faire l'objet d'une seule explication.

Le PRÉSIDENT: Oui, si vous le voulez bien.

M. Perley:

D. Quel taux d'intérêt payez-vous aux banques maintenant?—R. 3 p. 100.

D. Depuis quand?—R. Ce taux existe depuis 1938; le taux était de 3¼ p. 100 auparavant.

D. Quel taux d'intérêt allouez-vous aux compagnies d'élévateurs pour les dépenses qu'elles contractent?—R. Vous voulez dire relativement aux frais de garde?

D. Oui.—R. 4½ p. 100.

D. Savez-vous ce qu'elles paient aux banques?—R. C'est une question à laquelle je préférerais répondre non-officiellement, et je serai heureux d'y répondre de cette façon. Nous avons pris des dispositions avec les banques au nom des compagnies d'élévateurs pour la réduction du taux d'intérêt qui variait, je crois, de 5 à 5½ p. 100, et atteignait peut-être un taux plus élevé, et nous l'avons fait réduire à 4½ p. 100. Nous avons essayé de le faire réduire à 3½ p. 100, mais nous n'avons pu procurer l'argent à ce taux. Le risque que les banques assument est naturellement plus grand dans le cas du blé entreposé à la campagne. Vous pouvez tous vous rendre compte de cela à la lumière de l'expérience de ces dernières années avec les mites et des choses de cette nature.

M. Donnelly:

D. Eprouvez-vous beaucoup de difficultés avec les mites et des ennuis de cette nature?—R. Non. Quelques-unes des compagnies éprouvent passablement de difficultés.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Findlay, pourriez-vous nous fournir une explication sur cet état?

M. Perley:

D. Vous conseilleriez à ceux qui ont des certificats de participation pour la récolte de 1941 de ne pas s'en déposséder?—R. Oui, absolument.

M. Evans:

D. Avez-vous payé le même taux d'intérêt pour le blé entreposé dans des élévateurs régionaux que vous avez payé pour le blé dans des élévateurs-terminus?—R. Le même taux d'intérêt?

D. Oui.—R. Non, nous payons 3 p. 100 à la banque sur nos emprunts sur demande, et à la campagne, tel que je l'ai expliqué à M. Perley, nous payons 4½ p. 100 aux compagnies d'élévateurs régionaux et elles empruntent à leur tour des banques.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions quant aux pages 14 et 15 qui traitent des arrangements avec les banques? Sinon, nous allons passer à la page 15. Voulez-vous faire une revue générale de cet état pour l'information du Comité?

Le TÉMOIN: Oui, je le ferai avec plaisir. Le premier état représente tout simplement la continuation de la récolte de 1938 et fait voir les opérations par application à l'année agricole 1941-42, donnant les ventes par mois et la situation des stocks invendus. Le deuxième état se rapporte aux obligations de la Commission à l'endroit des banques et des agents.

M. Perley:

D. Pourquoi l'obligation à l'endroit des agents est-elle virtuellement nulle? —R. C'est parce que le reste du blé de l'année agricole a été livré et la Commission en a acquitté le prix à mesure que nous acceptions livraison aux lieux de livraison et payions les agents.

M. Rickard:

D. Vous parlez de la récolte de blé de 1938. Quelle diminution de poids le blé subit-il s'il est gardé pour une ci longue période?—R. En tant que la Commission est concernée, la seule diminution de poids consiste dans une très faible quantité qui est perdue en cours de transport, et la Commission s'en ressent seulement quand nous expédions d'un élévateur-terminus à un autre ou de l'intérieur aux élévateurs-terminus après que nous avons accepté livraison du blé.

D. Le blé ne subit-il pas un retrait? Dans l'est du Canada, nous constatons que le blé se retire si nous le gardons dans un grenier.—R. Je le sais. Je puis me rendre compte que cela arrive dans le cas du blé ontarien, mais il n'en est pas ainsi, sauf dans une très faible mesure, dans le cas du blé de l'ouest. Je parle du point de vue de la Commission. Il ne fait pas de doute que les élévateurs-terminus subissent une certaine perte de ce chef d'après leurs inventaires annuels, mais la quantité est insignifiante au regard du gros volume de blé manutentionné.

D. Tient-on compte de cela quand ils acceptent livraison du blé?—R. Oui, une tare invisible d'un demi p. 100 est allouée.

Le PRÉSIDENT: En plus de cela, la compagnie d'élévateur doit livrer la quantité de blé reçue.

Le TÉMOIN: Oui.

M. RICKARD: Je voulais une explication à ce sujet, car cela est contraire aux idées que nous entretenons dans l'est.

Le PRÉSIDENT: Il existe peu de danger de perte quelconque sous ce rapport en tant qu'il s'agit du manutentionnement du blé provenant des élévateurs régionaux.

Le TÉMOIN: Si nous avons un récépissé d'entrepôt d'un élévateur-terminus quelconque pour un million de boisseaux, il est tenu de nous livrer un million de boisseaux.

M. RICKARD: Cela vaut pour toutes les variétés de blé que vous produisez?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous aborder l'état suivant à la page 17?

M. PERLEY: L'état fait voir un solde de quelque 244,000,000 de boisseaux dans la dernière colonne. Comment ce total se compare-t-il avec le chiffre à la première page de ce rapport, les deux ou trois dernières lignes du deuxième paragraphe qui dit: "le report au 31 juillet étant 424,000,000 de boisseaux."

Le PRÉSIDENT: J'hésite à interrompre les délibérations, mais nos sténographes éprouvent beaucoup de difficultés à entendre ce qui se dit. Il y a trop de confusion. Je propose que chaque député parle distinctement afin que les délibérations puissent être notées correctement.

M. Perley:

D. Je demandais à M. Findlay d'expliquer la différence entre le total de 244,000,000 de boisseaux à la page 17 et le chiffre à la première page du rapport, dans les deux ou trois dernières lignes du deuxième paragraphe. Il y a un petit écart. Pouvez-vous l'expliquer?—R. Eh bien, une explication tient au report du blé au Canada et l'autre aux stocks invendus de la Commission. Il n'y a pas de rapport entre les deux postes.

D. Il s'agit seulement de blé de la Commission à la page 17?—R. Oui, c'est du blé de la Commission.

D. Du blé que la Commission détient?—R. Du blé détenu par la Commission et invendu à la date où le bilan a été dressé.

M. Wright:

D. Est-ce que les 283,000,000 de boisseaux constituent la quantité de blé de la récolte de 1940-41 que la Commission détient encore?—R. Quel état examinez-vous?

D. Je suis à regarder la page 18, en décembre?—R. Le 1er décembre, 283,000,000; c'est la récolte collective. Il s'agit d'un état collectif montrant les trois récoltes qui ont été discutées individuellement dans les cas précédents. C'est une affaire de commodité.

M. McNEVIN: C'est un sommaire de 1939, 1940 et 1941.

M. Rickard:

D. La Commission détient-elle du blé après qu'il est exporté?—R. Vous voulez savoir, je crois, si nous expédions du blé invendu,—nous n'en expédions pas.

D. Vous ne l'expédiez pas là-bas à titre de blé invendu?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Cet état à la page 17 constitue effectivement un résumé des années agricoles 1939, 1940 et 1941.

Le TÉMOIN: Exactement.

M. PERLEY: Il fait voir le solde total de blé des trois récoltes que la Commission détenait à cette époque.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions concernant cet état?

M. DOUGLAS: Pourrions-nous obtenir les détails de la pièce 6 concernant les intérêts de $2,699,000 sur les débits bancaires?

M. DONNELLY: Nous pourrons obtenir ces renseignements quand nous aborderons les pièces. Je propose que le Comité s'ajourne.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous levions la séance, je ferai observer que nous avons fini l'étude de la matière à la page 17 et nous sommes prêts à aborder la page 18 à notre prochaine séance.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 3

SÉANCES DES VENDREDI 4 JUIN et MARDI 8 JUIN 1943

QUESTION À L'ÉTUDE

Rapports de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole de 1941-1942

TÉMOINS:

M. George McIvor, président de la Commission canadienne du blé.
M. Clive B. Davidson, statisticien de la Commission canadienne du blé.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 4 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation est convoqué par avis régulier à se réunir à 4 heures de l'après-midi.

A 4 h. 20, les membres suivants sont présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Dechêne, Donnelly, Evans, Gardiner, Golding, Henderson, Léger, Perley, Ross (*Middlesex-est*), Ross (*Moose-Jaw*), Senn, Weir.—13.

Vu l'absence de quorum, le président ajourne la séance du Comité au 8 juin, à 11 h. du matin.

Le MARDI 8 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 h. du matin, sous la présidence de M. G. W. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Blair, Cruickshank, Dechêne, Diefenbaker, Donnelly, Douglas (*Weyburn*), Dubois, Evans, Fair, Fontaine, Golding, Gregory, Henderson, Laflamme, Lafontaine, Leader, Léger, MacDiarmid McCuaig, McCubbin, McNevin, (*Victoria, Ont.*), Matthews, Mullins, Nielsen (Mme), Perley, Rhéaume, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-est*), Senn, Soper, Weir, Whitman et Wright.—33.

Sont aussi présents: L'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce et M. George McIvor, président, et M. Clive B. Davidson, statisticien de la Commission canadienne du blé.

Les procès-verbaux des séances du jeudi 3 juin et du vendredi 4 juin sont lus et adoptés.

L'hon. M. MacKinnon expose au Comité l'attitude du Gouvernement concernant les contingentements de blé pour les hommes des Forces armées du Canada. Il produit aussi une copie des instructions de la Commission canadienne du blé à toutes les compagnies concernant les excédents de livraison de blé par les cultivateurs qui s'enrôlent dans le service militaire,—Bulletin n° 138.

La discussion s'ensuit.

M. Fair propose ensuite, appuyé par M. Ross (*Souris*):

Que le Comité recommande dans son rapport à la Chambre que la même ligne de conduite touchant la vente de l'excédent de la récolte de blé de 1942 des hommes enrôlés dans les Forces armées s'applique à l'année agricole 1943-1944.

La proposition est adoptée.

Le Comité reprend l'étude du rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole 1941-1942.

M. George McIvor, président, et M. Clive B. Davidson, statisticien de la Commission sont rappelés et leur interrogatoire est continué.

M. McIvor dépose des copies des contrats pour la manutention du blé et du lin entre les compagnes d'élévateur, l'organisme des producteurs, l'United Grain Growers, et la Commission canadienne du blé.

La séance est suspendue jusqu'à 4 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 4 heures de l'après-midi.

Membres présents: MM. Blair, Cloutier, Donnelly, Douglas (*Weyburn*), Evans, Fair, Gregory, Henderson, Lafontaine, Léger, MacDiarmid, McCuaig, McCubbin, McNevin (*Victoria, Ont.*), Mullins, Perley, Rennie, Ross (*Souris*), Ross, (*Middlesex-est*), Soper, Tustin, Weir, Whitman et Wright.—24.

Est aussi présent: L'hon. J. A. MacKinnon, ministre du Commerce.

Le Comité reprend l'étude du rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole 1941-1942.

M. George McIvor, président et M. Clive B. Davidson, statisticien de la Commission canadienne du blé sont rappelés et réinterrogés.

A 5 h. 45, le Comité s'ajourne au lendemain, mercredi le 9 juin, à 4 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

Le 8 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'ignore l'étude que le Comité veut entreprendre, ou la méthode qu'il voudrait peut-être suivre. Est-ce qu'un membre du Comité a des suggestions à faire à ce sujet: Pour ma part, j'avais cru, eu égard à une remarque faite à l'une de nos séances concernant la demande de production de certains contrats conclus par la Commission du blé, que cela pourrait peut-être procéder de cette façon. Il y a encore deux recommandations du rapport de l'an dernier concernant les ventes à l'élévateur rural et dans le contrat avec l'élévateur, le chargement dans les wagons reconnu comme chargement de wagon. Il y a encore des questions telles que la répartition de wagons pour la livraison du blé, la situation générale de l'emmagasinage, et le mouvement du blé hors des élévateurs ou ailleurs. Il ne faut pas oublier le droit de nettoyage actuellement appliqué aux ventes des céréales secondaires. Y a-t-il d'autres questions que le Comité voudrait étudier ou revoir avec M. McIvor?

M. DIEFENBAKER: Monsieur le président, si vous voulez me le permettre, je veux soulever celle du droit qu'ont les hommes qui sont appelés pour leur service militaire et qui s'enrôlent dans les Forces armées, d'écouler leur blé en sus du contingentement. Si je comprends bien, on permet à l'heure actuelle à celui qui est appelé en 1942 de vendre le blé qu'il a en sus du contingentement. Cependant, celui qui a été appelé en 1940 ou 1941 et dont la ferme a continué d'être exploitée n'obtient pas ce droit.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est une question loyale.

M. DIEFENBAKER: Elle pourrait à très bon droit être débattue. Un grand nombre d'hommes sont dans ce cas. Leur situation n'est pas de nature à favoriser l'enrôlement dans la région qu'ils habitent.

M. GOLDING: Le recrutement s'applique-t-il aux agriculteurs?

M. WHITMAN: Vous voulez dire pour ceux qui sont appelés.

M. DIEFENBAKER: Oui, pour ceux-ci.

M. GOLDING: Entendez-vous ceux qui vivent sur les fermes, qui en sont les propriétaires?

Le PRÉSIDENT: Sans tenir compte de cet aspect de la question, je crois que la Commission devrait peut-être exposer franchement sa ligne de conduite.

M. GEORGE McIVOR est appelé.

Le TÉMOIN: Je me demande, monsieur le président, si je puis traiter maintenant de cette question, si cela vous agrée?

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité en convient?

Des VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Quelque autre membre désire-t-il soumettre une question qu'il voudrait discuter à ce stade?

M. WRIGHT: Je voudrais traiter de la vente du lin à quelque stade.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. Ross (*Souris*): Si possible, j'aimerais qu'on m'expose plus tard la situation relative au blé Durum.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. SENN: Il y a encore cette question des relations entre cette commission-ci et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre mentionnée à la page 10 de la première partie du rapport. J'aimerais qu'on m'explique comment les prix ont été déterminés.

M. PERLEY: Monsieur le président, puis-je suggérer que nous prenions le rapport dont a traité M. McIvor l'autre jour. J'ignore si tous les points qu'on vient de soulever s'y trouvent ou non, mais il est bien possible que le préambule du rapport en fasse mention, avant le relevé financier. Je suggère que si nous étudions le rapport comme nous avons procédé l'autre jour, nous pourrions alors disposer de ces questions au fur et à mesure.

Le PRÉSIDENT: Cette suggestion est raisonnable. Cependant, monsieur Perley, j'avais cru que M. McIvor avait fait une déclaration préliminaire très complète

M. PERLEY: Mais elle n'a donné lieu à aucune question.

Le PRÉSIDENT: Je sais, mais je l'ai trouvée assez complète et j'ai cru que les membres du Comité voudraient poser des questions sur ses particularités.

M. PERLEY: Voyez-vous, M. Senn vient de poser une question touchant les relations entre la commission et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ce point apparaît à la première page et aussi à la page 10, je crois. Je propose que M. McIvor réponde à la question de M. Diefenbaker et ensuite nous pourrons étudier le rapport dans un ordre logique en commençant par les questions mentionnées d'abord à la première page.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous traiter de la question posée par M. Diefenbaker, monsieur McIvor?

Le TÉMOIN: Avec plaisir; vous entendez celle du blé des soldats, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: J'entends, monsieur Diefenbaker, que le Gouvernement a appliqué certaines restrictions sur la vente de ce blé basées sur ce que vous avez dit.

M. DONNELLY: Veuillez hausser un peu la voix?

Le TÉMOIN: Oui, je vais essayer. Un agriculteur qui avait quitté sa ferme avant ces dates avait probablement pu en venir à des arrangements pour en maintenir l'exploitation.

M. DIEFENBAKER: Veuillez me dire la date.

Le TÉMOIN: C'est le 1er avril 1942. Nous avons recommandé au Gouvernement d'aborder dans un esprit généreux l'étude de cette question. Je suis convaincu que tout cas méritoire sera étudié attentivement.

M. DIEFENBAKER: Autrement dit, voici ce qui en est: bien que la date adoptée soit le 1er avril 1942, les hommes qui ont été appelés et qui se sont enrôlés depuis auront l'occasion de vendre leur blé en sus du contingentement.

Le TÉMOIN: Oui. Je dois dire en toute justice pour les membres du Gouvernement qu'au cours de nos entretiens avec eux nous avons constaté qu'ils voulaint que la Commission prît l'attitude la plus généreuse possible; de sorte que je ne crois pas que vous trouviez de cas...

M. DIEFENBAKER: Je crois que cela est tout à fait louable. J'ai reçu une lettre l'autre jour concernant cette question. J'ai communiqué avec le ministre et il m'a donné à entendre que ces cas seraient étudiés.

Le TÉMOIN: J'ai vu ce dossier. On va l'envoyer à Winnipeg pour en disposer. Je suis convaincu que tous les cas méritoires seront étudiés avec soin.

M. DIEFENBAKER: Ainsi donc on peut prendre généralement pour acquis que quelle qu'ait été la règle dans le passé, à l'avenir les hommes appelés et qui sont actuellement dans les Forces armées pourront vendre leur blé en plus du contingentement.

Le TÉMOIN: Oui.

M. GOLDING: Vous reste-t-il beaucoup de ce blé?

Le TÉMOIN: Non, il y en avait en tout, si je me souviens bien, environ 485,000 boisseaux.

M. GOLDING: Combien de personnes étaient intéressées?

Le TÉMOIN: De mémoire, je dirais qu'il y en avait environ mille; pardon, on m'apprend que c'était environ 700.

M. LÉGER: Combien de ces cultivateurs ont été appelés?

Le TÉMOIN: D'après le chiffre que j'ai, 500 cas ont été approuvés sur un total d'environ 700.

M. GOLDING: Vous dites avoir déjà disposé de 500 cas?

M. DIEFENBAKER: Cela veut-il dire qu'il y en a 215 non assujettis aux règlements actuels?

Le TÉMOIN: Non, je crois qu'il n'y a que cinquante de ces cas et on est à les réexaminer.

M. Ross (*Souris*): Ce contingentement s'applique-t-il à la récolte de l'an dernier de même qu'à celui de cette année? Supposons qu'un cultivateur aurait semé cette année et qu'il aurait été appelé, la quotité lui est-elle encore applicable?

Le TÉMOIN: Cette restriction ne vaut que pour la récolte actuelle. J'ignore ce qu'on va décider concernant la récolte de l'an prochain.

M. WRIGHT: S'ipplique-t-elle au blé des soldats dans l'armée? Supposons qu'un soldat se serait enrôlé et que sa terre n'aurait pu produire que pour lui assurer le tiers de sa part de la récolte; obtiendrait-il la livraison du tiers qui lui appartient?

Le TÉMOIN: Oui.

M. DIEFENBAKER: Très bien.

Le TÉMOIN: Puis-je revenir à la question de M. Wright: c'est précisément ce qui arrive dans la plupart de ces cas—les soldats quittent leurs fermes et il leur reste du blé à livrer.

M. WRIGHT: Cela vaudra-t-il pour l'an dernier?

Le TÉMOIN: Vous voulez parler de la présente année agricole?

M. FAIR: Le ministre du Commerce est présent et cette question relève de son ministère. Je suggère donc que le Comité lui recommande la continuation de cette ligne de conduite pour la récolte de 1943-1944. Je propose que cette recommandations vaille pour les hommes envoyés outre-mer afin de les exempter du tracas de la vente de leurs récoltes.

Le TÉMOIN: Je crois, monsieur le président, que je devrais dire que nous étions à étudier des problèmes d'ordre plutôt pratique. Je ne veux pas me faire le porte-parole du Gouvernement, mais mon impression était que le Gouvernement était d'avis que cette recommandation vaudrait pour une autre année, bien que cela ne soit pas fait. Cependant, M. MacKinnon peut probablement répondre à cette question.

L'hon. M. MACKINNON: Monsieur le président, le Gouvernement a été saisi à diverses reprises de cette question du blé des soldats non livrable d'après les contingentements actuels. Il l'a discutée avec la Commission canadienne du blé,

comme l'a dit M. McIvor. Il a suggéré à la Commission d'interpréter le plus largement possible les règlements précités. Au cours de notre conversation nous avons demandé à la Commission s'il lui était possible de nous indiquer quelle quantité de ce blé il nous faudrait emmagasiner, en faisant une estimation très généreuse l'on nous a donné un chiffre dépassant peut-être 1,000,000 de boisseaux. Le Gouvernement y a consenti.

M. DIEFENBAKER: Quand? J'ai une lettre en date du 20 mai 1943 qui expose l'attitude du Gouvernement à ce sujet; elle dit que la Commission regrette de ne pouvoir donner suite à votre demande...

L'hon. M. MACKINNON: C'était au cours du dernier—très récemment.

M. DIEFENBAKER: Je comprends. J'ai soulevé la question dans la dernière partie de mai et son attitude était alors la même.

L'hon. M. MACKINNON: Elle fut adoptée à peu près vers cette date. Actuellement, ainsi que l'a dit M. McIvor, le Gouvernement n'a accepté que l'augmentation de 485,000 boisseaux. Je crois que d'après l'interprétation donnée à cette entente jusqu'ici par la Commission du blé, la quantité en jeu n'a pas dépassé 50,000 boisseaux environ; ainsi donc, nous nous en tiendrons facilement dans les limites du chiffre fixé. J'ignore ce que sera son attitude l'an prochain, mais il est certain—je crois pouvoir m'engager en toute sûreté—que nous verrons avec faveur le maintien du plan adopté.

M. FAIR: Je propose l'application en 1943-1944 de la même ligne de conduite qu'en 1942 concernant la vente du blé dépassant le contingentement.

M. Ross (*Souris*): Je suis heureux d'appuyer la proposition de M. Fair. Cette question me paraît plutôt importante, le cultivateur appelé au service militaire est plutôt dans l'incertitude quant à la livraison future.

M. CRUICKSHANK: Parlez-vous de l'enrôlé volontaire ou du conscrit, c'est la même chose, n'est-ce pas?

M. Ross (*Souris*): Non, parce que les cultivateurs appelés en vertu de la loi, si je comprends bien—j'ai correspondu avec plusieurs dans ma région à ce sujet—ils sont appelés et n'obtiennent qu'une exemption de six mois...

M. CRUICKSHANK: Vous entendez un sursis.

M. Ross (*Souris*): Oui, j'aurais dû dire sursis plutôt qu'exemption. Leurs exemptions sont pour six mois à la fois. Les cultivateurs se trouvent placés dans une situation très étrange. Comme l'a dit M. Fair, ils ne devraient pas être inquiétés de ce fait. C'est pourquoi je crois qu'ils devraient obtenir aussi ce sursis pour la présente année agricole. C'est le moins que le Comité puisse faire pour ceux qui se trouvent dans cette malheureuse situation.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts à vous prononcer sur cette question?

M. EVANS: Tout ce qu'un comité comme celui-ci peut faire après avoir entendu les témoignages c'est de soumettre une recommandation; est-ce à quoi vous pensez, monsieur le président, en demandant de mettre la résolution aux voix maintenant?

Le PRÉSIDENT: Il semble que M. Fair veuille qu'on en dispose sur-le-champ. J'allais expliquer que quoi que nous fassions, nous ne pouvons que formuler une recommandation qui serait ensuite incorporée dans un rapport du Comité à la Chambre. C'est tout ce que nous pouvons faire en tant que Comité.

M. DONNELLY: Quant à la résolution de M. Fair, je veux qu'il soit compris que je suis disposé en tout temps à favoriser le plus possible tout membre des Forces armées. Mais je ne crois pas que le conscrit qui a obtenu un sursis, et qui ne fait pas encore partie de l'armée a droit d'être plus favorisé qu'un autre.

M. Ross (*Souris*): J'entends un cultivateur qui est appelé au service.

M. DONNELLY: Je suis en faveur d'accorder ces privilèges à celui qui a été appelé. Celui qui a obtenu une exemption ou un sursis n'est pas dans la même catégorie; il n'est nullement dans l'armée.

M. FAIR: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire ou désirable qu'un membre du Comité mette un homme de paille sur pied et le renverse simplement afin que son nom figure au compte rendu.

J'ai été très clair, j'ai parlé des hommes appelés en service actif.

M. DONNELLY: Vous avez dit les hommes appelés.

M. Ross (*Souris*): C'est moi qui ai d'abord soulevé ce point; laissez-moi l'expliquer. J'ai dit que j'excepterais les cultivateurs qui ont répondu à l'appel mais qui emmagasinent leurs récoltes. Je connais plusieurs cultivateurs qui n'emmagasinent pas leurs récoltes cette année, ignorant dans quelle situation ils seront à la fin de leur six mois de sursis. Il me semble que le Gouvernement devrait en toute justice indiquer sa ligne de conduite à ce sujet. S'ils savaient à quoi s'en tenir, ces cultivateurs emmagasineraient leurs récoltes, ce qui profiterait à tout le pays. Tout comme le Dr Donnelly, je m'oppose à ce qu'on accorde des privilèges à quiconque n'est pas appelé au service militaire en qualité de soldat. C'est aussi l'intention de M. Fair, je crois.

Le PRÉSIDENT: Il nous faudrait, naturellement, le texte de la résolution. J'ignore ce que le secrétaire a inscrit. Je prie le secrétaire de lire le texte qu'il a.

Le secrétaire lit la résolution suivante:

> M. Fair, appuyé par M. Ross, propose que le Comité recommande le maintien du même contrat pour l'année agricole 1942-1943 et de l'incorporer dans le rapport du Comité à la Chambre.

M. FAIR: Je crois qu'il manque quelque chose. Il faudrait lire "la même ligne de conduite concernant les soldats".

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Les hommes des Forces armées.

M. FAIR: Des services armés. J'ignore ce que devrait être exactement le libellé. Je veux dire le maintien de la même ligne de conduite adoptée actuellement concernant les soldats.

Le PRÉSIDENT: Le Comité aimerait-il avoir encore quelques mots d'explication de M. McIvor sur le fonctionnement du système tel qu'appliqué actuellement?

M. WHITMAN: Oui.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, un homme qui est simplement appelé au service militaire et qui n'est pas dans l'armée ou les Forces armées n'obtient pas actuellement ce privilège. Il doit nommer dans sa déclaration, son régiment, son numéro matricule, etc. On ne fait aucune distinction entre l'enrôlé volontaire ou le conscrit.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Monsieur le président, puis-je signaler à M. McIvor qu'il y a une différence selon la date de l'enrôlement. J'ai un cas à propos duquel j'ai écrit au ministre et qu'il m'a promis de considérer favorablement. Un homme s'est enrôlé dans l'aviation avant la date limitée; je ne saurais dire exactement quand, mais c'était avant cette date. Il a loué sa ferme. La part qui lui revient est de 1,000 boisseux de blé; le contingentement ne lui permet d'en livrer que 360. Le reste de son blé est sur sa terre. S'il était chez lui, il pourrait l'employer comme aliment, en disposer de quelque façon, ou l'emmagasiner. Sa femme ne peut le faire. Il me semble que l'une des recommandations du Comité devrait être, s'il entend en formuler une, au lieu de fixer une date limite trop tranchée, c'est que tous les hommes des Forces armées qui ont un surplus de blé, devraient pouvoir être autorisés à le vendre, n'étant pas sur les lieux pour s'en occuper.

Je crois que l'on devrait procéder de la même façon quant à la récolte de cette année. Celui qui s'est enrôlé, sans y avoir été forcé, qui l'a fait par devoir, ne devrait pas être puni de ce chef. Le conscrit devrait obtenir une certaine considération, parce qu'il a dû partir. Sa récolte de blé, s'accumule, mais il n'est pas là pour y voir.

Le TÉMOIN: Un mot en réponse à la question de M. Douglas. J'ignore si vous étiez présent, monsieur Douglas, alors que nous avons dit M. MacKinnon et moi-même que le Gouvernement veut considérer ces cas avec la plus grande générosité.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Je sais.

Le TÉMOIN: Je dirai afin de souligner la façon dont nous avons envisagé cette question que nous avons étudié 700 cas. Nous avons permis un excédent de livraison de 485,000 boisseaux et il n'y a que 51,000 boisseaux en suspens à cause de la date d'enrôlement. Nous avons donc essayé d'envisager la question dans un esprit très large, et nous continuerons d'agir de la sorte; c'est le désir du Gouvernement. Je crois que le cas en question sera réglé.

L'hon. M. MACKINNON: Oui.

M. Douglas (Weyburn):

D. Dois-je comprendre qu'il n'y a que 51,000 boisseaux de blé de cultivateurs enrôlés qui n'ont pas été livrés, ou si vous entendez les enrôlés qui ont demandé à être autorisés à vendre le surplus de leur blé?—R. Je dis que sur la quantité globale ayant fait l'objet de demandes, il a été vendu et livré 485,000 boisseaux et il ne reste que 51,000 boisseaux à vendre sur les demandes que nous avons reçues jusqu'ici.

L'hon. M. MACKINNON: Cela correspond au cas dont vous avez parlé.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): A cause de la date limite, peut-être un grand nombre de cultivateurs n'ont-ils pas formulé de demande de ce fait.

Le PRÉSIDENT: Quelle attitude le Comité désire-t-il prendre quant à la résolution?

M. MCNIVEN: A mon avis le Comité n'obtiendra rien en choisissant de petites questions de temps à autre et en faisant des recommandations particulières à leur sujet. Il devrait soumettre son rapport sous la forme la plus complète possible.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une résolution dont il doit disposer. La discussion va-t-elle se prolonger?

M. MCNEVIN: Je propose en amendement que cette question soit réservée jusqu'au rapport final du Comité.

Le PRÉSIDENT: M. Fair a soumis le texte de sa résolution; je vais demander au secrétaire de nous la lire.

La secrétaire lit la résolution conçue en ces termes:

> M. Fair propose, appuyé par M. Ross, de Souris, que le Comité recommande dans son rapport à la Chambre que la même ligne de conduite relativement à la vente de la récolte de blé de 1942 des soldats dans les Forces armées s'applique à la récolte de 1942-1943.

M. FAIR: La récolte de 1943-1944.

Le PRÉSIDENT: Oui. La discussion est-elle terminée?

M. PERLEY: Cette résolution va être incorporée au rapport. D'après son texte, elle ne peut être soumise au Gouvernement avant que le Comité ne fasse rapport.

Le SECRÉTAIRE: Cela dispose de l'amendement de McNevin. Il voulait qu'il figure au rapport du Comité.

M. McNEVIN: Qu'il demeure en suspens.

M. GOLDING: A quoi bon cette motion?

Le PRÉSIDENT: C'est une instruction au Comité d'inclure lors de la rédaction de son rapport, une recommandation analogue à cette résolution.

M. Ross (*Souris*): Certainement.

M. GOLDING: Mais cette proposition s'applique déjà, d'après M. McIvor.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): A la récolte de l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GOLDING: J'entends qu'il est inutile que vous disiez maintenant au Gouvernement la ligne de conduite qu'il doit adopter. Il l'a déjà fait.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Non; c'est pour la récolte de l'an dernier. Il s'agit ici d'une recommandation en vue de l'étendre à la récolte de l'année prochaine.

M. GOLDING: Croyez-vous que le Gouvernement va y renoncer?

Le PRÉSIDENT: Quel est le désir du Comité? Je prie le secrétaire de relire la résolution, pour que le Comité sache exactement de quoi il est saisi. Le secrétaire lit la résolution qui suit:

> M. Fair propose, appuyé par M. Ross, de Souris, que le Comité recommande dans son rapport à la Chambre que la même ligne de conduite relativement à la vente de la récolte de blé de 1942 des soldats dans les Forces armées s'applique à la récolte de 1943-1944.

M. Diefenbaker:

D. J'ai une question à poser à M. McIvor. La ligne de conduite ci-dessus s'applique maintenant, mais elle ne s'appliquait pas jusqu'au 20 mai. A quelle date a-t-elle été soumise? Le ministre a dit qu'elle ne s'est appliquée qu'à 700 cas en tout, à un total de 485,000 boisseaux, et qu'il ne reste à étudier que la vente de 51,000 boisseaux. Jusqu'au 20 mai elle ne s'appliquait pas pour les soldats qui s'étaient enrôlés avant le 1er avril 1942, qui ont eu des récoltes et n'ont pu les vendre à cause du contingentement. Je veux savoir quand ce changement a eu lieu. J'ai reçu une correspondance volumineuse jusqu'ici à ce sujet. —R. Ce changement remonte à ces jours derniers, monsieur Diefenbaker.

D. A ces jours derniers?—R. Aux dix derniers jours.

D. Vous dites que cela s'est produit au cours des dix derniers jours?—R. Oui.

M. Perley:

D. Vous avez reçu alors des demandes de règlement de la vente de 485,000 boisseaux?—R. Nous avons reçu 700 demandes, dont 501 ont été autorisées, pour un total de 485,000 boisseaux. 50 demandes sont en suspens à cause de la date. On y donne suite maintenant.

D. Puis-je savoir à quelle date l'automne dernier cette question vous a d'abord été signalée? Un grand nombre de soldats m'ont adressé leurs demandes. Du moins, un assez grand nombre d'entre eux ont soulevé la question au début de l'automne dernier, immédiatement après la moisson. Quand en avez-vous eu vent, monsieur McIvor?—R. La déclaration touchant les excédents de livraisons a été soumise le 7 avril 1943. En voici une copie. Je la déposerai volontiers au Comité.

D. C'est la déclaration. Mais quand des soldats dans la situation précitée vous ont-ils demandé d'accepter leur contingentement supplémentaire?—R. M. Davidson, qui, soit dit en passant, s'est occupé de cela au bureau, me dit que les demandes furent très rares jusqu'en février.

D. Février?—R. Oui. Nous en avons reçu environ 50 au cours de ce mois et la déclaration a été soumise le 7 avril.

D. Je suis sûr qu'on m'a soumis des cas en novembre et décembre derniers. Quelle a été la publicité à ce sujet?—R. La plus grande.

D. Cette publicité a-t-elle été antérieure à février?—R. Non.

M. Diefenbaker:

D. Qu'entendez-vous dire en disant que la décision concernant les 51,000 boisseaux n'avait pas été arrêtée à cause de la date? Que voulez-vous dire s'il n'est plus question de la date?—R. Je crois avoir été très clair—du moins à mon point de vue, mais peut-être pas au vôtre, monsieur Diefenbaker. J'ai dit que 51,000 boisseaux n'avaient pas été livrés, dans l'attente d'une décision quant à la date, et que l'on étudiait maintenant ces cas en vue de les régler.

D. Qu'entendez-vous par "dans l'attente d'une décision quant à la date"?—R. Je reviens à ce que j'ai dit—il a été pris une décision ces dix derniers jours concernant ce reliquat de blé. Quant aux cas en suspens—maintenant qu'une décision a été prise, on les étudie.

D. Très bien.

M. Ross (*Souris*): Puis-je poser une question à ce sujet? Supposons qu'un cultivateur se soit enrôlé il y a deux ans, au début de la guerre et que sa ferme est louée. Il en est le propriétaire; la ligne de conduite adoptée s'applique-t-elle à sa part de la récolte et celle-ci peut-elle être entièrement vendue de ce chef?

M. WHITMAN: Oui, il l'a dit.

Le TÉMOIN: Oui, monsieur Ross.

M. Donnelly:

D. Vous avez pris connaissance de la résolution qui a été soumise. Si elle est adoptée et vous vous prononcez en faveur de la même ligne de conduite l'an prochain, les livraisons du blé des soldats seront-elles réparties sur toute l'année ou sur un mois ou deux au début de l'automne?—R. Ils essaieront, sans conteste, d'obtenir la livraison de leur blé au début de l'année; ils pourront le livrer s'il peut être emmagasiné.

D. Ils ne seront nullement tenus de s'en tenir à un contingentement?—R. Non.

D. Ils pourront livrer leur récolte entière?—R. Exactement.

D. La livraison n'en sera pas répartie sur toute l'année?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous une autre question, monsieur Wright?

M. WRIGHT: Oui.

M. Wright:

D. Voici le cas d'un soldat qui avait loué sa terre. Son locataire a livré entièrement les 14 boisseaux mais aucun boisseau du blé du soldat dans ces 14. Dois-je comprendre que le soldat peut obtenir la livraison de sa part de cette récolte?—R. Tout à fait, monsieur Wright.

Le PRÉSIDENT: On a demandé le vote. Veuillez relire la résolution, monsieur le secrétaire.

M. CRUICKSHANK: Veuillez la relire.

M. DONNELLY: Dans un cas comme celui-ci cette façon de procéder ne me paraît pas juste. Le locataire d'une ferme ne devrait livrer que les deux tiers ou n'obtenir qu'un contingentement de dix boisseaux. Autrement vous attribuez quatorze boisseaux au locataire et sa part au soldat, ce qui fait peut-être encore dix boisseaux ou plus.

M. PERLEY: C'est un cas où le locataire a joué son propriétaire, celui-là ayant livré tout le contingentement.

M. DONNELLY: Ce n'est pas loyal. Tout le monde va faire de même.

M. GOLDING: Monsieur McIvor, pouvez-vous nous dire, ou avez-vous des données...

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs.

M. Ross (*Souris*): On ne peut être ainsi favorisé à moins d'être dans l'armée. Il faut être soldat.

M. DONNELLY: Vous ne me comprenez pas. Si je loue une terre d'un soldat, je livre mes quinze boisseaux et le soldat livre son blé en plus. Le locataire ne devrait jamais livrer plus que les deux tiers, soit dix boisseaux, et le propriétaire ses cinq boisseaux. C'est ce que je vous dis.

M. FAIR: Cela ne touche pas le locataire.

M. DONNELLY: Oui, cela le touche. M. McIvor vient de le dire. Il vient de dire dans sa réponse que le fermier avait livré quatorze boisseaux de blé et aucune portion du blé du soldat. Ensuite le soldat pourrait livrer la quantité supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Puis-je vous faire remarquer que le sténographe saisit difficilement lorsqu'on converse à l'autre bout de la table.

M. CRUICKSHANK: Il n'a pas manqué grand'chose.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs, je vous prie. M. Davidson, le statisticien de la Commission canadienne du blé, s'est occupé de ces détails administratifs. M. McIvor dit qu'il pourrait peut-être nous donner un mot d'explication si le Comité le lui demande.

M. GOLDING: Avant qu'il le fasse, j'allais poser une question à M. McIvor. Avez-vous des données concernant ces 70 cas? Vous avez ce nombre réparti entre les 296,000 et quelques cultivateurs des provinces des Prairies. Possédez-vous des données ou des détails établissant s'ils ont été appelés ou s'ils se sont enrôlés volontairement, s'ils sont locataires ou propriétaires de leurs fermes?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous avons toutes les données concernant chaque cas particulier. Nous ne distinguons pas entre le volontaire et le conscrit.

M. Golding:

D. Non. Vous avez ces données?—R. Oui.

D. Je veux savoir en fait si ces cultivateurs sont éloignés de leurs fermes.—R. Ils n'ont pas seulement été appelés mais ils sont partis. Ils sont enrôlés.

D. Je sais. Mais se sont-ils enrôlés volontairement ou ont-ils été appelés? Sur ces 700 combien se sont enrôlés?

M. Ross (*Souris*): Ils sont encore appelés maintenant.

M. PERLEY: Il vous en donnera une explication si vous le laissez parler.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs, je vous prie.

M. PERLEY: Laissez-le répondre.

Le TÉMOIN: M. Davidson a étudié chacun de ces cas individuellement; pas moi. Je connais en général la ligne de conduite, mais j'aimerais beaucoup qu'on lui permît de traiter de ces questions.

M. GOLDING: Très bien, du moment que nous aurons les renseignements.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Davidson, veuillez nous expliquer ce point.

M. DAVIDSON: Monsieur le président, je pourrais faire une déclaration générale. Lorsque nous avons reçu la première série de demande à Winnipeg—soit avant que la ligne de conduite fut arrêtée—elles provenaient presque entièrement de conscrits ou d'enrôlés de l'automne dernier. C'était d'abord la situation à laquelle nous nous sommes attaqués. Puis le 7 avril, lorsque nous avons fait connaître notre attitude, nous avons reçu 300 ou 400 demandes en fin de semaine.

M. DIEFENBAKER: Quelle ligne de conduite avez-vous fait connaître le 7 avril, monsieur Davidson?

M. DAVIDSON: C'est la déclaration que M. McIvor a produite au Comité.

M. DIEFENBAKER: Je me souviens.

M. DAVIDSON: Laquelle comprend la communication faite à la Chambre des communes par le ministre du Commerce.

M. DIEFENBAKER: Très bien.

M. DAVIDSON: En prenant connaissance de ces cas, nous avons découvert diverses situations. Afin d'accélérer les choses, nous avons accepté tous ceux qui cadraient exactement avec la première déclaration du ministre.

M. DIEFENBAKER: C'est-à-dire tous les cas d'enrôlement antérieurs au 1er avril 1942?

M. DAVIDSON: Précisément. Nous en avons disposé très rapidement. Puis nous avons étudié les autres cas. Je les ai examinés avec grand soin. D'après notre étude de la situation la Commission a demandé d'appliquer à ces cas l'attitude du Gouvernement. Ce sont les quelque 50 cas dont il est maintenant question. Nous sommes en train de les régler. Quant à la question soulevée par MM. Donnelly et Golding: quand un soldat s'adresse à la Commission afin d'en obtenir le privilège d'un excédent de livraison, il produit un affidavit auquel il joint le contrat conclu avec son propriétaire, s'il est locataire. Nous devons nous assurer si cette transaction est conforme au contrat. Disons qu'un soldat est locataire et qu'il a livré jusqu'à 10 boisseaux de blé à l'acre; d'abord —en supposant qu'un contingentement de 15 boisseaux est le maximum pour l'année—nous calculons la part du locataire à même le contingentement de 15 boisseaux. Si elle est d'un tiers, ce sera 5 boisseaux. C'est une autorisation que reçoit le soldat; c'est la première. Ensuite nous lui donnons une autre autorisation pour le tiers du reliquat de la récolte. Autrement dit, lorsque toutes les autorisations ont été données, le locataire a livré toute sa part de la récolte sur pied d'après le contrat avec son propriétaire. Cela empêche aussi ce dernier de bénéficier des dispositions que nous prenons en faveur du soldat, la limite du contingentement étant de 15 boisseaux pour le propriétaire et nous protégeons le soldat d'après son contrat, jusqu'à concurrence de 15 boisseaux, et ensuite pour le reliquat de la récolte qui lui appartient.

Le PRÉSIDENT: Le propriétaire peut livrer jusqu'à concurrence de 15 boisseaux à l'acre.

M. PERLEY: Laissez-moi vous citer un cas. Supposons qu'une ferme donne une récolte de 20 boisseaux. Le contingentement qui peut être livré est de 15 boisseaux.

M. DAVIDSON: C'est exact.

M. PERLEY: D'après la base du tiers.

M. DAVIDSON: Oui.

M. PERLEY: Et dans le présent cas le propriétaire est un soldat. On livre les 15 boisseaux. Un tiers va au soldat et le locataire en garde les deux tiers d'après la base du tiers. Il exploite la ferme sur la base d'une part du tiers.

M. DAVIDSON: Le propriétaire va recevoir les deux tiers de la récolte; c'est le soldat dans votre exemple.

M. PERLEY: Non. Le propriétaire en recevra le tiers.

Le PRÉSIDENT: Dans votre exemple le soldat est le propriétaire.

M. PERLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Alors le locataire va recevoir les deux tiers.

M. PERLEY: Le propriétaire recevra un tiers. Supposons que le soldat ou le locataire livre tout son contingentement, disons, 15 boisseaux. Dix boisseaux lui appartiennent et 5 boisseaux appartiennent au soldat. Très bien, mais il reste encore 5 boisseaux—20 boisseaux à l'acre—et dois-je comprendre que le soldat peut obtenir la livraison de sa part de ces 5 boisseaux?

M. DAVIDSON: Oui, c'est cela.

M. DIEFENBAKER: Sur combien de soldats-cultivateurs avez-vous des données d'après les avis que vous avez envoyés?

M. DAVIDSON: Nous avons d'abord estimé que nous en aurions 1,000. Le facteur restrictif est que le soldat devait avoir un permis en 1942, ce qui élimine les fils de cultivateurs, etc. Le cultivateur doit exploiter sa ferme moyennant un permis.

M. DIEFENBAKER: Vous avez approximativement 1,000 détenteurs de permis?

M. DAVIDSON: C'est à peu près le nombre.

M. DIEFENBAKER: Dans les Forces armées?

M. DAVIDSON: Ce nombre ne s'élèvera pas à 1,000.

M. DIEFENBAKER: Mais il est basé entièrement sur le nombre de détenteurs de permis en 1942?

M. DAVIDSON: C'est exact. C'est tout ce que nous a permis l'autorisation gouvernementale.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à se prononcer?

(La résolution est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: M. McIvor a certains rapports dont certains membres du Comité ont demandé le dépôt à la dernière séance. Ne pourraient-ils être déposés maintenant?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai apporté les contrats dont M. Perley a demandé le dépôt au Comité, avec la liste de leurs signataires.

Le PRÉSIDENT: Que sont ces contrats?

Le TÉMOIN: L'un est le contrat concernant la manutention du blé, l'autre est celui relatif à la manutention du lin.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Entre qui ont-ils été passés?

Le TÉMOIN: Entre les compagnies d'élévateurs, y compris l'association des producteurs, l'*United Grain Growers*, et la Commission.

Je dépose aussi, monsieur le président, un exemplaire de notre instruction 138 relative à la manutention du blé des soldats.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, afin de faire suite à la recommandation de M. Perley pouvons-nous revenir au rapport dont nous sommes saisis? Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire du programme du blé de 1941-1942?

M. PERLEY: Il est question du comité consultatif à la première page; j'allais demander à M. McIvor s'il pourrait nous dire le nombre des réunions de ce comité.

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement figure à la page 8.

M. Perley:

D. C'est à la page 1, mais vous pouvez aussi consulter la page 8. Combien de fois ce comité se réunit-il en tant que comité et combien de fois siège-t-il avec la Commission du blé?—R. Le comité consultatif tel qu'indiqué au rapport, s'est réuni quatre fois au cours de l'année agricole. Il a siégé séparément et aussi avec la Commission.

D. A-t-il siégé les quatre fois avec la Commission?—R. Non, il a siégé indépendamment dans certains cas, et a aussi tenu des réunions avec la Commission.

D. Fait-il des recommandations à la Commission touchant la ligne de conduite?—R. Oui.

D. Celles-ci ont-elles été souvent acceptées?—R. D'habitude, ses recommandations s'adressent au Gouvernement par l'entremise de la Commission du blé. Je crois, monsieur le président, avoir entendu discuter cette question à la Chambre. Je ne saurais vous dire combien de fois.

D. J'essaie de découvrir si ses recommandations ont quelque valeur.—R. Oui, je m'en rends compte.

D. Parce que les frais qu'elles entraînent sont élevés.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les rapports, ou les recommandations du comité consultatif sont soumis directement au Gouvernement par la Commission du blé?

Le TÉMOIN: La Commission les lui soumet.

M. SENN: Sont-ils considérés comme confidentiels?

Le TÉMOIN: Je le crois.

M. Perley:

D. J'allais demander si certains de ces rapports devraient être déposés. Les considérez-vous confidentiels?—R. Je ne crois pas pouvoir me prononcer dans un sens ou dans l'autre.

D. Comment allons-nous savoir, advenant que ces recommandations aient quelque valeur, si on les a acceptées ou étudiées?

Le PRÉSIDENT: Il semble qu'on ne peut l'obtenir d'aucun comité consultatif.

M. GOLDING: Ce n'est rien de nouveau.

M. Perley:

D. Le président de la Commission pourrait répondre à la question. Croit-il que ce comité rende beaucoup de services aujourd'hui?—R. Je crois que vous m'avez demandé cela l'an dernier.

D. Vous avez quelque peu éludé la question l'an dernier.—R. Je vous demande pardon, avez-vous dit que j'ai tenté de l'éluder?

D. Je n'ai pas trouvé votre réponse très satisfaisante. Vous n'avez pas donné à entendre au Comité que le comité consultatif était très utile.—R. Je voudrais vous citer mon témoignage de l'an dernier à ce sujet. J'ai dit alors que le comité consultatif avait rendu de très grands services à la Commission. Vous m'avez demandé si ses conseils étaient profitables ou non, si nous les suivions toujours et je crois vous avoir répondu que nous essayions de les suivre quand ils étaient bons. C'est ce que je crois vous avoir dit l'an dernier.

D. Je voudrais savoir si ce comité est de quelque utilité, compte tenu de ce qu'il coûte en frais de déplacement et en traitements? Je suppose que vous pourriez produire ces renseignements—depuis le rapport de l'an dernier?

M. WHITMAN: Préconiseriez-vous la suppression de ce comité?

M. PERLEY: Je me suis entretenu avec certains de ses membres et ils ne jugent pas qu'il soit de quelque utilité—du moins c'est ce qu'en pensent trois membres avec lesquels j'ai causé.

M. LÉGER: Le comité consultatif révèle-t-il ce qui est confidentiel?

Le TÉMOIN: Je n'avais pas soupçonné qu'il le faisait à venir jusqu'aujourd'hui, mais certains de ses membres ont dit à M. Perley qu'ils n'étaient d'aucune utilité au comité consultatif. Il me semble qu'il y a eu certaines indiscrétions.

M. PERLEY: Si vous appelez certains de ses membres ils vous le diront.

Le TÉMOIN: Ils ne me l'ont pas dit.

M. MATTHEWS: Combien le comité consultatif compte-t-il de membres?

Le TÉMOIN: Onze.

M. WRIGHT: Qui a recommandé leur nomination?

Le TÉMOIN: Le Gouvernement les a nommés.

M. Wright:

D. Ils n'ont pas été nommés par les producteurs eux-mêmes?—R. J'ignore qui a recommandé leur nomination; c'est le Gouvernement qui a fait ces nominations. La majorité des membres du comité représentent les producteurs.

D. Si les producteurs les nommaient, ils auraient de toute nécessité le droit de connaître leurs recommandations; si le Gouvernement les nommait, alors les producteurs n'auraient peut-être pas le droit d'être renseignés sur la nature de leurs recommandations—il y a cette différence.—R. Je ne vois pas comment les producteurs pourraient les nommer, monsieur Wright. Il faut nécessairement que le Gouvernement les nomme en vertu de la—de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Perley:

D. Les producteurs pourraient faire une recommandation afin d'être représentés à la Commission?—R. Je crois qu'ils en ont fait une. Par exemple, il y a M. Wesson, président de la Saskatchewan Pool Elevators, M. Brown, de l'United Grain Growers, M. Hutchison, l'ancien président de l'Alberta Pool Elevators et aussi M. McCowan, qui est me dit-on, cultivateur.

D. Je le connais très bien. C'est un bon cultivateur—je suis heureux de pouvoir le dire.—R. Il y a encore un M. Farnalls de l'association des municipalités de l'Alberta.

M. ROSS (*Souris*): Il est président de l'association des municipalités des Prairies.

Le TÉMOIN: Il y a encore M. Pettapiece, d'Auld, Ontario. Certains parmi vous le connaissent peut-être.

M. Evans:

D. Je suppose que l'association des producteurs recommande certains des membres du comité consultatif et en réalité c'est le Gouvernement qui fait les nominations, est-ce exact?—R. Si je me souviens bien, lorsque la Loi sur la Commission canadienne du blé fut modifiée, l'on institua un comité de onze membres, dont six devaient représenter les producteurs. Les nominations se firent probablement suivant la situation de ceux qui étaient en mesure de siéger au comité.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): M. McIvor ne peut répondre à cette question. Il peut simplement dire que ces membres sont des producteurs, sans pouvoir dire s'ils représentent les producteurs ou si ces derniers les ont recommandés. Seul le ministre peut répondre à cette question. M. McIvor est président de la Commission et la nomination du comité consultatif incombe au Gouvernement.

M. EVANS: Le ministre a fait cette communication à la Chambre.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Pourquoi poser cette question au président?

M. Senn:

D. Monsieur McIvor, estimez-vous que les membres du comité consultatif sont tenus au secret quant à leurs recommandations et leurs délibérations?—R. Monsieur Senn, je ne crois pas avoir la compétence de répondre à cette question. Le ministre reçoit les rapports de ce comité. Monsieur le président, je crois que la réponse est hors de ma compétence.

D. Je ne veux pas vous embarrasser.—R. Franchement, je ne crois pas avoir la compétence de répondre à cette question.

D. Cette question mérite d'être étudiée.

Le PRÉSIDENT: Je présume que ces rapports sont des rapports du Gouvernement et sont adressés au ministre. Il appartient au Gouvernement d'arrêter sa ligne de conduite à ce sujet.

M. WRIGHT: J'ai posé cette question parce que si l'association des municipalités a nommé M. Farnalls comme son représentant au comité et que le cartel du blé a nommé M. Wesson comme le sien au comité, ces gens auraient droit de connaître les recommandations qui auraient été faites. Par ailleurs, si le Gouvernement a nommé ces représentants, ils relèveraient, bien entendu, du Gouvernement.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Sans conteste. Quelqu'un peut recommander ces représentants.

M. ROSS (*Souris*): Je ne crois pas que nous devrions interroger M. McIvor sur ce point. Je connais la plupart des membres de ce comité consultatif et ils sont bien compétents. J'admets ce qu'a dit M. Wright, mais je suis convaincu qu'ils n'ont pas été nommés par les associations qu'ils représentent. Le Gouvernement les a choisis, je crois, à cause des associations qu'ils représentent, mais ils n'ont pas été nommés par elles.

M. GOLDING: Le savez-vous?

M. ROSS (*Souris*): Je sais qu'il en est ainsi dans certains cas, bien que j'ignore s'il en est ainsi pour l'ensemble. Je sais que deux d'entre eux ont été nommés par le Gouvernement. Cela me paraît être une question administrative qui devrait être posée au ministre. Nous perdons notre temps à poser cette question à M. McIvor.

Le PRÉSIDENT: Si je me souviens bien, le point que nous débattons est exposé dans la loi—la façon dont sera institué le comité consultatif—je crois qu'il en est toujours de même pour ce genre d'association.

M. PERLEY: Ces messieurs n'ont certainement pas tous été nommés par les associations qu'ils représentent.

M. WRIGHT: En posant ces questions je ne blâme pas les membres de la Commission.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous passer à l'étude de l'article suivant?

M. PERLEY: M. McIvor déposerait-il l'état de la rémunération de chaque personne l'an dernier—année sur laquelle porte le rapport du comité consultatif—ainsi que les dépenses de chaque personne?

Le TÉMOIN: Je crois que tout cela figure au rapport, monsieur Perley, mais je n'en suis pas très sûr. M. Findlay a dû en prendre note. Je ne m'oppose certainement pas à donner ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Posez votre question à M. Findlay lorsqu'il sera de retour.

Le TÉMOIN: Il sera ici demain et il traitera de la comptabilité et pourra répondre bien mieux que moi à toutes questions de comptabilité.

M. FAIR: Avant que nous passions à un autre sujet, puis-je faire allusion au paragraphe relatif au comité consultatif à la page 8 et particulièrement aux trois dernières lignes: "entre autres questions importantes dont ce comité a été saisi il y avait l'emmagasinage sur les fermes, la répartition des wagons, la base des contingentements des livraisons et le prix domestique du blé". Je me demande si M. McIvor pourrait nous exposer les rapports ou les recommandations de ce comité relativement à l'emmagasinage sur les fermes?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il convient de considérer la ligne de conduite suivie et non pas ce que le comité consultatif fait à ce sujet. C'est un des points que j'ai mentionnés quand le Comité a commencé ses délibérations ce matin: une déclaration d'attitude concernant des postes de cette nature.

M. FAIR: Je voulais savoir ce que le comité consultatif avait fait concernant l'emmagasinage sur les fermes.

Le PRÉSIDENT: Je doute si M. McIvor lui-même a la compétence de donner des conseils sur un tel sujet.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Puis-je poser une question relativement à la page 4?

Le PRÉSIDENT: Nous essayons de procéder méthodiquement. Pourrions-nous continuer avec le programme de la vente du blé pour 1941-42 à la page I. Ce poste sera-t-il adopté?

(Adopté.)

"La mise en valeur de la récolte de blé de 1941"; allons-nous adopter ce poste?

(Adopté.)

Allons-nous adopter le poste intitulé "Conditions de croissance"?

(Adopté.)

Allons-nous adopter le poste "Vente et prix"?

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Je voudrais signaler à votre attention la matière au haut de la page 4 que je lis: "De la quantité totale de blé de 227.9 millions de boisseaux vendue dans l'Ouest durant l'année agricole 1941-42, les producteurs ont livré 100 millions de boisseaux à la Commission, ou environ 44 p. 100 de la quantité qu'ils ont mise en vente". Est-ce que cette quantité est sensiblement inférieure au pourcentage moyen de la récolte livrée ordinairement à la Commission? Avez-vous des chiffres concernant chacune des années agricoles?

Le TÉMOIN: Je n'en ai pas, monsieur Douglas. Le pourcentage fut élevé en 1940-41 et j'ignore quel aurait été le pourcentage cette année.

M. PERLEY: Le pourcentage ne serait-il pas sensiblement plus élevé que cette année?

Le TÉMOIN: Nous serons mieux fixés sur ce point quand nous arriverons à la fin de l'année.

M. DONNELLY: Je suppose que le prix que vous payez sur le marché libre constitue à peu près l'unique facteur déterminant, n'est-ce pas?

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Alors, la quantité de blé livrée en 1941-42 fut relativement petite, et j'en conclus que cette situation reflète le prix du marché libre, en ce sens qu'il demeura plus fixe que le prix de la Commission. J'entends le prix de la Commission plus l'emmagasinage sur les fermes.

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs, s'il vous plaît.

M. DOUGLAS: Ou, les derniers cours au comptant. Ai-je raison de supposer que le producteur est porté à vendre sur le marché libre quand le prix est à la hausse et à la Commission quand le cours est bas?

Le TÉMOIN: Je répondrai à cette question en disant que le producteur est enclin à vendre sur le marché libre quand les prix du marché libre sont plus élevés que le prix de la Commission, pas quand les prix sont un peu plus élevés, mais peut-être plus élevés de 4 ou 5 ou 6 cents le boisseau.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Et il y aura lieu d'en conclure qu'il existe une tendance à vendre du blé à la Commission quand le marché fléchit?

Le TÉMOIN: Oui. En 1938 le prix de la Commission était de 80 et le prix du marché sensiblement plus faible et nous avons acquis tout le blé.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Je crois que les expéditeurs sont de plus en plus portés à utiliser la Commission quand les cours sont à la baisse.

Le TÉMOIN: Eh bien, quand les prix correspondent.

M. DONNELLY: Obtenez-vous beaucoup de blé présentement?

Le TÉMOIN: Non.

M. PERLEY: Cela ne prouve-t-il pas que plus nous nous approchons de l'année agricole les options sont très élevées, et la situation du blé au comptant est en juillet maintenant, et c'est à cette époque qu'ils vendent le blé sur le marché libre plutôt qu'à la Commission; puis, dans la dernière partie de l'année, les dernières semaines de la saison le prix du blé livré et celui du blé au comptant correspondent à peu près, et le marché libre ne haussera pas les prix...R. Je le regrette, je ne puis suivre votre raisonnement, monsieur Perley.

D. Eh! bien, je veux dire que c'est ce que j'ai fait l'automne dernier. Le prix au comptant sur le marché libre correspondait de si près au prix de la Commission que j'ai pris une chance et j'ai livré à la Commission. Or, l'autre jour,—j'ai effectué des ventes depuis votre venue ici,—je les ai effectuées sur le marché libre parce que le prix dépassait le prix de la Commission de 7 cents ou plus. J'ai risqué sur le certificat de participation.—R. Voilà la réponse.

D. Les prix ont une tendance à fléchir avant la fin de l'année agricole.—R. Je ne conçois pas que cela a quelque chose à faire avec l'année agricole. Je dirais que lorsque le prix du marché libre est plus élevé que le prix de la Commission, le cultivateur livre sur le marché libre, que ce soit à la fin de l'année, au commencement de l'année, ou en aucun temps de l'année. C'est simplement une question de prix.

M. DONNELLY: Le blé est coté maintenant à un dollar le boisseau, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, je le pense.

M. PERLEY: Vous n'avez pas encore livré de blé à même la récolte de la présente année?

Le TÉMOIN: Mais nous avons vendu à même la récolte de cette année.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas passer au sujet suivant?

M. DOUGLAS: Du point de vue commercial cela semble constituer une situation virtuellement impossible, savoir, qu'un gouvernement ou un particulier n'obtiendrait que cette partie du commerce offert quand le prix du marché libre est inférieur au prix de la Commission. En envisageant la situation du point de vue financier, quelle chance de réussite un particulier quelconque aurait-il?

Le TÉMOIN: Il va sans dire que nous savons tous que la Commission est une commission bénévole. Le cultivateur n'est pas tenu de livrer à la Commission. C'est un homme d'affaires perspicace quand il a une récolte à vendre et il base ses livraisons de blé sur les prix comparés du marché libre et de la Commission, et si les prix du marché libre sont plus élevés il livre au marché libre. Par contre, si les prix se côtoient ou sont à peu près semblables il livre à la Commission.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Alors, comment la Commission peut-elle espérer faire affaires sur de bonnes bases financières en supposant que vous n'obtenez le blé que dans ces conditions?

M. DONNELLY: Cela dépend des ventes qu'effectue la Commission.

Le TÉMOIN: Je crois que le succès de la Commission tient entièrement à son aptitude à vendre son blé à un prix suffisamment élevé pour rapporter quelque gain au cultivateur.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): La position réelle de la Commission consiste à constituer de plus en plus l'agence qui enlève l'excédent de blé du marché chaque fois que les prix ont une tendance à fléchir.

M. PERLEY: Oui.

Le TÉMOIN: Je crois que la Commission s'est trouvée dans cette situation depuis 1935. Vous vous souviendrez peut-être d'une discussion qui eut eut lieu quand M. Perley était le vice-président de ce comité. Le problème posé dans le temps était celui d'établir si la Commission serait un organisme dont les décisions

seraient facultatives ou obligatoires et votre comité a fini par décider qu'une commission consultative serait préférable, et la Commission a été virtuellement un organisme volontaire depuis ce temps.

M. PERLEY: Le comité n'a pas convenu de cela avec mon consentement, mais il en a convenu.

Le TÉMOIN: Il va sans dire que je ne connais rien de ce qui s'est passé au comité quand les membres étudiaient leurs recommandations.

M. PERLEY: Je crois que M. Douglas a bien analysé la situation, savoir, que lorsqu'ils virent que le prix de la Commission l'emportait sur le cours du marché ils livrèrent à la Commission et cette dernière porta le fardeau. Et maintenant, plus vous vous rapprochez de l'année agricole,—ils ont vendu du blé l'an dernier et l'ont enlevé du marché quand ils l'ont vendu pour livraison future, —quand vous le vendez vous transférez l'option plus tard et il va sans dire que la Commission porte le fardeau.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): La Commission insère le tableau ici, il figure à la page 4 de son rapport, et il prouve de façon concluante ma prétention que la Commission a adopté pour ligne de conduite d'enlever du blé du marché spéculatif quand il est à la baisse...

M. MCNEVIN: Je crois que la principale fonction de la Commission du blé à l'époque de son établissement consistait à protéger le cultivateur en un temps où les marchés étaient anormalement mauvais, et qu'elle devait protéger le cultivateur quand le prix du blé fléchissait au delà d'un certain niveau. Quand le marché se soutient et les prix sont plus élevés, le cultivateur a alors le privilège qui devrait être sien de vendre son blé là, quand et comment il lui plaît.

M. FAIR: Je crois que tout ce système est pourri jusqu'à la moelle. Je ne dis pas que la Commission du blé est pourrie jusqu'à la moelle, mais le système des compagnies à Winnipeg l'est, et dans mon opinion cela détruit l'efficacité de la Commission.

M. HENDERSON: Je voudrais faire une observation à ce sujet: n'eût été la bourse du grain à Winnipeg les cultivateurs n'auraient pas su quand le prix avait augmenté et ils n'auraient pas su quand livrer sur le marché libre et quand livrer à la Commission...

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Monsieur le président, pour mentionner le point que soulève mon ami, M. Henderson, je tiens à dire que cette sorte de chose,—notre raisonnement est que la Bourse du grain de Winnipeg devrait être fermée et tout ce blé vendu à la Commission du blé.

M. HENDERSON: A compter du moment où vous feriez cela vous ne connaîtriez rien concernant ces changements de prix.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Ah! oui, nous serions renseignés. Le blé vendu à la Commission serait vendu sur le marché mondial.

M. HENDERSON: Alors, qu'arriverait-il si vous le vendiez à des marchés tels que Chicago et Minneapolis?

M. DOURLAS (*Weyburn*): Il va sans dire que nous ne pourrions aller à Chicago et à Minneapolis,—mais quel que soit le prix mondial, quel que soit le prix qu'ils toucheraient pour leur blé, ce prix serait reflété dans les rapports aux participants...

M. MCNEVIN: Nous avons discuté cette question longuement dans l'enceinte de ce Comité l'an dernier et aussi d'autres années, et d'après mon souvenir de l'issue de la discussion les acheteurs importants de blé canadien qui sont les acheteurs britanniques ont nettement exprimé le désir que la bourse du blé soit gardée ouverte. Je ne crois pas que nous y gagnerions beaucoup à reprendre la discussion de ce sujet cette année.

M. FAIR: Je voudrais faire suite à ce que M. Douglas a dit...

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous parlez un peu plus fort, s'il vous plaît?

M. FAIR: J'ai dit que je voulais faire suite à ce que M. Douglas a dit, et je tiens à répéter qu'à mon avis la Commission du blé constitue le seul système solide pour la vente de notre blé, et nous ne devrons tolérer en aucunes circonstances le fonctionnement de la bourse du grain, car elle ne reflète en aucune façon la valeur réelle du blé. Je tiens à définir mon attitude bien clairement, je me rallie entièrement à l'idée que la Commission du blé devrait manutentionner tout notre blé.

Le PRÉSIDENT: Le Comité a discuté cette question l'an dernier. N'avons-nous pas eu assez de discussion à ce sujet? Pourrions-nous aborder la question suivante?

M. PERLEY: Non, monsieur le président, je voudrais poser quelques questions. N'est-il pas vrai que l'on a affirmé l'an dernier que la demande pour le maintien du marché libre est venue de la Grande-Bretagne?

Le TÉMOIN: Cela est parfaitement vrai.

M. PERLEY: Or, si l'on ferme le marché libre à Winnipeg et s'ils font affaires par votre entremise sur la base des prix actuels. Je voudrais expliquer pourquoi ils ne voudraient pas un tel régime quand les prix de Chicago sont cotés à $1.21, et avant que vous vous leviez, monsieur McIvor, j'ai ici un état, une revue mensuelle publiée par le ministère du Commerce qui fait voir le résultat d'offres à Saint-Jean et à des endroits sur le Saint-Laurent. Par exemple, ce mois-ci,—je crois que ce fut février ou janvier,—les prix furent $1.11 et $1.12. Or, pourriez-vous m'expliquer et peut-être au Comité ce que nous devons dégager de ce rapport que vous avez sans doute?

Le TÉMOIN: Non, je ne l'ai pas.

M. PERLEY: C'est un rapport mensuel que publie le ministère du Commerce, un état mensuel sur le blé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je crois que nous avons discuté cette question sous presque tous ses aspects l'an dernier, mais je ne m'oppose pas à la discuter de nouveau.

M. PERLEY: Cet état a trait au présent.

Le TÉMOIN: J'aimerais le voir, si vous n'avez pas d'objection, monsieur Perley. Toute la question de la méthode que les importateurs britanniques ont suivie quant à l'achat du blé a été discutée à maintes reprises au Comité l'an dernier. J'ai souvenance que vous m'avez demandé exactement la même chose l'an dernier. Or, ces prix sont les prix de Saint-Jean et à Halifax le blé livré sur le navire. Il faut que vous ajoutiez les frais du transport à ces endroits. Vous avez fait allusion au marché de Chicago. Je crois qu'il existe un certain malentendu sur ce que le marché de Chicago signifie au pays. Vous avez affirmé, je crois, que le prix du marché de Chicago était $1.21.

M. Perley:

D. C'est le prix net au cultivateur?—R. Alors, le prix serait d'environ $1.45.

D. Oui, $1.45 ou $1.46.—R. Je tiendrais à dire tout d'abord que la quantité totale de blé que tous les pays sont autorisés à expédier aux Etats-Unis commercialement à titre de produit commercial est limitée à 800,000 boisseaux.

D. Est-ce 800,000 boisseaux?—R. Huit cent mille boisseaux chaque année, et 795,000 de cette quantité se rapportent au Canada. Or, il arrive que chaque année dès que l'année agricole aux Etats-Unis se termine,—soit le 30 juin,—dès que nous commençons la nouvelle année agricole en juillet cette quantité de 795,000 boisseaux est immédiatement expédiée et les droits de douane acquittés par l'expéditeur, puis le marché est fermé à ce pays.

M. SENN: C'est un contingentement.

Le TÉMOIN: Oui., Or, je tiens à préciser qu'il s'agit en l'occurrence de blé de mouture. Il existe un arrangement en vertu duquel des types inférieurs de blé peuvent être expédiés aux Etats-Unis sur acquittement d'un droit *ad valorem* de 10 p. 100,—il s'agit de blé du type nº 4 et de types inférieurs. C'est un arrangement qui fut conclu primitivement par M. McFarlane quand il est allé à Washington, je crois, un peu après 1930, et les Américains avaient besoin de blé pour fins le pâture à cette époque. Mais on se demanda comment ils pourraient découvrir si le blé canadien échapperait à la douane et serait transformé en farine. Ils proposèrent d'abord qu'ils feraient teindre le blé, comme la chose se pratiquait en France dans le temps, puis ils constatèrent, et je crois que M. McFarlane exprima l'opinion que le nº 4 et les types inférieurs étaient marqués à tout événement parce que c'était du blé gelé ou du blé qui avait des caractéristiques particulières au blé canadien. Aussi, on a convenu que du blé de pâture indiquant ces caractéristiques pourrait être expédié aux Etats-Unis. Je crois que je devrais dire que nous n'expédions aucun blé de ce type maintenant parce que notre administrateur des aliments en a besoin pour des fins de pâture au Canada.

Maintenant, pour traiter de l'autre question, monsieur Douglas. Je crois que vous aviez probablement à l'esprit le gouvernement américain lui-même qui est le seul qui puisse importer du blé aux Etats-Unis en excédent des 800,000 boisseaux.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): En passant, achète-t-il sur le marché libre ou de votre Commission?

Le TÉMOIN: Il a acheté sur le marché libre par l'entremise de la *Commodity Credit Corporation*, un organisme qui fonctionne sous la régie du département de l'agriculture des Etats-Unis. Cette corporation a acheté 7 millions et demi de boisseaux de blé pour être expédiés aux Etats-Unis. Il est importé par le gouvernement et sert à des fins de pâture dans la Nouvelle-Angleterre. Il se peut qu'il effectue d'autres achats dont nous n'avons pas connaissance.

M. PERLEY: Où prend-il livraison?

Le TÉMOIN: A Fort-William.

M. DOUGLAS: Quels types de blé achète-t-il?

Le TÉMOIN: Les nºs 2 et 3 du nord, et il a conclu un arrangement en vertu duquel il fourni les navires. Toutefois, je tiens à faire cette réserve que le premier million de boisseaux est chargé dans des navires canadiens comme résultat de quelque arrangement au sujet de l'expédition,—j'ignore la nature de cet arrangement. J'ignore en vertu de quel arrangement les navires américains devaient transporter ce blé aux Etats-Unis.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Y eut-il des négotiations relativement à ces achats entre la Commission du blé et cette corporation dont vous parlez?

Le TÉMOIN: Non, elle a acheté sur le marché libre.

M. DONNELLY: A-t-elle acheté de la Commission?

Le TÉMOIN: Non, elle a acheté sur le marché libre. Je tiens à préciser encore une fois que le prix de $1.45 à Chicago ne vaut pas pour ce pays pour le motif que j'ai mentionné.

M. PERLEY: Oui.

M. MATTHEWS: Qui achète à ce prix?

Le TÉMOIN: Les meuniers aux Etats-Unis.

M. MATTHEWS: Ils ne l'exportent pas?

Le TÉMOIN: Non, ils ne l'exportent pas.

M. PERLEY: Ils n'en exportent pas du tout.

Le TÉMOIN: Non, ils ne l'exportent pas.

M. PERLEY: Ils n'en exportent pas du tout.

Le TÉMOIN: Ils exportaient un peu de farine au commencement de l'année sous le régime d'une subvention, mais la quantité était infime.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Or, n'eut-il pas été préférable si la Commission avait négocié avec cette American Credit Corporation plutôt que de transiger sur le marché libre; a-t-on fait quelque chose en ce sens?

Le TÉMOIN: Oui, j'ai quelque peu discuté la question avec les dirigeants de cette organisation à Washington, et ils ont exprimé l'opinion qu'ils préféreraient acheter ce blé sur le marché libre.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Tenant compte du prix élevé sur le marché de Chicago et du change qui serait à leur avantage, et tenant compte aussi des frais de transport qu'ils acquittent, quel serait l'écart entre ce que ce blé leur coûte et ce qu'il vaudrait s'il fallait qu'ils l'achètent à Chicago?

Le TÉMOIN: Monsieur Douglas, je ne suis pas certain à quel chiffre l'écart s'établirait car j'ignore quel serait le prix du type comparable à Chicago. Je dirais que l'écart serait d'environ—et je tiens à préciser que je ne—

M. Douglas (Weyburn):

D. Vous n'êtes pas tout à fait certain sur ce point?—R. Je dirais qu'il serait d'environ 40 cents le boisseau. Mais je tiens à faire ressortir qu'au Canada même si le contingentement ne s'appliquait pas et nous voulions expédier aux Etats-Unis il nous faudrait acquitter un droit de 42 cents.

D. Les Américains touchaient le deuxième meilleur prix pour ce blé?—R. Je crois qu'ils ont été loyaux. Je pourrais faire observer qu'ils achètent des quantités considérables de blé de l'Australie à des prix bien inférieurs aux nôtres.

D. Pour quoi, comme pâture?—R. Pour fins de pâture.

M. WHITMAN: Ce blé doit-il servir pour fins de pâturage?

Le TÉMOIN: Pour fins de pâture.

M. DONNELLY: Ce blé-ci serait pour des fins de mouture?

Le TÉMOIN: Non, il servirait comme pâture.

M. Perley:

D. Pouvez-vous nous fournir le détail des différences de prix entre Fort-William et Saint-Jean, quelle portion de cette différence de 21 ou de 22 cents est constituée des frais entre Fort-William et des ports tels que Saint-Jean?—R. Où sont les 21 et 22 cents?

D. Eh bien, la différence entre 90 cents et $1.11 et $1.12. Où sont les 99 cents Fort-William? Le blé n'est pas coté à 90 cents à Fort-William, le prix du blé est d'un dollar à Fort-William.

D. Le prix blé livré à votre Commission est 90 cents.—R. Je le sais, mais ce n'est pas le cours du marché.

D. Je sais que ce n'est pas le prix, mais en prenant le prix de 90 cents de votre Commission pour le blé et en suivant son parcours, quand vous le vendez au lieu de l'expédier outre-mer?—R. Nous faisons affaires nous mêmes sur le marché de Winnipeg.

M. DONNELLY: Vous vendez aux prix de Winnipeg.

Le TÉMOIN: Vous faites une comparaison entre le prix de 90 cents de la Commission et le prix sur le littoral.

M. Perley:

D. C'est le rapport mensuel de janvier qui fait voir la différence entre le cours du marché libre et les 90 cents?—R. Je puis vous donner les détails sur l'écart.

D. Et bien, dites-moi, combien de firmes américaines exportent du blé canadien?—R. Je crois que je vous ai dit l'an dernier qu'il y avait la firme Cargill, un organisme américain qui possède sa propre compagnie au Canada.

D. C'est effectivement une firme américaine, son bureau-chef est là-bas.—R. Oui, le bureau-chef est aux Etats-Unis. Puis, il y a Laval dont le bureau-chef est à New-York.

D. Voulez-vous nous donner plus tard un relevé des exportateurs américains de blé canadien, tous les principaux exportateurs de blé canadien et les noms des firmes qui exportent.—R. Tout cela figure dans ce témoignage.

D. Je voulais simplement faire une comparaison entre l'an dernier et cette année.—R. Il n'y a pas beaucoup de changement comparé à l'an dernier.

D. Et je veux le pourcentage des exportations à chacune des différentes firmes; combien de firmes d'exportation comptez-vous maintenant?—R. Vous voulez dire combien de firmes d'exportation s'occupent du commerce?

D. Oui.—R. Je vous ai donné tous ces renseignements l'an dernier.

M. WHITMAN: Tout cela constitue une répétition des témoignages de l'an dernier.

M. PERLEY: Pas du tout, je veux simplement savoir si les firmes étaient les mêmes que l'an dernier.

M. WRIGHT: Je voudrais demander à M. McIvor si étant donné que la Commission du blé constituait la plus importante détentrice de blé elle pouvait contrôler le prix de Winnipeg en ne vendant pas le blé ou en le livrant sur le marché? Il me semble que si elle a le blé,—et je sais que lorsque le blé se vendait à 90 cents elle a acheté tout le blé, elle pourrait déterminer et contrôler le prix sur le marché de Winnipeg, soit en vendant du blé ou en ne le vendant pas. Il me semble qu'il devrait lui être très faciles d'exercer un contrôle sur les prix du blé. Elle obtient tout le blé quand le prix est 90 cents environ ou inférieur à ce chiffre et elle a une plus forte main-mise sur le blé. Je demandais à M. McIvor s'il voudrait nous exprimer une opinion à ce sujet.

Le TÉMOIN: Croyez-vous que nous devrions en exprimer une, monsieur Wright.

M. WRIGHT: Ce n'est pas moi qui arrête la ligne de conduite.

Le TÉMOIN: Je vous expose simplement la situation; si vous étiez à notre place ne croyez-vous pas qu'il vous incomberait d'obtenir le meilleur prix que vous pouvez pour votre blé au lieu d'essayer de contrôler quelque chose.

M. DONNELLY: Quel est l'historique des autres organismes qui ont essayé de faire cela.

Le TÉMOIN: Il n'est guère impressionnant.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Vous dites que la Commission a essayé consciencieusement, délibérément, de relever le prix?

Le TÉMOIN: Nous avons essayé d'obtenir le meilleur prix que nous pouvions pour les gens qui détiennent nos certificats de participation.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): En ce moment les gens qui détiennent vos certificats de participation ne peuvent se prévaloir de l'avantage de vendre sur le marché libre.

Le TÉMOIN: J'espère qu'ils en retireront quelque avantage, monsieur Douglas.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Cela veut simplement dire qu'à chaque hausse du prix un plus grand nombre de cultivateurs vont vendre sur le marché libre au lieu de vendre à la Commission.

Le TÉMOIN: Exactement. Je crois que la Commission est dans la même situation que tous autres détenteurs, et connaissant notre devoir, je crois que nous sommes des intendants pour plusieurs centaines de mille cultivateurs, et je crois que la Commission doit essayer consciencieusement de vendre leur produit au meilleur prix qu'elle peut toucher.

M. PERLEY: Je voudrais en convenir, mais ce relèvement du prix résulte-t-il de cette ligne de conduite? Il en résulte en premier lieu qu'un fort pourcentage de ce blé n'est pas vendu à la Commission du blé; vous ne bénéficieriez pas d'une hausse subséquente des prix.

Le TÉMOIN: Eh bien, les gens qui ont déjà livré à la Commission cette année et les années antérieures devraient bénéficier suivant que les prix augmentent.

M. PERLEY: Si la Commission du blé vend le blé.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Vous laissez entendre dans votre état ici concernant la récolte de 1941 que vous comptez sur un surplus variant de $4,000,000 à $5,000,000.

Le TÉMOIN: Oui.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): C'est-à-dire, quant à la récolte de 1941; c'est ce que vous indiquez dans votre état ici. Le point que M. Perley a soulevé il y a un instant m'intéresse tout particulièrement. Un relèvement des prix profiterait aux gens qui ont vendu du blé sur le marché libre. Quelle proportion de ce blé vendu à la Commission cette dernière vend-elle actuellement à des prix inférieurs aux cours du marché?

Le TÉMOIN: Il se peut que je ne me suis pas exprimé clairement, monsieur Douglas: En parlant de hausses des prix, j'ai dit que les détenteurs de certificats de participation qui ont vendu du blé à la Commission cette année ou des années antérieures devraient bénéficier de toute hausse des prix, et plus nous pouvons vendre à un prix élevé plus le rapport devrait être élevé.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): La Commission vend-elle du blé à des prix inférieurs aux cours du marché.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, si je puis prendre sur moi de le dire, je crois que nous dépassons les cadres du sujet que nous discutons. Je ne m'oppose pas à une discussion sur ce sujet, mais je crois que l'on ne devrait pas me poser une question sur ce que la Commission fait présentement.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Je ne veux pas poser une telle question si elle est inconvenante. Cependant, quand M. McIvor dit que les gens qui ont livré du blé à la Commission antérieurement bénéficient de ce relèvement des prix, je ne crois pas que cela soit conforme aux faits. M. McIvor affirme ici, tout comme il nous l'a dit l'an dernier, que la Commission vend ce blé sur le marché libre et que ce blé a été acheté par les Etats-Unis sur le marché libre. Comment la hausse actuelle des prix profite-t-elle directement aux gens qui ont vendu ce blé à la Commission du blé?—R. Eh bien, ils profiteront dans la mesure où la Commission vend ce blé au prix accru.

D. Puis-je poser une autre question. La Commission du blé a fixé le prix présentement à 90 cents à la bourse. Il était fixé précédemment à 70 cents.—R. Oui.

D. Quel serait l'effet de la fixation du prix à un dollar si le prix augmentait à un dollar environ?—R. Quel serait l'effet de la fixation du prix à un dollar?

D. Oui.—R. Qui va le prendre si le prix augmente à un dollar?

D. Beaucoup de gens ont accepté quand le prix était fixé à 90 cents.

M. PERLEY: Le marché libre court la chance en l'achetant.

M. DONNELLY: Le prix du marché libre n'est pas fixé.

Le TÉMOIN: Non.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Le prix minimum est fixé.

Le TÉMOIN: Le prix de la Commission est de 90 cents.

M. DONNELLY: C'est le prix minimum.

Le TÉMOIN: Oui. Cela a pour effet de fixer un minimum pour le cours à 90 cents.

M. WHITMAN: Le gouvernement a fixé le prix.

Le TÉMOIN: La Commission a convenu de payer 90 cents.

Le PRÉSIDENT: Le prix n'est pas fixé dans le sens d'un prix fixé à la bourse. C'est un prix minimum.

Le TÉMOIN: Autrement dit, personne ne vendra son blé au-dessous de ce prix.

M. WHITMAN: M. Douglas demandait ce qui arriverait si le prix était fixé à un dollar.

Le TÉMOIN: J'arrive à ce point, si vous voulez me le permettre. Si vous dites à la Bourse des grains que le blé ne peut être vendu à moins d'un dollar, il faut que quelqu'un l'accepte à un dollar.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): C'est exact.

Le TÉMOIN: Autrement, quelque chose ferait défaut. Tout le monde essayerait de vendre à un dollar et personne n'achèterait.

M. Perley:

D. Les Bourses des grains n'assument-elles pas un risque en achetant à plus d'un dollar?—R. Elles n'achètent pas de blé.

D. J'en ai livré un peu l'autre jour.—R. Des spéculateurs à la Bourse des grains achètent du blé des cultivateurs et le soumettent à des opérations de couverture.

M. Douglas (Weyburn):

D. Ne l'achètent-ils pas maintenant?—R. Oui.

M. PERLEY: J'en ai livré un peu il y a quelques jours.

Le TÉMOIN: Et ils le soumettent à ces options sur le marché à un dollar. Mais vous irez plus loin que cela. Vous obtiendrez une garantie d'un dollar. A moins qu'on ne soit prêt à vous le donner, vous ne pourrez obtenir un prix fixe d'un dollar à la Bourse.

M. Douglas (Weyburn):

D. Rien ne justifie l'assertion, si je vous ai bien compris, que personne ne l'achèterait à un dollar.—R. J'ai dit que vous pourriez peut-être vous trouver dans cette situation.

M. Perley:

D. En d'autres termes, vous soutenez que si le Gouvernement n'avait pas fixé le prix à 90 cents ou s'il consentait à l'acheter à ce prix, la Bourse des grains ne courrait pas le risque de l'acheter comme elle le fait présentement, des cultivateurs à plus d'un dollar?—R. Non, je ne soutiens nullement cela.

D. Vous avez dit: "Qui va prendre le blé"?—R. J'ai répondu à la question de M. Douglas, qui était très claire, à mon sens. Si je me souviens bien, il m'a demandé pourquoi le prix ne devrait pas être d'un dollar. J'ai ajouté que si le prix était d'un dollar, quelqu'un devrait être disposé à le payer pour en obtenir la garantie. Vous prétendez maintenant que je soutiens—veuillez répéter ce que je soutiens, je ne puis me le rappeler.

D. Oui. Vous avez dit: "Qui va prendre le blé"?—R. Oui.

D. A un dollar?—R. Oui.

D. Je dis que les autorités de la Bourse des grains courent un risque maintenant en l'achetant des cultivateurs.—R. Et en le vendant?

D. Assurément.—R. Oui. Très bien.

D. Le Gouvernement ne pourrait-il y voir?—R. Ma foi...

D. Je vais m'exprimer ainsi, monsieur McIvor. Disons que nous supprimons la Bourse des grains et que la Commission ait le pouvoir d'acheter tout le blé. Ne croyez-vous pas qu'aidé de tout votre personnel, et fort de l'expérience que

vous possédez, vous pourriez augmenter votre personnel et réussir aussi bien à vendre toute la récolte que vous le faites à l'heure actuelle, la Bourse des grains et vous-mêmes? Et un plus grand nombre de cultivateurs ne profiteraient-ils pas ou ne néaliseraient-ils pas quelque chose de leurs certificats de participation qu'à l'heure actuelle, la Commission ayant acquis à peu près 40 p. 100 de la récolte de blé, en regard de laquelle les certificats de participation sont émis. Le reliquat est allé au marché libre. Il ne peut y avoir qu'environ 40 p. 100 des cultivateurs qui aient des certificats de participation, en tant que la Commission est intéressée. Les autres n'auront pas grand'chose.

M. DONNELLY: Qu'arriverait-il à celui qui aurait vendu son blé au Gouvernement à 90 cents et constaterait que les autres en obtiennent maintenant un dollar?

M. PERLEY: Le Gouvernement exporterait le blé et en obtiendrait un aussi bon prix sur le marché mondial; il aurait tout en main et s'il restait quelque chose pour les cultivateurs, ce serait des certificats de participation.

M. MCNEVIN: Qu'est-ce qui empêche maintenant un cultivateur d'obtenir un dollar pour son blé?

M. PERLEY: Il peut l'offrir sur le marché libre et toucher ce prix.

M. Ross (Souris):

D. D'après votre expérience, tiendriez-vous à dire la raison de cette différence dans le prix du blé aux Etats-Unis et au Canada? Quelle est-elle? Cette différence a été très accentuée ces derniers mois. Votre expérience vous met à même de savoir pourquoi.—R. Monsieur Ross, aux Etats-Unis la situation est toute autre qu'au pays. D'abord, ce pays constitue un débouché domestique important. La population y est de 130,000,000 d'habitants. Elle consomme d'habitude près de 700,000,000 de boisseaux de blé.

M. Donnelly:

D. Quel pourcentage de la récolte ce chiffre représente-t-il?—R. 80 p. 100. Davantage; peut-être plus de 90 p. 100 de la récolte.

D. De la quantité produite?—R. Oui.

M. Ross (Souris):

D. Mais il reste encore un fort excédent?—R. Oui. J'arrivais à ce point. Ici, naturellement, c'est presque toujours le contraire. Notre population n'est que de 12,000,000 d'âmes et notre marché est un marché d'exportation. Comme vous le savez, les Etats-Unis se sont lancés dans une vaste campagne d'affouragement des bestiaux et la consommation du blé, du maïs, et des autres céréales y a été très forte. En sus, on y a adopté un système de prêts agricoles—si je me souviens bien, le chiffre paritaire est de 85 p. 100. Ils ont un marché tout trouvé pour la consommation de la majeure partie de leur blé par leurs habitants. La situation y diffère donc grandement de celle au pays. En d'autres termes, si je me souviens bien, ils devront faire face cette année à un excédent de quelque 650,000,000 de boisseaux. Nous nous trouverons à peu près dans la même situation.

D. Il constitue environ un an d'approvisionnement pour eux?—R. Moins. Quant à leur surplus normal, s'ils en avaient un de 300,000,000 de boisseaux avant la guerre, je crois qu'ils estimaient que c'était le chiffre minimum pour le passage d'une année agricole à l'autre. Vu la quantité qu'ils affectent au fourrage et à d'autres usages, ce surplus n'est pas élevé pour eux. Mais il l'est en notre pays qui ne compte que 12,000,000 à 13,000,000 de consommateurs. Notre excédent sera à peu près le même qu'aux Etats-Unis.

D. A la fin de l'année agricole?—R. Oui.

M. Douglas (Weyburn):

D. Mais c'est la loi de l'offre et de la demande qui cause la différence entre les deux marchés.—R. La situation diffère du tout au tout dans l'un et l'autre pays.

D. C'est possible. Vous pourriez peut-être aider le Comité en lui expliquant, si la loi de l'offre et de la demande est le facteur déterminant, comment il se fait qu'au Canada où nous avons cet énorme approvisionnement pour une très faible population, le prix courant varie de huit à dix cents au-dessus du prix de la Commission. Pourquoi est-il monté?—R. A mon sens, on fait trop grand état de la formule de la loi de l'offre et de la demande. Il y a, par exemple, une forte demande en Chine.

D. Je vous parle de la situation domestique.—R. Et il y a une offre ici.

D. Je vous parle de l'offre au pays.—R. J'y arrivais.

D. La demande en Chine n'est pas réelle.—R. D'abord, la quantité de blé qui peut être vendue, est limitée à 280,000,000 de boisseaux de la récolte. La quantité qui peut être transportée à la tête des Lacs et devenir un facteur dans la vente est celle que les wagons peuvent transporter jusqu'à concurrence de 280,000,000 de boisseaux. C'est l'approvisionnement disponible pour le marché.

D. C'est l'approvisionnement tenant à la nouvelle récolte?—R. A la récolte actuelle.

D. N'y a-t-il pas une autre récolte disponible sur le marché, compte tenu du prix à terme?—R. Elle le sera après la nouvelle année. Elle sera expédiée à la tête des Lacs. Mais la quantité réelle de blé qui arrive pour alimenter le marché est celle qu'on peut transporter.

D. Il arrivera constamment du blé au littoral?—R. Nous n'en expédions pas au littoral, simplement à la tête des Lacs.

D. Vous le vendez d'après des contrats à terme?—R. Oui.

D. Et vous allez recevoir continuellement de ce blé?—R. Oui.

D. Il y aura au delà de 280,000,000 de boisseaux disponibles pour tout acheteur. Celui des anciennes récoltes sera disponible comme surplus?—R. Oui, mais il est emmagasiné sur les fermes.

D. Tout le surplus n'est assurément pas emmagasiné.—R. Non. Mais il y a une forte proportion de ce surplus au Canada qui a été vendue, qui attend d'être expédiée. J'en venais à ceci: la quantité qui sera vendue et qui a été vendue au cours de l'année agricole jusqu'au 31 juillet est de 280,000,000 de boisseaux.

Le président:

D. C'est tout ce qui peut être vendu?—R. Oui.

M. Douglas (Weyburn):

D. Mais cela n'exclut pas votre fort surplus?—R. Non.

D. Comme partie de l'approvisionnement?—R. Non. Mais je suppose que certaines personnes estiment à cause de l'excédent minimum aux Etats-Unis et de la situation générale quant au blé fourrager, en l'envisagenat douze mois d'avance, que le blé vaut plus de 90 cents.

M. Perley:

D. Puis-je vous poser une question? J'ai un rapport récent publié dans la *Winnipeg Press*, en date du 15 mai 1943. Il s'intitule: "U.S. to Ask More Wheat". Il se lit:

> Prévoyant que les Etats-Unis seront appelés à expédier de fortes quantités de blé en Europe en 1944, l'administrateur de l'alimentation de guerre Davis projette de demander aux cultivateurs d'accroître grandement leurs emblavures l'automne prochain et il espère obtenir des approvisionnements supplémentaires du Canada et de l'Australie.

Aucun objectif précis n'a encore été fixé, mais les experts en céréales du ministère de l'Agriculture comptaient, ont-ils dit, que M. Davis demanderait un accroissement d'au moins 25 p. 100 du minimum de 52,000,000 d'acres de cette année.

On n'a pas laissé entendre combien de blé M. Davis s'attendait d'obtenir du Canada et de l'Australie.

Evidemment les Etats-Unis comptent sur de fortes exportations en Europe l'an prochain. En avez-vous entendu parler, monsieur McIvor?—R. Non. La teneur de l'article laisse entendre que les Etats-Unis vont acheter du blé canadien et l'expédier outre-mer. C'est le sens de cet article.

D. Oui. Mais il leur faudrait prendre des dispositions à cette fin.—R. Je n'en sais rien. Cette question n'a jamais été débattue.

M. DONNELLY: Les Etats-Unis encouragent les cultivateurs à produire plus de blé et moins de céréales secondaires.

M. PERLEY: L'article dit qu'ils veulent un accroissement de 25 p. 100 sur 32,000,000 d'acres.

Le PRÉSIDENT: Tout cela me semble basé sur les événements anticipés en Europe et la marche de la guerre.

M. DONNELLY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le marché canadien s'en ressentira également, car il semble que le continent nord-américain jouera un rôle important dans l'alimentation de l'Europe lorsque les circonstances s'y prêteront. A-t-on d'autres questions sur ce point?

M. Matthews:

D. Comment l'écart des prix entre le Canada et les Etats-Unis se compare-t-il cette année à ceux des années antérieures?—R. Je le regrette, mais je n'ai pas ce renseignement; je ne puis en parler que de mémoire.

D. Eh! bien, qu'en diriez-vous au pied levé?—R. Je crois qu'il est bien plus prononcé.

M. Donnelly:

D. Y a-t-il un impôt de transformation aux Etats-Unis?—R. Plus maintenant.

D. Plus maintenant?—R. Non. Il y en a déjà eu un, mais il a été rejeté.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer au sujet suivant?

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Puis-je en finir avec le point que j'ai essayé d'élucider avec M. McIvor?

M. Wright:

D. Ma première question a pu donner lieu à une méprise. J'ai demandé pourquoi la Commission avait stabilisé le prix alors qu'il avait atteint un dollar, en vendant le blé à un dollar? Pourquoi ne pas l'avoir laissé monter à $1.05 ou $1.08? Pourquoi avoir dit que le marché libre l'avait stabilisé à un dollar, alors que je crois que la Commission qui détenait la plus grande partie du blé était responsable de cette stabilisation.—R. La difficulté à ce sujet est que personne ne peut dire si le marché va monter à $1.05 ou $1.08. Nous espérons qu'il atteindra ce chiffre. Mais la plupart d'entre nous, je crois, sont portés à étudier le marché à distance. La prévision de l'avenir est bien plus difficile. Je n'ai pas dit—je veux que cela soit bien compris—que la Commission avait stabilisé le prix à un dollar. J'ai dit qu'elle avait fait des ventes sur le marché, mais non pas qu'elle avait stabilisé le prix à un dollar.

D. Mais il est naturel que la Commission qui détient la plus forte quantité de blé au Canada puisse en stabiliser le prix.—R. Je dirais que cette assertion est fausse, monsieur Wright.

M. PERLEY: Qu'on refuse des options à la Commission et on verra ce qui lui arrivera à brève échéance.

M. Douglas (Weyburn):

D. Puis-je terminer la question que j'avais posée à M. McIvor. Il m'a fait remarquer que la Commission ne recevait qu'une quantité limitée de blé, qu'elle était restreinte quant aux wagons, et aussi que le surplus aux Etats-Unis diminuerait, ce qui faisait croire aux gens que le blé valait plus de 90 cents. Il semble qu'à l'heure actuelle beaucoup de personnes croient qu'il vaut un dollar. Est-ce que cela ne contredit pas passablement l'argumentation de M. McIvor il y a quelques instants, à l'effet que si la Commission imposait un prix minimum d'un dollar, les gens n'accepteraient pas le blé? Tous les autres facteurs ne démontrent-ils pas que le blé vaut maintenant bien plus de 90 cents et peut-être plus d'un dollar?—R. Ma foi, monsieur Douglas, je ne crois pas que rien ne soit plus incertain que les cours futurs du blé.

M. DONNELLY: Très bien.

M. PERLEY: Pourquoi spéculer, alors?

Le TÉMOIN: Je vous demande pardon?

M. PERLEY: Pourquoi spéculer alors en marché libre et sur le prix à terme?

Le TÉMOIN: Parlez-vous de moi?

M. PERLEY: La Commission s'occupe de ventes à terme. N'avez-vous pas acheté et vendu des options?

Le TÉMOIN: Moi-même?

M. PERLEY: La Commission?

Le TÉMOIN: Ah! la Commission.

Le PRÉSIDENT: Va-t-on permettre à M. McIvor de répondre à la question de M. Douglass?

Le TÉMOIN: Oui; me le permettra-t-on?

Le PRÉSIDENT: Dans l'ordre.

Le TÉMOIN: Je veux vous assurer, monsieur Douglas, que je comprends votre point de vue. Actuellement le blé à un dollar environ est en grande demande, mais j'ignore pendant combien de temps celle-ci se maintiendra et je ne crois pas que tout autre le sache. Nous espérons que la situation actuelle se maintiendra de façon que les cultivateurs canadiens puissent espérer obtenir un prix plus élevé. Mais personne ne peut le prédire.

M. Douglas (Weyburn):

D. Le fait est qu'ils sont plus près de l'obtenir maintenant que lorsque le Gouvernement a fait connaître son attitude en janvier?—R. Il est arrivé très souvent, alors que tout semblait avoir été théoriquement prévu, que quelque chose surgissait pour renverser tous les calculs et l'on constatait qu'un facteur n'avait pas été étudié.

M. McNevin:

D. Celui des récoltes prochaines?—R. Toutes ces questions.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Elles n'ont aucune influence à moins que la récolte manque, parce qu'on ne peut livrer plus de 280,000,000 de boisseaux.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer au sujet suivant, celui des exportations? Quelqu'un désire-t-il faire des observations à ce sujet?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser touchant le sujet suivant: le système de contingentement des livraisons?

M. Perley:

D. Est-ce qu'il y a eu inégalité de traitement,—je suppose que je ne devrais pas m'exprimer ainsi,—mais bien des gens ont cru en constater dans la répartition des wagons entre le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Je sais que le National-Canadien au sud de notre comté en a obtenu bien plus que le Pacifique-Canadien sur sa ligne principale.—R. Parlez-vous de cette année ou des années dernières?

D. Cela figure au bas de la colonne. Je l'ai indiqué. Mais je veux savoir ce qui en est pour n'importe quelle année.—R. Il n'y a pas eu de préférence injuste. Vous avez parlé de la question des wagons. Leur répartition et les contingentements sont deux questions différentes. J'ai un exposé concernant toute la question des contingentements pour cette année. Vous savez que c'est un problème d'envergure et je serai très heureux de traiter des deux questions.

Le PRÉSIDENT: M. McIvor pourrait-il faire un exposé général du principe adopté concernant l'établissement des contingentements et l'arrangement relatif aux wagons pour les compagnies d'élévateurs?

M. PERLEY: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Est-ce là la question?

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Adopté. J'aimerais en entendre parler. Il comprend tout ce manuscrit?

Le TÉMOIN: Non, davantage. Il est assez volumineux.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): J'allais dire que s'il pouvait être inséré au compte rendu, nous pourrions le lire avant la prochaine séance au lieu d'obliger M. McIvor à nous le lire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut, je crois, un exposé général du principe adopté.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Oui.

Le PRÉSIDENT: S'il y a d'autres détails, nous pourrons les prendre dans cet exposé; nous l'examinerons plus tard.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Oui.

Le président:

D. Veuillez passer en revue le principe appliqué aux contingentements pour chaque endroit, aussi l'effet de la répartition des wagons et la façon dont ce principe est appliqué.—R. Oui. Je vais traiter d'abord du principe général appliqué aux contingentements. Bien entendu, nous avons débuté comme par les années dernières—si je fais erreur, j'espère que M. Davidson me reprendra—par un contingentement de 5 boisseaux. Vous n'ignorez pas que la récolte de l'automne dernier fut tardive; et nous avons constaté l'an dernier une grande demande pour les grains fourragers dans l'Est canadien. Nous avons donc adopté comme principe d'expédier les grains selon la demande. Autrement dit, nous avons constaté au début de l'année qu'il serait malavisé d'expédier le blé de qualité supérieure, à partir, disons, du sud-ouest de la Saskatchewan, alors qu'il y avait du blé de qualité supérieure en abondance à la tête des Lacs et que nous savions très bien qu'en Ontario, dans le Québec et les provinces Maritimes, le blé des qualités inférieures était en demande. Nous avons donc expédié la sorte de blé demandée, soit du blé de qualité inférieure, de l'orge et de l'avoine. Cela a causé pendant un certain temps plus d'engorgement à certains points du sud-ouest et du sud de

la Saskatchewan que si les wagons eussent été répartis uniformément dans les trois provinces. Nous avons dû aussi faire face au problème de l'expédition de l'orge pour maltage. Nous avons établi au début que quiconque avait un wagon d'orge pour maltage pouvait faire une livraison dépassant le contingentement, ensuite, ce chiffre a été augmenté à deux, puis à trois wagons. Il nous a fallu étudier aussi le problème du lin. Si vous vous en souvenez, en vertu des arrangements concernant le lin, nous avons consenti à exempter le producteur de lin du contingentement. Nous avons dû enlever le lin des élévateurs en acheminant des wagons vers ces endroits. Mais à mesure que la saison ou l'année s'avançait, nous avons graduellement haussé les contingentements pour les points où ils étaient faibles. Nous nous en sommes servi dans une forte mesure pour répondre à la demande des minorités. Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons dirigé des wagons aux endroits précités, et leurs contingentements ont monté peu à peu. Aujourd'hui il n'y a pas de contingentement dans l'Ouest canadien inférieur à 12 boisseaux de blé. Je compte que nous fixerons cette semaine un contingentement général de 15 boisseaux pour les trois provinces. Vous admettez cela, n'est-ce pas, monsieur Davidson?

M. DAVIDSON: C'est exact.

M. PERLEY: Cela a été annoncé à la radio ce matin; je l'ai entendu.

Le TÉMOIN: On m'a alors coupé l'herbe sous les pieds. J'ai maintenant pleine confiance que nous pourrons faire face à toutes ces expéditions afin de pouvoir disposer des autres contingentements. Nous avons eu, je crois, le pire hiver dans l'histoire de l'Ouest canadien, au point de vue du mouvement du blé. Il est arrivé souvent que pendant plusieurs jours de suite les wagons de blé ont été immobilisés. Tout cela a contribué à nos difficultés. Toutefois, le mouvement du blé s'effectue très bien à l'heure actuelle. Des wagons sont dirigés vers ces endroits du sud de la Saskatchewan,—qui nous ont causé le plus d'embarras,—un certain nombre vers ces endroits et d'autres vers l'Alberta. En outre, nous avons permis la livraison du blé humide. Comme vous le savez, les compagnies d'élévateurs ne peuvent garder ce blé dans les élévateurs régionaux et nous en avons permis le chargement dans des wagons.

Le président:

D. Puis-je savoir si le cultivateur qui avait du blé humide emmagasiné dans son entrepôt a obtenu une concession sur son contingentement?—R. Oui.

D. On lui a permis de le livrer?—R. Oui, et il a obtenu un wagon pour l'expédition de ce blé. Le problème du blé humide que nous avons déjà cru très prononcé a été très bien résolu; une grande partie de ce blé a été battue à sec au printemps, ce qui nous a épargné bien des soucis.

Le 5 juin—je traite des provinces séparément—il y a 368 de ces endroits au Manitoba. Il existe un contingentement de 15 boisseaux pour tous ces endroits. Pour l'avoine il y a 368 points que nous appelons libres; c'est-à-dire que les seules restrictions sur les contingentements sont que les livraisons doivent être consignées dans le carnet de permis. Il y a 368 points libres pour l'orge, et pour le seigle il y en a 368 à un contingentement de 20 boisseaux. En Saskatchewan, —et je vous parle du 5 juin; il s'est produit une amélioration considérable depuis, il y a 455 points, ou 40 p. 100 de la province, avec un contingentement de 12 boisseaux; 350 points, ou 31 p. 100, avec un contingentement de 14 boisseaux; 325 points, ou 29 p. 100 de la province, avec un contingentement de 15 boisseaux. Pour ce qui est de l'avoine, il y a 543 points, ou 48 p. 100 de la province, avec un contingentement de 20 boisseaux; 375 points, ou 33 p. 100 de la province avec un de 30 boisseaux, et 212 points, ou 19 p. 100 de la province, sont libres. En Alberta, le contingentement de 15 boisseaux s'applique quant au blé. Comme l'a dit M. Perley, le contingentement de 15 boisseaux s'applique partout aujourd'hui

dans les trois provinces. La situation paraît donc s'améliorer considérablement. Je pourrais ajouter que l'une des raisons de notre grande réussite était la très grande patience de ces producteurs dans ces points peu favorisés. Ils nous ont adressé de nombreuses lettres, mais après que nous leur avons répondu pour leur expliquer la situation, ils ont admis, je crois, que notre attitude était la bonne. C'est grâce à la coopération des producteurs que le mouvement du blé a pu s'effectuer avec une facilité relative.

M. Donnelly:

D. Quelles sont les perspectives quant à un nombre suffisant de wagons pour que les producteurs livrent leurs contingentements?—R. Nous trouvons maintenant tous les wagons nécessaires, monsieur Donnelly.

D. Je connais très peu d'endroits, des endroits où je fais des expéditions où les producteurs ont pu livrer leurs contingentements depuis quelque temps.—R. Si vous vous renseignez sur ce qui s'est passé ces jours derniers, vous constaterez que cette situation s'est beaucoup modifiée. Si vous me nommez ces points, au cas où des wagons n'y seraient pas dirigés, nous verrons à ce qu'ils le soient.

M. Perley:

D. Quelle est la situation sur le parcours de la voie principale?—R. Elle est très satisfaisante.

M. Fair:

D. Si le contingentement de 15 boisseaux n'embrasse pas les 280,000,000 de boisseaux, sera-t-il encore augmenté?—R. Naturellement, il incombe à la Commission de permettre la livraison de 280,000,000 de boisseaux. Franchement, pour l'instant, j'ignore ce qu'il résultera du contingentement de 15 boisseaux, à cause du grand nombre des impondérables; nous n'en saurons rien de prévis avant peut-être deux ou trois semaines.

M. Donnelly:

D. Combien de millions de boisseaux ont été livrés jusqu'ici?—R. Environ 209,000,000; c'est le dernier chiffre que j'ai vu.

D. A quelle date?—R. Il y a plusieurs jours, monsieur Donnelly.

M. Evans:

D. Quel pourcentage des livraisons la Commission a-t-elle effectué cette année à même la récolte de 1942-1943?—R. Quel pourcentage?

D. Des livraisons?

Le président:

D. La Commission prend à son compte toutes les livraisons d'après les contingentements.—R. Oui.

M. Donnelly:

D. De ce qui lui a été vendu?—R. Je ne crois réellement pas devoir vous donner ce chiffre.

Le président:

D. Puis-je savoir qui réglemente la répartition des wagons entre les compagnies d'élévateurs? On l'a probablement dit l'an dernier, mais il est bon de savoir qui en est chargé.—R. C'est la Commission qui est chargée de réglementer la répartition des wagons entre les élévateurs régionaux. Elle fonctionne directement sous le régisseur du transport. Il nous assigne cette fonction dans l'Ouest. Le principe suivi—je crois que je fais mieux de vous lire ceci.

M. Douglas (Weyburn):

D. Encore une question avant que vous abandonniez celle des wagons. Si j'ai bien saisi, il m'a semblé y avoir une forte proportion de points en Saskatchewan où le contingentement pour l'avoine est encore de 20 boisseaux. Pourquoi? Je crois que ce contingentement s'applique à environ 40 p. 100 des points. Est-ce à cause de la rareté des wagons?—R. C'est parce qu'un grand nombre de points en Saskatchewan n'ont pas un tarif de transport favorable jusqu'à Minneapolis. Ce tarif est favorable dans une grande étendue, mais pas dans une autre. Et la faculté d'achat relative au mouvement du blé vers l'Ouest central est allée de pair avec le tarif de transport avantageux.

M. Ross (*Souris*): Je sais qu'il est un peu plus d'une heure, mais je pense que ce sujet va donner lieu à une discussion assez prolongée.

M. Douglas (*Weyburn*): Comment ce tarif influerait-il sur la situation?

Le témoin: Parce qu'il manque de l'espace pour l'emmagasinage du blé. Nous nous efforçons présentement, monsieur Douglas, d'obtenir que ce blé soit dirigé à la tête des Lacs, de façon que nous puissions mieux voir aux contingentements.

Le président: Un instant, messieurs; quel est le désir du Comité touchant une séance cet après-midi? Les membres de la Commission du blé veulent retourner à Winnipeg le plus tôt possible, vu qu'ils doivent s'occuper d'affaires très importantes.

Des voix: Fixez la reprise de la séance à 4 heures.

Le président: Alors la séance sera reprise à 4 heures cet après-midi.

M. Perley: Mais, monsieur le président, le ministre du Service naval vient de prendre la parole.

M. Douglas (*Weyburn*): Je propose de reprendre la séance à 4 heures cet après-midi.

La motion est adoptée.

A 1 h. 07 de l'après-midi, le Comité lève la séance jusqu'à 4 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité reprend la séance à 4 h. 15 de l'après-midi.

Le président: Nous avons un quorum, messieurs; allons-nous commencer?

M. McIvor faisait un exposé du système de contingentement des livraisons et sa répercussion sur la livraison du blé. Peut-il le reprendre?

M. Perley: Où s'est-il arrêté, à la page 6?

Le président: Non, c'était à la page 5, il s'agissait du contingentement des livraisons. Vous pouvez reprendre votre exposé, monsieur McIvor.

Le témoin: Si je me souviens bien, monsieur le président, il a été question du blé Durum immédiatement avant la levée de la séance.

M. Whitman: Oui, M. Ross a soulevé cette question.

Le témoin: Voulez-vous que j'en traite maintenant, ou que j'attende l'arrivée de M. Ross?

Le président: Je pense qu'il vaut mieux que vous en traitiez sur-le-champ, un autre membre du Comité pouvant s'absenter plus tard.

Le TÉMOIN: Nous avons publié le 30 mars une déclaration à l'effet que le blé Durum pouvait être livré en sus du contingentement. Je fais peut-être mieux d'en lire le premier paragraphe:

> Le gouvernement fédéral a autorisé la Commission canadienne du blé à supprimer les restrictions sur la vente du blé Durum pour le reste de l'année agricole. Ce blé s'emploie dans la fabrication du macaroni et des produits connexes qui sont en demande pour la consommation par les civils et les militaires. Le macaroni constitue un succédané de la viande et c'est donc une demande alimentaire importante dans les circonstances actuelles. La suppression actuelle des restrictions sur la vente du blé Durum ne s'étend que jusqu'au 31 juillet 1943. A compter du 1er août 1943, la restriction des livraisons du blé telle qu'annoncée pour l'année agricole 1943-1944 vaudra pour le blé Durum aussi bien que pour les autres variétés.

Cette recommandation au Gouvernement s'appliquait sur le fait que les stocks de blé Durum livrés d'après les contingentements étaient à peu près épuisés, et vu la perspective du rationnement de la viande et la nécessité d'encourager la consommation d'autres aliments, la Commission a recommandé au Gouvernement la livraison du blé Durum, sans égard au contingentement. Ce blé n'entre pas dans la fabrication du pain, mais entièrement dans celle du macaroni et autres produits connexes. Il croît ordinairement au Manitoba et dans le sud-est de la Saskatchewan.

Le président:

D. Combien la Commission a-t-elle reçu de blé Durum?—R. M. Davidson me dit qu'elle en a reçu 2,000,000 de boisseaux. On nous en avait livré environ 2,000,000 jusqu'à la suppression des contingentements, et je crois que nous en attendions encore 2,000,000—n'était-ce pas cela?

M. DAVIDSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cela signifie qu'il ne sera pas très difficile de vendre le blé Durum produit dans l'Ouest cette année?

Le TÉMOIN: Non. Entendez-vous par rapport aux 280,000,000 de boisseaux?

Le PRÉSIDENT: Non, en sus de cette quantité.

M. DAVIDSON: C'est cela.

Le TÉMOIN: C'est ce que je comprends.

Le PRÉSIDENT: Pas tout à fait à l'exclusion de la vente des 280,000,000 de boisseaux.

Le TÉMOIN: Ce chiffre avait trait aux livraisons suivant les contingentements.

Le PRÉSIDENT: Oui, les premières livraisons s'effectuent ainsi: en sus des contingentements pour cette dernière année on permet la livraison de 280,000,000 de boisseaux—c'est-à-dire, en dehors de cette quantité.

Le TÉMOIN: Je saisis votre point. En d'autres termes, la quantité en sus des contingentements dépasse les 280,000,000 de boisseaux.

M. McNevin (Victoria, Ontario):

D. Et cela veut dire que tout le blé Durum produit sera livré, sans égard à la partie soumise aux contingentements?—R. Exactement.

M. Evans:

D. Supposons qu'un cultivateur livrerait un contingentement de 15 boisseaux de blé dur, pourrait-il livrer aussi le blé Durum; le contingentement le comprend-il?—R. Oui, tout le blé Durum en sus du contingentement. C'est un cas de nécessité. Il y avait du blé et nous avons cru bon de ne pas le laisser sur la ferme alors qu'on en avait un si grand besoin.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on posé d'autres questions à ce sujet?

L'article est adopté.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce qui vient ensuite?

Le TÉMOIN: C'est la question de la répartition des wagons.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce dont il a été question ensuite.

Le TÉMOIN: Je voudrais esquisser la méthode de répartition des wagons employée cette année. Je tiendrais à dire que le système adopté a donné satisfaction à tous les intéressés, parce que nous avons reçu jusqu'ici que très peu de plaintes concernant la manutention de la récolte de cette année. Je crois que je pourrais vous lire le rapport que j'ai en main concernant la répartition des wagons. Il se lit comme suit:

Depuis octobre dernier alors que la Commission canadienne du blé a décidé qu'il fallait réglementer entièrement les expéditions de tous les grains, la méthode suivante a été adoptée lors de l'autorisation des wagons pour les expéditions:

Blé

1. Blé humide, blé gourd contenant plus de 16 p. 100 d'humidité, blé Durum, blé rouge d'hiver d'Alberta. Vu la demande pour le blé Durum et le blé rouge d'hiver d'Alberta, et la nécessité de transporter le blé humide pour éviter qu'il ne se détériore, il a été autorisé de nombreux wagons pour l'expédition de cette sorte de blé à la demande des compagnies d'élévateurs.

D'après ce principe, les compagnies reçoivent des wagons pour cette expédition conformément aux stocks qu'elles ont en magasin, ce qui établit le pourcentage qu'elles ont obtenu.

2. Expéditions de blé aux minoteries domestiques. Toutes les compagnies participent à toutes les expéditions de blé aux minoteries domestiques. Cela couvre le blé du marché libre acheté par les minoteries des commerçants de grain aussi bien que celui acheté de la Commission canadienne du blé. Ces expéditions sont réparties par le Comité des expéditions aux minoteries entre les diverses compagnies d'élévateurs, conformément au nombre d'élévateurs qu'elles exploitent dans le territoire désigné par les minoteries, duquel elles sont prêtes à accepter des expéditions. Tous les commerçants de grain sont représentés dans ce comité.

3. Expéditions de blé de qualité inférieure à la tête des Lacs. Vu la forte demande de ce blé pour fins de fourrage, il nous a fallu à plusieurs reprises ordonner la vente de tous les stocks de ce type. Alors, les compagnies d'élévateurs ont obtenu des wagons sur demande conformément à la quantité de cette sorte de blé qu'elles avaient emmagasiné. Durant les périodes où la demande a fléchi, les expéditions de blé de qualité inférieure ont été limitées aux consignations en provenance de points libres, qui sont ceux à faibles contingentements, mais les consignations ont été néanmoins autorisées d'après les stocks de ces qualités que chaque compagnie avait en magasin aux divers points libres. On consigne ces expéditions de blé de type inférieur et on en tient compte lors de l'autorisation des consignations de blé de type supérieur.

4. Expéditions de blé de qualité supérieure à la tête des Lacs. Lorsque nous autorisons les expéditions de ce blé à la tête des Lacs, nous répartissons les consignations eentre les compagnies d'élévateurs selon la capacité de leurs élévateurs permanents.

5. Expéditions de blé ailleurs qu'à la tête des Lacs ou aux minoteries. Chaque fois que c'est possible, ces expéditions sont restreintes à celles provenant des points libres à faibles contingentements.

La Commission du blé a longuement étudié ces méthodes d'expéditions du blé avant de les appliquer. Cette question a été débattue entre les représentants des chemins de fer, des minoteries et des commerçants de grain, y compris ceux des associations de producteurs. Malgré l'impossibilité d'en arriver à une méthode satisfaisante pour tous les intéressés, la majorité des représentants ont généralement reconnu, de même que la majorité de ceux des associations de producteurs, que la ligne de conduite que nous avons adoptée était la plus pratique, eu égard à la nécessité de réglementer l'acheminement des différents grains et types vers les marchés, tout en utilisant le plus avantageusement possible tout l'espace pour l'emmagasinage afin d'assurer le fonctionnement du système de contingentement des livraisons.

Expéditions des céréales secondaires. A cause de la forte demande de céréales secondaires, nous n'avons pas suivi la ligne de conduite même pour autoriser leur expédition que pour les expéditions de blé. Les expéditions de céréales secondaires ont été libres dans une grande mesure, des wagons étant attribués aux diverses compagnies d'élévateurs d'après les stocks qu'elles avaient en magasin pour l'expédition et les ventes qu'elles effectuaient. Règle générale, cette ligne de conduite a permis aux compagnies d'élévateurs d'obtenir des wagons pour expédier leurs céréales secondaires suivant la quantité que les producteurs leur avaient livrée et les ventes qu'elles avaient effectuées. Cette ligne de conduite a fortement stimulé ces compagnies à trouver des marchés et à vendre leurs céréales secondaires.

Ordre de préférence par les expéditions. Nous avons trouvé nécessaire de temps en temps d'émettre des instructions aux compagnies de chemin de fer concernant l'ordre dans lequel nous voulions qu'elles placent les wagons pour les expéditions que nous avons autorisées. L'ordre de préférence est émis selon la demande du marché pour les divers grains ou types. Pendant la plus grande partie de la saison le mouvement du blé humide a obtenu la priorité; ensuite est venue l'expédition du blé aux minoteries. Les préférences plus faibles ont varié selon la demande et les capacités de transport.

M. Douglas (Weyburn):

D. Les cultivateurs eux-mêmes ont-ils considéré cette façon de procéder plus satisfaisante que ne l'était l'attribution des wagons suivant les possibilités d'emmagasinage permanent, ce dont on tenait compte auparavant?—R. Je crois, monsieur Douglas, que cette année a été la plus satisfaisante de notre existence, à peu près aucune compagnie ne s'étant plainte à nous.

D. Elles sont toutes satisfaites?—R. Oui.

Le président:

D. Combien vous faut-il à peu près de wagons par jour, ou combien en avez-vous obtenu pour le mouvement du blé; combien en faut-il pour transporter la récolte de blé?—R. Pendant la mauvaise température le nombre des wagons a baissé à environ 450 par jour, un nombre tout à fait insuffisant. Nous avons eu plusieurs entretiens avec M. T. C. Lockwood, régisseur du transport qui, soit dit en passant—je veux le dire au Comité—nous a été très utile et a toujours envisagé notre situation d'une façon fort sympathique. Grâce à ses représentations, le nombre des wagons mis à notre disposition, monsieur le président, varie de 1,000 à 1,200 par jour, ce qui suffit actuellement.

M. Douglas (Weyburn):

D. Y avait-il certains points des Prairies qui jusqu'au 1er septembre n'avaient pu expédier leurs premiers contingentements de cinq boisseaux?—R. Le savez-vous, monsieur Davidson?

M. PERLEY: Jusqu'à quelle date?

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Disons le 1er décembre.

Le TÉMOIN: M. Davidson dit qu'il n'y en avait pas dont le contingentement était de cinq boisseaux, mais qu'un certain nombre n'ont pu expédier jusqu'à huit boisseaux.

M. PERLEY: Je crois qu'un assez grand nombre d'endroits sur la ligne principale du chemin de fer n'ont pu expédier jusqu'à huit boisseaux.

Le TÉMOIN: Oui. Je veux insister de nouveau sur ce que j'ai dit ce matin. L'obligation,—nous avons pensé que ç'en était une pour nous,—d'expédier le plus possible de blé de type inférieur avait eu une répercussion défavorable dans certaines localités où il y avait du blé de qualité supérieure. Mais nous avons été impuissants, nous avons utilisé les wagons à la limite de leur contenance; c'était tout ce que nous avons pu faire.

M. Douglas (Weyburn):

D. Bien entendu, la difficulté avait trait aux mois d'octobre et de novembre alors qu'il manquait des wagons à bien des endroits, qu'un grand nombre de cultivateurs avaient beaucoup d'obligations financières en suspens, dont certaines ne pouvaient être exécutées vu le manque de wagons.—R. Je reconnais volontiers que certains endroits n'ont pu se procurer des wagons pendant longtemps. Il nous aurait fait plaisir de leur en attribuer s'ils avaient été disponibles, mais ils manquaient complètement.

Le président:

D. J'ai appris avec un vif intérêt que l'hiver dernier on ne vous accordait que 450 wagons par jour, alors qu'aujourd'hui, vous en avez le double, cela fait voir la difficulté que vous avez éprouvée pendant un certain temps l'an dernier à assurer le mouvement du blé.—R. M. Davidson vient de me rappeler que pendant la première semaine de décembre les chemins de fer avaient reçu l'ordre d'expédier à tous les endroits à contingentement ne dépassant pas huit boisseaux et de faire face à la situation dont vous avez parlé.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser sur cette partie du rapport?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui est de la rubrique suivante, j'ignore si nous discuterons ou non l'emmagasinage sur les fermes. Il y a des données à ce sujet pour l'an dernier. Cet emmagasinage ne s'applique pas cette année.

M. Perley:

D. Monsieur McIvor, pourriez-vous nous dire, ou serait-ce dévoiler des secrets, pourquoi on l'a abandonné?

Le PRÉSIDENT: Vous faites peut-être mieux de poser votre question à M. MacKinnon.

L'hon. M. MACKINNON: Je crois que M. McIvor peut y répondre.

Le TÉMOIN: Un mot sur cet emmagasinage si on me le permet. Franchement, la Commission était d'avis que toute la question concernant la vente du blé se résumait à l'effectuer dès qu'il pourrait être emmagasiné. Le paiement de l'emmagasinage sur les fermes a l'effet contraire, celui de retarder les livrai-

sons de blé. La Commission a cru,—à bon droit, d'après moi,—que plus on retardait ces livraisons, moins il était possible d'obtenir la livraison des 280,000,000 de boisseaux. En fait, nous avons publié plusieurs avis au cours de l'année afin d'engager les cultivateurs à livrer leur blé là où il pouvait être emmagasiné, pour que nous sachions à quoi nous en tenir.

M. Perley:

D. Ne fallait-il pas faire face à une accumulation de blé? J'entends: il n'y avait pas à redouter une pénurie de blé?—R. Il pouvait être emmagasiné à plusieurs endroits et les cultivateurs le gardaient.

M. Wright:

D. C'est bien possible, mais y avait-il encore assez de blé dans les élévateurs régionaux pour en remplir à une époque donnée tous les wagons dont vous pouviez disposer?—R. Pas nécessairement, monsieur Wright. Je veux vous faire remarquer que l'emmagasinage sur les fermes tend à retarder les livraisons jusque dans la dernière moitié de juin et juillet. Il y a alors impossibilité physique de le transporter dans ce laps de temps.

D. Mais si tous vos élévateurs régionaux eussent été vides, vous auriez pu y mettre le blé qu'il y avait sur les fermes?—R. Oui, mais ils n'étaient pas tous vides.

D. Ils auraient pu l'être; vous auriez pu les vider et laisser le blé sur les fermes.—R. Bien entendu, la question n'est pas aussi simple que cela, monsieur Wright. Il nous fallait non seulement en remplir les élévateurs et ensuite en charger les wagons, mais aussi faire face à la demande existante.

D. Assurément.—R. Il ne nous aurait pas été avantageux de remplir les élévateurs à la tête des Lacs de blé de qualité supérieure alors qu'il n'était pas en demande et que nous aurions dû y emmagasiner du blé de type inférieur, de l'avoine et de l'orge pour répondre à la demande de l'Est.

M. Perley:

D. Néanmoins lorsque vous augmentez le contingentement n'importe où, vous ne pouvez contrôler la qualité du blé livré. Un cultivateur peut avoir du blé n° 2 du Nord tandis que son voisin a le n° 3. Les deux l'emportent et le livrent selon leurs contingentements.—R. C'est vrai. Mais vous savez comme moi que les récoltes sont réparties par régions. On produit du blé de type inférieur dans certaines régions; dans d'autres, on cultive du blé de type supérieur.

D. Prenez ce poste; il a été payé quelque $648,000 pendant l'année pour l'emmagasinage sur les fermes.—R. Oui.

D. Sur environ 99,000,000 de boisseaux,—R. Oui.

D. Je vois que le paiement le plus fort fut en juillet, à part ceux de novembre. Il y eut de forts paiements les 1er et 23 novembre. Etaient-ils basés sur un plus grand nombre de livraisons en juillet?—R. C'est le point que je veux vous démontrer. Il y a d'abord ces livraisons arriérées auxquelles l'on ne peut faire face. Par exemple, je crois que cette année les livraisons de blé s'élèveront à environ 480,000,000 de boisseaux; approximativement 280,000,000 boisseaux de blé et 200,000,000 boisseaux de céréales secondaires, ou tout près d'un demi milliard de boisseaux de grains. Leur transport est une tâche énorme. On ne peut bien l'exécuter qu'en le répartissant sur une assez longue période. On ne peut attendre jusqu'aux six dernières semaines et compter sur son transport, cela étant physiquement impossible.

L'hon. M. MacKinnon: Il est juste de dire, je crois, monsieur le président et monsieur McIvor, que la Commission du blé a averti le Gouvernement que son problème de livraison du blé, tel que décidé par celui-ci, serait d'exécution à peu près impossible si le Gouvernement décidait de payer l'emmagasinage sur les fermes.

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. Douglas (Weyburn):

D. Je crois que M. McIvor a bien démontré ce qui se produirait concernant l'emmagasinage sur les fermes, si l'on décidait de transporter le blé. Il n'est pas douteux, je crois, que le paiement mensuel de l'emmagasinage engagerait chaque producteur à garder son blé le plus longtemps possible afin d'obtenir la somme supplémentaire par boisseau pour l'emmagasinage. On veut naturellement que le blé soit transporté de façon systématique, afin d'employer tous les wagons lorsqu'ils sont disponibles, au lieu de tout remettre au dernier mois. Bien que M. McIvor ait fait un bon plaidoyer pour le rejet de l'ancien système d'emmagasinage sur les fermes, il me semble que son plaidoyer relatif à sa suppression définitive n'a pas été aussi fort. Il n'aurait certainement pas été trop compliqué d'acquitter l'emmagasinage et d'obtenir ce blé sur demande de sorte que si le contingentement eût été relevé pour une région—disons à huit boisseaux et qu'une date eût été fixée avant laquelle tous les détenteurs de carnets de permis dans cette région devraient livrer leurs contingentements de huit boisseaux ou perdre leur droit à la livraison, cela n'aurait valu que pendant le temps où vous étiez prêts à les accepter, ils devraient les livrer dans une période donnée. Mais jusqu'à ce que vous auriez pu l'accepter, les détenteurs de ce blé retireraient les frais d'emmagasinage pour l'avoir gardé, cet emmagasinage étant très coûteux. Un grand nombre de cultivateurs ont dû acheter l'an dernier des clôtures paraneige, du papier goudronné, etc.—R. Oui. Je vous dirai simplement que nous avons étudié tout cela. Franchement, d'après moi, il serait difficile de leur dire que leurs livraisons devraient se faire à une certaine date, parce qu'autrement ils en souffriraient.

D. Du moins, quant à l'emmagasinage. C'est ma prétention. Si les livraisons se font après une certaine date, vous renoncez ensuite à votre droit d'exiger l'emmagasinage.—R. Oui. Mais les gens donnent toutes sortes de raisons à la Commission pour n'avoir pu lui livrer leur blé; bon nombre parmi elles sont très bonnes. Par exemple: des chemins impassables.

D. C'est vrai.—R. Ou ils ne peuvent se rendre à leur endroit de vente habituel.

D. S'ils n'effectuaient pas les livraisons pour la date prévue, ils n'en souffriraient pas. Seulement, ils ne toucheraient pas de frais d'emmagasinage s'ils gardaient leur blé après une certaine date. Dans ce cas, ils l'emmagasineraient à leurs frais, ce qu'ils font maintenant, à tout événement. Mais ils devraient être indemnisés dans une certaine mesure pour la période pendant laquelle ils l'emmagasinent à votre demande.—R. Je veux vous dire qu'à mon sens tout a été changé cette année. Pourquoi payait-on l'emmagasinage les années précédentes? C'était, parce qu'étant donné le nombre limité d'élévateurs, l'emmagasinage restreint dans les élévateurs, on voulait que le producteur apporte son concours en gardant son blé, afin d'éviter l'engorgement dans les élévateurs. Mais cette année il a fallu que le mouvement du blé s'effectue sans arrêt.

D. Oui. C'est vrai que vous l'avez demandé, mais néanmoins pendant plusieurs mois vous avez demandé aux producteurs d'en garder une forte quantité.

M. Perley:

D. Monsieur McIvor, je crois qu'au cours de la dernière saison un grand nombre de cultivateurs ont dû assumer de très lourdes dépenses par la construction de nouveaux silos pour cet emmagasinage. Je ne comprends pas pourquoi on ne leur a pas accordé d'encouragement. Une fois les annexes édifiées remplies, elles restèrent remplies et il n'y avait pas de demande qui indiquerait qu'elles ne resteraient pas combles cette dernière année. Il me semble que cela

n'aurait pas fait tort à la Commission d'avoir encouragé les cultivateurs même à garder leur blé à raison de deux ou trois cents le boisseau au lieu de livrer leurs contingentements de 8 ou de 5 boisseaux la première fois. S'ils avaient cru toucher des frais d'emmagasinage, ils auraient pu garder leur blé. Ils auraient réalisé un peu d'argent et ne vous auraient pas nui, du moins pas aux opérations de la Commission, parce qu'il y avait abondance de blé sur les fermes pour remplir tout l'espace disponible à chaque point. Je connais des cultivateurs dans mon comté,—en fait, pour ma part j'aurais gardé mon blé si j'avais cru qu'il m'aurait rapporté trois ou quatre cents le boisseau, tout en évitant d'en remplir les élévateurs de la ville. Ce n'est pas tout. Quand on annonce un contingentement, tous les élévateurs n'importe où font connaître qu'ils pourraient accepter encore 1,500 boisseaux de blé. Par exemple, ils ont annoncé il y a quelques jours dans notre ville qu'ils pourraient accepter environ 2,000 boisseaux; soit, lors du relèvement du contingentement. Quinze camions se sont rendus sur-le-champ à l'élévateur et quelques-uns d'entre eux n'ont pu revenir pour un autre chargement. Ainsi donc, les cultivateurs n'ont pu relever leurs contingentements jusqu'au chiffre auquel ils avaient droit, à cause de ceux qui les avaient devancés, prêts à remplir l'espace laissé dans les élévateurs. C'est-à-dire, que le blé apporté par la première série de camions de la région avait presque rempli l'espace vidé par les wagons la veille. Ainsi donc, si l'on eût encouragé un peu les cultivateurs à emmagasiner leur blé et qu'ils eussent pu obtenir ces frais d'emmagasinage, je crois que l'on ne se serait pas aussi hâté de combler les vides dans les élévateurs comme présentement.—R. C'est ce que nous voulons; que les vides se comblent.

L'hon. M. MacKinnon: Ils n'ont pas été comblés.

M. Perley:

D. Qui en profite? On garde les annexes pleines.—R. C'est une tâche physique. Vous laissez entendre que nous tentons d'avantager les compagnies d'élévateurs. Je vous assure que c'est bien loin de ma pensée.

D. Il n'est pas difficile d'obtenir que les élévateurs se remplissent constamment même si vous encouragez les cultivateurs.—R. Je répète qu'il y a une tâche physique à accomplir. Cela ne peut se faire que par l'administration efficace des élévateurs, des wagons et des têtes de lignes, et on ne peut réussir s'il y a solution de continuité. Je le répète, le mouvement du blé doit s'effectuer constamment.

D. S'il y avait pénurie de blé pour remplir vos commandes, votre raisonnement aurait plus de poids.—R. Certains types ont déjà été rares pour remplir nos commandes.

M. Henderson:

D. C'était surtout une question de difficultés de transport?—R. Oui.

M. Perley: Ce n'était pas le manque de blé.

M. Donnelly:

D. Je vois que vous avez reçu des producteurs 99,541,198–20 boisseaux. Combien y avait-il d'autre blé, du blé reçu par les autres compagnies et qui leur a été vendu? Pouvez-vous m'en indiquer la quantité par mois?—R. La totalité de celui vendu en dehors de la Commission?

D. Oui, et combien par mois?—R. La totalité des livraisons en 1941-1942. Elles apparaissent, je crois, dans ce rapport: 227.9 millions à la page 4. Je n'ai pas les chiffres des livraisons mensuelles.

D. Je voulais savoir si c'était à cause du prix accru de l'emmagasinage ou du prix plus fort en marché libre pour les livraisons à la Commission durant les mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet, qu'elle n'a pas obtenu ce blé, ou si c'était à cause des meilleurs prix payés en marché libre, que les

producteurs le lui vendaient?—R. En fait, ils le lui vendaient. C'est la raison de la grande réduction. Je lis dans votre rapport que "les paiements relatifs à cet emmagasinage en 1941-1942 ont reflété des ventes relativement fortes avant le 1er novembre, des prix plus élevés pour le blé vendu en dehors de la Commission, et une récolte plus faible".

Le PRÉSIDENT: Bien entendu, ce rapport ne traite que de l'emmagasinage à partir du 1er novembre. Ainsi donc, vos livraisons plus tôt dans la saison de culture du grain ne sont pas consignées dans votre rapport concernant l'emmagasinage sur les fermes.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il y a probablement plus de blé que celui sur lequel vous avez acquitté l'emmagasinage.

M. DONNELLY: Non. Je lis: 55,000,000 de boisseaux avant le 1er novembre.

Le PRÉSIDENT: Ah! oui. Il y a le mot avant.

M. Evans:

D. En ce qui concerne le blé fourrager expédié dans l'Est canadien, les cultivateurs de l'Est pouvaient-ils obtenir des permis de votre Commission afin d'acheter directement des cultivateurs de l'Ouest, ou devaient-ils s'adresser à la Commission?—R. Ils pouvaient être autorisés à expédier directement, dans les limites des contingentements.

M. Mullins:

D. Vous entendez des céréales secondaires, comme l'orge ou l'avoine?—R. Pourvu qu'elles faisaient partie du contingentement au point d'expédition.

M. Evans:

D. Il a fallu les inscrire comme livrées dans votre carnet de contingentements?—R. Oui. Voici ce qui en est: nous avons reçu de nombreuses demandes de consignations dépassant les contingentements de céréales secondaires pour l'Est canadien. Un exemple: quelqu'un avait un parc d'élevage dans le Québec. Il voulait expédier 45,000 boisseaux d'orge d'une ferme qu'il avait dans l'Ouest. Vous pouvez facilement comprendre qu'il faudrait employer tout le matériel roulant pour les expéditions de blé dépassant le contingentement. Celui dont les livraisons de blé auraient été inférieures à son contingentement resterait en plan, ce qui me paraît tout à fait injuste. Il faudrait répondre à la demande de l'Est par des livraisons de blé dans les limites du contingentement, comme pour toute autre demande.

Le PRÉSIDENT: Serait-il avantageux d'obtenir un permis, payer le cours du marché pour le blé et acheter d'un particulier au lieu de confier toute la transaction à la Commission?

M. MULLINS: C'est-à-dire, pour le commerce avec l'Est?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: C'est là une question très compliquée. D'après la politique adoptée par l'administration du fourrage de payer une partie du transport, le blé doit être nettoyé quelque peu vu certaines lois provinciales, surtout dans le Québec. Si on expédie du blé sale et que le cultivateur assume le risque de perdre cette subvention sur le transport, il subirait alors une forte perte du fait qu'il acquitterait lui-même le transport. Règle générale, je crois préférable d'expédier du blé propre selon les exigences de l'administrateur du fourrage.

M. Perley:

D. Y a-t-il quelque obstacle à ce que le cultivateur fasse nettoyer son blé dans les élévateurs locaux?—R. Non.

D. Et l'expédie à un cultivateur en Ontario?—R. Du moment qu'il ne dépasse pas le contingentement dans sa localité.

D. Il bénéficie d'une partie du transport?—R. Je le crois; cela relève de l'administrateur du fourrage.

D. Vous ne savez pas si quelque chose d'analogue s'est produit?—R. Je le crois.

M. Douglas (Weyburn):

D. Vous voulez dire du moment qu'il s'en tient non pas à son contingentement, mais à celui de sa région?—R. Oui, j'entends le contingentement dans sa localité.

M. Perley:

D. Vous avez dit que les cultivateurs ont retiré $648,000 en frais d'emmagasinage. Pouvez-vous nous dire ce qui a été versé de ce chef aux négociants de grain?—R. Tout cela figure au rapport, monsieur Perley. M. Findlay en traitera à son retour.

D. Vous avez dit que les cultivateurs avaient été payés sur la base de 299,000,000 de boisseaux. Vous rappelez-vous ce qui en a été vendu cette année-là?—R. 227.9 millions de boisseaux.

D. Je me demande si nous pourrions savoir ce qui a été payé pour ces 227.9 millions de boisseaux du chef des compagnies, rien qu'à titre de comparaison.—R. Il est impossible d'obtenir ce renseignement. Il s'agit ici de blé auquel la Commission n'a rien eu à voir. Les compagnies d'élévateurs l'ont acheté et l'ont compensé; ce n'est nullement du blé de la Commission.

D. Vous avez payé des frais d'emmagasinage à ces compagnies pour le blé? —R. Pas sur ce blé.

D. Vous n'en avez pas payé sur ce blé, sauf sur une partie de la récolte vendue en marché libre après avoir été emmagasinée.

D. Du blé qui a été emmagasiné dans les annexes et les élévateurs. Vous pouvez nous en dire les chiffres?—R. Non.

D. Pourquoi pas?—R. Ce blé ne relève pas de la Commission du blé. Il a été vendu indépendamment de la Commission.

D. Vous avez payé des frais d'emmagasinage sur du blé qu'elle n'a pas vendu?—R. Non, pas sur ce blé.

D. Aux compagnies d'élévateurs?—R. Non; la Commission ne l'a pas vendu.

D. Mais vous en avez payé sur les premiers 99,000,000 de boisseaux? —R. Oui.

M. Douglas (Weyburn): Du blé du Gouvernement.

M. Perley:

D. Aux cultivateurs?—R. Il a été livré en tout cette année 227.9 millions de boisseaux de blé, dont 99,000,000 à la Commission. Nous avons versé des frais d'emmagasinage aux cultivateurs sur ces 99,000,000 de boisseaux tels qu'indiqués dans vos livres. En sus, nous en avons acquitté l'emmagasinage aux compagnies d'élévateurs après leur avoir livré ce blé au cours de l'année, mais le reliquat n'appartient pas à la Commission.

D. Pouvez-vous nous donner la décomposition de ce que vous avez payé aux élévateurs?—R. Je préfère que vous le demandiez à M. Findlay. Il s'occupe des comptes et je suis sûr qu'il pourra vous répondre.

M. HENDERSON: M. McIvor nous a très bien expliqué, je crois, pourquoi nous ne pouvons pas nous attendre à toucher ces frais cette année. Je veux lui expliquer pourquoi certains élévateurs n'ont pas été remplis lors de l'attribution des contingentements. Les chemins étaient fermés et les cultivateurs ne pouvaient faire leurs livraisons. Il y a encore ceci: bon nombre de cultivateurs avaient préparé des entrepôts à toitures temporaires et ils ne pouvaient soulever les toitures avant de savoir si le contingentement les justifiait de le faire pour recevoir le blé. C'est une des raisons pour lesquelles le blé n'a pas été transporté alors que les élévateurs locaux ne paraissaient pas combles.

Le PRÉSIDENT: La discussion sur les frais d'emmagasinage est-elle terminée?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Et l'impôt de transformation?

M. Douglas (Weyburn):

D. M. McIvor tiendrait-il à dire pourquoi il a été supprimé et nous faire connaître la recommandation de la Commission au Gouvernement?—R. Je préfère m'abstenir—après tout, c'est une question d'administration, monsieur Douglas.

D. Je présume que le Gouvernement a agi d'après la recommandation de la Commission.

M. WHITMAN: C'est ce qu'a déclaré le Gouvernement, n'est-ce pas?

L'hon. M. MACKINNON: Je ne saurais le dire sur-le-champ, sans m'être renseigné. Je n'en suis pas très sûr, mais je crois que nous avons discuté ce point avec la Commission du blé; mais nos initiatives à ce sujet n'ont pas été nécessairement conformes aux conseils de la Commission.

M. Perley:

D. Quel était le contingentement sur ce blé?—R. Tout cela figure au rapport de l'année précédente. Je crois que nous avons étudié cet aspect de la question l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant concerne les mesures prises concernant le lin.

M. Douglas (Weyburn):

D. C'est là l'unique occasion que nous aurons de discuter cette partie très importante de la politique du blé du Gouvernement de l'année précédente. Nous n'avons pas eu l'occasion à la Chambre l'an dernier de débattre la révocation de cette partie du programme du Gouvernement. Peut-être le ministre fera-t-il une déclaration à ce sujet demain ou plus tard.

L'hon. M. MACKINNON: Je suis sûr d'en avoir déjà fait une.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Quant à la date de sa révocation?

L'hon. M. MACKINNON: Oui.

M. PERLEY: Les minotiers y ont-ils trouvé beaucoup à redire?

L'hon. M. MACKINNON: J'ai oublié.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'ils l'aient beaucoup critiquée.

M. MCNEVIN: On a supprimé depuis peu l'impôt de transformation outre-frontière; vous suivez donc cet exemple.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): On fait bien des choses aux Etats-Unis; j'ai entendu dire qu'on y pratiquait le lynchage.

L'hon. M. MACKINNON: Je puis vous assurer que le Gouvernement n'a pas accepté les conseils des minotiers.

M. PERLEY: Les conseils donnés par les minotiers aux boulangers à l'effet d'emmagasiner un peu de farine à l'avance dans l'attente que le prix monterait étaient-ils fondés? En fait, j'ai su du vice-président de l'une des minoteries que cette compagnie avait chargé ses boulangers d'emmagasiner le plus de farine possible avant l'imposition de l'impôt de transformation.

L'hon. M. MACKINNON: Je ne connais pas leur attitude—vous parlez des grosses minoteries?

M. PERLEY: Oui, de celles dont dépendent les boulangers.

L'hon. M. MACKINNON: Je sais en fait qu'on a fait des représentations au Gouvernement. Nous avons fait enquête et avons constaté que l'impôt précité obligeait de nombreux boulangers à abandonner les affaires, qu'il les mettait en faillite.

M. PERLEY: C'est intéressant. Le prix du blé a été porté à 90 cents et l'impôt de transformation y a été ajouté. Malgré tout, il n'est pas monté autant qu'en 1937. Il n'y a pas eu de hausse alors dans le prix du pain.

L'hon. M. MACKINNON: Je ne puis que vous donner les faits.

M. MCNEVIN: Il n'est pas douteux qu'en Ontario les petits boulangers, autres que les propriétaires de boulangeries filiales des très grosses minoteries, ont dû abandonner leur commerce. Je puis en nommer une douzaine dans un rayon de 50 milles de mon domicile. Telle était la situation et si on l'avait laissée subsister, les grosses minoteries ayant des compagnies de boulangeries comme filiales auraient entièrement dominé la situation relative aux boulangeries en Ontario.

L'hon. M. MACKINNON: Je me souviens qu'on m'a remis une liste de cent boulangers dans une partie de l'Ontario qui avaient dû abandonner les affaires.

Le TÉMOIN: Si je me souviens bien, monsieur MacKinnon, voici quelle était la situation: le Gouvernement ne voulait pas de hausse du prix du pain, le prix du blé leur faisait réaliser de si faibles bénéfices, avec l'impôt de transformation en plus, qu'ils ne pouvaient tenir; je me souviens qu'un bon nombre d'entre eux abandonnèrent les affaires.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Cela paraît difficile à étayer, monsieur le président, à moins d'obtenir des chiffres là-dessus, les mêmes minotiers ayant payé le blé jusqu'à $1.40 en 1937. Le prix du pain n'a pas varié et il ne semble pas qu'un grand nombre de boulangers aient dû abandonner les affaires. Le prix du blé est actuellement d'environ $1.00 et ils ne parlent pas d'abandonner leur commerce. Il existe maintenant un plafonnement des prix qui n'existait pas alors. Rien n'empêchait donc la hausse du prix du pain, si besoin était. Nous devrions obtenir plus de données sur la relation exacte entre les prix du pain, de la farine et du blé. Si j'ai bonne souvenance, il faut environ 44 pains...

L'hon. M. MACKINNON: Vous parlez théoriquement. En réalité, l'impôt de transformation a eu pour résultat de rendre impossible la continuation de leur commerce à bon nombre de petits boulangers dans tout le pays.

M. MULLINS: Dans tout le pays?

L'hon. M. MACKINNON: Oui. Je le sais, car j'ai des listes à mon bureau d'au moins une centaine dans ce cas dans une partie de l'Ontario. Ils ont été atteints par la situation commerciale et l'impôt ci-dessus.

M. PERLEY: Je n'ai pas eu connaissance de plaintes dans l'Ouest canadien émanant des petits boulangers.

L'hon. M. MACKINNON: Des délégations sont venues nous voir de tout le Canada.

M. PERLEY: Aussi de l'Ouest canadien?

L'hon. M. MacKinnon: Oui, de gros boulangers, tous de l'Ouest canadien, particulièrement de Vancouver, sont venus ici en grand nombre. En fait, un ou deux boulangers ont perdu alors la vie dans la chute d'un avion parti de Winnipeg.

M. McNevin: Je puis dire qu'il y a eu des délégations venant de la circonscription que je représente. Elles ont interviewé le ministre et ont pressé les députés de les appuyer.

M. Henderson: N'est-ce pas un fait que les boulangers des provinces Maritimes ont demandé leur exemption de cet impôt? Ils l'ont obtenu, puis Québec et l'Ontario l'ont demandée et les boulangers de l'Ouest se sont joints aussi à eux?

M. Douglas (*Weyburn*): Le ministre dit que je parle théoriquement. C'est un fait qu'en 1937 les minotiers payaient le blé $1.40 et qu'aucune ne paraissait en souffrir; cela n'est pas théorique.

Le président: A-t-on d'autres commentaires à faire à ce sujet? Viennent ensuite les mesures spéciales concernant la graine de lin, etc.

M. Wright:

D. Quelle a été la récolte totale de lin au Canada?—R. Je crois avoir ces données. On a évalué la production à 14,700,000 boisseaux; la défalcation est estimée à 1,440,000 boisseaux, soit une récolte vendable de 13,230,000 boisseaux.

D. Nous pouvons broyer au Canada à peu près combien de lin...R. Je crois pouvoir vous donner tous ces chiffres. Il en a été vendu jusqu'au 14 mai 1943, 10,894,000 boisseaux, ce qui laisse sur les fermes 2,335,000 boisseaux. On estime qu'il faudra 1,300,000 boisseaux pour fins de semence. Il restera à livrer 535,000 boisseaux.

M. Perley:

D. Monsieur McIvor, lorsque tout le lin était sous votre contrôtre vous en avez suspendu tout commerce; pourquoi?—R. Il le fallait pour certaines raisons, monsieur Perley. L'une d'elles était que nous avons dû immobiliser le lin au Canada, au cours de cette date, qui était de $1.64, nous assurer qu'il ne sortait pas des élévateurs et qu'il était livré à $2.25 l'année suivante. C'était alors son prix fixe.

M. Douglas (Weyburn):

D. La situation était la même pour le blé lorsque vous en avez porté le prix de 70 à 90 cents?—R. Oui.

D. Pourquoi n'avez-vous pas suivi ce principe?—R. La situation différait légèrement. Le prix de 90 cents du blé était simplement un rajustement du prix plus bas afin d'éviter tous profits injustifiés en raison du relèvement du prix.

Le président:

D. Vous avez pris possession de tout le lin, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. Douglas (*Weyburn*): Ce n'est pas la question. Vous avez fait un rajustement afin d'éviter tous bénéfices entre 70 et 90 cents. Vous avez arrêté toute vente de lin lorsque son prix était à $1.64. Je ne puis comprendre pourquoi vous en avez arrêté la vente tout en permettant celle du blé.

Le témoin: Le prix du lin au Canada a été fixé relativement au produit du lin à $1.64.

M. Douglas (Weyburn):

D. Il l'a été sur le marché?—R. Oui, à $1.64. Il fallait fournir le lin aux aplatisseurs canadiens à $1.64 en vue de vendre le produit du lin dans les limites du prix plafonné.

D. Le Gouvernement subventionnait la vente du reste de la récolte?—R. Oui.

M. Wright:

D. Il le fait encore?—R. La Commission verse $2.25 par boisseau de lin et le vend à $1.64 au Canada.

D. Combien en exporte-t-elle? Elle doit en exporter une forte proportion, la dernière récolte ayant dépassé 10,890,000 de boisseaux dont il ne peut être broyé au Canada qu'un peu plus de 5,000,000 de boisseaux.—R. Le Canada aura besoin de 6,000,000 à 7,000,000 de boisseaux, et les exportations devraient s'élever à près de 4,000,000 de boisseaux.

D. Les bénéfices réalisés sur les exportations seront retranchés du déficit? —R. Ils ne seront pas aussi élevés que celui-ci.

D. Non, peut-être que non.

M. McNevin:

D. Vous disposez des prix minima de l'orge, des prix minima de l'avoine, et ensuite vous étudiez les prix maxima du blé et ce qui incombe à la Commission; le blé comprend naturellement les céréales secondaires?—R. Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous en finir avec le lin?

M. Perley:

D. Monsieur McIvor, quant à la dernière phrase à propos des ventes libres, étaient-elles à découvert ou à terme, et dans ce dernier cas, à qui avez-vous vendu?—R. Qu'entendez-vous en demandant si nos ventes étaient à découvert?

D. Je lis que les ventes libres furent supprimées. Vos ventes étaient soit à découvert, ou à terme.

Le président:

D. Vous ne vendiez pas de lin?—R. M. Perley veut dire que la Commission a pris possession du lin vendu en marché libre.

M. Perley:

D. Très bien, alors à quel prix?—R. A $1.64.

D. Vous n'en avez pas vendu?—R. Non.

D. Vous avez pris possession de tout le lin?—R. Exactement.

M. Wright:

D. A propos du lin, votre réponse laisse entendre que les cultivateurs eux-mêmes acquittent ce boni en ce qui concerne le subventionnement du prix du lin aux aplatisseurs?—R. Comment?

D. Parce que les profits réalisés sur ce qui est exporté servent à acquitter...—R. Le compte du lin accuse une perte d'ensemble. Par l'entremise de la Commission le Gouvernement paie $2.25 le boisseau de lin et celui qui est vendu au Canada l'est à $1.64. C'est la plus grande partie des ventes de lin.

M. Douglas (Weyburn):

D. Avant que vous passiez outre, monsieur McIvor, quelle division du Gouvernement verse cette subvention? Est-ce la Commission des prix et du

commerce en temps de guerre?—R. Non, le ministère des Finances ou le Gouvernement nous autorise à payer $2.25 le boisseau de lin aux producteurs. En même temps, il nous charge de vendre le boisseau de lin au Canada à un prix allant de pair avec celui du lin tissé, ainsi que des tourteaux d'huile de lin et de l'huile, soit $1.64.

D. Quant aux bénéfices réalisés sur la vente du lin en dehors du Canada, vous les opposez au déficit résultant du subventionnement par le Gouvernement du propriétaire de l'aplatisseur afin de lui procurer du lin à bon marché? —R. Je n'admets pas entièrement ce que vous venez de dire.

M. Wright:

D. C'est ainsi que cela nous apparaît en tout cas.—R. Peut-être, mais voici ce qui en est. J'apprécie votre franchise à ce sujet, monsieur Wright, mais c'est un fait que les cultivateurs de l'Ouest canadien reçoivent $2.25 par boisseau de lin.

D. Alors qu'ils pourraient en toucher $2.75 si le marché aux Etats-Unis leur était accessible?—R. C'est un autre aspect de la question. Les cultivateurs reçoivent $2.25 par boisseau de lin pour tout le lin produit au Canada.

M. Douglas (Weyburn):

D. Où le propriétaire canadien d'aplatisseur pourrait-il obtenir du lin à $1.64 s'il lui fallait s'adresser aux marchés mondiaux?—R. Il n'en obtiendrait probablement pas à ce prix, mais par ailleurs, je suis convaincu qu'il ne vendrait pas son huile et ses tourteaux aux prix actuels.

D. Quelqu'un est subventionné, soit le propriétaire d'aplatisseur ou ceux qui obtiennent les tourteaux à bon marché.

M. McNevin: A l'époque où le Gouvernement a pris possession de la récolte de lin et a convenu de payer une subvention, le lin valait environ $1.64 le boisseau au Canada. Quant à la vente au détail des sous-produits du lin, elle était liée à la politique d'approvisionner les cultivateurs ontariens de concentrés à une limite de prix très essentielle, mais non pas cependant aux dépens du producteur de lin, mais à ceux du Gouvernement.

M. Wright: Pas dans ce cas-ci.

M. Douglas (*Weyburn*): Tout bénéfice réalisé sur l'exportation du lin est affecté à la réduction du déficit.

M. Evans:

D. Quel est le droit sur le lin?—R. 32 cents $\frac{1}{2}$.

M. Donnelly:

D. Quel est le prix actuellement aux Etats-Unis?—R. Le dernier cours à Minneapolis était d'environ $3.00. J'ignore ce qu'il est aujourd'hui.

M. Fair: Ce prix de $1.64 est tout à fait insuffisant, mais il cadrerait avec la politique du Gouvernement de contrôle des prix.

Le témoin: Ce prix est plafonné. Voici brièvement la situation: au début de l'année dernière le Gouvernement a avisé les producteurs de lin par l'entremise de la Commission du blé, qu'il leur verserait $2.25 le boisseau pour leur lin et que toute perte serait compensée à même le fonds du revenu consolidé.

M. Ross (*Souris*): En ce qui concerne le lin exporté aux Etats-Unis qu'advient-il de ce prix supplémentaire? Ne contribue-t-il pas à compenser les pertes que vous subissez?

M. Douglas (*Weyburn*): Il va au fonds du revenu consolidé.

Le témoin: Oui, mais il ne compensera pas la perte.

M. Ross (*Souris*): Il est censé la compenser le plus possible.

Le TÉMOIN: Il va à ce fonds.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Il sert de subvention à quelqu'un pour lui permettre d'obtenir du lin bon marché.

M. ROSS (*Souris*): Par contraste à ce qu'a dit M. McNevin, l'échelle des prix comprend une subvention à laquelle le producteur contribue pour une part.

M. MCNEVIN: Non. Nous revenons au point dont M. McIvor a traité longuement relativement au blé. A Buffalo, N.-Y., on demande 75 cents pour une coupe de cheveux et 40 cents pour une barbe. Nous sommes à discuter les prix comparés; nous devrions tenir compte de ce qu'on obtient aux Etats-Unis pour un dollar comparé à la valeur d'achat du dollar ici.

M. ROSS (*Souris*): Mais quant au lin des producteurs vendu aux Etats-Unis, l'écart est versé à ce fonds pour combler cette différence.

M. MCNEVIN: Le prix du lin au Canada s'est relevé sensiblement lorsque le Gouvernement a convenu de payer $2.25. Le lin ne rapportait pas alors ce prix en marché libre au Canada. C'est là le point.

M. Wright:

D. Existe-t-il quelque raison pour que les bénéfices réalisés sur les exportations de lin ne soient pas placés dans un fonds de régularisation comme ceux dérivés de la vente des céréales secondaires à être versés aux producteurs de lin?—R. Souvenez-vous que tout ce qui est placé dans ce fonds provenant de cette vente constitue des bénéfices nets; de même que tout ce qui est payé sur les céréales secondaires. Le fonds pour le lin accusera une perte.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Un point qui mériterait d'être étudié par la Commission, ou à propos duquel le Comité pourrait faire des représentations au ministre c'est que la différence entre $1.64 et $2.25 constitue une subvention que la Commission ne devrait pas payer. Cela devrait incomber à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui consacre déjà des millions de dollars au subventionnement de certaines industries afin que les propriétaires des usines de transformation puissent obtenir leurs matières premières au même prix qu'auparavant. Tous les bénéfices obtenus par les producteurs des céréales exportées et vendues à l'étranger à prix plus fort devraient leur revenir au lieu de servir comme actuellement à subventionner des achats de matières premières de qualité inférieure pour les producteurs.

M. DONNELLY: Si nous abordons cette question, nous touchons à une question d'administration et il nous faudrait tenir compte du paiement de $2.00 par acre pris sur le blé. Il faudrait aussi l'ajouter au prix du lin touché par les cultivateurs.

M. ROSS (*Souris*): Il n'est pas ajouté.

M. DONNELLY: Certainement, il l'est. Les cultivateurs reçoivent $2.00 par acre non ensemencée en blé et consacrée à la culture des céréales secondaires.

M. McCuaig:

D. Existe-t-il un contingentement sur le lin expédié aux Etats-Unis?—R. Non. Monsieur le président, cela dépasse un peu ma compétence. Voici ce qui en est d'après moi: le Gouvernement a pris deux mesures pour accroître la production linière. Il a d'abord fixé le prix du lin à $1.64 le boisseau, ce qui a permis à bien des producteurs d'acheter leurs semences à ce prix et ensemencer la récolte de l'an dernier. Ensuite, il a conclu un contrat avec les producteurs à l'effet qu'il paierait $2.25 le boisseau de lin afin d'augmenter la production. Il a aussi déclaré à l'époque—cela figure à l'arrêté en conseil—qu'il se propose de vendre le lin au Canada au prix convenable et de vendre tout excédent aux Etats-Unis au prix du marché là-bas, moins le transport.

M. McNevin:

D. Ce prix de $1.64 représente à peu près le prix du lin à l'époque au Canada?—R. C'était le prix.

M. McNEVIN: C'est ce que je soutiens.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions sur le lin? Adopté. Nous allons donc passer au sujet suivant. Discuterons-nous ce sujet: division de l'Est à la page 8? Il a été longuement question du comité consultatif ce matin.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Ne passez pas sous silence la division de l'Est. Les gens de l'Est ont été d'avis que nous l'avons tellement monopolisée.

M. McNEVIN: La situation concernant l'Ontario est à peu près la même que celle relative au blé Durum dans l'Ouest canadien. L'offre y excède la demande et ainsi donc le prix est plus élevé que le prix fixe. Je crois donc inutile de gaspiller du temps à le discuter lorsqu'il ne s'applique nullement en Ontario pour la présente année agricole.

M. EVANS: Cependant, il y a eu des paiements pour la récolte de 1941-1942.

M. PERLEY: Les cultivateurs n'ont-ils pas touché des certificats de participation pour celle-ci?

M. McCUBBIN: Rien n'a été payé en 1942 ou en 1943.

M. Donnelly:

D. Quelque chose a-t-il déjà été payé dans la division de l'Est?—R. Oui. Il est arrivé en 1941-1942 et en 1942-1943 que le prix du blé ontarien a tellement dépassé le prix garanti que le Gouvernement a recommandé à la Commission de ne pas manutentionner de blé à moins que le prix ne fléchisse au niveau de celui de la Commission. C'était parce que nous ne voulions pas manutentionner très peu de blé tout en subvenant à tous les frais de manutention alors que le prix était tellement plus fort. Il n'y a pas eu de manutention de blé de la Commission en 1941-1942, non plus qu'en 1942-1943. Cette manutention en 1939-1940, ou en 1938-1939 a donné lieu à des paiements.

M. Douglas (Weyburn):

D. Combien?—R. Je ne m'en souviens pas, monsieur Douglas.

D. La comptabilité pour l'Est et celle pour l'Ouest ont été tenues séparément?—R. Oui. Cela figure aux rapports antérieurs de la Commission.

D. Mais il n'y a eu qu'un paiement d'effectué?—R. Il y en a eu deux.

D. Il n'y a jamais eu de paiements de ce chef dans l'Ouest?—R. Non.

M. Perley:

D. Quel était-il par boisseau?—R. 2 ou 3 cents, d'après mon souvenir.

M. Ross (Souris):

D. A quoi emploie-t-on la plus grande partie du blé de l'Est?—R. A la fabrication de farine à pâtisseries.

D. Presque entièrement à cette fabrication?—R. Oui.

M. Tustin:

D. Manutentionnez-vous du blé ontarien à des prix plus forts que ceux de la Commission?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer au sujet suivant? La discussion est-elle terminée à propos du comité consultatif? Vous n'oubliez pas que la discussion là-dessus s'est prolongée ce matin.

M. PERLEY: On déposera des états à ce sujet, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui, on y a consenti.

M. McCubbin:

D. Ce comité consultatif comprend-il un Ontarien?—R. Oui, c'est M. Fred Pettapiece, d'Ault, Ontario—cet endroit, m'informe-t-on, est près de Chatham.

D. Quelles sont ses fonctions au comité?—R. Auparavant lorsque nous manutentionnions le blé ontarien, il s'y intéressait beaucoup. Je puis dire qu'il est l'un des membres les plus compétents de ce comité.

D. Je vous remercie.—R. C'est un excellent homme qui s'intéresse vivement au travail de la Commission. En fait, il communique le point de vue de l'Est à une commission formée entièrement de personnes de l'Ouest, sauf un autre de ses membres. Il a exercé parfois, je crois, une influence modératrice sur certains membres de l'Ouest du comité consultatif.

M. MCCUAIG: Il ne pourrait guère le faire n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Ma foi, il y réussit assez bien.

M. MCNEVIN: Je m'aperçois qu'il existe un prix minimum pour l'orge et l'avoine; il est de 42 cents pour l'avoine n° 3 de l'Ouest canadien et de 43 cents pour l'orge n° 2 de l'Ouest canadien. Il y a aussi un prix maximum—pouvez-vous me dire tout de suite ce qu'il est?—R. Il est de 51½ cents pour l'avoine et de 64¾ cents pour l'orge.

D. Il est basé sur celui de Fort-William?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Ces prix figurent à l'arrêté en conseil qui comporte une disposition à ce sujet. Je regrette de ne pas en avoir de copies ici. Tout membre du Comité qui le désire pourra avoir cet arrêté, mais je ne l'ai pas apporté.

Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions sur la vente de l'orge et de l'avoine? J'ai pensé que ce sujet intéresserait particulièrement certains députés de l'Ontario et du Québec.

M. WHITMAN: Nous nous intéressons à l'adoption du rapport.

M. Perley:

D. S'attendait-on à ce que la Commission prît possession de toute la récolte d'avoine de l'Ouest canadien?—R. J'ai dit que nous espérions en faire la livraison, à condition d'avoir le nombre de wagons suffisant.

D. Rien ne garantit que vous la livrerez d'ici la fin de l'année agricole?—R. Non, nous faisons de notre mieux; nous obtenons de bons résultats actuellement et nous espérons qu'ils se maintiendront.

M. Wright:

D. Vous pourriez vendre l'avoine si vous obteniez les wagons?—R. Oui.

M. Ross (*Souris*): Nous nous étions proposés, je crois, d'en finir avec ce rapport avant de demander à M. McIvor de faire une déclaration concernant l'exportation et la manutention des céréales secondaires.

Le PRÉSIDENT: Il vaut aussi bien, je crois, en disposer sur-le-champ.

M. McNevin:

D. Avant de quitter ce sujet; les prix maximum et minimum seront-ils encore en vigueur cette année ou ont-ils été modifiés?—R. Ils ne l'ont pas été cette année; ce sont les mêmes que pendant la période de base.

M. Ross (*Souris*): M. Gardiner a déclaré l'autre jour à la Chambre que la base n'en serait pas la même cette année que l'an dernier.

M. McNevin:

D. Vous avez dit que le prix de l'avoine n° 3 de l'Ouest canadien était de 51½ cents?—R. Non, c'est le prix de l'avoine n° 2 de l'Ouest canadien.

D. De l'avoine n° 2?—R. Oui, c'était celui de l'orge n° 3 de l'Ouest canadien.

M. McCubbin:

D. Comment régularisez-vous les prix en Ontario lorsque vous recevez un mélange d'avoine et d'un peu de blé Comment en établissez-vous le prix courant et en déterminez-vous le type?—R. C'est ce qu'on appelle ordinairement le blé mélangé. Le prix de l'avoine serait le prix maximum de 51½ cents. Pour le blé se serait le prix courant du blé de cette qualité; il s'agirait probablement de blé d'une qualité inférieure.

M. FAIR: Mais l'avoine peut renfermer jusqu'à 12 p. 100 de blé.

Le TÉMOIN: Oui.

M. MCCUBBIN: Il arrive beaucoup de grain au pays qui est de l'avoine mêlé de beaucoup de blé.

Le TÉMOIN: C'est du grain mélangé—probablement l'avoine fourragère n° 2 ou n° 1.

M. MCNEVIN: Toutes les avoines fourragères contiennent une certaine proportion de blé.

Le TÉMOIN: Assurément.

Le PRÉSIDENT: M. Wright s'est enquis du droit de régularisation relatif au prix d'exportation de l'orge et de l'avoine. Nous pourrions peut-être en disposer maintenant sous la même rubrique.

M. ROSS (*Souris*): Et expliquer comment ces céréales sont manutentionnées et retourneront aux provinces qui y ont droit.

Le TÉMOIN: Je crois, monsieur le président, vu l'importance de cette question, devoir lire une déclaration de la Commission. Elle est assez longue mais je ferais mieux de la lire au Comité.

Le PRÉSIDENT: Il conviendrait que vous la lisiez clairement pour que tous la comprennent.

Le TÉMOIN: Voici cette déclaration émise le 15 avril:

> Le mardi 6 avril 1943, l'hon. James A. MacKinnon, ministre du Commerce, a présenté un communiqué à la Chambre des communes exposant la politique du Gouvernement concernant l'exportation des céréales secondaires.
>
> M. MacKinnon souligne dans sa déclaration que le Gouvernement était d'avis de maintenir le plafonnement des prix pour l'avoine et l'orge afin de pouvoir en assurer la vente sur le marché domestique canadien à des prix conformes à la politique nationale de contrôle des prix. Il a encore déclaré que dans la mesure où ces céréales secondaires peuvent être exportées à des prix dépassant nos prix plafonnés, le Gouvernement avait tenté d'établir un régime qui assurerait aux producteurs qui vendent des céréales secondaires l'avantage des prix d'exportation plus élevés sur ces céréales exportées. En vue de donner suite à cette ligne de conduite la Commission canadienne du blé a été chargée d'établir deux fonds spéciaux auxquels iront les droits de régularisation pour l'avoine et l'orge respectivement. Ces fonds seront ensuite répartis proportionnellement à la fin de l'année agricole aux producteurs de l'Ouest qui livrent ces céréales pendant la période du 1er avril au 31 juillet. Par cette méthode les producteurs qui vendent leur avoine et leur orge toucheront en fait un prix combiné reflétant le prix domestique sur cette partie de leurs ventes effectuées sur le marché domestique et le prix d'exportation sur celle qui l'a été sur le marché d'exportation.

Pour donner suite à ces lignes de conduite du Gouvernement, les instructions suivantes relatives à l'émission de permis d'exportation et au recouvrement des frais de régularisation sont maintenant en vigueur. Elles peuvent être modifiées chaque fois que la Commission canadienne du blé le jugera nécessaire.

1. La Commission canadienne du blé émettra tous les permis relatifs à l'exportation de l'avoine, de l'orge, du seigle et des graines de lin (types de l'Ouest seulement) aux Etats-Unis. Ce règlement s'applique aux céréales précitées, soit à leur état naturel, aussi bien que moulues, pulvérisées, crêpées, broyées, ou semblablement transformées.

2. La division des permis d'exportation à Ottawa continuera d'émettre les permis d'exportation de l'avoine, de l'orge, du seigle et de la graine de lin ailleurs qu'aux Etats-Unis.

3. Les permis d'exportation en vigueur actuellement et qui expirent le 31 mai 1943 ne seront pas prolongés.

4. La date d'expiration des permis émis par la Commission canadienne du blé sera fixée au 31 juillet 1943.

5. Comme par le passé, un droit distinct de $2 pour chaque demande dépassant $100 payable au Receveur général du Canada, doit accompagner chaque demande.

6. Celui qui demande l'expédition de consignations par parties doit déclarer le nom de son percepteur des douanes le plus rapproché, ou le bureau des douanes où il veut obtenir la validation de ses formules de consignations par parties ou de ses déclarations d'entrée pour l'exportation, afin d'assurer que les consignations par parties se fassent selon les méthodes habituelles pour ces consignations.

Droits de régularisation pour l'avoine et l'orge

7. La Commission canadienne du blé fixera le droit de régularisation quotidien à percevoir pour l'avoine et l'orge. Le droit quotidien pour les permis quotidiens, du lundi au vendredi, sera déterminé à 2 h. 30 de l'après-midi, heure avancée du centre, et le samedi à 1 heure. On peut obtenir tous renseignements sur le droit de régularisation quotidien, des bureaux de la Commission à Winnipeg, Vancouver, Calgary, Toronto ou au bureau de M. Wm. H. Johnson, fils, de Montréal, à ces heures.

8. Le droit quotidien restera en vigueur jusqu'à 1 h. 30 de l'après-midi, heure avancée du centre, le jour ouvrable suivant, du lundi au vendredi, et jusqu'à midi et demie le samedi. Pour obtenir des permis d'exportation, il faudra que les demandes y afférentes parviennent à un bureau quelconque de la Commission avant ces heures. La Commission se réserve le droit de modifier cette condition en accordant vingt-quatre heures d'avis aux compagnies.

9. Nul ne pourra demander des permis d'exportation pour toute céréale en quantités dépassant 100,000 de boisseaux chaque jour, suivant le droit de régularisation quotidien. La Commission étudiera au mérite les demandes d'exportations plus fortes, mais elle est libre de modifier le droit de régularisation sur ces demandes.

10. Toute demande de permis d'exportation doit, en sus du droit de $2, être accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de la Commission canadienne du blé, couvrant la valeur du droit de régularisation pour le nombre exact de boisseaux figurant à la demande, calculée à la cote quotidienne applicable à la date où la demande parvient au bureau de la Commission, ou selon le taux antérieurement convenu avec la Commission d'après la clause n° 9.

11. La division des permis d'exportation à Ottawa qui émettra les permis d'exportation pour les consignations expédiées ailleurs qu'aux

Etats-Unis, sera aussi en mesure de mettre les exportateurs au courant du droit de régularisation quotidien (applicable seulement aux types de céréales de l'Ouest). Dans le cas d'exportations de céréales de l'Ouest, elle émettra les permis avec l'entente précise que le droit de régularisation sera transmis immédiatement à la Commission canadienne du blé, à Winnipeg.

12. Chaque demande d'exportation doit être restreinte à une sorte de céréale.

13. Les compagnies ne peuvent céder les unes aux autres les permis d'exportation.

14. Une fois qu'un permis d'exportation a été demandé, approuvé, et que le droit de régularisation a été perçu, il ne peut être annulé et la Commission ne remboursera pas le droit de régularisation perçu, même si celui qui l'a demandé décide de ne pas exporter de grain. Toutefois, la Commission fera en sorte d'ajuster le droit de régularisation afférent aux consignations plus fortes ou plus faibles, sous réserve de la tolérance stiupulée aux règlements pour les permis d'exportation (voir la modification n° 22 au règlement n° 20, maintenant règlement n° 19, émis le 13 mars 1943).

15. Les exportateurs qui rempliront les déclarations d'entrée pour l'exportation (B. 13), concernant les consignations complétées d'après de nouveaux permis émis par la Commission, de même que pour les consignations complétées d'après d'anciens permis émis antérieurement par la division des permis d'exportation, à Ottawa, devront préparer un exemplaire additionnel, dont un fonctionnaire de la compagnie doit garantir l'exactitude et le transmettre sur-le-champ à la Commission canadienne du blé, à Winnipeg, pour l'information de M. Fraser. Ces formules serviront à déterminer le chiffre réel des exportations de grain et la base pour tout rajustement du droit de régularisation qui s'imposerait. La formule (B. 13) doit indiquer clairement le numéro du permis d'exportation auquel s'applique la consignation.

M. Perley:

D. Est-il possible qu'un producteur obtienne un permis et expédie à une firme américaine?—R. Oui, s'il acquitte son droit.

M. Wright:

D. Comment établissez-vous le droit de régularisation?—R. Il est affiché chaque jour avec les cours aux points d'exportation du grain. Nous calculons les frais de transport du grain et en établissons le droit en conséquence.

D. Avez-vous quelque objection à déposer et à insérer au compte rendu la méthode exacte que vous employez?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIvor, puis-je vous demander si le droit de régularisation n'est pas susceptible de varier d'une journée à l'autre?

M. WRIGHT: Certainement, il peut varier, mais il y a une règle à suivre.

Le PRÉSIDENT: Assurément. Vous voulez savoir ce qui contribue à l'établissement de ce droit?

M. WRIGHT: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Le TÉMOIN: Notre méthode est très simple, du moins pour nous.

M. Wright:

D. Elle devrait être consignée, je crois, aux témoignages, pour notre gouverne.—R. On nous communique chaque jour les cours du blé à Buffalo, point d'arrivée dans l'Est de presque tout le blé transporté sur les Lacs. Notre gérant

des ventes est au courant des frais d'expédition chaque jour et il calcule le change —c'est-à-dire, le change américain—qui est d'environ 10 p. 100. Il prend le cours à Buffalo dont il retranche les frais d'expédition, y compris l'assurance, le fret sur les Lacs et les frais de chargement. Il compare ensuite ce prix au prix au comptant à la tête des Lacs et obtient la base du droit de régularisation.

D. Mais il arrive parfois au pays que le cours au comptant du blé diffère souvent du... R. De celui du marché à terme?

D. Oui, du cours du marché à terme. Lequel employez-vous?—R. Le cours au comptant.

D. Vous l'employez?—R. Oui. C'est-à-dire, pour le blé réel.

D. Cela fait une différence.—R. Oui.

M. McCubbin:

D. Quel est le droit sur le grain?—R. Tout dépend du grain. Quel est-il sur l'avoine et l'orge, monsieur Wilson?

M. C. F. WILSON: Il est de huit cents le boisseau, en numéraire américain. C'est un droit américain. Sur l'orge il est de quinze cents le boisseau.

M. MCCUBBIN: Que serait-il sur les grains mélangés, ou si ces droits s'appliquent à ces grains, à l'avoine ou à l'orge seules?

M. WILSON: Il est de huit cents pour l'avoine non mélangée; de quinze cents pour l'orge non mélangée.

M. MCCUBBIN: Vous ne savez pas ce qu'il est pour les grains mélangés?

M. WILSON: Je n'en ai pas.

Le TÉMOIN: La firme n'en achète pas.

M. Ross (Souris):

D. Monsieur McIvor, je ne comprends pas très bien comment les producteurs bénéficient de ce droit. Disons que M. Wright vend son grain en marché libre et que je vends le mien à une compagnie de grain. Tous les producteurs sont-ils sur le même pied?—R. Oui. La totalité des recouvrements dans les provinces des Prairies, ou sur les consignations pour l'Est, seront répartis entre les livraisons et les ventes effectuées entre le 1er avril et le 31 juillet.

D. Toutes les ventes au Canada à toute compagnie de grain?—R. Oui.

M. Perley:

D. Cela vaudrait seulement pour la dernière récolte?—R. Oui.

D. Jusqu'ici?—R. Oui.

M. Douglas (Weyburn):

D. Comment le remboursement s'effectue-t-il? Vous consignez toutes les ventes?—R. Les compagnies d'élévateurs consignent les livraisons, les bulletins de vente au comptant distribués. Nous avons accès à ces pièces.

D. Même ceux qui n'ont pas vendu à la Commission du blé touchent une sorte de certificat de participation?—R. Nulle portion de ce blé est vendu à la Commission du blé.

D. J'entends ceux qui ne font pas affaires habituellement avec la Commission, mais qui vendent en marché libre obtiendront une espèce de certificat de participation?—R. Oui.

M. Ross (Souris):

D. Chaque compagnie de grain au Canada vous signale ses achats?—R. Oui. La question a déjà été discutée avec les représentants des compagnies de producteurs et les autres et ils feront en sorte de nous donner les noms de ceux qui livrent le grain ainsi que les quantités.

M. Perley:

D. Une certaine partie de ce grain est-il expédié des Lacs?—R. Oui.

D. Les navires américains se rendent-ils du côté canadien des Lacs; leur permet-on d'aller chercher ce grain?—R. Oui. Ils sont très rares, mais certains viennent s'en charger.

M. Fair:

D. Quand après la fin de l'année agricole se fera cette nouvelle répartition ou la répartition de l'excédent?—R. Pas avant que le grain livré pendant cette période n'ait été vendu. J'ignore le temps qui s'écoulera. J'espère que ce sera peu après la fin de l'année agricole.

M. Wright:

D. Quel était le droit de régularisation le 1er juin?—R. Le 1er juin?

D. Oui.—R. Je regrette, mais je l'ignore. Je pourrais me renseigner et vous le dire. J'ignore ce qu'il était.

M. Douglas (Weyburn):

D. Entre-t-il un autre élément dans ce droit? Prenez l'exportateur. Vous vous basez sur le cours à Fort-William?—R. Oui.

D. Du blé au comptant?—R. De l'avoine et de l'orge au comptant.

D. Ce prix y est ajouté. Vous prenez le cours à Buffalo?—R. Oui.

D. En numéraire canadien?—R. Oui.

D. Vous le réduisez ensuite en retranchant du cours à Buffalo en monnaie canadienne le port et l'assurance. Ferait-on entrer autre chose en ligne de compte?—R. Oui.

D. C'est-à-dire, vous tenez compte des bénéfices normaux?—R. Oui.

D. Comment sont-ils établis? Y a-t-il un pourcentage?—R. Non. Je puis dire aussi au Comité qu'aussitôt que possible après l'annonce de la ligne de conduite ci-dessus, notre gérant des ventes est allé aux Etats-Unis. Il a visité Buffalo et a pris des mesures pour obtenir des renseignements quotidiens sur les cours des achats là-bas. Il calcule ce qui lui paraît être des bénéfices normaux et le droit de régulariser est basé sur la différence, moins ce calcul.

D. Comment ces bénéfices sont-ils établis? Il doit avoir une base uniforme pour tous les cas.—R. Cela dépend. Elle ne vaut pas pour tous les cas, la manutention de ce grain ne comportant pas toujours le même travail.

M. Perley:

D. Il y a des frais de service?—R. Non, il n'y en a pas.

D. Il faut tenir compte de la commission?—R. Ce n'est pas celle-ci, mais ce que j'appelle des bénéfices normaux. Par exemple, la manutention de l'orge pour maltage est bien plus difficile et plus coûteuse pour une compagnie que celle de l'orge fourragère. Parfois, il faut mettre dans des cases une certaine partie de ce grain, ce dont il faut tenir compte.

M. Douglas (Weyburn):

D. Quand j'ai dit que vous ne mettiez pas tous les cas sur le même pied, je n'ai pas voulu dire tous les grains. Par exemple, si six exportateurs différents se présentaient au bureau le même jour et voulaient exporter de l'orge, le droit serait le même pour chacun d'eux?—R. Oui.

D. Il doit y avoir une base uniforme pour l'établissement des bénéfices réalisés sur l'orge?—R. Notre gérant des ventes calcule les bénéfices dans les conditions normales.

D. Quels seraient-ils sur l'orge une journée quelconque?—R. Ils varieraient selon le travail exécuté par la compagnie pour sa manutention. Certaines manutentions sont très simples, d'autres, très compliquées. Les bénéfices varieraient probablement d'un demi cent à un cent et demi sur l'orge. Ils seraient à peu près les mêmes sur l'avoine.

D. Je ne suis pas M. McIvor, monsieur le président. Il a dit que le droit de régularisation serait le même dans chacun de ces six cas. La somme de travail accompli par chaque firme peut varier.—R. Je l'admets, mais il serait le même pour l'orge pour maltage d'une compagnie que pour une autre, le même pour l'orge fourragère et l'avoine d'une compagnie que pour une autre, selon le...

D. Oui. Pouvez-vous nous donner un cas précis concernant l'avoine, l'orge pour maltage ou l'orge fourragère et la décomposition des éléments du prix, disons, le 1er juin à Fort-William, ou à Buffalo, et comment l'écart entre les deux a été divisé, ce qui est allé à la régularisation, au transport, à l'assurance, ainsi que la proportion des bénéfices sur les frais de manutention?—R. Oui, je vous procurerai ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Il serait à désirer que tout cela figurât au compte rendu.

Le TÉMOIN: Je regrette de ne pouvoir vous renseigner sur-le-champ.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Nous pourrions peut-être avoir ces données demain.

M. Perley:

D. Les firmes qui achètent à la campagne baseraient toutes leurs opérations sur un prix au comptant au regard de ces chiffres?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Non, elles n'achètent pas au-dessus du prix plafonné.

Le TÉMOIN: Elles ne le peuvent; c'est-à-dire, lorsque le grain est vendu à la tête des Lacs.

M. Perley:

D. Le cours a varié; il varie légèrement d'une journée à l'autre?—R. C'est surtout du grain dont le cours est très voisin du plafonnement.

M. Douglas (Weyburn):

D. Après combien de temps celui qui a obtenu un permis doit-il expédier la consignation de grain pour laquelle il l'a obtenu?—R. Cela dépend du contrat. Il peut avoir la chance de trouver un navire et l'expédier immédiatement. Autrement, il est obligé de l'emmagasiner pendant un mois avant de trouver un navire.

D. Qu'arrive-t-il si le cours varie dans l'intervalle?—R. Il est fixe, parce qu'il a effectué sa vente selon les conditions particulières.

D. La vente est déjà faite lors du paiement du droit de régularisation?—R. Oui.

D. Dois-je comprendre que vous avez inclu la graine de lin?—R. Elle est en demande.

D. Vous n'en permettez pas l'exportation actuellement?—R. Oui, nous permettons celle du lin, mais il ne relève pas du droit de régularisation; il est vendu directement par la Commission.

D. Vous ne permettez pas aux exportateurs privés d'exporter la graine de lin?—R. Non.

M. EVAN: Seules l'avoine et l'orge relèvent de ce droit.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Bon nombre de cultivateurs près de la frontière ont transporté par camion leurs récoltes de grain ou ont conclu des arrangements pour les faire transporter ainsi outre-frontière et les vende aux Etats-Unis. La modalité suivie quant à l'émission d'un permis diffère-t-elle de celle qui s'applique dans le cas des transactions ordinaires?

Le TÉMOIN: Non, ils doivent obtenir un permis comme n'importe qui.

Le président:

D. Qu'en est-il des prix dans les différents marchés des Etats-Unis? Vous avez mentionné Buffalo. Y obtenez-vous le même prix ou un prix relatif en comparaison de ceux cotés à Chicago ou ailleurs? Advenant une différence entre les deux prix, comment disposez-vous des permis?—R. Actuellement le prix à Buffalo est plus élevé que le prix du grain dirigé vers l'Ouest central. Nous devons utiliser les deux débouchés. On nous permet de transporter outre-frontière vers l'Ouest central tout le grain que nous pouvons manutentionner dans les wagons américains que nous pouvons trouver. Nous veillons aussi à en charger au maximum les cargos allant à la tête des Lacs. Mais il y a deux droits de régularisation et celui de Buffalo est plus élevé que dans l'Ouest central.

M. PERLEY: Monsieur le président, si nous en avons fini avec ce sujet, puis-je proposer l'ajournement? Certains d'entre nous avons des lettres à dicter et les sténographes partent à six heures.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous remercie d'avoir assisté à la séance de cet après-midi.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Avant que nous quittions ce sujet, peut-être M. McIvor consentirait-il à nous donner d'autres renseignements sur le droit de régularisation. Nous nous intéressons fort aux fonds qui y ont été versés. Peut-être préférerait-il attendre que nous discutions le compte de cette année.

Le TÉMOIN: J'estime qu'il convient de renvoyer cela à la présentation du compte de cette année.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous ajourner maintenant à 4 h. demain après-midi.

A 5 h. 45, le Comité s'ajourne à 4 h. demain après-midi.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 4

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUIN 1943

Question à l'étude:

RAPPORT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ POUR L'ANNÉE AGRICOLE 1941-1942

TÉMOINS:

M. George McIvor, président de la Commission canadienne du blé.

M. R. C. Findlay, contrôleur de la Commission canadienne du blé.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 9 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 4 heures de l'après-midi sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Blair, Cloutier, Donnelly, Evans, Fair, Ferron, Fontaine, Furniss, Gardiner Golding, Gregory, Henderson, Lafontaine, Leader, Leger, McCubbin, McNevin (*Victoria, Ont.*), Matthews, Nielsen (*Mme*), Perley, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Soper, Weir, Whitman, Wright.—28.

Sont aussi présents: M. George McIvor, président, M. R. C. Findlay, contrôleur et M. Clive Davidson, statisticien, tous de la Commission canadienne du blé.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente lequel est adopté sur la proposition de M. McCuaig.

M. McIvor est rappelé et interrogé de nouveau sur le rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole 1941-1942.

M. Findlay est aussi rappelé et interrogé de nouveau sur ledit rapport.

Après avoir terminé l'étude du rapport le Comité, sur la proposition de M. McNevin appuyé par M. Perley, exprime ses remerciements et son appréciation du concours apporté par les membres de la Commission canadienne des blés et les témoins sont libérés.

Il est convenu que le Comité du programme rédigera un projet de rapport relatif à l'enquête du Comité sur le rapport de la Commission canadienne du blé, lequel rapport sera soumis au Comité à une date ultérieure.

Sur la proposition de M. Golding le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau demain le 10 juin à 11 heures de l'avant-midi alors que le Comité du programme fera rapport sur la procédure à suivre à l'avenir aux séances du Comité.

Greffier suppléant du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 9 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien, nous allons commencer nos délibérations.

GEORGE McIVOR est appelé.

Le PRÉSIDENT: Nous traitions hier du droit de régularisation relativement à la vente de céréales secondaires aux Etats-Unis. Je crois que M. McIvor avait entamé la discussion sur ce sujet. Nous pourrions, peut-être, reprendre, aujourd'hui, la discussion où il l'a laissée. Cela conviendra-t-il au Comité?

M. WHITMAN: Page 10.

M. MCNEVIN: Page 11.

Le PRÉSIDENT: Cela n'apparaît pas au rapport mais résulte du programme de 1942-1943, pages 8 et 9. M. McIvor peut-il continuer? Très bien.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, avant l'ajournement de la séance, hier soir, M. Douglas m'a demandé d'obtenir le détail des chiffres et des frais de transport des céréales secondaires à destination de Buffalo et de l'Ouest central. Voulez-vous que je lise ce message télégraphique? J'ai les chiffres ici, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Le Comité voudrait, je crois, que ces renseignements fussent versés au dossier. Ce sont des détails qui font voir comment est déterminé le droit de régularisation lorsque l'expéditeur vient se procurer un permis d'expédier du grain aux Etats-Unis.

Le TÉMOIN: "Les chiffres suivants traitent du droit de régularisation sur l'avoine, le premier juin"—je pourrais ajouter que c'est le premier juin que M. Douglas a demandé cette décomposition—"à destination des ports américains de l'Est, sur les lacs; coût avoine 51½ entreposée Fort-William."

Le président:

D. C'est le prix de plafonnement.—R. Oui.

Prix de transport sur les lacs 6 cents, frais de l'expéditeur par les lacs assurance habituelle, assurance risques de guerre, etc., 2 cents, frais d'exploitation droits douaniers, etc., 1½ cent, total 61 cents; plus 6½ droit de régularisation, totaux 67½, contre ventes 68¼ c.a.f. monnaie canadienne en douane stop Premier juin destination région de Minneapolis; prix susdit, plus droit de régularisation formant 71½ c.a.f. monnaie canadienne en douane stop Premier juin destination région de Minneapolis; prix comptant avoine 51½ à Fort-William frais de transport payés plus 6½ frais de transport additionnels Minneapolis, plus 1½ prime pour déviation, 1 cent frais, ½ cent perte de poids et escompte pour qualités non classées, totaux 61 plus prime de compensation 4 cents, donne 61 contre 66½ monnaie canadienne en douane sur voie ferrée Minneapolis stop pour 7 juin mêmes frais se chiffrent à 61 monnaie canadienne plus droit de régularisation 7 cents, formant total de 68 contre 68¼ monnaie canadienne en douane sur voie ferrée Minneapolis stop pour l'orge à destination de l'Est des Etats-Unis, ports sur les lacs premier juin prix comptant orge 64¾

entreposé Fort-William, plus 6¼ frais de transport sur les lacs, plus 2 cents frais des expéditeurs par les lacs, etc., plus 1½ frais d'exploitation droits de douane, etc., formant total de 75½ plus droit de régularisation 5½, total 80 contre 81 c.a.f. monnaie canadienne en douane stop pour le sept juin mêmes frais formant total de 74½ plus droit de régularisation 10 cents formant total de 84½ contre prix fictif 86 c.a.f. monnaie canadienne en douane mais 'était pas l'offre réelle pour ce grain ledit jour stop premier juin destination région de Minneapolis, prix comptant orge 64¾ à Fort-William frais de transport payés, plus 8¼ frais de transport additionnels pour Minneapolis plus 1½ prime pour déviation, plus 1 cent frais, formant total de 75½ plus droit de régularisation 3 cents donnant 78½ contre 79¼ monnaie canadienne en douane sur voie ferrée Minneapolis stop pour 7 juin mêmes frais formant total 75½ plus droit de régularisation 7 cents donnant 82½ contre 83 monnaie canadienne en douane sur voie ferrée Minneapolis.

M. Perley:

D. Pourriez-vous indiquer au Comité à combien s'établirait le montant payé?—R. Le montant total?

D. Oui.—R. Je n'en sais rien.

D. Quelle serait la répartition?—R. Je ne sais pas ce qu'elle serait.

D. En avez-vous quelque idée?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Il y a là une différence de plusieurs cents le boisseau dans l'espace d'une semaine.

M. DONNELLY: Ces frais de transports de l'avoine sont-ils de Fort-William à Buffalo?

M. Perley:

D. Quel est le taux de transport sur les lacs mentionné par vous?—R. Le taux de transport de l'avoine sur les lacs est de 6 cents.

M. Donnelly:

D. Ce taux est très élevé, n'est-ce pas?—R. Le taux de transport de l'orge était...

M. PERLEY: Etait de 4 cents.

M. DONNELLY: Non, 6 cents.

M. Perley:

D. C'est là un taux joliment élevé?—R. La majeure partie de ce grain est transportée sous pavillon américain.

M. Donnelly:

D. Ce taux d'assurance de 2 cents le boisseau est passablement élevé?—R. Les frais des expéditeurs des lacs incluent les frais de chargement à la tête des lacs; les frais de l'expéditeur, plus l'assurance, plus l'assurance contre les risques de guerre.

M. Evans:

D. Les frais d'exploitation, etc., de 1½ cent, cela comprend quoi?—R. Ce 1½ cent constitue les frais d'entreposage du grain jusqu'à l'arrivée du navire sur lequel il sera chargé.

D. C'est-à-dire après qu'il a été vendu?—R. Oui.

M. Wright:

D. Quelle est la prime pour déviation?—R. C'est la prime exigée par les compagnies d'élévateurs, y compris les organisations de producteurs; c'est ce qu'on appelle "tenir lieu des recettes de terminus".

M. Perley:

D. Cela se chiffre à combien, dites-vous?—R. 1½ cent.

M. McNevin:

D. Pour ce qui est des derniers versements ou de la répartition, ils dépendront, naturellement, du pourcentage de grain vendu à ce prix plus élevé; il faut aussi tenir compte de la très grande quantité vendue au prix régulier à Fort-William?—R. C'est exact.

D. Il serait impossible, dans l'intervalle, de dire ce qu'ils seront?—R. Je n'ai pas la moindre idée de ce que seront les derniers versements.

D. Je ne crois pas qu'il soit possible de dire ce qu'ils seront.

M. Evans:

D. Est-ce que beaucoup de céréales secondaires sont expédiées en Ontario, par eau, et à quel taux? Avez-vous ce renseignement?—R. Je puis l'obtenir. Ce taux est moins élevé que celui de Buffalo.

M. Perley:

D. Quelle est la cargaison moyenne, le nombre de boisseaux?—R. La cargaison moyenne d'avoine, monsieur Perley, de navires de toute sorte, serait d'environ 400,000 boisseaux.

D. A six cents, cela représenterait un joli profit?—R. Je dois dire, monsieur le président, que le plus grand nombre de ces bateaux sont américains, et je suis certain que si les expéditeurs ne voulaient pas les affréter aux taux courants, d'autres affréteurs ne manqueraient pas.

M. Donnelly:

D. Quel est le taux de transport à destination de Minneapolis? Vous avez dit 4 cents, n'est-ce pas?—R. Non, docteur Donnelly, le taux additionnel, en plus de celui de Fort-William, pour l'avoine...

D. A destination de Minneapolis?—R. Il est de 6½ cents.

M. Perley:

D. C'est additionnel?—R. En plus du taux de Fort-William.

D. C'est aussi un taux joliment élevé, n'est-ce pas?—R. Cela fut toujours le taux. Ce fut toujours le tarif de transport.

M. Evans:

D. Le transport s'effectue entièrement par voie ferrée jusqu'à Minneapolis? —R. Oui.

M. Perley:

D. Quel est la distance entre la région de Moose-Jaw et Minneapolis, pour fin de comparaison avec la distance à Fort-William?—R. Je ne sais pas ce que serait la distance exacte.

D. Sept ou huit cents milles à Fort-William, n'est-ce pas?—R. Est-ce que Minneapolis n'est pas plus éloigné que cela?—R. Je crois que le fait est que,—je ne suis pas certain de la chose,— le taux de Fort-William tombe sous le coup de l'accord du Nid du Corbeau et celui de Minneapolis est un taux basé sur le parcours.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser sur ce sujet? Adopté. M. McIvor a un autre renseignement que le Comité serait peut-être intéressé à connaître. Il ferait aussi bien de nous le donner dès maintenant.

Le TÉMOIN: Messieurs, j'ai un autre message télégraphique disant que tous les contingentements de blé sont maintenant de 15 boisseaux.

Tous les contingentements de blé maintenant 15, wagons autorisés pour tous les points pour permettre l'expédition de suffisamment de blé pour compléter le contingentement.

Puis, il ajoute:

Le transport, naturellement, continuera à dépendre du nombre de wagons disponibles, mais des wagons sont autorisés pour tous les points où il y a congestion.

Le PRÉSIDENT: Le Comité voudrait-il passer à la rubrique suivante, à la page dix, rajustement des stocks de blé canadiens au niveau plus élevé des prix?

M. McNEVIN: Ce point a été expliqué à peu près à fond.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions là-dessus?

M. Perley:

D. Monsieur McIvor, précisément sur ce point, voudriez-vous nous dire qui fut consulté relativement à ce changement dans les rajustements? Quelqu'un autre que votre Commission et le Comité du blé du Conseil des ministres fut-il consulté; toute organisation telle que les cartels ou les compagnies de grain?—R. Non, monsieur.

D. Personne n'a offert quelque suggestion à ce sujet?—R. Non, monsieur; on ne les a pas consultés.

D. Votre Comité consultatif a-t-il eu quelque chose à y voir?—R. La question fut subséquemment débattue au comité consultatif. Il fallait agir immédiatement et je crois que la question fut discutée dans la suite, mais il nous fallait agir sans délai. Le Conseil était à Ottawa et il nous fallait prendre des mesures sans tarder.

Le président:

D. La question de décider ce qu'il convenait de faire ressortissait au gouvernement?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur cette partie du rapport? Adopté. La question suivante est celle des prix maxima du grain.

M. McNEVIN: Nous avons également traité de cela, hier.

Le PRÉSIDENT: Ventes au Royaume-Uni.

M. Perley:

D. M. McIvor pourrait peut-être nous donner quelque renseignement à ce sujet. Je crois que le ministre a signalé trois ventes au Royaume-Uni, se chiffrant à 300,000,000 de boisseaux n'est-ce pas?—R. Cette information est contenue dans ce rapport-ci.

M. WHITMAN: Deux de 120,000,000.

Le TÉMOIN: Deux ventes furent effectuées avant cela. Le souvenir que j'en ai—je ne puis être certain car je me fie à ma mémoire—c'est que la première vente fut de 50,000,000, la suivante de 100,000,000, puis il y eut deux ventes de 120,000,000.

M. Perley:

D. A l'article suivant, vous faites mention de votre représentant à Londres. Voudriez-vous nous dire si votre représentant à cet endroit a joué un rôle quelconque dans la négociation des ventes, ainsi que le rôle que vos exportateurs y ont joué? Ont-ils pris quelque part aux négociations? Je ne veux pas dire l'expédition ni le transport du grain.—R. Toutes les négociations furent conduites par notre propre représentant à Londres.

D. Cela ne comportait pas le transfert, sur une grande échelle, de ventes à terme ni autres opérations du genre?—R. Ce sont des ventes qui furent faites subséquemment aux négociations conduites par notre représentant à Londres.

M. Donnelly:

D. Avez-vous dit qu'en plus de celles-ci, il y eut une vente de 50,000,000 et une autre de 100,000,000?—R. Le souvenir que j'en ai...

D. Pourquoi ces ventes ne figureraient-elles pas dans ce rapport?—R. Ces ventes apparaissent aux rapports antérieurs. Elles ont été effectuées avant cette année.

M. WHITMAN: Ce n'était pas une vente de 1941-1942.

M. Donnelly:

D. Ce n'est pas la récolte de 1941-1942?—R. Non.

D. Je croyais que cela faisait partie de cette récolte-ci?—R. M. Perley m'a interrogé sur toutes les ventes et je me suis reporté en arrière.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser au sujet du Royaume-Uni? L'article est adopté. Nous en venons maintenant au bureau de Londres.

M. Perley:

D. C'est le seul représentant que la Commission ou le gouvernement ait là-bas?—R. C'est le seul représentant que la Commission ait.

D. Y a-t-il quelque autre représentant canadien là-bas, s'occupant du grain de quelque manière que ce soit, aidant à l'écoulement de notre grain ou vendant directement à l'Angleterre?—R. Non, pas que je sache.

D. Puis, en sus de cela, est-ce que le ministère des Vivres du Royaume-Uni n'a pas maintenant un représentant au Canada?—R. Je crois comprendre qu'il en a un, oui.

D. Où est-il posté?—R. Il a un représentant, je crois, ici, à Ottawa; mais il n'a rien à voir au blé.

D. Il n'a personne qui s'occupe du blé?—R. Non.

D. Et maintenant, à l'égard des ventes effectuées par l'intermédiaire de la bourse, de qui reçoit-on des ordres pour la livraison du blé; est-ce de vous ou de la commission d'expédition?—R. Je crois que ce serait préférable de vous lire une dizaine de pages du rapport de l'an dernier.

M. PERLEY: Non.

Le TÉMOIN: La situation n'a pas changé.

M. Perley:

D. Bien, vous dites que la situation n'a pas changé.—R. La situation est exactement la même.

D. Alors, je suppose que les dispositions prises pour l'expédition, le chargement des navires etc., restent les mêmes?—R. Oui, les dispositions prises quant à la manutention du blé ne diffèrent pas de celles de l'an dernier.

D. Et le seul représentant qu'ils aient est ici à Ottawa, et un à Montréal; en ont-ils à Winnipeg?—R. Comme je l'ai dit l'an dernier, ils n'ont aucun représentant au Canada; ils n'ont aucun représentant au Canada, s'occupant du blé, autre qu'une firme à Montréal connue sous le nom de Thomson et Earle qui voit au chargement des navires.

D. Et ces ventes sont négociées par l'entremise de leur représentant à Londres?—R. Oui, c'est cela, par l'entremise de notre représentant.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous passer à l'article suivant, Côte du Pacifique?

M. Donnelly:

D. A qui ces ventes, sur la côte du Pacifique, sont-elles faites?—R. Ce sont des cargaisons isolées, chargées sur des navires construits là-bas, à destination de l'Atlantique.

D. Vous voulez dire par voie du canal de Panama?—R. Par le canal de Panama, oui.

Le PRÉSIDENT: Churchill:

M. Perley:

D. Que fait-on de l'espace, à Churchill? Est-il rempli?—R. Oui, il est rempli. Pour le moment, nous n'entrevoyons pas de possibilités d'expédier du blé de Churchill.

D. Quand la dernière expédition de blé eut-elle lieu, de Churchill?—R. A l'automne de 1939.

Le PRÉSIDENT: Et vous avez ensuite rempli les compartiments?

M. Fair:

D. Le grain entreposé à Churchill s'est-il détérioré depuis cette date?—R. On nous informe que non, monsieur Fair.

M. Donnelly:

D. Est-ce que l'entreposage du blé dans des compartiments provisoires, dans le pays, a donné lieu à beaucoup de difficultés?—R. Remarquablement peu.

D. Cette situation a, je crois, inspiré beaucoup de crainte chez les producteurs de grain, à un certain moment?—R. Oui, cela a donné lieu à quelques difficultés, mais rien de grave.

Le président:

D. Il y a une question que je voulais poser—je m'éloigne quelque peu ici de la procédure—vous exigez un droit de régularisation de $2.00 pour ces permis d'expédier du blé aux Etats-Unis?—R. Ce n'est pas un droit de régularisation.

D. Quoi que ce soit, vous exigez $2.00 pour un permis?—R. Oui.

D. Est-ce une source de revenu pour la Commission?—R. Non cela ne regarde pas la Commission, c'est un droit exigé par la division des permis.

D. Est-elle à Ottawa?—R. Oui, c'est une division du ministère du Commerce.

Le PRÉSIDENT: Je pensais précisément à cela, que cela nuisait quelque peu aux ventes.

M. Evans:

D. Un cultivateur qui expédierait de l'avoine aux Etats-Unis serait tenu de payer un droit de régularisation, n'est-ce pas?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes donc rendus à la fin de l'exposé général contenu dans le rapport et revenus à l'endroit où M. Findlay traitait, devant le Comité, du mode de comptabilité.

M. Ross (Souris): Avant que vous n'alliez plus loin sur ce sujet, monsieur le président, je me demande si M. McIvor ferait une déclaration relativement à l'augmentation dans les livraisons autorisées de blé durum; je crois comprendre qu'elles sont maintenant plus considérables que le contingentement.

Le PRÉSIDENT: M. Ross, cette question a été traitée, hier lorsque M. McIvor a fait son exposé. Cela figurera au procès-verbal lorsqu'il sera imprimé. La question, dans son ensemble, a été expliquée et traitée hier; je regrette.

Permettrons-nous à M. McIvor de se retirer?

M. PERLEY: Aucun changement n'a été apporté à cet accord, n'est-ce pas, c'est-à-dire, en autant qu'il a trait à l'entreposage?—R. Vous voulez dire, l'accord général; c'est-à-dire l'accord relatif à la manutention?

D. Oui.—R. Le taux d'entreposage a été réduit de 1/45 à 1/50; et les frais de manutention furent réduits de 4 cents, pour les qualités supérieures, et de 5 cents à 3 cents pour les qualités inférieures.

D. Et quels sont les frais de manutention pour les qualités supérieures, 1, 2 et 3?—R. Ils étaient de 4 cents l'an dernier et sont maintenant de 3 cents.

Le président:

D. Pourriez-vous nous donner plus de précisions sur cet article. Je suis d'avis que cela serait particulièrement de nature à intéresser le Comité,

car son rapport de l'an dernier contient des recommandations au sujet de l'accord relatif aux élévateurs; et en particulier l'écart du prix de vente aux élévateurs ruraux et aussi le nombre de boisseaux permis pour constituer un chargement complet. A-t-on apporté quelque changement à l'accord sur ces points?—R. L'écart du prix aux élévateurs ruraux fut réduit de 4 à 3.

D. Y a-t-il actuellement une différence entre le prix aux élévateurs ruraux et le prix au wagon, d'après l'accord relatif aux élévateurs?—R. Non, les 3 cents sont à peu près ce qu'on exige au wagon.

M. Donnelly:

D. Quel fut, à votre avis, l'an dernier, le pourcentage du grain au wagon et celui du grain à l'élévateur rural,—une estimation approximative?—R. Je crois que je vais demander à M. Findlay de répondre à cette question.

M. FINDLAY: Au plus 10 p. 100; je crois que ce doit être au plus 10 p. 100—le reste serait à l'élévateur rural.

D. Le reste serait à l'élévateur rural?—R. (M. Findlay) Oui. Si vous prenez les 750 boisseaux, qui sont censés constituer un changement complet, cela irait probablement jusqu'à 20 ou 25 p. 100.

M. Perley:

D. Est-ce que le mode de livraison par contingentement n'empêche pas le cultivateur de prendre avantage de l'expédition en chargements complets; n'est-ce pas un fait que par suite du mode de livraison par contingentement, il ne peut obtenir de l'espace aux élévateurs?—R. Je crois que c'est tout à fait exact, mais les frais ont été réduits considérablement.

M. Donnelly:

D. Quelle était la différence entre le prix à l'élévateur rural et le prix au wagon, l'an dernier?—R. Je dirais qu'elle était d'environ un cent le boisseau, en moyenne.

M. DONNELLY: A la suggestion de M. Fair, je crois, ce Comité a recommandé, l'an dernier, de réduire le nombre de boisseaux constituant un chargement complet de 750 à 500; puis, il fut recommandé que cela soit supprimé complètement; nous avons demandé que le prix en chargement complet soit aboli et l'écart éliminé; et de cette façon, nous avons économisé un cent le boisseau sur à peu près les trois quarts du blé expédié par les cultivateurs.

M. FAIR: M. McIvor voudrait-il nous dire les mesures qui ont été prises en vue d'obtenir une diminution?

M. DONNELLY: J'allais justement lui demander cela.

Le TÉMOIN: Il va me falloir faire appel à ma mémoire, bien que je crois être fixé quant à la suite des événements; je ferai de mon mieux: tout d'abord, je reçus moi-même un message télégraphique de...

M. DONNELLY: Je veux simplement attirer l'attention du Comité sur le fait que j'ai ici un exposé de ce qu'il s'est passé l'automne dernier.

M. FAIR: Je me demande, monsieur le président, si cela ne pourrait pas nous être communiqué par le témoin plutôt que par certains des membres; de cette façon la chose serait authentique.

Le PRÉSIDENT: M. McIvor peut répondre à votre question.

M. DONNELLY: J'allais justement poser quelques questions à M. McIvor, si vous le permettez, précisément sur ce sujet. Nous, de ce Comité, si ma mémoire est fidèle, avions recommandé que l'on fasse disparaître cet écart entre le prix du blé à l'élévateur régional et celui du blé en chargement complet et qu'ils soient tous deux considérés comme blé en chargement complet. Je tiens dans ma main un exemplaire du rapport publié dans le *Herald* de Calgary.

M. FAIR: Je me demande si M. McIvor pourrait répondre à ma question?

M. DONNELLY: J'étais à l'interroger lorsque vous êtes intervenu; laissez-moi poser ma question et vous pourrez ensuite poser la vôtre. J'ai dans ma main un extrait du *Herald* de Calgary, en date du 8 avril 1942, où M. Purdy déclare que "les cartels émirent l'idée" de faire disparaître l'écart entre le prix à l'élévateur et le prix au wagon. Je soutiens, monsieur le président, que cela n'est pas exact; que cette idée a pris naissance dans ce Comité, qu'elle a été émise ici même par M. Fair et non pas par M. Purdy. Si M. Purdy dit que c'est lui, ou les cartels, qui a émis cette idée, quelqu'un cherche à s'attribuer un mérite qui est dû à ce Comité. C'est ce Comité qui dans ses recommandations de l'an dernier a demandé que cette différence entre le prix du blé à l'élévateur régional et celui du blé au wagon soit éliminé. Elle a été éliminée et ce sans que les cartels en soient les initiateurs. Je dois dire, cependant, que les cartels furent les premiers à se rallier à notre recommandation; et les cartels consentirent, à cette époque, à se conformer à notre recommandation, en faisant disparaître cette différence entre le blé à l'élévateur régional et le blé au wagon. Comme résultat et immédiatement après cela, la Midland-Pacific recommanda au gouvernement d'éliminer ou de diminuer les frais; cette compagnie fut suivie par la Pioneer Grain Company—et j'ai ici les déclarations où il est dit que cette compagnie consent à une diminution d'un cent ou un cent et demi—puis vinrent l'Alberta-Pacific, la Reliance Grain, la National Grain, la Western Grain Company, l'Alberta Pacific, la Federal et la National; elles ont toutes consenti à réduire le taux de un cent ou un cent et demi. Si ces frais pouvaient être réduits cela représenterait pour les cultivateurs un gain appréciable d'un cent ou d'un cent et demi le boisseau. Et ce changement eut son origine ici même; il eut son origine, je le dis et je le maintiens, ici même, à ce Comité, l'an dernier. L'économie d'un cent à un cent et demi effectuée pour les cultivateurs de l'Ouest canadien sur leurs 280,000,000 de boisseaux représente entre $2,800,000 et $4,200,000; et n'oubliez pas que cela est le résultat du travail fait ici, dans ce Comité.

M. FAIR: Pourrais-je, maintenant, avoir une réponse à ma question, monsieur le président?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je suis bien prêt à admettre dès maintenant que la première suggestion de réduire les frais vint de ce Comité.

Certains honorables MEMBRES: Très bien, très bien.

Le TÉMOIN: Puis, après cela, vient la vieille question de savoir qui fut le premier, la poule ou l'œuf.

M. Perley:

D. Qui, le premier suggéra à ce Comité de réduire les frais d'exploitation? —R. Vous vous en souviendrez probablement mieux que je ne m'en souviens moi-même.

D. Je crois que c'est moi; ainsi, il serait mieux que cela soit consigné au procès-verbal—et je ne devins pas plus populaire pour tout ça, croyez-m'en.

Le TÉMOIN: Pour répondre à M. Fair, je dois dire que la première fois que j'eus vent de cette suggestion de réduire les frais fut lors de la réception d'un télégramme, venant de Calgary, où se tenait une réunion de l'agence centrale des ventes du cartel, ou plutôt devrais-je dire, le comité central des cartels du blé.

M. Donnelly:

D. Cela se passait dans la semaine du 20 juillet?—R. Oui. Je ne me souviens pas de la date, c'était durant la première partie de l'été.

D. Bien, c'était la semaine du 20 juillet.—R. Le souvenir que j'en ai—et je parle de mémoire—ce fut le cartel qui suggéra que l'écart du prix à l'élévateur régional fût réduit d'un ½ cent le boisseau, pour toutes les qualités. Quelle que soit votre version, M. Donnelly, c'est là le souvenir que j'en ai. Puis, la Midland-Pacific Elevator Company, de Calgary, publia dans les journaux une

déclaration à l'effet qu'elle réduirait le taux de 2½ cents pour les qualités supérieures et de 3½ pour les qualités inférieures. Elle fut suivie de près par cinq ou six compagnies de ligne. Puis, les cartels tinrent une réunion à Winnipeg et ils suggérèrent, à ma souvenance, une réduction de 3¼ cents et d'un soixantième de cent; mais il était stipulé qu'il nous faudrait obtenir que les autres fassent la même chose. En d'autres termes il fallait que ce fût un accord général entre les compagnies d'élévateurs.

M. Perley:

D. Avant d'aller plus loin, puis-je demander si les cinq ou six compagnies déjà mentionnées s'opposèrent à ce soixantième?—R. Voulez-vous me permettre de poursuivre ma déclaration, s'il vous plaît?

M. PERLEY: Très bien.

Le TÉMOIN: Le résultat fut que nous eûmes une réunion à Winnipeg—il nous fallait nous occuper de la récolte et le temps avançait—et enfin, après que la réunion eut durée plusieurs jours, nous avons convenu d'une réduction sur une base de 3 cents et un cinquantième. Maintenant, je ne voudrais pas enlever le mérite.

M. DONNELLY: Et l'autre était de 3¼ et un soixantième.

Le TÉMOIN: Le souvenir que j'en ai est que c'était 3¼ et un soixantième.

M. DONNELLY: Mais une diminution dans les frais de manutention ne profiterait pas au cultivateur, cela profiterait au gouvernement.

Le TÉMOIN: C'est exact. Je dois dire qu'en dépit de tout ce qui a été dit ici, la Commission a eu quelque chose à faire dans la réduction des frais.

Le président:

D. Admettez-vous aussi que c'est à la sollicitation du Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation que vous avez fait cela?—R. Oui c'est à sa demande que nous avons entamé les négociations.

M. Perley:

D. Avez-vous fini sur ce point?—R. Oui.

D. Cinq ou six des plus grandes compagnies de lignes d'élévateurs donnèrent leur consentement à cette réduction, acceptèrent la proposition des cartels; que firent les autres compagnies?—R. Je ne crois pas, monsieur le président, que je devrais dévoiler ici les compagnies qui acceptèrent et celles qui refusèrent. J'ai dit qu'en définitive un accord très satisfaisant fut conclu.

M. PERLEY: Quoi qu'il en soit, je désire déclarer qu'à mon avis les autres compagnies s'opposèrent à la réduction, ne se rallièrent pas à cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Mais elles finirent par convenir du changement.

M. DONNELLY: Et en définitive le résultat de toute l'affaire fut d'assurer de meilleurs termes au cultivateur.

Le TÉMOIN: Oui.

M. FAIR: Je me demande si nous n'avions pas eu l'organisation du cartel, si le cartel n'avait pas existé, quel genre de traitement les cultivateurs auraient connu?

Le PRÉSIDENT: Bien, monsieur Fair, je puis regarder en arrière, au début du cartel, et dire que les premiers accords pour emmagasinage que le cartel a eus —que nous avons conclus avec les compagnies d'élévateurs—le cartel n'avait pas d'élévateur lorsqu'il fut organisé et il lui fallait en avoir—de sorte que cet accord relatif aux élévateurs constitue en réalité un régime qui s'est amélioré durant un certain nombre d'années; et je crois que chaque nouvel accord était un peu plus favorable que celui qui le précédait.

M. FAIR: Et vous vous rappellerez que ce n'est que depuis que les cartels existent que les choses se sont améliorées; et je puis, moi aussi, regarder vingt-neuf ans en arrière.

M. WRIGHT: Il y aurait lieu de faire remarquer, au sujet des cartels, que les taux sont matière moins importante pour eux que pour les compagnies d'élévateurs; les recettes du cartel reviennent éventuellement au cultivateur sous forme de profits.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Demanderai-je à M. McIvor de céder la place à M. Findlay?

M. PERLEY: J'allais poser une question à M. McIvor au sujet de l'accord international du blé conclu l'an dernier. J'ai ici un rapport dans l'un des journaux de l'Ouest où il est dit: Le Canada maintient son emprise sur le marché britannique, virtuellement, son seul marché pour le blé, pour la durée de la guerre et une période de deux ans après la fin des hostilités. C'est ce qui résulte du nouvel accord international du blé conclu en 1942. M. McIvor pourrait-il nous dire les résultats de cet accord; est-ce que le Canada reçoit sa part, la part qui lui revient en vertu de l'accord?

Le TÉMOIN: L'accord n'est pas encore opérant.

M. PERLEY: Il a été conclu en juillet de l'an dernier?

Le TÉMOIN: Après la fin des hostilités et non pas durant la guerre; il ne pourra entrer en vigueur qu'après une période de temps dont toutes les nations signataires devront convenir.

M. PERLEY: Il y est dit que le Canada maintient son emprise sur le marché britannique, virtuellement, son seul marché.

Le TÉMOIN: Cela n'a rien à faire avec la guerre.

M. Perley:

D. Où en êtes-vous avec vos expéditions à destination de l'Angleterre, ces derniers six ou huit mois, par comparaison aux six ou huit mois antérieurs?—R. Généralement parlant, les expéditions de blé à destination de l'Angleterre, jusqu'à maintenant, cette année, sont en baisse comparativement à l'an dernier, mais il y a eu une forte augmentation dans les expéditions de farine. Je ne suis pas au courant des chargements, ces derniers temps.

D. La farine, non pas le blé; peut-être que, étant donné la situation du transport, cela donnerait-il lieu à de meilleurs résultats.—R. Je crains, monsieur Perley, qu'il soit impossible de le dire avant la fin de l'année.

D. Il est facile de comprendre que la situation, quant à l'espace disponible, étant ce qu'elle est, il soit plus avantageux d'expédier de la farine.—R. Cela dépend entièrement de la situation du transport.

M. Donnelly:

D. Savez-vous si l'Angleterre reçoit du blé des Etats-Unis, sous le régime du prêt-bail?—R. Je ne le crois pas. Elle n'en reçoit pas actuellement.

M. McIVOR se retire.

M. FINDLAY est rappelé.

Le PRÉSIDENT: M. Findlay comparaît de nouveau devant le Comité; je crois que deux questions ont été posées en son absence, l'autre jour. Peut-être pourrait-il y répondre maintenant. L'une, posée par M. Perley, avait trait aux dépenses du comité consultatif; peut-être pourrait-il répondre à cela. Puis, il y en avait une, relative à l'entreposage—j'ai oublié la teneur exacte de la question.

M. PERLEY: Où en étions-nous avec cet état financier, monsieur le président?

M. McNEVIN (*Victoria-Ontario*): Nous en étions à la page 22, si je me souviens bien.

Le PRÉSIDENT: Nous étions rendus au bilan consolidé, page 18. M. Findlay pourrait-il répondre à ces deux questions puis, de ce point, poursuivre l'étude du rapport tel que nous l'avons. Avez-vous les renseignements?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je crois comprendre que l'une des questions avait trait au comité consultatif. Je ne sais exactement ce qu'était la question, mais si c'est le total des honoraires que vous voulez, il fut de $1,140; puis, le total pour subsistance était de $1,270; frais de voyage, $2,029.14, formant une somme globale de de $4,439.14.

Le PRÉSIDENT: Quelle était votre question, monsieur Perley; avait-elle trait à l'entreposage?

M. Perley:

D. Ma question avait trait à la répartition de l'entreposage du blé livré aux compagnies d'élévateurs, indépendamment du blé aux mains du cultivateur.—Cela figure dans le rapport.

D. Oh! nous le verrons, alors.—R. Oui, cela se trouve dans la partie traitant de la moyenne des années agricoles.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer aux bilans consolidés? Cela comprend plus de 18 pages. C'est-à-dire que pour les fins de cette étude par le Comité, nous allons passer à l'annexe 1. Avez-vous quelques questions à poser relativement aux états contenus à l'annexe 1?

M. Perley:

D. Je ne crois pas qu'il y ait là rien de bien important. Il y a l'état relatif aux sièges à la Bourse des grains de Winnipeg. Combien de sièges avez-vous? Vous en avez un à Vancouver et un à Winnipeg...—R. Nous avons deux sièges à la Bourse des grains de Winnipeg; nous avons un siège à la *Winnipeg Grain and Produce Clearing Association*—c'est-à-dire le bureau de centralisation—un siège à la *Lake Shippers' Clearance Association* et un siège à la Bourse des grains de Vancouver.

D. Il s'agit d'un droit annuel, n'est-ce pas?—R. Non, cela représente la valeur totale des sièges. Comme question de fait, ils ont coûté $21,000 primitivement.

D. Ceci est leur valeur estimative présente?—R. Non, les dividendes reçus du bureau de centralisation et de la *Lake Shippers' Association* ont été affectés à réduire cette somme, car les sièges ont une valeur tellement variable qu'il est impossible d'en amortir arbitrairement la valeur sans la ramener à un dollar et nous en tenir à cela. Graduellement, au cours d'un nombre d'années, cela disparaîtra.

M. Wright:

D. Pourriez-vous nous expliquer le compte relatif aux paiements d'égalisation de 1930?—R. Vous vous souviendrez, monsieur Wright, qu'en 1935 je crois, à l'époque de la prise de possession par la Commission des stocks de blé de la *Canadian Co-operative Wheat Producers,* un fonds de $6,600,000 fut constitué en vue d'égaliser les prix payés aux cultivateurs durant une année particulière. Or, les trois cartels provinciaux ont effectué ces paiements, à titre d'agents de la Commission, se basant sur leurs données et distribuant l'argent en même temps qu'ils adressaient les chèques—le reliquat du fonds c'est-à-dire le montant que vous voyez ici, a été laissé à la disposition de la Commission pour défrayer les dépenses contractées dans l'administration du fonds.

Le PRÉSIDENT: C'est le reliquat de quelque $6,000,000?

Le TÉMOIN: Six millions six cent mille dollars qui nous ont été remis primitivement.

M. Wright:

D. Cela voudrait dire que vos frais ont été de $6,600,000. C'était le total de la somme mise à votre disposition pour ces versements?—R. Six millions six cent mille dollars constituaient la somme disponible pour l'égalisation des paiements aux producteurs—je crois qu'environ $6,500,000 sont allés directement aux producteurs,—entre $6,400,000 et $6,500,000.

M. Perley:

D. Pourriez-vous nous donner quelques renseignements au sujet de cette dette de $33,000,000 aux agents; combien d'agents cela intéresse-t-il? Cela comprend-il toutes les compagnies d'élévateurs?—R. Toutes les compagnies d'élévateurs. Il y en a à peu près trente.

D. Ce sont presque toutes des compagnies d'élévateurs?—R. Ce sont toutes des compagnies d'élévateurs, et c'est là la somme que la Commission devra et qu'il lui faudra payer à ces compagnies lorsque le blé lui sera livré à un endroit de livraison. Aussi longtemps que le blé est emmagasiné à l'intérieur du pays, qu'il n'a pas été livré à Fort-William ou à un autre point de livraison, nous n'en acquittons pas le prix.

M. Wright:

D. Quelle est la ligne de conduite de la Commission à cet égard? Tenez-vous vos élévateurs-terminus remplis, en tout temps?—R. Oui. Le transport et le contrôle du blé de la Commission sont exclusivement l'affaire de la Commission. Nous le réquisitionnons à mesure que nous en avons besoin ou que nous avons de l'espace disponible.

D. Mais la politique de la Commission est de maintenir les élévateurs-terminus remplis?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: D'entreposer le grain à un point de livraison.

Le TÉMOIN: Oui, d'entreposer le grain à un point de livraison.

M. Perley:

D. Avez-vous le plein contrôle de l'affectation de wagons à certains élévateurs?—R. En effet, nous exerçons ce contrôle.

D. Vous faites cela plus ou moins pour faciliter les livraisons aux endroits qui, à votre avis, ont besoin de wagons?—R. Cela est devenu très important en raison de la congestion, ces derniers temps—depuis un an ou deux.

D. Par exemple, il peut y avoir quatre ou cinq élévateurs à un endroit, et quelqu'un dit qu'un tel et un tel a deux wagons et qu'un tel et un tel en a un ou que quelqu'un autre en a trois. Dans la campagne certaines gens se plaignent qu'un tel ou un tel a reçu trois wagons le même jour alors qu'eux n'en ont reçu qu'un seul. Comment, en réalité, la répartition des wagons se fait-elle?

M. McIVOR: Puis-je répondre à M. Perley. Cette question a été traitée hier, et j'ai déposé au comité un état complet indiquant comment et sur quelle base se fait la répartition des wagons et j'ai ajouté que nous ne recevions à peu près pas de plaintes de la part des compagnies, cette année, relativement à la répartition des wagons. Mais, il y aura toujours des plaintes de ce genre, surtout si quelqu'un reçoit trois wagons et un autre en reçoit un seul, mais les choses finissent toujours par s'équilibrer.

M. PERLEY: Je veux parler ici du producteur. Il peut arriver qu'il fasse affaire à un élévateur et qu'un autre élévateur reçoive trois ou quatre wagons alors que cet individu désire expédier son contingentement. Est-ce que la question n'en vaut pas la peine.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions relativement à l'annexe 1?

M. Donnelly:

D. Monsieur Findlay, vous indiquez un déficit de quelques $10,000,000, aux prix actuels pour la récolte de 1939?—R. Oui.

D. Et d'environ d'un million et un tiers—R. $1,364,000.

D. Pour la récolte de 1940?—R. Oui.

M. PERLEY: Vous indiquez un surplus dans vos opérations, ici.

M. Donnelly:

D. La récolte de 1938 s'est soldée par une perte d'environ $61,000,000?—R. A peu près $62,000,000, entre $61,000,000 et $62,000,000.

D. Cela a été liquidé, réglé?—R. Cela a été réglé en entier. Nous verrons cela plus tard lorsque nous étudierons le rapport. Vous verrez la liquidation de la récolte de 1938.

D. Il est possible qu'avec une hausse dans le prix du grain ces déficits de $10,000,000 et $1,364,000 se chiffrent à beaucoup moins?—R. Oh, oui.

D. Vous pouvez vendre le blé en main à un prix plus élevé?—R. Oui, le déficit de 1939 sera, à n'en pas douter, moins grand lorsque le compte sera définitivement clos.

D. Par suite des prix actuels du blé?—R. Oui.

M. Evans:

D. A la page 23, il y a un état relatif au déficit de la récolte de 1938, et antérieurement; est-ce celui auquel vous faites allusion?—R. Oui, c'est l'état en question.

D. Cela a été complètement liquidé jusqu'à la fin de l'année agricole 1938? —R. Oui. C'est à la page 23. Il y a un déficit de $61,425,829.01, puis nous avons eu, depuis la date de notre dernier bilan, des intérêts additionnels de $99,862.18. Au début—un an ou deux avant cela—le trésor fédéral nous avait remis $52,000,000 pour affectation à notre dette aux banques relativement à la récolte de 1938, et en avril dernier il nous a remis la différence de $4,902,609.36, liquidant ainsi ce compte, en autant que nous sommes concernés.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser relativement à l'annexe 1? Si vous n'en avez pas, nous allons passer à l'annexe N° 2?

Le TÉMOIN: Annexe N° 2? Monsieur le président, à titre d'explication je dois dire que plutôt que de montrer un bilan séparé pour chaque année agricole, nous avons cru qu'il serait plus clair de vous donner un bilan consolidé renfermant tous les comptes, puis dans l'annexe 2 les articles composants sont donnés, selon qu'ils ont trait aux différentes années agricoles.

Le PRÉSIDENT: C'est là une façon très satisfaisante de présenter les renseignements, monsieur Findlay. Avez-vous des questions à poser relativement à cet état?

M. Perley:

D. Voulez-vous expliquer l'allusion aux rajustements de la chambre de compensation au bas de la page 20? Quelle est la somme représentée par les rajustements de la chambre de compensation,—les sommes que vous lui devez ou celles qu'elle vous doit?—R. Oh, oui. Naturellement, à la fermeture du marché, chaque jour, nous remettons un chèque à la chambre de compensation ou elle nous en remet un. Lorsque cette opération s'effectue, nous ne savons pas quelle année de récolte est visée ni débitée et force nous est de continuer ainsi jusqu'à la fin du mois, alors que nous faisons la répartitions des sommes d'après les différentes années de récolte.

D. Dans cet état, annexe 2, où trouve-t-on ce montant?—R. Vous le trouverez à peu près vers le milieu de la page, du côté du passif, "montant dû à ou à recevoir d'autres comptes de la Commission".

M. Evans:

D. Relativement au surplus résultant des opérations de la récolte de 1941, apparaissant au bas de l'annexe 2, $4,809,054.50, c'est à la date de l'inventaire de l'an dernier,—la valeur du blé?—R. Oui, c'est la valeur du blé non vendu, au prix du marché.

M. DONNELLY: A quelle date a-t-il été évalué?

Le TÉMOIN: Le 31 juillet.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions?

(Adopté.)

Le PRÉSIDENT: Maintenant, passons à l'annexe 3. Désirez-vous quelque explication sur les différents articles de cette annexe?

M. PERLEY: Retournons à la page 21. Vous avez ici plusieurs articles semblables à ceux de l'annxe 3, mais vous n'y faites pas mention des frais de courtage. Il y a les frais du séchage et du traitement. Pourquoi n'avez-vous pas mentionné les frais de courtage?

Le PRÉSIDENT: A l'annexe 3?

M. PERLEY: Oui, à la page 22.

Le TÉMOIN: Bien, les comptes ne sont commentés que lorsque des explications sont nécessaires. Tout ce que nous pouvons dire, à cet égard, c'est que le montant représente le courtage payé aux courtiers pour la vente du blé.

M. PERLEY: Vous mentionnez tous les autres articles.

Le TÉMOIN: Nous les avons mentionnés parce que d'ordinaire ils comprennent plus d'un chef de dépense.

M. PERLEY: C'est à l'annexe 3, l'avant dernier article, $50,618.

Le TÉMOIN: Oui.

M. DONNELLY: Monsieur McIvor, vous est-il encore possible de détenir le blé, plus économiquement, au moyen d'options, qu'en payant les frais réguliers d'entreposage?

M. McIVOR: Dans le moment, oui.

M. DONNELLY: Et pouvez-vous faire cela plus économiquement au moyen d'options—c'est-à-dire en payant les frais de courtage en plus?

Le PRÉSIDENT: Tenons-nous en, voulez-vous, strictement à l'annexe dans l'étude de cette partie du rapport.

M. PERLEY: Nous sommes à étudier l'annexe et ceci en fait partie. Le courtage tombe sous cette rubrique.

Le PRÉSIDENT: Oui, le courtage tombe sous cette rubrique. Mais à mon sens, il n'en était pas ainsi de la question du Dr Donnelly.

M. DONNELLY: Ma question se rapportait aux frais de courtage. Il s'agit d'options, ce qui implique le paiement de frais de courtage.

M. WRIGHT: Cette situation a-t-elle été maintenue, uniformément, durant les derniers trois ans?

M. McIVOR: Je crois avoir déclaré l'an dernier que le montant susceptible d'être économisé au moyen d'opérations à terme dépendait dans une large mesure du rapport entre le blé et son entreposage. Lorsque nous offrions plus de blé qu'il n'était possible d'en entreposer, les frais des opérations pour livraison à terme allaient en augmentant, mais à mesure que l'espace pour entreposage devenait disponible ces frais diminuaient, et durant le dernier mois, ou les six dernières semaines, il s'est produit un rapprochement dans les relations des opérations à terme, ce qui nous a permis de réduire sensiblement les frais d'opération.

M. WRIGHT: J'ai cru comprendre qu'il y en avait très peu il y a un an.

M. McIVOR: Il y en avait très peu il y a un an.

M. WRIGHT: Il y avait également très peu d'espace pour fins d'entreposage

M. McIVOR: Oui.

M. Perley:

D. Prenons la récolte de 1941 qui n'est pas encore liquidée. Combien d'options détenez-vous à cet égard, quel en est le montant? Combien de fois vous a-t-il fallu reporter vos options pour ce blé?—R. La récolte de 1941?

M. McIVOR: D'ordinaire, il y a report à l'automne, des options d'octobre à celles de décembre et parfois de celles d'octobre directement à celles de mai, puis, de mai à juillet pour revenir de nouveau à octobre.

M. PERLEY: Il y a environ trois opérations de report pour une récolte non liquidée, d'une année quelconque?

M. McIVOR: Oui.

M. PERLEY: Et il est plus économique de payer les frais de courtage là-dessus?

M. McIVOR: Tout ce que je peux dire c'est que nous ne permettons pas de prolonger une option d'un mois à un autre si cette opération est plus coûteuse.

M. PERLEY: Si le maintien de vos options est plus coûteux, vous ne les maintenez pas?

M. McIVOR: Non.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. PERLEY: Au bas de la page, frais d'administration et frais généraux, $387,000; pouvez-vous nous décomposer cela?

Le PRÉSIDENT: M. Perley demande des détails et une décomposition de cet article, administration et frais généraux, $387,388?

Le TÉMOIN: Cette somme de $387,388 représente la proportion des frais d'administration et des frais généraux de la Commission relativement à la récolte de 1941. Les dépenses sont réparties, à l'égard de chaque année agricole, selon la somme de travail nécessaire pour assurer son écoulement. Les chefs de dépense comprennent, tout naturellement: dépréciation sur les meubles et les garnitures, les modifications aux bureaux, le change étranger, les frais bancaires quotidiens, messagerie, le camionnage et le fret, le service des cotes du marché, les droits de bourse aux grains, les garanties, l'assurance et les impôts, les publications du marché des grains, réparations et entretien des machines et du matériel de bureau, le loyer des tabulatrices mécaniques—nous faisons un usage considérable de tabulatrices mécaniques appartenant à l'International Business Machines—les frais du contentieux et de la vérification, les frais de voyage, les fournitures et les dépenses de bureaux, impressions et papeterie, les timbres de poste et d'accise, les télégrammes et les câblogrammes, le service de centrale de téléphone, les frais de voyage du comité consultatif, l'assurance-chômage et les traitements.

M. PERLEY: Je ne vous demanderai pas de nous donner cela en détail. C'est une rubrique générale.

Le président:

D. Cet état porte sur une période autre que celle que vous avez à l'idée. Cela est simplement imputé sur la récolte de 1941?—R. La récolte de 1941 a été débitée pour sa part. Parlant de mémoire, je crois que 49 p. 100 du total des dépenses pour cette année-là lui ont été débités.

M. Evans:

D. Monsieur Findlay, je remarque $1,251,695.60, frais de transport supplémentaires pour blé expédié à Fort-William. Cela a été payé par la Commission aux fins d'égaliser les frais de transport du grain expédié de la zone de Van-

couver et de l'Alberta à la tête des Grands Lacs?—R. Oui, c'est cela. Cela représente les frais de transport additionnels qu'il nous faut payer pour du blé acheté et payé aux prix de base de Vancouver et subséquemment dirigé sur un point d'expédition par les lacs.

D. Afin de mettre le blé de l'Alberta dans une situation plus favorable?—R. Oui.

D. C'est une prime que vous lui accordez?—R. Oui. Durant les deux ou trois dernières années, comme vous le savez, les expéditions par Vancouver se sont chiffrées à bien peu et pour vendre le blé il vous faut le transporter dans l'Est.

M. FAIR: Comment cela peut-il être considéré comme une prime, monsieur Findlay?

M. DONNELLY: Il vous faut le transporter dans l'Est.

M. FAIR: Je m'oppose à cela car d'ordinaire nous expédions directement à Vancouver et sans que nous y soyons pour quelque chose, par suite de la guerre et d'autres causes, il nous faut l'expédier dans l'Est. Quant à moi, cela ne tirerait guère à conséquence. La différence est d'un demi cent du cent livres qu'il soit expédié dans l'Est ou dans l'Ouest, mais je n'aime pas ces insinuations de la part du Dr Donnelly. Cela ne constitue pas une prime aux cultivateurs de l'Alberta car je crois que nous subissons les conséquences du tarif des marchandises relativement à ce que nous expédions.

M. Donnelly:

D. On expédie du blé à Vancouver, n'est-ce pas?—R. Oh! oui.

D. Et la raison pour laquelle on l'expédie dans l'Est c'est qu'il n'y a pas là d'espace pour l'entreposer?—R. Aucun espace.

D. Vous l'expédiez dans l'Est pour eux, et nous payons la différence, et comment appeler cela si cela ne s'appelle pas une prime?

M. FAIR: Ce n'est pas une prime.

M. DONNELLY: Nous expédions de l'avoine dans l'Est canadien et nous leur accordons des taux de transport. Comment appeler cela si cela ne s'appelle pas prime?

M. FAIR: Oui, cela c'est une prime. Dans notre cas ce n'en est pas une.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. Perley:

D. Monsieur le président, M. McIvor a dit qu'on n'avait recours aux opérations à terme que lorsqu'il était plus économique d'en agir ainsi. A la première page de l'annexe, il y a un chef de dépense, report d'options à des mois ultérieurs, $350,000. Pouvez-vous nous donner une décomposition de cela? Je désire ajouter que plus bas, il y a $50,000 pour frais de courtage et de compensation.—R. En effet, monsieur Perley. Le premier montant que vous mentionnez, $370,000, représente le coût du report des options d'un mois à un autre. En d'autres termes, cela représente l'écart de prix entre les options rapprochées et les options différées. Normalement, dans le commerce du grain, ce chef de dépense n'est ajmais payé. Nous incluions cela ici, dans notre compte des profits et pertes, mais en 1935, nous avons commencé à indiquer cela séparément.

D. En réalité, il vous en a coûté $350,000 pour faire retarder l'échéance de vos options. Juste au-dessus de cela, vous indiquez que vos frais d'opérations, relatifs au blé entreposé dans les élévateurs régionaux, ne sont chiffrés qu'à $287,000?—R. Frais d'opérations relatifs au blé—non, $4,608,851.80.

D. Le deuxième article?—R. Vous voulez dire les frais d'entreposage aux élévateurs-terminus?

D. Oui.—R. Naturellement, une grande partie de cette récolte était encore dans les élévateurs régionaux et n'avait pas été transportée aux élévateurs-terminus à la date de ce bilan.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. PERLEY: Reste un article, ici, à l'égard duquel je désirerais faire une comparaison avec le rapport précédent, celui de 1940-1041. C'est l'article, frais de coutrage, près du bas de la page, $50,000 dans un cas et, ici, dans l'annexe C—je crois que cela se rapporte à peu près à la même chose—vous avez, frais de courtage, $118,000. Pourquoi y a-t-il tant de différence? C'est un peu difficile à comprendre.—R. Pourquoi la différence dans ces montants?

D. Oui.—R. N'oubliez pas, monsieur Perley, que dans un cas il s'agit de moins de 100,000,000 de boisseaux alors que dans l'autre il s'agit de près de 400,000,000.

D. Pour cette récolte antérieure?—R. Oui. Voyez-vous, le nombre de boisseaux dans l'état que vous mentionnez est de 395,000,000.

D. C'est un peu difficile à suivre parce que dans un cas ils sont marqués d'une lettre alors que dans l'autre ils le sont d'un chiffre romain?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur l'annexe nº 3? Je demanderais à M. Golding de bien vouloir présider un moment.

M. Golding prend le fauteuil présidentiel à titre de vice-président.

M. Wright:

D. Monsieur Findlay, quelle est la capacité d'entreposage des élévateurs-terminus comparativement à celle des élévateurs régionaux? Avez-vous ces données?

M. McIVOR: Nous les avons ici. Je vais essayer de les trouver.

M. Wright:

D. Je voulais préciser que le montant payé pour entreposage aux élévateurs régionaux est beaucoup plus considérable que pour l'entreposage aux élévateurs terminus. Il semblerait que les élévateurs terminus n'ont pas été tenus remplis? —R. Je crois que l'explication que vous désirez, monsieur Wright, réside dans le fait que le blé parvient à un point de livraison, nous ne le détenons pas, d'ordinaire, bien longtemps avant de le vendre. En d'autres termes, durant les trois dernières années de récolte, surtout, le blé a été entreposé aux élévateurs régionaux plus longtemps qu'aux élévateurs-terminus; or, lorsque nous vendons le blé, bien que le droit de propriété change, l'entreposage n'en continue pas moins, mais il est payé par le nouveau propriétaire.

D. Cela n'est pas indiqué dans cet état?—R. Non.

M. Donnelly:

D. Le taux d'entreposage aux élévateurs régionaux est-il d'un quarante-cinquième?—R. Un cinquantième.

D. A la fois là et aux élévateurs-terminus?—R. Aux deux endroits, aux élévateurs-terminus et aux élévateurs régionaux.

D. Et sur la côte du Pacifique il est d'un soixantième?—R. Sur la côte du Pacifique et aux élévateurs-terminus de l'intérieur. La capacité des élévateurs régionaux, sous licence, est de 305,212,704. Cela sur une capacité globale d'environ 600,000,000. La capacité des élévateurs-terminus de Fort-William est de 144,530,000.

M. WRIGHT: C'est l'explication que je désirais quant à cette différence dans les frais.

Le TÉMOIN: Oui, certainement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions quant à l'annexe 4?

M. McNEVIN: Je crois que M. Donnelly devrait nous dire ce qu'il entend lorsqu'il parle de prime. Nous sommes quelque peu dans l'obscurité.

M. DONNELLY: Les producteurs de blé, en général; elle est payée par tous les producteurs de blé, par le cartel, par la Commission.

M. McNEVIN: Avant d'abandonner ce point, vous ne voulez pas dire la subvention de transport relative aux grains de provende? Le coût de la subvention relative au transport du grain de provende pour l'Ontario est à la charge du gouvernement.

M. DONNELLY: Oui.

M. FAIR: Chaque cultivateur en particulier subit la perte.

M. DONNELLY: Dans votre cas cela provient directement du gouvernement?

M. McNEVIN: Oui.

M. DONNELLY: Si la Commission a eu un déficit relativement à la récolte de 1941, il serait comblé par le gouvernement, tout comme dans l'autre cas. Le gouvernement subirait la perte. S'il y a profits elle serait prise à même les profits.

M. McNEVIN: Quoi qu'il en soit, ces deux sujets ne sont pas tout à fait du même ordre.

M. PERLEY: Procédons.

Le VICE-PRÉSIDENT: Annexe 4.

M. Perley:

D. Il y a ici un article, profits sur options. Est-ce exact que vous avez là $508,000?—R. Cela est exact.

D. En bas, ici, vos frais de courtage sont de $15,000. Ce serait là une année très favorable sous le rapport des opérations à terme?—R. En réalité, ces articles n'ont aucun rapport.

D. Qu'est-ce que cet article, excédent, opérations au comptant et opérations à terme, $1,700,000.—R. C'est l'excédent de ce compte après une nouvelle évaluation des stocks au dernier cours au comptant, le 31 juillet.

M. Donnelly:

D. Si le prix du blé fléchit, cet excédent peut disparaître entièrement?—R. Il peut disparaître entièrement si le prix fléchit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions sur l'annexe 4?
(Adopté.)

Annexe 5?
(Adopté.)

Annexe 6?
(Adopté.)

M. DONNELLY: C'est la même chose.

Le VICE-PRÉSIDENT: Annexe 6, adopté. Annexe 7.

M. DONNELLY: Il s'agit de la récolte de 1939.

M. Perley:

D. A l'annexe 7, vos frais de courtage sont de $666,000?—R. Six cent soixante et un mille dollars—non, pardon, $666,000.

D. J'ai calculé le total des frais de courtage payés selon ces différentes annexes. Je crois être exact. Je trouve $1,255,000. Vous ne tenez pas à nous donner une liste des courtiers employés; nous dire comment cela était réparti?

M. DONNELLY: Pour combien d'années?

M. PERLEY: Les cinq annexes, les annexes 3, 4, 5, 6 et 7.

Le TÉMOIN: C'est cette vieille histoire de l'an dernier, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: J'étais curieux de savoir si le montant qu'il a mentionné était exact. Je ne sais si son addition est exacte.

Le TÉMOIN: En tout et partout, $1,067,000.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui concerne le paiement du courtage et les individus qui l'ont reçu, j'imagine que le Comité est d'avis que l'affaire a été réglée l'an dernier. Je ne sais si c'est le désir du Comité de revenir sur sa décision, cette année.

M. PERLEY: Mon collègue, que cette question intéressait, n'est pas ici cette après-midi. Quoi qu'il en soit, c'est là le montant. Mes chiffres sont exacts, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, cela se chiffre à $1,067,000.

M. PERLEY: J'avais estimé que le montant était un peu plus élevé.

M. MCNEVIN: Cela embrasse une période de cinq ans.

Le président:

D. C'est pour une période de combien d'années?—R. Cela embrasse trois années de la Commission, qui n'avaient pas été liquidées, C.P. 1803, le lin et tout le reste.

M. PERLEY: Cela couvre trois années y compris le lin d'une année.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions sur l'annexe N° 8? C'est le dernier du rapport.

(Adopté.)

Le Comité a-t-il d'autres questions à poser à M. Findlay?

M. HENDERSON: Quand nous paierez-vous pour les certificats de participation de la récolte de 1938?

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous devriez demander cela à un membre du gouvernement. Désirez-vous poser d'autres questions soit à M. Findlay ou à M. McIvor? Dois-je comprendre alors que le Comité consent à libérer ces deux témoins?

M. MCNEVIN: Auparavant, monsieur le président, les représentants de la Commission du blé ont grandement facilité le travail du Comité et il me fait particulièrement plaisir de proposer un vote de remerciements et d'appréciation à l'adresse des membres de la Commission.

M. HENDERSON: Je désire appuyer cette proposition.

M. PERLEY: Je crois que vous devriez me permettre d'appuyer la proposition.

M. MCIVOR: Monsieur le président, je désire vous offrir mes remerciements pour les observations que vous avez faites à l'endroit de la Commission. Je désire également vous exprimer l'appréciation de la Commission pour la courtoisie avec laquelle nous avons été reçus par le Comité et pour la bienveillance avec laquelle vous avez écouté nos longues explications.

Reste encore un point, monsieur le président. J'ai communiqué avec Winnipeg, demandant de confirmer les diverses offres à l'égard de l'entreposage du blé, l'an dernier. Vous vous souviendrez que je vous ai donné cette information de mémoire; or comme il est désirable que le procès-verbal soit bien clair sur ce point, je vais maintenant vous la donner sous forme de lettre.

M. PERLEY: Monsieur le président, nous nous abstenons de nous enquérir relativement à la nouvelle politique. J'imagine qu'il nous faudra pour cela nous adresser au ministre. M. McIvor n'aimerait pas à toucher à ce point.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, le Comité a étudié à peu près tout ce que comportait l'ordre de renvoi. L'article particuliler auquel M. Wright a fait allusion concernait les droits de régularisation relatifs aux céréales secondaires vendues aux Etats-Unis. Le Comité a étudié cette question de même qu'il a étudié aussi

les accords avec les compagnies d'élévateurs, en vigueur l'an dernier, ainsi que les modifications qui y ont depuis été apportées. Tout cela a été examiné. Si vous n'avez pas d'autres questions, j'imagine qu'il est dans l'ordre de libérer ces deux témoins, après leur avoir offert nos remerciements conformément à la proposition de M. McNevin, et de nous occuper de la rédaction du rapport qu'il nous faudra présenter à la Chambre.

A 5.30 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 10 juin 1943, à 11 h. du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 5

SÉANCES DES JEUDI 10 JUIN ET MARDI 15 JUIN 1943

TÉMOIN:

M. G. S. H. Barton, C.M.G., sous-ministre de l'Agriculture

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 14 juin 1943.

Ordonné—Qu'il soit permis audit Comité d'enquêter sur:

1. Les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les organismes suivants:

(*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles

(*b*) L'Office des produits spéciaux

(*c*) La Commission des produits laitiers

(*d*) La Commission des viandes

2. De passer en revue les recherches agricoles effectuées par le ministère de l'Agriculture et autres organismes du Gouvernement.

3. D'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

Approuvé.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 11 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis:

1. D'enquêter sur les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les organismes suivants:

(*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles;
(*b*) L'Office des produits spéciaux;
(*c*) La Commission des produits laitiers;
(*d*) La Commission des viandes.

2. De passer en revue les recherches agricoles effectuées par le ministère de l'Agriculture et autres organismes du Gouvernement.

3. D'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. G. WEIR.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 10 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Blair, Clark, Dechêne, Diefenbaker, Douglas (*Weyburn*), Evans, Fair, Ferron, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Hatfield, Henderson, Laflamme, Lafontaine, Leclerc, Léger, Lizotte, McCuaig, McCubbin, McNevin (*Victoria, Ont.*), Mullins, Perley, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-est*), Senn, Weir, Whitman, Wright—33.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 9 juin est lu et adopté.

Le président soumet le rapport suivant, de la part du comité du programme:

Le comité du programme, s'étant réuni, aujourd'hui, demande l'autorisation de recommander que la résolution de M. Cruickshank, appuyée par M. Leclerc, adoptée le 26 mai 1943, soit abrogée, et remplacée par ce qui suit:

Que le Comité fasse rapport à la Chambre recommandant

1. Qu'il lui soit permis d'enquêter sur les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture, avec pouvoir de convoquer comme témoins des représentants des organismes suivants:

(*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles
(*b*) L'Office des produits spéciaux
(*c*) La Commission des produits laitiers
(*d*) La Commission des viandes

2. Qu'il lui soit permis d'enquêter sur les recherches agricoles du ministère de l'Agriculture et des autres organismes du Gouvernement; et

3. Qu'il lui soit permis d'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

M. McNevin propose que la résolution de M. Cruickshank, appuyée par M. Leclerc, adoptée le mercredi 26 mai 1943, soit abrogée.

La résolution est adoptée.

M. Léger propose:

Que le Comité fasse rapport à la Chambre recommandant:

1. Qu'il lui soit permis d'enquêter sur les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture, avec pouvoir de convoquer comme témoins des représentants des organismes suivants:

(*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles
(*b*) L'Office des produits spéciaux
(*c*) La Commission des produits laitiers
(*d*) La Commission des viandes

2. Qu'il soit permis d'enquêter sur les recettes agricoles du ministère de l'Agriculture et des autres organismes du Gouvernement; et

3. Qu'il soit permis d'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

M. Diefenbaker propose en amendement d'ajouter à la liste des témoins devant être appelés, le nom de M. Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou d'un autre fonctionnaire de la Commission, au courant des questions agricoles.

La discussion s'ensuit.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote inscrit suivant:

Oui: MM. Diefenbaker, Douglas (*Weyburn*), Hatfield, Perley, Ross (*Souris*), Senn—(6).

Non: MM. Clark, Dechêne, Evans, Fair, Ferron, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Henderson, Laflamme, Lafontaine, Leclerc, Léger, Lizotte, McCuaig, McCubbin, McNevin (*Victoria, Ont.*), Mullins, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (*Middlesex-est*), Whitman, Wright—(25).

La résolution principale est ensuite mise aux voix, et est adoptée.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,
R. ARSENAULT.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 15 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Blair, Cardiff, Cruickshank, Dechêne, Diefenbaker, Donnelly, Dubois, Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Henderson, Kirk, Laflamme, Lafontaine, Leader, Léger, McCubbin, McNevin (*Victoria, Ont.*), Matthews, Mullins, (Mme) Nielsen, Perley, Quelch, Rennie, Rhéaume, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-est*), Senn, Soper, Tustin, Weir, Whitman.—35.

Sont aussi présents: M. G. S. H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture et président de l'Office agricole des vivres; M. A. M. Shaw, directeur des services des marchés, et président de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

M. Léger propose l'adoption du procès-verbal de la dernière séance tenue le jeudi 10 juin.

Le Comité passe à l'étude des programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture conformément à un ordre de la Chambre du 14 juin 1943.

L'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, fait une déclaration esquissant la ligne de conduite et les plans du Gouvernement.

M. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, est appelé. Il décrit les différentes commissions instituées en vertu des programmes d'écoulement du ministère, décrit leurs fonctions et relations et est interrogé à ce propos.

Sur la proposition de M. Golding le Comité s'ajourne à 1 heure au jeudi 17 juin à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

Le 15 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité veut faire silence, nous allons ouvrir la séance. La Chambre a adopté hier l'ordre de renvoi recommandé par le Comité à sa dernière séance. Forts de cet ordre de renvoi, nous sommes maintenant prêts à poursuivre nos délibérations. On avait proposé de commencer cette autre enquête sur le fonctionnement et la direction des diverses commissions mentionnées dans l'ordre de renvoi, en demandant au ministre de l'Agriculture d'esquisser la ligne de conduite générale là-dessus, pour être suivi par M. Barton à son titre de chef de la plupart de ces commissions, et puis encore par Dean Shaw. Le Comité consent-il à procéder ainsi?

M. CRUICKSHANK: Qui est Dean Shaw?

Le PRÉSIDENT: C'est le directeur de l'organisation des marchés au ministère de l'Agriculture, et le président de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

M. CRUICKSHANK: Je vous demande cela, car j'ai présenté la première résolution. Tous les membres du Comité doivent reconnaître que ce qu'il y a de plus essentiel—je suis très en faveur de discuter les produits plastiques, etc., ce qui est le plus essentiel d'après moi, à l'heure actuelle, ce sont les produits laitiers. Ils intéressent le Canada entier. C'est pourquoi j'ai demandé qui était Dean Shaw; je ne le sais.

Le PRÉSIDENT: J'ai cru que le Comité préférerait peut-être étudier ces divers organismes de vente avant de passer aux travaux de recherches dont il est question à la deuxième partie de l'ordre de renvoi. Je crois qu'il sera traité de tout ce dont M. Cruickshank pense au fur et à mesure de nos délibérations. Sinon, j'espère qu'il y attirera notre attention.

M. CRUICKSHANK: Puis-je reprendre la parole? Nous avons fait preuve de complaisance à la dernière séance. J'approuve naturellement l'idée d'entendre le ministre et le sous-ministre, mais je propose que lorsque les différentes commissions seront appelées devant le Comité, nous commencions par celle de l'industrie laitière.

L'hon. M. GARDINER: Elles relèvent toutes de M. Shaw.

M. CRUICKSHANK: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Vous constaterez, je crois, que le ministre va nous esquisser l'organisation des ventes; cela nous mettra sur la voie. Cela agrée-t-il au Comité?

(Adopté.)

L'honorable J. G. GARDINER, ministre de l'Agriculture, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je vais essayer d'esquisser aussi brièvement que possible la ligne de conduite et les plans du Gouvernement à ce sujet pendant la guerre. Ainsi que l'a dit le président, mon sous-ministre est présent. Tout en exerçant ces fonctions il est président de l'Office agricole des vivres. M. Shaw est aussi présent. Il est président de l'Office du ravitaillement en produits agricoles depuis le 9 septembre 1939, membre de la Commission des prix, et directeur du service des marchés au ministère de l'Agriculture. De la division qu'il dirige à ce ministère relèvent toutes les opérations de vente, y compris le

classement des produits et la vente des produits agricoles à l'intérieur du Canada. Sa division dirige aussi les échanges de vues entre les autorités fédérales et provinciales dans tout ce qui a trait à la normalisation et à la vente des produits agricoles. Il pourra traiter de ces sujets lorsque vous l'entendrez.

Je veux d'abord rappeler que le ministère a été réorganisé immédiatement avant la guerre. Auparavant, il se composait d'un certain nombre de services. Immédiatement avant la guerre nous l'avons réorganisé en quatre services: (1) le service technique; (2) les fermes expérimentales; (3) le service de la production, et (4) le service des marchés.

Lors de la déclaration de guerre le Gouvernement a pris pour principe que dans la mesure du possible les services du ministère se consacreraient aux travaux agricoles qui se rattachaient à la guerre. Naturellement les deux services qui ont le plus accompli jusqu'ici sont ceux de la production et des marchés. Mes auditeurs en saisissent facilement le pourquoi.

Je veux vous esquisser les différentes initiatives prises en vue d'utiliser au maximum les fonctionnaires spécialisés des divers services du ministère, et surtout ceux des deux divisions ci-dessus pour tirer le meilleur parti possible de l'agriculture par rapport à la guerre. Nos fonctionnaires nous ont d'abord signalé dès le début de la guerre le fait que certains produits ayant contribué à la prospérité des fermes au Canada, produits qu'il avait fallu fournir en abondance en vue de répondre à la demande hors du Canada, ne seraient pas requis en grandes quantités pendant la guerre, ou du moins durant la première période de la guerre. Le produit le plus marquant de ce genre était les pommes. L'initiative prise à ce sujet par le Gouvernement reposait sur l'idée qu'il fallait faire fonctionner ce service agricole jusqu'à la fin de la guerre, et le mettre en mesure de continuer à produire pour les marchés étrangers aussi bien que pour le marché domestique, de façon aussi efficace à la fin de la guerre qu'au début.

Le fait marquant concernant les pommes est qu'au début de la guerre la moitié de notre production allait en Grande-Bretagne. Lorsque ce pays a déclaré la guerre il a dit qu'il n'avait pas besoin de pommes. Nous avons donc dû assister immédiatement les pomiculteurs. Vous conviendrez, je crois, que leur situation n'a été que peu discutée depuis le début de la guerre. Nous avons conclu avec eux chaque année des accords qui ont réglé leurs problèmes.

L'autre difficulté qui a surgi, ou à propos de laquelle nous avons pris une initiative, concernait la fourniture de graines de semence, d'engrais chimiques, d'insecticides et de fongicides, tous employés dans la production des récoltes. L'on a découvert dès le début de la guerre que bon nombre des graines que nous avions employées à cette production étaient de provenance étrangère, et une forte proportion venaient des pays européens asservis par Hitler. Pour cette raison, il nous a fallu voir à la production de ces graines, et de plus, à la conservation des différents produits entrant dans la production des engrais chimiques, des insecticides et des fongicides, qui sont très employés dans la production des munitions. Il a fallu y voir au début même de la guerre.

Puis, nous voulions connaître sur place et le plus tôt possible les besoins de nos alliés, et les besoins probables, dans les premières semaines de la guerre, de notre alliée la plus importante, la Grande-Bretagne. Nous nous sommes appliqués à régir notre production pour qu'elle réponde à ses besoins. Ensuite, il nous a fallu assurer la livraison ordonnée des excédents de vivres à nos alliés, et plus particulièrement à la Grande-Bretagne.

Telles étaient les quatre tâches importantes qui semblaient nous attendre dès la déclaration de la guerre. Pour qu'elles donnent les résultats attendus nous avons institué au ministère le Comité des approvisionnements agricoles, le 9 septembre 1939. C'était moins d'une semaine après la déclaration de la guerre. Ce comité fut reconstitué en tant qu'office le 6 mars 1940. Nous avons établi tout dernièrement l'Office agricole des vivres, dont le sous-ministre est le président. Je mentionne simplement ceci parce que certaines fonctions accomplies d'abord par le comité des approvisionnements agricoles et ensuite par l'Office

du ravitaillement en produits agricoles le sont maintenant par l'Office agricole des vivres présidé par le sous-ministre.

Il convient maintenant que je vous fasse connaître les pouvoirs ou fonctions du comité précité tel qu'institué le 9 septembre 1939. Vous aurez ainsi une idée de ce qu'ont essayé d'accomplir les diverses commissions sur lesquelles va porter votre enquête. L'Office du ravitaillement en produits agricoles à pour fonctions: (1) diriger et réglementer la production, la préparation et la conservation des denrées agricoles, par l'intermédiaire des divers services agricoles fédéraux et provinciaux et des bureaux consultatifs de l'industrie déjà institués, ou susceptibles d'être institués; (2) instituer des bureaux consultatifs représentant l'industrie; (3) subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil, réglementer les questions portant sur l'achat des denrées agricoles; (4) avec l'approbation du Gouverneur en conseil, prendre des mesures en vue de réglementer la distribution des provendes, graines de semence, engrais chimiques, insecticides, fongicides, et autres matières employées dans la production des denrées agricoles; (5) aux fins de l'application des dispositions du précédent paragraphe, acheter, emmagasiner et distribuer des articles pour être employés à la production agricole; (6) élaborer et présenter à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre—ceci rappelle le fait que cette Commission était instituée le 9 septembre 1939 lorsque ce décret fut rendu—élaborer et présenter à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre des mesures propres à prévenir le déséquilibre de la production, en empêchant que des rapports anormaux ne s'établissent entre les prix des produits agricoles ou entre les prix des matières et de l'outillage employés dans la production agricole et les prix des produits agricoles.

Je vous ai fait cette lecture pour vous faire comprendre la nécessité de l'institution de l'Office ci-dessus et le fait que ces questions étaient envisagées dès la première semaine après la déclaration de la guerre.

Cet Office a établi de temps en temps d'autres commissions ou en a conseillé l'établissement pour l'exécution la plus efficace possible de la tâche qu'il s'était proposée. Ces commissions ont été instituées par arrêtées en conseil. Il y eut d'abord la Commission du bacon le 13 décembre 1939. Ce furent ensuite la Commission des produits laitiers le 23 mai 1940, l'Office des produits spéciaux le 15 avril 1941 et la Commission des viandes, remplaçant la Commission du bacon, le 3 juin 1943.

Je veux exposer brièvement les raisons de l'établissement de ces commissions dans l'ordre précité. Nous avons suivi depuis le début de la guerre une attitude basée sur les points suivants: nous voulions d'abord ajuster la production aux besoins de la guerre; en deuxième lieu, régulariser la consommation des produits essentiels à nos alliés pour assurer les approvisionnements les plus abondants possibles là où on en avait le plus grand besoin. Dans l'exécution de ces objectifs nous avons étudié d'abord les produits du porc. C'était parce que la Grande-Bretagne voulait se procurer du bacon et du jambon de nous en certaines quantités au début de la guerre. Nous avons ensuite étudié la question du fromage; plutôt, nous avons institué une commission à cet effet. Nous avons prévu que plus tard elle devrait s'occuper du lait aussi bien que du fromage, et peut-être du beurre. Nous l'avons donc nommée l'Office des produits laitiers et lui avons attribué la réglementation de tous les autres produits laitiers.

Il y avait ensuite le problème des œufs. Je rappellerai au comité que lorsqu'on nous a d'abord demandé de nous occuper des œufs, il ne s'agissait pas d'en accélérer la production, mais de disposer d'un surplus. Les approvisionnements d'œufs au Canada étaient si abondants à une date assez récente, en comparaison de la consommation au pays que le prix baissait au lieu de monter. A cette époque nos œufs n'étaient pas en très grande demande hors du Canada. Nous avons institué l'Office des produits spéciaux pour disposer des œufs et de tous autres produits, au besoin, autres que les produits précités. La première

initiative de l'Office fut de négocier un accord avec la Grande-Bretagne en vertu duquel celle-ci acceptait d'acheter le surplus d'œufs sur notre marché.

Nous avons ensuite subventionné le prix de ces œufs afin d'en assurer la livraison à l'Office des produits spéciaux, puis à la Grande-Bretagne. Nous ne lui livrions que depuis peu des œufs frais alors qu'elle a exprimé le désir d'avoir ces œufs en poudre. Vous connaissez l'histoire de la déshydratation ou vous pourrez i'obtenir des témoins qui seront appelés au Comité de temps à autre.

Le bœuf nous a aussi causé des difficultés. Au cours des premières semaines de la guerre la Grande-Bretagne ne voulait pas s'en approvisionner au Canada. Elle obtenait le bœuf qu'elle importait de ses sources habituelles d'approvisionnement, surtout l'Argentine et l'Irlande, elle n'avait pas exprimé le désir d'en obtenir du Canada et nous lui en avions guère fourni auparavant. Notre excédent de bœuf s'en allait aux Etats-Unis, surtout sous forme de bétail sur pied. La distribution du bœuf ne nous a pas causé de difficultés avant 1942. Toutes les difficultés à ce sujet ont surgi depuis. En disant que cette distribution n'avait pas été difficile pour nous, j'entends simplement qu'il y avait un marché pour notre surplus de bœuf aux Etats-Unis. Le prix du bœuf avait été satisfaisant depuis les premières semaines de la guerre jusqu'à cette époque.

Les commissions précitées ont été instituées dans l'ordre énuméré en vue de régler les différents problèmes à mesure qu'ils surgissaient ou menaçaient de surgir. Nous avons tenté de les régler à mesure qu'ils ont surgi en les confiant à ces divers organismes. Le Comité va enquêter sur leurs opérations afin de connaître leurs initiatives, pourquoi ils ont pris certaines mesures et les résultats obtenus. Inutile que j'en traite maintenant en détails.

Je tiens à souligner, cependant, que lorsque nous ne faisions que réglementer ou régulariser la vente du bacon et du jambon, en d'autres termes, les produits du porc, nous pouvions prendre certaines initiatives qui ne dérangeaient pas inutilement la demande de produits alimentaires au pays. Lorsque nous ne nous occupions que des produits du porc nous pouvions dire en 1941: "Ne consommez pas plus de 75 p. 100 de votre consommation de 1940", malgré que la consommation s'était accrue—je parle de mémoire—d'environ 30 p. 100 au printemps de 1941 contre 1940. Nous avons simplement demandé à la population canadienne de réduire sa consommation à 75 p. 100 de celle de 1940. Afin d'obtenir ce résultat, l'Office précité a avisé aux salaisons et autres établissements qui distribuaient les produits du porc à leurs clients qu'ils ne pouvaient en livrer que les trois-quarts de leurs livraisons de 1940. J'ose dire que bien des gens au Canada ont oublié ce règlement, parce qu'il n'a pas causé la moindre privation. Il y avait abondance de tous les autres produits alimentaires. Lorsque cette initiative fut prise, nous avions tellement de viande de bœuf et d'œufs que nous ne savions qu'en faire; nous avions des surplus de beurre et de fromage. La réglementation ci-haut n'a pas causé d'ennuis dans le temps. Mais ensuite il a fallu soustraire au marché canadien tout le fromage produit l'été de cette année et l'expédier en Grande-Bretagne. Puis, il a fallu prendre quelques dispositions à l'égard du beurre. On employait trop de lait à la production du fromage pour que la production du beurre fût suffisante pour les besoins des consommateurs. Plus tard nos approvisionnements de bœuf ne purent répondre à la demande dans toutes les parties du Canada, et les produits du porc ne pouvaient revenir à ce marché; il fallut étudier les mesures à prendre à ce sujet. De sorte qu'à mesure que la guerre s'est prolongée, la nécessité d'une réglementation plus étendue de la consommation des différents produits s'est accentuée.

Il conviendrait que j'énonce au Comité la ligne de conduite du Gouvernement dès le début concernant ces questions. Nous avons toujours soutenu dès le début qu'autant que possible nous devrions expédier en Grande-Bretagne tous les produits alimentaires qu'elle jugeait essentiels à l'alimentation de sa population pendant qu'elle était attaquée directement par l'ennemi. Ainsi donc, lorsque la Grande-Bretagne nous a demandé de lui envoyer plus de fromage, nous avons enlevé tout le fromage à la population canadienne, vu qu'elle pouvait

avoir tout le beurre et toute la viande qu'il lui fallait. Elle ne subirait donc aucune privation si on lui demandait de cesser de consommer du fromage pendant quelque temps. Lorsque le bacon est devenu rare en Grande-Bretagne nous avons demandé à notre population d'en restreindre sa consommation à 75 p. 100 de celle de 1940 et plus tard à 50 p. 100, pour que nous pussions en expédier davantage à ce pays. A cette époque notre population pouvait se procurer tout le bœuf et tous les œufs nécessaires, et de façon générale, les produits laitiers, parce que nous lui avons redonné le fromage grâce à une production accrue. En demandant à notre population de se passer de certains aliments, nous ne lui imposions aucune privation, mais presque à l'époque où la Grande-Bretagne avait besoin de la plupart de nos produits, des difficultés ont surgi qui ont nécessité des réglementations. Il en est résulté que certaines personnes ont éprouvé quelque difficulté à se procurer toutes les denrées alimentaires nécessaires.

Le bœuf complète la liste de ces produits. Il y a actuellement au Canada une délégation qui représente le Gouvernement britannique. Elle cherche à se procurer du bœuf autant que tout autre produit. Elle veut savoir la quantité de bœuf que nous pourrons expédier en Grande-Bretagne et dans quel avenir. L'unique moyen que nous avions de savoir dans quel avenir et en quelle quantité nous pourrions lui en expédier était de rationner la viande au Canada. Règle générale, le rationnement n'est pas nécessairement imposé afin de diminuer la consommation d'un produit. Il peut être simplement appliqué afin de s'assurer que tous obtiennent leur part d'un produit que leur assurerait une distribution bien faite. Telle a été la raison du rationnement jusqu'ici au Canada. Il n'a pas été imposé parce que nous craignions un tel fléchissement de notre production au pays qu'il y aurait pénurie d'aliments, mais plutôt pour que nous puissions connaître exactement les stocks d'aliments nécessaires aux Canadiens au cours d'une certaine année; pas tous ceux qu'ils voulaient, mais ceux qu'il leur fallait. On s'efforce de calculer ces quantités d'après une base raisonnable et de répartir les différents aliments de façon à en procurer à notre population des quantités raisonnables, qui assureront la santé à nos familles tout en réservant le plus de denrées alimentaires possibles pour les consigner à nos alliés et surtout à la Grande-Bretagne. Pour y arriver, il nous a fallu adopter le rationnement. Je dirai simplement à ce propos qu'il ne relève pas de mon ministère. Comme vous le savez, il relève de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et pour une raison évidente: celle-ci réglemente les prix de tous les vivres, qu'ils viennent immédiatement de la ferme, ou d'ailleurs, importés ou autres. Il faut donc que la Commission réglemente plus ou moins la consommation elle-même. Récemment, elle a imposé le rationnement d'un plus grand nombre de produits alimentaires.

Il y a un produit dont je n'ai rien dit jusqu'ici, ou un groupe de produits; j'entends les céréales. Vous avez remarqué que dans la première disposition prise d'après l'arrêté en conseil du 9 septembre 1939, nous nous attendions à devoir prendre quelque initiative concernant la distribution du fourrage, des graines de semence et des grains en général. Nous y avons pourvu, comme vous le savez, de temps à autre. La vente du blé a toujours relevé du ministère du Commerce depuis son établissement dans les dernières années du siècle dernier, alors que la production du blé et celle de toutes les céréales ont relevé et relèvent encore, bien entendu, du ministère de l'Agriculture. Dans la mesure où nous nous sommes occupés de la production relativement aux besoins de la Grande-Bretagne et de ceux de nos autres alliés, toute initiative prise en vue de diminuer la production du blé ou les emblavures, l'a été par le ministère de l'Agriculture.

M. Senn:

D. Dois-je dégager des observations du ministre que les exportations des vivres de toutes sortes, sauf du blé, relèvent de ce ministère, plutôt que du ministère du Commerce?—R. Depuis le début de la guerre il a été impossible d'exporter des produits en Grande-Bretagne, et bien entendu, au continent, depuis son

asservissement par Hitler. Il a été impossible d'exporter des produits en Grande-Bretagne autrement que par accord. Je parle de façon générale. Certains produits y ont été expédiés de la façon habituelle, mais généralement parlant, la Grande-Bretagne s'est adressée à nous; elle a conclu des accords et ces produits lui sont livrés au Canada au dernier port d'expédition. La Grande-Bretagne se charge ensuite de leur expédition outre-mer. Tous les détails des accords sont réellement conclus au Canada. Le ministère de l'Agriculture a pris ces arrangements et les a exécutés. Il s'est agi d'abord d'arrangements relatifs à la production, puis à la livraison, non pas seulement leur livraison aux différentes commissions, mais à la Grande-Bretagne. Celle-ci s'effectue au Canada, puis la Grande-Bretagne voit au transport des produits outre-mer.

Quant à la production agricole, on nous a demandé de temps en temps d'essayer de la faire correspondre aux besoins de nos alliés, et plus particulièrement de ceux de la Grande-Bretagne pour le moment. Une des initiatives nécessaires pour y arriver c'est de tenter d'encourager l'ajustement entre la production du blé et celle des produits du bétail sur pied. Vous n'ignorez pas que depuis les trois dernières années des étendues consacrées à la culture du blé ont été graduellement converties en pâturages. Je vais omettre les détails à ce sujet. Ils vous ont été communiqués très souvent et il est probable que vous les obtiendrez encore des témoins que vous interrogerez lorsque vous enquêterez à ce sujet, mais je veux dire que nous avons agi ainsi afin d'essayer de répondre aux besoins de la Grande-Bretagne quant aux produits laitiers, aux produits de la viande surtout et à ceux des volailles.

Je veux faire allusion un instant,—nul doute que certains d'entre vous l'avez lu, plus particulièrement les députés de l'Ouest qui sont membres du Comité,—à un article à l'occasion de la conférence tenue récemment à Hot Springs. Tous les journaux de l'Ouest l'ont publié. Il est intitulé: "More wheat and less live stock". Je ne crois pas qu'il induise en erreur si on le lit du commencement à la fin et qu'on y réfléchit attentivement, mais si on lit simplement l'en-tête, les sous-titres et pas autre chose, je crains qu'il ne produise non seulement une impression erronée mais qu'il soit très préjudiciable au plan que nous avons tenté d'appliquer ces trois dernières années. Je puis dire qu'un certain nombre de ceux nommés dans cet article sont venus à Ottawa depuis. J'ai eu l'occasion de leur en parler, et je suis très sûr que ce que je vais vous dire est l'interprétation qu'on voulait donner aux constatations dont il y est question. Cet article est daté de Washington et son auteur est M. Chester Bloom, ancien membre de la tribune des journalistes à Ottawa, mais actuellement à Washington.

> En ce qui concerne les provinces des Prairies, le passage le plus important dans le rapport de la section de la production de la Conférence de l'alimentation du Royaume-Uni, tenue à Hot Spings, Ve, est celui qui recommande "d'augmenter les ensemencements pour la consommation humaine directe et de retarder la reconstitution des troupeaux de bétail diminués".

Si on lit attentivement, on sait à quoi s'en tenir. Ce passage n'a pas trait aux troupeaux de bétail au Canada, parce qu'il mentionne des troupeaux diminués et nos troupeaux ne sont pas diminués, ils s'accroissent. Ainsi donc, il ne nous vise pas, non plus que l'Ouest canadien. On lit en sous-titre:

> En fait c'est un appel aux cultivateurs du monde entier de produire plus de blé au lieu de bétail sur pied. Bien qu'il s'adresse d'abord à d'autres pays il ne s'applique pas moins à l'Ouest canadien.

Naturellement, quiconque lit ce sous-titre et passe ensuite à la lecture de l'article y verra qu'on y insiste sur l'accroissement immédiat de la production du blé dans l'Ouest canadien. Cependant, la ligne de conduite adoptée n'a pas été modifiée jusqu'ici et il est improbable qu'il faille la modifier dans un avenir rapproché.

Elle consiste pour nous Canadiens à produire tout le bétail sur pied et tous les produits du bétail que nous pouvons, même s'il faut réduire nos emblavures, pour la raison précise exposée dans ce vœu,—si je puis l'appeler ainsi,—formulé à Hot Springs. Exactement les mêmes raisons qui vaudront après la guerre, ou vers la fin de la guerre, ou dans certains pays européens, se sont appliqués en Grande-Bretagne depuis le début de la guerre. La Grande-Bretagne a constaté qu'il lui fallait produire des céréales, vue qu'elle était menacée de blocus. Ainsi que je l'ai déjà dit à la Chambre, une livre de grain assurera la subsistance d'un homme en cas de nécessité aussi longtemps qu'une livre de viande, mais il faut de 5 à 8 livres de grain pour faire une livre de viande. Ainsi donc, on avait produit en Grande-Bretagne du grain à l'exclusion des produits de la viande. Elle nous a demandé de produire des produits protecteurs, ou produits de la viande et des produits laitiers et de lui en expédier les plus grandes quantités possibles. C'est ce que nous avons fait jusqu'ici et que nous devons continuer à faire si la Grande-Bretagne doit obtenir de nous des aliments jusqu'à ce que la victoire paraisse assurée.

Cet article demande, si je le comprends bien, à ces autres pays européens, la France, la Belgique, la Hollande, etc., à mesure qu'ils retomberont sous l'influence des Alliés, de faire porter tous leurs efforts, dans les premières années qui suivront leur libération sur la production des céréales, parce que c'est par cette production qu'ils contribueront le plus efficacement à l'alimentation de leur propre population. A mesure que le Canada trouvera des navires, il leur expédiera ses céréales et ses produits de la viande, ils reprendront leurs opérations agricoles habituelles et produiront du bétail et des produits laitiers comme avant la guerre.

Ainsi donc, je veux faire comprendre que le passage précité ne s'adressait pas aux cultivateurs de l'Ouest canadien, ainsi que cet article semble l'indiquer; il comporte plutôt un conseil aux populations qui retomberont sous l'influence des Alliés à mesure que la guerre progressera, conseil à être suivi dès la fin de la guerre dans ces pays. Je veux donc insister sur ceci: nous qui sommes chargés de donner des directives à cet égard au Canada croyons qu'il est tout à fait essentiel de ne pas accroître les emblavures au Canada, mais d'insister aujourd'hui sur la production du bétail sur pied, plus particulièrement celle des produits laitiers et des produits de la viande aux dépens du blé.

J'ignore si je puis dire un mot des deux derniers sujets figurant à votre programme. Je vous signale ceci concernant le cinquième; qu'autorisation soit accordée d'étudier les recherches sur les travaux agricoles: la division des fermes expérimentales fait depuis de longues années dans ses divers centres par tout le Canada des expériences se rapportant à tous les sujets sous cette rubrique auxquels vous pouvez penser. On est venu me voir tout dernièrement relativement au mouvement concernant la chimie appliquée à l'agriculture. Ces personnes m'ont exprimé leur surprise de constater ce qui avait déjà été accompli et l'importance des travaux que les fermes expérimentales du Canada effectuent à ce sujet. Ces expériences ont eu lieu pendant une longue période d'années. Il y a une documentation s'y rapportant qui, j'en suis sûr, peut être mise à la disposition du Comité.

On a aussi accordé l'autorisation d'étudier l'administration du rationnement des machines agricoles; il relève de la Commission des prix. Je crois avoir déjà dit au Comité que nous avons eu au ministère depuis la déclaration de la guerre, au premier indice d'une rareté de machines agricoles, un fonctionnaire auquel on a confié la tâche d'exposer les besoins de l'agriculture au régisseur assigné à cette fin. Ce fonctionnaire a présenté au régisseur les délégations venues des diverses parties du Canada et il lui a communiqué les représentations faites à notre ministère. Certaines de nos fermes expérimentales se sont constamment renseignées sur les besoins de nos agriculteurs en fait d'instruments aratoires. Notre représentant peut profiter de leurs constatations. Il a comparu devant M. Bloom et autres et leur a fait des représentations quant aux machines dont les agriculteurs ont besoin. Il vous donnera volontiers tous les

renseignements qu'il pourra pendant que le Comité siégera. Je crois en avoir fini pour le présent. J'ajouterai cependant, que j'espère pouvoir assister à la plupart des séances du Comité tant qu'il discutera ces sujets, et je serai toujours disposé à répondre aux interrogatoires.

M. SENN: Monsieur le président, avant que le ministre parte, je me proposais de lui faire une suggestion qui, je crois, serait avantageuse au Comité. Il nous a parlé du nombre de commissions instituées pour une fin ou une autre qui relèvent du ministère de l'Agriculture, et je me suis demandé s'il voudrait bien en consigner au compte rendu la liste, avec leurs présidents et leurs membres, de même que celle des comités consultatifs adjoints à ces commissions; et aussi, si possible, si cela ne prenait pas trop d'espace, des copies des arrêtés en conseil instituant ces commissions aussi bien que les comités consultatifs qui en relèvent.

L'hon. M. GARDINER: J'ai apporté des copies de tous les arrêtés en conseil et j'ai déjà pensé à les consigner au compte rendu, mais je les ai trouvés trop longs pour cela.

M. SENN: Auriez-vous quelque objection à les mettre à la disposition de membres isolés du Comité? Ils ne sont pas confidentiels?

L'hon. M. GARDINER: M. Barton sera le témoin suivant et j'allais proposer —je crois qu'il n'a pas les noms maintenant—qu'il voit à faire insérer au compte rendu les noms des diverses commissions ainsi que ceux des comités consultatifs qui ont été établis, les noms des personnes que l'on consulte soumis par les provinces; je proposerais aussi que des copies de ces arrêtés soient mises à votre disposition si elles ne sont pas versées au compte rendu.

M. SENN: Cela aidera le Comité.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser maintenant à M. Gardiner?

Monsieur Gardiner, nous vous sommes très obligés du clair exposé que vous nous avez donné, nous vous en offrons nos remerciements et espérons que vous pourrez assister au moins à certaines de nos séances.

Pouvons-nous entendre M. Barton maintenant?

M. ROSS (*Souris*): Lorsque le ministre de l'Agriculture déposera les arrêtés en conseil instituant ces commissions, aura-t-il la bienveillance d'y inclure aussi les modifications effectuées jusqu'ici?

L'hon. M. GARDINER: Oui, il faut y joindre ces modifications. Vous aurez les arrêtés avec les modifications apportées jusqu'ici.

M. G. S. H. BARTON, sous-ministre de l'Agriculture, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Nous allons entendre maintenant M. Barton. Il est très bien connu de la plupart des membres du Comité et je vais lui proposer de nous donner d'abord son rang officiel et à quel titre il se présente au Comité.

Veuillez commencer, monsieur Barton.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je témoigne d'abord, en qualité de sous-ministre de l'Agriculture.

Je ne me suis pas tracé de programme et le ministre a traité à fond des lignes de conduite et des programmes de production. Il vous a donné également une assez bonne idée du mécanisme administratif. J'avais pensé que ce que je ne pourrais mieux faire maintenant que de traiter quelque peu de ces commissions, vous indiquer leur origine et leurs fonctions de façon générale, ainsi que leurs relations. Je comprends, messieurs, qu'il puisse y avoir quelque confusion dans votre esprit concernant ces commissions, le ministère en comptant un certain nombre. Une observation à ce propos, et purement au point de vue administratif. Le ministre en a traité de façon générale et mes observations compléteront son exposé. Ainsi qu'il l'a donné à entendre, chacune de ces commissions a été instituée en vue de répondre à une nécessité particulière qui avait surgi au ministère. En d'autres termes, elles ont été instituées pour des fins précises. Comme vous le savez, chacune l'a été par arrêté en conseil. J'ajouterai

seulement que d'après les arrêtés en conseil qui les ont établies, les règlements généraux régissant leur fonctionnement ont découlé naturellement des arrêtés, comme certains d'entre vous le savent probablement. En sus, les commissions ont été revêtues du pouvoir d'édicter des règlements pour leur fonctionnement, lesquels ne pouvaient être prévus dans tous les cas et compris dans les premiers arrêtés en conseil. Tous ces règlements sont subordonnés à l'approbation du ministre de l'Agriculture. Ces commissions sont propres à ce ministère et sont responsables au ministre.

Un autre éclaircissement qui pourrait vous intéresser est le suivant: le gouvernement défraie les dépensees administratives de ces commissions, mais il ne fournit pas les fonds pour l'achat des produits. Il fournit cependant quelque aide financière pour le fonctionnement des commissions. Autrement dit, celles-ci pourraient trouver nécessaire d'accepter des produits spéciaux, de les acheter en raison du parti qu'elles pourraient en tirer. Par exemple, elles ont jugé désirable dans plusieurs cas d'obtenir la déshydratation de produits, en partie à titre expérimental, et à très peu de frais, alors qu'elles n'avaient pas de commandes. On a cru alors que le gouvernement devait avancer des fonds pour le financement de ces expériences, ce qu'il a fait; subordonnément à cette condition qu'il serait entièrement remboursé quand cela serait possible, ce qui s'est fait le plus souvent. Parfois, comme le cas des produits fourragers, des projets ont été en marche pendant deux ans et l'on ne pouvait déterminer ce que pourrait en être le coût réel ou quels bénéfices ils rapporteraient. Dans la mesure du posisble, les fonds ont été affectés de cette façon.

Viennent maintenant les frais administratifs: j'ignore si vous voulez que j'aborde cela. L'Office du ravitaillement en produits agricoles a une grande variété de fonctions purement administratives; par exeemple, la conduite du commerce des fourrages comporte des frais administratifs complètement distincts du transport et de la manutention et ces frais sont purement administratifs. Il y a encore les frais administratifs généraux de l'Office. Ils sont imputables au gouvernement, mais ce sont toutes des dépenses de l'Office qui sont imputables.

M. Senn:

D. Tous ces chiffres sont-ils compris dans ceux du bill des crédits de guerre stipulés pour chacune de ces commissions?—R. Comment?

D. Sont-ils tous compris dans les chiffres du bill des crédits de guerre?—R. Oui, l'affectation de toutes les sommes sera indiquée.

D. Par exemple, il y a une somme précise prévue pour l'Office du ravitaillement en produits agricoles?—R. Oui, vous entendez les crédits.

D. Oui.—R. Ce sont les crédits généraux. Il m'est très difficile de préciser ce qu'ils seront. Une somme est réservée pour l'Office précité.

D. Elle est supérieure à ce qui est compris dans le bill des crédits de guerre?—R. Non; je crois que celui-ci couvrirait tout.

Toutefois, une éventualité pourrait surgir qui exigerait d'autres fonds. La méthode suivie alors consiste à faire autoriser par arrêté en conseil les dépenses de l'Office susmentionné en outre des dépenses ordinaires, en vertu de ce bill, comme pour tous les autres crédits généraux. Vous savez probablement que ces commissions font tous rapport; ceux-ci figurent au rapport du ministre de l'Agriculture. J'ai apporté celui de 1942. Vous avez dû probablement tous le voir. Vous y trouverez les rapports de ces commissions pour 1942.

Le ministre vous a dit que l'Office du ravitaillement en produits agricoles avait été institué peu après la déclaration de la guerre. Dès son institution, il a conféré avec les ministères provinciaux d'agriculture, l'Office en tant qu'organisme de production devant fonctionner en relations étroites avec ces ministères. Il a donc conféré avec eux, alors qu'a été étudiée la façon de procéder, ses relations avec eux, dans la mesure où la chose a été possible dans le temps.

On en est venu à une entente générale importante au cours de cette conférence, relativement au programme de production; il fut convenu que les provinces assumeraient immédiatement la plus grande part de responsabilité touchant son exécution par l'entremise des ministères provinciaux d'agriculture.

Il fut convenu, naturellement, que tous les fonctionnairees du ministère fédéral d'Agriculture prêtés aux provinces coopéreraient avec leurs collègues des provinces, et que les provinces pourraient obtenir les services des spécialistes que nous pourrions avoir au ministère ou des fonctionnaires possédant une documentation spéciale. Telle a été la base du plan de coopération adopté. Ce plan ne comportait aucune innovation à la méthode habitueelle, parce que telle était la base générale du fonctionnement de nos relations. Les ministères d'agriculture provinciaux ont des personnels bien plus nombreux dans leurs services sur le terrain. Il en est ainsi de la plupart d'entre eux, sinon de tous, et il est vrai de dire que leur principale tâche porte d'abord sur la production. Telle a été l'entente adoptée lors de la conférence précitée, à laquelle on s'en est tenu depuis. Nous avons encore conféré de temps en temps, parfois afin d'étudier quelque programme spécial de production, et parfois un programme général comme celui de décembre dernier, alors que le programme entier de production pour cette année et le besoin d'approvisionnements ont été étudiés et des plans adoptés, en même temps qu'étaient établis des objectifs précis de production pour les différentes provinces.

Le ministre a dit que je suis président de l'Office agricole des vivres. Etabli ce printemps, c'est l'Office le plus récent. Il a été institué parce qu'on a cru nécessaire d'avoir cet organisme au ministère de l'Agriculture. Son besoin s'est peut-être affirmé de façon précise, à cause de l'examen des rapports entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture. Cet examen a permis de mieux déliminer les domaines respectifs des deux organismes qu'on ne l'avait fait auparavant et l'on a institué cet Office agricole des vivres pour l'exécution de tâches confiées jusqu'alors au ministère de l'Agriculture, dont s'occupait auparavant la Commission susnommée. Il fallait aussi avoir quelque mécanisme au ministère pour traiter avec cette Commission concernant les relations alors esquissées.

Le ministre a lu les fonctions et les attributions de l'Office du ravitaillement en produits agricoles. Je vais vous lire celles de l'Office agricole des vivres que je commenterai brièvement au fur et à mesure.

D'abord, (1) sous réserve de l'approbation du ministre de l'Agriculture, et en collaboration avec l'Office du ravitaillement en produits agricoles, préparer et diriger le programme et les mesures du ministère de l'Agriculture pour la production des produits alimentaires en temps de guerre. Autrement dit, on peut dire que l'Office agricole des vivres est maintenant l'organisme dirigeant au ministère pour les programmes de production alimentaire. Il fonctionne en collaboration étroite avec l'Office précité pour le développement de ces programmes et leur exécution, et il utilise son mécanisme. Cet Office continuera à fonctionner comme par le passé relativement aux autres organismes. (2) Coordonner les initiatives de toutes les commissions de contrôle des denrées établies sous l'autorité du ministre de l'Agriculture. On doit toujours se rappeler que ce sont là en réalité des commissions de vente. C'est ainsi que nous pourrions considérer la Commission du bacon, maintenant la Commission des viandes, la Commission des produits laitiers et l'Office des produits spéciaux. Ce sont vraiment des commissions de vente; des organismes administratifs. Leur but primordial est de trouver des approvisionnements, non pas d'assumer la responsabilité de leur production, mais de les obtenir sur les marchés locaux et les expédier afin d'exécuter les accords intervenus entre le gouvernement canadien et le Royaume-Uni ou autres gouvernements ou organismes alliés. Ainsi donc, la Commission du bacon ou la

Commission des viandes, l'Office des produits spéciaux et la Commission des produits laitiers ne s'occupent pas d'abord de production. Ils s'en occupent dans la mesure où les initiatives de vente influent sur la production, et elles peuvent avoir, bien entendu, une influence très directe sur elle, en ce qui concerne la structure des prix et des questions analogues, mais la question d'une indemnité, ou de quelque aide financière est tout à fait distincte des initiatives et des opérations de vente dont sont chargées ces commissions et elles n'en sont pas responsables non plus que des arrangements qui s'y rapportent.

Ces commissions ont toujours été en relations avec l'Office du ravitaillement en produits agricoles, la production générale lui ayant été confiée, mais elles ne lui étaient pas liées de façon très précise, du moins pas quant au personnel. Lors de l'établissement de l'Office agricole des vivres on a cru qu'il fallait établir une interdépendance plus étroite entre toutes ces commissions. Cela s'est fait par leur personnel. L'Office précité compte six membres, dont trois y siègent réellement comme chefs de leurs commissions respectives. Autrement dit, si l'on étudie une question d'industrie laitière,—disons qu'il s'agisse d'une prime pour le lait, le beurre, etc.,—lorsque cet Office l'étudie, le président de l'Office des produits laitiers en devient membre. S'il surgit une question concernant la production porcine, celle du bétail, ou quelque question analogue, alors le secrétaire-gérant de la Commission des viandes devient membre de l'Office agricole des vivres. S'il s'agit d'œufs et de volaille, le président de l'Office des produits spéciaux est présent. Nous nous sommes donc assurés par cette répartition du personnel la coordination de tous les travaux de cet Office. (3) Diriger les mouvements des produits alimentaires produits au Canada. C'est là une de nos attributions en vertu de l'accord approuvé par les deux ministres, celui de l'Agriculture et celui des Finances.

D. Une question: vous avez dit que des membres de toutes les commissions du ministère de l'Agriculturee siègent dans cet Office. Entendez-vous comme membres de l'Office agricole des vivres?—R. Oui, pour l'étude des produits qui les intéressent. Cela concerne en réalité nos rapports avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre quant au partage de nos initiatives. Les membres des diverses commissions ont des occasions nombreuses et diverses de se rencontrer. Ils doivent d'abord remplir les contrats ou accords relatifs à l'exportation. Ce point a déjà été étudié, mais ces obligations subsistent sans conteste ainsi que le ministre l'a démontré. Nos commissions s'occupent de ces accords quant à l'exportation. Les produits sont livrés au littoral. Nous voyons à toutes les inspections.

A propos des dépenses d'administration, nous employons tous les services de notre ministère de l'Agriculture; en tant que ministère, je crois pouvoir soutenir avec raison qu'eu égard au travail de guerre que nous accomplissons, nos employés surnuméraires sont moins nombreux et nos dépenses en excédent de nos crédits réguliers, moins fortes que dans tout autre ministère du gouvernement. Je crois que cela peut être établi. Nous avons utilisé entièrement nos services réguliers.

Nous sommes partis de ce principe: "Voici une tâche urgente, si vous accomplissez actuellement quelque chose qui n'est pas d'importance vitale, remettez cela à plus tard". Malgré cela, il nous a fallu embaucher quelques fonctionnaires spécialement qualifiés pour l'exécution de tâches spéciales et accroître parfois notre personnel régulier. L'inspection des cargaisons et autres travaux analogues ont accusé une forte augmentation. Le bacon doit être inspecté au port d'expédition, et il en est de même des autres produits. Cependant, notre personnel régulier nous a suffi, avec en plus les fonctionnaires précités et quelques employés ajoutés à nos services réguliers.

Nous dirigeons les mouvements des produits alimentaires en vue de répondre aux besoins des Forces armées au Canada et autres besoins ayant la priorité.

A la demande de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre nous faisons passer ces produits des régions d'abondance aux régions de disette. Nous le faisons parce que nos services comptent un personnel qui voit à ces produits, dans les salaisons et les diverses fabriques où nous avons un service de ventes. Nous avons le personnel et nous l'employons comme je viens de l'exposer.

En quatrième lieu, nous devons avertir la Commission des prix et du commerce en temps de guerre des principaux changements en perspective quant au ravitaillement en produits alimentaires. Cette fonction nous incombe parce qu'on a cru que puisque la production nous touchait de plus près, nous devrions être les mieux situés pour déterminer l'offre réelle ou future. Comme membres du comité de l'Agriculture vous êtes tous des hommes pratiques. Je sais que vous vous rendez compte de l'importance de ce problème et des difficultés qu'il comporte. Il nous faut faire de notre mieux. Nous pouvons nous tromper grandement dans nos appréciations et nos estimations, mais notre service des marchés compte un personnel nombreux dans tout le pays. Certains de nos fonctionnaires spécialisés dans la production agricole sont en relations étroites avec les autorités provinciales. Grâce à tous ces organismes nous tentons de déterminer notre situation probable quant à la production.

En cinquième lieu, nous devons envisager avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, les rajustements de prix et les primes destinées à accroître la production agricole dans les limites de plafonnements de prix établis, et faire des recommandations au ministère à ce sujet. Voici la méthode que nous avons adoptée: nous ne siégeons pas à titre de commission et n'établissons pas de prime, même si nous avons consulté les représentants des intéressés, les producteurs, et probablement les membres du service de ventes, sans consulter la Commission des prix. Nous sommes censés nous mettre en relations avec les personnes précitées. Nous faisons habituellement nos propres constatations, puis nous rencontrons les membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et leur exposons la situation des produits. Disons qu'il s'agisse de conserves de pois, ou d'autres articles dont nous nous sommes occupés. Nous nous lançons dans la production au regard du plafonnement de prix actuel. La Commission nous demande quelle production nous comptons obtenir. Nous essayons de lui répondre. Il faut établir ensuite le chiffre de la production que veut cette Commission. C'est elle qui voit à l'offre des produits. Si elle nous dit qu'elle n'est intéressée à la mise en conserve des prix, qu'elle peut s'en passer, il nous est alors difficile de maintenir une prime pour ce produit ou de disposer de la production des pois d'après toute régie intéressée.

La Commission voit aux approvisionnements pour la population civile. S'il s'agissait d'une commande de guerre pour l'exportation, nous pourrions alors procéder différemment. Si la Commission est d'avis que le plafonnement ne peut être modifié, c'est naturellement son avis concernant la plupart de ces produits, nous lui disons que si elle veut ces conserves en telle et telle quantité, nous avons jugé nécessaire d'établir une prime spéciale. La Commission peut être de notre avis ou non. Elle peut estimer que si nous abusons de la prime nous courons le risque d'établir un trop grand écart entre les frais et la prime, d'où préjudice à sa situation quant à son contrôle des prix, etc. Si elle est de notre avis, nous formulons une recommandation au ministre. S'il l'approuve, elle est ensuite soumise au conseil des ministres qui l'étudie et l'approuve. Si la Commission diffère d'avis avec nous, nous faisons tout de même notre recommandation au ministre. Si celui-ci l'approuve, la même méthode est suivie. En même temps, la Commssion a le droit de soumettre ses représentations par l'entremise de son ministre. Le conseil des ministres prend en définitive une décision concernant une prime.

Et finalement, il existe une disposition générale en vue d'établir un intermédiaire pour maintenir la coopération entre le ministère de l'Agriculture et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Nous devons coopérer,

cela étant désirable. La coopération la plus étroite devrait exister entre ces deux organismes, car bien que nous abordions ces problèmes à des points de vue différents, ils se raccordent tellement, qu'il y va de notre intérêt à tous que nous entreprenions leur étude d'ensemble. Il est aussi très à désirer que nous coopérions et que nous nous entendions si possible à ce sujet.

Je passe maintenant aux primes. L'Office dont je suis le président est d'institution plutôt récente et c'est pourquoi il n'a guère étudié cette question. Nous avons étudié d'abord celle des récoltes à conserves; j'entends les pois, les haricots, le maïs et les tomates. Voici comment nous avons procédé: nous avons rencontré les représentants des producteurs et aussi ceux des conserveries faisant cette mise en conserves, et nous avons examiné ensemble toute la situation; nous avons obtenu d'eux la meilleure documentation. Nous avons ensuite débattu la méthode à suivre et avons en définitive décidé que l'Office appuie une recommandation en vue de subventionner,—ces primes ont été basées, pour ce qui est des conserves de pois, sur le prix de 1941, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ayant accordé une faible prime l'an dernier,—elle s'est occupée de ces primes l'an dernier,—d'où une base pour les prix fondée sur les primes accordées l'an dernier. Cette année elles reposaient sur le même prix de 1941, mais elles ont été accrues relativemetn aux quatre produits.

L'autre groupe de produits dont il a été disposé était celui des produits laitiers, soit le beurre, le lait concentré et le lait entier pour consommation à l'état liquide. Nous avons alors étudié tous ces produits qui sont tous reliés entre eux et interdépendants; on ne peut en étudier un sans étudier les autres en même temps. Nous avons aussi pensé qu'il était tout à fait opportun d'établir ces primes pour douze mois afin d'assurer un prix garanti aux cultivateurs pour douze mois à l'avance; ce qui s'est fait. Les détails vous en ont été communiqués et je crois inutile de vous les lire maintenant.

Les primes qu'a étudiées en troisième lieu l'Office sont celles ayant trait à la production des baies et des confitures, laquelle intéresse particulièrement certaines régions. Il en a été disposé comme des autres et l'Office a recommandé des primes. La trésorerie de notre ministère paie ces primes après que nous les avons recommandées et approuvées. Après quoi, nos services réguliers y voient encore. En d'autres termes, notre service des produits laitiers est chargé de la vérification et de l'approbation du paiement des primes et il fait rapport au Conseil du Trésor. La même méthode est suivie pour le service des marchés, celui du bétail sur pied et les autres. Notre service des fruits et légumes s'occupe des conserves et des baies.

Je crois en avoir fini pour le présent, mais puisque je complète le témoignage du ministre et que j'étais à la tête de la délégation à la Conférence de Hot Springs, je ne dirai qu'un mot à l'appui des paroles du ministre: l'ordre de renvoi à cette conférence excluait la production des aliments pour fins de guerre aussi bien que le soulagement du chômage, de sorte qu'elle n'a pas étudié la production alimentaire en temps de guerre. L'ordre de renvoi prescrivait à cette Conférence d'étudier la période d'après-guerre. Cette expression est plutôt imprécise, ainsi que nous l'avons constaté lorsque nous avons commencé l'étude de cette période. Il est très difficile de définir ou d'établir ce qui la constitue exactement. Certains pays entrent maintenant dans une certaine période dans laquelle entreront tous les pays à la fin des hostilités. On peut se rendre compte en Afrique du Nord de ce qui surviendra alors. Il y existe une période de transition et il y en aura une dans certains des pays, sinon dans tous, à mesure qu'ils seront libérés. Il y aura donc une période de transition générale. Je dirai simplement à ce sujet qu'on s'attend à une rareté générale des produits dans ces pays. Le ministre a insisté particulièrement sur leur rareté dans les pays actuellement occupés après leur libération.

M. Tustin:

D. Une question à M. Barton. Je me suis intéressé à ses observations lorsqu'il a dit avoir institué un comité au ministère de l'Agriculture en vue de régler avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre le coût de la production. Certaines mesures s'imposent pour que ce comité assure la production nécessaire et c'est à ce propos que parfois la Commission s'entendait avec lui et parfois, ne s'entendait pas. Voici ce que je veux savoir, monsieur le président: la Commission a-t-elle un comité d'enquête pour l'étude du coût de production de ces produits, ou, si elle n'en a pas, sur quoi se base-t-elle pour différer d'avis avec ce comité?—R. En tant que je le sache, elle n'a pas un tel comité. Je puis dire que nous n'avons pas étudié cette question comme nous l'aurions voulu. Et puis, les chiffres du coût de la production sont parfois très vagues.

D. J'entends concernant les primes?—R. Oui, à ce sujet; mais il y a deux points de vue là-dessus, je suppose,—je ne suis pas censé être le porte-parole de la Commission, mais on peut concevoir deux points de vue concernant lesquels elle différerait d'avis avec nous. Elle pourrait ne pas favoriser la prime, parce que nous pouvons nous passer du produit, et le cas échéant, nous pourrions difficilement ne pas nous entendre avec elle. Et puis, elle étudie la propositoin au point de vue de l'indemnité de vie chère. C'est la base dont elle se sert et si elle croit que des primes particulières allaient déranger le niveau des prix au pays, qu'elles pourraient avoir une répercussion peu désirable sur la politique des prix ainsi que sur les prix des autres produits, elle différerait probablement d'avis avec nous.

M. Cruickshank:

D. Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Barton? Si je comprends bien, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'a tenu aucun compte du coût de la production en établissant son plafonnement des prix. Par exemple, prenons le lait; elle en a fixé arbitrairement le prix à 10 cents la pinte. Disons pour les fins de ma démonstration que votre Office agricole des vivres a décrété que la production de ce lait exige que le cultivateur obtienne un prix de 11 cents la pinte; ne croyez-vous pas qu'il faudrait en tenir compte?—R. Vous entendez quant à l'établissement du plafonnement des prix?

D. Non, pour l'établissement des primes.—R. Oui, elle tiendrait compte de la considération précitée, mais elle compterait surtout sur nous pour être renseignée.

D. Une autre question, monsieur Barton; dans son étude des prix tient-elle compte d'une marge suffisante de profits, s'ils comportent des profits—pourrait-elle en tenir compte en déterminant le chiffre de la prime?—R. Ma foi, les profits ressemblent au coût de la production relativement à bon nombre de produits agricoles, c'est une chose plutôt vague. Quand il en est alors question, on se demande à qui ils vont. Voyez-vous, le mieux qu'on pourrait faire serait d'établir une moyenne représentant assez bien les conditions générales dans toute la région où se trouve le marché. Je dirai simplement au sujet de la prime que nous nous intéressons au cultivateur. Pour ma part, j'estime que c'est un aiguillon d'aide financier nécessaire à la production.

D. Encore une question. Le coût de la production varie grandement dans différentes parties du Canada; en tient-on compte dans la détermination de la prime? En fait, la production laitière n'est-elle pas plus coûteuse en certaines régions du Canada qu'en d'autres? Le prix de détail du lait est fixé dans les diverses villes du Canada. Il semble que votre Office et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre le reconnaissent dans la fixation des prix dans les diverses régions du Canada. Il faut en tenir compte, ces prix ayant été établis; votre Office et la Commission tiennent-ils compte des divers coûts de la production dans les différentes régions?

M. McNevin (*Victoria, Ontario*): Monsieur le président, je me demande si je pourrais faire une simple observation avant que le témoin réponde à cette question: vu qu'il est midi vingt-cinq et que cette séance devait être consacrée à entendre le ministre, le sous-ministre et Dean Shaw, que M. Barton et Dean Shaw seront à notre disposition pour d'autres interrogatoires, lorsque nos délibérations seront plus avancées, ne devrions-nous pas nous en tenir à notre plan primitif et interroger Dean Shaw? Je vous fais cette proposition, monsieur le président.

M. Senn: A ce propos, je veux savoir si ces messieurs seront continuellement à notre disposition; autrement, nous devrions poser nos questions sur-le-champ à M. Barton. Veuillez lui demander, monsieur le président, s'il sera à Ottawa et à notre disposition?

Le président: Je suis le serviteur du Comité.

M. Cruickshank: Pour ma part, je m'intéresse à l'industrie laitière. J'ignore si ces rapports seront imprimés et nous seront remis plus rapidement que celui de la Commission des grains. En ce qui me concerne, ils ne me seront d'aucune utilité dans six mois; je veux les avoir pour me documenter au cours de notre interrogatoire des témoins précités. J'ai quelques questions à poser à M. Barton et je veux être en mesure de lire ses réponses dans le compte-rendu des témoignages et être assuré que je ne devrai pas attendre six mois pour cela. Si j'ignore ce qu'il dit, la marche des délibérations, comment vais-je pouvoir l'interroger?

Le président: M. Barton est encore présent et il est disposé, je crois, à écouter les autres questions que les membres du Comité veulent lui poser. M. Cruickshank vous avait posé une question, monsieur Barton.

Le témoin: Monsieur Cruickshank, on ne peut certainement pas faire fi du coût de la production de tous ces différents produits. Il faut les reconnaître relativement à toute aide financière, mais je n'irais pas jusqu'à dire que les primes sont déterminées d'après les chiffres du coût de la production soumis.

M. Léger: Comment déterminez-vous les différents prix entre les diverses parties d'une même province, ou entre les différentes provinces ou parties du pays; comme entre l'Ouest et l'Est, par exemple?—R. C'est une question qui nous a causé bien des soucis et elle a surgi relativement à la production des conserves. Il n'est pas douteux qu'en certaines régions la production est moins coûteuse qu'en d'autres, et il s'agit de décider si on va établir la prime sur une base régionale ou une base nationale; jusqu'ici on s'en est tenu à cette dernière. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous avons tout à fait raison d'en agir ainsi. L'autre politique soulève certainement des objections et son exécution fait naître des difficultés évidentes. La ligne de conduite qu'il nous a fallu adopter cette année concernant certaines conserves est quelque peu un compromis entre le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ce sont les provinces principalement intéressées et nous avons essayé de concilier tous leurs intérêts, de les amener à faire des concessions raisonnables entre elles et de fixer un prix de base qui permettra à toutes de produire. Bien entendu, seules, les exigences du temps de guerre justifient une prime quelconque. Dans les circonstances ordinaires, ces régions choisiraient, soient de continuer la mise en conserves ou de l'abandonner, selon que leurs divers produits atteindraient les marchés.

M. Cruickshank:

D. Si je vous ai bien suivi, vous avez dit que la base du coût de la production est nationale?—R. Les primes reposent sur une base nationale.

D. Tenez-vous compte du coût de la production en établissant vos primes sur une base nationale?—R. Assurément.

D. Et vous avez dit aussi, si je vous ai bien compris, qu'en fixant votre plafonnement des prix; ou plutôt, j'entends la Commission des prix et du commerce en temps de guerre—fixe-t-elle les prix de détail de ces produits?—R. Oui.

D. Elle les fixe d'après une base nationale?—R. C'est-à-dire, qu'elle fixe le plafonnement des prix.

D. J'ai une autre question à vous poser: il me semble que c'est un aspect oublié du commerce du lait. Pour ma part, je n'y vois pas de différence, mais voici ce que je ne puis comprendre: je suppose que vous tenez compte de la qualité du lait dans la détermination des prix,—et je me rends compte du fait que les prix sont fixés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre,—mais voici ce que je veux savoir: dans la détermination des prix établissez-vous une distinction dans la qualité du lait, ou prenez-vous le lait contenant 3.5 p. 100 de corps gras et réglez-vous le prix d'après cette base?—R. Nos primes sont basées sur le lait livré aux distributeurs.

D. Je ne comprends pas cela.—R. Nous payons des primes aux producteurs pour le lait liquide vendu. Nous n'avons rien à faire avec la vente.

D. Voici ce que j'essaie de tirer au clair: le lait contenant 3.5 p. 100 de corps gras doit-il être considéré comme lait étalon? Partant d'une certaine base, nous avons dans un cas une prime de 2 cents plus élevée, soit un prix de 10 cents pour ce lait. Si je comprends bien, elle doit s'appliquer, en employant l'étalon, le lait contenant 3.5 p. 100 de corps gras,— je veux savoir la valeur nette du lait évaporé dans la boîte, si c'est du lait de même qualité, exactement la même comme dans une pinte de lait locale, et si le coût de production est exactement le même; je parle de l'établissement de transformation et du distributeur; ne tient-on pas compte de tout cela?—R. Vous parlez du marché du lait liquide.

D. Non, je parle du lait tel que mis dans la boîte. Supposons un lait contenant 3.5 p. 100 de corps gras distribué à Ottawa, c'est le même lait et sa production revient exactement au même prix au cultivateur et à l'établissement de transformation; tient-on compte de cela?—R. Nous ajoutons 25 cents par cent bouteilles sur une base de production. Le lait est livré au distributeur qui le vend ultérieurement au prix qu'il veut.

D. Je veux tirer ce point au clair; payez-vous ces 25 cents au distributeur, que le lait soit évaporé ou liquide?—R. Ah! non, ces deux primes sont distinctes, l'une est pour le lait liquide et s'applique maintenant et douze mois après le 1er mai. L'autre est pour les produits du lait entier concentré, évaporé ou desséché, cette prime est la même, soit 25 cents—pour le lait livré à l'usine de transformation—elle est de 25 cents sans égard à l'épreuve; elle s'applique du 1er octobre au 1er mai.

M. Cruickshank:

D. J'ai peut-être l'esprit un peu obtus, mais je ne parviens pas à vous comprendre—vous dites que la période d'application de cette prime s'étend d'octobre à mai?—R. Oui.

D. J'essaie de soutenir que pour ce qui est de la Colombie-Britannique, nous n'y pouvons constater aucune différence entre le coût de la production du lait, qu'il soit écrémé ou vendu de porte en porte à la pinte à Vancouver. D'après nos constatations, le coût de production est le même, il en coûte autant au cultivateur pour produire du lait, qu'il soit destiné à l'écrémage, livré aux magasins de détail ou directement aux consommateurs urbains.—R. Le coût de production varie. Cependant, ce que vous venez de dire relativement à la Colombie-Britannique est parfaitement vrai; je ne crois pas qu'il y ait quelque différence dans le coût du lait pour la consommation à l'état liquide ou le lait écrémé. Cela ne s'applique pas aux autres régions du Canada. Si nous devions reconnaître ce facteur du coût comme virtuellement le même dans tous les cas et verser la même prime pour le lait concentré que pour le lait liquide, il en

résulterait un marché privilégié dans d'autres parties du Canada pour le lait destiné à être concentré. En ce faisant, nous enlèverions le lait à nos fromageries près desquelles se trouvent surtout ces fabriques de lait concentré en dehors de la Colombie-Britannique.

M. Senn:

D. J'ai une question à poser à M. Barton concernant les primes; je crois qu'elles sont payées d'habitude pour un certain produit, un produit agricole, est-ce exact?—R. Non, elles le sont sur le produit livré à l'établissement de transformation.

D. Sur le produit livré à cet établissement?—R. Oui.

D. Toujours?—R. Oui.

D. C'est du nouveau pour moi, je croyais qu'elles l'étaient pour un certain produit?—R. La Commission des prix elle-même en a versé sur le produit transformé.

D. C'est ce que je croyais.—R. Je devrais dire que le paiement peut se faire à l'établissement de transformation. Nous l'avons fait dans le cas du fromage, du beurre et nous ferons ces paiements pour d'autres produits agricoles.

D. Je sais, mais après tout vous payez les primes ou subventions sur le beurre et non pas sur le lait dirigé vers l'établissement de transformation?—R. Les primes sont basées sur la teneur en matière grasse.

D. Au producteur?—R. Oui, par la crémerie.

D. Et le procédé est le même concernant les conserves?—R. Oui.

D. Et vous ne ménagez rien et prenez toutes les précautions pour vous assurer que le cultivateur en profite plutôt que l'établissement de transformation?—R. Certainement.

D. Comment vous y prenez-vous?—R. Il existe divers moyens. Il y a d'abord le prix fixe, ou les prix spécifiques que les conserveurs ou les fabricants paient pour la matière grasse, etc. En plus, les réclamations doivent s'appuyer sur les documents nécessaires—les pièces justificatives d'achats, etc., pour convaincre notre personnel de la trésorerie de la validité de la transaction. Si le cultivateur n'est pas payé pour ce qu'il livre et que le conserveur l'oublie, vous pouvez être certain que nous entendrions parler du cultivateur. Nous étudions la transaction en partant de l'établissement de transformation.

M. Léger:

D. Et la prime sur le beurre est calculée sur la teneur en crème, n'est-ce pas?—R. Sur la matière grasse.

D. Je crois que vous payez 10 cents la livre?—R. Nous payons 8 cents l'été et 10 cents l'hiver.

D. Vous ne versez pas de prime sur le beurre de crémerie, n'es-ce pas? —R. Non.

D. Pourquoi pas? Il y a certaines régions, particulièrement dans mon comté où l'on ne peut expédier la crème en hiver, les chemins étant impraticables et les crémeries étant à 25, 30, ou 40 milles de distance; ainsi donc, les cultivateurs sont dans l'impossibilité de toucher la prime sur leurs produits laitiers. Vous faites tort aux cultivateurs des régions reculées qui ne sont pas aménagés pour transporter leur crème ou leur matière grasse aux crémeries et qui ne peuvent profiter de cette prime de 10 cents, surtout l'hiver. Personnellement, je crois que c'est plus ou moins une injustice, et c'est une question qu'il faudrait étudier sérieusement lorsqu'elle viendra sur le tapis.—R. Je dois reconnaître que vous avez raison, particulièrement quant à certaines localités. Naturellement, une des difficultés à laquelle nous avons à faire face tient à l'obtention de renseignements. J'entends obtenir une base pour le paiement de cette prime. Lorsque l'Office est en rapports avec l'établissement de transformation ou le propriétaire de crémerie, il y a des documents. Vous pouvez dire

qu'un grand nombre de personnes fabriquent sur les fermes d'industrie laitière ce qu'on appelle le beurre de crémerie qu'elles transportent et vendent au magasin. Vous pourriez dire que le magasinier serait en mesure d'en répondre. C'est quelque chose, mais nous n'avons pas avancé des fonds de l'Etat pour des primes, sur la présentation d'un document par un particulier.

D. Puis-je vous demander alors comment vous versez votre prime sur le lait?—R. Sur le lait, sur présentation des documents du distributeur.

D. Disons qu'un laitier livre son lait à Moncton; le cultivateur lui-même peut être laitier et distribuer son produit; comment est-il payé, par la banque? —R. Oui. D'abord, ses rapports sont soumis par l'entremise d'une commission provinciale. Je devrais vérifier cela pour en être sûr. Chaque province a pris des dispositions pour la vérification de ces rapports.

D. Je crois qu'à Moncton le laitier reçoit ses coupons à la fin du mois; il en vend un certain nombre à son client qui achète une certaine quantité de lait et qui donne ces coupons en échange. A la fin du mois ces coupons sont présentés à la banque où ils sont vérifiés et payés. S'ils sont en règle, le laitier est payé. Pourquoi n'employez-vous pas le même procédé pour le beurre? Pour les fins de la discussion, disons qu'un cultivateur à un client à Moncton à qui il vend 3 ou 4 livres de beurre par semaine. Chaque fois qu'il fait cette vente à ce client il touche certains coupons attestant la vente du beurre. Ensuite il peut se rendre à la banque à la fin du mois et présenter ses coupons pour le beurre vendu, ce qui le met dans la même catégorie que le laitier aujourd'hui; il toucherait sa prime pour la production beurrière basée sur les coupons représentant ses ventes directes.—R. Je vous dirai en réponse que l'Office n'a absolument rien à voir aux coupons. C'est une mesure qui relève de la Commission des prix et elle conserve la consommation.

D. Ce serait un moyen d'accorder des primes à tout le monde.—R. Oui, les coupons peuvent être employés comme vous le dites.

D. Le ministère considère-t-il quelque peu cette question?—R. Non, il ne l'a pas étudiée. Je ne crois pas que le marché pour le beurre de crémerie soit aussi important qu'on le croit d'habitude, il y a moins de personnes qui fabriquent du beurre de crémerie au Canada que jadis. La plupart des cultivateurs envoient leur lait aux crémeries. Je ne crois pas qu'on puisse prétendre que ce ne soit pas à désirer en général? La situation concernant le beurre de crémerie est toute autre qu'il y a quelques années; sa fabrication était alors mal organisée. Cet état de choses disparaît graduellement. On fabrique du beurre de crémerie dans beaucoup de régions éparses dont une partie est de bonne qualité, mais on en fabrique aussi en très grande quantité auquel on pourrait difficilement attribuer ce classement.

M. Senn:

D. Croyez-vous que l'estimation du Bureau de la statistique concernant la production du beurre de crémerie est exacte ou à peu près?—R. Je ne veux pas être en désaccord avec un organisme comme le Bureau de la statistique, mais je ne crois pas que ses chiffres reposent sur beaucoup de données; son estimation n'est qu'approximative. A propos de la vente du beurre de crémerie, du prix plafonné sur celui-ci et des dispositions pour la vente, on a tenu compte de l'absence de prime. Le printemps dernier, les chiffres des ventes du beurre de crémerie ne différaient pas de ceux des crémeries, y compris la prime.

M. Perley:

D. Le producteur de beurre de crémerie ne peut pas toujours le vendre et ce qui lui en reste va d'habitude au marchand local. Bien des laitiers demeurent à 15 ou 20 milles de la ville et il leur est impossible de vendre leur lait en bidons. Ils en disposent sur place en livrant le beurre au magasin général. Les marchands reçoivent parfois tellement de beurre qu'ils sont

forcés de le refuser. Je me souviens qu'un samedi un cultivateur a dû rapporter 15 livres de bon beurre. A mon avis, cet aspect de la qquestion soulève par M. Léger mérite bien d'être étudié.—R. Naturellement, on a pourvu à la vente immédiate de ce beurre.

M. PERLEY: On y a pourvu?

Le TÉMOIN: Oui, la Commission des prix et du commerce va le racheter des marchands, mais pas au prix de détail; elle va leur en donner 3 ou 4 cents de moins que ce prix. Ce beurre va servir à des fins industrielles par les boulangers et autres et leur sera fourni par cette Commission.

M. Quelch:

D. Pourquoi la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et le ministère de l'Agriculture diffèrent-ils d'avis quant aux prix à payer; est-ce la Commission qui en décide en définitive?—R. Vous entendez quant au prix du produit?

D. Oui.—R. C'est la Commission qui décide en définitive.

M. Léger:

D. Je veux poursuivre l'énoncé de mon point, si possible; au Nouveau-Brunswick, les comtés de Kent et de Westmorland contigus à la ville de Moncton renferment toutes les laiteries qui l'approvisionnent; il y a en plus la coopérative agricole, les laiteries générales et la compagnie Swift qui fabriquent toutes du beurre. Comme la plupart d'entre vous le savent, en hiver seuls les chemins principaux sont ouverts à la circulation, les chemins secondaires sont fermés. Ainsi donc, nos cultivateurs sont forcés de fabriquer du beurre de crémerie. Cela est vrai même des cultivateurs qui envoient du lait par chemin de fer l'été à Moncton; ils en sont empêchés l'hiver. On pourrait établir, je crois, un système de coupons; ainsi les cultivateurs éloignés de la grande route ne souffriraient pas du fait qu'ils ne peuvent se rendre aux crémeries l'hiver.—R. Je ne trouve rien à redire à cela. Je veux vous faire comprendre que ce système ne serait pas d'application facile. D'abord, l'Office ne verse pas de prime sur le beurre, sauf sur le beurre de première qualité.

D. Vous la payez sur la matière grasse?—R. Sur le beurre de première qualité.

D. Vous la payez sur la matière grasse?—R. Oui, c'est exact.

D. Quelle est-elle sur la matière grasse?—R. Je parlais d'une autre forme d'aide aux agriculteurs. Il est vrai que dans certaines régions les cultivateurs qui ne pourront vendre leur beurre subiront quelques privations. Il ne se fabrique pas beaucoup de beurre l'hiver dans les régions dont vous avez parlé.

D. Eh bien, je vous assure que depuis plusieurs années nos cultivateurs ont fabriqué beaucoup de beurre l'hiver. Je sais que bon nombre d'entre eux organisent leur économie agricole pour que le vêlage ait lieu à l'automne. Certains cultivateurs produisent beaucoup de beurre; certains d'entre eux, jusqu'à 50 livres par semaine.—R. On nous a dit au Comité le printemps dernier, et il en a été question à la Chambre, qu'il y avait une grande quantité de beurre de crémerie qui ne se vendait pas. Après enquête, nous avons été surpris de constater combien il y en avait peu de disponible. Il est répandu un peu partout dans ces petites régions. Pour ce qui est de l'adoption d'un système de coupons—j'ignore s'il est applicable ou non—l'Office ne s'en sert pas, mais la Commission des prix et du commerce en fait usage. Je le redoute un peu. C'est ce que j'en pense.

D. Néanmoins votre rôle est de vous assurer que le ministère traite les cultivateurs avec justice?—R. Précisément.

D. Et je crois que vous devriez trouver quelque méthode raisonnable de rendre justice aux cultivateurs et non pas seulement à un groupe.

Le PRÉSIDENT: Cela relève de M. Singleton, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être l'appeler et débattre cela avec lui un peu plus tard.

M. BERTRAND: M. Barton a dit il y a quelques instants que le prix avait été fixé de façon à encourager la production agricole. Je suppose qu'il entend par là encourager simplement les cultivateurs à continuer leur production, malgré toutes les difficultés auxquelles ils doivent faire face, particulièrement la pénurie actuelle de main-d'œuvre. L'une des difficultés dont nous font part les cultivateurs quand nous les voyons et les encourageons à continuer leur production est qu'ils sont mécontents des prix qu'ils reçoivent. Généralement, lorsqu'on conserve avec eux, on s'aperçoit que la principale difficulté est que pour un cultivateur un prix peut constituer un encouragement à la production, alors qu'il ne l'est pas autant pour un autre. Tous les cultivateurs ne peuvent pas produire exactement au même coût; un peut produire plus économiquement qu'un autre. Je crois que vous me comprenez tous. Monsieur le président, une chose dont le Comité pourrait s'occuper avec profit ce serait d'obtenir les grandes lignes de tous les accords conclus en faveur de l'agriculture,—je ne veux pas dire la citation des quantités ou les questions analogues de nature à renseigner ou encourager l'ennemi. Nous devrions obtenir, je crois, une idée du volume de la production possible par nos cultivateurs, avec les prix; ce qu'on attend d'eux, et ce qu'ils obtiendront probablement pour l'entreprendre. Par ailleurs, ils doivent vendre à des prix inférieurs à ceux fixés pour les détaillants; c'est l'écart entre ces prix qui les inquiète. Si je comprends bien, à l'heure actuelle, nous n'avons aucun moyen de leur expliquer cette situation, car nous ne la connaissons pas exactement. Ils continuent leurs critiques, ce qui ne me surprend pas, lorsqu'ils croient que les prix actuels sont si bas qu'il doivent vendre leurs produits à moins que le coût de la production. Je fais mienne l'opinion exprimée par M. Barton quant au besoin d'un stimulant pour la production et son maintien. Une des meilleures réalisations du Comité, à mon avis, serait d'établir les faits, pour que les producteurs sachent qu'une certaine quantité de produits serait nécessaire et serait vendue à tel et tel prix aux Alliés, ce qui assurerait aux producteurs une certaine stabilité des prix. Le Comité pourrait leur donner cette assurance sans mentionner une certaine quantité ni même un prix. Mais il faudrait élucider à la satisfaction des cultivateurs l'écart entre le prix plafonné et le prix qu'ils touchent ou toucheront pour leurs produits en tant que producteurs. Je me suis demandé si nous pourrions obtenir les grandes lignes des accords de vente pour chacun de ces produits. A mon avis, ce serait la meilleure propagande que nous pourrions employer afin d'encourager les cultivateurs à maintenir leur production.

M. BLAIR: Monsieur le président, je crois que le Comité devrait maintenant s'ajourner et entendre M. Shaw à sa prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: M. Bertrand a posé une question qui mérite peut-être quelques commentaires. Pour ce qui est des produits expédiés en Grande-Bretagne, comme le bacon et le fromage, et aussi les autres produits, les prix qu'en paie le ministère britannique des Vivres sont connus du public. Nous savons, par exemple, ce qu'il paie des porcs achetés au pays. C'est ce que vous voulez savoir, monsieur Bertrand?

M. BERTRAND: Ma foi, je ne demande pas les prix auxquels ils se vendent en Grande-Bretagne ou ailleurs. Je demande quels sont les prix fixés par le Gouvernement actuellement ainsi que le chiffre de la prime payée en sus sur chacun des produits. Je ne sais trop ce qu'il en est actuellement du bacon, ou plutôt ce qu'est le prix payé pour les porcs à bacon. Je crois qu'il y a deux ans le Gouvernement payait une prime qui s'élevait jusqu'à $2.50 le quintal.

Le PRÉSIDENT: Sur les porcs?

M. BERTRAND: De $2.35 à $2.50 sur les porcs, je crois. J'affirme ici que la plupart des cultivateurs ignoraient que le Gouvernement avait payé cette prime afin de stimuler la production.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas pourquoi le Comité ne publierait pas ce que vous demandez, si c'est ce que vous voulez.

M. BERTRAND: Je demande les détails des contrats de vente. Si je ne puis obtenir satisfaction, très bien; peut-être que j'en demandais trop. J'essaie d'avoir tous les renseignements possibles pour la classe agricole. J'aimerais obtenir les grandes lignes des accords, la production arrêtée, les prix qu'obtiendront les agriculteurs, ainsi que la prime payée par le Gouvernement sur chacun de ces produits. Si nous pouvons obtenir cela, nous aurons un point de départ en vue de définir les initiatives des diverses commissions. A l'heure actuelle, nous nous buttons à un obstacle qui l'emporte sur tous les autres, en ce qui concerne les cultivateurs et c'est le suivant: les prix sont fixés pour eux en tant que producteurs, mais l'écart est si prononcé entre le prix fixé et les prix plafonnés, qu'ils croient que celui-ci profite à d'autres. Si nous pouvions expliquer la situation intelligemment, je crois que cela constituerait un grand stimulant pour les cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: J'ignore si nous pouvons obtenir les bénéfices réalisés par les intermédiaires, mais je ne vois pas pourquoi les données portant sur ce que vous avez à l'esprit, ou du moins la plus grande partie ne peuvent être obtenues lorsque nous aborderons, par exemple, l'étude de l'Office des produits laitiers qui s'occupe de ces produits et produits de même nature et semblablement la Commission des viandes, qui s'occupe des produits de la viande. D'autres divisions du service entrent aussi en ligne de compte. La plupart des détails peuvent être donnés, ou du moins un grand nombre d'entre eux.

M. BERTRAND: C'est exactement ce à quoi je pensais. Si nous connaissons toutes ces questions, nous pourrons alors les discuter intelligemment avec les témoins qui seront appelés au Comité. Autrement, nous ne recueillerons,— quelle expression avez-vous employée relativement à l'enquête sur le blé,— nous errons à l'abandon.

Le PRÉSIDENT: Nous nous proposons d'obtenir ces données, monsieur Bertrand. Nous débattons la ligne de conduite générale ce matin.

M. BERTRAND: Je ne veux pas errer à l'abandon.

M. SENN: Je voudrais amplifier ce qu'a dit M. Bertrand en donnant un exemple précis. Ainsi, nous connaissons le prix du bacon ou celui que paie la Grande-Bretagne pour le nôtre. C'est un prix fixe, le même pour chaque jour de l'année. Néanmoins, les saleurs qui achètent des porcs les obtiennent parfois à 50 ou 75 cents de moins qu'en d'autres temps. Les cultivateurs aimeraient savoir pourquoi. Je pense que c'est exactement là où M. Bertrand essaie d'en venir.

M. GOLDING: Vous avez touché la note juste.

M. Léger:

D. Si j'ai bien compris, monsieur Barton, vous êtes président de l'Office agricole des vivres?—R. Oui.

D. Une question touchant l'abattage du bétail serait-elle dans l'ordre?— R. Je préférerais que vous la posiez à la Commission des viandes.

Le PRÉSIDENT: Ne pouvons-nous attendre qu'un représentant de cette Commission soit appelé au Comité pour étudier cela? Je crois savoir où vous voulez en venir.

M. LÉGER: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Cardiff avait une question à poser.

M. Cardiff:

D. J'aimerais que M. Barton me dise la différence qui existe entre la prime sur le lait liquide et celle sur le lait livré pour fins de transformation?—R. Pour fins de concentration?

D. Oui.—R. Il n'y en a pas, sauf que la prime pour les produits de lait concentré ne s'applique pas avant octobre.

D. Sur quoi dites-vous qu'elle ne s'applique pas?—R. Elle ne s'applique pas avant octobre. Elle ne s'applique qu'en hiver. L'autre est applicable l'année durant.

Le PRÉSIDENT: La discussion a été longue, messieurs, et il est près d'une heure. Quel est votre désir?

M. PERLEY: Dois-je comprendre que M. Barton pourra revenir?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PERLEY: Je le demande, parce qu'il a dit un mot de la Conférence sur l'alimentation à Hot Springs. Le Comité aimerait, je crois, à obtenir un peu plus de données générales sur la marche de ses délibérations et sur le rôle de nos délégués canadiens.

Des VOIX: Très bien.

M. PERLEY: Ont-ils soumis des mémoires; quel a été leur rôle? Le Comité aimerait fort à être renseigné sur ce point. C'est la première occasion que nous ayons eue, je crois, d'entendre un délégué qui a assisté à cette Conférence. Nous serions peut-être mieux renseignés par M. Barton que si nous interpellions le premier ministre ou obtenions une déclaration de lui.

Le PRÉSIDENT: Quel est le désir du Comité? Il est une heure.

M. MCNEVIN: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Dean Shaw est prêt à témoigner. Le Comité se réunira-t-il demain?

Des VOIX: Non.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un voudra-t-il alors proposer l'ajournement à jeudi matin?

M. GOLDING: Je propose que le Comité s'ajourne à jeudi matin.

Le PRÉSIDENT: On a proposé l'ajournement du Comité à jeudi matin à 11 heures. La résolution est adoptée.

A une heure, le Comité s'ajourne à jeudi le 17 juin à 11 h. du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 6

SÉANCE DU JEUDI 17 JUIN 1943

TÉMOINS:

M. A. M. Shaw, directeur du Service des marchés, ministère de l'Agriculture et président de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 17 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous le présidence de M. Weir.

Présents: MM. Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Blair, Cloutier, Cruickshank, Déchêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Evans, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Hatfield, Kirk, Laflamme, Lafontaine, Leclerc, Léger, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCuaig, McCubbin, McNiven (*Victoria, Ont*), Matthews, Nielsen (*Mme*), Perley, Rennie, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-Est*), Senn Soper, Tustin, Weir, Whitman—34.

Sont aussi présents: M. A. M. Shaw, directeur du Service des marchés et président de l'Office du ravitaillement en produits agricoles; M. F. W. Presant, administrateur des moulées; M. Nelson Young, administrateur des semences et de la filasse de lin; M. K. B. Conger, gérant de la section des fruits et légumes à l'Office des produits spéciaux.

Le procès-verbal de la dernière séance, après lecture, est adopté sur proposition de M. Déchêne.

M. Shaw explique l'organisation et les fonctions de l'Office du ravitaillement et de l'Office des produits spéciaux. On l'interroge sur ces points.

Au nom du sous-ministre de l'Agriculture, les documents suivants, demandés à la séance précédente, sont déposés:

1. Liste du personnel du Comité consultatif d'agriculture;
2. Les arrêtés en conseil suivants:

(*a*) C.P. 2621, du 9 septembre 1939: Etablissement, fonctions et pouvoirs de l'Office du ravitaillement en produits agricoles;

(*b*) C.P. 2622, du 9 septembre 1939 et arrêtés modificateurs C.P. 949, du 6 mars 1940, C.P. 5526, du 9 octobre 1940, C.P. 3753, du 6 mai 1943: personnel de l'Office du ravitaillement en produits agricoles;

(*c*) C.P. 4076, du 13 décembre 1939: règlements concernant la mise en vente et l'exportation du bacon et autres produits du porc;

(*d*) C.P. 4249, du 20 décembre 1939: personnel de la Commission du bacon;

(*e*) C.P. 948, du 6 mars 1940: constitution de l'Office du ravitaillement en produits agricoles et règlements;

(*f*) C.P. 2138, du 23 mai 1940: constitution de l'Office des produits laitiers et règlements s'y rapportant; C.P. 2139 du 23 mai 1940: personnel de l'Office et arrêtés modificateurs C.P. 143, du 16 janvier 1941, C.P. 515, du 7 février 1941, C.P. 1984, du 25 mars 1941, C.P. 3197, du 7 mai 1941, C.P. 5827, du 5 août 1941.

(*g*) C.P. 2520, du 15 avril 1941: constitution de l'Office des produits spéciaux et règlements, avec arrêtés modificateurs C.P. 4211, 2164, 9138 et 6836.

(*h*) C.P. 2521, du 15 avril 1941: personnel de l'Office des produits spéciaux;

(*i*) C.P. 2978, du 5 mai 1941: modification des règlements concernant la Commission du bacon, constituée par l'arrêté C.P. 4076;

(*j*) C.P. 1562, du 26 février 1943: établissement d'un comité consultatif de l'agriculture;

(*k*) C.P. 1563, du 1er mars 1943: établissement d'un office du ravitaillement en produits alimentaires agricoles;

(*l*) C.P. 4187, du 3 juin 1943: établissement de la Commission des viandes et règlements s'y rapportant;

(*m*) C.P. 4188, du 3 juin 1943: personnel de la Commission des viandes.

M. Shaw se retire et l'on convient d'entendre, à la prochaine séance, M. F. W. Presant, administrateur des moulées.

Sur proposition de M. Cruickshank, le Comité s'ajourne à une heure jusqu'au lendemain vendredi 18 juin, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 17 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons comme témoin M. Shaw, qui est directeur des services des marchés au ministère de l'Agriculture et aussi président de l'Office du ravitaillement et de l'Office des produits spéciaux. Si le Comité est prêt à entendre M. Shaw ce matin, je lui demanderai de venir témoigner et de nous parler d'abord de l'Office du ravitaillement.

M. A. M. SHAW, Directeur des Services des marchés en vente au ministère de l'Agriculture et président de l'Office du ravitaillement en produits agricoles, est invité à rendre témoignage.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et Messieurs, à une réunion antérieure du Comité, M. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, a indiqué comment ces commissions étaient agencées, quand elles avaient été constituées, à quelle fin on les destinait, comment elles étaient censées fonctionner et ainsi de suite. Je présume que la question qui vous intéresse dans ce cas, c'est d'entendre parler de l'Office du ravitaillement en produits agricoles, de ce qu'il fait et de la manière dont il aborde les divers problèmes qui relèvent de lui. C'est ainsi que je me propose de procéder ce matin. Il est un peu difficile d'indiquer les points offrant le plus d'intérêt, mais en me questionnant vous pourrez obtenir les renseignements spéciaux que vous désirez sur tel et tel problème qui vous intéresseront.

L'Office fut établi presque au début de la guerre—vers la fin de l'automne de 1939—et alors l'agriculture, au Canada, était encore au régime de la paix. La plupart de nos produits surabondaient—dans certains cas les surplus étaient considérables—et c'était un problème de savoir comment en disposer. La guerre commençait, mais pendant un an, dans certains cas, pendant deux ans, on s'intéressa relativement peu, en Angleterre, à certains genres de produits agricoles du Canada. Pour bien des gens, dans notre pays, il a semblé étrange qu'il ne fût pas possible dès le début de la guerre de vendre tous nos surplus à l'Angleterre à des prix rémunérateurs; néanmoins il est avéré que la Grande-Bretagne, à cette époque, ne portait aucun intérêt à certains genres de produits agricoles. On fit des démarches, et je faisais partie de la délégation qui se rendit outremer, à l'automne de 1939, après la déclaration de la guerre, et de celle qui traversa un an plus tard, et dans ces deux occasions il y eut certains produits auxquels il était impossible d'intéresser la Grande-Bretagne.

Je mentionne cela pour indiquer que l'Office du ravitaillement, qui, d'après son mandat, devait s'occuper des produits agricoles au Canada, a éprouvé de la difficulté, en 1940 et même en 1941, à donner au public des directives satisfaisantes. Plus tard, en 1942, il devint possible de tracer un programme, en collaboration avec les ministères provinciaux, et de fixer des objectifs pour la production de 1943. En 1941 et au début de 1942, il était impossible de le faire parce qu'il n'y avait pas de débouchés. Il nous restait des surplus dans certaines lignes. En décembre 1942, il devint possible de tenir une conférence qui fixa les diverses quantités de tel et tel produits que la Grande-Bretagne et les nations alliées tenaient à recevoir en plus grandes quantités pour fins de guerre. Ce fut le commencement de la nouvelle phase. Les alliés ont maintenant une attitude toute différente concernant les produits alimentaires; en effet, dans tout l'univers,

la situation alimentaire suscite beaucoup plus d'intérêt qu'au commencement de la guerre. Nous entendons beaucoup parler de l'importance des vivres, mais dans les deux premières années de la guerre, on insistait sur les armements, et les gens, abandonnant l'agriculture, fabriquaient des chars d'assaut, des canons, des munitions, des avions et autres choses de ce genre.

Apparemment, la seule explication à donner, c'est que les choses essentielles passent en premier lieu. Il fallait fabriquer les choses absolument nécessaires, même si ces fabrications s'effectuaient aux dépens de l'agriculture, mais la situation se modifie graduellement. Il y avait alors abondance d'aliments, même des surplus, et rien n'était rationné. Les circonstances ont changé peu à peu, au point qu'aujourd'hui l'agriculture est devenue aussi importante que les autres industries, et nous constatons qu'il est beaucoup plus facile maintenant d'intéresser les gouvernements et le peuple au problème de la production et de la conservation des comestibles.

L'Office du ravitaillement s'est efforcé de travailler dès le début, dans tous les domaines, en collaboration avec les autorités provinciales. Il nous semblait que la production dépendait dans une large mesure des provinces. Il en a toujours été ainsi. Elles ont d'excellentes organisations pour diriger cette industrie, et nous, en tenant des conférences deux fois par année et à l'occasion plus souvent, et en invitant les sous-ministres avec les fonctionnaires appropriés à venir à Ottawa discuter les problèmes nationaux et nous renseigner sur ceux qui leur sont particuliers, nous pouvions les tenir au courant, si l'on peut dire, de toutes les constatations ou de tous les renseignements dont nous pouvions leur faire part relativement aux problèmes de la production. Ce système a très bien fonctionné et nous continuons à coopérer de cette manière.

L'Office s'est intéressé à la question de publicité. Il n'était pas toujours facile de dire quelle sorte de publicité était la bonne, mais en général nous avons recouru à l'annonce dans les journaux ruraux où nous recommandions une chose en particulier, comme la production du bacon. Vous avez peut-être remarqué les annonces qui ont paru dans la presse rurale ces deux dernières années et qui exposaient aussi clairement que possible les besoins de l'Angleterre en fait de bacon et le reste. Nous avons fait la même chose concernant certaines semences, certains engrais et un grand nombre de choses de ce genre. Nous avons signalé par exemple, l'importance des réparations aux machines. En lançant une campagne, nous mettions les provinces au courant et elles coopéraient en mettant en branle certains services provinciaux, en annonçant parfois elles-mêmes dans la presse provinciale, mais surtout en utilisant leurs personnels de campagne et leurs services de propagande qui, dans ecrtaines provinces, relèvent du ministère de l'Agriculture et, dans d'autres, sont rattachés aux universités et aux collèges. Tous ces moyens ont servi chaque fois.

M. Senn:

D. J'aimerais savoir si l'Office faisait toute l'annonce relative à la production ou si le ministère de l'Agriculture en faisait une part?—R. Le ministère en faisait une partie. Lorsque l'annonce semblait relever plus ou moins d'un ministère, elle était financée par les Services des marchés, mais ce qui semblait se rapporter plus directement à l'effort de guerre était imputé sur les crédits de guerre. On faisait cette distinction lorsque c'était possible.

D. Autrement dit, y avait-il double emploi?—R. Nous ne le croyons pas. Nous nous efforçons d'éviter tout chevauchement. Dès les débuts de l'Office, nous avons inauguré le système d'émettre des permis d'exportation des matériaux. Cela semblait peut-être loin des préoccupations agricoles, mais nous avions constaté que les issues de mouture quittaient le pays à un rythme alarmant. C'était un commerce parfaitement légitime, on l'avait toujours pratiqué. Les minoteries du Canada moulaient le blé canadien pour l'exportation et réalisaient leur bénéfice par la vente de la farine et des issues; les deux entraient en ligne

de compte. Nous avons toujours pu vendre assez d'issues de mouture au Canada, en temps de paix, et en exporter quand même une très grande quantité aux Etats-Unis, mais en temps de guerre cette situation a changé rapidement. Il y a deux ans, les issues de minoteries devinrent très rares, et l'Office du ravitaillement, de concert avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, convoqua tout d'abord les minotiers à une conférence, pour obtenir d'eux les renseignements nécessaires sur la situation. Les minotiers déclarèrent qu'ils pouvaient vendre du son, du remoulage, et des recoupes sur le marché de Boston à des prix comportant une augmentation qui s'élevait jusqu'à $8 la tonne par rapport aux prix qui s'obtenaient pour les mêmes produits à Toronto ou à Montréal.

D. Y avait-il des prix plafonnés au Canada pour les issus de mouture?—R. Il n' en avait pas à cette époque. C'était longtemps avant que la Commission des prix ait adopté le principe du plafonnement. La situation posait un problème. Les minotiers considéraient qu'il était assez grave de les priver d'un marché qui leur donnait $8.00 la tonne de plus que le marché domestique. Nous admettions cela, mais nous avons été d'avis qu'il fallait prendre cette mesure parce que nous étions à court d'issues de mouture. Des relevés effectués dans les provinces Maritimes par des fonctionnaires provinciaux et fédéraux révélèrent qu'on était à court à cause de l'augmentation de l'élevage, et afin de nous assurer un approvisionnement suffisant de moulées non seulement en quantités normales mais au delà, et pour compenser la sécheresse qui sévissait à l'époque, nous avons demandé au gouvernement de soumettre les issues de mouture à une autorisation, et il le fit. Cela se passait avant la création du service des permis d'exportation. Depuis lors, ces produits sont demeurés sujets à un permis, et une très faible quantité d'issues de mouture fut admise à quitter le pays. Ces produits se vendent maintenant dans les limites du plafond des prix, et la situation est tout différente. Si nous n'avions pris des moyens d'empêcher l'exportation, le pays aurait été vidé de ces produits.

L'industrie du fromage avait aussi son importance. Nous avons découvert tout d'abord qu'on ne pouvait pas obtenir de présure au Canada parce que toutes les caillettes de veau s'expédiaient aux Etats-Unis par les maisons de salaison de notre pays. Cette exportation fut assujettie au permis et elle a cessé. Voilà les exemples des questions qui se soulevaient à l'époque et qu'il fallait régler, et il y a bien d'autres choses. La liste des produits assujettis à un permis est aujourd'hui très longue parce que nous sommes les voisins d'une nation de 130,000,000 d'habitude, ayant une puissance d'achat capable de vider notre pays en une semaine de n'importe quelle denrée, si nous n'y prenons garde. Une des tâches les plus importantes de l'Office consista à surveiller cette question et à faire en sorte de garder dans notre pays assez de moulée et d'autres produits pour subvenir aux besoins de notre industrie agricole.

Le PRÉSIDENT: Pourrriez-vous m'indiquer d'une manière générale quelques-uns des articles qui ont été soumis à l'autorisation?

Le TÉMOIN: Les céréales secondaires, les grains à moulée et les blés à moulée sont des exemples. Ces produits s'exportent, mais il faut des permis et on les accorde parce que nous avons une ample quantité de ces produits à l'heure actuelle, mais nous pouvons arrêter l'exportation n'importe quand en refusant d'émettre des permis.

M. Tustin:

D. Vu que ces issues de mouture s'expédiaient aux Etats-Unis où les prix sont plus élevés et que ces exportations sont maintenant interdites, accordez-vous une subvention?—R. Non, monsieur, l'expéditeur perd la différence. Il y a aussi la farine de poisson, importante source de protéine animale pour la nourriture des animaux, qui s'exploite sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. La côte du Pacifique produit en grande quantité des farines

de poisson et elle avait autrefois un marché très avantageux en Californie. Je puis me tromper mais il me semble qu'on la vendait à des prix comme $75.00 et $80.00 la tonne et peut-être davantage. Il fallait empêcher toute cette farine de s'en aller en Californie et pour cela soumettre les fabricants à l'autorisation et les forcer à alimenter le commerce canadien où ils avaient précédemment vendu leurs produits à un prix beaucoup moins élevé.

M. Perley:

D. Ces farines venaient-elles surtout des usines de l'Ouest canadien?—R. Elles étaient expédiées par les poissonneries de la côte du Pacifique. Je parle de la farine de poisson.

D. Moi je veux parler des expéditions de moulée. La plupart de ces moulées viennent de l'Ouest?—R. Les moulées venaient de la plupart des grandes minoteries et d'un certain nombre de petits moulins situés un peu partout au Canada,—à Port-Colborne, à Kenora, et à la tête des lacs,—mais les moulées peuvent s'expédier de n'importe où et provenir des petits moulins.

D. D'après votre rapport, je crois, cette ordonnance affectait vingt-cinq compagnies?—R. Oui, mais toutes ne s'occupaient pas d'exportation. Certains petits moulins n'en n'avaient jamais assez, mais le nombre mentionné est celui des compagnies visées.

M. Senn:

D. Pouvez-vous dire si jusqu'à présent on a refusé des permis d'exportation d'issues de mouture ou de céréales secondaires?—R. Oh! oui, l'an dernier les céréales secondaires étaient soumises à l'autorisation et il ne s'en est pas expédié.

D. En expédie-t-on actuellement?—R. Oui, parce que nous en avons une forte quantité. Le système des permis n'est pas un embargo, c'est un moyen qui permet d'exercer la discrétion voulue concernant les approvisionnements.

D. Lorsque vous dites qu'il y en a beaucoup, tenez-vous compte du danger d'une pénurie de céréales secondaires en Ontario?—R. Oui, nous étudions cette situation actuellement.

Je pourrais aussi mentionner la question des pommes de terre certifiées pour la plantation. Voilà une question assez délicate. On a constaté au printemps, même en février ou en mars, que les Américains s'adressaient aux provinces Maritimes pour obtenir des pommes de terre certifiées et consentaient à payer presque n'importe quel prix. Les prix au sac montaient par saut de 25c. ou 30c. par jour et ils haussèrent assez pour nous faire comprendre qu'il ne resterait plus de pommes de terre certifiées à planter dans notre pays si nous ne prenions pas des mesures appropriées. Les pommes de terre furent soumises au régime des permis et ceux qui avaient coutume d'en acheter régulièrement pouvaient en avoir dans des proportions qui semblaient raisonnables. En même temps, les acheteurs de pommes de terre certifiées des provinces centrales et des autres parties du Canada furent avertis d'acheter leur approvisionnement le plus tôt possible à cause de la situation. Ce produit a été soumis au système des permis par un règlement que quelqu'un devait administrer. L'Office du ravitaillement semblait être l'organisme le plus approprié, vu qu'il s'agissait de production et d'achat et qu'à ces deux points de vue il s'agissait d'un problème agricole.

M. Perley:

D. Dans le rapport du ministre de l'Agriculture, à la page 155, je trouve ce qui suit:

> "Après l'introduction d'un régime... qui pourvoit de l'aide au transport sur les moulées tirées du blé de l'Ouest et expédiées sur l'Est du Canada, les compagnies qui font moudre du blé d'hiver de l'Ontario ont été autorisées à exporter aux Etats-Unis 50 pour cent des issues

de ce blé afin de couvrir la perte qu'elles subissaient en vendant les 50 pour cent restant au Canada, en concurrence avec les moulées qui recevaient l'aide au transport.

Voulez-vous expliquer cela? Continue-t-on à exporter la moitié de la production? Et alors les meuniers subissent-ils une perte sur la moulée?—R. Oui, cela se décide après consultation des propriétaires de moulins, petits et grands. On a décidé que les petits moulins devaient recevoir une compensation de quelque sorte pour les dédommager de la situation où ils se trouvent.

D. Ils recevaient de l'aide pour le transport?—R. Les grandes minoteries en recevaient.

M. Senn:

D. A propos de la question des pommes de terre, certains consommateurs de l'Ontario semblent soupçonner qu'une forte quantité de pommes de terre qui avait été expédiée des provinces Maritimes sans étiquettes indiquant que c'étaient des pommes de terre certifiées, ont été étiquetées depuis?—R. Pas si elles avaient été expédiées; elles auraient pu être étiquetées si elles avaient été entre les mains du producteur.

D. Mais elles ne sauraient être étiquetées une fois expédiées?—R. Oh! non.

D. On soupçonnait un truc de ce genre.—R. Non, je ne crois pas qu'on puisse constater que cela s'est pratiqué. Il faut que les pommes de terre soient certifiées à leur endroit de production.

M. Evans:

D. Avez-vous assez de pommes de terre certifiées pour répondre à la demande?—R. C'est difficile à dire. Il est si difficile de calculer la demande avant qu'elle se produise. Nous avons fait de notre mieux à ce sujet en avertissant par écrit tous les commerçants et tous ceux qui s'occupaient du commerce des pommes de terre de plantation, et d'après mon rapport ces gens ont pu, pour la plupart, obtenir tout ce qu'il leur fallait. Un certain nombre ont été en retard parce qu'ils espéraient que les prix baisseraient ou qu'ils surviendrait quelque chose, et plusieurs d'entre eux ont été désappointés.

M. Senn:

D. J'ai l'impression que votre Office surveille le mouvement de diverses denrées d'une partie du Canada à une autre. Est-ce pour veiller à la question du transport et le reste?—R. Seulement dans la mesure où nous exerçons un contrôle par l'entremise d'un administrateur qui relève de notre Office, d'après la politique de transport du gouvernement; voilà tout. Nous ne dirigeons pas l'acheminement du grain. Le cultivateur achète le grain. Ce grain lui est expédié et le transport en est payé si les règlements sont observés.

D. Il y a pénurie dans une partie du pays et excédant dans l'autre. Alors exercez-vous un contrôle sur les expéditions?—R. Nous exerçons un contrôle de ce genre au moyen d'arrangements. Nous l'avons fait pour les minoteries dans plusieurs cas, à leur propre suggestion ou après les avoir consultées. Là où il y a eu une disette d'issues de mouture, on était prêt à coopérer, c'est-à-dire à pourvoir aux besoins et à expédier vers l'endroit intéressé, par arrangement.

D. Dans le moment je ne pensais pas aux issues de mouture. D'après une déclaration faite récemment il y aurait un surplus de pommes de terre, surtout dans l'Ouest. Avez-vous tenu compte de cela?—R. Non, cela regarde la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; c'est un problème intéressant la consommation.

M. McCubbin:

D. Comment fonctionne la Commission des prix et du commerce en temps de guerre? Travaillez-vous de concert avec elle au sujet des pommes de

terre? Je vois qu'on doit bientôt en transporter vingt-cinq ou trente wagons vers l'Ontario, venant de l'Ouest. J'ai vu cela dans le rapport de Taylor, dans le *Globe* de Toronto.—R. On transporte ces pommes de terre partant de régions où il y en a un surplus qu'on peut vendre, vers des endroits où la rareté est très prononcée. On en a expédié 100 wagons vers l'Est. Ces pommes de terre sont rassemblées par les syndicats et leurs agents, à différents endroits des provinces des Prairies, expédiées vers l'Est et distribuées ou acheminées vers certains endroits par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

D. Vous occupez-vous aussi des plants?—R. Non, les plants relèvent de l'Office de ravitaillement.

D. Songez-vous à vous occuper des plants de pommes de terre dont l'ouest ontarien a besoin?—R. Je crois savoir de quoi vous voulez parler.

D. Il y a pénurie dans cette région. Nous plantons encore des pommes de terre à cause du retard de la saison, mais les cultivateurs ne peuvent obtenir de plants.—R. Nous avons reçu de l'ouest ontarien deux demandes de permis d'exportation des plants et nous avons refusé, de sorte qu'il y en a deux wagons de plus qu'il n'y en aurait si nous avions consenti à les laisser partir.

D. L'affirmation est exacte? Vous avez eu deux demandes?—R. Oui, de gens de l'ouest ontarien qui voulaient exporter aux Etats-Unis des pommes de terre de plantation.

D. Récemment?—R. Oui, il n'y a pas longtemps.

D. Alors, il y a quelque chose d'anormal.—R. Nous savions que c'était anormal, et nous n'avons pas accordé le permis. Les pommes de terre sont encore là.

D. On dit qu'elles ne sont pas là.—R. Elles y étaient.

D. J'ai reçu des télégrammes cette semaine. Ces gens ont communiqué avec une compagnie et ils disent qu'ils n'ont pas les pommes de terre.—R. C'est vrai dans certains cas, mais dans celui-ci les pommes de terre étaient là. Leur demande fut refusée.

M. Evans:

D. Les pommes de terre certifiées pour la plantation viennent-elles de la Saskatchewan?—R. Je ne saurais répondre à cela.

M. Léger:

D. Dans les provinces Maritimes, quelle est la situation concernant les plants de pommes de terre?—R. Il n'y a presque plus de plants certifiés.

D. Et ailleurs?—R. Je crois savoir qu'on trouve encore des pommes de terre de table. On en expédie encore à Montréal; chaque province en envoie une certaine quantité.

M. McCUBBIN: Les pommes de terre de l'Ouest sont-elles bonnes à planter dans notre région?

Le TÉMOIN: Je le crois, si elles sont assez mûres. Je ne vois pas pourquoi elles ne le seraient pas. Ce ne sont peut-être pas les meilleurs plants mais elles sont bonnes.

M. CRUICKSHANK: Avec ces plants, vous pourriez récolter des pommes de terre convenables.

M. McCUBBIN: Oui. Votre service cherche à nous obtenir des pommes de terre des provinces Maritimes, mais je vois que Taylor nous apprend qu'on achète des pommes de terre pour les consommateurs de l'Ouest. Alors les pommes de terre de l'Ouest ne peuvent pas être bonnes pour nous.

Le TÉMOIN: Les pommes de terre de l'Ouest sont exposées à être mélangées, car il arrive rarement qu'un wagon se charge au complet en un seul endroit. Il se cultive un bon nombre de variétés, qui sont exposées à se mélanger; mais l'aptitude à la croissance ne fait pas de doute. Quant à un approvision-

nement de plants certifiés au 17 juin, c'est une date beaucoup plus tardive que d'habitude, et il est très rare qu'on ait besoin de plants certifiés au Canada à pareille date.

M. McCUBBIN: C'était à cause de la température.

Le TÉMOIN: Oui. Après le 5 juin, les plants certifiés se vendent habituellement comme pommes de terre de table et se distribuent comme toutes les autres pommes de terre, parce que les plantations sont finies. Cette année la plantation est tardive et la demande de plants certifiés était si forte au commencement de la saison que les plants sont rares à présent, et une bonne partie des plantations tardives devront se faire au moyen des meilleures sortes de pommes de terre de table qu'on pourra trouver. Il n'y a pas de choix.

M. TUSTIN: N'est-il pas vrai qu'il y a une pénurie générale de pommes de terre de plantations dans le pays?

M. Hatfield:

D. Peut-on vendre des pommes de terre de table pour la plantation?—R. D'après des règements contenus dans la Loi des semences, on ne peut les vendre commercialement, les annoncer, ni les traiter comme pommes de terre de plantation, mais lorsque quelqu'un achète des pommes de terre, personne n'a à s'occuper de savoir s'il les mange ou non.

D. On ne peut les vendre comme plants à moins qu'elles ne soient certifiées.—R. C'est vrai, mais on peut les vendre comme pommes de terre.

M. CRUICKSHANK: Le gouvernement paye-t-il le transport sur les pommes de terre de l'Ouest?—R. Je ne saurais le dire d'une manière précise. C'est un problème relevant de la Commission des prix en temps de guerre, et le gouvernement acquitterait les frais dans la mesure nécessaire pour permettre de les vendre à un prix ne dépassant pas le plafond.

M. PERLEY: Cela ne relève-t-il pas de l'aide au transport?

Le TÉMOIN: Non. C'est la Corporatoin de stabilisation qui doit compenser la différence des frais.

M. WHITMAN: Y a-t-il un plafond au prix des pommes de terre de plantation?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je sais qu'on est porté à poser des questions pour obtenir des renseignements, mais M. Shaw doit partir cette semaine et il sera absent quelque temps. Je me demandais si le Comité voudrait bien lui permettre de terminer son exposé. Je suis sûr que nous pouvons obtenir ces renseignements plus tard, en interrogeant.

M. SENN: C'est probablement moi qui ai commencé cet interrogatoire. Pour ma part je suis prêt à écouter le témoin.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est intéressant d'éclaircir ces points chemin faisant, mais parfois l'éclaircissement nous vient dans la suite.

M. CRUICKSHANK: Le témoin pourra-t-il revenir?

Le PRÉSIDENT: Il ne pourra pas revenir à certains jours de la semaine prochaine, mais d'autres fonctionnaires qui s'occupent de diverses questions seront ici. Quant à lui, il reviendra un peu plus tard si le Comité le désire.

M. Hatfield:

D. A propos de la plantation des pommes de terre certifiées à la prochaine saison, il n'y aura pas de plants, parce que les règlements concernant la plantation porteront qu'il faut avoir des plants de haute qualité pour les faire certifier. Or, il y a très peu de plants de haute qualité au Canada, et l'approvisionnement en sera très restreint si l'on applique ce règlement. Advenant qu'on l'applique, il n'y aura presque pas de plants certifiés à la prochaine saison?—R. Ce règlement relève du ministère, et si ce que vous dites est exact,

des mesures seront prises en temps opportun pour permettre de produire des plants certifiés à même d'autres sources que les stocks généalogiques.

M. HATFIELD: Je veux parler de plants parfaits, il y en a peu au pays.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, M. Shaw?

Le TÉMOIN: Voici une autre chose intéressante pour l'Office et qui lui a été signalée d'une manière incomplète par le régisseur des huiles de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. La chose est évidente aux yeux de plusieurs membres de l'Office. Au début de la guerre, il devint évident que les huiles et les matières grasses seraient des articles précieux et tendraient à se raréfier, surtout après l'entrée des Etats-Unis dans la guerre, et l'on suggéra que le Canada s'efforce autant que possible d'ajouter à sa production naturelle certains produits additionnels. On lança certaines campagnes pour encourager l'économie des matières grasses, et la question de la production de ces matières fit l'objet d'une étude approfondie à laquelle l'Office collabora avec le régisseur des huiles, et l'on suggéra d'augmenter la production du lin pour avoir une plus grande quantité d'huile de lin. Cette question vous est plus ou moins familière. Le Canada cultive un peu plus de lin aujourd'hui qu'auparavant. Il fallait donner un encouragement, sous la forme d'un prix fixe, pour acquérir la certitude que la quantité nécessaire de lin serait cultivée. Une autre source d'huile se trouve dans le tournesol. On le cultive très peu dans certaines parties du pays, mais dans d'autres, le tournesol est devenu un article de grande culture. On en cultive des milliers d'acres pour la production de la graine, dont on extrait une huile de haute qualité. Elle vaut plusieurs des huiles domestiques pour la table, et le Canada peut la produire. Parce que c'est une nouvelle culture, nous voulons faire en sorte qu'elle se pratique dans de bonnes conditions et que le prix en soit fixé. Si l'ai bonne mémoire, ce prix est actuellement de 5 ou 6 cents la livre pour la graine livrée.

L'huile de colza en est une autre qui est particulièrement utile dans les moteurs de bateaux. On l'emploie presque toute à cette fin et pour certains autres usages, et c'est un produit rare. On l'extrait d'une espèce sud-américaine qui ressemble parfois au colza nain d'Essex. On ne le cultive pas au Canada. Nous nous sommes procuré toutefois assez de graines pour en ensemencer 6,000 à 8,000 acres.

M. EVANS: Dans l'Ouest?

Le TÉMOIN: Nous nous sommes efforcés d'en planter une bonne quantité dans l'Est, mais nous n'avons pu intéresser suffisamment les cultivateurs de l'Ouest à cette culture; il nous a fallu nous adresser à l'Est du pays où nous avons réussi à en faire cultiver de grandes étendues.

M. CRUICKSHANK: Est-ce une nouvelle culture.

Le TÉMOIN: Oui. Vous avez aussi beaucoup entendu parler du caoutchouc synthétique. On a dit que le caoutchouc artificiel n'était pas un produit suffisant et que tout en constituant un grand progrès, il ne devenait un produit parfait que si l'on y ajoutait une faible proportion de caoutchouc naturel. Je ne connais pas l'aspect technique de la question, mais voilà l'affirmation que l'on entend. Ainsi le ministère des Munitions et approvisionnements et le Conseil national des recherches, de concert avec les services scientifiques et les fermes expérimentales, se sont intéressés à la culture du caoutchouc naturel en notre pays. La Russie a réussi à produire une espèce de pissenlit dont on extrait d'importantes quantités de caoutchouc.

Une autre plante intéressante est l'herbe à la ouate du Canada. Cette plante peut produire une quantité considérable de caoutchouc. Après de nombreuses consultations, après avoir bien constaté que le ministère des Munitions et approvisionnements désirait que l'on cultive cette plante, nous allons collaborer avec le Conseil national des recherches pour l'installation d'une usine d'essai destinée

à l'extraction du caoutchouc. L'Office du ravitaillement a entrepris de faire cultiver en assez grande quantité le pissenlit russe—on en a cultivé l'an dernier—et l'herbe à la ouate, qu'on cultivera cette année sur une étendue de 600 acres. Ce sera une étendue considérable.

M. LÉGER: Où la cultive-t-on?

Le TÉMOIN: En Ontario. C'est la seule décision qu'il a été possible de prendre cette année, vu que le temps était court. Ce n'est que dernièrement que le ministère des Munitions et approvisionnements nous a garanti le financement de cette culture, et il était impossible de songer à en cultiver de grandes étendues dans plusieurs parties du Canada. Cependant, les fermes expérimentales cultivent cette plante depuis deux ou trois ans dans chaque province du Canada. L'Ontario est l'habitat naturel de l'herbe à la ouate; elle y pousse bien, et nous avons décidé pour cette année de la cultiver là

M. Ross (Middlesex-Est):

D. L'herbe à la ouate n'a-t-elle pas une haute teneure en latex propre à la fabrication du caoutchouc?—R. Je le crois. A mon avis c'est une des plantes les plus prometteuses sur lesquelles on ait fait des expériences.

D. Elle est facile à cultiver, n'est-ce pas?—R. Je le crois, mais on n'a pas encore poussé les expériences assez loin.

D. Elle n'est pas difficile à cultiver ni à produire.—R. Je ne pense pas. Je pense qu'on peut la cultiver.

D. Dans quel genre de sol l'herbe à la ouate se plaît-elle davantage?—R. Elle vient à l'état naturel dans une marne argileuse parfois mêlée de sable et d'un peu de gravois.

M. CRUICKSHANK: Toutes les mauvaises herbes croissent en Ontario.

Le TÉMOIN: Oh! oui, il y en a de toutes sortes.

M. PERLEY: Quelle est la manière de la récolter?

Le TÉMOIN: Je ne saurais répondre à cette question. Je ne crois pas que la récolte soit difficile. On cueille les capsules et les feuilles. Le caoutchouc est contenu dans les feuilles et dans certaines parties de la tige, tandis que les capsules fournissent la ouate qui a aussi sa valeur dans l'industrie. Mais le caoutchouc vient des feuilles et des tiges, et il semble qu'on pourrait la couper au moyen d'une moissonneuse ou de quelque machine de ce genre. La tige est droite et dure. Il en est autrement du pissenlit, qui pousse au ras de la terre. Le caoutchouc s'extrait de la racine, et alors il faut extraire les racines à la charrue, les recueillir et les faire sécher pour en tirer ensuite le latex.

M. Ross (Middlesex-Est): Le ministère s'est-il occupé de répandre ces renseignements parmi les cultivateurs?

Le TÉMOIN: La question s'est discutée, comme je l'ai expliqué auparavant. Il y a la question du temps. Nous sommes au temps des semences. Lorsque nous avons décidé de faire cet essai, récemment, nous n'avions pas le temps de songer aux autres provinces; alors nous avons discuté la question avec le ministère de l'Agriculture de Toronto, représenté par le sous-ministre, M. Reek, qui s'était déjà intéressé à cette question. Il a convenu de collaborer et d'envoyer des circulaires aux cultivateurs habitant certains comtés de l'Ontario qui paraissaient particulièrement propres à ce genre de culture. Voilà comment l'affaire marche cette année.

M. Ross: Est-ce M. Reek du ministère de l'Agriculture de Toronto?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Ross: Quelles sont ses initiales?

Le TÉMOIN: W. R. Reek.

M. McNEVIN: Les représentants municipaux du ministère ontarien de l'Agriculture, dans les comtés où il semblait possible de réussir la culture de l'herbe à la ouate, furent pressentis, et les représentants agricoles régionaux ont parcouru ces comtés pour rencontrer les cultivateurs qui consentaient à cultiver l'herbe à la ouate.

M. Léger:

D. Si j'ai bien compris, le témoin a dit que les fermes expérimentales du Canada avaient fait des expériences, et que toutes avaient cultivé cette herbe avec succès?—R. Je n'ai pas fait la dernière affirmation.

D. Ne l'a-t-on pas cultivée avec succès?—R. On peut l'avoir cultivée avec succès. Les fermes expérimentales ont essayé cette plante à toutes leurs stations du Canada, pour se renseigner le mieux possible à son sujet.

D. Quel a été le résultat?—R. Je ne saurais vous indiquer les résultats d'une manière précise. Ce n'est pas un succès complet. A certains endroits, cette culture a réussi et à d'autres elle a manqué.

D. Y a-t-il eu des insuccès dans les provinces Maritimes?—R. Je ne le sais pas.

Le PRÉSIDENT: Lorsque le Dr Archibald viendra témoigner, il pourra nous donner tous ces renseignements en détail.

Le TÉMOIN: Dans l'Ontario, je crois qu'on en cultive beaucoup au voisinage de Peterborough.

A propos des questions concernant l'herbe à la ouate, il y a un autre point qui pourrait être intéressant. Le Conseil national des recherches a dû construire une usine d'essai pour exécuter ces expériences. Il faut que la plante soit cultivée sur une étendue raisonnable dans une partie du Canada, car on ne peut l'expédier en long et en large dans tout le pays, et pour cette année on a décidé de faire cette culture en Ontario. Mais je ne sais où sera l'usine d'essai; elle sera sans doute à proximité des endroits de culture.

M. PERLEY: Nous ferions bien, je crois, de permettre au témoin de terminer son exposé.

M. LÉGER: Cela me paraît très important. Je conçois que cette plante doit se cultiver près des usines, mais nous avons constaté que, depuis le début de la guerre, tout semble se concentrer sur l'Ontario, le Québec et les Provinces maritimes...

Le TÉMOIN: Je parlerai du Nouveau-Brunswick dans quelques instants.

Une autre chose qui a intéressé l'Office est la question du lin à filasse—non pas le lin ordinaire mais le lin à filasse assez largement cultivé dans le Québec et l'Ontario—surtout dans ces deux provinces du Canada, quoiqu'il s'en cultive un peu au Manitoba et en Colombie-Britannique. Le Québec et l'Ontario ont été les pionniers de la culture du lin à filasse, mais au commencement de la guerre l'industrie n'était pas très florissante. Un certain nombre de groupes cultivaient et préparaient le lin soit en coopération, soit individuellement, et vendaient les produits surtout aux manufactures de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, mais le ministère britannique des Approvisionnements a déclaré qu'il aimerait acheter toute la production du Canada en lin à filasse. Il a conclu des arrangements avec d'autres parties de l'Empire, entre autres l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour qu'elles produisent du lin à filasse à son intention, et les gouvernements de ces pays se sont engagés à aider de différentes manières en fournissant des machines et en payant diverses primes pour encourager cette culture. Notre industrie du lin était toutefois plus ancienne que celle de la Nouvelle-Zélande et comportait déjà des lineries en état de fonctionnement, mais depuis la dernière guerre où elle avait été à son apogée, plusieurs usines avaient laissé détériorer leurs machines et se trouvaient à court d'outillage de préparation. Autrefois ce travail s'exécutait presque complètement à la main.

On treillait le lin au moyen d'un couteau flamand. Le travail était bon, mais il exigeait un grand nombre d'hommes travaillant pour des salaires pas trop élevés. Après la première année de la guerre, il devint impossible d'obtenir la main-d'œuvre et il fallut revenir aux machines. Il fut nécessaire d'essayer de se procurer des machines. On découvrit qu'il y avait au Canada une machine d'un type spécial appelée la teilleuse d'étoupe Etrick. C'est une machine allemande, qui fut apportée au pays il y a une vingtaine d'années, et c'était la seule de son genre en Amérique du Nord. Il y avait quelques autres machines destinées au même travail, mais qui ne l'accomplissaient aussi bien. Sous bien des rapports, elles étaient inférieures à la machine allemande. Après enquête, nous avons constaté qu'il était impossible de la remplacer; on ne pouvait nulle part en obtenir de pareille. Cette machine venait de Belgique. Il y en avait eu plusieurs au Canada, mais elles avaient été mises au rancart, étant devenues hors de service. On a décidé que la seule manière d'avoir une machine appropriée à ce travail, c'était de la fabriquer. L'Office du ravitaillement, après avoir consulté les producteurs de lin, a décidé de demander au gouvernement de lui permettre d'obtenir les plans de cette machine et d'en faire fabriquer une dizaine. Le projet se réalisa et ces machines, construites depuis deux ans, fonctionnent toutes.

M. Cruickshank:

D. Dans quelle partie du Canada?—R. Il y en a dans l'Ontario et dans le Québec.

D. La province de Colombie-Britannique a beaucoup insisté l'an dernier pour en avoir une.—R. Oh! mais elle n'avait pas de lin pour l'utiliser.

D. Quoi?—R. C'était là la difficulté.

D. Elle n'avait pas de lin? Que voulez-vous dire? Attendez un instant, je veux élucider ce point, car le ministre a dans sa liasse, des lettres où l'on demande de ces machines. On avait garanti à ces cultivateurs de lin qu'ils auraient une machine, et cette année ils construisent une linerie. Ils cultivent mille acres de lin. Il s'agit de savoir s'ils auront une machine. Ils paient l'usine de leurs deniers.—R. S'ils cultivent mille acres de lin, ils auront droit à une machine.

D. C'est ce qu'ils font cette année. Seront-ils traités comme ceux de l'Ontario et du Québec?—R. Oui, s'il y a une machine au Canada.

D. Allez-vous en prendre une dans l'Ontario?—R. Nous n'ôterons pas de machines à ceux qui les ont achetées. Nous ne prêtons pas ces machines; nous les vendons.

D. Le gouvernement fédéral ne paye-t-il pas ces machines?—R. Oui, mais nous les vendons à ces établissements.

M. BLAIR: A quel prix?

Le TÉMOIN: Au prix coûtant.

M. BLAIR: Quel est ce prix?

Le TÉMOIN: Entre $9,000 et $10.000.

M. RENNIE: Qui construit ces machines?

Le TÉMOIN: La compagnie Frost & Wood.

M. Cruickshank:

D. Toutes les provinces seront-elles traitées également? Vous nous dites que le gouvernement fédéral ne paye pas ces machines. Je veux éclaircir ce point.—R. Que voulez-vous dire?

D. Vous dîtes que les producteurs les achètent?—R. Oui.

D. Les cultivateurs de la Colombie-Britannique auront-ils la même chance d'acheter une de ces machines que ceux de toute autre province?—R. Oui, s'ils ont assez de lin pour en justifier l'achat.

M. BLAIR: Et l'argent.

M. CRUICKSHANK: Nous avons l'argent.

Le TÉMOIN: Nous avions des lineries qui avaient les moyens d'acheter une machine, mais qui n'en eurent pas la permission parce qu'elles n'avaient pas assez de lin. Il y en a d'autres qui pourraient employer des machines avantageusement, mais il n'y avait que dix machines.

M. CRUICKSHANK: Nous finançons nous-mêmes une grande linerie, avec l'aide du gouvernement provincial. Celui-ci nous donne $90,000. S'il est prêt à engager $90,000 dans cette affaire, cela nous justifie sûrement d'obtenir une machine, d'avoir le privilège d'en acheter une.

Le TÉMOIN: Je le crois. Je ne crois pas qu'il y ait de difficultés sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Le témoin pourrait-il continuer?

M. CRUICKSHANK: C'est très important pour la Colombie-Britannique.

Le TÉMOIN: Vous aimerez peut-être à savoir quels sont ceux qui ont des teilleuses. Nous en avons construit dix, et j'ai dit que nous en avions vendu dix. Il y en a une à Alexandria. A DeBeaujeu, P.Q., les coopératives en ont acheté deux. La Société Linière d'Acton-Vale Inc., à Acton-Vale, P.Q., en a acheté une ainsi que Gordon & Son, de Blyth, Ontario, la Coopérative de Lin de Casselman, Ontario, la Société coopérative agricole des Producteurs de Lin de Ste-Martine, P.Q., la Société coopérative des Producteurs de Lin de St-Jean, P.Q., la Hesky Flax Products, Limited, de Toronto, Ontario, et la Laurentian Flax Products Co., Ltd., de Richmond, Ontario. La linerie Hesky Flax Products est à Seaforth, et, en passant, c'est à elle qu'appartient la machine primitive.

Dès que nous avons commencé à nous occuper du lin, nous nous sommes intéressés à obtenir ces machines, qui remplaçaient le travail manuel, et nous avons lancé l'affaire. L'année suivante, les machines ont servi à traiter la filasse en ligne, la partie la plus précieuse de la tige du lin, les fibres qui peuvent se carder à des longueurs de 15 ou 20 pouces. Il ne s'agit pas de l'étoupe, mais d'un produit bien supérieur. Il y a une autre machine européenne, qu'on appelle la Vanhauwaert. Il y en avait dix ou douze au Canada et elles servaient toutes, et il en aurait fallu dix ou douze autres. Après avoir mis en valeur la teilleuse d'étoupe, qui fut la première machine employée, nous avons demandé qu'on construise des machines Vanhauwaert, et l'on en a construit, d'après le même principe, qui sont maintenant toutes les lineries. Ces lineries sont celles qui ont acheté les autres, ou peu s'en faut. Elles fonctiennent toutes et donnent un produit qui se vend sous la direction de l'Administrateur des filasses, qui représente la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Il y a une entente au sujet des prix du lin cette année. Cette entente a résulté d'une consultation entre les producteurs, les préparateurs de lin et les représentants de la mission britannique à Washington. La Grande-Bretagne s'est engagée à prendre la moitié de cette production, et l'autre moitié doit aller aux Etats-Unis. Mais si les Etats-Unis n'ont pas besoin de toute leur moitié, la Grande-Bretagne doit prendre le reste.

M. TUSTIN: Quel est l'administrateur de la filasse?

Le TÉMOIN: J'aurais dû mentionner que c'est là une des choses dont nous avions à nous occuper, à l'Office; il nous fallait mettre la question entre les mains de quelqu'un qui pût s'occuper de ces choses d'une manière toute spéciale, et nous avons recommandé la nomination d'un administrateur de la filasse. Nous avons retenu les services de M. Nelson Young, fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, qui s'occupait déjà de l'industrie du lin à filasse et qui dirige ce service depuis.

M. Senn:

D. Pourriez-vous nous dire quelle fut la production de l'an dernier et à combien vous estimez celle de la présente année?—R. La superficie affectée à la production est d'environ 50,000 acres.

M. NELSON YOUNG: Elle était de 47,000 acres l'an dernier.

M. SENN: Je parle du rendement.

Le TÉMOIN: Cet état donne les rendements depuis 1939: étendue cultivée en 1939, 8,300 acres; en 1942, 47,000 acres; en 1939, huit lineries; en 1942, 38 lineries; tonnes de filasse en étoupe, en 1939, 1,300; en 1942, 8,731; valeur en 1939, $837,000; en 1942, $3,202,680. Cela vous donne une idée approximative de la production. Elle a augmenté rapidement au point que la question de la main-d'œuvre, qui affecte toutes les industries du Canada, est devenue un problème.

Le TÉMOIN: Elle en vaut la peine.

Le TÉMOIN: Oh! oui.

M. MATTHEWS: Pourriez-vous nous dire comment se répartit la production de 1942 entre les provinces?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'hésite à vous interrompre, mais nous allons entendre M. Young, qui s'occupe de tout cela, et il pourra nous donner des détails. Je voulais demander au témoin si dix machines que le ministère a achetées ont suffi à préparer toute cette production?

Le TÉMOIN: Non, elles s'ajoutaient aux machines que les intéressés avaient déjà. Ces machines servaient à traiter toutes les sortes de lin, mais, il y avait sur le marché d'autres machines fabriquées par une maison québecoise. Cette maison produit une machine assez semblable, mais c'est une autre machine.

Je puis vous indiquer la répartition par province: Québec, 2,800 acres; Ontario, 1,700 acres; Manitoba, 1,119 acres; Alberta, 157 acres; Colombie-Britannique, 107 acres. Je dois dire que certaines parties des avions se fabriquent au moyen de filasse.

M. Hatfield:

D. Cultive-t-on du lin à filasse dans les provinces maritimes?—R. Non. On en a fait des cultures d'expérience aux stations, mais ces cultures n'ont pas suscité assez d'intérêt pour motiver la construction d'une machine. Ces machines sont très coûteuses.

La question qui s'est présentée ensuite a été celle du matériel agricole, et l'Office du ravitaillement s'est occupé dès le début de prévoir la disette qui pouvait se développer, et il est presque impossible d'y parer. Pourtant, il faut admettre que la pénurie de matérial agricole dont nous étions menacés il y a deux ans ne s'est pas produite dans les proportions prévues. Par exemple, on prévoyait un manque d'ustensiles de laiterie. A un certain moment, les approvisionnements en étain et en métaux de ce genre étaient si réduits qu'il sembla que nous n'en aurions pas assez pour rejoindre, et que nous n'aurions pas de matériel de remplacement. Mais la situation s'éclaircit, et quoique la crise soit encore aiguë à certains endroits, elle est passée d'une manière générale, et nous avons eu du métal à cette fin, en grande partie sur la recommandation de l'Office. Mais le régisseur des métaux demande conseil continuellement au sujet de ces choses.

Une autre question difficile, c'est celle des boîtes à fromage. La situation, à ce point de vue, a été grave. Bien des fois, en vue d'obtenir assez de boîtes pour exporter la grande quantité de fromage qui s'offrait, il a fallu employer de nouveaux matériaux. On a versé des gratifications au manufacturiers de boîtes, pour leur permettre de fabriquer les boîtes à fromage, et le travail s'est accompli. Jusqu'à présent, il y a eu assez de boîtes pour expédier tout le fromage. Aujourd'hui, plus de la moitié des meules s'expédient dans des caisses

de plastiques fibreux, parce que nous ne pouvons pas avoir de contreplaque. Voilà les problèmes que nous avons à envisager, mais nous sommes en relation avec les régisseurs, qui nous donnent une excellente coopération.

Il y a une autre question qui ressortit à l'Office. Les divers régisseurs de la construction ou ceux qui régissent les priorités sur certaines marchandises, nous adressent des demandes d'après certaines requêtes qu'ils reçoivent de gens qui veulent fabriquer quelque chose. Si le projet importe à l'agriculture, il est référé à l'Office du ravitaillement. Celui-ci doit non seulement exprimer son opinion, mais répondre directement aux fins de la guerre et ainsi de suite. De cette manière, nous pouvons aider les divers régisseurs relativement à l'émission des permis de divers genres de travaux industriels.

D. Avez-vous un régisseur des priorités?—R. Nous avons un conseiller technique, qui est ingénieur, mais qui fait fonction d'agent de liaison entre l'Office et la régie des priorités.

D. Fabrique-t-on assez de machines agricoles pour répondre à la demande? —R. Je ne sais si je pourrais donner une réponse précise à cette question. L'affaire dépend d'un régisseur, M. Bloom, et nous avons tout simplement collaboré avec lui. Nous lui avons signalé les choses qui nous paraissaient importantes, et par contre il nous a signalé certains programmes qu'il se proposait de mettre à exécution, en nous demandant si nous croyions que ces programmes atteindraient leur but.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire que le Comité a fait des arrangements pour entendre le monsieur dont parlait M. Shaw. Il va nous parler du matériel agricole. Le Comité pourra obtenir tous les renseignements qu'il voudra, y compris les détails dont nous aurons besoin quant à la production et à ses exigences, de sorte que nous pouvons laisser cette question de côté jusqu'à ce que ces autres messieurs comparaissent, et nous pouvons continuer à nous occuper des grandes lignes.

Le TÉMOIN: Nous en arrivons maintenant au problème de la production des denrées déshydratées. Voilà une chose que la Grande-Bretagne et les Nations Unies ne pouvaient pas demander dans les deux premières années de la guerre, ce qui est très surprenant si l'on considère ce qui s'est produit aux Etats-Unis dans les deux dernières années. En comparaison de l'attitude prise à l'égard de ces choses pendant les deux premières années, il y a un renversement si complet qu'il en est résulté beaucoup de difficultés. Dès le début de l'Office nous avons été d'avis que la déshydratation des aliments était nécessaire, vu la rareté des contenants et les difficultés de la navigation. Il nous a semblé que ces deux choses étaient si importantes qu'elles influeraient sur le transport des denrées, et c'est exactement ce qui est arrivé. Dans cette conviction, l'Office a pris l'initiative de recommander qu'une demande soit adressée au Ministre, pour qu'il se fasse autorisé à aider cinq usines de déshydratation qui fonctionnaient à l'époque, mais en petit, de leur fournir un certain outillage, pour qu'elles se développent au point de pouvoir répondre aux demandes. Cette requête fut accordée. Alors, nous avons entrepris de faire agrandir ces cinq usines, qui fonctionnaient déjà sur une petite échelle, et nous les avons standardisées pour qu'elles puissent toutes donner le même produit. La première chose était de les mettre à l'œuvre. Il n'y en avait cinq seulement dans tout le Canada. On peut dire qu'il y en avait davantage, si l'on compte les usines de déshydratation des pommes qui existent dans les Provinces maritimes, mais les dirigeants de ces usines n'avaient pas d'expérience dans la dessiccation des légumes et n'y portaient pas d'intérêt.

Alors, nous avons convoqué ces gens pour examiner la situation et ils ont accepté nos propositions pourvu que nous leur fournissions ce qu'il fallait en fait d'outillage de préparation et que nous leur indiquions les normes à observer relativement à la qualité des produits. Ils ont accepté de produire sous une surveillance rigoureuse et sous notre direction, pendant la première année. D'autre part, nous nous engagions à acheter leur production et nous l'avons achetée au

prix coûtant. Certaines gens se sont inmaginé que le gouvernement ou l'Office du ravitaillement construisait des usines de déshydratation et nous avons commencé à recevoir des demandes venant de toutes les provinces et provenant d'un grand nombre d'intéressés qui avaient des usines de quelque sorte ou un certain matériel et qui demandaient la permission de s'occuper de la déshydratation des légumes. L'affaire était encore à l'état d'expérience, et nous avons décidé au début de ne pas construire d'usines. Je citerai certains chiffres indiquant les sommes que nous avons dépensées pour développer cette industrie. Les quatre premières usines que nous avons aidées en 1942 sont la Berwick Fruit Products, de Berwick, Nouvelle-Ecosse, subvention de $3,535.02; Grahams Dried Foods Ltd., de Belleville, Ontario, $5,804.19; Beardmore & Co., Ltd., d'Oakville, Ontario, $4,049.38; Bulmans Ltd., de Vernon, C.-B., $2,523.61.

Les sommes varient. Ces usines fonctionnaient déjà. Les unes étaient outillées, les autres ne l'étaient pas, mais il y avait du plus et du moins, et nous avons traité chaque cas suivant les circonstances. Cet outillage nous appartient; nous en vendrons peut-être une partie aux usines elles-mêmes, mais il ne leur a pas été donné. Tout devait être retourné. Cette aide a permis à ces quatre usines de donner un produit qui fut tout à fait satisfaisant, pendant la plus grande partie de 1942. Comme il y avait peu de voix discordantes à ce sujet, les usines furent standardisées.

En 1943 il devint évident que le ministère britannique désirait obtenir une plus forte quantité de produits déshydratés, et nous avons cru que, pour lui fournir les approvisionnements désirés, il nous faudrait développer d'autres usines de déshydratation.

La question se posa encore de savoir si nous devrions les construire, et nous avons décidé de ne pas le faire. Après avoir consulté les producteurs et les usiniers de diverses parties du Canada, nous avons cru que le meilleur moyen serait de suivre la même politique que l'année précédente, mais comme nous avions des contrats importants, nous pouvions confier des commandes à chaque usine et leur imposer des restrictions quant au mode d'exploitation et le reste, et c'est ainsi que nous avons procédé. Il y eut une demande pour une grande quantité de pommes de terre. Tout naturellement, lorsqu'il est question de pommes de terre en grande quantité, on pense aux provinces Maritimes. On a décidé de s'enquérir si l'on pourrait avoir des usines de déshydratation près des sources d'approvisionnement, car c'est un principe essentiel en matière de déshydratation. L'usine doit être là où la matière première se produit. Il ne faut pas être obligé de faire faire un long trajet à ces produits. Nous avons discuté la question avec les intéressés des provinces Maritimes, et à la fin nous avons opté pour une usine à Summerside. Le gouvernement provincial s'est chargé de l'entreprise. Il choisit un emplacement, s'engagea à se conformer à la décision de nos inspecteurs quant à savoir si l'endroit serait satisfaisant, et il s'engagea à construire l'usine, à souscrire et à consentir les dépenses nécessaires pour la faire construire. Nous avons convenu de fournir les machines de préparations du type qu'il fallait, et je pourrais ajouter que ces machines étaient très difficile à obtenir et qu'il est fort douteux qu'une usine, par une démarche individuelle, aurait pu en obtenir sans passer par une agence gouvernementale. Cette usine porte le nom de "Island Foods Incorporated". Elle a préparé cette année des pommes de terre sèches et elle a très bien réussi. Elle est prête maintenant à fonctionner l'automne prochain pour exécuter un contrat. Il y a aussi la Pirie Potato Products Limited, de Grand-Falls, Nouveau-Brunswick. M. Pirie est le propriétaire d'une féculerie très importante, et il voulait se lancer dans l'industrie de la déshydratation. Nous lui avons fourni du matériel et il a agrandi son usine, qui a commencé à fonctionner vers la fin de l'automne dernier et qui a accompli un excellent travail de déshydratation à la fin de la saison. Il y a aussi la New Brunswick Potato Products D'Hartland, Nouveau-Brunswick, dans une autre région avantageusement connue au point de vue de la culture des pommes de terre.

Il y a aussi une féculerie à cet endroit. La même situation existe encore là. Il semble que la manière logique d'organiser la déshydratation est d'en faire une industrie complémentaire de la féculerie. Ce système a très bien fonctionné. L'usine d'Hartland travaille; elle a commencé ses opérations un peu plus tôt que d'autres et elle a déshydraté une forte quantité de pommes de terre d'une manière tout à fait satisfaisante. L'autre est la Kildonan Canning Company of Manitoba. Elle est située juste en dehors de la ville de Winnipeg, au centre d'une grande région maraîchère où l'on ne cultive que des légumes pour vendre à l'état frais, mais à cause de l'époque tardive de l'arrivée d'un certain outillage, surtout des éventails, il fut impossible de mettre l'usine en marche l'an dernier. En outre, il s'est produit un autre événement: les pommes de terre de la région de Winnipeg, l'an dernier, n'étaient pas très bonnes; elles pourrissaient, et le prix, qui montait très vite, ne permit pas d'acheter à cet endroit assez de pommes de terre pour les vendre au prix convenu à la Grande-Bretagne. Ainsi cette usine ne fonctionnait pas l'an dernier mais elle était réellement en état de fonctionner vers le temps de Noël; elle était complètement neuve. Les sommes affectées à ces usines ne sont pas du même ordre que dans le cas des quatre premières. Pour celles-ci, nous avons dépensé de $2,000 à $5,000, et dans le cas des quatre dernières la dépense a varié entre $9,000 et $14,000. L'usine d'Hartland a reçu $14,000. La raison en est que ces usines n'avaient aucun outillage à cette fin. D'après notre arrangement, les propriétaires devaient construire l'usine, monter une installation de force motrice, installer les machines, établir les tunnels, poser toutes les garnitures nécessaires, sauf l'outillage de déshydratation que nous leur fournirions, quitte à le leur vendre. Mais pour le moment, l'outillage appartient au gouvernement. Les usines qui fonctionnent actuellement exécutent des commandes.

Il y en a deux autres dans l'Ontario, qui commenceront à fonctionner cette année et qui appartiennent à la Canadian Canners. Nous les avons aidées en les conseillant et en leur obtenant des priorités pour leur matériel, mais nous ne leur avons pas fourni de capital. La compagnie a installé l'outillage et elle a mis ses usines en très bon état de fonctionnement.

Une autre usine qui fonctionne cette année est celle de la compagnie Libby, McNeil & Libby, à Leamington. Elle avait son propre outillage et elle accomplit un travail spécial qui consiste à préparer des produits d'une certaine manière. Certaines usines ne peuvent pas le faire parce qu'il leur manque certaines machines. L'usine de Bulmans, en Colombie-Britannique, est probablement la plus vieille du genre; elle fonctionne à grand rendement et elle est extrêmement occupée. Il y a un an, le gouvernement britannique acheta environ 3,000 tonnes d'oignons par l'entremise d'une de nos commissions, et à la dernière minute, lorsque les oignons étaient sur le sol, prêts pour la dessication, prêts à ensacher et à expédier vers l'Est, nous avons appris qu'il n'y avait pas de navires en disponibilité, et l'on nous demandait si nous pourrions déshydrater ces oignons. Nous n'avions jamais déshydraté d'oignons, sauf d'une manière expérimentale; l'arrachage et le séchage avaient eu lieu tard dans l'automne, et la température n'était pas bonne. Le marché avait été conclu, et alors nous avons demandé à la compagnie Bulmans si elle ne pouvait pas effectuer la déshydratation en réorganisant une partie de son exploitation et en ajournant l'exécution de ses contrats. Le propriétaire convertit toute l'usine de manière à déshydrater les oignons et compléta l'entreprise en quelques mois, à l'entière satisfaction du peuple anglais. La dessiccation des oignons était parfaite.

Voilà des problèmes qui surgissent constamment et qu'il faut attaquer vite, pour les résoudre. Deux autres usines de ce genre sont en voie de construction. Il y a la Ferdon Registered, de Laprairie, P.Q. Cette usine, que la compagnie construit à cet endroit, est financée pour une part par le gouvernement du Québec, et nous la traitons de la même manière que les autres usines nouvelles en lui fournissant, au début, l'outillage de préparation. L'autre est la Broder

Canning Co., de Lethbridge, Alberta. Cette compagnie a d'importantes usines de mise en conserve, à Lethbridge et à Taber en Alberta, et elle veut bien étendre ses opérations au domaine de la déshydratation. Après enquête, nous avons découvert que c'était un bon endroit pour la culture de certains légumes à déshydrater, parce que cette transformation ne nuit pas gravement à la consommation domestique. La chose est importante au point de vue de l'administration des comestibles, à cause des limitations qu'il y a là. Une usine de déshydratation établie à approximité d'un grand marché cause toujours des difficultés, et s'il y a une disette on lui en attribue la faute; mais une usine à un endroit comme Lethbridge, où les légumes poussent en culture irriguée et ne se cultiveraient pas du tout si l'usine n'était pas là, a sûrement de l'avenir.

Il y a, comme vous le voyez, des usines de ce genre dans toutes les provinces du Canada, sauf la Saskatchewan. Nous avons reçu de cette province des demandes de renseignements venant de certains particuliers et aussi du gouvernement, mais aucune initiative n'a encore été prise pour l'établissement d'usines de déshydratation dans cette province. Nous avions l'intention de les répartir aussi largement que possible et de les placer dans des régions où l'usine peut obtenir un approvisionnement raisonnable sans nuire sensiblement à l'approvisionnement du public sur le marché local.

M. CRUICKSHANK: N'y a-t-il pas une autre usine de ce genre en Colombie-Britannique?

Le TÉMOIN: Oui, à Port-Haney. Cette usine est partiellement outillée, et jusqu'à présent elle a déshydraté des fruits, mais elle désire déshydrater des pommes de terre surtout, et j'apprends qu'elle a fait des dépenses pour faire venir des pommes de terre de plantation et pour passer des contrats avec les cultivateurs afin qu'ils cultivent des pommes de terre, qu'elle déshydratera l'an prochain. C'est là le seul renseignement que j'aie à ce sujet. Nous n'avons pas encore de contrat avec cette compagnie. Il sera peut-être possible et même nécessaire d'en passer un. Nous avons à peu près assez d'usines pour les besoins actuels, mais la situation change de temps à autre, à cause des demandes qui nous viennent du ministère des Munitions et approvisionnements et du peuple anglais; elle change ordinairement dans le sens de l'augmentation plutôt que de la diminution, et parfois le changement se fait d'un légume à un autre, et cette usine a une bonne partie de son outillage.

M. CRUICKSHANK: Elle n'a reçu aucune aide financière?

Le TÉMOIN: Non.

M. CRUICKSHANK: Si elle n'obtient pas de contrat, elle a des commandes pour tout ce qu'elle peut produire. Aura-t-elle un permis?

Le TÉMOIN: Je ne saurais répondre à cette question. Il s'agirait surtout de savoir si ces ventes réduiraient trop l'approvisionnement en pommes de terre des villes de Vancouver et de Victoria.

M. CRUICKSHANK: C'est la seule usine...

M. MACKENZIE: Allons-nous commencer une autre discussion?

M. CRUICKSHANK: Je représente cette région agricole et je parle pour des gens qui ont engagé beaucoup d'argent.

Le PRÉSIDENT: Posez vos questions.

M. CRUICKSHANK: Je représente une région rurale et non pas une ville. Tout ce que demande cette compagnie, c'est de savoir si l'on ne peut lui accorder le privilège de soumissionner. L'armée américaine prendra tout ce qu'elle peut produire, si elle peut obtenir un permis d'exportation.

M. MACKENZIE: Que l'on décide si cette discussion est conforme au règlement.

Le TÉMOIN: Je crois pouvoir répondre à la question de M. Cruickshank. La correspondance dont il a parlé m'a été passée l'autre jour, pour que j'exprime

mon avis et, si j'ai bonne mémoire, j'ai dit quelque chose comme ceci: Nous connaissions l'existence de l'usine dont il s'agit, et nous l'avons fait inspecter par un spécialiste de la déshydratation qui a déclaré, dans son rapport, que l'usine était assez bien outillée mais qu'il lui manquait certaines installations pour parfaire la déshydratation des légumes. Cela veut dire exactement ce que j'ai dit au commencement, que cette usine n'est pas tout à fait prête à exécuter le travail. J'ai déclaré qu'il serait probablement possible de lui donner un contrat si les produits étaient demandés, pourvu que la compagnie garantisse deux choses: premièrement qu'elle peut exécuter le travail à la satisfaction de l'Office; deuxièmement que la déshydratation de ce produit dans la région où se trouve l'usine ne compromettrait pas et ne réduirait pas trop l'approvisionnement local. Voilà les deux conditions posées et elles sont très importantes. Ce sont les deux points dont il s'agissait. Je pourrais mentionner que dans cette usine il n'y a pas d'inspection. La déshydratation ne peut s'effectuer sans contrôles, et l'on a pas, que je sache, demandé d'inspection.

M. CRUICKSHANK: Quels sont les contrôles?

Le TÉMOIN: Ce sont les dispositifs qui contrôlent les températures auxquels le travail s'exécute, et sans eux on ne peut aller bien loin.

Le PRÉSIDENT: La question est encore à l'étude?

Le TÉMOIN: Oh! oui, il n'y a pas eu de rejet ni rien de ce genre. Si l'usine peut servir d'une manière satisfaisante, elle servira sans aucun doute.

Il y a bien d'autres choses, notamment ces contrats annuels que l'on conclut avec la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique à propos des pommes fraîches, contrats dont le ministre a dit un mot l'autre jour. Ces deux provinces, qui autrefois exportaient la plus grande partie de leur récolte, comptent aujourd'hui parmis les blessés de la guerre. Chaque année, on passe des contrats après de longues négociations avec les producteurs et les intéressés, afin que la saison soit propice à cette industrie. La situation s'est améliorée ces deux dernières années. Cette année, l'amélioration devrait être considérable parce que le marché est plus ferme, la demande plus forte, les prix plus stables et il y a un ensemble de circonstances qui favorisent ces produits. La situation a bien changé depuis le début de la guerre, mais même dans ce cas il y a des difficultés que les producteurs seuls ne peuvent résoudre. Une certaine année, l'Ontario a aussi passé des contrats, et je crois que cette année il prévoit une assez bonne récolte et demandera peut-être des contrats. Je n'en sais rien.

Il y a bien d'autres choses, messieurs, qui sont du ressort de l'Office, mais je crois en avoir dit assez pour indiquer que le personnel est raisonnablement occupé tout le temps à la solution des problèmes nouveaux ou anciens que nous devons répondre de notre mieux. Nous avons toujours considéré que ceux qui accomplissent le travail sont ceux qui peuvent nous donner les meilleurs avis dans certaines spécialités, et nous avons fait venir ces gens pour apprendre ce qu'ils avaient à nous dire.

Il y a une autre chose qui concerne l'Office du ravitaillement. Je veux parler des questions dont s'occupe maintenant l'Office des produits spéciaux mais qui étaient au début du ressort de l'Office du ravitaillement, car c'est notre Office qui fournissait les fonds. Cette tâche était comprise dans notre mandat. Nous pouvions obtenir l'argent nécessaire, et nous l'obtenions.

Une autre question dont je veux vous parler, c'est la dessiccation des œufs. Ce procédé s'apparente de la déshydratation. C'est un gros problème. Nous avons ici M. Brown, qui peut répondre aux questions particulières. Au commencement, le contrat avec le ministère britannique concernait un approvisionnement d'œufs frais—tant de centaines de douzaines d'œufs frais. L'affaire allait très bien et le commerce augmentait, mais soudain il y eu rareté de navires, comme dans le cas des oignons. Le point intéressant, c'est que ces choses ne peuvent se prévoir. Tout alla très bien jusqu'au jour où nous avons reçu un télégramme nous demandant si nous pouvions déshydrater ces œufs. Nous en

avions à peu près 100 wagons, que les trains transportaient vers Halifax. Nous avons fait des arrangements pour faire décharger ces œufs et les faire mettre en entrepôt, pour les déshydrater plus tard. Il n'y avait que trois usines de déshydratation des œufs au Canada: une à Saskatoon, une à Winnipeg et une autre à Trenton. Ce sont trois petites usines. Nous nous sommes adressés aux exploitants de ces usines ainsi qu'aux dessiccateurs de lait, parce que nous savions que la méthode de dessiccation du lait entier par giclage dessécherait aussi les œufs. Ils ont tous consenti à coopérer, disant que lorsqu'ils pourraient disposer de leurs machines de dessiccation, ils les affecteraient immédiatement à la déshydratation des œufs, et quelques semaines plus tard quelques-uns s'occupaient déjà de dessécher des œufs pour le compte de l'Office et accomplissaient un excellent travail. Ce n'était pas leur occupation principale et ils ne tenaient pas à continuer. Il nous fallut faire une estimation des quantités nécessaires et décider si nous allions construire des dessiccateurs ou donner une aide financière à ces gens. Nous avons préféré faire comme auparavant, c'est-à-dire ne pas entreprendre de construire des usines de dessiccation mais laisser cette tâche à l'industrie, vu que les industriels connaissent la question et peuvent faire mieux que nous, mais nous avons décidé de les diriger et de faire en sorte qu'ils aient l'aide voulue et la protection dont ils ont besoin en commençant une industrie qui peut ne durer que le temps de la guerre et ensuite ne plus rien valoir. La question fut immédiatement soumise à l'Office des dépréciations accélérées.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est l'Office des dépréciations accélérées.

Le TÉMOIN: Lorsqu'un industriel veut construire une usine pour fabriquer des marchandises de guerre, il s'adresse à cet Office des dépréciations accélérées. Il y a différentes catégories, suivant le genre de travail. Certaines demandes sont agréées, d'autres sont rejetées. Il y a eu le cas de la dessiccation des œufs, car au commencement les œufs n'étaient pas considérés comme un produit de guerre; le ministère des Munitions et approvisionnements n'avait pas inclu les denrées alimentaires parmi les produits nécessaires à la guerre, et alors cette industrie ne pouvait pas bénéficier de la dépréciation accélérée, et en conséquence on n'y touchait pas. Il nous fallut faire une démarche dans ce sens et obtenir cette concession. Plus tard nous avons fait inclure les œufs en poudre dans la liste des articles de guerre. Ces choses sont aussi importantes que les chars d'assaut, les avions et le reste. Il nous fallut déclarer que ces usines serviraient exclusivement à fabriquer des produits pour l'usage des forces armées. On prenait cette mesure pour empêcher que certaines personnes construisent une usine, la fassent admettre en non-valeur et l'emploient à approvisionner le marché domestique. C'est une des raisons pour lesquelles il faut surveiller attentivement ces usines pour qu'elles soient construites conformément aux arrangements pris avec l'Office. Et l'affaire a marché; nous avons pu leur obtenir la dépréciation nécessaire, suivant la sorte d'usine que les intéressés construiraient. Là encore nous avons essayé d'user de discrétion en faisant placer ces usines à des endroits stratégiques du pays où les œufs se produisent et non pas nécessairement où ils se vendent, afin d'épargner de longs trajets à ce produit fragile et périssable. Ces usines sont surtout dans l'Ouest. Il y en a une à Saskatoon qui a été agrandie. Elle fait un excellent travail. Il y en a une autre à Edmonton et une troisième à Calgary. Il y en a une à Winnipeg qui existait déjà et une autre que la compagnie Borden a construite. Il y en a une à Belmont, une autre à Ottawa. Les laiteries abandonnent petit à petit et les usines construites spécialement pour dessécher les œufs les remplacent. Une laiterie de Gananoque nous a aidé au début, et l'usine de l'American Doughnut, à Trenton, déshydrate les œufs.

M. RENNIE: Quelle est l'usine de Belmont?

Le TÉMOIN: Celle de la Borden.

M. Senn:

D. A-t-on entrepris de déshydrater le fromage?—R. Comme expérience seulement. Je ne saurais vous en dire grand'chose.

Voilà les problèmes les plus importants que nous ayons à envisager et à résoudre, et les membres de l'Office sont à l'œuvre continuellement et se réunissent tous les jours au besoin pour discuter ces choses à mesure qu'elles se présentent. Il y a plusieurs catégories de problèmes. D'autres pourront répondre à des questions spécifiques lorsque vous en arriverez là. Il y a M. Young qui est l'administrateur de la filasse et des semences et qui est bien au courant des deux questions. Il y a M. Presant, l'administrateur des moulées, qui s'occupe, à l'Office du ravitaillement, des approvisionnements et de la distribution des nourritures d'animaux et qui surveille les plafonds de prix pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Il y a M. Peart qui est l'administrateur des engrais. Nous avons ici son rapport dont certains points intéresseraient peut-être quelqu'un du Comité. Ce qui est remarquable c'est qu'actuellement les engrais chimiques au Canada coûtent $2.00 de moins qu'avant la guerre et coûtent moins que dans tout autre pays du monde. Cela s'explique par les contrôles que M. Peart a établis au début, il y a deux ans. Ayant acquis de l'expérience en matière d'engrais dans ce département pendant vingt ans, il en connaissait tous les détails, ce qui est un grand avantage pour un administrateur.

M. Perley:

D. Le ministère britannique des Vivres a-t-il un représentant à Ottawa?—R. Oui, j'aurais dû le mentionner. Le ministère britannique des Vivres a établi un bureau à Ottawa, il y a un peu plus de deux ans. Deux ans auparavant, c'est-à-dire depuis le début de la guerre, on transigeait directement avec Londres. Il y avait un représentant britannique à Washington, mais maintenant il y en a un ici à Ottawa. Cette représentation a beaucoup amélioré la situation en facilitant les relations directes. Le représentant qui était ici vient de repartir pour l'Angleterre et un autre le remplace. Il y a réellement coopération.

M. McNEVIN (*Victoria-Ontario*): A propos de cette politique de subvention aux producteurs de grain, je présume qu'une faible partie du transport se paye par le consommateur ontarien...

Le PRÉSIDENT: Un instant, si vous voulez, M. McNevin. Pourrions-nous élucider ce point tout d'abord?

M. Blair:

D. Les mêmes cylindres peuvent-ils servir à l'évaporation et à la dessiccation du lait?—R. Non, on emploie exclusivement la méthode du giclage à sec. Il faut gicler le produit dans l'air. Le rouleau ne peut servir à dessécher le produit.

M. Evans:

D. Vous avez parlé de certains excédents de produits. Voulez-vous indiquer au Comité quels étaient ces produits? Voulez-vous énumérer quelques-uns de ces produits?—R. Il y a les œufs, le blé, de temps à autre le beurre, le fromage, le miel; un lot de choses et même des bestiaux.

D. Y avait-il alors un surplus de ces produits?—R. Oui, nous expédiions du bétail aux Etats-Unis. Nous fournissions toujours le contingent nécessaire et nous avions un excédent.

M. Senn:

D. La Corporation des aliments du temps de guerre achète-t-elle des animaux?—R. Pas à présent

M. Rickard:

D. Votre office tient-il compte de la situation relative aux barils de pommes et aux caisses?—R. Oui, si la question nous était signalée ou si elle paraissait requérir notre attention, nous la discuterions avec le fonctionnaire approprié du ministère des Munitions et approvisionnements ou de la Commission des prix, qui a charge de cette question.

D. La chose ne vous a pas été signalée?—R. Oui, et nous l'avons discutée avec eux.

D. Savez-vous si l'on a tout fait ce qui était possible à ce sujet? Le problème va devenir sérieux.—R. Je ne saurais vous le dire. Je crois que l'on fera quelque chose, mais tout ce qui se fait actuellement consiste à donner une prime aux fabricants de barils.

M. RICKARD: La saison est un peu avancée pour cela maintenant.

M. McNevin (Victoria-Ontario):

D. Votre office a-t-il à s'occuper de beurre?—R. Nous avons fait des représentations au sujet des caisses à beurre. Nous n'avions pas à nous occuper du beurre comme tel. C'est l'Office des produits laitiers qui s'en occupent.

D. Avez-vous l'intention d'expédier du beurre, si l'on continue à avoir un surplus?—R. L'Office des produits laitiers pourra répondre à cette question.

M. Evans:

D. Vos surplus ont presque cessé d'exister?—R. Oui, ils sont tous disparus. Je parle des surplus dans le sens d'un excédent sur a quantité que nous pouvons employer au Canada. Dans la plupart des cas, il n'y en a pas assez pour fournir aux gens tout ce qu'ils aimeraient avoir, mais il y a un certain surplus en ce qui nous concerne.

M. Senn:

D. Vous avez mentionné la Commission britannique des vivres actuellement à Ottawa. Rencontrez-vous ces représentants simplement pour discuter les questions en jeu?—R. Nous concluons des ententes avec eux. Leur mandat les autorise à signer au nom du ministère britannique des Vivres et à prendre certaines décisions au sujet des produits concernés.

D. Ces contrats sont-ils confidentiels ou peuvent-ils être produits devant le Comité?—R. Je ne sais; c'est un contrat entre gouvernements et ce qu'il convient de faire, relativement aux contrats gouvernementaux, se fera.

D. Je ne veux pas les demander, s'ils sont confidentiels mais s'ils ne le sont pas, je crois que nous ferions bien de les faire venir?—R. Dans la plupart des cas, ces renseignements sont du domaine public; par exemple, les prix du contrat concernant le bacon ont été rendus publics et sont connus dans tout le pays. Quant au reste du contrat, c'est simplement une rédaction d'avocat disant: Nous consentons à acheter de vous tant de marchandises et nous convenons de vous les payer tant, et c'est à peu près tout.

D. Et la prime?—R. La prime ne figure pas dans le contrat.

M. SENN: Non, mais elle influe sur le prix.

M. Léger:

D. Votre Office a-t-il à s'occuper du plafond des prix?—R. Nous avons pensé à ce point. Nous ne nous occupons pas du plafond des prix, sauf que de temps à autre nous avons fait remarquer que le plafond des prix était un peu hors de saison et semblait trop bas ou trop haut ou de telle et telle façon.

D. Vous vous occupez des prix minimums?—R. Nous y avons songé.

D. Vous avez songé à établir des prix minima sur les pommes de terre, à l'automne de la présente année?—R. Oui, nous y avons songé, et c'est là un des produits agricoles sur lesquels il est le plus difficile de prendre une décision

susceptible de satisfaire complètement tous les intéressés. C'est un problème très difficile à résoudre.

D. D'autre part, il est très difficile pour le cultivateur de savoir exactement ce qu'il fera le printemps suivant. S'il était assuré d'un prix minimum raisonnable, il cultiverait des pommes de tertre?—R. Mes idées sont peut-être démodées, mais je ne crois pas que le cultivateur canadien en soit arrivé au point où il lui faille quelqu'un pour lui dire ce qu'il doit faire le printemps suivant. S'il ne sait pas par son propre jugement et par l'observation des marchés et des opinions de ses voisins et de tout chacun, s'il ne sait pas prendre de décision relativement à ce qu'il fera dans l'année, je ne sais qui pourra l'aider. Or, si vous fixez, pour les pommes de terre, un prix minimum assez élevé pour intéresser les gens, chacun voudra cultiver des pommes de tetrre et alors quelqu'un doit décider quoi en faire.

D. Vous régissez la question du blé, n'est-ce pas?—R. Non.

D. Vous ne contrôlez pas la vente du blé?—R. Non.

D. Vous ne payez pas le blé. Le cultivateur n'a-t-il pas droit à son prix de revient?—R. Je répète ce que j'ai déjà dit. Je ne suis pas sûr qu'il soit possible de développer un programme qui réalise ce désir et qui fixe les frais de production, car ces frais varient partout. S'il y avait un prix minimum sur les pommes de terre, on pourrait dans une certaine région augmenter la production des pommes de terre d'une manière excessive. C'est un problème difficile, sur lequel nous n'avons pas encore pris de décision.

D. En comparant la situation du blé avec celle des pommes de terre, vous dites au cultivateur de l'Ouest qu'on lui permettra d'en vendre 15 boisseaux par acre?—R. Oui.

D. Ou s'il ne cultive pas de blé, mais cultive des céréales secondaires, il recevra tant de dollars par acre. Vous ne faites rien de ce genre pour le producteur de pommes de terre. Vous ne lui dites pas qu'il recevra un certain prix à l'automne; vous ne lui dites rien, sauf qu'il devrait savoir tout cela lui-même.—R. Non, non.

D. Vous protégez le cultivateur de blé?—R. Non.

D. A notre détriment.—R. Le problème est différent en ce qui concerne les céréales secondaires. Le changement a consisté à cultiver ces céréales sur des terres qui d'ordinaire servaient à produire d'autres récoltes du blé. Il fallait adopter une ligne de conduite et c'est ce que nous avons fait. Je ne suis pas en mesure de dire si nous avions raison ou non, mais après tout, l'Office a accompli son dessein d'accroître la production des céréales secondaires. Nous n'avons pas fait la même chose pour les pommes de terre. Nous en aurons probablement. La plupart des gens croient que nous en aurons parce que les prix sont élevés et fermes. Les Etats-Unis en sont à court et le Canada l'a été récemment. D'ordinaire, les cultivateurs profitent d'une pénurie en augmentant leur production, et je crois que c'est ce qu'ils feront, bien qu'en décembre dernier les représentants des provinces Maritimes, à une conférence que nous avions convoquée ici, déclarèrent qu'ils n'augmenteraient pas leur étendue cultivée en 1943. L'une des trois provinces indique même qu'il y aurait une baisse de production de 10 pour cent.

Je crois savoir, toutefois, que cette baisse n'a pas eu lieu, mais qu'il y a eu augmentation. Or, cette augmentation s'est produite sans qu'il y ait de minimum, sans aide financière et sans autre guide que le jugement des intéressés. Ils savent que les pommes de terre se vendent bien.

M. RICKARD: Elles rapportent bien si les prix montent?

Le TÉMOIN: Oui.

M. LÉGER: Dans notre partie du pays, les cultivateurs produisaient des pommes de terre pour 30 cents le boisseau.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas ce qu'ils feront à la prochaine saison.

M. Léger:

D. On ne s'est pas occupé de nous du tout. Je crois qu'on aurait pu contrôler la situation, car si nous avions eu un surplus de pommes de terre nous les aurions perdues. Pendant la guerre, je ne crains pas que nous ayons un surplus, mais nous en avons déjà eu. Et n'oubliez pas que les pommes de terre ne sont pas comme le blé. Le blé peut se conserver plusieurs années, mais la pomme de terre ne dure que neuf mois. Actuellement nous avons une usines de déshydratation, et à mon avis le gouvernement pourrait très bien tenir compte de cela en développant un programme.—R. Oui. Voilà un problème qui mérite considération et que nous avons examiné bien des fois; et je vous dirai franchement que nous n'avons pas pu en arriver à une décision nous permettant de faire une recommandation précise aujourd'hui.

M. LÉGER: La chose vaut la peine d'être considérée.

M. MCNEVIN (*Victoria-Ontario*): A propos de la pénurie de pommes de terre, on se rappellera probablement que dans une large proportion, l'an dernier, les pommes de terre de l'Ontario ont beaucoup souffert de la pourriture.

M. LÉGER: Dans notre partie du pays, elles ont souffert de la gelée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est près d'une heure. Pouvons-nous prendre pour acquit que le Comité a un aperçu suffisant des travaux de l'Office du ravitaillement et de l'Office des produits spéciaux?

Le TÉMOIN: Pas de l'Office des produits spéciaux, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous donner tout de suite les grandes lignes du travail de l'Office des produits spéciaux. Nous demanderons ensuite à ceux qui administrent les diverses sections de l'Office de nous donner des détails.

M. SENN: Monsieur le président, est-ce que M. Shaw va revenir?

Le TÉMOIN: Voulez-vous dire cette semaine?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Oui, je reviendrai cette semaine?

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez peut-être continuer et nous donner un aperçu de l'Office des produits spéciaux.

Le TÉMOIN: Cela ne prendra qu'une minute. Il y a peut-être une certaine confusion dans les esprits au sujet de l'Office des produits spéciaux, et ce n'est pas surprenant. Cet office fut établi parce qu'à une date antérieure on avait créé une commission du bacon pour remplir la première commande de bacon de la Grande-Bretagne, en 1939. Il fallait confier à un certain groupe le soin d'administrer cette livraison et de voir à l'exécution du contrat. Ainsi, l'on a établi la Commission du bacon pour remplir une certaine tâche. Plus tard, il y eut une commande de fromage, et l'on prévoyait des commandes de lait concentré, de beurre et d'autres produits. Alors on a constitué l'Office des produits laitiers. Ces deux choses semblaient donner lieu aux deux plus importantes commandes; mais la Grande-Bretagne s'informait de bien d'autres choses, comme les tomates en conserve, certaines sortes de soupe et plus tard les œufs. Avant cela il avait été question de miel, de pommes déshydratées et de pommes tapées ou fraîches, puis on avait parlé de lin à filasse. Alors les dirigeants du ministère décidèrent d'établir un offre des produits spéciaux pour fournir les produits agricoles, à l'exception de la viande et du fromage. Cet office comprend trois membres: M. Hamer, de la Division de l'industrie animale au ministère de l'Agriculture; M. Major, du ministère du Commerce, et moi-même. Nous avons passé des contrats avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour leur fournir des produits de lin, des œufs frais et plus tard des œufs séchés. Aujourd'hui, nous leur fournissons des légumes déshydratés et beaucoup de petits articles qui ne constituent pas de grosses commandes. A la différence de l'Office du ravitaillement, qui peut dépenser de l'argent et organiser une production, notre office n'est pas chargé de dépenser; il ne peut qu'employer

l'argent mis à son crédit par l'acheteur du produit, de sorte qu'il doit se contenter de ses moyens. Nous n'achetons pas le produit, nous passons un contrat à tant la livre, par exemple. Nous arrangeons le meilleur contrat que nous puissions préparer après des négociations parfois longues et des études très attentives. Lorsque ce stade est passé, l'Office doit obtenir les marchandises et remplir le contrat. Voilà en résumé le travail de l'Office des produits spéciaux, qui diffère de l'Office du ravitaillement en ce qu'il n'est pas censé s'occuper d'autre chose que de négociations d'achats pour remplir les contrats relatifs aux produits agricoles.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez vous occuper de nouveaux produits s'il en faut?

Le TÉMOIN: Oh! oui, tous les nouveaux produits sur lesquels on fait des investigations entrent dans son domaine. Par exemple, au début, l'Office ne s'occupait que de quatre légumes: les choux, les carottes, les pommes de terre et les navets; il s'est intéressé ensuite aux panais, aux épinards, aux oignons, etc. Avec le temps, d'autres produits entreront dans le cadre de ses préoccupations et il demandera au ministère de prendre des mesures concernant l'achat de tel ou tel produit.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité est ajourné pour jusqu'à demain matin à 11 heures.

A 1 heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain 18 juin 1943, à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 7

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUIN 1943

TÉMOINS:

M. F. W. Presant, administrateur des moulées, Office du ravitaillement en produits agricoles.
M. Nelson Young, administrateur des semences et administrateur de la filasse de lin, Office du ravitaillement en produits agricoles.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 18 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Présents: MM. Cardiff, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Douglas (*Queens*), Evans, Fontaine, Gardiner, Golding, Gregory, Hatfield, Henderson, Kirk, Lafontaine, Leader, Léger, MacDiarmid, McCuaig, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McNevin (*Victoria, Ont*), Matthews, Perley, Rhéaume, Rickard, Ross (*Middlesex-est*), Ross (*Moose-Jaw*), Senn, Weir, Whitman—29.

Aussi présents: M. F. W. Presant, administrateur des moulées, Office du ravitaillement en produits agricoles; M. Nelson Young, administrateur des semences et de la filasse de lin, Office du ravitaillement en produits agricoles; et M. K. B. Conger, directeur de la section des fruits et légumes de l'Office des produits spéciaux.

Sur la proposition de M. McNevin, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Presant est appelé et présente au Comité un exposé général portant particulièrement sur le programme d'aide au transport des marchandises.

Après interrogatoire, le témoin se retire.

M. Young est appelé. Il donne un aperçu général de la situation des semences au Canada et conclut par un bref exposé sur la production de la filasse de lin.

A une heure, le témoin se retire et, sur la proposition de M. Golding, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 22 juin, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

18 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous ce matin M. F. W. Presant, l'administrateur des moulées, attaché à l'Office du ravitaillement en produits agricoles de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Le Comité est-il prêt à écouter l'exposé général de M. Presant et à entamer après cela la discussion?

Quelques DÉPUTÉS: Entendu.

Le PRÉSIDENT: Il me fait grand plaisir de vous présenter M. Presant qui vous adressera la parole.

M. F. W. PRESANT est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je crois que M. Shaw a mentionné hier que les administrations touchant à l'agriculture sont des administrations relevant conjointement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et du ministère de l'Agriculture. Pour ce qui est de ma régie, l'administration des moulées, je relève, en ce qui concerne l'agriculture, de l'Office du ravitaillement en produits agricoles aussi bien que de la Commission des prix et du commerce en matières de prix. Ces deux organismes sont intimement liés et il est très difficile de les différencier l'un de l'autre; en fait de fonctionnement pratique, on ne peut désirer meilleur organisme. Vous pouvez vous imaginer combien il est difficile de les différencier l'un de l'autre; c'est pourquoi nous tâchons toujours de considérer les problèmes administratifs sous ces deux angles et de raccorder les exigences de chacun de façon à rendre l'administration aussi réalisable et pratique que possible. La première tâche qui m'échut à mon arrivée à Ottawa, le 1er octobre 1941, fut de mettre à exécution le programme d'aide au transport des marchandises adopté depuis quelques jours. Le premier programme entra en vigueur le 27 septembre et nous entreprîmes dès lors d'en faciliter l'application; il fonctionne depuis ce temps et, tout récemment, l'hon. M. Gardiner, je crois, a déclaré que le programme resterait en vigueur indéfiniment.

J'ai ici des données qui peuvent vous intéresser relativement au programme d'aide au transport des marchandises, qui pourvoit au mouvement des grains des Prairies à la Colombie-Britannique et des Prairies aux provinces de l'est du Canada. Depuis l'institution du programme en octobre 1941 jusqu'à la fin de mai 1943, le total en tonnes représenté par des octrois d'aide au transport des marchandises s'élève à 2,859,955 tonnes; le gouvernement a versé à cette fin et pour ce nombre de tonnes la somme de $15,278,831.47. Je puis vous donner les chiffres par provinces si vous le désirez.

Quelques MEMBRES: Oui.

Le TÉMOIN: D'après la décomposition par provinces, Ontario transporta 1,177,245 tonnes au montant de $5,097,602; Québec, 1,108,567 au montant de $5,779,585.94; le Nouveau-Brunswick, 139,681 au montant de $1,047,607.50; la Nouvelle-Ecosse, 172,741 tonnes au montant de $1,397,015.10; l'Ile du Prince-Edouard, 43,807 tonnes au montant de $359,217.40; la Colombie-Britannique, 217,914 tonnes au montant de $1,397,803. Or, vous remarquerez qu'en ce qui

regarde la capacité et le coût du transport la disproportion augmente à mesure que vous allez vers l'est des centres d'expédition des grains qui sont Fort-William et Port-Arthur.

M. Evans:

D. Cet argent a-t-il été versé au particulier ou au distributeur?—R. Il a été versé aux gares où le wagon des grains a été expédié, au point final de destination.

Le PRÉSIDENT: Sur quel point vous basez-vous pour fixer le taux de transport des Prairies à la Colombie-Britannique?

Le TÉMOIN: Calgary et Edmonton. Nous avons dû prendre comme base les taux de chemin de fer de l'est du Canada qui sont fixés sur Fort-William et Port-Arthur, et, dans l'Ouest, les bases les plus pratiques sont Edmonton et Calgary.

M. Léger:

D. Je suppose que ces octrois s'appliquent seulement aux grains de fourrage?—R. Aux grains de fourrage et aux moulées, celles-ci provenant du blé de l'Ouest.

D. La farine ne bénéficie pas de ces octrois?—R. Non, mais les moulées mélangées en bénéficient, c'est-à-dire les moulées mélangées commercialement et qui contiennent ces grains.

D. Je suppose que ces chargements peuvent aussi inclure le blé?—R. Certainement, tous les types de blé.

D. Le blé numéro un également?—R. Oui, s'il est utilisé comme fourrage.

M. Cruickshank:

D. Le cultivateur qui possède une ferme dans la Saskatchewan et une autre en Colombie-Britannique, et qui transporte ses grains d'une ferme à l'autre pour fins de fourrage peut-il bénéficier de cette aide?—R. Oui, pourvu qu'il soit un nourrisseur de bestiaux qui transporte ses grains vers un endroit bénéficiant de cet octroi; quiconque peut démontrer que le grain est utilisé comme fourrage peut bénéficier de cette aide.

D. Supposons qu'un cultivateur de la Saskatchewan veuille expédier un chargement en Colombie-Britannique et le vendre à ses voisins, peut-il le faire et bénéficier de l'octroi?—R. Oui.

D. A condition que ce soit du fourrage?—R. Oui, sous réserve d'une légère restriction. En vertu d'un règlement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il lui faudra un permis pour le faire. Il peut acheter du fourrage pour son propre usage et vendre aux cultivateurs la récolte provenant de sa propre ferme, mais il devra se procurer un permis s'il désire la vendre à tout autre personne.

D. Nous avons eu plusieurs cas en Colombie-Britannique de cultivateurs des prairies qui voulaient vendre leur blé en quantités de cinq ou dix tonnes, mais les autorités locales leur ont dit qu'ils n'auraient aucune aide à moins de constituer un chargement d'un wagon.—R. Oh oui, ils ont droit à cette aide. Nous avons des formules de demande rédigées spécialement pour les cultivateurs qui désirent y inscrire leur réclamation. Elles diffèrent de celles en usage dans le commerce.

D. Cela peut se faire?—R. Certainement.

M. EVANS: M. Cruickshank oublie peut-être les restrictions relatives au contingentement.

Le TÉMOIN: C'est là un règlement de la Commission canadienne du blé.

M. Senn:

D. On a mentionné des quantités de cinq et dix tonnes; je ne pense pas que les expéditeurs de Fort-William et de Port-Arthur seraient intéressés à moins

d'un chargement complet.—R. Je crois que je n'ai pas bien saisi la question de M. Cruickshank; ils pourraient le fractionner.

M. CRUICKSHANK: A l'arrivée au Nouveau-Brunswick?

Le TÉMOIN: Cela se fait.

M. Senn:

D. Le cultivateur qui désire acheter une quantité de cinq ou dix tonnes peut-il le faire, même si personne dans le voisinage ne veut en acheter?—R. Non. Il devra trouver quelqu'un qui veuille acheter le reste du wagon. Mais il pourrait s'y prendre d'une autre façon, compléter le chargement avec autre chose, de la moulée ou des issues de blé, et alors il aurait droit à l'octroi. Nous ne sommes intéressés qu'au mouvement des chargements de wagon.

D. Et les meuneries doivent se procurer un permis pour bénéficier du tarif de chargement de wagon, même si elles remplissent un wagon?—R. Oui, et je pourrais ajouter que le mouvement de ces grains est suivi à partir de Fort-William, quelles que soient les voies qu'ils prendront; nous avons un système qui s'applique à tous ceux qui ont recours à ce transport. L'individu qui expédie ses grains vers l'est établit ce que l'on appelle un crédit initial avec les administrateurs du Conseil du Trésor, après quoi il peut disposer de ce grain; il peut le vendre directement aux nourrisseurs de bestiaux ou à un, deux ou plusieurs acheteurs, mais chaque fois il y a un document qui suit le chargement jusqu'à ce qu'il arrive au nourrisseur; nous ne nous souçions guère de ce qui arrive par la suite pourvu que nos dossiers soient en ordre,—nous pouvons suivre le parcours du chargement.

M. Rickard:

D. Tout cultivateur peut-il expédier un wagon de grain fourrager, ou plutôt un cultivateur d'ici peut-il acheter ses céréales directement d'un cultivateur de là-bas, sans passer par les voies commerciales autres que celui-là?—R. Vous entrez dans un domaine qui ne me concerne pas; c'est une question de règlement de la Commission du blé relative aux livraisons par contingentement. est obtenue là-bas, ni où elle est payée; nous acquittons le transport s'il est conforme aux exigences de l'ordonnance. Peu nous importe comment cette aide est obtenue là-bes, ni où elle est payée; nous acquittons le transport s'il est dirigé vers un nourrisseur de bestiaux reconnu.

D. C'est-à-dire à partir de Fort-William?—R. Nous payerons l'aide au transport de Fort-William sur cette portion des marchandises, mais nous n'allons pas au-delà de cet endroit.

M. CRUICKSHANK: Naturellecment, cet endroit est le terminus. Quant à vous, vous demeurez dans les limites de votre programme.

Le TÉMOIN: Je crois que la question du contingentement entre ici en ligne de compte. Nous avons eu certaines demandes de renseignements et elles ont toutes été transmises à la Commission du blé.

Le PRÉSIDENT: Et, naturellement, ces demandes émanent de gens qui n'ont pas écoulé tout leur grain, et ils ne peuvent vendre plus que leur contingent.

Le TÉMOIN: C'est cela.

M. Rickard:

D. Qu'est-ce que la Commission du blé ferait à supposer que vous fassiez affaire par ici?—R. Elle doit administrer le contingentement; c'est mon avis et celui de votre président.

D. Le cultivateur de l'ouest dispose d'une plus forte quantité de grain qu'il n'en peut vendre et le cultivateur de l'est désire en acheter un chargement complet; je ne vois pas pourquoi la Commission du blé interviendrait dans cet échange.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, permettez-moi de vous rappeler que le sténographe inscrit nos délibérations et nous vous saurions gré de parler un peu plus fort et de ne parler qu'un à la fois.

M. RICKARD: Je parlais d'un chargement de grain, non de blé.

Le PRÉSIDENT: La livraison des céréales secondaires est également soumise au contingentement.

M. CARDIFF: Le fait est que le cultivateur ne peut acheter un wagon de céréales à moins de l'acheter par l'entremise d'une maison à commission.

M. CRUICKSHANK: Cela est vrai en ce qui regarde la Colombie-Britannique.

M. Ross (Middlesex-est):

D. Je ne crois pas avoir noté le montant d'aide accordé à l'Ontario quand vous l'avez signalé; auriez-vous la bienveillance de le répéter?—R. Ce montant était de $5,297,602.50.

M. Ross (*Middlesex-est*): Merci.

M. Senn:

D. Je voudrais poser une question à M. Presant. Est-il vrai que le prix de l'orge et de l'avoine a été plafonné?—R. Oui, monsieur.

D. Quel est le prix plafonné et ce prix s'applique-t-il à Fort-William ou ailleurs?—R. C'est le prix à l'entrepôt à Fort-William ou Port-Arthur.

D. Alors si on demande un chargement complet, vous l'achetez de la Commission.—R. Oui.

D. Et il y a certains faux frais tels que le paiement de la commission, le chargement, etc., et ils entrent en ligne de compte. Pourriez-vous nous dire à quel point ces dépenses augmentent le prix d'un boisseau d'avoine ou d'orge que doit payer le nourrisseur par ici; vous devez avoir quelque chiffre indiquant le coût de transport, entre le prix de vente à Fort-William et le prix de revient par ici, le prix payé par le nourrisseur. Je crois que cette question est importante.—R. J'ai bien pensé que l'on poserait cette question, monsieur Senn, et j'en ai ébauché la réponse approximative que voici: le prix maximum fixé pour l'orge était de 51½ cents en entrepôt à Fort-William et de 64¾ cents le boisseau pour l'avoine. Or, en entrepôt signifie que les céréales n'ont pas encore été chargées dans les wagons.

M. CRUICKSHANK: Cela s'applique également aux centres de l'Ouest, Calgary et Edmonton?

Le TÉMOIN: A peu près; il y a une différence qui tient aux tarifs de transport.

M. MCNEVIN (*Victoria-Ontario*): Cela s'appliquerait aux qualités 2 et 3?

Le TÉMOIN: A la qualité 2CW ou à toute qualité inférieure.

M. MCNEVIN: Le prix hausserait-il si le demande augmentait?

Le TÉMOIN: Il a été basé au début sur les grains 2WC parce qu'il y avait à ce moment-là variation dans la différence entre le prix d'entrepôt et le prix de vente. Les prix de la période de base font autorité.

M. HATFIELD: Quelle est la base pour le blé?

Le TÉMOIN: Le prix du blé n'est pas actuellement plafonné.

Le PRÉSIDENT: Le blé serait sujet au cours du marché.

M. MACKENZIE (*Lambton-Kent*): Il paraît qu'en certaines parties des provinces de l'Est où les gens achetaient de l'orge, le prix de cette denrée a monté de $2.00 durant les deux dernières semaines. Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet?

Le TÉMOIN: Puis-je répondre à la question de M. Senn?

Le PRÉSIDENT: M. Senn a posé une question d'intérêt général et je crois qu'il serait bon d'y répondre tout de suite.

Le TÉMOIN: En tenant compte du plafonnement, je dirais que le coût à l'arrivée d'un chargement complet en vrac en Ontario serait de 55½c. à 56c. le boisseau,—et cela avec l'aide du transport.

M. MCNIVEN: Je crois que vous avez dit que le transport est calculé sur la base d'un chargement complet.

Le TÉMOIN: Oui, je vais vous expliquer.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez du prix de l'orge en wagon en Ontario au point de déchargement.

Le TÉMOIN: Oui, chaque achat d'un marchand local ou d'un cultivateur dans une localité.

M. SENN: Le coût livré, plus le coût de chargement et toutes les autres charges.

Le TÉMOIN: Oui, et il y a l'agent à commission qui a conclu le marché; il y en a deux, l'agent de Fort-William et le marchand de céréales par ici qui remplit le contrat avec le vendeur à Fort-William. Alors, en tout, le prix s'élèverait à 69¼c. ou 69½c. le boisseau.

M. HATFIELD: Est-ce là la prix payé par Fort-William au producteur?

Le TÉMOIN: Non, c'est le prix, article livré, partout en Ontario.

M. CRUICKSHANK: Encore une fois, je voudrais vous demander si le cultivateur qui désire acheter un chargement complet directement d'un cultivateur de la Satkatchewan peut bénéficier de cette aide au transport?

Le TÉMOIN: Quant à nous, rien ne l'en empêche.

M. GOLDING: M. Cardiff a soulevé une question à laquelle nous pourrions faire suite.

M. EVANS: Lorsque M. McIvor témoigna devant nous, la question lui fut clairement posée et il a déclaré que tout cultivateur disposant encore d'un contingent a droit à un permis.

Le PRÉSIDENT: M. Cardiff, voulez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

M. CARDIFF: J'ai dit que l'on ne pouvait acheter un wagon de céréales sans l'intermédiaire d'un marchand à commission.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'ensuit pas que vous vous trouverez à acheter à meilleur marché.

M. GOLDING: J'ai maintes fois entendu la remarque de M. Cardiff.

M. CRUICKSHANK: Moi aussi, et je persiste à croire qu'elle est juste.

M. MCNEVIN: Non, elle n'est pas juste.

M. CARDIFF: J'ai soulevé la question parce que j'ai moi-même essayé d'acheter un chargement complet et je n'ai pas pu le faire; et j'en connais bien d'autres dans le même cas.

M. SENN: Alors, puis-je vous poser une question: supposons que trois ou quatre cultivateurs s'unissent pour constituer un chargement complet et veuillent acheter directement, le pourraient-ils?

M. GOLDING: Oui, Wes Jefferson qui demeure à proximité de ma ville a acheté un chargement complet de cette façon.

M. HATFIELD: Voici ce que je voudrais savoir: des trois organismes, la Commission des prix et du commerce, le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce, lequel a le dernier mot en la matière? Je sais que la Commission du blé a ses règlements, puis il y a la Commission des prix et votre ministère. Qui a le dernier mot?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il y ait de différences entre les règlements, monsieur Hatfield, et je ne crois pas qu'il s'agisse d'échappatoire. La question soulevée ici porte sur la situation générale de l'entreposage dans l'Ouest canadien

d'après laquelle le contingentement a été institué afin que le cultivateur ait une chance égale d'expédier son blé et ses céréales secondaires. Et maintenant, tant que le cultivateur ne dépassera pas son contingent, il peut obtenir un permis; en d'autres termes, il peut vendre à un acheteur quelconque dans l'est du pays et l'acheteur peut toucher l'octroi du transport applicable aux grains de fourrage.

M. HATFIELD: Oui, je sais qu'il devrait en être ainsi, les choses ne se passent pas de cette façon.

M. LÉGER: Pas du tout.

M. HATFIELD: C'est pourquoi je voulais savoir qni a le dernier mot en la matière. Personnellement, je crois que ce devrait être l'Administrateur des vivres.

Le TÉMOIN: En tous cas, nous avons le dernier mot en ce qui regarde le paiement du transport et nous avons fait notre devoir sous ce rapport.

M. HATFIELD: J'ai essayé d'acheter un chargement complet d'avoine directement d'un cultivateur de l'Ouest et j'ai constaté qu'il ne pouvait pas me le vendre.

Le PRÉSIDENT: Il est possible que le cultivateur en question eût déjà atteint son contingent et ne fût plus en mesure de remplir votre commande.

M. HATFIELD: C'est fort possible.

M. MACKENZIE (Lambton-Kent):

D. Je voudrais une réponse à la question que j'ai posée relaitvement à la hausse du prix de l'avoine durant les deux ou trois dernières semaines; comment se fait-il que l'avoine ait pu augmenter de $2.00 la tonne?—R. La chose est possible—je n'ai pas sous la main les cours du marché—mais il faut se reporter à la période de base, alors que le prix maximum de l'avoine a été fixé. Il a fléchi depuis et il est maintenant revenu à son plafond, mais il n'est pas censé monter davantage. Quelques classes inférieures d'avoine ont aussi baissé de prix, et elles reviennent au prix maximum fixé durant la période de base.

D. Je croyais qu'il était toujours demeuré au prix maximum.—R. Non, il n'a pas toujours été à ce niveau.

D. Il a baissé?—R. Il y a eu un écart de prix parmi les qualités inférieures. ce qui importe c'est le prix maximum de l'avoine fixé durant la période de base. Ces qualités inférieures se vendaient au-dessous du prix de plafonnement et maintenant, ils reviennent à ce prix, mais ils ne pourront pas le dépasser.

D. Pouvez-vous nous donner le prix maximum des différentes qualités?—R. Je ne puis vous donner ces prix de mémoire et je ne les ai pas en mains. Un seul prix a été fixé sur les céréales et il était basé à l'époque de son institution sur l'orge numéro 2CW et l'avoine 2CW, et les autres qualités sont montées à ce plafonnement, ou bien près.

M. EVANS: Mais presque toute l'avoine est de qualité inférieure.

Le TÉMOIN: Oui. Etant donné le prix actuel de plafonnement, vous obtenez de meilleures qualités d'avoine—du moins tout aussi bonnes, sinon meilleures—lorsque vous pouvez les acheter au même prix.

M. MCNEVIN: J'ai posé une question au sujet de la commission que comporte la manutention d'un chargement complet à partir de l'entrepôt.

Le TÉMOIN: Cette manutention est régie par une réglementation générale de la Commission des prix qui détermine les frais de service, la commission, le courtage et le reste fondés sur la date de la période de base. Si une agence à commission chargeait un quart de cent le boisseau ou un demi cent le boisseau comme tarif maximum durant cette période, elle ne peut plus augmenter sa commission. Nous avons poursuivi des investigations à ce sujet et nous avons constaté qu'en général le règlement a été observé de façon satisfaisante—dans la plupart des cas elles peuvent démontrer que leurs frais sont ceux de la période de base; nous les vérifions et nous constatons que leurs commissions sont celles

de la période de base. Les commissions sont contrôlées et bien qu'elles varient parfois d'une agence à l'autre, le tarif général se maintient à un chiffre variant d'un huitième à un quart de cent le boisseau.

M. Senn:

D. Etiez-vous administrateur des moulées lorsque le prix de ces céréales secondaires a été plafonné?—R. Non, je n'occupais pas encore cette position.

D. Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous étiez administrateur, que vous étiez en contact direct avec votre Commission et la Commission des prix, et que la question vous serait soumise.—R. Je dois vous dire que je n'étais pas encore par ici à ce moment-là.

D. Etait-ce quelqu'un de votre ministère?—R. Je crois qu'il faudrait demander à l'hon. M. Gardiner; il le saurait.

L'hon. M. GARDINER: M. Presant est venu ici à l'invitation du ministère de l'Agriculture principalement pour prendre la direction du mouvement des grains fourragers de l'ouest à l'est. Je ne me souviens pas de la date—on me dit que c'était le 1er octobre 1941—à l'époque de la mise en vigueur du programme.

M. SENN: Si vous ne pouvez pas répondre à ma question, je n'insisterai pas. Je croyais que votre commission s'entendait avec la Commission des prix sur le prix des moulées.

Le TÉMOIN: Cette entente existe, monsieur Senn; il y a maintenant une étroite collaboration. Mais on parle de l'époque où le plafonnement des prix a été appliqué pour la première fois, et avant que j'entre en fonction, avant même que cette forme particulière d'aide au transport fut annoncée.

L'hon. M. GARDINER: Permettez-moi d'ajouter un mot à ce sujet. Personne n'a été consulté et l'on a adopté les prix qui étaient en vigueur à cette date, les prix maxima en vigueur entre le 15 septembre et le 11 octobre. Le prix maximum en cours durant cette époque fut adoptée sans que personne ne fut consulté.

M. SENN: Je trouve quelque peu étrange que l'on n'ait pas étudié davantage la question. Certes, il a fallu ajouter à ce prix de base toutes les charges déjà mentionnées, les commissions, les frais de chargement et le reste; et tout cela servit à fixer le prix actuel de l'avoine, de l'orge et des céréales secondaires. Voilà une importante question et je voudrais qu'on me dise si cette commission l'a étudiée.

Le TÉMOIN: M. Gardiner pourra peut-être vous répondre là-dessus. Je crois qu'il a été fondé sur le prix maximum de l'orge dont le rapport entre la valeur du porc et celle de l'orge constitue environ 22 pour cent—ce qui est considéré comme favorable par les éleveurs de bétail.

L'hon. M. GARDINER: Une livre de viande de porc achètera 6.7 livres sur une base moyenne à long terme. Présentement, elle équivaut à 7.2 livres.

M. SENN: Je n'insisterai pas davantage pour le moment.

M. Hatfield:

D. Avant la guerre, le cultivateur de l'est du Canada pouvait acheter chez un marchand des tourteaux de lin, de farine de poisson et de gluten moulu et employer ses propres céréales à mélanger ses moulées. Je crois qu'aujourd'hui il lui faut acheter le mélange complet, préparé par les minoteries de grains ou de moulées, s'il veut fournir à son bétail les protéines nécessaires. Comment le cultivateur peut-il acheter 300 ou 200 livres de tourteaux de lin, de farine de poisson ou un supplément lui permettant de faire ses moulées protéiques en utilisant ses propres céréales? Peut-il obtenir ces concentrés de son marchand?—R. En guise de réponse, je vais vous expliquer un autre aspect du problème fourrager, concernant la moulée, le son, le remoulage et les issues de blé. Ces céréales sont maintenant en plus grand usage pour la consommation domestique au Canada qu'elles ne l'ont jamais été jusqu'à présent dans l'est du Canada.

Les minoteries fonctionnent à plein rendement et, à la suite d'un relevé que j'ai fait des quatre ou cinq derniers mois, 95 pour cent de la production des moulées sont vendues au Canada. Presque tous les marchands de moulées sont à court de ce produit, non pas qu'ils en reçoivent moins qu'auparavant, mais ce produit se vend plus rapidement. Voilà qui répond en partie à votre question au sujet des tourteaux de lin et des suppléments protéiques.

M. Hatfield:

D. Le cultivateur ne peut absolument pas acheter de tourteaux de lin de son marchand; il lui faut acheter le mélange complet des minoteries.—R. Bien, selon mes renseignements...

D. Par l'entremise de son marchand. Supposons qu'il dispose de 17 tonnes d'orge, d'avoine et de blé, pourquoi lui faut-il vendre ces céréales et acheter un mélange complet, alors qu'il pourrait tout simplement acheter les tourteaux de lin et faire son propre mélange à meilleur marché? Pourquoi vendre les céréales et acheter le mélange? Pourquoi ne pas mettre à la disposition de tous les marchands de moulées les approvisionnements disponibles de tourteaux de lin au lieu de les passer aux grandes minoteries qui exigent un profit?—R. Non, ils ne sont pas tous mis à la disposition des grandes minoteries.

D. Je crois qu'ils le sont.—R. Non. La production des tourteaux de lin n'a pas augmenté de façon sensible jusqu'à date dans ce pays, et l'augmentation n'excède pas de beaucoup la production d'avant-guerre, de sorte que l'on dispose d'à peu près le même montant de tourteaux de lin que lorsque la demande, facilement satisfaite, n'était que la moitié de la demande actuelle. A présent, les fabricants de tourteaux de lin doivent distribuer leurs approvisionnements, suivant le programme de la Commission des prix. Ils se basent sur les débouchés utilisés en 1941; c'est-à-dire, si un marchand de campagne avait acheté, en 1941, un wagon de tourteaux de lin et si le fabricant de moulées en avait acheté dix wagons la même année, chacun recevrait la même proportion, mais la demande est devenue si forte que le montant disponible a baissé à une faible proportion de ce qu'il faut pour satisfaire leurs besoins. Nous n'avons tout simplement pas les tourteaux de lin ni les produits de ce genre à leur fournir, mais la proportion disponible doit être utilisée avant que nous entreprenions une production intensive du bétail, et, conséquemment, la demande des moulées a augmenté, j'en suis sûr.

D. Les marchands de campagne qui ont acheté un wagon de tourteaux de lin en 1941 me disent qu'il ne peuvent en obtenir actuellement.—R. Pourtant, un certain montant leur est accordé. Je comprends bien...

D. Cette question relève-t-elle de votre ministère?—R. Oui, nous faisons de notre mieux.

D. Vous émettez les permis?—R. Non, nous instituons le programme formulé par la Commission, nous en envoyons des exemplaires aux compagnies avec ce commentaire: "Vous observerez désormais ces règlements".

M. Evans:

D. Pendant des années, nous avons nourri le bétail de tourteaux de lin et nous n'avons pas eu beaucoup de difficulté à nous approvisionner durant ces deux dernières années, bien qu'il ait fallu accepter de moindres quantités de temps à autre.

M. Rickard:

D. Je crois qu'en général c'est assez difficile d'obtenir des tourteaux de lin et des concentrés, mais les marchands qui en reçoivent les vendent au public.—R. C'est vrai.

M. Léger:

D. Je suppose que la demande de protéine est si grande qu'il en résulte une disette; ne serait-il pas opportun alors de proposer au ministère d'étudier la possibilité d'établir une fabrique de farine de poisson dans les provinces Mari-

times où il se perd tant de poisson. Cette denrée gaspillée constitue une nourriture riche en protéine. Cela est-il de votre ressort?—R. La production des produits de base de la pêche relève du ministère des Pêcheries. Nous y avons pris un certain intérêt et participé activement à son développement essentiel; à maintes reprises, nous avons conféré à cette fin avec les autorités du ministère des Pêcheries. Elles se rendent parfaitement compte que ce produit est tout à fait indispensable. Je crois même que l'on s'occupe de la chose actuellement.

D. J'ai discuté cela dernièrement avec les autorités du ministère des Pêcheries, surtout par rapport au hareng, le chien de mer et les rebuts de la morue. La région du détroit de Northumberland offre de grandes possibilités. Cette année, bien que l'empaquetage du hareng ait été pratiqué sur une haute échelle, il en resta de fortes quantités qui n'ont pas été empaquetées et qui auraient pu fournir beaucoup de protéine. Durant la saison du homard, les pêcheurs prennent beaucoup de chiens de mer qui n'offrent aucune utilité. Ils contiennent trop d'huile pour les étendre sur les fermes, c'est pourquoi on les jette par-dessus bord. Les pêcheurs les tuent avant de les jetter par-dessus bord. Depuis le début de la guerre, l'industrie de la morue s'est développée considérablement tout le long de la côte; les têtes et les entrailles pourraient être utilisées à cette fin. Je croyais que cela relevait de votre ministère et du ministère des Pêcheries. J'espère que vous vous occuperez sérieusement de cette question, car nous croyons tous ici que la demande de protéine est très forte et que des mesures devraient être prises pour en augmenter la quantité.—R. Je puis vous assurer que ce problème est actuellement à l'étude.

M. HATFIELD: Dans les déversoirs de sardines, on prend beaucoup de poissons qui n'ont aucune utilité. On en rejette des quantités incalculables.

Le PRÉSIDENT: Vous vouliez poser une question, monsieur McNevin.

M. McNevin:

D. Avant de passer à un autre sujet, je tiens à dire que l'affirmation de M. Rickard est exacte en ce qui regarde l'Ontario; il n'est pas facile d'obtenir des tourteaux de lin, mais je crois pouvoir vous en donner la raison: la proportion des cultivateurs qui nourrissaient le bétail de moulées hautement protéiques était d'un cultivateur avant la guerre contre trois ou quatre présentement. Ensuite, il y a une très forte demande de rations équilibrées, et les marchands et les fabricants de moulées qui ont introduit ces tourteaux de lin, je crois, en reçoivent plus qu'autrefois, mais au lieu de les vendre sur le marché comme tels, ils les mélangent dans les rations destinées aux vaches, porcs et volailles, et c'est ce qui explique la diminution des quantités disponibles de ce produit sur le marché.—R. Peut-être jusqu'à un certain point, mais il y a là une question de distribution plus équitable, et ne serait-il pas préférable, quand on est à court de produits comme celui-là, de le répartir de façon plus équitable, car on peut le faire durer davantage, le mélanger avec d'autres aliments et un plus grand nombre de cultivateurs pourront en avoir, tandis qu'autrement seuls quelques-uns en obtiendront.

M. Cruickshank:

D. Votre ministère s'occupe-t-il de l'augmentation du prix des céréales fourragères, ou dois-je m'adresser à un autre fonctionnaire?—R. L'augmentation du prix des céréales fourragères?

D. Oui, en ce qui concerne le cultivateur; si cela ne regarde pas votre ministère, je demanderai à un autre fonctionnaire.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez à l'Administrateur des moulées.

Le TÉMOIN: Il n'y a pas...

M. Cruickshank:

D. J'ai appris que le prix de la moulée de blé a augmenté de 22½ cents le boisseau en une année et que l'on paya 8 cents pour faire baisser à 14½ cents le

boisseau les qualités 3 et 4 nord, à base de Fort-William. Si cela concerne votre ministère, pourriez-vous me donner une explication?—R. Au sujet du prix de plafonnement, j'ai fait la remarque à l'effet que le blé n'était pas plafonné; c'est là une céréale quant auquel on n'a jamais fixé de prix de plafonnement, lequel prix est basé sur le marché.

M. PERLEY: Et le prix ne sera jamais plafonné.

Le président:

D. Avez-vous d'autres renseignements à nous communiquer, monsieur Presant?—R. Oui, j'allais aborder un autre sujet.

M. Cruickshank:

D. Beaucoup de gens ici me donnent des conseils. On m'a rabroué hier dans cette salle parce que j'avais demandé une question qui ne relevait pas du fonctionnaire interrogé; c'est pourquoi je veux m'assurer que je m'adresse à un fonctionnaire autorisé à me répondre. Ce qui m'intéresse présentement est la moulée de volailles. Vous dites qu'il n'y a pas de plafonnement là-dessus; s'il n'y en a pas, je voudrais savoir si l'organisme du plafonnement permet une augmentation du prix. D'après mes renseignements, le cultivateur ne la reçoit pas. Je veux savoir qui a bénéficié de l'augmentation de 22 cents durant cette année-là. Dans notre province, il s'agissait d'une succursale de la Banque du Canada, à Buckerfield. Est-ce cette banque ou le cultivateur qui a touché les 22 cents?—R. Je dirais que c'est le cultivateur; c'est le prix du marché libre. Il peut vendre son blé quand il voudra; il bénéficiera du prix du marché.

D. Comment se fait-il que le prix des céréales fourragères ait augmenté la semaine même que le gouvernement accordait une subvention?

Le PRÉSIDENT: Le prix des céréales fourragères a accusé une hausse sur le marché libre. Ces céréales sont une partie de la récolte de blé qui s'est vendue facilement cette année.

M. CRUICKSHANK: Je cherche la raison pour laquelle la Commission du blé ou la grande maison d'affaires a haussé le prix. Le jour même que le gouvernement payait une subvention, les compagnies de fourrage de la Colombie-Britannique haussaient le prix du fourrage aux cultivateurs. Cela ne tient pas debout; ce n'est plus du marché libre.

Le TÉMOIN: Votre assertion s'appuit-elle sur la preuve documentaire?

M. Cruickshank:

D. Il est facile de la vérifier à même la statistique de la Colombie-Britannique.—R. Elle n'est pas conforme à la preuve documentaire que nous avons fait venir.

D. C'est précisément cela, ce n'était pas l'intention du gouvernement.—R. Ces chiffres concernent l'aide au transport; qui figure dans leurs prix.

D. Ce n'était pas du tout le but visé, mais c'est un fait réel en Colombie-Britannique. Je suis positif que ce n'était pas le but visé.—R. Il y a une autre subvention versée par mon administration et dont je me proposait de parler, c'est l'octroi de la moulée de blé. Cette subvention est entrée en vigueur le 1er août 1942, lorsqu'une hausse s'est effectuée dans le prix de vente du blé de l'Ouest, alors que l'ancien tarif expirait à la fin de juillet et que le nouveau était adopté en août, et à ce moment-là une entente fut conclue,—en réalité elle fut complétée en septembre, rétroactive au 1er août—en vertu de laquelle on paierait 8 cents le boisseau pour tout le blé employé comme fourrage, afin de ramener le prix moyen au niveau de juillet, conformément au programme. Jusqu'à la fin de mai, nous avons affecté à l'est du Canada la somme de $892,303; aux provinces des Prairies, $21,913; à la Colombie-Britannique, $112,649, un total de $1,026,865. Cette aide est encore en vigueur. Tout blé de fourrage bénéficie d'un octroi de 8 cents le boisseau. Il existe une subvention

encore plus récente, instituée l'hiver dernier, en vue d'encourager une plus grande production de luzerne fourragère afin de combler la pénurie de certains de ces ingrédients essentiels. Nous avons au Canada la luzerne brute à l'état brut, mais nous ne l'utilisions pas jusqu'ici pour la production de moulée, et, en réalité, les fabricants n'étaient pas intéressés, menaçaient d'abandonner ce commerce; c'est pourquoi il fut décidé de leur accorder un profit plus attrayant comme unique moyen d'accroître la production. Jusqu'à date, c'est-à-dire le 16 juin, nous avons versé la somme de $9,164.48 à cet effet, à raison de $3.00 la tonne, et cela s'applique à toutes les provinces du Dominion.

M. MacKenzie (Lambton-Kent):

D. Cette subvention va au fabricant?—R. Oui, mais le prix du foin n'est pas contrôlé. Le foin et la paille ont été libérés du plafonnement au début de l'hiver de 1942, lorsqu'il parut impossible de les contrôler, et, par suite des conditions dans l'est du Canada où la récolte de foin cette année-là n'était que 50 pour cent des besoins et il fallait se procurer tout le foin possible, il en est résulté que le prix de vente du foin et de la paille s'est rattaché directement à l'offre et à la demande. Il n'y aura pas de contrôle là-dessus. Il y en a sur cette portion qui entre dans la composition de la luzerne fourragère—cette portion est assez bien protégée quant aux autres facteurs. Certes, cette indemnité permet à l'acheteur ou au fabricant de produire et ne pas relever son prix.

M. Perley:

D. Un dernier mot sur ces grains fourragers. Vous avez parlé de l'argent distribué selon le nombre de tonnes; pourriez-vous nous dire maintenant le nombre de demandes d'aide qui vous ont été adressées de l'Ontario et du Québec depuis le 1er août, l'an dernier? Le ministre de l'Agriculture a déclaré que ce programme serait maintenu indéfiniment et je sais que le Comité serait intéressé à savoir le nombre de demandes reçues depuis le 1er août des groupes les plus importants, disons l'Ontario et le Québec—peut-être même les Maritimes.—R. Je ne puis vous donner ces chiffres, de mémoire. Pour les obtenir, il faudrait imposer une tâche assez lourde au Conseil du Trésor qui a tous les dossiers. Je sais que les demandes se chiffrent par centaines.

D. Vous nous avez donné le nombre de tonnes et les déboursés, et je crois qu'il serait avantageux d'avoir le nombre de demandes.—R. Je n'ai pas de données sur le nombre de fermes. Je possède certains détails des dépenses des diverses sections, au mois et ainsi de suite, mais nous n'avions aucun intérêt à retenir le nombre de demandes et je n'ai pas de relevé à ce sujet.

D. Il y eut néanmoins un grand nombre de demandes individuelles?—R. Certainement.

M. PERLEY: J'allais faire la suggestion suivante: Prenons le cas des marchands de fourrage de l'Ontario, n'eut-il pas été préférable de les avoir laissés faire tous les arrangements pour obtenir des céréales de l'Ouest en chargements complets, puis de leur permettre de les distribuer dans la localité aux cultivateurs qui en feraient la demande par leur entremise. Il en résulterait une distribution plus générale et plus adéquate, sans compter une épargne d'argent de la part du cultivateur qui ne sera pas tenu de voir un courtier, etc. Alors le contingentement serait complètement éliminé.

M. MCNEVIN: A ce propos, il ne faut pas oublier que dans la province d'Ontario il existe un bon nombre de groupements de cultivateurs qui font venir directement leurs céréales et les distribuent aux cultivateurs à même les wagons sur la voie d'évitement. Je suis convaincu que ces organismes ne voudraient pas se trouver dans l'obligation d'obtenir leurs céréales du commerçant. Je puis me tromper, mais c'est ma manière de voir la situation; je ne crois pas que le cultivateur de l'Ouest vende jamais ses céréales directement au cultivateur de l'Ontario...

M. CRUICKSHANK: Pourquoi pas?

M. McNEVIN: Le cultivateur ne désire employer que les débouchés réguliers ordinaires. Maintenant, la commission pour la manutention de ces céréales de Fort-William et tous ces frais fixes entrent dans le coût de la distribution, et je ne vois pas que cela fasse beaucoup de différence. J'ai acheté plusieurs wagons de céréales et je les ai achetés des deux façons; je ne vois qu'une très légère différence dans le prix, considérant le coût de chargement et autres frais accessoires. Je ne vois pas comment vous pourriez réduire sensiblement le coût actuel d'un chargement complet au nourrisseur de bétail ontarien.

M. Ross (*Middlesex*): Quelle méthode vous a paru la plus coûteuse?

M. McNEVIN: J'ai dit qu'il y avait peu de différence.

M. HATFIELD: M. Léger a soulevé une question très importante et j'aimerais que le ministre de l'Agriculture et le ministre des Pêcheries y accordent leur attention. Il s'agit de l'immense gaspillage de poisson dans les provinces Maritimes.

L'hon. M. GARDINER: Si vous voulez bien me permettre de faire une observation, je crois que cette discussion ne vous mène nulle part. Ainsi, quelqu'un suggère que nous fassions ce qui se fait déjà, et ensuite nous avons un débat plus ou moins général sur le poisson de rebut. Je crois qu'il serait préférable de tirer au clair la question soulevée par M. Perley et de présenter les faits sous leur vrai jour, car M. Presant est le seul qui soit en mesure de vous donner des éclaircissements.

L'hon. M. GARDINER: Je m'en rends bien compte, je ne critique nullement votre question; cependant, nous avons eu jusqu'ici deux ou trois explications et je crois que M. Presant devrait seul répondre aux questions parce qu'il sait quoi répondre; vous constaterez peut-être que ce que vous demandez que l'on fasse se pratique actuellement, et le plus tôt vous règlerez cette question, le mieux ce sera.

Le TÉMOIN: Vous avez raison, M. Gardiner. L'assistance au transport s'est faite par l'entremise du courtier agissant au nom du cultivateur, quand celui-ci le veut ainsi. Par contre, le cultivateur peut, s'il le désire, acheter cette denrée directement du marchand de céréales de l'Ouest canadien, ou de toute autre source. La Commission ne s'oppose pas à ce que le cultivateur achète de la façon qu'il jugera le plus économique et le plus profitable. Nous n'imposons pas de restrictions. Nous prenons pour acquis que les gens qui font ce commerce ont étudié les moyens les plus économiques de résoudre les problèmes locaux; et s'ils peuvent encore les améliorer, ils n'en recevront pas moins l'aide au transport. Le système est très simple et ne s'embarrasse pas de formules et de règlements compliqués.

M. PERLEY: Je note à la page 136 de ce rapport (ministère de l'Agriculture) un exposé détaillé de l'assistance au transport dans l'est du Canada par rapport au nombre de trains, tant de milliers de trains; et il nous donne les mêmes détails pour la Colombie-Britannique. Pourriez-vous nous obtenir cela?

Le TÉMOIN: Nous pourrions vous l'obtenir à partir du mois d'août.

M. PERLEY: Oui.

Le TÉMOIN: J'ignorais que cela fut publié dans ce rapport.

M. LÉGER: Je suis d'avis que la question de l'aide au transport mérite quelques explications, car on laisse entendre que quiconque désire acheter un chargement complet de fourrage est libre de le faire. Je sais que dans mon district nous avons l'achat coopératif et des groupes de cultivateurs se forment et achètent par chargement complet; ils devraient donc bénéficier de cette aide. Autrement, si j'ai bien saisi la remarque de M. Perley, il s'en remettrait entièrement aux commerçants et je crois que cette affirmation exige des commentaires.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions relatives à l'aide au transport et aux grains fourragers?

Le président:

D. Permettez-moi de poser cette question: quels montants sont ajoutés au prix de vente à Fort-William?—R. Il y a le chargement sur les wagons aux élévateurs. La Lake Shippers' Association ajoute une petite commission, et il y a celle du vendeur. Ce sont là tous les frais à ma connaissance.

D. Mais vous ne savez pas ce que représentent ces postes particuliers?—R. Non, mais je dirais que le montant est de 2½ cents, chiffre nominal, mais qui donne une moyenne assez juste, et les marchands de céréales s'en servent pour fixer leur...

D. Ce sont les seuls frais ajoutés au prix de vente des céréales pour livraison? —R. Non, il vous faut les acheter par ici.

D. Je veux dire si on les expédiait directement à une coopérative.—R. Oui, s'il achète directement de l'un des acheteurs de Winnipeg comme Richardson, Searls ou un autre.

M. HATFIELD: Cela établit à 54 cents le coût de l'article sur livraison.

M. RICKARD: Mais si un cultivateur achète d'un producteur de l'Ouest, il économise 2½ cents.

Le PRÉSIDENT: Non, il faut encore payer le chargement, l'assurance, la manutention, et le reste.

Avez-vous d'autres aspects du programme de l'administration des moulées à nous exposer?

Le TÉMOIN: Non, je n'ai rien à ajouter, à moins qu'on me pose d'autres questions.

Le PRÉSIDENT: Ce que vous nous avez présenté ce matin constitue une vue d'ensemble du problème?

Le TÉMOIN: Oui, à moins qu'il n'y ait d'autres questions.

M. CRUICKSHANK: Au sujet du son et du remoulage—encore une fois je veux m'assurer que je m'adresse à l'autorité compétente—ces denrées sont-elles plafonnées?

Le TÉMOIN: Oui, il y a une ordonnance de la Commission des prix relativement au son et au remoulage, fixant le prix maximum que les meuniers devront charger et tous les prix de vente intermédiaires. C'est une ordonnance spécifique destinée à faire disparaître les prix maxima individuels et à établir des prix maxima distincts sur toute la ligne.

M. HATFIELD: Votre commission s'est-elle entendue avec le cultivateur et le pêcheur au sujet de la production du poisson?—R Tout ce que je puis répondre c'est que nous avons étudié la question et prié les autorités du ministère de s'en occuper incessamment. Naturellement, la question de la farine de poisson relève principalement d'un autre ministère et nous ne pouvons dire ce qu'il fera. Cela dépendra du programme de ce ministère.

D. Vous pensez qu'on devrait jeter ce poisson au rebut et le gaspiller; ne pourrait-il servir plutôt à faire de la farine de poisson?—R. Nous ne pouvons conserver des denrées de cette nature indéfiniment.

L'hon. M. GARDINER: Je crois que si quelqu'un au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Ecosse plaçait son argent dans la construction d'une fabrique de farine de poisson, il y trouverait son profit.

M. CRUICKSHANK: Je crois qu'il n'est pas recommandable de servir de trop fortes quantités de cette denrée au bétail, surtout aux porcs.

L'hon. M. GARDINER: Si vous serviez trop de farine de poisson aux porcs, vous ne pourriez vendre votre bacon.

M. RICKARD: Je voulais vous demander ce qu'on fait actuellement pour activer la production des concentrés.

Le TÉMOIN: Cette production, comme tant d'autres, souffre de la pénurie de matériel. Durant tout l'hiver nous avons tenté de nous procurer le matériel nécessaire de la Corporation de stabilisation des prix des denrées, limitée, qui n'a pu réussir à l'acheter aux sources ordinaires. Il faut tenir compte aussi d'autres facteurs comme le consentement ou le refus de ces compagnies de nous vendre le produit en question, et, dans bien des cas, l'interdiction de sortie qui frappait nos achats dans les pays produisant ce matériel, sous prétexte qu'ils en avaient besoin eux-mêmes. Toutefois, je puis vous assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour exploiter toutes les sources domestiques d'approvisionnement et importer le plus possible de l'étranger. On compte que la situation s'améliorera, mais l'amélioration ne sera probablement jamais perceptible tant la demande a augmenté.

M. Ross (*Middlesex*): Au sujet des frais à l'arrivée aux points de destination dans l'est, vous dites qu'après le départ d'un chargement complet de Fort-William, il y a un tarif moyen de 2¼ cents?—R. Deux cents et quart le cent livres.

D. Et ces 2¼ cents constituent la commission du marchand?—R. Non, cela comprend le coût de chargement du grain sur les wagons à Fort-William.

D. Cela comprend tous les frais. Quand un cultivateur fait venir un chargement de l'ouest en vertu du système de contingentement, il n'a pas besoin de payer les 2¼ cents?—R. Quelqu'un doit s'occuper de ce wagon, le charger, vendre le chargement et mettre l'affaire au point.

D. Ces 2¼ cents sont-ils chargés au point de départ?—R. C'est un prix nominal, applicable à la tête des lacs. De plus, le marchand de l'est du Canada achètera ses céréales d'un homme de l'ouest; puis les grandes maisons de courtage établies dans de grands centres comme Toronto et Montréal desservent tout le pays, y compris le petit marchand qui commande un chargement complet une fois tous les deux ou trois mois, ou peut-être une fois par semaine, et ces marchands achètent du courtier qui, à son tour, achète, disons, d'un homme de Winnipeg. Certes, ils demandent une commission s'élevant environ à un cent le boisseau, ce qui couvre les frais de la vente et la surveillance de l'expédition. Vous avez de ces frais additionnels d'un cent ou deux, suivant le point de destination et le nombre d'intermédiaires du commerce des céréales. Naturellement, un cultivateur peut s'adresser directement au commerçant le plus important, tout comme il peut acheter du marchand local.

M. RICKARD: De toute façon, il doit payer 2¼ cents.

Le TÉMOIN: Absolument, il ne peut faire autrement; c'est là un taux fixe.

M. Ross (Middlesex):

D. Quels seraient les frais attachés à l'envoi direct d'un chargement complet de l'ouest au cultivateur de l'est?—R. Le seul moyen de résoudre cette question d'acheter deux chargements des mêmes céréales par l'entremise de ces deux débouchés différents en même temps.

D. C'est ce qui se pratique, et c'est aussi ce que nous voulons examiner.—R. Vous trouverez qu'il n'y a pas beaucoup de différence une fois le chargement expédié ici.

M. RICKARD: J'ai beaucoup de difficulté à comprendre la situation. Supposons qu'un cultivateur veuille acheter un chargement de céréales de son frère dans l'ouest et celui-ci dit qu'il dispose de ces céréales et veut bien l'expédier à son frère de l'est, mais la chose lui est interdite. Supposons qu'il lui soit permis de le faire, si je comprends bien l'acheteur de l'est doit payer à quelqu'un 2¼ cents, même s'il achète directement de son frère de l'ouest.

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas.

L'hon. M. GARDINER: Il se peut que nous nous méprenons à ce sujet. Je ne crois pas que M. Presant ait voulu répondre de cette manière. Le tarif qu'il a

cité s'applique aux chargements partant de Fort-William. Si les céréales sont achetées dans l'ouest et si le wagon est chargé dans l'ouest et arrive au cultivateur de l'est, celui-ci n'aura qu'à payer le transport.

M. RICKARD: C'est cela. Je ne vois pas pourquoi le cultivateur aurait à payer les 2¼ cents quand il achète directement d'un cultivateur de l'ouest.

M. MACKENZIE (*Lambton-Kent*): Si un cultivateur achetait un chargement de son frère dans l'ouest, il lui faudrait payer quand même les 2¼ cents.

M. CRUICKSHANK: S'il faisait la bêtise d'acheter de son frère, il paierait probablement 7 cents.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons remercier M. Presant. Nous vous sommes redevables, M. Presant, de nous avoir donné les renseignements voulus ce matin.

Le deuxième représentant que le Comité désirait entendre ce matin est M. Young, de la Division des semences, et il est également attaché à l'Office du ravitaillement en produits agricoles. Allons-nous convoquer M. Young maintenant?

Quelques DÉPUTÉS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: M. Young s'occupe de plusieurs divisions du service. Je lui ai proposé ce matin d'adopter la méthode qui lui conviendra le mieux dans la présentation de son exposé. Si tout le monde est d'accord, je crois que c'est la meilleure façon de procéder. Je demanderais à M. Young de bien vouloir nous donner au début un aperçu général de son travail afin que nous prenions connaissance de la nature de ses fonctions. Cela vous conviendra-t-il?

Quelques DÉPUTÉS: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant laisser la parole à M. Young.

M. Nelson Young, Administrateur des semences, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, j'hésite quelque peu à vous énumérer mes diverses fonctions par crainte de vous donner une fausse impression de l'envergure de ma tâche. En temps de paix, j'étais directeur adjoint de la Division des produits végétaux et, plus tard, j'étais nommé Administrateur des semences à l'Office du ravitaillement en produits agricoles relativement à l'approvisionnement et à la production; et encore plus tard j'ai été nommé Administrateur des semences à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, pour ce qui a trait au contrôle des prix. Je suis devenu dans la suite directeur de la section des semences à l'Office des produits spéciaux, et mon travail dans ce domaine se résume à l'achat des semences et à la vente au Royaume-Uni ou à ses alliés des semences qu'ils pourraient requérir de nous. Ensuite, pour unifier ce travail en un seul bureau, je suis devenu membre de la section des semences de la Commission conjointe de l'alimentation à Washington; le but visé,—que j'approuve entièremnt—, était sans doute de faire converger presque toutes les questions d'approvisionnement, de production et de distribution vers notre bureau. Cet arrangemnt me procure l'avantage de considérer sur un plan plus vaste que celui de mon pays la situation des approvisionnements en semences de nos alliés. En 1941, je fus nommé Administrateur de la filasse de lin—sous la juridiction de l'Office du ravitaillement en produits agricoles—et, aussitôt après, je suis devenu Administrateur de la filasse de lin à la Commission des prix, puis directeur de la section du lin qui relève de l'Office des produits spéciaux. Ainsi, à titre d'administrateur d'une division, je puis m'écrire à moi-même une lettre critiquant mon propre travail comme administrateur d'une autre division.

Or, en discutant cette partie du travail, j'ai dit que je ne voulais pas créer une fausse impression; mais tout le travail concernant les semences est concentré en un seul bureau à l'ancienne division des semences ou division des produits

végétaux. Un certain nombre d'hommes travaillent pour nous d'un bout à l'autre du Canada, et ces hommes m'ont aidé grandement dans l'accomplissement de ce travail et d'autres encore.

Alors, je vais vous parler pour l'instant à titre d'administrateur des semences de l'Office du ravitaillement en produits agricoles; la tâche que cet office m'a assignée consiste à faire tout en mon pouvoir—et je parle ici au nom de tous mes collaborateurs,—afin d'obtenir toutes les semences nécessaires pour les besoins du Canada et ceux de ses alliés.

Vous connaissez l'importance des semences, je n'ai pas besoin d'insister. Je puis vous donner un aperçu général de la situation—bien que vous la connaissiez peut-être très bien—particulièrement celle des légumes qui proviennent tous des semences. En Ontario seulement, les légumes utilisés comme aliments ou vendus aux comptoirs ou sur les marchés,—sans compter les légumes cultivés dans les potagers des particuliers ou des cultivateurs—ont une valeur d'environ $25,000,000; si vous ajoutez à cela la valeur des aliments de cette catégorie requis par les autres provinces et par les forces armées de nos alliés, je crois que vous aurez une idée de l'importance des semences au point de vue de l'approvisionnement en vivres. A la déclaration de la guerre, nous avons fait comme les autres, nous avons fait l'inventaire de nos disponibilités et découvert que sous le rapport des céréales nous disposions de toutes les semences voulues et du matériel nécessaire à la production des semences; et, pour ce qui est des récoltes fourragères, nous avions d'amples provisions de semences à la déclaration de la guerre. Toutefois, la situation n'était plus la même l'an dernier, j'en reparlerai plus loin. Néanmoins, notre situation était bien différente sous le rapport des semences de légumes et de plantes-racines. Nous nous considérâmes dans une position précaire. Il vous intéresserait peut-être d'apprendre que les 90 pour cent de nos semences de betteraves nous venaient avant la guerre d'Allemagne et de Pologne, la majeure partie provenant d'Allemagne, de Pologne et de Tchécoslovaquie.

M. Rickard:

D. Avez-vous dit la semence de betterave?—R. Oui.

Le président:

D. La betterave à sucre?—R. Oui, la betterave à sucre et d'autres sortes aussi.

Il est vrai que les Etats-Unis produisent de la betterave à sucre et d'autres semences de légumes; malheureusemnt, ce pays doit aussi en importer. Bien que sa production à la déclaration de la guerre ait été formidable, il continuait d'importer des semences de légumes. Nous recevions de l'Europe continentale plusieurs autres variétés. Une fois les renseignements obtenus sur nos sources d'approvisionnement, nous avons vérifié nos propres approvisionnements au Canada et constaté qu'ils suffiraient pour un an et demi. C'est là une situation normale, mais peu satisfaisante à l'époque que nous traversons, car beaucoup de ces semences sont biennales exigeant deux années pour les produire. Voyant cela, nous avons demandé tout simplement au commerce des semences de chercher de nouvelles sources d'approvisionnement et de faire de son mieux pour trouver des stocks supplémentaires susceptibles d'améliorer notre position. Dans l'intervalle, l'Office du ravitaillement en produits agricoles et des membres du ministère firent un relevé de toute la situation, et il fut décidé d'inaugurer, avec la collaboration des provinces, un programme de production des semences de légumes et de plantes-racines. Ce programme débuta en 1940 sur une petite échelle, surtout dans les provinces maritimes et en Colombie-Britannique, mais aussi dans le Québec et l'Ontario. Afin de rendre mon explication encore plus claire, permettez-moi d'ajouter que la Colombie-Britannique avait entrepris la production des semences de légumes et formé un certain nombre de cultivateurs, de sorte

que nous avons pu augmenter la production, et l'exemple de cette province a été suivi par les cultivateurs de l'Ontario et d'autres provinces. Ainsi, nous nous appliquions à encourager la production de cette semence. Cependant, le nombre des hommes formés à cette tâche n'étaient pas suffisant et la production de cette semence est très complexe—isolement, traitement, outillage et entreposage spéciaux, emménagement, etc.—de sorte qu'il fallut procéder à une formation approfondie de nouveaux producteurs et, naturellement, nous eûmes la collaboration des provinces, des université et de tous les organismes agricoles. Sans aller dans les détails, je dois dire que le programme débuta modestement et il convient ici de vous en indiquer les résultats. Je vais vous donner les plus récentes statistiques de la récolte de 1943-44. Le terme biennal veut dire, comme vous savez, que tout ce que vous plantez à présent ne poussera qu'en 1944. Nous produisons actuellement, ou espérons produire, environ 125,000 livres de betteraves, environ 100,000 livres de certaines sortes de fèves, 4,400 livres de choux, plus de 100,000 livres de carottes, 25,000 livres de concombres, à peu près 27,000 livres de laitue, 111,900 livres d'oignons, 80,000 livres de radis, 57,000 livres d'épinards—on n'était pas d'accord sur la nécessité d'une récolte d'épinards et, pour ma part, je n'étais pas très en faveur de cette récolte, mais beaucoup de gens aiment ce légume qui se cultive facilement, produisant une récolte par année.

Le PRÉSIDENT: Ces chiffres représentent-ils des livres de semence?

Le TÉMOIN: Oui, des livres de semence, c'est ce qu'ils représentent—tomates, 3,400; semence de navets de Suède, 216,800 livres, et environ 300,000 livres de betterave fourragère. Voilà ce que nous avons accompli, et je crois qu'avec cet approvisionnement de variétés essentielles pour les magasins, en plus de ce que nous avons ou estimons avoir en entrepôts et en plus des contrats avec des maisons des Etats-Unis, nous pourrons envisager sans crainte le printemps de 1944 en ce qui regarde les plantes-racines et les légumes potagers. Quand je dis "sans crainte", je veux dire que nous disposons des quantités nécessaires, pourvu que la semence canadienne produise de bons résultats.

Et maintenant, en plus de cela,—et je parle ici comme collaborateur de l'Office des produits spéciaux—nous sommes engagés par contrat à expédier au Royaume-Uni des quantités presque aussi considérables de la plupart de ces variétés de semence.

M. Cardiff:

D. Excusez-moi si je vous interromps, mais pourriez-vous nous donner le pourcentage d'augmentation d'avant-guerre?—R. Je ne l'ai pas calculé. Je ne crois pas avoir le programme initial en mains. Je ne voulais pas vous servir trop de chiffres. Je puis vous dire que nous avons très peu de betteraves.

L'hon. M. GARDINER: Il voulait parler de la production.

Le TÉMOIN: Je dirais que notre augmentation s'est élevée à peut-être 400 pour cent quant aux betteraves, et la proportion augmente pour ce qui est des choux. Je ne crois pas que nous ayons produit 5 livres de choux en 1938 ou 1939. Il en est de même de la laitue. On a produit de la laitue, mais très peu. Nous n'avions pas de choux-fleurs, bien qu'un homme en Colombie-Britannique ait fait des expériences avec ce légume. La proportion des radis est très élevée. J'hésite à affirmer que l'augmentation soit de 500 à 600 pour cent. Quant aux navets de Suède, notre production d'avant-guerre était en moyenne de 25,000 livres, et nous espérons obtenir une production de 216,000 livres. La production des betteraves fourragères était d'environ 50,000 et nous espérons qu'elle atteindra 200,000 livres.

M. Rickard:

D. En coûte-t-il davantage pour cultiver ces légumes au Canada?—R. Oui, dans la plupart des cas à cause de notre saison hivernale. Il faut les tirer du sol et les emmagasiner. L'hiver occasionne de grandes pertes dans ce pays. La

situation est plus favorable en Colombie-Britannique, car en certaines régions vous pouvez ensemencer et il se forme une racine que vous pouvez laisser dans le champ pendant l'hiver et qui poussera au printemps, de sorte que le coût d'emmagasinage est moins élevé.

M. Ross (Middlesex-est):

D. Y a-t-il des obstacles à l'importation des semences de légumes des Etats-Unis?—R. Oui, car depuis la formation de la Commission conjointe de l'alimentation aux Etats-Unis, ce pays a consenti à distribuer ses approvisionnements et il s'est montré généreux envers tous ses alliés. En réalité, il dispose présentement de stocks de semences moins abondantes que nous.

D. Si j'ai bien compris, vous avez dit que nos approvisionnements étaient suffisants pour cette année.—R. Pour le printemps de 1943.

D. Cela comprend-il les importations prévues des EtatsUnis?—R. Oui.

D. Cela comprend les importations prévues?—R. Absolument.

D. Alors ces données ne s'appliquent pas seulement au Canada; elles comprennent les commandes des Etats-Unis?—R. Non, je vous ai donné la statistique de notre production, en plus de ce qui nous reste du printemps de 1942 et en plus de ce que nous sommes en mesure d'attendre des Etats-Unis.

D. Voilà où je veux en venir.—R. Tout cela nous mettra en bonne posture, j'en suis convaincu. Je m'attends à ce que toutes nos commandes aux Etats-Unis seront remplies, car nos maisons d'affaires ont pris soin de les placer aux bonnes sources; le gouvernement de ce pays en a pris note et je crois que la livraison sera faite.

D. Si la situation se modifie, ce sera probablement au détriment des importations?—R. C'est vrai.

M. Rickard:

D. Pouvons-nous espérer que le prix soit le même en 1944 qu'il l'est à présent?—R. Oui.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Nous en exportons de fortes quantités en Angleterre?—R. Oui, en vertu d'un contrat de production, les semences lui sont assignées et l'on en tient compte dans l'allocation faite par la section des semences de la Commission conjointe de l'Alimentation.

Avant de quitter le sujet de la section des semences de la Commission conjointe de l'alimentation, je voudrais mentionner cinq autres questions de détail. Je crois qu'elles vous intéresseront. L'an dernier, comme vous le savez tous, la production des semences de trèfle hybride, de trèfle rouge et de luzerne fut très mauvaise. Notre bureau a pris des mesures pour y remédier. C'est la première fois depuis le début de la guerre que nous nous sommes trouvés à court de ces semences. On projetait d'expédier la luzerne de l'Ouest dans l'Est. Sans que personne fût à blâmer, nous nous trouvâmes dans une situation étrange étant donné que les prix de ces semences aux Etats-Unis étaient plus élevés que les nôtres. En conséquence, les acheteurs du Canada étaient très avides d'exporter et le plus rapidement possible. Je parle surtout de l'ouest canadien parce que la production est plus forte là-bas qu'ailleurs. Il en résulta que nous avons dû y mettre un frein afin de retenir la semence dans l'Ouest. Certains grainetiers avaient fait des achats pour fins d'exportation et payé un prix plus élevé que celui qu'ils auraient accepté s'ils avaient su que l'exportation de ces semences était interdite. Lorsque nous intervîmes, il nous fallut prendre possession de ces semences. Nous dûmes les acheter et les transporter nous-mêmes vers l'Est. Nous fîmes transporter vers l'Est 487,000 livres des semences ainsi achetées.

L'hon. M. Gardiner:

D. Quelles semences?—R. La luzerne. Il y en eut 289,000 livres d'expédiées directement des marchands de l'Ouest à ceux de l'Est du Canada, et nous n'eûmes pas à nous en occuper. Cela fait un total de 776,000 livres venant s'ajouter à l'approvisionnement d'environ 1,400,000 livres qui se trouvaient déjà dans l'Est. En réalité, deux millions de livres sont beaucoup trop pour la demande normale de l'Est et nous avons eu plus de 2,000,000 de livres au cours de cette année, mais les programmes établis en vue d'augmenter la production du bétail ont entraîné une très forte demande, et je dois avouer que nous aurions pu vendre encore plus de luzerne dans l'Est du Canada. J'ai l'impression qu'il nous en aurait fallu davantage pour satisfaire la demande.

La production du trèfle rouge dans l'est du Canada s'est élevée à 1,200,000 livres. Les besoins de cette région atteignent presque 3,000,000 de livres. Nous avons acheté des Etats-Unis 786,000 livres que nous avons distribuées dans l'est du Canada. Ces semences furent distribuées au prorata parmi les marchands par l'entremise des débouchés ordinaires, et il n'y en eut pas suffisamment pour combler la demande de la population de l'est du Canada, loin de là. Je dois vous rappeler que les Etats-Unis avaient des engagements envers l'Europe. Lorsqu'ils les eurent remplis, ils se trouvèrent en aussi mauvaise posture que nous.

La situation quant au trèfle hybride était encore plus défavorable, et les Etats-Unis eurent une plus mauvaise récolte que la nôtre, de sorte que nous ne pûmes obtenir qu'une faible quantité, soit 167,000 livres.

M. Rickard:

D. Toutes ces semences sont-elles classées comme numéro 1 par les inspecteurs du gouvernement?—R. Non, toutes les classes s'y trouvent. Le trèfle rouge et le trèfle hybride furent classés numéros 1 et 2. La luzerne allait jusqu'à la classe 3 et, pour être franc, nous avons eu davantage de la troisième classe que nous l'aurions voulu ou espéré. Nous avons été passablement déçus, mais les conditions défavorables dans l'Ouest en furent la cause.

M. MacKenzie:

D. N'est-il pas vrai qu'une grande partie des semences de première classe furent exportées aux Etats-Unis et celles de la troisième classe, expédiées dans l'Est?—R. Mes dossiers n'en font pas mention; ils indiquent seulement que des semences de toutes les classes furent vendues aux Etats-Unis, et il y eut de plus fortes quantités de semences de première classe expédiées là-bas, mais ce pays dut accepter également de la qualité inférieure en grande quantité. Les Américains, quoi qu'on pense, aiment à acheter notre qualité inférieure. Ils disposent d'un outillage leur permettant d'acheter nos semences inférieures à bas prix et de les nettoyer. Ils achètent beaucoup de luzerne de qualité inférieure de l'Ouest.

Je crois devoir mentionner le tournesol. Par l'entremise des agences du gouvernement, nous avons distribué les meilleurs stocks de cette semence que nous pouvions trouver et toutes les quantités disponibles. Il y en aura suffisamment pour ensemencer environ 27,000 acres de terre. D'autres superficies seront cultivées par les gens qui s'occupaient jadis de cette culture, mais il est difficile d'en estimer l'étendue. La plus grande se trouvera sans doute dans le sud du Manitoba, dans le district des Mennonites où ces gens cultivaient leur propre semence depuis nombre d'années, et c'est une excellente semence.

Dans le cas du colza noir d'Argentine, dont M. Shaw vous a parlé à la dernière séance, nous avons obtenu toute la semence possible et nous l'avons distribuée d'après un programme destiné à en assurer la production dans toutes les provinces, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, de Québec, l'Ontario et le Manitoba. On a constaté que les provinces Maritimes ne tenaient pas à entreprendre cette culture cette année. Le Québec

n'en voulait pas une portion aussi considérable que nous l'avions espéré et il en fut ainsi de l'Ontario. Alors nous avons pu en expédier davantage dans l'ouest canadien. En réalité, c'était la seule région où nous avons pu trouver une superficie suffisante pour cette culture. La distribution de la semence de colza indique que nous aurons à peu près 5,000 acres de colza noir d'Argentine en culture cette année. Voilà tout ce que j'avais à vous dire à propos des semences.

M. Rickard:

D. Au sujet de la luzerne, croyez-vous que cette semence produira d'aussi bons résultats en Ontario que dans l'ouest?—R. Oui, c'est un type varié. La meilleure réponse que je puisse vous donner c'est que les gens de la Ferme expérimentale qui en ont fait l'essai prétendent que les résultats sont les mêmes.

M. Ross (Moose Jaw):

D. J'ai entendu dire qu'une bonne partie des semences de légumes cultivées en Ontario ont été distribuées aux Tchèques. Je suppose que cela s'explique par le fait que ces gens ont une grande expérience de cette culture, n'est-ce pas?—R. En fait, la méthode adoptée est celle-ci: notre bureau travaille en collaboration avec un comité provincial, lequel s'est abouché avec M. Abel qui était un spécialiste des semences en Tchécoslovaquie. On dit bien à tort qu'il a eu main mise sur une très grande quantité de cette semence. De fait, il possède une très modeste superficie de culture et il l'a partagée avec quelques voisins. Je crois vous avoir parlé de cela, monsieur Wood.

M. WOOD: Oui, en effet.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas une grande superficie. Nous croyons toutefois que ces gens accomplissent un bon travail et si leurs résultats sont satisfaisants cette année, ils auront peut-être davantage de ces semences. S'ils s'en servent convenablement et collaborent comme il convient, il en auront peut-être davantage.

M. MacKenzie:

D. N'est-il pas vrai qu'ils ont cultivé la betterave à sucre dans le district de Wallaceburg?—R. Oui. Ils ont cultivé à peu près le quart de leurs approvisionnements pendant un certain nombre d'années et avec succès, mais la compagnie qui s'en occupe a aussi des intérêts dans l'Illinois, l'Oregon et l'Idaho. Ces gens ont répandu leur production de semence un peu partout dans le but de se protéger. Ils disposent maintenant d'une superficie de culture en Colombie-Britannique.

M. Evans:

D. Les provinces de l'ouest ont-elles essayé de produire de la semence de légumes?—R. Oui, nous avons élaboré un modeste programme pour le Manitoba et, cette année, nous avons commencé la production dans la Saskatchewan pour la première fois. L'Alberta produit depuis deux ans une certaine quantité de semence de légumes. Ces provinces éprouveront plus de difficultés que la Colombie-Britannique et quelques autres parties du pays au climat hivernal plus favorable.

M. McNevin:

D. Etant donné que d'aucuns sont portés à mélanger la semence de trèfle pour faire le foin, ce qui peut occasionner en certaines régions une réduction de la récolte de semence, croyez-vous à la possibilité d'obtenir une bonne semence d'un mélange de trèfle rouge et de luzerne? Je me demandais si ce mélange avait été cultivé ou récolté comme semence sur une assez haute échelle?—R. Je ne le crois pas. On pourrait sûrement le faire. On le vendrait comme mélange, mais les acheteurs n'aiment pas beaucoup cela. Ils préféreraient acheter les ingrédients et faire leurs propres mélanges afin de s'assurer des proportions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser relativement à cette partie de l'exposé? Etes-vous prêts à entendre la seconde partie? Qu'est-ce que le Comité en pense? Une autre question que M. Young se proposait de discuter se rapporte à la production de la filasse de lin, question intéressant non seulement les membres du Comité, mais d'autres personnes également. Le Comité desire-t-il entendre cette partie maintenant?

Quelques MEMBRES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Alors parlez-nous de ce qui a été accompli par rapport à la production de la filasse de lin.

Le TÉMOIN: M. Shaw vous a présenté quelques statistiques au cours de la dernière séance et elles donnent une idée exacte du progrès accompli dans ce domaine. Il y avait huit lineries au début de la guerre et la superficie affectée à la culture était de 8,000 acres. Il n'existait pas à ce moment-là d'entente entre le Canada et les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne sur la distribution de la filasse ou de l'étoupe. Le Royaume-Uni avait un représentant au Canada qui achetait et expédiait le produit tout simplement. A cette époque, le prix était de 32 cents la livre pour la première qualité, et moins pour les qualités inférieures. En 1940-1941, l'acheteur du Royaume-Uni était encore ici et il n'existait pas d'entente entre nos deux pays. La superficie de culture fut augmentée à 20,000 acres et le nombre des lineries, à seize. Les mêmes prix étaient en vigueur. En 1941-1942, nous cultivions 44,000 acres et disposions de trente-cinq lineries, et le prix des produits de la première qualité fut augmenté à 35 cents.

En 1941-1942, la récolte de la filasse fut divisée également entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis. En 1942, la première entente fut signée, encore une fois sur une base de répartition égale, et le prix fut porté à 45 cents pour le produit de première qualité. Ce prix est encore en vigueur et continuera de l'être jusqu'au 15 septembre de cette année.

Nous avons communiqué avec la Commission britannique des matières premières et nous avons obtenu que cette commission augmente le prix de la toile de filasse de 10 cents la livre, élevant le prix à 55 cents pour la première qualité de filasse, mais nous n'avons pu obtenir d'augmentation pour les qualités inférieures.

M. Golding:

D. Quel est le prix de l'étoupe.—R. Le prix maximum de l'étoupe est actuellement de 22 cents pour le lin enroulé, un produit de l'étoupe, et les prix de l'étoupe de turbine sont de 16, 14 et 11 cents. Je pourrais vous dire où toutes ces lineries sont situées, mais je ne crois pas que cela vous intéresse. M. Shaw vous a donné le détail des superficies en culture dans les diverses provinces.

M. Cruickshank:

D. Il n'a donné que les chiffres de l'an dernier.—R. C'est vrai. J'ai le détail de l'an dernier, mais non celui de l'année précédente.

Le Président:

D. Cela ne paraît pas beaucoup en Colombie-Britannique?—R. Cent sept acres.

M. Cruickshank:

D. C'est pourquoi j'essaie de l'obtenir. J'étais absent hier et ces gens stupides ne savaient pas que nous avions mille acres cette année.—R. C'est vrai, et je sais que vous n'avez aucune raison de vous inquiéter quant à la possibilité d'obtenir un permis pour l'achat de l'outillage dont vous avez besoin.

D. Vous pouvez inscrire encore une fois au procès-verbal que nous avons payé nous-mêmes pour tous les achats en Colombie-Britannique.

M. McNevin:

D. Aux prix de l'an dernier, à combien évaluez-vous les recettes brutes par acre, et quelles seraient les dépenses? Quelle serait la recette approximative du producteur par acre, basée sur ce qu'on pourrait appeler la récolte moyenne? —R. Nous avons fait faire un relevé des dépenses de sept lineries. Je n'ai pas ici les chiffres exacts, mais je puis vous en donner une idée approximative. Il y a beaucoup de producteurs au-dessous de la moyenne, et quelques-uns qui ont haussé la moyenne, mais les recettes brutes se sont établies à environ $90 par acre. Vous déduisez de cela le coût de transformation qui varie grandement suivant l'habileté du fabricant, la qualité de son matériel, etc. Le coût moyen de transformation, y compris l'administration, s'élèverait à environ $32 l'acre. Le coût de production du cultivateur serait en moyenne de $32 à $35. Mes statistiques donnent de $28 à $45, mais je crois que la moyenne serait de $32 à $35.

D. Cela serait le coût de son propre travail?—R. Son propre travail. C'est un produit d'entreprise coûteuse à cause de ses nombreux procédés de transformation.

D. Quelle est la méthode de moissonnage?—R. La graine est semée de façon ordinaire à raison d'un boisseau et demi par acre. On laisse la récolte mûrir jusqu'à un certain point, mais pas plus, et ensuite on la recueille. L'arracheuse à lin est une machine inventée récemment et fabriquée au Canada, et elle consiste en deux courroies qui se réunissent pour soulever le lin et le déposer uniformément en longues rangées. Le lin reste là jusqu'à ce qu'il soit convenablement roui. Nous avons ensuite le ramasseur qui fonctionne sur le même vieux principe du chargeur de foin et qui soulève et lie le lin afin de le rendre plus maniable. Après le liage, le lin est mis en entreposage et recouvert afin qu'il conserve toute sa qualité; c'est de là qu'on l'expédie aux lineries sur commandes.

M. Golding:

D. Monsieur Young, pourriez-vous nous donner une idée approximative des différents types de machines utilisées dans une de ces lineries, de même que le coût de chaque machine?—R. Je puis vous donner une idée assez précise. Je préférerais présenter des données exactes.

D. Vous pourriez peut-être les obtenir et les faire inscrire au procès-verbal. —R. Si vous désirez des chiffres approximatifs, je vous les donnerai.

M. Cruickshank:

D. Les arracheurs à lin sont-ils disponibles?—R. Oui, on en fabriquera 150 cette année. C'est le chiffre du contingentement.

D. Le gouvernement facilite-t-il la mise en disponibilité de ces arracheuses à lin?—R. Non.

D. Pouvez-vous nous dire combien coûtent ces machines?—R. Oui, environ $700.

D. Et il sera possible d'en acheter?—R. Oui, la quantité précitée sera disponible. Les conditions de la récolte ne sont pas favorables en certaines sections de l'est du Canada, de sorte qu'il y en aura suffisamment pour les besoins.

D. Nous avons expédié un chargement complet de l'une de nos petites fermes de Colombie-Britannique au ministère de l'Agriculture, et son contenu était tout pourri au retour. Nous n'avions aucun moyen de le traiter, la ferme expérimentale nous le retourna et il était complètement moisi.

Le Président:

D. A quels usages servent les produits finis du lin?—R. Je regrette d'en avoir oublié la liste, mais cette filasse et cette étoupe, tout ce qui sort de la linerie, à l'exception de la semence, est considéré comme produit essentiel et utilisé uniquement dans la fabrication de fournitures pour les fins de guerre. La majeure partie est utilisée dans la toile d'avions, dont on se sert dans le

fuselage du bombarbier Lancaster, si je ne me trompe, et une autre portion assez considérable sert à la fabrication des cordes de parachutes, cordes fines et résistantes. Il y a maints autres articles fabriqués avec de la filasse de lin.

D. L'étoupe de qualité inférieure servait-elle à d'autres usages avant la guerre?—R. L'étoupe servait à confectionner la toile pour serviettes, les linges à vaisselle ordinaires ou en toile.

D. Lorsqu'elle est employée pour cette fin, la graine est-elle récupérable?—R. Oui, la graine est récupérable jusqu'à un certain point. Si une récolte produit normalement environ 7 boisseaux par acre, une récolte convertie en filasse et transformée pour servir de filasse produira trois ou quatre boisseaux par acre, mais si vous la laissez pourrir sur le sol, la pluie et le vent détruiront la capsule, réduisant considérablement le rendement de cette semence.

M. Golding:

D. Quel est le prix de votre semence de filasse de lin présentement?—R. Le prix maximum de la semence commerciale est d'environ $4.50. La semence certifiée n'est pas plafonnée et elle se vend actuellement à environ $5.50.

M. Cruickshank:

D. Le boisseau?—R. Oui.

D. Combien de livres avez-vous dit par acre?—R. Environ 84 livres.

M. Golding:

D. Ce prix est inférieur a ce qu'il a déjà été.—R. Oui, il était beaucoup plus élevé que cela.

D. Il dépassait $6, n'est-ce pas?—R. Le plus haut prix que je sache fut $6.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Young?

M. Rickard:

D. La semence de lin est-elle semée en rangées?—R. Oui, tout comme le lin ordinaire.

M. MacKenzie:

D. Cultive-t-on du chanvre cette année?—R. On n'en cultive qu'à la ferme expérimentale.

D. Il n'y a pas de permis?—R. Non.

L'hon. M. GARDINER: Non, ils n'ont pas enregistré de superficie de culture pour cette année.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur ce sujet? Pouvons-nous congédier M. Young?

M. McNevin:

D. M. Young pourrait-il nous renseigner sur le coton sauvage (asdéprade)? —R. Non, je regrette, tout cela relève de la Ferme expérimentale. Elle est encore à l'état d'expérimentation.

M. McDiarmid:

D. A-t-on fait des recherches récemment sur les divers usages de l'étoupe? Une rumeur circule à l'effet qu'un spécialiste du lin, se trouvant dans une situation financière embarrassante, ait découvert un nouvel usage de l'étoupe et se propose de réaliser un million par l'entremise d'une maison américaine. Je n'en sais pas davantage sur cette découverte.—R. Connaissez-vous cette maison, et désirez-vous la nommer?

D. Lancaster; il s'agissait de Archie McDonald. Il dit qu'il s'est abouché avec une maison américaine pour écouler le surplus dont on ne se servait pas au pays.—R. Afin de se débarrasser de ce que nous considérons de qualité inférieure et du matériel de rejet qui peut servir à faire du papier à cigarettes. Toute espèce d'étoupe peut servir à fabriquer du papier-monnaie—des dollars.

D. Est-ce quelque chose de nouveau?—R. Non, cela s'est fait depuis longtemps. Durant la période d'avant guerre, notre papier-monnaie contenait 75 pour cent de filasse, mais je crois que la proportion est tombée à 35 pour cent.

M. Cruickshank:

D. Se produit-il quelque chose au Canada qui sert à fabriquer du papier à cigarettes?—R. Oui, la compagnie Howard Smith, à Beauharnois, achète environ 500 tonnes de matériel de rebut et d'étoupe de qualité inférieure pour la fabrication du papier à cigarettes et du papier-monnaie.

D. Je n'en savais rien.—R. C'est un procédé fort intéressant. Avant la guerre, on utilisait les chiffons de linge d'Angleterre, mais à présent on utilise le matériel de rebut.

D. Cela se fait dans le Québec?

Le PRÉSIDENT: Bien, messieurs, M. Young sera disponible à une date ultérieure advenant le cas où le Comité désirerait l'entendre de nouveau. S'il n'y a pas d'autres questions, nous ajournerons.

Le Comité s'ajourne au mardi, 22 juin, à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 8

SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 1943

TÉMOINS:

M. K. B. Conger, directeur de la section des fruits et des légumes, Office des produits spéciaux;

M. W. A. Brown, directeur de la section de l'aviculture, Office des produits spéciaux.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 22 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Présents: MM. Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Blair, Cloutier, Cruickshank, Déchêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Dubois, Evenas, Fair, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Henderson, Lafontaine, Lalonde, Leader, Leclerc, Léger, MacDiarmid, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCuaig, McNevin (*Victoria, Ont.*), Mullins, Perley, Rhéaume, Rickard, Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir, Whitman, Wright—37.

Sont aussi présents: M. K. B. Conger, directeur, section des fruits et des légumes, Office des produits spéciaux; M. W. A. Brown, directeur, section de l'aviculture, Office des produits spéciaux, et M. L. W. Pearsall, secrétaire-directeur, Commission des viandes.

Le procès-verbal de l'assemblée du vendredi 18 juin est lu et approuvé.

M. Conger est appelé. Il passe en revue les attributions de la section des fruits et des légumes de l'Office des produits spéciaux et est interrogé.

Le témoin se retire.

M. Brown est appelé et traite principalement de l'exportation en Grande-Bretagne des œufs frais et séchés. Il fait voir aux membres du Comité un échantillon du produit séché manufacturé au Canada.

Sur la proposition de M. Lafontaine, le Comité s'ajourne à 1 heure jusqu'à mercredi, le 23 juin, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 22 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. G. W. Weir.

Le PRÉSIDENT: Nous avons avec nous, ce matin, M. Karl B. Conger, de l'Office des produits spéciaux, qui traitera particulièrement de la question des fruits et des légumes. Etes-vous prêts à entendre M. Conger, ce matin?

Quelques DÉPUTÉS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Il me fait plaisir de présenter au Comité M. Conger, du ministère de l'Agriculture, qui s'occupe particulièrement de la question des fruits et des légumes sous la direction de l'Office des produits spéciaux.

M. KARL B. CONGER, directeur, section des fruits et des légumes, Office des produits spéciaux, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, comme M. Shaw, le président de l'Office, l'a expliqué, l'Office des produits spéciaux a été organisé en vue de s'occuper des besoins du ministère britannique des vivres qui ne relevaient de la commission du bacon ni de l'office des produits laitiers; l'office est divisé en deux sections, celle des produits avicoles, sous la direction de M. Brown, et celle des produits de la ferme et des vergers dont je suis le directeur. Précédemment, j'étais au service de la division des fruits et des légumes. J'ai cru qu'il serait plus simple de vous signaler brièvement nos attributions et de vous dire ce que nous avons fait. Certaines de mes occupations pour le compte du ministère britannique des vivres dataient d'avant la création de l'office, car sous le régime de l'aide à la Nouvelle-Ecosse, une grande quantité de pommes en conserves et de pommes évaporées avaient été transformées, et les Anglais y étaient intéressés. Un crédit était ouvert à la Grande-Bretagne, j'expédiais les marchandises et j'en recevais le paiement. On procède différemment aujourd'hui, et c'est l'office qui y voit. Nous sommes en communication avec le ministère britannique des vivres et nous fournissons ce dont il a besoin de ces produits—pour en mentionner quelques-uns: pommes évaporées, pulpe de pommes séchées, pommes en conserves, jus de pomme concentré, pommes fraîches, oignons frais, tomates en conserve, pulpe de tomates concentrée, purée de tomates pour l'empaquetage du hareng; fraises, framboises, pruneaux, reines-Claude et autres prunes traitées à l'SO_2, pommes de terre déshydratées, choux, carottes et navets, une petite quantité d'épinards et de fèves, fèves séchées et miel.

Le président:

D. Avant d'épuiser ce sujet, vous avez dit que vous négociiez avec le ministère britannique des vivres; ces négociations étaient-elles directes?—R. Au début, ces négociations étaient directes; avant l'ouverture d'un bureau à Ottawa, par la Mission britannique des vivres. Tous les câblogrammes de l'office étaient expédiés par l'entremise du service des renseignements commerciaux du ministère du Commerce et passaient directement du commissaire du commerce britannique du gouvernement canadien au ministère britannique des vivres. C'est de cette manière qu'un contact a été établi. Depuis l'ouverture du bureau de la Mission britannique des vivres, nous traitons directement avec les représentants de cette mission.

D. C'est ce que vous faites pour ces produits?—R. C'est exact.

M. Wright:

D. Avez-vous des chiffres concernant la quantité exigée de chaque produit? —R. Oui. Je tiendrais cependant à donner l'explication suivante. Ce sont les produits dont nous nous sommes occupés. Quelques-uns ne sont plus fabriqués maintenant, d'autres ne sont plus en demande, mais ce sont les produits dont nous nous sommes occupés. Si vous le désirez, je puis vous faire connaître la quantité prise de ces récoltes, ainsi que celle de la prochaine. Je crois que ce serait la manière la plus simple.

M. Senn:

D. Vous ne traitez qu'avec la Mission britannique des vivres?—R. C'est exact.

D. Vous n'avez rien à voir au programme général du ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les pommes; naturellement, il n'est pas permis, à l'heure actuelle, d'expédier des pommes à la Grande-Bretagne. Lorsque cette décision fut prise, le ministère a adopté un programme pour la liquidation de ce fruit; vous occupez-vous de cela également?—R. Non pas comme office des produits spéciaux, monsieur Senn. Je participe parfois à la discussion avec ces gens, mais non pas comme représentant de l'Office des produits spéciaux. Nous nous procurons ce que la Grande-Bretagne désire. Comme je l'ai dit, nous traitons avec elle, et nous cherchons à en arriver à un prix qui convient à la Grande-Bretagne, aux producteurs au Canada et aux fournisseurs des produits.

M. Evans:

D. Vous n'êtes intéressé qu'à vous procurer les quantités dont la Mission britannique des vivres a besoin?—R. C'est bien cela; à vrai dire, nous ne pressons pas les ventes.

M. Léger:

D. Me permettriez-vous une question? Pourriez-vous faire connaître au Comité la quantité de pommes de terre déshydratées dont on aura besoin l'an prochain?—R. Oui, je peux vous fournir ce renseignement, si vous le désirez. Cependant, je crois qu'il serait préférable de vous donner tout d'abord le volume des exportations de 1941 et de 1942 et ce que nous comptons exporter de la récolte de 1943. Cela répondrait mieux à votre question.

Le PRÉSIDENT: Il se peut que j'aie fait erreur en posant, au début, une question à M. Conger au sujet de son travail. Cette question a probablement donné naissance à la discussion. Il serait préférable que M. Conger continue son exposé. Les membres du Comité pourraient prendre des notes et l'interroger ensuite. De cette façon, je crois que nous procéderons plus vite. Est-ce que cela convient au Comité?

Quelques DÉPUTÉS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Poursuivons alors, messieurs, et nous en viendrons après à l'interrogatoire.

Le TÉMOIN: Je tiendrais à donner une explication sur ma déclaration concernant les oignons. L'an dernier, nous avons passé un contrat en Colombie-Britannique pour 3,000 tonnes d'oignons frais pour expédition en Grande-Bretagne. Lorsque le moment fut venu de les expédier, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas d'espace disponible dans les océaniques et nous avons dû faire d'autres arrangements. J'ai été forcé de me rendre en Colombie-Britannique pour voir à ce que ces oignons fussent déshydratés. C'est pour cette raison que des oignons frais ne furent pas expédiés l'an dernier, tandis que l'année précédente il y en avait eu 20 wagons.

Nous devons aussi nous occuper de faire des arrangements avec les expéditeurs et les producteurs des produits. Il nous faut aussi nous procurer l'espace nécessaire dans les paquebots. Des arrangements doivent de plus être faits pour

le paiement de ces envois, à même les sommes mises en disponibilité par la Banque du Canada, au moyen de lettres de crédit. La Grande-Bretagne y a établi des lettres de crédit; sur production de certains documents nous obtenons l'argent et nous pouvons ainsi régler le compte des expéditeurs dans l'intervalle de quelques heures. Nous avons eu à répondre également—non pas comme office des produits spéciaux bien que nous ayons utilisé le même bureau—aux besoins des forces armées en ce qui concerne les légumes déshydratés; réellement, ces légumes furent produits à la demande de l'office du ravitaillement en produits agricoles. Comme cet office, qui est en effet le propriétaire, n'avait personne pour s'occuper de la liquidation de ces produits, il nous a demandé de voir à la vente et à l'expédition; de la sorte, autant que nous le pouvions, nous avons pu fournir aux forces armées canadiennes les produits dont elles avaient besoin.

Voilà en quoi consiste le travail de cette section de l'office. De la récolte de 1941, nous avons expédié 400 tonnes d'oignons frais; 1,199,990 boîtes de pommes de la Colombie-Britannique; 9,579 barils de pommes d'Ontario; 101,465 barils de pommes de la Nouvelle-Ecosse; 116,147 contenants de 50 livres de pommes évaporées; 2,104,334 livres de pulpe de pommes séchées; 3,982 barils de jus de pommes concentré; 300,000 caisses de tomates en conserves; 6,691,915 livres de fruits dans l'SO_2—le tout représentant une valeur de $4,200,000.

D. Qu'est-ce que cela signifie?—R. Les anglais tiennent à faire leurs propres confitures. En Colombie-Britannique, les fraises sont déposées dans des barils de 40 gallons et elles sont alors traitées—au moyen d'une solution d'anhydride sulfureux. Cette solution est jetée dans les barils. Les fruits deviennent décolorés mais ils se conservent bien. Le moment venu de faire les conserves, les fruits sont bouillis. Ils reprennent leur couleur à mesure que l'anydride sulfureux disparaît et on obtient les confitures désirées.

Voici la valeur des autres produits expédiés en 1941 et provenant des récoltes de 1939 et 1940:

Fraises (SO_2)	$166,261 20
Pulpe de pommes séchées	18,783 95
Pelures et cœurs de pommes séchés	2,143 21
Pommes évaporées	36,407 50
Pommes en conserves	669,930 40
Valeur	$893,526 26

Je puis ajouter que lorsqu'il s'agit de pulpe, tels que prunes, pruneaux, reines-Claude, il faut les faire cuire jusqu'à un certain point, jusqu'à ce que la pelure se brise. Il n'est pas possible de procéder de la sorte pour les fraises. Je tiens aussi à faire savoir que l'importation considérable de pruneaux par la Grande-Bretagne en 1941 et la diminution l'an dernier a été due au fait que la récolte en Grande-Bretagne, en 1941, a été très pauvre.

M. Cruickshanks:

D. Les pruneaux étaient-ils en pulpe aussi?—R. Oui, ils étaient en pulpe.

D. Venaient-ils de la Colombie-Britannique?—R. Oui, ainsi que les oignons frais. Nous avons fait en sorte d'en avoir de la province d'Ontario, mais cette dernière n'était pas intéressée.

Le TÉMOIN: La valeur de la récolte fut d'environ $4,000,000. Il y avait aussi un reliquat des récoltes de 1939 et de 1940 que nous avons expédié. Je n'ai pas les renseignements sur les quantités exactes. Il y a eu interruption au cours de l'année financière et certains des produits étaient en transit, mais vous pourrez en avoir une idée par les chiffres suivants: fraises (SO_2), $166,000; pulpe de pommes séchés, près de $19,000; pelures et cœurs de pommes séchés, $2,143.21; pommes évaporées, $36,000; pommes en conserves, $670,000, le tout formant un total de $893,526.26.

M. Donnelly:

D. Combien de temps les fruits peuvent-ils se conserver dans l'anhydride sulfureux?—R. Pour ce qui en est des fruits dont je viens de parler, ils furent traités en 1940 et expédiés au printemps de 1941; je puis ajouter qu'en ce qui concerne tous ces envois nous n'avons reçu des plaintes qu'au sujet de cinq ou six barils dont les fruits ne s'étaient pas conservés pour une raison ou pour une autre. Ce sont les seules plaintes que nous ayons reçues et il est donc raisonnable de dire que le procédé est satisfaisant. Au sujet des pommes fraîches, on nous a dit ne pas en avoir besoin, vu qu'il n'y avait pas d'espace dans les paquebots. Comme vous le savez, la situation a changé bien vite, on voulait des pommes, c'est pourquoi nous avons essayé d'en avoir. A cause d'une tempête de vent, nous n'avons pas pu nous en procurer beaucoup dans l'Ontario, c'est ce qui explique la petite quantité. Quelle que fut la sorte de pommes, nous les avons expédiées sur notre certificat d'inspection, qui fut accepté, et aucune plainte ne fut reçue.

M. Rickard:

D. La demande de pommes canadiennes sera-t-elle considérable, cette année? —R. Je ne le crois pas.

M. Cruickshank:

D. Quelles sont les dimensions des contenants dans lesquels les pommes sont placées, sont-ce des contenants de 10 gallons?—R. Non. Il ne se fait plus de mise en conserves de pommes par suite de la disette du fer-blanc; il s'est fait très peu de mise en conserves pour les forces armées canadiennes. Il s'en est fait sous le régime de l'aide à la Nouvelle-Ecosse, les premières années.

M. LECLERC: Monsieur le président, j'allais suggérer qu'on s'en tienne à votre décision de ne pas interroger le témoin; car s'il lui faut répondre à tout propos à une foule de questions, nous n'en finirons jamais.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait préférable de limiter les questions. Il peut survenir de temps à autre quelques points sur lesquels des explications sont nécessaires; je crois qu'il serait préférable de permettre au témoin de poursuivre son exposé sans l'interrompre par des questions.

Le TÉMOIN: J'ai terminé ce qui concerne l'année 1941.

En 1942, la situation changea considérablement. Les produits suivants de la récolte de 1942 furent expédiés. Après avoir fait des arrangements pour la culture des oignons, nous avons reçu 3,090 tonnes d'oignons frais de la Colombie-Britannique. Vu le manque d'espace sur les paquebots, les oignons furent déshydratés à Vernon. Nous avons expédié 1,186,640 livres de fraises traitées à l'SO_2; 25,889½ douzaines de boîtes n° 12 de pulpe de tomates concentrée; 133,619 caisses de 50 livres de pommes évaporées; 1,273,780 livres de pommes de terre déshydratées; 44,040 livres de choux déshydratés; 49,920 livres de carottes déshydratés; 40,740 livres de navets déshydratés; 27,798 boîtes de 4 gallons de purée de tomates pour la mise en conserve du hareng en Colombie-Britannique.

Ce dernier produit a été employé dans la mise en conserve de poisson que les Anglais voulaient dans la sauce aux tomates; en plus de la quantité que nous avons pu nous procurer ici, il leur a fallu s'en procurer en outre sous le régime du prêt-location. Tous ces produits expédiés provenaient de la récolte de 1942 et représentaient une valeur de $1,900,000.

M. Quelch:

D. Ce produit est-il fabriqué en Colombie-Britannique?—R. Oui, tout près de l'endroit où se fait la mise en conserve. Nous n'avons rien eu à voir en ce qui concerne la purée de tomates utilisée sur la côte de l'Atlantique pour la mise en conserve du hareng. Je comprends que ces achats ont été faits différemment; je ne connais pas la quantité qui a été utilisée, mais on s'est procuré le produit de manufacturiers de l'est du Canada.

Au sujet de la récolte de 1943, je ne peux vous donner qu'un aperçu général; il se peut que l'on demande d'autres produits; bien souvent les demandes sont inattendues et elles sont retirées de la même façon. Il y a une demande pour 5,000 tonnes de légumes déshydratés. On désire avoir aussi des fèves canadiennes séchées, on est disposé à en prendre 40,000 tonnes, et je crois que vous admettrez que c'est plus qu'on peut espérer avoir.

Le président:

D. Quel produit?—R. Des fèves séchées.

Le TÉMOIN: Nous savons que ces demandes sont bien fermes et nous sommes certains qu'on nous demandera un nouvel approvisionnement de pommes évaporées et probablement aussi de pulpe de tomates concentrée. Ils auraient été disposés à prendre des fraises traitées à l'SO_2, mais, comme on le sait, la situation est tendue au Canada, et par suite des besoins des forces armées et la pauvreté de la récolte, nous leur avons dit que nous ne pouvions pas avoir de fraises. Je suppose qu'ils pourront s'en procurer ailleurs. J'ai l'impression que la valeur de la récolte que je viens d'énumérer, si nous l'avons toute, se chiffrera à environ $11,000,000.

M. Senn:

D. Vous ne nous avez pas donné la valeur de la récolte de 1942.—R. La récolte de 1942—sa valeur fut d'environ $1,900,000.

La déshydratation est un sujet qui semble intéresser tout le monde et j'ai cru que le Comité tiendrait peut-être à connaître la proportion des produits frais et des produits traités; par exemple, pour ce qui concerne les pommes de terre, la moyenne est d'environ une livre sur sept; les oignons, une livre sur dix; les carottes, une livre sur dix; les navets, une livre sur treize; les choux, une livre sur dix-sept; les betteraves, une livre sur dix; les panets une livre sur huit—comme le diraient nos amis les savants, c'est à peu près la moyenne.

Voilà le travail de notre section de l'office, pour les fruits et les légumes; nous avons quelques fois de la difficulté à nous procurer des contenants et alors, c'est tout un problème.

M. Golding:

D. Pourriez-vous nous donner un aperçu du coût de ces produits?—R. Je ne pourrais pas vous renseigner là-dessus. L'office du ravitaillement en produits agricoles a fait les premières démarches, il s'occupe des prix. C'est une chose qui n'est pas de mon ressort. Cette année, les contrats sont préparés par l'office des produits spéciaux; et chaque fois qu'il nous est possible de nous procurer un produit, nous passons un contrat, disons, pour telle quantité de pommes de terre déshydratées empaquetées dans des contenants de métal—il n'est pas possible de les mettres dans d'autres contenants,—à raison de tant par livre, franco, endroit d'expédition du producteur.

M. Evans:

D. Qui entame les négociations au sujet des prix pour les divers contrats; et sur quel point de livraison les prix sont-ils basés, au port de mer ou à l'endroit de production?—R. Pour quelques-uns, au port. Pour les produits déshydratés, les prix sont franco, endroit d'expédition. Le crédit britannique nous permet de rembourser le fabricant de ses frais de transport intérieur.

M. Cruickshank:

D. Qu'entendez-vous par port de mer, l'une ou l'autre côte?—R. Dans presque tous les cas, ce fut la côte de l'Atlantique. Les produits traités à l'SO_2 ont été expédiés de la côte du Pacifique, ainsi que les oignons déshydratés, qu'on ne voulait pas à l'état déshydraté, parce que leurs oignons pouvaient être déshydratés en Egypte à meilleur compte qu'au Canada.

M. MACKENZIE (*Lambton-Kent*): Avez-vous au pays, des dispositifs ou l'aménagement pour pratiquer la déshydratation sur une haute échelle?

M. DONNELLY: Oui, où se trouvent ces usines de déshydratation et quelle est leur rendement?

Le TÉMOIN: Les usines de déshydratation fonctionneront passablement toutes à plein rendement, cette année. Quelques-unes sont déjà en opération depuis un certain nombre d'années et se sont surtout occupées de la déshydratation des produits pour des entreprises privées, telles que les équipes d'arpenteurs, et ainsi de suite. Nous ne nous en occupons point. Les usines sont situées à Kentville, Nouvelle-Ecosse—on y fera la déshydratation des pommes de terre. New Brunswick Potato Products, à Hartland. Il y a aussi Ferdon Enr., à Laprairie, Qué.; on y fera la déshydratation des carottes, des choux et des navets; Beardmore, à Oakville, Ont., la déshydratation des choux; Graham, à Belleville, celle des pommes de terre, des choux et des navets—il se peut que je fasse erreur, car je cite de mémoire—la Canadian Canners Limited est à aménager une usine à Brighton et une autre à Forest où on fera la déshydratation des quatre principaux produits, car les Anglais ne veulent que quatre légumes, par-dessus tout des pommes de terre, puis des choux et, en moindre quantité, des carottes et des navets. Il y a également la Kildonan Canning Company, de Winnipeg, qui s'occupera de la déshydratation générale, moins celle des pommes de terre, environ 350 tonnes. Bulman's Limited, de Vernon, s'occupera elle aussi de déshydratation générale moins celle des navets; nous nous attendons que son rendement soit d'un peu plus de 700 tonnes. La Broder Canning Company, de Lethbridge, s'occupe actuellement de la déshydratation de 300 tonnes de pommes de terre, de choux, de carottes et d'un peu de navets. Il y a aussi une autre usine, celle de la Island Foods Incorporated, à Summerside—je ne saurais dire quel est son rendement; je crois qu'il est d'environ 700 tonnes. Enfin la Pirie Potato Products, de Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, qui a à peu près le même rendement. Il en résulte que nous avons des contrats, remplis ou en voie d'être remplis, pour répondre aux besoins du ministère britannique des vivres ainsi qu'aux besoins que nous anticipons de la part des forces armées canadiennes. Il nous restera aussi un surplus, car il faut s'attendre à ce qu'il y ait disette dans une certaine partie du pays ou qu'il devienne impossible pour les gens qui demeurent dans ces endroits de se procurer un certain produit sur lequel ils comptaient.

M. Soper:

D. Avez-vous dit qu'en 1942, les ventes furent d'environ $4,200,000?—R. Oui, et, en 1942, les expéditions étaient à la baisse, l'espace dans les paquebots faisant défaut.

D. Sur quoi basez-vous la somme de $11,000,000?—R. Voici, les légumes déshydratés furent tous utilisés par le gouvernement britannique pour ses forces armées, non pour les civils, et le gouvernement britannique accorde une priorité élevée à ces produits pour la traversée de l'Atlantique; on nous a donné l'assurance qu'il y aura de l'espace pour leur transport. Puis quant aux fèves, bien que j'aie mentionné la somme de $11,000,000, nous savons tous que c'est un chiffre qui sera difficile à atteindre.

D. Y a-t-il une accumulation de ces produits, au pays, à l'heure actuelle?—R. Oh! non, il n'y a pas d'accumulation. En 1942, pour ce qui concerne le programme de la déshydratation, nous avons eu peine à nous procurer ce que le ministère britannique des vivres demandait, et nous n'avons jamais pu lui fournir la quantité qu'il requérait parce que nous ne pouvions pas avoir de priorité pour les matériaux utilisés dans la production et que, dans bien des cas, nous n'avons pas pu nous procurer le produit même, la saison étant trop avancée.

D. Quels sont les propriétaires de ces usines de déshydratation? Sont-elles la propriété du gouvernement, ou s'agit-il d'entreprises privées?—R. Elles sont la propriété de particuliers.

M. Cruickshank:

D. Prévoit-on une augmentation dans la fourniture de ces produits, cette année?—R. Oui, ils nous ont fait connaître leurs besoins. Toutefois, ils ne faut pas oublier qu'avant d'entreprendre des négociations—le contrat n'est pas encore signé avec la Grande-Bretagne pour la fourniture de 5,000 tonnes—il nous faut communiquer avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre afin de savoir si cette quantité de légumes frais une fois déshydratés affectera le Canada. On nous a dit que nous devrions avoir 5,000 tonnes.

D. Savez-vous si de telles usines sont en voie de construction au Canada?—R. En ce qui concerne les usines, comme je l'ai dit, je n'ai rien à voir à cet aspect particulier de la question.

M. Wright:

D. Selon vous, quel sera cette année le facteur limitatif; la quantité des légumes disponibles ou l'espace disponible dans les océaniques pour le transport? —R. Les deux, je crois. S'il nous est possible de nous procurer les approvisionnements—il y a une diminution considérable du volume du produit déshydraté par comparaison au produit frais, comme vous le savez, et alors, je crois que nous pourrons avoir de l'espace dans les paquebots.

M. Senn:

D. Je désirerais poser une question ou deux à M. Conger. La première a trait à la déshydratation. Les producteurs reçoivent-ils autant pour les produits déshydratés que pour les produits non déshydratés; le producteur reçoit-il autant pour les fruits et les légumes déshydratés que pour les produits frais?—R. De fait, celui qui s'occupe de déshydratation doit se procurer les produits au prix du marché.

D. Et le fait qu'il existe une demande pour les produits déshydratés n'affecte en rien le marché?—R. La seule influence que cela pourrait avoir serait une hausse des prix. C'est ce que nous avons constaté à Winnipeg. Un homme avait placé son argent dans une usine de déshydratation et l'usine était prête à fonctionner. Nous avons fait en sorte de lui procurer un approvisionnement de choux. On nous avait dit qu'il y avait un approvisionnement considérable de choux à Winnipeg, et une fois son usine prête, il s'aperçut qu'à part les choux qu'il avait pu obtenir par l'entremise de l'office de ravitaillement en produits agricoles qui l'avait aidé aussi à financer son entreprise, une fois cet approvisionnement épuisé, les prix furent à la hausse et des choux frais furent expédiés à Vancouver et ailleurs. Son approvisionnement fut insuffisant pour lui permettre de faire fonctionner son usine.

D. Vous avez dit également que les paiements étaient faits au moyen de lettres de crédit des autorités britanniques; j'allais vous demander si quelques-uns des achats des deux dernières années avaient été faits sous le régime de l'octroi d'un billion?—R. Je ne saurais vous le dire. Je ne connais pas les rouages des arrangements financiers; tout ce que je sais, c'est que la première année, les lettres de crédit venaient des banques commerciales qui recevaient les câblogrammes de leurs correspondants à Londres; par exemple, la Banque Royale recevaient ses câblogrammes de sa succursale de Londres, et les autres banques les recevaient de leurs correspondants dans cette ville. Tout ce que je sais, c'est que j'allais à la banque et que je revenais avec un chèque. Maintenant, la Banque du Canada s'occupe des câblogrammes venant de Londres et les paiements ne sont effectués que sur production de certains documents. Nous recevons des exemplaires des lettres de crédit, mais je ne connais pas les rouages des arrangements financiers. En ce qui concerne l'octroi d'un billion, je crois que ce crédit est épuisé.

D. Je comprends que le prix payé par l'office, pour ces denrées, est le prix franco port de mer?—R. Oui, mais le gouvernement britannique paie le fret

océanique. Comme je l'ai dit précédemment, il nous rembourse des frais de transport des légumes déshydratés de l'usine du producteur au port de mer.

M. Donnelly:

D. Le transport est-il payé de l'usine de déshydratation au port de mer?—R. Pour ce qui concerne les usines de déshydratation, nous payons le transport au Canada, et les autorités britanniques ont convenu de nous rembourser.

M. Senn:

D. J'aurais encore une question à vous poser; vous parliez des pommes en conserves, il n'y a presque pas de demande pour ce produit, dans le moment?—R. La demande existe, mais il n'y a pas de boîtes pour la mise en conserve.

D. Il n'y a pas de boîtes?—R. Très peu de pommes sont mises en conserves, monsieur Senn, pour les forces armées canadiennes.

D. Je sais qu'avant la guerre, on était satisfait des pommes sous cette forme. —R. C'est exact.

D. Voici ce que j'avais à l'esprit, la demande existera-t-elle après la guerre pour cette forme de produit?—R. Je crois que l'on continuera à faire la mise en conserve des pommes. Je ne pense pas qu'il y ait de doute à ce sujet. Naturellement, les pommes évaporées sont maintenant un produit bien supérieur à celui d'il y a quelques années. Il y a eu une forte demande au Canada pour ce produit.

M. Léger:

D. Pourriez-vous dire au Comité quelle quantité de pommes de terre déshydratées a été expédiée outre-mer en 1941?—R. Les seules pommes de terre déshydratées expédiées provenaient de la récolte de 1942 et elles furent expédiées en grande partie en 1943—réellement, une petite quantité fut exportée au cours des derniers mois de 1942.

D. Pouvez-vous nous renseigner sur cette quantité?—R. Suivant le dernier rapport que j'ai eu, elle fut de 1,273,780 livres, en ce qui concerne les pommes de terre déshydratées.

D. Quelles sont les perspectives pour cette année?—R. On prendrait 3,500 tonnes fortes de pommes de terre déshydratées, 700 tonnes fortes de choux, 500 tonnes fortes de carottes et 300 tonnes fortes de navets.

M. Senn:

D. Est-ce qu'on utilise, pour la déshydratation, les fruits et les légumes de qualité inférieure?—R. On exige particulièrement que ces pommes de terre soient des montagnes vertes, des katahdins ou des netted gems—il faut qu'elles soient tranchées.

D. Prend-on les pommes de terre de qualité inférieure ou celles de qualité supérieure seulement?—R. Si les fonctionnaires qui s'occupent de cela se trouvaient ici, ils pourraient vous renseigner; on a utilisé les pommes de terre dites n° 1 petites, ou des pommes de terre semblables. Je crois qu'on les a trouvées satisfaisantes.

D. Pour ce qui en est des autres légumes, est-ce qu'on utilise seulement ceux dits n° 1?—R. Pour la plupart, on s'en tient au n° 1. Il faut nettoyer les légumes avec soin—prenons, par exemple, les oignons; ils doivent être pelés, les renoncules enlevées et l'opération terminée, l'oignon est très blanc.

M. Leclerc:

D. Quelle serait la différence de prix entre le produit déshydraté et le produits frais, par exemple, pour les pommes de terre?—R. Dans le cas des pommes de terre, le prix des déshydratées serait de 30 à 35 cents la livre.

D. La livre?—R. Oui; les choux coûtent plus cher, le prix serait d'environ 75 cents la livre—le prix général est de 65 cents.

M. DONNELLY: Le prix des pommes de terre serait alors de 5 cents la livre.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas fait le calcul.

M. DONNELLY: Quelle proportion avez-vous mentionnée pour le produit déshydraté?

Le TÉMOIN: Pour les pommes de terre, la proportion est d'une livre pour sept livres du légume frais.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Conger, je ne suis pas au courant du procédé de déshydratation ou d'évaporation. Je crois que les membres du Comité seraient intéressés si vous nous disiez brièvement quelle préparation doit subir le produit pour la déshydratation ou l'évaporation. Prenons, par exemple, les pommes et les pommes de terre, quelle est la production économique par rapport à ces deux produits?

M. MCNEVIN (*Victoria-Ontario*): Avant d'entamer le sujet, monsieur le président, j'ai une question à poser qui pourrait servir de préliminaire.

M. McNevin (Victoria-Ontario):

D. En matière de déshydratation, quels ingrédients, en plus de l'humidité, sont enlevés?—R. Je ne suis qu'un simple employé de bureau qui n'a pas d'expérience en la matière; je ne pourrais pas vous renseigner d'une manière technique sur la déshydratation. Je crois que M. Davis, de la ferme expérimentale, ou M. Eidt, qui s'est occupé de l'aménagement des usines de déshydratation, pourraient vous renseigner beaucoup mieux que je ne saurais le faire moi-même. Voici ce que j'ai vu à Vernon alors qu'on était à déshydrater des oignons—je veux dire lorsque les larmes n'affluaient pas trop abondamment à mes yeux—tout d'abord on lave l'oignon, on le pèle, on enlève les renoncules, comme je l'ai dit précédemment et on le dépose dans un plateau pour être pesé, afin de toujours avoir un poids uniforme; après quoi les plateaux sont mis dans ce qu'on appelle un tunnel afin que les oignons reçoivent la chaleur voulue; ils doivent y séjourner jusqu'à ce que le degré d'humidité ne dépasse pas 5 p. 100; il faut s'assurer également que certains autres organismes ont été détruits—non pas la valeur nutritive mais certains éléments qui pourraient occasionner une réaction qui affecterait la couleur et la qualité du produit une fois la déshydratation terminée.

M. DONNELLY: L'oignon déshydraté ne fait pas pleurer?

Le TÉMOIN: Non, mais le procédé tire les larmes.

M. Leclerc:

D. En d'autres termes, en supposant que le cultivateur ne reçoive que 2 cents par livre—il faut payer 35 cents pour le produit déshydraté?—R. Pas du tout; il faut tenir compte du coût de la machinerie, de l'empaquetage et ainsi de suite; il faut utiliser des contenants de métal spéciaux. Les pommes de terre doivent être empaquetées dans des contenants de métal traités chimiquement pour prévenir la rouille; apparemment, ces contenants sont à l'épreuve de l'air mais non pas des gaz. Ces contenants ne sauraient être utilisés pour d'autres produits qui doivent être mis dans des gaz.

M. Soper:

D. En 1939 et en 1940, il y eut un surplus assez considérable de pommes séchées, en Nouvelle-Ecosse. Ce surplus a-t-il été liquidé?—R. Oui, la Grande-Bretagne l'a acheté à un certain prix. Il y avait alors de l'espace disponible dans les paquebots et personne ne voulait de ces pommes au Canada. Nous en avons expédié une grande quantité en Grande-Bretagne.

D. En est-il résulté une perte pour le gouvernement canadien à ce prix?—R. Je pourrais dire non.

M. Evans:

D. En discutant le prix des envois des divers produits, est-ce votre office qui agit ou celui de la mise en vente des produits spéciaux?—R. L'office des pro-

duits spéciaux s'occupe de cette question. Nous faisons en sorte d'obtenir un prix raisonnable pour tous, en tant qu'il est humainement possible, en ayant soin de consulter les producteurs. Il faut obtenir un prix équitable pour tout le monde.

M. Cruickshank:

D. Si j'ai bien compris, vous avez dit que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avait assigné des districts aux usines de déshydratation?—R. Non; j'ai dit qu'avant d'entamer des négociations pour la vente de 5,000 tonnes de légumes, nous avons consulté la Commission des prix et du commerce en temps de guerre afin de savoir si une telle quantité de légumes frais n'était pas un volume trop considérable à retirer de l'approvisionnement du pays.

D. J'ai cru comprendre que vous aviez dit que vous aviez assigné des districts aux usines de déshydratation; est-ce vrai? Dans le cas contraire, qui s'en occupe?—R. La Commission n'est pas consultée que je sache.

D. Voici où je veux en venir; suivant les chiffres que vous avez mentionnés, on a pris 1,273,000 tonnes...—R. Pardon, livres.

D. ...livres, je vous demande pardon; cette année, on doit prendre 3,500 tonnes fortes; est-ce exact?—R. Oui.

D. Ce qui fait environ 7,700,000 livres.—R. Monsieur Cruickshank, les usines qui ont été établies ont commencé leurs opérations dès le début de la saison. Pour quelques-unes, cependant, la saison était presque terminée lorsqu'elles ont commencé leurs opérations—je veux dire la saison de 1942.

D. Voici où je veux en venir et je veux être bien compris; c'est à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qu'il appartient de dire s'il y a une quantité suffisante de produits disponible, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Voici, je ne peux pas comprendre pourquoi des usines qui sont aménagées et prêtes à opérer—elles ont obtenu les matériaux nécessaires à leur construction sans recourir aux priorités, elles sont aménagées et prêtes à effectuer le travail, ce sont des entreprises privées aménagées et financées avec l'argent de particuliers—je ne peux pas comprendre comment il se fait que des usines ne peuvent pas avoir de travail à faire, quand il y a des milliers et des milliers de tonnes de pommes de terre qui pourrissent dans les champs dans cette partie du pays?—R. Un autre que moi devra répondre à votre question, car cela n'est pas de mon ressort.

D. Je me demande quelles commissions ou quels témoins seront à même de nous fournir ce renseignement. Le doyen Shaw n'a pu le faire, il en fut de même du sous-ministre; qui alors, pourra nous renseigner?—R. Le doyen Scott est le président de l'office...

M. DONNELLY: Où est l'usine?

M. CRUICKSHANK: C'est ce que je tiendrais à savoir—quelqu'un de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pourrait répondre à cette question.

M. DONNELLY: Dites-nous où se trouvent ces usines?

M. CRUICKSHANK: Une se trouve à Mission et l'autre, à Haney. Toutes deux ont été financées par des particuliers, sans qu'il n'en coûte rien au gouvernement. Elles sont aménagées entièrement, elles sont prêtes à fonctionner, et les pommes de terre pourrissent dans les fosses.

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre que ces usines sont aménagées pour procéder à la déshydratation des produits expédiés sur le marché britannique?

M. CRUICKSHANK: Pas du tout, ces usines ont été construites et aménagées pour procéder à la déshydratation de tous les produits qui leur seraient envoyés. Une de ces usines est celle de la Berryland Fruit Farm, propriété de M. E. M. Gilland; elle est située à Haney; il y en a une, autrefois de Saanich, qui a été achetée par la Pacific Coast Co-operative.

M. Donnelly:

D. Vous êtes-vous rendu à l'usine de Mission ainsi qu'à l'autre?—R. Non.

M. DONNELLY: Quand les usines dont M. Cruickshank a fait mention ont-elles été aménagées?

M. CRUICKSHANK: C'est ce que je veux éclaircir, monsieur le président. Je ne tiens pas à prendre le temps du Comité plus qu'il ne faut en posant la même question aux mauvais témoins, mais je tiens à savoir quel témoin compétent peut nous fournir ce renseignement; pourquoi ces usines ne sont pas en opération. Jusqu'à présent, personne du ministère de l'Agriculture ou d'un autre ministère n'a pu nous renseigner. Je sais ce qui se passe dans mon comté, et M. Reid, le député de New-Westminster, a déclaré aussi à la Chambre, que des pommes de terre avaient pourri dans les fosses. S'il ne nous est pas possible d'avoir ce renseignement d'un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, je me demande de quel fonctionnaire nous pourrons l'obtenir. Si tel fonctionnaire existe, je demande qu'il soit appelé et je lui poserai la question.

Le PRÉSIDENT: Evidemment, M. Conger n'est pas en mesure de fournir ce renseignement.

M. CRUICKSHANK: Non, il ne peut pas répondre; lorsque le doyen Shaw et M. Gardiner ont témoigné, je leur ai posé la même question, mais sans succès.

Le TÉMOIN: Voici, M. Cruickshank, pour ce qui me concerne personnellement, je ne peux pas vous répondre. Je ne suis pas au courant. J'ai entendu parler pour la première fois de l'usine de Haney, lorsque j'ai pris connaissance d'une lettre qu'elle avait adressée au ministère, et ce tout récemment. Ce que je sais, c'est qu'on est à transformer l'usine et à faire des arrangements dans le but d'avoir l'approvisionnement nécessaire. Quant à l'usine de Mission dont vous avez fait mention, lorsque je me rendis en Colombie-Britannique, comme vous vous le rappellerez, j'ai eu une entrevue avec M...son nom m'échappe—Bevan, ou un nom de consonnance semblable. Avec lui se trouvait un M. Malkin et tous deux parlaient de cette entente. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, l'usine ne se trouvait pas alors au Canada. Je leur dis tout d'abord, avant de poursuivre davantage la conversation, d'être bien certains qu'ils pouvaient déménager une telle usine des Etats-Unis, car je savais que les Américains avaient besoin de toute pièce de machinerie et qu'ils désiraient garder autant que possible dans leur pays ce genre de machines. Il y avait aussi autre chose; ils voulaient avoir un approvisionnement d'huile afin de faire usage d'huile au lieu de charbon, et ils avaient peu de chance de réussir. Ainsi, tôt au mois de mars, nous avons écrit aux usines aménagées à cette fin, pour leur demander de nous renseigner sur ce qu'elles comptaient faire et quels produits elles déshydrateraient; j'ai adressé une lettre—je ne peux pas me rappeler le nom mais je crois que c'était à la Pacific Coast...

M. CRUICKSHANK: Pacific Coast Co-operative.

Le TÉMOIN: Non, je crois qu'il s'agissait de la Pacific Coast Packers et M. Malkin était la personne en arrière de l'affaire...

M. CRUICKSHANK: Ce Malkin n'est autre qu'un organisateur.

Le TÉMOIN: J'ai donc écrit et ce n'est que dernièrement que j'ai reçu une réponse de M. Shimek dans laquelle il disait compter aller de l'avant. Dans ma réponse à M. Shimek, je lui ai dit ce qu'il y avait à faire, mais M. Shimek n'a pas communiqué avec moi depuis à ce sujet.

M. CRUICKSHANK: Je n'ai jamais entendu parler de M. Malkin ou de M. Bevan; ce sont des noms nouveaux pour moi.

Le TÉMOIN: Puis, je crois que M. Shimek a dit par la suite que M. Malkin ne faisant pas partie de l'entreprise, mais que M. Pearcy, qui avait tout d'abord intéressé Malkin et Bevan, lui avait fait une proposition.

M. Fair:

D. Qu'est-il résulté de l'usage des produits déshydratés, des pommes de terre, par exemple, dans les camps militaires; y a-t-il eu perte ou avez-vous reçu des plaintes?—R. Nous n'avons pas eu de plaintes. Tout ce que je peux dire c'est que nous sommes en mauvaise posture eu égard aux pommes de terre et à certains légumes qu'ils désireraient particulièrement acheter, qu'ils veulent avoir et qu'on ne peut pas se procurer; nous ne recevons pas de plaintes, on ne fait que continuer à demander de ces légumes.

D. Si je vous pose cette question, c'est que j'ai entendu dire, ces jours derniers, que dans certains camps militaires, les pommes de terre contenaient tellement de chaux ou d'autres choses qu'on ne pouvait pas les manger et qu'on les jetait. Je ne saurais dire si cela est bien fondé.—R. Je crois que si dans les camps militaires on avait à se plaindre des légumes déshydratés, on devrait s'en prendre au cuisinier. Je puis ajouter qu'il y a quelques jours, mon épouse a fait cuire un échantillon de pommes de terre déshydratées qu'on venait de recevoir, et je défie qui que ce soit de pouvoir établir la différence entre les pommes de terre déshydratées et les pommes de terre fraiches, lorsqu'elles sont en purée.

M. Donnelly:

D. Le produit déshydraté conserve-t-il toutes ses vitamines?—R. Oui.

D. Aucune vitamine n'est détruite au cours de l'opération?—R. On prétend que non.

M. CRUICKSHANK: Je tiendrais à ajouter un mot à ce qu'a dit M. le président; un fonctionnaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre au courant du procédé de la déshydratation viendra-t-il témoigner? Apparemment, personne au ministère de l'Agriculture n'est au courant, on n'y connaît que certains contrats. Aurons-nous quelqu'un en mesure de nous renseigner?

Le TÉMOIN: Nous sommes au courant de certains produits. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre pourrait probablement vous renseigner en matière d'approvisionnement dans un endroit en particulier. Elle pourrait peut-être exprimer une opinion à ce sujet.

M. CRUICKSHANK: Très bien, qu'on demande à ce fonctionnaire de venir témoigner.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

M. CRUICKSHANK: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que cette question avait été réglée par l'ordre de renvoi recommandé il y a quelques jours. J'avais compris que nous n'appellerions pas un représentant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. CRUICKSHANK: Ce n'est pas ce que j'ai compris, monsieur le président. J'avais compris que pour une raison ou pour une autre—il vaut mieux élucider le point immédiatement—que pour une raison ou pour une autre—à mon avis, on n'avait pas l'autorité de le faire—la résolution n'a pas été soumise à la Chambre mais elle est venue devant nous, l'autre jour. Ce que j'ai compris, et de la part d'autres membres du Comité, c'est que le ministre lui-même a fourni l'assurance qu'un représentant de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre serait disponible.

M. SOPER: Au besoin.

M. CRUICKSHANK: Au besoin; c'est ce que j'avais compris et je tiens à ce que ce point soit élucidé tout de suite.

M. WRIGHT: Certainement, c'est ce qu'avait compris le comité du programme; que si le Comité jugeait à propos d'appeler des représentants de la Commission

des prix et du commerce en temps de guerre en vue d'avoir certains renseignements, il avait le pouvoir de le faire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est exact. Si je me le rappelle bien, il s'agissait d'une question de procédure, nous avons parlé d'appeler comme témoins, les personnes responsables de l'administration des organismes de vente, comme, par exemple, M. Conger, qui est ici ce matin, et qu'après avoir obtenu tous les renseignements que ces personnes seraient en mesure de nous fournir, si nous n'étions pas satisfaits, nous pourrions alors prendre des dispositions pour obtenir des réponses exactes aux questions posées. C'est ce que j'ai compris.

M. MCNEVIN (*Victoria-Ontario*): Voici ce que j'ai compris. Si le Comité, une fois les divers exposés faits, désirait avoir plus de renseignements, la question de savoir si des fonctionnaires de tel ou tel ministère seraient appelés, serait soumise au Comité pour décision, mais ni le ministre, ni le président, ni personne n'ont fait une déclaration précise sous ce rapport. La question a été laissée à la décision du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois, messieurs, que nous ne devrions pas perdre l'occasion d'obtenir de M. Conger et des autres témoins qui seront appelés, tous les renseignements possibles; puis, plus tard, si nous le jugeons nécessaire, nous aviserons quant aux autres renseignements. Pour le moment, je crois que nous devrions poursuivre avec M. Conger.

M. Léger:

D. M. Conger peut-il nous dire pendant combien de temps peuvent se conserver les pommes de terre déshydratées?—R. Nos techniciens ne le savent pas exactement. Cela dépend de la température; si elles étaient expédiées disons, en Méditerranée où il fait chaud, certaines réactions pourraient se produire, qui ne se produiraient pas si ces légumes étaient conservés dans un climat plus frais. Il n'y a pas de données précises sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Sous ce rapport, monsieur Léger, je crois que le Comité a l'intention d'appeler quelqu'un qui a une connaissance pratique et scientifique du procédé de la déshydratation. Nous pourrons peut-être avoir alors les renseignements voulus.

M. Léger:

D. Pourrais-je poser une autre question? Je comprends que le ministère de l'Agriculture est venu en aide à des usines de déshydratation en fournissant l'aménagement?—R. Ici, encore, il s'agit de l'office de ravitaillement en produits agricoles. Cet office a fourni de la machinerie—je ne veux pas poser comme une autorité—mais il a fourni de la machinerie qui demeure la propriété du gouvernement.

D. Le gouvernement est-il disposé à venir en aide à d'autres usines qui désireraient s'occuper de déshydratation?—R. Je ne pourrais pas vous le dire; je ne le crois pas, à moins toutefois qu'il n'y ait une demande pour un certain produit.

D. Je comprends.—R. Si j'étais un manufacturier, je ne crois pas que je serais intéressé. Les exigences sont très, très serrées. Si vous manufacturez un produit et que la température ne s'y prête pas, ou si le produit n'est pas manufacturé précisément suivant les prescriptions, vous êtes propriétaire du produit, non pas le gouvernement, et les dépenses montent rapidement. Je ne crois pas que ce soit une mine d'or.

M. McNevin (Victoria-Ontario):

D. Si je me le rappelle bien, vous avez mentionné, comme étant de 35 cents par livre le prix des pommes de terre déshydratées.—R. Oui. Je parlais alors du produit, une fois l'opération terminée.

D. Cela dépendrait aussi du prix payé pour le produit frais?—R. Absolument.

D. Je me demande s'il serait possible d'établir une comparaison entre le prix de 35 cents et celui du produit; qu'est-ce que cela représenterait pour le boisseau ou le sac, pour le légume frais?—R. Si M. Hatfield était ici, il pourrait vous fournir ce renseignement. Je crois que l'on payait le prix courant du marché. Je ne pourrais pas dire exactement combien, bien que je me rappelle avoir vu le prix.

D. Mon calcul mental peut ne pas être exact, mais je crois qu'il faudrait environ 8½ livres du produit traité; c'est-à-dire en prenant un boisseau de pommes de terre et en appliquant la proportion que vous avez donnée, soit un pour sept.—R. De plus, le procédé de déshydratation est très coûteux.

D. Oui.—R. Par exemple, il varie suivant les produits—mais les Anglais ont payé l'an dernier, en me basant sur un produit pour lequel je suis absolument certain, les oignons—$78 pour la déshydratation d'une tonne d'oignons frais.

D. J'admets que c'est une opération coûteuse; mais la proportion de un pour sept s'applique aux pommes de terre?—R. Oui, aux pommes de terre. C'est ce qu'on m'a dit être la proportion entre les pommes de terre fraîches et le produit déshydraté; prenant les pommes de terre comme elles viennent.

D. Car cela représenterait, en se basant sur le prix de 35 cents par livre, un prix variant entre $2.95 et $3.00 le boisseau.—R. Comme je viens de le dire, le procédé de déshydratation est très coûteux.

D. Je sais que la question du coût entre en ligne de compte.—R. Oui, c'est un procédé très coûteux.

D. Voici ce que j'en conclus; pour les envois outre-mer, le coût du fret sera grandement diminué.—R. Oh! oui.

D. Et du point de vue du fret, il y aura probablement aussi des avantages appréciables—et c'est ce qu'il importe surtout de se rappeler. Personnellement, je ne comprends pas pourquoi, plutôt que de suivre ce procédé, on ne fait pas un plus grand usage du légume frais?—R. Ce que je tiens surtout à faire remarquer c'est que la Grande-Bretagne ne fait usage des pommes de terre ainsi traitées que pour les forces armées. Elle n'en fait pas usage pour les civils. Selon moi, quiconque à l'heure actuelle est propriétaire d'une usine de ce genre ne tardera pas à s'apercevoir, une fois la guerre finie, qu'il a sur les bras une sorte d'éléphant blanc.

M. Rickard:

D. S'il y avait de l'espace disponible, le ministère britannique des Vivres préférerait-il les pommes de terre fraîches au produit déshydraté?—R. Ce facteur n'entre pas du tout en ligne de compte. Pour des fins spéciales, on veut des pommes de terre déshydratées pour l'armée, la marine et l'aviation.

D. Mais il préférerait le légume frais, s'il pouvait l'obtenir?—R. Non, il n'en a pas fait mention, il veut le produit déshydraté.

D. Pas pour l'armée?—R. Voici, suivant les réclames publiées dans les journaux de Grande-Bretagne, on recommande aux gens de manger plus de pommes de terre, d'en manger deux ou trois fois par jour.

D. Mais si l'espace était disponible, ne préféreraient-ils pas le légume frais? —R. Cela ne répondrait pas à leur but. Je me permettrai d'ajouter que pour la plupart de ces denrées, il est très difficile de les fournir fraîches aux armées en campagne.

D. Oui, mais cependant, nous avons exporté plusieurs millions de barils de pommes.—R. Mais alors il y avait suffisamment d'espace dans les océaniques pour les transporter.

D. Cela me paraît drôle.—R. Il s'agit de ce qu'ils veulent et pourquoi ils le veulent.

M. Evans:

D. Ne serait-il pas possible qu'un fonctionnaire de la ferme expérimentale vienne nous expliquer le procédé de la déshydratation?—R. Je puis dire que si vous désirez des renseignements techniques sur la déshydratation, vous pourriez avoir M. B. Davis, l'horticulteur fédéral ou M. Eidt ou quelqu'autre personne bien au courant de la construction et du fonctionnement de ces usines.

M. Golding:

D. En ce qui concerne la déshydratation, vous avez parlé des usines déjà établies. Le point soulevé par M. Cruickshank devrait, je crois, être élucidé. Vous avez dit ne pas anticiper de difficulté à obtenir ce dont vous avez besoin. Mais il arrive qu'il y a des pommes de terre qui ne peuvent pas être liquidées et vous avez des usines pour la déshydratation de ces pommes de terre, lesquelles usines ne peuvent pas être utilisées. Il doit certainement se trouver quelqu'un en mesure de répondre.—R. Il est dans les attributions de l'office des produits spéciaux d'obtenir le produit requis, mais il ne peut dépenser que la somme déposée à son crédit par l'acheteur. Ce problème semble plutôt relever de l'office du ravitaillement en produits agricoles.

D. Eclaircissons d'abord ce point. Se trouve-t-il quelqu'un à votre ministère qui puisse nous renseigner complètement à ce sujet; qui puisse nous dire où se trouvent les pommes de terre et les usines de déshydratation?—R. Je peux vous répondre.

D. Voici quelle est la situation. Le point a été soulevé par M. Cruickshank; le fait existe et nous en avons l'assurance; il y a des pommes de terre que l'on ne peut pas utiliser, elles pourrissent; je crois qu'il devrait y avoir quelqu'un en mesure de nous dire ce qu'on peut en faire.—R. Je ne mets pas en doute la déclaration de qui que ce soit, mais le fait est que l'automne dernier, alors que je me trouvais à Vancouver, on transportait, de l'Alberta et des autres provinces, des quantités de pommes de terre à Vancouver parce qu'il y avait disette à ce dernier endroit. Je ne saurais vous dire combien il y avait de pommes de terre gâtées, mais je sais que des pommes de terre furent expédiées à cet endroit, parce que nos inspecteurs à Vancouver, m'ont fourni les chiffres. Je crois qu'à ce moment 70 wagons étaient parvenus à Vancouver, à la fin d'octobre, et apparemment on en manquait.

M. Cruickshank: Monsieur le président, je vous demanderais de me permettre de faire une interruption pour que le procès-verbal soit bien clair, car tout ceci est versé au procès-verbal. Je crois y avoir droit sans égard à la question de parti. Il arrive que je sois le seul représentant de la Colombie-Britannique sur le Comité. Les renseignements de M. Conger ne sont pas exacts. Il est vrai que l'an dernier, l'Alberta a expédié des pommes de terre à Vancouver. Je vais maintenant vous en fournir la raison. M. Conger n'aura qu'à vérifier dans les dossiers de l'office impérial auxquels nous ne pouvons avoir accès. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a arrêté un prix pour les pommes de terre, en Colombie-Britannique, prix inférieur au coût de production dans cette province où les producteurs sont organisés, car les cultivateurs de cette province sont tout aussi bien organisés que les producteurs de blé et les autres cultivateurs, et ils refusèrent de vendre les pommes de terre à ce prix. Je ne veux pas citer les prix, je les ai à mon bureau, ceux que je vais donner ne sont que de mémoire. A cette époque, un fonctionnaire important de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avait déclaré aux représentants de la compagnie Safeways que, depuis plus de deux ans, l'Alberta expédiait des pommes de terre à Vancouver. Les pommes de terre, en certaine quantité ne furent expédiées de l'Alberta en Colombie-Britannique que depuis peu; il y a trois ans, la Colombie-Britannique exportait des pommes de terre aux Bermudes. Sur ma propre ferme, une certaine année, j'ai payé 25 cents la tonne pour faire jeter 100 tonnes de pommes de terre dans le fleuve

Fraser. Pas un ministère ne peut me dire que nous ne pouvons pas produire et que nous ne produisons pas de pommes de terre. J'admets que des pommes de terre ont dû être importées dans notre province l'an dernier et voici pourquoi: un fonctionnaire attaché au saint des saints fixa un prix pour les pommes de terre de la Colombie-Britannique, prix auquel les producteurs ne pouvaient pas vendre. Par contre, ils ont arrêté un prix moins élevé pour les pommes de terre de la vallée du Fraser et celles de New-Westminster que pour celles de Kamloops et de la Saskatchewan et inférieur à celui des pommes de terre de l'Alberta. Je ne tiens pas à discuter ici la qualité des pommes de terre de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais je tiens à ce que le procès-verbal soit exact. C'est pour cette raison que des pommes de terre furent importées et que nos Susmas, Delta et Chilliwack pourrirent. Je déclare définitivement qu'une usine est disponible. Cette usine est allée jusqu'à importer du Nouveau-Brunswick, à ses propres frais, des pommes de terre de semence. J'admets qu'on cultive d'excellentes pommes de terre au Nouveau-Brunswick. Nous avons importé, cette année, en Colombie-Britannique, plusieurs wagons de pommes de terre pour fin de semence, mais, si je me souviens bien, nous étions limités à 8 arracheuses de pommes de terre—j'ai le renseignement à mon bureau. J'ai communiqué avec M. Gardiner à ce sujet, mais la Colombie-Britannique n'avait droit qu'à huit. On décida alors d'augmenter le volume de l'approvisionnement en allouant une certaine quantité de l'attribution de 1942 et de l'attribution présumée de 1943. Nous sommes allés de l'avant et nous avons encouragé nos producteurs à utiliser les terres à petits fruits, ce qui devrait intéresser le ministère de l'Agriculture. Il y a des centaines d'acres que les Japonais cultivaient et qui maintenant ne sont pas utilisées en ce qui concerne les petits fruits. Les conserveries ont avancé les fonds nécessaires pour l'achat des semences dans le but d'utiliser ces terrains pour la culture des pommes de terre plutôt que de les laisser incultes. Il existe un fait que les membres du Comité ne devraient pas perdre de vue. A juste titre, ces terrains sont conservés pour les militaires qui reviendront du front. N'est-il pas préférable que dans l'intervalle ces terrains soient cultivés et produisent des pommes de terre, alors qu'il se trouve une usine de déshydratation à proximité, plutôt que de les laisser incultes jusqu'au retour des soldats, simplement parce qu'un fonctionnaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui, évidemment, craint de témoigner devant le Comité, vu qu'il ne connaît rien de la culture, a déclaré que nous ne pouvions pas en produire? Le témoin a déclaré que l'usine qui s'y trouve sera un éléphant blanc après la guerre. Qu'il me soit permis de dire que je suis d'accord avec lui sur ce point, mais je tiens à lui faire remarquer que l'aménagement de ces usines est la propriété des Canadiens et que l'usine n'est pas un éléphant blanc pour le propriétaire.

Le TÉMOIN: Non.

M. CRUICKSHANK: Un instant. Je tiens à être corrigé si ce n'est pas exact.

Le TÉMOIN: Tel que je le comprends, je crois que le prix de certains aménagements serait très peu élevé, environ $3,000. Pour certaines usines, on a dépensé $12,000, $13,000 ou $14,000, mais dans le cas actuel, l'ensemble...

M. CRUICKSHANK: Ils ont obtenu à Vernon, une somme de $11,000 pour aménager l'établissement et commencer les opérations. Cette usine fonctionne depuis de nombreuses années. Je ne dis pas qu'il ne s'agit pas d'un éléphant blanc pour M. Bulman et M. Hatfield. C'est M. Bulman qui a obtenu la somme de $11,000 pour commencer les opérations. Il a été dans ce genre d'affaires, et si c'est un éléphant blanc, il en portera la responsabilité. On a dit que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'accorderait pas de priorité pour encourager la production de bonnes pommes de terre de semence des provinces Maritimes; suivant mes renseignements, on leur a fait savoir, qu'en dépit du fait que le pays a produit l'an dernier 1,273,780 livres et que cette année on compte produire 7,700,000, l'usine ne serait pas utilisée, et la seule raison qu'on

a pu me donner c'est que nous n'avons pas démontré que nous aurions un surplus de pommes de terre.

Monsieur le président, avez-vous un surplus de pommes de terre dans l'Ontario actuellement, alors qu'on en importe de la Saskatchewan par wagons? Il y a certainement pénurie de pommes de terre dans l'Ontario. L'usine de Lethbridge, au dire même du doyen Shaw, ne sait pas encore si elle fonctionnera; cependant il n'y a pas de disette à cet endroit.

M. GOLDING: M. Cruickshank pourrait-il nous dire quel prix a été arrêté l'an dernier, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour les pommes de terre de semence; quel était ce prix?

M. CRUICKSHANK: J'ai ce renseignement à mon bureau; de mémoire, je dirais $44 ou $45, pour les pommes de terre comestibles, non pour les pommes de terre de semence.

M. DONNELLY: Pouvez-vous dire au Comité si les magasins Safeways ont vendu au-dessus de votre prix, les pommes de terre importées de l'Alberta?

M. CRUICKSHANK: Non, dans certains cas, le prix a été arrêté et, suivant nos renseignements, le prix a été fixé pour les détaillants. Le plafond des prix de l'Alberta était plus élevé que le nôtre. Nous avons payé aux détaillants, aux magasins Safeways, jusqu'à $70 la tonne. Safeways est une chaîne de magasins et cette organisation est disposée à assumer la perte afin de satisfaire le client. Je n'ai rien à dire là-dessus.

M. GOLDING: Avez-vous dit que vous aviez jeté au rebut 100 tonnes de pommes de terre?

M. CRUICKSHANK: Pas l'an dernier, il y a quelques années. Je n'ai pas cultivé de pommes de terre l'an dernier. Personnellement, je n'en ai pas jeté. Les pommes de terre pourrissaient sur l'île Lulu, l'an dernier. J'admets qu'elles auraient pu être vendues et éviter ainsi l'importation de celles de l'Alberta, mais, pendant des mois, les cultivateurs restèrent sur leur dignité et refusèrent de s'en laisser imposer. Je crois que chaque membre du Comité approuve leur attitude, soit qu'ils n'accepteraient pas un prix inférieur au prix de production.

M. LÉGER: Dois-je comprendre que le gouvernement a refusé l'aménagement pour la déshydratation des pommes de terre?

M. CRUICKSHANK: J'ai la lettre ici—non, elle est à mon bureau, je regrette.

M. SENN: Pouvez-vous nous dire ce que la compagnie Safeways a payé pour les pommes de terre de l'Alberta?

M. CRUICKSHANK: Je l'ignore.

M. SENN: Le prix était-il moins élevé que celui que vous offriez?

M. CRUICKSHANK: Je suppose que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre fixa le prix pour l'Alberta également.

M. SENN: Les pommes de terre étaient importées par wagons?

M. CRUICKSHANK: Oui.

M. SENN: Les vendait-on à meilleur marché ou les achetait-on à meilleur marché que le prix que vous offriez?

M. CRUICKSHANK: Non. La Commission des prix et du commerce fixa un prix supérieur à celui qu'on avait la permission de payer dans l'île de Vancouver ou la vallée du Fraser. Le prix était fixé. Je suppose que la compagnie Safeways a assumé la perte pour satisfaire ses clients. Je ne discute pas ce point. C'était son affaire. M. Gilland, de la Berryland Fruit Association, qui est le seul propriétaire de l'immeuble en question, est aussi propriétaire d'une vacherie et s'occupe de mise en conserve depuis nombre d'année. Suivant les renseignements obtenus du ministère, on songeait à lui donner une commande si son établissement était approuvé par les inspecteurs du gouvernement. Il s'agit de l'établissement au sujet duquel M. Shaw n'avait pas de renseignements l'autre

jour. L'établissement a été approuvé il y a quelque temps par l'inspecteur du gouvernement, M. Atkinson, à une condition, celle que le gouvernement provincial donnât l'assurance qu'il n'y aurait pas de disette en Colombie-Britannique. Vous savez quelle température l'Est a eue l'an dernier, et vous savez très bien qu'aucun ministère ne pouvait dire quel serait l'état de la récolte.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas où peut nous conduire une telle discussion, nous n'avons pas les renseignements nécessaires. Il n'y a pas de doute que M. Cruickshank a raison de se plaindre, en nous basant sur ce qu'il a dit, mais, sans correspondance ni documents, je ne crois pas que le Comité puisse en arriver à une conclusion. Quel est le désir du Comité?

M. CRUICKSHANK: Je jouis des mêmes droits que les autres membres du Comité. Pourquoi serais-je appelé à produire de la correspondance quand aucun autre membre du Comité ne l'a jamais fait?

Le PRÉSIDENT: Je ne le sais pas.

M. DONNELLY: Le Comité a le droit de savoir où se trouve l'établissement, quels en sont les propriétaires et ainsi de suite.

M. CRUICKSHANK: Je viens de fournir ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Qui a la charge de l'établissement?

M. CRUICKSHANK: Je crois que le président et seul propriétaire est M. Gilland. Je ne donnerai pas les noms de ses enfants parce que je ne les connais pas. Je vous ai dit quel était le contrat, sous la signature du président de l'office de l'écoulement des produits suivant l'exemplaire que m'a transmis le ministre de l'Agriculture; on songe à lui donner une commande si son établissement est approuvé par les inspecteurs du gouvernement. Nous ne discutons pas ce point. M. Atkinson, de la ferme expérimentale de Summerland, qui fait l'inspection des établissements qui se trouvent dans l'Ouest, l'a approuvé mais on a ajouté que le gouvernement provincial devait donner l'assurance qu'il n'y aurait pas de disette de pommes de terre. Il est intéressé à la disette dans la Colombie-Britannique. Je tiens à vous dire, monsieur le président, comme cultivateur pratique, ainsi qu'à tous les membres du Comité de l'agriculture qui sont au courant de la température que nous avons eue dans l'Est l'an dernier que personne, tout technicien que cet homme puisse être, attaché à un ministère d'agriculture, ne peut fournir une telle garantie. Vous le savez. Je voudrais savoir pourquoi nous ne pouvons pas obtenir ce contrat, si le gouvernement consent à assumer la responsabilité si nous ne produisons pas—je ne dis pas que nous le pouvons—si nous ne pouvons pas produire 7,700,000 livres de pommes de terre évaporées, de pommes de terre déshydratées cette année. On sait fort bien qu'il n'est pas possible de fournir une telle garantie. J'aimerais savoir si on nous dira, s'il y a un surplus de pommes de terre pourissant dans la Colombie-Britannique, qui paiera pour ces pommes de terre. C'est tout ce qui m'intéresse.

M. GOLDING: L'usine dont vous parlez a-t-elle été établie l'an dernier?

Le TÉMOIN: Non.

M. CRUICKSHANK: Elle a été établie, mais non comme usine de déshydratation.

M. Wright:

D. Puis-je poser une question au sujet des propriétaires de ces usines? Vous avez dit qu'il s'agissait d'entreprises privées et, par la suite, en réponse, je crois, à une question de M. Cruickshank—du moins c'est ce que j'ai cru comprendre—vous avez ajouté qu'il y avait dans ces usines certaines machines que le gouvernement avait payées.—R. Ils ont eu une certaine quantité de machines, certain genre de machines qui sont encore dans ces établissements, mais qui demeurent la propriété du gouvernement.

D. Utilisées pour la déshydratation des légumes?—R. Je n'ai rien à y voir, cela relève de l'office du ravitaillement en produits agricoles.

M. LÉGER: M. Gardiner nous a donné ce renseignement l'autre jour.

Le TÉMOIN: Je veux être bien compris en ce qui regarde les remarques de M. Cruickshank. Je n'ai pas de correspondance ni quoi que ce soit au sujet de cet établissement en particulier; je crois que cette correspondance a été entre les mains de M. Shaw et du ministre.

M. CRUICKSHANK: C'est exact.

Le TÉMOIN: Quant à moi, si je recevais l'ordre de passer un contrat pour ce terrain à petits fruits, je le ferais; ce n'est pas à moi à dire où ce terrain devrait être situé.

M. SENN: Nous comprenons cela.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas laisser de doute. Si M. Cruickshank désire que nous étudions cette question de nouveau nous pourrions peut-être faire revenir le doyen Shaw et le questionner sur ce point en particulier. Je ne crois pas que nous puissions aller plus loin pour le moment.

Le TÉMOIN: Il est le seul au ministère de l'Agriculture pouvant fournir ce renseignement.

M. CRUICKSHANK: Cela me satisfera.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous procéder? Je vois que vous avez inclus dans ce montant la question des fèves. Plusieurs représentants de l'Ontario en particulier ont fait mention des fèves, de temps à autre. Je me demandais si on désirait des renseignements sur cet item.

M. TUSTIN: Je désirerais poser deux ou trois questions concernant les tomates. En 1941, nous avons expédié 3,000 caisses de tomates. Avez-vous dit qu'il n'y avait pas de tomates en 1942?

Le TÉMOIN: Elles ne furent pas expédiées.

M. Tustin:

D. De nouveau, cette année, il n'y en a pas eu?—R. Il n'en a pas été fait mention.

M. GOLDING: Je viens d'un district où on se livre à la culture des fèves et je représente un comité qui en produit passablement. Je tiens à dire que les cultivateurs de ce district sont bien au courant de la situation et ils ont eu le renseignement à temps pour semer leurs fèves. Au cours d'une seule année, ce district a exporté au delà de 2,000,000 de boisseaux de fèves.

Le TÉMOIN: Je suis heureux que M. Golding ait soulevé ce point, car lorsque j'ai donné des chiffres, je n'ai fait mention que de la quantité de fèves qui devaient être expédiées et cela ne comprenait pas les fèves achetées par la Grande-Bretagne, de la récolte de 1941, vu que cela n'était pas passé par l'office des produits spéciaux. Le contrat des fèves pour la récolte de 1941 a été passé directement avec un certain expéditeur. La Grande-Bretagne acheta 10,000 tonnes de fèves séchées au Canada. Il en reste encore au pays, mais elles seront expédiées. Cette année, les achats sont faits par l'intermédiaire de l'office des produits spéciaux.

M. GOLDING: J'imagine, monsieur le président, au point où en est rendu la saison, que les fèves qui viendront après la récolte du printemps, seront d'une grande utilité cette année, pourvu que la température soit favorable.

Le TÉMOIN: Nous l'espérons. Nous avons pratiquement conclu un contrat avec la Grande-Bretagne pour la fourniture de 40,000 tonnes fortes, suivant la récolte et la situation au Canada, à un prix d'environ $2.90 le boisseau franco point d'expédition, ce qui représente pour le producteur $2.50 le boisseau pour des fèves n° 1.

M. GOLDING: Les producteurs de fèves ont une excellente organisation appelée Bean Growers' Association qui a répandu partout la bonne nouvelle.

Le TÉMOIN: Il me fait plaisir d'apprendre cela.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à poser à M. Conger?

M. Clark:

D. Je crois que l'un des problèmes c'est que le ministère britannique des vivres ne fait pas connaître ses besoins, alors qu'il devrait le faire afin de permettre l'organisation de la production. Vous a-t-on avisé, cette année, assez à l'avance afin de pouvoir organiser la production comme vous le désirez? Je sais qu'il y a une couple d'années, la Grande-Bretagne voulait avoir des tomates la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet. Il est impossible à un producteur, à une conserverie ou à qui que ce soit de pouvoir établir un programme de production, lorsque les demandes arrivent aussi tard. Vous renseigne-t-on maintenant assez à l'avance de manière à vous permettre de tracer un plan de production?—R. Oui, M. Clark, il y a une amélioration sensible. J'admets volontiers que pour certains produits, nous n'étions pas renseignés sur leurs besoins et sur ce dont ils n'avaient pas besoin. La première chose, l'an dernier, fut les oignons. Je fus mis au courant et j'ai fait semer les oignons longtemps d'avance. Si nous avions été renseignés à temps, un volume plus considérable de légumes déshydratés de la récolte de l'an dernier aurait pu être produit—peut-être que ce fut aussi bien, étant donné la disette de pommes de terre. Cette année, nous le savons pour les fèves et nous sommes renseignés au sujet des produits déshydratés. On a fait beaucoup de réclame et lors de la conférence, nous avons demandé une augmentation de la culture de la pomme de terre d'environ 11 p. 100. Il y a eu une amélioration considérable.

M. Senn:

D. Avez-vous dit que vous aviez été renseigné longtemps d'avance au sujet des fèves?—R. Oui, les négociations au sujet des fèves ont été entamées il y a longtemps. Il faut toujours beaucoup de temps pour décider une telle question, et je crois que le prix de $2.50 a été annoncé par le ministre, il y a environ deux mois. L'Office du ravitaillement en produits agricoles a fait venir des représentants des producteurs de fèves du district de Chatham. Ils ont choisi leurs propres représentants et les expéditeurs ont envoyé les leurs afin de discuter définitivement du prix que la récolte exigerait.

M. Evans:

D. Trois parties du Canada produisent la plus grande partie des fruits: les provinces Maritimes, l'Ontario et la Colombie-Britannique,—pourriez-vous nous donner en détail les quantités expédiées par chacune des provinces?—R. Tous les petits fruits furent expédiés par la Colombie-Britannique. Comme vous le savez, la production des petits fruits n'a pas été suffisante dans l'Ontario; cette province en fait venir en grande quantité de la Colombie-Britannique, dans l'SO_2, dans un sirop de la proportion de 2-1 et 3-1.

M. CRUICKSHANK: La production des petits fruits n'a pas été considérable dans la Colombie-Britannique l'an dernier.

Le TÉMOIN: Non. Et cependant, nous aurions pu utiliser une quantité presque illimitée de fraises de la Colombie-Britannique; les Japonais ayant été déplacés, un grand nombre de fermes ne furent pas cultivées et nous fûmes à court. En 1942, nos envois se chiffrèrent à 529 tonnes. Cette année, la Grande-Bretagne aurait pris de nouveau des petits fruits, mais la production n'a pas été suffisante; elle prendra peut-être d'autres produits—plus tard; mais cela dépendra de la récolte et à l'heure actuelle, elle ne veut pas de prunes et de pruneaux.

M. Cruickshank:

D. M. O'Meara est-il encore votre représentant en Colombie-Britannique? —R. M. O'Meara ne s'occupe pas précisément de déshydratation.

D. Non, mais il est encore au service du ministère, n'est-ce pas?—R. Il s'occupait de l'expédition des produits, c'est-à-dire des produits dans l'SO_2.

D. Il est encore là, n'est-ce pas?—R. Nous payons une petite somme chaque mois au gouvernement provincial, ce qui nous laisse libre d'utiliser ses services lorsque nous en avons besoin; ce montant n'est pas considérable; il était plus élevé lorsqu'il se faisait plus d'affaires.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à poser, nous pouvons vous dire, monsieur Conger, que nous vous sommes reconnaissants d'avoir témoigné devant le Comité. Si nous désirons de plus amples renseignements, nous vous rappellerons.

Nous avons également avec nous, ce matin, M. W. A. Brown, du service avicole. Si le Comité le veut bien, M. Brown pourra commencer son exposé. S'il ne le termine pas aujourd'hui il pourra revenir à une autre séance. Cela convient-il au Comité?

Des DÉPUTÉS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brown, le Comité tiendrait à être renseigné sur le travail de votre division.

M. W. A. BROWN, chef du service des produits avicoles de l'office des produits spéciaux, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs. Un office des produits avicoles a été demandé par le ministère des vivres en janvier 1940, vers l'époque de la formation de l'office des produits laitiers. Il n'en est rien résulté pendant plus d'un an, jusqu'à l'établissement de l'office des produits spéciaux, en avril 1941. La raison du délai intéresserait peut-être les membres du Comité, si l'on envisage la simpiternelle question du classement des œufs et de la réglementation sur les œufs qui fut discutée à diverses reprises il y a quelques années. La raison du délai fut que le gouvernement canadien et le gouvernement britannique ne purent s'entendre sur les modes de paiement. Durant les quinze années qui ont précédé la guerre, les œufs et les volailles exportés en Grande-Bretagne, furent vendus sur la base C.A.F., les paiements étant effectués aux banques du Canada sur production de documents; en d'autres termes, quiconque expédiait des œufs d'une province de l'Ouest se présentait à la banque avec son connaissement et son certificat d'inspection, à Saskatoon, Moose-Jaw, Winnipeg ou ailleurs et touchait le prix du wagon réellement avant que le wagon n'ait quitté la voie d'évitement, pourvu que les scellés eussent été apposées et les lettres de voiture, émises. Ce fut le résultat de la confiance qu'on attachait au certificat d'inspection du gouvernement canadien quant au classement et à la qualité des œufs et des volailles pour l'exportation. Le ministère britannique des vivres qui avait été habitué à acheter du bacon et d'autres produits sur consignation sur une base de paiement partiel, insistait pour acheter les œufs de la même façon.

Une inspection était faite outre-mer et une partie du paiement était retenue tant que les œufs n'avaient pas été examinés. Ce n'était pas une méthode satisfaisante de faire des affaires en comparaison du système établi avant la guerre. Dans l'intervalle, avant l'établissement de l'office des produits spéciaux, on continua à faire affaires de cette manière suivant un arrangement par lequel les réglements étaient faits par l'intermédiaire d'agences d'expéditeurs canadiens outre-mer. Me basant sur les discussions antérieures, j'ai cru que cela intéresserait les membres du Comité s'il était possible d'établir un système d'exportation basé sur des normes établies par l'inspection, par lequel un exportateur pouvait être payé pour ses envois outre-mer plus rapidement que s'ils expédiaient ses œufs de l'ouest du Canada à un marché dans l'Est.

M. Senn:

D. Eut-on à se plaindre des œufs après leur arrivée à destination?—R. Seulement lorsque le transport devint difficile, au cours de la deuxième année de la guerre. Il n'y eut pas de difficulté pour l'envoi des œufs frais, sauf qu'au début on retenait 10 p. 100 de l'argent; plus tard, la retenue fut portée à 90 p. 100

et immédiatement avant d'entreprendre le séchage des œufs, des arrangements furent faits pour le paiement de la somme totale de ce côté-ci de l'océan.

Les résultats ne furent pas aussi satisfaisants pour les œufs d'entrepôt. Nous avons constaté qu'on avait encore beaucoup à apprendre en matière de long entreposage des œufs en coque, surtout si l'on tient compte des délais qui se produisent aux ports d'expédition et des retards au cours des traversées...

D. Avez-vous eu des difficultés au sujet de la réfrigération?—R. Pas autant pour les produits canadiens que pour les produits des Etats-Unis—une grande quantité d'œufs des Etats-Unis furent expédiés de Montréal, naturellement comme le système de classement laissait à désirer et que des envois furent faits des entrepôts, sans classement, il en est survenu de la confusion, et de la critique dans les journaux. Le fait d'expédier des œufs séchés plutôt que des œufs en coque a aplani beaucoup de difficultés en matière de transport; notre produit séché donne satisfaction en Angleterre.

Au cours des premières années de la guerre, les exportations ont augmenté constamment; d'un million de douzaines, en 1939, à près de quarante millions de douzaines, l'an dernier. Les envois d'œufs en coque sont encombrants. Les compagnies tiennent à avoir des envois légers pour contrebalancer les produits plus lourds. C'est probablement pour cette raison, que les œufs en coque furent transportés plus longtemps qu'à l'ordinaire. Dans la liste des produits déshydratés, les œufs furent inclus à la demande du ministère britannique et depuis le mois de mars, l'an dernier—tous les œufs expédiés étaient déshydratés.

Les œufs déshydratés ont le plus de valeur parmi les produits alimentaires transportés. La valeur moyenne par wagon est de $75,000. Ils occupent beaucoup moins d'espace que les œufs en coque. Un wagon d'œufs séchés représente six ou sept wagons d'œufs en coque. Je ne connais pas d'organisme qui ait été aussi embarrassé que ne le fut l'office des produits spéciaux, le printemps dernier, lorsque prit soudainement fin l'envoi d'œufs en coque, au début de la saison de production intense.

Avant la guerre, il y avait trois établissements au Canada, dont deux petits, d'un rendement d'environ quatre wagons d'œufs en coque par jour. L'absorption d'un surplus de trois mois, mars, avril et mai, fut une source d'ennuis pour tous les intéressés à ce commerce; l'office, les entreposeurs, les sécheurs et ainsi de suite; il est surprenant comme les difficultés peuvent se multiplier rapidement. L'entreposage d'œufs congelés en bloc sauva la situation. La capacité totale d'entreposage d'œufs en coque au Canada, dans les districts de surplus de production était de 450,000 caisses. Il est arrivé que l'office fut confronté par une quantité plusieurs fois plus considérable. Antérieurement, on avait l'habitude d'entreposer les œufs gelés dans des contenants de métal. Le métal n'était plus disponible. Fort heureusement une personne intéressée au commerce des œufs brisés à Winnipeg, inventa un moule. Il en résulta que trente livres d'œufs gelés purent être déposées dans un seul de ces moules et congelés sous forme de brique. Il est douteux que l'espace d'entreposage eût pu être mieux utilisé par suite de cette découverte. Les moules étaient empilés les uns sur les autres tout comme des briques, utilisant ainsi tout l'espace dans les salles d'entreposage, et l'on n'avait qu'à s'assurer que le plancher pouvait supporter toute la charge. Les œufs étaient congelés à une température de 10 au-dessous de zéro et entreposés à une température de zéro.

Comme il n'y avait que trois établissements de déshydratation d'œufs, les déshydrateurs de lait furent appelés à prêter leur concours. C'est ce qu'ils firent, mais aujourd'hui, seuls quelques établissements de déshydratation du lait s'en occupent. Il a fallu construire cinq nouveaux établissements, et cette année, il y en a neuf en opération. Quatre des cinq nouveaux établissements se trouvent dans l'Ouest canadien; un à Winnipeg, un à Saskatoon, un à Edmonton et un à Calgary; le point était de poster ces établissements géographiquement à travers le pays, à des endroits où il y avait au moins un surplus de 150,000 caisses par

année afin qu'ils pussent être en opération sept jours par semaine et vingt-quatre heures par jour, l'année durant. Le rendement de ces établissements est suffisant pour absorber une quantité plus considérable que le maximum demandé par le contrat. Il n'y a pas eu d'encombrement. Par comparaison à 450,000 caisses en entrepôt l'an dernier, l'office n'en a actuellement que 32,800 et 7,000,000 de livres d'œufs congelés par opposition à 12 ou 13 millions de livres l'an dernier. En d'autres termes, depuis le début de l'année l'industrie de la déshydratation a été en mesure de tout absorber sauf durant une courte période en avril et mai.

L'an dernier, le contrat passé avec la Grande-Bretagne, était pour des œufs en coque; et un contrat supplémentaire a dû être fait pour la conversion de ces œufs en poudre. On a fait une estimation du coût d'entreposage au cours de l'année, et à la fin de la période de déshydratation en décembre dernier, nous avons eu le plaisir de remettre au ministère britannique une somme de $400,000 de l'estimation qui avait été faite; il avait été entendu dans le temps, que toute somme économisée par cette conversion serait portée au crédit du ministère britannique des vivres.

Par opposition aux autres offices qui ne font que l'achat des produits, l'office des produilts spéciaux, en ce qui concerne les œufs, achète le produit frais et s'occupe de sa transformation. Les contrats pour l'année 1943 stipulaient des œufs déshydratés—à raison de $1.16 par livre dans des barils au port de mer. Voici comment fut calculé le prix pour le contrat de 1943; on s'est basé sur le prix des œufs, le printemps dernier, le prix du contrat précédent et on a ajouté 2 cents, ce qui fait un total de 34 cents. Ce fut la recommandation du comité consultatif des producteurs nommé par les comités d'industrie avicole au Canada. Une fois le prix de trente-quatre cents fixé—l'équivalent de 94 cents par livre pour le produit déshydraté, il a fallu ajouter le coût de l'entreposage et du transport—formant un total de $1.16. Il ne s'est pas fait d'envois par barils en 1943. Deux genres de contenants furent adoptés; le contenant de 14 livres—pour l'armée et les restaurants, en Grande-Bretagne; et le paquet de cinq onces, pour usage domestique.

(Un échantillon est produit au Comité.)

M. Cruickshank:

D. Combien d'œufs renferme un tel contenant?—R. Une douzaine. Le premier wagon du produit ainsi empaqueté quitte Winnipeg cette semaine.

D. Vous avez dit une douzaine; s'agit-il d'œufs n° 1—comme vous le savez, il y a différentes grosseurs d'œufs?—R. Il est dit sur la boîte "cinq onces poids net—l'équipement d'une douzaine.

D. Je le sais, mais il y a différentes grosseurs d'œufs. Les œufs de la catégorie A, de gros œufs, font 24 à 26 onces à la douzaine, quand ceux de la catégorie B ou d'une catégorie inférieure, ne font que 20 onces à la douzaine. Que faites-vous alors; prenez-vous la moyenne?—R. Un des avantages de ce commerce des œufs est que les particularités des producteurs et des différentes fermes disparaissent dans le mélange qui est fait.

D. Vous ne voulez pas dire qu'un producteur recevrait autant pour les petits œufs que pour les gros?—R. Non.

M. Wright:

D. Quelle catégorie d'œufs se trouvent dans cet échantillon?—R. Des œufs en coque des catégories A et B. Ils sont mélangés. Le produit séché est classé A et B, mais il n'y a que très peu d'œufs de la catégorie B.

M. Senn:

D. Fait-on usage d'œufs d'entrepôt?—R. Oui.

M. Soper:

D. Quelle est la catégorie des œufs d'entrepôt?—R. Ils font partie de la catégorie B.

M. Wright:

D. Il n'y a qu'une seule catégorie? De quelle catégorie se composent les produits A et B; utilisez-vous des œufs de la catégorie A pour la fabrication du produit catégorie A, et des œufs de la catégorie B pour le produit de la catégorie B?—R. Dans la préparation du mélange, les œufs en coque des deux catégories A et B peuvent servir de base à la poudre de la catégorie A. La poudre de la catégorie B fait partie de cette classe parce que la transformation n'est pas aussi bien réussie, le degré d'humidité peut être plus élevé, la poudre pas aussi soluble et pas aussi agréable au goût—le classement est basé sur la qualité de la saveur.

M. Cruickshank:

D. Avez-vous des renseignements sur le prix du petit paquet?—R. Il se vend 1s. 9d—l'équivalent de 42 cents—au consommateur en Grande-Bretagne.

D. Où le vend-on?—R. Dans les magasins de détail, je comprends que le ministère britannique accorde une prime. Le contenant de 14 livres est expédié aux restaurants et à l'armée. Le ministère désirerait que nous ne produisions que pour eux. Nous avons posé des objections, déclarant que nous avions un bon produit et que le Canada avait le droit d'avoir sa part du commerce domestique tout aussi bien que celle du commerce des restaurants; le contrat stipule donc, que la moitié du produit sera mise en paquets de cinq onces. Les paquets de 14 livres sont mis dans des boîtes de carton ondulé, d'environ 11 pouces cubes, un sac de papier kraft recouvrant un sac de cellophane cirée qui est à l'épreuve de la vapeur; qui est rempli et scellé à la chaleur lui permettant de résister aux changements de température et à l'humidité.

D. Cela nous amène aux propriétés de conservation, la même question posée par M. McNevin au sujet des fruits et des légumes déshydratés; y a-t-il quelque chose qui peut se gâter?—R. Oui, le produit contient environ 42 p. 100 de gras, c'est là que se trouve le danger.

D. Il peut se gâter?—R. Oui, le produit étant exposé à l'humidité ou à une température élevée. Le produit est refroidi aux séchoirs à 80 degrés en une heure. Il est refroidi dès qu'il laisse le convoyeur et il est conservé à 60 degrés—et transporté dans des wagons-refrigérants. Il reçoit le meilleur traitement possible. Les normes du produit ont été développées par le conseil des recherches, service de la biologie; M. Cook, le chef de ce service, de concert avec les autorités de l'armée des Etats-Unis, a fait une étude des contenants et des prescriptions à suivre en pays chauds—le sud du Pacifique, la Méditerranée ou l'Afrique—où ces produits pourront être expédiés après la guerre.

D. Vous avez parlé des restaurants et des maisons privées; en expédie-t-on à l'armée?—R. Oh! oui, le paquet de 14 livres est également expédié à l'armée. On utilise cet empaquetage pour les restaurants et pour l'armée. Le produit de la catégorie B est envoyé aux boulangeries. La proportion de la catégorie B est d'environ 10 p. 100.

M. Wright:

D. Peut-on se procurer ce produit actuellement en Angleterre?—R. Non, pas le petit paquet canadien; le premier wagon doit quitter Winnipeg cette semaine. Quelques produits canadiens doivent être réemballés en Grande-Bretagne, mais ils ne sont pas vendus comme produits du Canada. Les paquets qui seront expédiés cette semaine, seront les premiers à parvenir en Grande-Bretagne comme produits canadiens distincts dans un emballage canadien distinct.

D. Etes-vous en mesure de nous dire quelles en seront les qualités de conservation?—R. Non; toutefois, il serait intéressant pour vous de visiter les laboratoires d'essai du conseil des recherches, où sont reproduites les conditions d'humidité d'une cale de navire ou d'un magasin de détail en Grande-Bretagne. Avant d'en arriver à ce genre d'emballage, plusieurs autres furent mis à l'essai,

soumis aux mêmes conditions; de la sorte, nous pouvons aller sur le marché en toute confiance. J'ai déjà donné une description du paquet de 14 livres et c'est un des premiers gros envois portant la marque nationale canadienne; c'est-à-dire la tête, les épaules et le buste d'un membre de la Royale Gendarmerie à cheval, avec la légende "Œufs canadiens séchés, qualité protégée, catégorie A". Cette étiquette figure sur tous les paquets de 14 livres.

M. Cruickshank:

D. Pendant combien de temps un tel paquet se conservera-t-il, une fois ouvert?—R. Pendant longtemps, si on a le soin de suivre les instructions. Prenons un paquet scellé, comme celui-ci, coupons le sommet; si on ne se sert pas du contenu immédiatement, on n'a qu'à presser le bord avec l'ongle du pouce, et le paquet est scellé de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Le fonctionnement est le même que pour un paquet de tabac.

Le TÉMOIN: Oui. Nous avons tous les avantages de ce genre de contenant; ils furent étudiés dans le temps. Il y a eu certaines difficultés par suite du manque d'ustensiles de cuisson en Grande-Bretagne; une chose qui n'est pas agréable au goût ce sont des œufs brûlés au cours de la cuisson. Les œufs déshydratés qui sont brûlés au cours de la cuisson sont tout aussi désagréable au goût que des œufs en coque. On est à préparer actuellement un petit feuillet imprimé sur papier pelure d'oignons qui sera déposé dans le paquet, au-dessus du sac. Il y est indiqué comment utiliser le produit; pas de série de recettes, mais le mode d'emploi des œufs pour la confection des crêmes et la cuisson en général, avec illustration appropriées. Un point important est que la poudre doit être au préalable entièrement dissoute et bien battue.

M. Léger:

D. Comme pour des œufs brouillés, par exemple?—R. Oui. La poudre doit être liquéfiée avant de la jeter dans la poèle à frire. Ce qu'il importe au consommateur de savoir, se trouvera sur le feuillet placé sur le dessus du paquet.

M. CRUICKSHANK: Il serait bon de mentionner que ce produit vient de la Colombie-Britannique.

Le TÉMOIN: Ce serait à souhaiter.

Le PRÉSIDENT: Le blanc et le jaune sont séchés ensemble, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, l'œuf entier est séché.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est une heure et M. Brown sera prêt à poursuivre son exposé. Nous allons ajourner à demain matin.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau mercredi le 23 juin, à 11 heures.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 9

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUIN 1943

TÉMOIN:

M. W. A. Brown, directeur de la division de l'Aviculture, Office des produits spéciaux.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 23 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Blair, Bourget, Clark, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Douglas (*Queens*), Dubois, Evans, Fair, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Henderson, Kirk, Lafontaine, Leclerc, Léger, MacDiarmid, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCuaig, McCubbin, Mullins, Perley, Rhéaume, Rickard, Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir, Whitman, Wright. — 35.

Sont aussi présents: M. W. A. Brown, directeur de la division de l'Aviculture et M. R. E. Nicoll, surintendant des sécheries d'œufs au Canada, tous deux membres de l'Office des produits spéciaux; M. J. F. Singleton, président, et le docteur H. A. Derby, secrétaire de l'Office des produits laitiers.

Le procès-verbal de la dernière réunion tenue le mardi 22 juin est lu, et, sur la proposition de M. Blair, approuvé.

M. Brown est rappelé et interrogé sur la dessiccation et le classement des œufs. M. Brown dépose aussi les renseignements supplémentaires demandés par les membres du Comité. (Voir l'appendice aux témoignages d'aujourd'hui).

Le président fait savoir que le témoin a offert de faire visiter aux membres du Comité la sécherie d'œufs située à Ottawa.

Sur la proposition de M. Blair, le Comité s'ajourne à une heure pour se réunir de nouveau demain, le mardi 24 juin, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 23 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit aujourd'hui à onze heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: M. Brown a entretenu hier notre comité concernant les services avicoles du ministère de l'Agriculture. M. Brown m'a prévenu qu'il est accompagné ce matin d'un membre des mêmes services qui s'occupe de la partie technique de la dessiccation et d'autres opérations relatives à la mise en conserve, de sorte que toute question qui pourrait être posée sur le sujet recevra une réponse encore plus circonstanciée.

Je présume que le Comité est bien disposé à écouter, ce matin, la suite de l'exposé de M. Brown; dans ce cas, je prierais M. Brown de reprendre son exposé au point où il l'a interrompu hier.

M. W. A. BROWN, chef de la Division des produits avicoles de l'Office des produits spéciaux, est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, je me permets de prendre quelques minutes de votre temps pour vous expliquer brièvement les problèmes d'un ordre hautement technique et spécialisé que soulève la dessiccation d'un produit comme l'œuf.

En premier lieu, l'albumen des œufs est un excellent foyer pour le développement des bactéries; on l'emploie de fait dans les laboratoires pour favoriser l'éclosion des bactéries, et toutes les opérations doivent être soumises à une réglementation rigoureuse afin d'empêcher la multiplication des microbes. L'œuf brisé est également composé d'une substance gluante. La série de procédés utilisés dans la dessiccation est difficile à bien délimiter, et toute personne préposée à la dessiccation est à peu près obligée de faire ses propres expériences en ce qui a trait à la circulation de l'air, à la température de l'air, à la pression des pompes, à la grosseur des ajutages, et à tout autre facteur qui concourt à la désintégration de cette substance gluante en une poudre le plus fine possible. Si de gros fragments se détachent dans le dessiccateur et adhèrent aux parois, et si la température n'est pas ce qu'elle doit être, une pluie de particules, même ténus, adhéreront à la paroi et réduiront d'autant le rendement de l'opération.

Au cours du procédé de dessiccation du lait, la poudre passe à travers un bain à lait par où l'air d'échappement sort du dessiccateur. Mais l'opération est plus difficile dans le cas des œufs, et il y a toutes sortes de précautions à prendre. L'air ainsi évacué est saturé d'humidité; il ne peut donc plus être utilisé et se perd. Toute une série d'opérations techniques effectuées avec précision sont nécessaires pour laisser échapper cet air et retenir la poudre, qui vaut plus d'un dollar la livre.

Les œufs sont envoyés pour dessiccation—les sécheries peuvent recevoir, au Canada, d'un à trois chargements complets par jour. Il faut environ 20 jeunes filles pour briser un chargement d'œufs en huit heures. Les établissements n'emploient pas moins de 100 ouvrières par équipe, selon les dimensions du dessiccateur et suivant que le blanc d'œuf gelé est ou n'est pas mis à part en même temps. Les œufs sont réduits à une température de moins de 40 degrés, tandis que le mélange, une fois les coquilles brisées, ne doit jamais être abaissé au-dessous de 45 degrés et doit être séché avec promptitude. Toute température au-dessus de 45 degrés ou toute détention excessive cause immédiatement une éclosion de

microbes qui détruit ce produit. De même, tous les tuyaux, clarificateurs, filtres ou autres parties de l'appareil que touche le produit à l'état liquide doivent être fréquemment nettoyés dans des solutions de désinfectants. Il faut prendre bien garde de n'employer ni l'eau chaude ni la vapeur dans l'écurage de ces ustensiles parce que, à la chaleur, l'albumen se coagule et adhère de telle façon qu'il est presque impossible de le décoller. Même des brosses d'acier ne peuvent en avoir raison, mais elles éraflent plus l'intérieur des tuyaux qu'elles n'en décollent l'albumen qui y adhère.

L'air en circulation varie selon les dimensions de l'établissement; mais il faut de 8,000 à 18,000 pieds cubes à la minute, et les températures qui doivent être maintenues à l'intérieur varient de 270° à 310° F, selon la nature de l'installation. Les installations sont de deux sortes: elles peuvent être en forme de cône ou en forme de boîte. Il existe deux types de dessiccateur en forme de boîte, ceux qui sont munis d'une série d'ajutages horizontaux, et ceux qui appartiennent au type Merrill-Soule; et qui n'ont qu'un ajutage, mais plus gros et placé au milieu d'un tourbillon d'air en circulation. La poudre d'œuf doit être constamment enlevée du dessiccateur. Si un arrêt se produit dans l'écoulement, le produit rancira, par suite du haut pourcentage de graisse qu'il contient.

Le grand problème, au point de vue technique, c'est d'éliminer la poussière qui est dans l'air, et des procédés, tous très ingénieux et très louables, ont été inventés à cette fin. La poudre s'écoule du dessiccateur à une température d'environ 135 degrés. Il est de première importance que, pour s'emparer de cette poudre, on n'introduise aucune humidité dans le produit. La poudre d'œuf doit être réduite à 80 degrés aussitôt qu'elle sort du dessiccateur, et emmagasinée à une température de 60 degrés.

L'an dernier, au moment où la dessiccation des œufs prenait subitement tant d'importance, personne n'était bien au courant des méthodes à suivre. Grâce au concours du Conseil national de recherches, et dans notre désir de fonder des établissements qui seraient les mieux aménagés de notre continent, nous avons réussi à inventer et à mettre sur pied au Canada les méthodes les plus uniformes et les plus parfaites de dessiccation avicole qui soient au monde. Pour arriver à cette fin, le Conseil national de Recherches a construit son propre dessiccateur, et à force d'expériences d'ordre technique et hautement spécialisée, a rendu possible une remarquable uniformité de production. Ce mode d'opération a servi de base à l'élaboration des règlements qui régissent les différents établissements et s'appliquent à toutes les installations de dessiccation au Canada. Les normes critiques établies pour la poudre classe A sont certainement quelque chose dont le Canada peut être fier.

J'ai signalé hier que l'Office des produits spéciaux achète le produit à l'état brut aussi bien que le produit transformé. Cela résulte du fait que les premiers contrats adjugés mentionnaient les œufs dans la coquille, et que le changement des œufs dans la coquille au produit desséché ne s'est effectué qu'au milieu de l'année contractuelle. On a constitué peu après le début de l'entreprise un comité consultatif des producteurs et un comité consultatif des distributeurs; aucun contrat n'est signé sans que ces deux groupes soient consultés. D'ici à deux ou trois semaines, les termes du contrat de l'an prochain seront à l'étude.

Les méthodes de paiement vous intéresseraient sans doute. Les œufs frais sont envoyés au prix stipulé dans le contrat, f.b. ports de mer, et une liste de prix est publiée tous les mois ou chaque fois qu'un changement est nécessaire. Cette liste de prix renferme le prix stipulé pour les centres de distribution au Canada, et aussi un prix, sur livraison, pour les sécheries situées dans le voisinage immédiat de ces centres, à raison de deux sécheries par centre.

L'an dernier, les paiements ont été très retardés parce que les expéditeurs assumaient le coût du transport, que souvent des erreurs se produisaient dans les factures d'expédition, et que, avant que les commis préposés au transport aient découvert ces erreurs et en aient prévenu les stations locales ainsi que les

comptabilités des différents chemins de fer, deux ou trois mois pouvaient s'écouler sans que l'expéditeur ait reçu le prix de son chargement. Cette année, grâce à l'établissement d'un système comportant la fixation d'un prix de livraison à toutes les deux sécheries attenant au lieu de distribution, les commis du Trésor n'ont qu'à confronter les lettres de voiture avec les listes de prix, et, si elles coïncident, le paiement s'en trouve tellement facilité que les marchandises expédiées sont rarement détenues plus de vingt-quatre ou trente-six heures à Ottawa.

Le progrès le plus intéressant qui ait été réalisé quant aux prix peut néanmoins être attribué aux établissements de dessiccation. L'an dernier, les établissements chargeaient tant pour la dessiccation: 15 c. la livre. Cette année, les sécheries chargent, selon la classe des œufs, 15 cents la livre pour les "classe A" et 10 cents la livre pour les "classe B". L'an dernier, les œufs étaient tout simplement envoyés aux sécheries pour être convertis en poudre. Le volume des marchandises reçues pour la dessiccation était la grande affaire. Cette année, c'est le produit de l'opération qui sert de base. Dans l'est du pays, les sécheries reçoivent tant la livre jusqu'à concurrence d'un rendement de 10.75 par caisse, tandis que pour un rendement variant de 10.75 à 11 livres par caisse, elles ne retirent que le prix fixé pour la dessiccation. Au-dessus de 11 livres, tout se ramène à une question de poids.

L'an dernier, les sécheries n'étaient payées que pour la conversion des œufs en poudre; cette année, elles reçoivent les œufs de l'Office et sont payées, comme on l'a vu, pour la poudre qu'elles produisent, selon les prix fixés pour cette poudre. Il en résulte que, au lieu d'un peu plus de 10 livres, comme c'était le cas l'an dernier, l'Office recevra en moyenne, cette année, 11 livres et même un peu davantage par caisse d'œufs de toutes les sécheries; c'est donc dire que, si l'introduction de cette nouvelle méthode ne s'est pas faite sans difficultés dans les débuts, par contre, on l'a vite comprise et appréciée, et l'on y a déployé une habileté et un enthousiasme dont le pays peut être fier.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que votre exposé aura intéressé tout le monde. Je présume que plusieurs membres ont des questions à poser à M. Brown.

M. Senn:

D. Je voudrais savoir si nous expédions des volailles outre-mer et, dans l'affirmative, si vous pouvez me dire en votre qualité de directeur des services avicoles comment ces expéditions s'effectuent?—R. Nous n'envoyons pas de volailles en Grande-Bretagne à l'heure actuelle. Nous avons presque rempli deux ou trois contrats pour des produits avicoles en conserve.

D. Pendant un certain temps, un échange substantiel de produits ne se faisait-il pas entre les vieux pays et nous?—R. Avant la guerre, l'exportation de la volaille en conserve n'était dépassée, en fait de viande, que par le bacon et semblait appelée à un grand développement. Nous entrons presque tous les mois en communication avec plusieurs importateurs britanniques qui veulent se tenir à jour au sujet des nouveaux progrès accomplis au Canada et en vue de relations possibles au lendemain des hostilités. Si la volaille en conserve n'a pas été en aussi grande demande dernièrement, c'est que, par suite de la situation générale en ce qui concerne la viande, toutes les viandes de volaille sont soumises à un plafond depuis la première année de la guerre.

D. Où en sont nos réserves?—Suffisent-elles, pour le moment, à la consommation domestique?—R. Non. Nous manquons de viande de volaille. Le plafond en subit une pression considérable.

Le président:

D. Monsieur Brown, le premier contrat stipulait que les œufs seraient expédiés en coquille, et les difficultés de la navigation ont rendu presque impossible cette expédition. Est-ce pour remédier à cet état de choses que le développement de la dessiccation des œufs a été entrepris? Le Gouvernement britannique

vous a-t-il demandé de lancer l'entreprise, ou en avez-vous pris vous-même l'initiative?—R. Non. Nous avons agi sur la demande expresse du ministère britannique des Vivres.

D. J'avais une autre question à vous poser à ce sujet. Que fait-on des coquilles une fois que l'œuf en est sorti? Existe-t-il un marché pour l'écoulement de ce produit?—R. Il faudrait trouver instamment un marché plus étendu pour l'écoulement de ce produit. Les écailles d'huître étant aujourd'hui en pénurie au Canada, par suite de l'embargo lancé par les Etats-Unis—la plus grande partie de nos approvisionnements en cette matière nous venaient autrefois des bouches du Mississippi,—c'est un produit calcaire qui est appelé à remplacer les coquilles d'huître; mais plusieurs croient qu'une fois préparées et délivrées de tout micro-organisme, délivrées de la possibilité même de toute contagion épidémique, les coquilles d'œuf devraient être l'une des sources de chaux le plus facilement accessibles qui existent. A l'heure qu'il est, une seule usine canadienne, située à Winnipeg, s'occupe de la préparation de ce produit. Il y en aura plusieurs milliers de tonnes—le prix est de $8 à $10 la tonne à Winnipeg—de disponibles. Environ 20,000 tonnes de coquilles d'œuf sont néanmoins disponibles pour la dessiccation chaque année, au Canada; outre la chaux que ces coquilles contiennent, il s'y trouve environ une demi-livre d'albumen qui ne se sépare pas des membranes de l'œuf quand on brise l'œuf. Lorsque les œufs sont à 40 degrés, l'albumen se maintient froid et il adhère. Nous pourrions donc disposer, en plus de la chaux, de cette quantité-là de protéine, sans compter les membranes de l'œuf et les autres matières constituantes minérales que comporte la coquille.

M. Senn:

D. Cela sert de rations pour les volailles, n'est-ce pas?—R. Oui. Précisément. Ou bien encore pour les rations des porcs ou d'autres animaux; tout ce qui demande de la chaux.

M. Evans:

D. La dessiccation des œufs existait-elle avant que vous l'entrepreniez vous-mêmes pour le ministère britannique des Vivres?—R. Sur une échelle réduite. Il y avait au Canada trois sécheries d'œufs avant le développement de ces exportations. Les œufs n'étaient pas desséchés en entier. On séparait le jaune du blanc Le jaune était desséché par le procédé de dessiccation à base de vaporisation, et utilisé dans la préparation de la mayonnaise; l'albumen était séché dans des casseroles et servait à la fabrication de la crème glacée, des bonbons mous et d'autres produits analogues. Les œufs desséchés étaient aussi en demande chez les fabricants de certaines farines exigeant une préparation spéciale. Depuis la guerre, le développement a ralenti mais continue quand même, et le ministère des Munitions et approvisionnements et quelques entrepreneurs en obtiennent actuellement une certaine quantité pour les besoins de la guerre.

M. Fair:

D. Combien existe-t-il de sécheries d'œufs au Canada, et où sont-elles situées?—R. Il y en a neuf: une dans chacune des villes suivantes: Ottawa, Trenton, Toronto et Belmont dans l'Ontario; deux à Winnipeg; une à Saskatoon, une à Calgary et une à Edmonton.

M. Cruickshank:

D. Quelle quantité minimum d'œufs faut-il pour qu'une usine fonctionne? —R. 150,000 caisses.

Le président:

D. Pour combien de temps?—R. Douze mois.

M. Cruickshank:

D. Pour une journée?—R. Non, pour un an; douze mois.

D. Pour un an?—R. Oui.

D. A combien de chargements cela équivaut-il? On m'a dit environ un chargement par jour.—R. Environ un chargement par jour.

D. Quel est le coût approximatif d'un établissement comme celui-là? Je ne veux pas parler de l'édifice, mais des dessicateurs et des autres installations?—R. Une fois l'établissement sur pied, édifice et installation, je dirais $100,000 à $200,000, et l'édifice, selon sa capacité, $20,000 à $40,000. Un dessiccateur est une assez grosse pièce d'installation. Les plus gros ont 45 à 50 pieds de haut, et 22 ou 25 pieds de diamètre. Il faut quatre étages d'un édifice pour les loger.

M. Blair:

D. Une fois brisés, les œufs pourraient-ils être mélangés, puis expédiés dans des wagons frigorifiques aux sécheries? L'expédition des caisses à la sécherie, leur réaccommodement et la réexpédition des caisses vides à leur point de départ représente une dépense considérable. Je me demandais s'il ne serait pas possible de briser les œufs avant l'expédition, de les mettre en boîte dans des armoires frigorifiques, puis de les expédier à la sécherie de manière à éviter les frais de transport des boîtes pour l'aller et le retour, ainsi que l'argent déboursé pour leur raccommodage?—R. Oui, monsieur Blair; voilà pour ainsi dire ce qui se fait. Pour une distance de moins de 100 milles, je doute qu'il y aurait avantage à agir ainsi. Les caisses sont renvoyées sans délai. Le coût d'un établissement de préparation des œufs, y compris la frigorification et les installations nécessaires pour que l'opération s'effectue dans des conditions sanitaires, exempterait de construire, par exemple, un établissement dans chaque centre de classement. Notre premier but est de déplacer les œufs le moins loin possible dans la coquille. Ils peuvent se transporter, gelés, dans 90,000 boîtes de chargement, si nécessaire, mais quand la distance à parcourir est grande, le transport sous forme desséchée se fait à beaucoup moins de frais.

M. Cruickshank:

D. Y a-t-il actuellement assez d'usines au Canada pour répondre à nos besoins de production?—R. Oui. Cette année toutes ces usines ne pourront être exploitées qu'à temps partiel.

Le président:

D. Pour revenir à la question des prix vous avez mentionné, si je me rappelle bien, que les sécheries recevaient 15 cents la livre?—R. Pour les œufs classés A, à 10.75 et 11 livres par caisse, 15 cents la livre. Pour les œufs classés B, c'est-à-dire environ 10 p. 100 de la production, 10 cents la livre. Pour la poudre provenant d'œufs d'une catégorie inférieure et qui ne sont pas exportés, la dessiccation est gratuite.

D. Est-ce là le prix de la fabrication du produit?—R. C'est le prix de la transformation.

D. Ce prix dépasse celui qu'elles payent pour les œufs.—R. Elles achètent au prix des œufs dans la coquille et vendent au prix de la poudre d'œuf.

D. Je voulais établir le coût de la dessiccation d'une douzaine d'œufs.—R. Non il faut calculer par livres.

M. SENN: Je n'ai pas bien saisi.

Le PRÉSIDENT: Il faut, paraît-il calculer par livres.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il serait intéressant de consigner au compte rendu ce que coûte approximativement la dessiccation d'une douzaine d'œufs.

M. KIRK: M. Brown a-t-il répondu à cette question? S'il l'a fait, nous n'avons pas entendu la réponse.

Le PRÉSIDENT: Non. Il va faire ce calcul dans deux minutes.

Le TÉMOIN: Pour ce qui a trait à la dessiccation, nous avons fait tous nos calculs en livres, et les chiffres que j'ai donnés étaient pour une livre de poudre d'œufs. Mais si l'on compte à la douzaine, le prix de la dessiccation de n'importe quelle catégorie d'œufs est, en moyenne, d'environ 5 cents la douzaine, y compris l'extraction de la coquille, la dessiccation, l'empaquetage en partie, l'assurance plénière sur tous les œufs en coquille et en poudre qui sont la propriété de l'expéditeur, le chargement et le déchargement des wagons, etc.

Le président:

D. Je voulais surtout en venir au prix approximatif. Ces sécheries achètent-elles les œufs sur le marché?—R. Non. C'est là la pratique aux Etats-Unis. Au Canada, c'est l'Office qui achète tous les œufs au prix fixé par l'Office et approuvé par le ministère des Vivres. Ces œufs sont ensuite répartis entre les différentes sécheries et cédés au prix de revient de l'Office. Le prix des œufs est à la fin soustrait de la valeur de la poudre avant le règlement définitif.

M. Blair:

D. Y a-t-il quelques perspectives que ces sécheries continueront d'être exploitées après la guerre?—R. Nous espérons que cette production se maintiendra. Probablement que les œufs en poudre remplaceront jamais les œufs en coquille partout où les œufs frais sont disponibles. Mais, comme le spécifie la Charte de l'Atlantique, il est probable que, à mesure que se développeront de nouvelles conditions pour le commerce, ces aliments concentrés seront utilisés dans plusieurs parties du monde qui ne les connaissaient pas jusqu'ici; et, étant donné la valeur du produit en même temps que les progrès continuels des transports aériens, nous osons prévoir que les produits de la dessiccation continueront de s'écouler.

M. Golding:

D. Où en êtes-vous actuellement au sujet des commandes à remplir? Recevez-vous assez d'œufs pour remplir ces commandes, ou quelle est votre situation à l'heure actuelle?—R. A ce que l'on peut prévoir, il nous manquera environ 30 p. 100 des quantités requises pour remplir le contrat de 1943. Le contrat stipulait, au minimum, 9,000 tonnes. Nous avons en vue 6,000 à 7,000 tonnes. Sur le marché domestique, la demande d'œufs a été phénoménale. Les objectifs fixés pour la production lors de la conférence conjointe du Gouvernement fédéral et des provinces en décembre dernier ont été atteints, mais le peuple canadien a consommé la denrée. Les œufs ont abondé sur le marché canadien, et, étant donné la pénurie de bon nombre d'autres produits, l'industrie avicole a réalisé un volume de ventes longtemps espéré mais jamais atteint auparavant.

D. Je me demande, monsieur Brown, si vous pourriez maintenant nous donner l'état comparatif de la production d'œufs, cette année, et de celle de l'an dernier?—R. Je puis vous dire ce qu'elle était à la fin de mai.

D. En présence d'un état comme celui-là, nous saurions où nous en sommes. Prenons les quatre ou les cinq premiers mois de cette année en regard des cinq premiers mois de l'année dernière.—R. Jusqu'à la fin de mai, 951,670 caisses.

Le président:

D. A compter de quelle date?—R. Du 1er janvier au 31 mai 1943, 951,670 caisses, en regard de 986,334 caisses du 23 décembre 1941 au 31 mai 1942. Soustrayons 8,000 caisses en décembre, ce qui laisse un total de 979,000 douzaines en 1942, en regard de 951,000 douzaines en 1943. C'est-à-dire qu'il manque 29,000 douzaines à la fin de mai.

M. Golding:

D. C'est-à-dire des caisses?—R. Des caisses.

M. BLAIR: Des caisses de trente douzaines.

Le président:

D. A qui ces caisses ont-elles manqué? Est-ce au commerce en général?—R. Non. Je vous parle d'après les reçus de l'Office.

D. Je comprends.—R. Les reçus d'œufs à l'Office marquaient un excédent en janvier, mai et avril, et un déficit en février et en mars de cette année, si on les compare avec l'année dernière. Quant à la production du pays, les livres de l'Office, en janvier 1943, indiquaient une augmentation de 51 p. 100 sur celle de janvier 1942. A cette époque, la ration n'avait pas encore été portée de six à douze onces pour les troupes de la défense nationale, et l'effort domestique en faveur du commerce en gros et au détail n'avait pas encore été lancé. Les chiffres du mois de janvier attestent, à notre sens, que la production se faisait au pays, jusqu'à ce que la consommation domestique se développe au point d'empiéter sur les réserves d'exportation. On s'est demandé à plusieurs reprises s'il ne conviendrait pas de faire un effort rigoureux pour essayer à tout prix de remplir le contrat d'œufs. Mais le sentiment général est que, étant donné l'immense demande, en Grande-Bretagne, de tant d'autres produits, il était sage de laisser un produit animal plus ou moins disponible pour la consommation canadienne. L'établissement de tout système de rationnement sur un produit comme l'œuf est d'ailleurs hérissé de difficultés. Le rationnement des œufs frais a plus ou moins échoué tant en Grande-Bretagne qu'en Allemagne.

M. Golding:

D. Mais pour revenir à vos chiffres, ces derniers établissent que vous recevez moins d'œufs que l'an dernier. Je veux dire l'Office. Cela ne tient probablement pas aux prix? Les prix jouent-ils un rôle quelconque en l'occurrence?—R. Les prix jouent toujours un rôle, mais grâce à la pratique instituée par l'Office de convoquer, avant la signature des contrats, un comité consultatif des producteurs qui le conseille, les plaintes que la population formulaient autrefois contre les prix ont cessé.

M. McCubbin:

D. De qui se compose ce comité des producteurs?—R. De délégués des provinces exportatrices nommés par les comités de l'industrie avicole dans ces différentes provinces.

M. Blair:

D. Le fait que la Commission des prix a décrété, il y a un mois, une réduction de 3 cents dans le prix de la volaille a-t-il eu pour effet de ralentir la production des œufs?—R. Non, je ne le crois pas. Il en est résulté une réduction dans la mise en vente de la volaille.

M. Soper:

D. Combien les œufs coûtent-ils, en moyenne, au producteur à l'heure actuelle?—R. Dans quelle partie du Canada?

D. Disons dans l'Est d'Ontario?—R. Je dirais environ 33 cents pour les gros A.

Le président:

D. C'est là le prix que paye votre office?—R. Non, l'office paye 35 cents à Montréal.

M. Cruickshank:

D. Pour les œufs classés A?—R. Oui. Cinq cents de moins pour la classe B, 2 cents de moins que les gros A pour les œufs moyens, et 8 cents pour les œufs A de poulette.

M. Mullins:

D. Ces renseignements s'appliquent aussi à Québec?—R. Les prix sont fixés suivant le coût de transport à Montréal pour toutes les parties du Canada.

M. Cruickshank:

D. D'après votre expérience, que rapportent, en moyenne, les œufs au cultivateur? Vous dites 35 cents pour les œufs de la classe A, mais il y a aussi la classe B et les œufs classés petits. Combien retire, en moyenne, le cultivateur pour toute sa basse-cour?—R. Vous voulez dire en Colombie-Britannique, par exemple, pour telle période?

D. Oui, je voudrais avoir ce renseignement.—R. A Vancouver, à la date du 18 juin, les prix payés au producteur étaient les suivants: 33 à 36 cents pour les gros A, 31 à 34 pour les moyens, 27 à 30 pour les œufs de la classe B.

D. Ce n'est pas ce que je voulais savoir. Je ne sais si vous pouvez me donner le renseignement que je veux obtenir. Je voulais me renseigner sur la moyenne des prix payés au cultivateur. Dans ma région, le public consommateur paye les œufs 35 cents la douzaine, mais le cultivateur ne reçoit pas 35 cents la douzaine pour toute la ponte de sa basse-cour. Personne n'ignore que les œufs se répartissent en classe A, classe B, petits et très petits, et le reste. Je cherchais à savoir combien retire en moyenne, par douzaine, le cultivateur qui est propriétaire d'une basse-cour ordinaire? Me comprenez-vous bien? Les œufs ne sont pas tous classés A. Il y a la classe B et les petits.—Prenons pour exemple la Colombie-Britannique; 85 à 90 p. 100 des œufs classés A s'y répartissent entre classe A-gros et classe A-moyens, soit environ 75 p. 100 de gros et 25 p. 100 de moyens. Cela voudrait dire que le producteur reçoit à peu près 34 cents en moyenne, et indépendamment du poids, pour tous les œufs classés A.

M. McCubbin:

D. Expliquez-moi donc comment, par exemple, le cultivateur reçoit tant en Colombie-Britannique et que celui de l'Ontario reçoit autre chose?—R. Parce que, dans deux régions du pays, en Colombie-Britannique et dans les Maritimes, les prix se sont maintenus toute l'année à plusieurs cents au-dessus des prix fixés par l'Office. Cette année, l'Office n'a reçu que 3,000 caisses d'œufs de la Colombie-Britannique, peut-être 4,000 de l'Ile du Prince-Edouard, et pas un seul œuf ni de la Nouvelle-Ecosse ni du Nouveau-Brunswick. Les prix dans ces provinces se maintenaient au-dessus des prix de l'Office et ne variaient que selon la demande domestique.

D. Ces provinces ne s'intéressent pas au contrat. Elles ne s'occupent que de répondre à la demande domestique?—R. Justement.

M. Rickard:

D. Les prix ont baissé en février et en mars. Le prix n'était pas ce qu'il est maintenant?—R. Non, il était plus élevé.

D. Il est plus élevé maintenant?—R. L'office s'est efforcé de suivre les fluctuations du marché domestique en fixant son prix. De 37 cents en janvier, 36 en février, 34 en mars, le prix est monté à 35 cents vers la fin d'avril. Il s'est maintenu depuis à 35 cents pour les gros A dans la ville de Montréal.

D. Il me semble que, dans plusieurs parties du pays, les gens trouvaient qu'ils ne recevaient pas assez pour leurs œufs en février et en mars, à une époque où la production coûte plus cher; en conséquence, ces personnes pressaient moins la ponte que si les prix avaient été plus favorables.

M. Cruickshank:

D. Je voudrais revenir à la question que j'ai posée. Je me rends bien compte que je vous interroge à brûle-pourpoint, mais, sauf tout le respect que je vous dois, je récuse vos chiffres. Je ne veux pas être injuste. Je vous interroge à brûle-pourpoint. Je vais vous répéter ce que je veux savoir. Un cultivateur sait qu'il n'aura pas tous des œufs classe A. Le consommateur en général qui paye les œufs 35 cents la douzaine est porté à penser que le cultivateur reçoit 35 cents pour tous les œufs que pondent, par exemple, cent poules. Je récuse votre pourcentage d'œufs classe A, sur la ponte d'une basse-cour. Je pense que le pourcentage des œufs de la classe B, des œufs de poulette, des petits et des très petits est plus élevé. Nous vendons les plus petits de nos œufs aux restaurateurs, et je présume que c'est là l'usage d'un bout à l'autre du Canada. Je crois que vos chiffres sont inexacts et que tel n'est pas le pourcentage des œufs qui, dans chaque basse-cour, seront classés A. Je pense que vos chiffres sont très inexacts.

M. GOLDING: Je crois qu'il serait sage de nous dire combien paye le consommateur.

M. MacDiarmid:

D. Les œufs de canard se vendent-ils?—R. Non, ces œufs ne se vendent pas au Canada.

D. Vous n'en faites pas la déshydratation?—R. Non, ces œufs ne se vendent pas.

M. Golding:

D. Dites-nous ce que payait le consommateur?—R. A Vancouver, le 18 juin, le consommateur payait 43 cents pour les gros A et 41 cents pour les moyens A.

M. Cruickshank:

D. Je suppose qu'il est impossible de répondre à la question. Je ne veux pas être injuste, mais j'attends encore votre réponse à ma question. Je vous demande de me dire, en votre qualité de technicien de l'aviculture au service du Gouvernement fédéral, pour le ministère de l'Agriculture, ce que serait le pourcentage en question? Peu importent les 35 cents et les 50 cents. Disons, pour vous faciliter la réponse, qu'une basse-cour de 100 volailles donne, par exemple, soixante-cinq œufs par jour. Je ne me sers de ces chiffres qu'au hasard, et je voudrais savoir l'opinion du ministère sur ces soixante-cinq œufs, combien de classe A, combien de classe B, et combien d'œufs moyens. Le ministère provincial de l'Agriculture nous a donné une estimation en Colombie-Britannique. Je voudrais connaître votre opinion à ce sujet.—R. Je pourrais répondre avec précision à votre question, par périodes de trois mois, en consultant le tableau des classements obtenus aux dépôts de classement licenciés en Colombie-Britannique. Je serai heureux de consigner ces renseignements au compte rendu si tel est le désir du Comité.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. Tustin:

D. Hier, j'ai cru comprendre en vous écoutant que l'Office des produits avait réussi, l'an dernier, à faire encaisser au British Ministry of Food un profit de $400,000 sur les œufs, que vous vous étiez entendu avec le British Food Ministry pour faire rentrer dans ses coffres tous les profits qui pourraient s'être accumulés. Ce matin, vous dites qu'en février et en mars une disette d'œufs vous a empêché d'exécuter vos contrats comme vous auriez voulu les exécuter dans ces mois-là de l'année. Auriez-vous pu exécuter ces contrats en utilisant une partie de ce $400,000 et en en faisant bénéficier les producteurs

sous la forme d'une hausse de prix d'un ou deux cents par douzaine d'œufs? Auriez-vous stimulé la production? N'était-ce pas là un moyen de faire affluer les œufs à l'Office? Au lieu de remettre au ministère britannique des Vivres la totalité des $400,000, une partie de la somme n'aurait-elle pas pu retourner aux producteurs?—R. J'étais dans les Prairies en février dernier et au début de mars, par un froid de 30° sous zéro et par un grand vent, et je ne pense pas qu'aucune hausse de prix aurait pu faire pondre les poules de la région dans des conditions comme celles où elles se trouvaient.

Quant au surplus de l'an dernier, l'Office des produits n'a pu en disposer à sa guise sous aucune forme. Le jour où l'on demanda à l'Office de convertir les œufs en poudre, on demanda également une estimation du coût de cette transformation. Faute d'expérience, une estimation généreuse fut faite, vous l'avez vu par le chiffre précité; et en faisant cette estimation, que l'on savait être généreuse, il fut stipulé dans le contrat que toute balance en argent serait inscrite au crédit du Ministère des Vivres. Voilà pourquoi la balance est remise au Ministère. On ne pouvait l'utiliser pour cette année.

M. WRIGHT: Je diffère absolument d'opinion avec M. Brown quand il affirme que rien n'aurait pu faire pondre davantage les poules des Prairies qui sont exposées aux pires froids, parce que je sais d'expérience qu'un peu de chaleur dans le poulailler et la perspective d'un meilleur prix de vente peut avoir pour résultat une ponte plus abondante en temps de froid. Je suis convaincu que les prix jouent un grand rôle quant à l'abondance de la production d'œufs en hiver dans l'Ouest du Canada; la même chose est probablement vraie aussi pour toutes les régions du pays, et je diffère absolument d'opinion avec M. Brown lorsqu'il soutient que les prix n'ont rien à voir avec la production des œufs.

M. TUSTIN: Le point que j'ai voulu faire ressortir est celui-ci: si nous avions accordé au producteur un meilleur prix à la livre pour son produit, les résultats auraient été meilleurs. Nous nous sommes montrés très généreux en remettant $400,000 au Ministère des Vivres. Loin de moi la pensé d'en accuser qui que ce soit, mais si nous avions été un peu plus généreux à l'égard du producteur, peut-être aurions-nous réussi à stimuler davantage la production?

Le TÉMOIN: M. Tustin a raison sur ce point. Je crois qu'il existe un moyen de maintenir à son niveau ordinaire la production des Prairies durant les pires froids de l'hiver, et même sans recourir à la chaleur artificielle. Dans toutes les conversations que j'ai eues alors avec les gens de cette région, ce sujet-là revenait sans cesse sur le tapis. Vous vous souvenez qu'autrefois on avait l'habitude de chauffer les poulaillers et de les ensevelir sous une couche de dix à quinze pieds de paille. Il n'y avait qu'un inconvénient à cette pratique: c'est que l'avant du poulailler était aussi bien enseveli que l'arrière et que la ventilation en souffrait. Si cet usage ou un usage analogue était repris à l'heure actuelle, mais avec modération et en conservant juste assez de circulation pour garder aux volailles leur chaleur naturelle, je suis certain que la production atteinte dans les provinces de l'Ouest en janvier 1943 et en janvier 1942 pourrait se maintenir durant tous les mois de février et de mars. Il s'agit simplement de mettre en œuvre les moyens disponibles sur la ferme pour assurer aux volailles l'isolation nécessaire à leur protection contre le vent et le froid.

M. WRIGHT: Je pense que les prix jouent un grand rôle, dans la Saskatchewan, à l'égard de la production des œufs en hiver. Je sais qu'il en est ainsi, et je sais que si les prix sont assez élevés pour que le cultivateur se sente vraiment récompensé de son travail, la production en subira l'heureux contre-coup. Votre production d'œufs dans la Saskatchewan pourrait doubler si les prix accordés étaient suffisants. S'il y a un marché pour ces œufs, je pense que des prix plus avantageux devraient certainement être accordés là-bas au producteur. Je voulais demander à M. Brown combien l'Office de Saskatoon paye actuellement

les œufs classe A?—R. Le prix actuel des œufs classe A en chargement complet est de 32.35 cents à Saskatoon.

M. Senn:

D. Ai-je raison de présumer que votre Office achète ces œufs au nom du ministère britannique des Vivres; c'est-à-dire, les œufs appartiennent-ils à vous-même ou au ministère des Vivres?—R. Ils appartenaient au ministère britannique des Vivres l'année dernière, mais, cette année, ils appartiennent à l'Office.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais revenir immédiatement sur ce point. Il y a quelque confusion dans mon esprit quant aux prix, et je vous serais obligé d'expliquer comment les achats fonctionnent. Je crois comprendre que l'Office achète les œufs à 35 cents la douzaine et qu'ils appartiennent alors à l'Office. Puis, les négociations ultérieures des offices portent sur la fixation d'un prix pour la dessication et la livraison au ministère britannique des Vivres des œufs en poudre.

M. SENN: Oui, et je voudrais précisément que M. Brown nous fournisse aussi des éclaircissements là-dessus: le ministère britannique des Vivres consent à payer tel prix fixe pour les œufs ou la poudre d'œuf qu'il achète. Ce prix-là varie-t-il selon les prix domestiques, ou est-il fixé d'après un prix prédéterminé; qui fixe le prix? Est-ce votre ministère, votre Office, ou bien est-ce le ministère britannique des Vivres qui le détermine au moment de la livraison?

Le TÉMOIN: D'abord, au sujet de la première question, monsieur le président. L'an dernier, le contrat stipulait tel prix à la douzaine pour les œufs frais, de sorte que tous les œufs frais qui étaient apportés à l'office étaient la propriété du ministère britannique des Vivres. Ils étaient sa propriété à toutes les étapes de la transformation—dans la coquille, en entrepôt, durant la frigorification, puis une fois transformée en poudre, etc.—selon les termes du contrat. Cette année, le contrat stipule que, livrés en livres, ports maritimes, les œufs desséchés se vendront $1.16 la livre en barils. La Banque du Canada a reçu de la trésorerie l'autorisation d'inscrire une certaine somme au crédit de l'Office des produits spéciaux; cette somme est censée couvrir une quantité donnée. Pour arriver à ce prix de $1.16 la livre, on s'est basé sur le prix de 32 cents qui prévalait au printemps dernier. Deux cents ont été ajoutés à ce prix pour couvrir les frais accrus des rations et de la main-d'œuvre, à la suite de congrès où se sont réunis les différents groupes consultatifs. Le prix s'est donc trouvé à être fixé à 34 cents. A ce prix ont été ajoutés les frais probables de l'entreposage des œufs frais, de l'emmagasinement plus ou moins prolongé, de l'entreposage des œufs gelés, du transport, puis de la rupture et de la transformation en poudre. Le tout calculé en termes de livres forme un total de $1.16.

M. Senn:

D. En d'autres tetrmes, monsieur Brown, cela veut dire que le prix de base de $1.16 dont vous parlez comme étant celui du produit en poudre sert vraiment à déterminer le prix que vous payez pour les œufs?—R. Oui; mais nous faisons le calcul à rebours. Nous commençons par prendre le prix fixé pour les œufs frais, puis nous ajoutons à ce prix les frais que comportent les opérations que j'ai énumérées.

M. SENN: Le prix que vous payez pour les œufs est donc de 34 cents; ce prix n'est vraiment convenu qu'après consultation avec l'association des producteurs?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Je puis dire pour votre gouverne que la prochaine réunion de ce comité aura lieu ici même, à Ottawa, les 12, 13 et 14 juillet pour étudier le contrat de 1944.

M. Senn:

D. Il semble y avoir un immense écart entre les prix que veulent obtenir la Colombie-Britannique, l'Ontario et les Provinces maritimes?—R. Cet écart a existé.

D. Comment le problème a-t-il été résolu?—R. On a fini par s'entendre à Montréal.

M. Rickard:

D. Quels sont vos représentants dans cette commission qui déterminent ce prix?—R. Quelle commission?

D. L'office qui a fixé le prix à 34.5 cents?—R. L'Office des produits spéciaux se compose des membres suivants: Dean Shaw, M. Hamer et M. Major.

D. L'Office comptait-il parmi ses membres des représentants de quelque organisme avicole?—R. Des comités consultatifs qui se sont réunis, l'un représentait le producteur et l'autre le consommateur. C'est le comité consultatif des producteurs qui aidé à déterminer le prix de l'année suivante.

M. Cruickshank:

D. D'où ces gens viennent-ils?—R. Chacune des sept provinces exportatrices du Canada est représentée.

D. Ces représentants sont-ils désignés par les aviculteurs?—R. Oui. Le représentant de la Colombie-Britannique qui sera à Ottawa dans deux semaines est M. Heady, de Cloverdale.

M. Fair:

D. Le prix est-il vraiment déterminé par les représentants des producteurs, ou leur est-il tout simplement dicté de façon arbitraire par un autre organisme?

Le PRÉSIDENT: Je présume que c'est à l'Office des produits spéciaux qu'il appartient de fixer les prix. J'imagine du moins que les choses se font ainsi, après consultation.

M. FAIR: En ce cas, le prix est-il déterminé d'après le coût véritable du produit, ou d'après la recommandation des représentants des producteurs; ou bien, le prix est-il à la merci d'une poignée d'avocats et de banquiers qui ne se réunissent que pour déterminer le prix d'un produit entre mille?

Le TÉMOIN: Les stipulations du contrat de 1943 sont fondées sur le prix recommandé par le comité des producteurs.

M. McCubbin:

D. Qui est le représentant ontarien?—R. M. White, de Seaforth.

M. Rickard:

D. M. White est-il un commerçant en volailles?—R. Non, M. White est un cultivateur.

M. MacKenzie:

D. M. Brown a dit qu'il est fort difficile d'accélérer la production dans les Prairies par une température de 30° sous zéro et lorsque le vent souffle à 60 milles à l'heure. M. Wright est d'avis contraire, et il affirme que les prix jouent un rôle dans la production. Il y a un point que je serais heureux de faire éclaircir. En essayant d'accélérer, l'hiver, la production des œufs par l'éclairage et d'autres procédés de stimulation, ou en maintenant à l'année la production à un niveau plus ou moins égal, quelle différence s'ensuivra dans la production individuelle, c'est-à-dire au point de vue des volailles prises individuellement; quelle différence la production avec usage de stimulants et la moyenne générale de la production annuelle?—R. On peut augmenter la production totale par ces moyens. Par exemple, certains dépôts de classement dans l'Est de l'Ontario enregistrent leur plus grande production dans les mois de décembre et

de janvier. Et il ne s'ensuit pas un ralentissement remarquable dans la production du printemps. La production pourra ralentir, cependant, en juillet et en août.

M. Golding:

D. Mais quel est votre avis, après les expériences que vous avez faites de la chaleur artificielle à la ferme expérimentale? Vous avez soumis le procédé à une longue épreuve; qu'en pensez-vous et combien en coûte-t-il?—R. Hier, j'étais accompagné ici même de M. Robertson, de la Ferme expérimentale, qui aurait pu répondre à cette question beaucoup mieux que moi. Mais, d'une manière générale, on n'a pas fait encore beaucoup de réclame en faveur du procédé de la chaleur artificielle. L'introduction de la chaleur artificielle dans les poulaillers est une entreprise très périlleuse. Elle a parfois du succès. Il semble qu'en introduisant juste assez de chaleur pour tempérer l'atmosphère du poulailler tout va très bien, et le procédé ne nuit aucunement, plus tard, à l'éclosion des œufs; mais l'introduction de trop de chaleur est fatale. On croit qu'une fois les poulaillers bien isolés et bien aérés, la chaleur animale que produisent en moyenne les voliers est suffisante, sans qu'il soit besoin de compter, à grands frais sur le dangereux secours de la chaleur artificielle.

M. GOLDING: Je crois que vous avez raison.

M. McCubbin:

D. La question suivante n'est qu'un corollaire de la précédente: les rations stimulatrices, telles que les concentrés et le reste, seront-elle disponibles en quantités suffisantes; les quantités disponibles seront-elles suffisantes, l'automne et l'hiver prochains?—R. M. Presant vous aurait mieux répondu que moi quand il était ici. Cette question des concentrés présente en effet une difficulté, et la production en a passablement souffert cette année; en somme, peut-être les œufs auraient-ils été plus abondants, à l'heure actuelle, qu'ils ne le sont. Pour notre heur ou malheur, la présente génération d'aviculteurs a grandi avec l'idée qu'il faut compter sur les mélanges commerciaux et les rations de grain spécialement préparées à cet effet. Sans doute, ces méthodes ont eu pour résultat de favoriser l'éclosion des œufs et d'augmenter la production. Mais les frais ainsi occasionnés justifient-ils la fin que l'on se propose? Voilà le hic. Chaque semaine paraît dans l'*Egg and Poultry Market Report* une annonce en faveur des sources naturelles de concentrés comme le lait d'herbe, la viande, etc. — une de ces annonces, publiée il y a quelques jours seulement, était intitulée: L'Herbe, pâture économique; 15 à 30 p. 100 de l'alimentation requise pour les volailles à l'âge de la croissance, y compris les vitamines et les protéines nécessaires, peut être suppléé par l'herbe ordinaire. Une annonce comme celle-là n'a naturellement été publiée que lorsque les meilleurs spécialistes en matière d'hygiène alimentaire au Canada et aux Etats-Unis se furent prononcés devant le Comité de l'industrie avicole du Québec. Le jour est proche, sans doute, où les concentrés cultivés autour de la maison seront utilisés comme il convient. Nous aurons beaucoup fait pour le succès de notre concurrence avec les autres pays sur les marchés internationaux de l'après-guerre, si la nécessité nous a enseigné un moyen de réduire sensiblement le coût de la production d'une douzaine d'œufs.

M. Cruickshank:

D. Le classement se fait-il de façon uniforme, d'un bout à l'autre du Canada, je veux dire le classement des œufs A et B, et de qualité inférieure?—R. Oui, selon les prescriptions de règlements fédéraux appuyés par une législation encore plus élaborée dans les différentes provinces.

M. Evans:

D. Avez-vous des chiffres à nous communiquer sur l'augmentation de la production des œufs dans chaque province depuis le début de votre campagne pour accélérer la production; disons, pour les trois premiers mois de 1943, en regard de 1942; ou bien, de 1942, en regard de 1941? Nous voudrions consigner ces chiffres au compte rendu, si vous les avez. Je me suis laissé dire que la production avait été passablement accélérée, surtout dans les prairies et en Ontario. Je pense que ces chiffres nous seraient utiles, si vous pouvez nous les fournir.—R. Je n'ai pas ces chiffres sous la main.

Le PRÉSIDENT: Veuillez donc prendre note de la question, monsieur Brown; nous vous serions obligés de nous fournir ce renseignement.

M. Wright:

D. M. Brown a déclaré que le prix était de 32.35 cents à Saskatoon?—R. Oui.

D. Mais qu'est-ce qui prouve que le producteur reçoit un prix correspondant à ce prix-là? Je songe justement à certaines régions où il n'y a qu'un marché d'ouvert au producteur; la concurrence n'existe pas; il n'y a pas deux compagnies ou davantage pour acheter. Qu'est-ce qui prouve que le producteur reçoit le prix qu'il est censé recevoir d'après les prix fixés par l'Office à Saskatoon? La compagnie qui achète peut payer n'importe quel prix au producteur, ou peut invoquer un classement tout à fait différent. Comment nous assurer que le prix payé au producteur correspond à l'échelle de classement de l'Office de Saskatoon, et au prix qu'il est censé recevoir?—R. Rien ne le prouve. L'an dernier, une brochure d'une série qui a été très répandue donnait en détail le prix que les œufs auraient dû valoir normalement sur tout le trajet qui les conduit d'un point quelconque du Canada au port maritime; et y compris le classement, les caisses, les frais généraux, etc. Mais seule la concurrence pouvait garantir ce prix au producteur particulier.

D. Y aurait-il un moyen pratique de garantir un prix au producteur plutôt qu'aux établissements de dessication?—R. La difficulté réside dans le fait que, pour ce qui concerne l'Office des produits spéciaux, nous ne nous occupons que d'exportation, et qu'environ 15 p. 100 seulement de la production totale est exportée. Le marché domestique des œufs reste le principal facteur déterminant des prix.

M. Léger:

D. Y a-t-il un prix minimum des œufs?—R. Le prix fixé par l'Office est le prix minimum; voilà la limite, et le prix des œufs ne peut baisser davantage au Canada. L'Office est présentement en mesure d'acheter tous les œufs qui lui sont offerts à ce prix.

M. Mullins:

D. Dans mon coin de pays, les cantons de l'Est du Québec, les dépôts de classement des œufs sont situés dans les fromageries et les magasins. Plusieurs cultivateurs se sont plaints de ce qu'ils sont mal servis dans ces dépôts c'est-à-dire, que le cultivateur apporte par exemple des œufs aujourd'hui, que ceux qui le desservent sont débordés de besogne pour le moment; alors les œufs sont mis de côté et attendent parfois jusqu'à deux ou trois jours avant d'être classés. Le cultivateur ne reçoit naturellement pas le prix qu'il devrait en recevoir pour ses œufs, parce que ces œufs sont maintenant de qualité inférieure. Que faire dans des cas comme ceux-là? Les dépôts de classement ne sont-ils pas censés être pourvus d'appareils frigorifiques? Ou ont-ils carte blanche pour agir comme bon leur semble? Comment le système de classement devrait-il fonctionner? La chose n'est qu'à ses débuts, dans mon coin de pays, et déjà j'ai

reçu des plaintes; je me demande donc si des améliorations ne s'imposent pas?—R. Les règlements prescrivent qu'un dépôt de classement enregistré devrait être aménagé d'une certaine manière; une prescription rend obligatoire le maintien d'une température de 65° ou moins dans la chambre où s'opèrent le classement et l'entreposage. Les faits que vous nous relatez n'ont pas de raison d'être. Les cultivateurs devraient faire rapport le plus tôt possible sur le sujet, et si vous voulez bien me nommer le territoire en question, nous ordonnerons l'enquête voulue.

D. Je préférerais que vous preniez vous-même l'initiative et que ce soit vous qui dressiez le rapport.

Le PRÉSIDENT: J'aurais aussi une question à vous poser à ce sujet. J'ai cru comprendre, surtout en ce qui concerne la province du Manitoba, que des changements avaient été apportés, non pas aux règlements relatifs au classement des œufs, mais à la manière d'en disposer, ou que vous aviez confié la tâche à certains dépôts licenciés spécifiquement à cet effet d'un bout à l'autre de la province plutôt que de confier la chose à différents magasins ou établissements quelconques. Pourriez-vous nous dire ce qui a été fait à cet égard?

Le TÉMOIN: Aucun changement important n'a été apporté aux règlements fédéraux sur le classement des œufs depuis les dernières modifications d'il y a quatre ou cinq ans.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a que la législation provinciale qui a été modifiée.

Le TÉMOIN: Oui. Avant l'automne dernier, tout établissement au Manitoba qui s'occupait de commerce interprovincial figurait parmi les dépôts de classement enregistrés. C'est alors, cependant, que la province a établi des règlements prescrivant que tous les œufs écoulés par le Manitoba devraient passer par les dépôts de classement enregistrés.

Le président:

D. Les mêmes mesures s'appliquent-elles à tout le Canada?—R. Elles sont actuellement exécutoires dans toutes les provinces. Le Manitoba a été la dernière province à les adopter. L'Alberta et le Manitoba les ont acceptées en même temps. Or, cela ne veut pas dire que le marchand n'a plus le droit de recevoir d'œufs, mais les règlements exigent que l'établissement où s'effectue le classement soit pourvu de certaines installations, que la température y soit uniforme, et le reste; le marchand peut donc recevoir les œufs du cultivateur et les transmettre ensuite pour classement au dépôt de classement, mais il n'a pas le droit de les classer lui-même et d'en disposer ensuite comme tels, à moins que son établissement ne soit enregistré au nombre des dépôts de classement autorisés.

M. Senn:

D. Le producteur peut-il classer ses propres œufs et les écouler ensuite sur la foi de ce classement?—R. Oui.

D. Et rien ne peut l'en empêcher?—R. Sur un marché public, ou en ville chez des clients réguliers, et le reste. Mais dès qu'il assume la fonction de marchand de gros ou au détail, il est obligé de classer ses œufs.

M. Soper:

D. Il ne peut les vendre au magasin local?—R. Le magasin local peut les recevoir, mais ne peut les payer à l'avance. Les œufs doivent être transmis au dépôt de classement, puis classés, et il faut que le marchand soit en possession des rapports du classement avant d'en acquitter le prix d'une manière définitive.

D. Si le cultivateur classait les œufs avant de les passer au marchand, ce dernier serait-il tenu de les transmettre au dépôt de classement?

M. Rickard:

D. En ce cas, le cultivateur ne serait-il pas responsable du classement des œufs?

M. SENN: Oui.

Le TÉMOIN: Il faut qu'il les identifie. Quand l'aviculteur classe les œufs, il est obligé de les identifier comme siens sur le récipient en y inscrivant son nom et son adresse pour que sa marchandise puisse être reconnue.

M. Golding:

D. Quel prix les dépôts de classement demandent-ils pour le classement?

Le PRÉSIDENT: Si, par hasard, le classement du cultivateur disparaît, comment reconnaître sa marchandise?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas dit à M. Soper que les œufs peuvent être détenus au dépôt.

M. SENN: Le certificat délivré par le dépôt pourra ne pas tenir non plus.

M. Golding:

D. Combien les dépôts de classement chargent-ils pour classer les œufs?—R. Il n'y a pas de prix réglementaire, mais les dépôts chargent ordinairement 1 cent la douzaine.

M. MULLINS: Mais rien n'empêche les dépôts de classement...

M. Wright:

D. Je voudrais poser une question de temps à autre. Monsieur Brown, au sujet du classement des œufs dans la Saskatchewan,—je crois comprendre que tous les œufs sont classés dans des dépôts du gouvernement? Ou bien les établissements font-ils leur propre classement?—R. Non, il n'y a pas de dépôt du Gouvernement, mais les dépôts privés ou coopératifs y sont licenciés ou enregistrés.

D. Et les établissements font leur propre classement?—R. Oui.

D. Comment savoir combien d'œufs classe A ces établissements paient au cultivateur et combien d'œufs classe A leur sont payés, combien d'œufs classe B ils paient au cultivateur et combien leur sont payés, et combien d'œufs des autres classes?—R. C'est simple, le dépôt de classement est obligé de conserver une copie de l'état du classement, et il en fournit, l'une au producteur et l'autre à l'expéditeur. L'inspection se fait régulièrement dans les dépôts de classement, parfois les inspecteurs y passent deux ou trois fois par semaine, s'il s'agit d'un point de chargement, et ils vérifient le classement; le classeur en chef de l'établissement n'est qu'un classeur autorisé. Nous ne lui donnons pas de certificat, mais nous mettons continuellement ses connaissances à l'épreuve et tenu responsable du classement qu'effectuent tous les autres membres du personnel.

M. SENN: Mais on ne fait pas minutieusement...

M. Wright:

D. L'aviculteur a-t-il le droit d'entrer au dépôt où ses œufs sont en voie d'être classés et de savoir combien d'œufs A sont payés au dépôt et combien d'œufs sont vendus?—R. Voulez-vous dire, si...

D. Le producteur du district a-t-il le droit d'obtenir ces renseignements?—R. Chaque aviculteur reçoit avec son payement un rapport sur le classement de ses œufs; ainsi le prescrivent maintenant les règlements. Mais ce serait peut-être autre chose de s'enquérir du chiffre total d'affaires du dépôt, et de ce qui n'intéresse pas directement le producteur.

M. SENN: Cela ne se fait pas.

M. Wright:

D. A mon sens, c'est là le seul moyen pour un aviculteur de savoir si ses œufs sont bien classés ou non. Il me semble que le producteur aurait le droit de s'enquérir du volume d'affaires du dépôt, du volume des achats, à savoir le nombre de douzaines de classe A achetées et le nombre de douzaines de classe A vendues. Tant que les producteurs n'auront pas ce droit, ils ne sont pas en mesure de s'assurer qu'on ne les triche pas dans le classement de leur marchandise.

M. McCUBBIN: Il faut tout de même faire confiance dans une certaine mesure aux personnes avec lesquelles vous transigez.

Le TÉMOIN: Pour la Saskatchewan, le classement des œufs en 1942 a fait l'objet d'une enquête prolongée par certains économistes et plusieurs chefs des services avicoles fédéraux et provinciaux. Chaque partie de la province fut divisée, puis désignée de telle ou telle façon, et ainsi, de dépôt en dépôt, et de région en région, les renseignements obtenus servirent de base à la campagne lancée dans cette province l'an dernier pour accélérer la production; de cette manière, les dépôts dont vous parlez n'auraient pas manqué d'être inspectés au cours du printemps dernier.

M. WRIGHT: Je trouve que des mesures législatives devraient obliger les dépôts de classement à publier un rapport indiquant leur chiffre d'achats et leur chiffre de ventes par classes; la publication de ces chiffres serait certainement de nature à satisfaire les producteurs, et si les œufs sont classés, il n'y a pas lieu de refuser au dépôt l'autorisation de publier son rapport. Ces chiffres devraient être vérifiés. Dans l'Ouest du Canada, les producteurs de certaines régions sont très mécontents du classement. Je pense que la publication des chiffres recueillis dans les différents dépôts enregistrés devraient être rendue obligatoire.

M. FAIR: Je veux appuyer M. Wright, et j'allais justement souligner le même point avant l'ajournement de la présente séance. Si je me reporte quelques années en arrière, je me souviens que les cultivateurs du blé avaient éprouvé autrefois les mêmes difficultés quand il s'était agi de savoir au juste quel classement on attribuait leur blé, dans telle ou telle compagnie en particulier, ou au point de vue de l'ensemble de la production du blé; jusqu'à l'heure actuelle, nous n'avons jamais réussi à savoir exactement ce que représentaient les rapports de certaines compagnies, surtout une fois que le classement des élévateurs eut été inclu dans ces rapports. J'ignore si les agriculteurs doivent passer par les mêmes épreuves que nous. Plusieurs de mes concitoyens, dans mon coin particulier de pays, se sont plaints à moi du classement de leurs œufs; ces griefs continueront tant que des mesures ne seront pas prises. Je ne sais au juste quelle mesures il faudrait prendre, mais peut-être faudrait-il suivre le conseil de M. Wright et chercher à donner plus de satisfaction aux aviculteurs, puisqu'après tout c'est là la classe de citoyens qui devrait nous préoccuper davantage. Je pense que les transformateurs et les autres intéressés se sont toujours préoccupés de leurs profits, sans se soucier du bénéfice ou de la perte qui s'ensuivrait pour les producteurs qui sont, après tout, ceux dont le sort devrait nous tenir le plus à cœur.

M. BLAIR: Monsieur le président, mes collègues entrent là dans un domaine qui relève de l'initiative privée. Je ne pense pas qu'il soit possible d'accéder à leur désir sans injustice aux classeurs. Je pense que quiconque n'est pas satisfait du classement de ses œufs n'a qu'à les porter à un autre dépôt de classement.

M. WRIGHT: Il n'y a pas un autre dépôt de classement. Impossible d'agir ainsi. Il n'y a qu'un dépôt par région.

M. BLAIR: J'incline à croire qu'il y a toujours un autre dépôt plus ou moins rapproché où porter ses œufs, ou bien que l'on peut faire son propre classement à la maison, ou bien qu'il suffit de se tenir tout près du classeur pour surveiller l'opération. Les cultivateurs de mon coin du pays agissent ainsi. Rien ne vous

empêche de faire de même. Chez nous, le producteur se tient aux côtés du classeur et le questionne à sa guise: "Pourquoi mettre tel œuf ici?" ou "Pourquoi mettre tel œuf là?" Il est facile de voir à ce que les œufs soient bien classés. Inutile d'exiger que les classeurs tiennent des livres ouverts à la vue de tout le public, et aucun classeur d'œufs ne consentirait à un tel procédé.

M. FAIR: Il paraît qu'il est périlleux de s'arrêter à mi-chemin sur la route du savoir. La science est une eau dangereuse, dont il faut boire beaucoup ou consentir à ne jamais goûter. Les experts en d'autres matières se sont aventurés sur le terrain des œufs et ont l'air d'en connaître plus long là-dessus que les aviculteurs eux-mêmes. Me sera-t-il permis de souhaiter que nous nous appliquions plutôt à l'étude des problèmes de portée nationale qu'à celle de problèmes qui n'intéressent apparemment qu'une toute petite localité dans l'Ouest.

LE PRÉSIDENT: Au sujet des observations de M. Wright et de M. Fair, je pense qu'il y aurait là quelque chose à faire dans l'intérêt de l'aviculteur. Pour ce qui est de mon propre coin de pays, nous avons chez nous une coopérative qui se charge de tous les œufs de la région et s'occupe naturellement de leur classement. Vous vouliez, je pense, en venir à la précision du classement tel qu'il se fait dans les dépôts, en regard de clui dont se charge le producteur lui-même.

M. FAIR: Je ne m'inquiète nullement en ce qui concerne les coopératives, parce que toute erreur qui s'y glisse est naturellement reportée à la masse même des producteurs.

LE PRÉSIDENT: Je ne me place pas à ce point de vue seulement. Je songeais aussi à la vérification qui pourrait s'effectuer à l'égard du classement des œufs qui affluent dans tel dépôt particulier. Si une vérification du genre est possible, je crois qu'elle pourrait se faire avec avantage.

M. FAIR: Voilà précisément où nous voulions en venir.

M. Léger:

D. Monsieur Brown, dans certaines régions, votre inspecteur fait une tournée mensuelle ou semi-mensuelle?—R. Précisément.

D. Il compare le feuillet déposé chez le classeur par le producteur et aussi le rapport dressé lors de la vente. C'est déjà une certaine vérification. Je ne sais pas si l'on agit de même dans les provinces des Prairies, mais on le fait dans certaines parties du Nouveau-Brunswick.—R. En effet. Voilà bien la méthode qui est suivie.

D. Agit-on de même dans l'Ouest?—R. Oui.

D. Voilà donc un commencement de vérification.

M. Rickard:

D. Impossible de tout vérifier.—R. Toute la production de chaque aviculteur ne peut être vérifiée. Mais on prend un échantillon lors de chaque visite.

LE PRÉSIDENT: La manipulation des œufs est une opération très délicate, et il serait désagréable d'avoir à les manipuler de nouveau pour les reclasser. Vous n'avez en vue que de comparer le classement des œufs quand ils sortent du dépôt et le classement lors de leur entrée au dépôt.

M. WRIGHT: C'est absolument tout ce que nous voulons savoir.

Le président:

D. J'avais pensé que c'était peut-être là le nouvel objet que l'on avait en vue pour cette année, dans notre province; si le classement était concentré en un plus petit nombre de mains, il serait plus facilement vérifiable.—R. Non. Le vrai but des changements effectués au Manitoba, par exemple, était celui-ci: voir à ce que les œufs ne soient classés qu'une seule fois, mais que ce classement soit sans appel.

D. Oui?—R. Les œufs suivraient ensuite toute la filière du commerce sans frais additionnels de classement. Sauf pour quelques dépôts, le classement des

œufs a presque cessé dans plusieurs des plus grands centres, surtout de l'est du pays, parce que le classement tel qu'il se fait à la campagne est si satisfaisant que le produit peut ensuite passer aux marchands de gros, puis aux marchands de détail, et enfin aboutir aux consommateurs sans subir de changement sensible quant au classement.

M. Léger:

D. Monsieur Brown, les associations d'aviculteurs existent-elles d'un bout à l'autre du Canada, ou seulement dans le Nouveau-Brunswick?—R. Ces associations ne sont pas les mêmes qu'autrefois. Vous avez maintenant des succursales locales de coopératives provinciales,—le même principe, mais la plupart ont leur propre dépôt de classement.

D. Dans certaines régions, les associations d'aviculteurs apportent les œufs au dépôt de classement. Cette loi s'applique-t-elle à tout le Canada?—R. Oui.

D. La loi est de fait exécutoire dans tout le Canada?—R. Oui. Dans certaines régions,—régions de production inférieure,—il n'y a pas assez d'œufs pour justifier un commerce important. Il est plus difficile en ce cas d'appliquer les règlements, que lorsque les œufs abondent.

M. MacDiarmid:

D. Puis-je demander à M. Brown quelles sont les qualités requises de ces classeurs d'œufs? En premier lieu, leur remettez-vous un certificat? Quel âge ont-ils? Quel âge exige-t-on des classeurs d'œufs? Je me permets de vous citer un petit incident qui s'est produit dans ma circonscription. Certaines personnes s'occupaient depuis assez longtemps d'aviculture et elles étaient, en outre, propriétaires d'un magasin général. Elles faisaient un commerce passable d'œufs, et elles voulaient ouvrir un dépôt de classement sur les lieux. J'ai écrit au ministre, et l'on m'a répondu que ces gens ne manipulaient pas assez d'œufs pour pouvoir se charger d'un dépôt. Quelqu'un qui demeurait à une vingtaine de milles de là en fut chargé, et il ouvrit un dépôt de classement pour concurrencer le dépôt local qui s'était toujours occupé de classement. Pouvons-nous remédier à cela? Qui sont les classeurs? Quelles qualités requiert-on de ces personnes? Leur délivre-t-on un certificat? Quel âge ont-ils? Connaissent-ils bien leur métier? Qui est chargé de leur nomination—R. Les classeurs sont à l'emploi du propriétaire du dépôt. Ils ne reçoivent pas de certificat à l'heure actuelle. Mais c'est le contremaître du dépôt qui répond à l'inspecteur du classement qui s'effectue sous ses ordres, et ce contremaître est mis fréquemment à l'épreuve afin d'établir s'il possède la compétence requise. En outre, dans plusieurs régions du pays, des cours réguliers de classement ont été organisés, et les propriétaires de dépôt invités à y assister; ces cours se donnent généralement le soir, et, en plus de l'enseignement qui s'y dispense, des épreuves se tiennent fréquemment pour permettre à tous les classeurs qui y participent de se qualifier. Les classeurs reçoivent des notes, mais non pas un certificat, et on leur dit où ils en sont. De sorte que, par tout le Canada, la formation des classeurs d'œufs se trouve soumise à un contrôle continuel.

D. Le contremaître répond des classeurs sous ses ordres; s'agit-il d'un garçon de treize ou quatorze ans, le contremaître répond de lui. Or le contremaître ne reçoit pas de certificat?—R. Non. Aucun certificat n'est délivré. Dans certains centres, le groupe des candidats constitue une classe tellement transitoire que l'on hésiterait à leur donner un certificat officiel. Nous intervenons de temps en temps pour exercer le contrôle. Nous cherchons partout à éviter les abus. Nous avons préféré à la politique de délivrer des certificats celle qui nous permet d'exercer un contrôle continuel sans certificats.

M. SENN: Combien comptez-vous d'inspecteurs?

M. MACDIARMID: Je connais plus d'un marchand dans ma région chez qui se rendent certaines personnes qui ne possèdent que quelques poules. Elles

apportent peut-être une demi-douzaine d'œufs et veulent en retour de la mélasse ou du sucre. Or le marchand ne peut acheter à ces pauvres gens leur demi-douzaine d'œufs. Ces gens ne consomment pas ce petit excédent, et ils apportent au magasin leur demi-douzaine d'œufs. Je me rappelle qu'il y a très longtemps tel pauvre gars apportait deux œufs seulement et les remettait au maître de poste parce qu'il n'avait pas d'argent. De nos jours, les marchands n'ont plus le droit d'acheter ainsi leurs œufs aux pauvres gens. Ces œufs ne constituent pas une quantité suffisante pour transport au dépôt de classement. C'est une misère.—R. Tout marchand peut continuer de recevoir des œufs. Il les envoie ensuite au dépôt de classement. S'il n'est pas qualifié et n'a pas le local voulu, il ne peut obtenir de permis comme classeur licencié.

M. Mullins:

D. Cette personne peut-elle vendre au détail les œufs qu'elle reçoit ou doit-elle les envoyer au dépôt de classement?—R. Légalement non, mais dans les centres éloignés, l'inspecteur n'a pas trop multiplié ses tournées.

D. Il n'y a pas moyen d'encourager ces dépôt de classement? Dans mon coin de pays, j'ai pu constater qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui consente à assumer ces fonctions. Le dépôt de classement encaisse le profit sur les œufs? Y a-t-il une autre source de revenu? Les dépôts de classement ne reçoivent aucun autre genre d'encouragement?—R. Pas que je sache.

D. Les dépôts reçoivent-ils quelque chose du Gouvernement?—R. Non, aucune assistance financière.

D. Ils touchent le profit qu'ils réalisent sur les œufs?—R. Oui.

D. Le dépôt de classement achète alors les œufs au prix qu'il juge convenable de payer, au prix qui lui convient, et le cultivateur doit se plier à cette décision?—R. C'est une transaction tout à fait libre.

M. Senn:

D. Le tarif que peuvent exiger les dépôts de classement est-il fixé d'avance? —R. Il n'existe pas de tarif réglementaire. Le tarif varie légèrement. J'ai dit un cent la douzaine. Voilà ce que l'on charge ordinairement dans les dépôts dont le chiffre d'affaires est très élevé. Quelqu'un a mentionné que, par chez lui, le prix habituel est de 2 cents. La différence tient peut-être au chiffre d'affaires. S'il n'y a, par exemple, que quarante à cinquante caisses par semaine, la quantité ne suffit pas à occuper un mireur continuellement; le tarif augmenterait alors un peu plus que s'il avait été employé toute la semaine.

D. J'allais vous demander combien d'inspecteurs comptez-vous par tout le pays?—R. Nous avons environ quatre-vingts inspecteurs des produits avicoles.

D. Ce nombre est-il suffisant pour surveiller toute l'industrie? Par exemple, l'industrie est divisée en districts, si je vous comprends bien, et un ou deux inspecteurs ont charge de tel district. Certains districts ne sont-ils pas trop étendus pour que la surveillance puisse s'exercer de façon satisfaisante?—R. Parfois, au printemps surtout, l'inspection des chargements constitue une besogne si considérable que la surveillance dans les dépôts individuels de classement se relâche forcément en proportion. Mais à cette époque-ci de l'année, les inspecteurs sont plus libres et se déplacent plus facilement. L'inspection des dépôts ruraux est actuellement en cours.

Le président:

D. Vous venez de mentionner l'inspection des chargements. Auriez-vous la bienveillance de dire au Comité ce que vous entendez par l'inspection des chargements?—R. Dans le commerce interprovincial tous les œufs qui circulent au pays par lots de cinquante caisses ou davantage sont soumis à l'inspection, et l'industrie a pris une telle envergure que tous les chargements et presque toutes les transactions commerciales sont assujettis à un contrôle. Les tarifs varient suivant le genre de l'inspection.

D. Si une coopérative expédie un chargement d'œufs de tel dépôt particulier, ce chargement est inspecté au lieu de destination?—R. Non, toute inspection se fait au lieu d'expédition, et non de destination. Le principe a toujours prévalu depuis que le classement des œufs fonctionne au pays. Nous étions d'avis que le classement devait absolument s'effectuer au lieu d'expédition et se maintenir tel quel à tout prix.

D. Votre inspecteur se rend-il au lieu d'expédition avant le départ du chargement pour faire l'inspection?—R. Oui.

D. Il retire du chargement un certain nombre de caisses et en examine le contenu?—R. Oui, 5 p. 100 constitue généralement un minimum, mais étant donné que, dans la plupart des chargements, un grand nombre de dépôts ede classement y ont contribué, le nombre de caisses examinées par l'inspecteur dépasse de beaucoup le minimum.

M. Wright:

D. M. Brown vient de dire que ces inspecteurs ne peuvent exercer une surveillance étroite durant les mois du printemps où ils sont débordés de besogne. C'est en effet le moment où les cultivateurs se plaignent le plus du classement de leurs œufs, parce qu'ils apportent de grandes quantités d'œufs au dépôt et estiment qu'ils ne sont pas traités équitablement. Je ne sais s'ils ont raison ou non. Je ne prends pas parti dans cette affaire, mais les dépôts de classement étant enregistrés par le Gouvernement, il me semble que, après avoir enregistré les dépôts en question, le Gouvernement devrait voir à ce qu'ils fassent rapport sur la production. Si des rapports étaient publiés, la présente discussion n'aurait certainement plus de raison d'être. C'est tout ce qui importe. Si ces rapports étaient publiés, les producteurs seraient satisfaits dans une certaine mesure. Il me semble que la chose est nécessaire.—R. J'ai dit que des rapports comme ceux-là ne sont pas publiés. En mars ou avril, je pense, une nouvelle disposition ajoutée aux règlements a décrété qu'à l'avenir tous les dépôts de classement devront dresser des rapports hebdomadaires sur le volume de marchandises manipulé et le classement effectué. Chaque semaine, dans le rapport sur les marchés, figure une colonne sur le marché des œufs. Il est vrai que les œufs n'y sont pas répartis par classes. Pour la Colombie-Britannique, par exemple, soixante-dix-huit dépôts ont compté 7,327 caisses dans la semaine qui s'est terminée le 12 juin, et 7,592, la semaine précédente. Le ministère est actuellement en possession de ces renseignements, mais ne les publie pas sous la forme que vous désirez.

D. Je pense que ces renseignements devraient être publiés. Ils devraient être publiés par les dépôts individuels, de sorte que, dans telle région particulière, les producteurs puissent contrôler leurs propres profits et ceux du dépôt. Des rapports du genre mettraient fin au mécontentement qui sévit et aideraient, j'en suis sûr, à accélérer la production, ce dont nous avons tant besoin. Le dépôt n'en serait aucunement lésé dans ses droits. Si tout se fait honnêtement, il n'y a pas de raison de passer ces chiffres sous silence. Il n'y a pas de raison d'en priver le producteur. Pour ma part, je suis certainement en faveur de l'incorporation d'une telle disposition dans les règlements existants.

M. Cruickshank:

D. Y a-t-il des inspecteurs en Colombie-Britannique?—R. Oui.

D. Combien environ?—R. Cinq. Toutefois, nous en avons appelés quelques-uns, ce printemps, à faire du travail dans les prairies.

D. J'avais cru en effet qu'ils étaient absents, parce qu'ils ne faisaient pas l'inspection de la Colombie-Britannique, mais je sais maintenant ce qui s'est passé. Le même grief, exactement, s'est élevé chez nous, comme partout ailleurs, je le crains bien. On nous berne. On nous berne dans le classement. N'y a-t-il pas un moyen de savoir combien de visites l'inspecteur doit faire à chaque établissement? S'il doit passer toutes les deux semaines ou tous les mois, certaines

grosses compagnies pourront se retirer en Floride dans deux semaines.—R. La Colombie-Britannique ne s'occupant plus d'exportation, notre personnel a donc beaucoup plus de temps à consacrer à l'inspection des dépôts qu'autrefois, lorsque la province expédiait par voie de chargements; j'irai même jusqu'à dire qu'en moyenne vous avez un assez bon service d'inspection dans les dépôts de classement de la Colombie-Britannique.

D. Cela ne paraît pas.

M. LECLERC: Nous avons l'air de nous étendre passablement sur ce sujet du classement. Me sera-t-il permis de signaler relativement à ce sujet de classement, qu'il s'agisse de classer des œufs, ou de classer de la crème ou de faire l'examen de la crème, il n'y a pas un être vivant qui réussira jamais à satisfaire les cultivateurs. Je défie qui que ce soit, ici même ou n'importe où ailleurs au Canada, de me nommer une seule fromagerie ou coopérative qui peut satisfaire la population sur le classement et l'inspection de la crème. La même chose s'applique probablement aux œufs. La même chose est également vraie et du classement des œufs et du classement de la crème. C'est la même difficulté dans les deux cas. Il n'y a pas un être vivant qui puisse satisfaire la population.

Le président:

D. Une question: le classement des œufs joue-t-il un rôle dans l'industrie de la dessication? En d'autres termes, les œufs classés A et B sont-ils d'assez haute qualité pour servir à la fabrication de ce produit? Avez-vous rencontré des difficultés lorsqu'il s'est agi du principe du classement et du maintien de la qualité de ce produit?—R. Dans nos contrats avec les représentants du ministère britannique des Vivres, nous avons réussi à créer un esprit de confiance semblable à celui implanté chez les importateurs privés de la Grande-Bretagne. Le produit de haute qualité qu'on leur a vendu tient au fait que nous comptons 25 ans d'expérience dans le classement des œufs en coquille, ainsi que l'expérience, la science et l'habileté de maintenir ce classement à son haut niveau. Vous vous rappellerez qu'hier même, je vous ai raconté les difficultés que nous avons eues lorsqu'il s'est agi de nous entendre en matière de finances avec les représentants du Trésor britannique; les importateurs britanniques, depuis 15 ans avant la déclaration de la guerre, consentaient à faire leur payement au lieu d'expédition au Canada, sur livraison au destinataire du connaissement accompagné du certificat d'inspection. Ce fut là un véritable allié à l'art du vendeur, le classement a produit ce magnifique résultat, sans précédent pour aucun autre produit agricole.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il en fut de même pour le blé.

Le PRÉSIDENT: Et il faut attribuer ce succès à la confiance établie grâce à nos méthodes de classement.

M. Wright:

D. Je ne veux pas vous interrompre; en me levant, j'ai voulu tout simplement m'assurer que mes paroles ne seraient pas interprétées comme une opposition de ma part au classement des produits agricoles. Je crois que le classement constitue une de nos plus importantes initiatives.

Le PRÉSIDENT: C'est grâce au classement que nous avons pu nous créer un marché pour écouler nos œufs.

M. WRIGHT: Il va sans dire que l'accroissement de notre marché est un des résultats du régime de classement, mais je n'en soutiens pas moins que ce classement pourrait être amélioré, et qu'il devrait l'être.

M. Senn:

D. J'approuve chaleureusement M. Wright quand il affirme que nos méthodes de classement des œufs ont contribué pour beaucoup à hausser la qualité de nos marchés et à accélérer considérablement la production des œufs. Mais

je pense qu'il faut attribuer une bonne part de cet heureux résultat à l'opération du mirage des œufs. Voilà une autre excellente chose. Et j'avais justement une question à poser à M. Brown sur ce sujet: je me suis souvent laissé dire, d'un bout à l'autre du pays, que le meilleur moyen de manipuler les œufs était de les faire mirer et de les vendre ensuite au poids, et qu'ainsi il n'y aurait plus de confusion au sujet du mauvais classement des œufs ou rien de semblable, tant que les œufs seraient frais. Un procédé de ce genre serait-il pratique s'il était possible de le mettre à exécution?—R. Oui, les œufs pourraient être vendus au poids, tout en maintenant le classement, et l'on s'est plusieurs fois proposé de procéder de cette façon. Mais je ne crois pas que l'opinion publique ait encore exercé suffisamment de pression pour justifier une modification des règlements existants.

Le PRÉSIDENT: Les œufs se vendraient alors tant la livre, au lieu de tant la douzaine.

M. SENN: Oui, la chose pourrait se faire également pour les œufs frais et les œufs en entrepôt; les œufs se vendraient à la livre.

Le TÉMOIN: J'aurais un mot à ajouter ici: l'introduction de machines automatiques pour le pesage des œufs, alliée au classement, n'a pas peu contribué à convaincre les producteurs qu'ils sont traités équitablement. Je pense même que l'effet psychologique de l'introduction de cette balance automatique a été plus utile que toute autre invention pour le pesage des œufs.

M. SENN: Quelqu'un a fait devant moi une comparaison. Il disait que nous nous moquons parfois de nos amis anglo-saxons parce qu'ils s'entêtent à conserver dans leur système monétaire ces livres, ces shillings et ces deniers qui nous paraissent si encombrants, si difficiles à calculer instantanément, et le reste. Il disait que le classement des œufs tel qu'il se pratique chez nous est tout aussi désuet que le système monétaire de la Grande-Bretagne quand on le compare au système décimal. Et maintenant, il me semble qu'il serait plus simple, une fois que la chose serait établie, de faire en sorte que le cultivateur apporte ses œufs au dépôt et les vende à la livre; s'il agissait ainsi, je pense qu'il n'y aurait alors ni difficulté, ni grief à l'égard du classement.

Le PRÉSIDENT: Vous avez un poids fixe pour les œufs classe A, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui.

M. BLAIR: Cela voudrait dire un grand surcroît de travail aux dépôts de classement, par suite de la nouvelle classification qui s'imposerait. Il serait coûteux de classer et de peser les œufs pour en déterminer la qualité. Pour ma part, je pense que beaucoup de nos œufs pèsent 22 onces à la douzaine, d'autres 24 et d'autres 26, et je crois que ces œufs, dits "très gros", trouveraient un marché dans des établissements comme le Royal York. A l'heure actuelle, nous n'obtenons pas de prix spécial au pays pour ces œufs très gros, quoique plusieurs soient presque deux fois aussi gros que les œufs ordinaires. Vous connaissez le procédé habituel. Ces œufs sont mis de côté par les marchands, qui les écoulent facilement auprès des clients comme l'hôtel Royal York, où les œufs particulièrement gros, avec coquille blanche—ceux qui pèsent 25 à 26 onces—sont en demande. Je dis que le cultivateur ne reçoit rien de plus pour ses œufs très gros; il n'obtient que le prix des classes A gros. M. Senn a eu raison de soulever le point. Le même cas se présente quand il s'agit d'expédier le bétail au marché, et que les animaux se vendent à raison de mille livres la tête. Tel animal pourra peser 1,100 livres, mais vous vous bornez à dire à l'acheteur que cela ne fait rien, et que vous consentez à vendre tous vos animaux comme s'ils ne pesaient que mille livres chacun. Encore une fois supposons que, sur une douzaine d'œufs de 22 onces, vous avez deux œufs de 23 onces, vous n'obtiendrez rien de plus pour les œufs de 23 onces. Ces œufs tombent naturellement dans la catégorie des œufs de 22 onces. Je crois que les observations que fait M. Senn à ce sujet sont bien fondées et je suis d'accord avec lui quand il déclare que le

produit devrait être classé selon la qualité et la fraîcheur, puis vendu au poids. En même temps, j'avoue que cela ajouterait considérablement à la besogne des classeurs, mais les résultats acquis donneraient entière satisfaction au cultivateur. Je crois qu'un tel système s'impose.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, il y a tout de même une limite. Dans certains cas, les œufs, à la douzaine, pèsent jusqu'à 32 onces. Les œufs de la classe A, gros, pèsent en moyenne 24 onces. Beaucoup d'œufs pèseraient 26 onces à la douzaine. Il est vrai qu'on ne les classe pas toujours comme gros; mais s'il fallait établir une norme pour les œufs très gros, je pense qne nous ne pourrions nous arrêter à 32 onces. En outre, il y a un rapport entre le poids et la productivité, le nombre et l'éclosion.

M. MCCUBBIN: En effet.

Le TÉMOIN: En Grande-Bretagne, d'une manière générale, on a enregistré 19, 17 et 15 livres durant des années mais nous n'avons jamais cru que les prix offerts sur le marché étaient suffisants pour nous autoriser à trier ces œufs plus lourds et à les empaqueter séparément. Plus les œufs sont gros, plus les caisses sont grosses et plus il faut de matériel d'emballage.

M. FAIR: M. Brown pourrait-il consigner au compte rendu le nom des représentants des producteurs des différentes provinces qui font partie des comités consultatifs?

Le PRÉSIDENT: J'allais demander à M. Brown de fournir ce renseignement au Comité.

M. FAIR: Je voudrais savoir également quel est, dans chaque province, le prix de base des œufs classe A gros et, en outre, le nombre de sécheries—coopératives et non coopératives—dans chaque province.

M. Henderson:

D. Pourriez-vous nous renseigner sur le nombre de sécheries qui appartiennent à des particuliers et nous dire si ces établissements ont reçu de l'aide du Gouvernement, soit en argent, soit par l'achat de l'outillage nécessaire?—R. Une seule sécherie entre dans la catégorie des sécheries coopératives, et c'est celle d'Edmonton, Alberta, la sécherie de l'Alberta Marketing Board, entreprise qui a été fondée par le ministère du commerce et de l'industrie de cette province. Les autres sécheries appartiennent toutes à des particuliers. Deux des premiers établissements fondés et deux laiteries n'ont reçu aucun secours. Ceux qui en ont reçu sont les usines plus récemment établies, dont les noms suivent: l'usine Swift, à Toronto; la laiterie Borden, à Winnipeg; l'établissement de la Canada Egg Company, à Saskatoon; l'usine de l'Alberta Marketing Board, Edmonton, ainsi que Burns & Co., à Calgary.

Aucune assistance financière n'a été donnée par le Gouvernement, mais ces usines ont reçu le même genre de secours que les industries de guerre, c'est-à-dire une créance pour se procurer l'outillage voulu pour telle période déterminée, et des édifices pour telle autre période déterminée, avec un règlement à la fin de la guerre, si la chose est nécessaire.

D. En raison de l'avenir incertain de ces usines après la guerre?—R. Oui.

M. Blair:

D. Approuvez-vous parfois que des œufs de 24 onces se vendent pour incubation, ou préférez-vous que les œufs de 22 onces se vendent pour incubation?—R. La norme établie pour les œufs destinés à l'incubation par les règlements prévoit que les œufs admis dans les établissements d'incubation autorisés doivent peser au moins 23 onces. Dans certaines incubations, on a pris l'habitude d'annoncer une espèce de poussins extraordinaires, éclos d'œufs pesant 27 onces et davantage. Cette question relève de l'initiative privée, et il reste à savoir si une pratique comme celle-là s'est établie à l'avantage de l'industrie avicole au Canada.

Les noms des délégués?

M. FAIR: Des délégués.

Le TÉMOIN: Les membres du Comité qui sont à la veille de se réunir ici même pour étudier le contrat de 1944?

M. FAIR: Oui.

Le TÉMOIN: M. Heady, de Cloverdale, Colombie-Britannique.

Le président:

D. Titre officiel?—R. M. Heady est, je pense, président du Comité des relations du Gouvernement au sein du Comité de l'industrie avicole de la Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Cette déclaration pourra être consignée au compte rendu.

M. FAIR: Très bien. Et aussi le prix de base dans chaque province.

Le PRÉSIDENT: On pourra consigner aussi ce renseignement au compte rendu.

Le TÉMOIN: Le prix fixé par l'office des produits spéciaux dans chaque province.

M. Furniss:

D. Monsieur Brown, pouvez-vous nous dire combien de dépôts de classement des œufs sont dirigés par les grandes entreprises avicoles, et combien par des particuliers?—R. Je n'ai pas sous la main ce renseignement, mais je pourrai vous l'obtenir; la plupart des dépôts sont administrés par des compagnies privées et des coopératives.

D. Le sentiment général chez les cultivateurs a été que les règlements relatifs au classement des œufs tendait à favoriser les gros marchands.—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il faudra élever un peu la voix pour que les sténographes puissent notez ce que vous dites.

M. WARD: Un dernier point: d'après ma propre expérience dans mon coin de pays, 100 p. 100 ou 80 p. 100 de notre discussion de ce matin semble avoir roulé sur l'établissement de coopératives. Chez nous, presque tous les œufs sont manipulés dans des dépôts coopératifs, et je n'entends jamais un mot de plainte.

Le PRÉSIDENT: Je crois pouvoir dire la même chose de ma propre circonscription.

M. WARD: Absolument.

M. MCCUBBIN: Dans ma circonscription, les dépôts sont des industries privées, et tout fonctionne à merveille.

M. CRUICKSHANK: Vous parlez du classement?

M. MCCUBBIN: Le classement des œufs ne donne lieu à aucune difficulté.

M. Ross (Middlesex-Est):

D. Dans quelle région l'achat, la manipulation et la vente des œufs au poids fonctionnent-ils principalement? Il faudrait, on l'a dit, exercer beaucoup de pression sur l'opinion pour introduire ce système au Canada. Le système ne fonctionne-t-il pas, par exemple, régulièrement dans certains états des Etats-Unis?—R. Non.

D. Où fonctionne-t-il?—R. On ne le pratique nulle part sur notre continent.

D. En Angleterre, n'est-ce pas?—R. Oui, dans les transactions en gros; les œufs hollandais et danois se sont vendus à 19, 17 et 15 livres par 10 douzaines.

Dans la vente au détail, les marchands britanniques vendent généralement les œufs à tant la pièce — un sou ou un sou et demi l'œuf, et le reste.

D. Oui.—R. De sorte que le consommateur n'en est nullement affecté.

D. Vous ne croyez pas qu'il y ait une seule région où les œufs sont achetés, mirés et vendus au poids, tant dans le commerce en gros qu'au détail?

Le PRÉSIDENT: Je pense bien que M. Brown serait obligé d'affirmer qu'il serait plus difficile de vendre les œufs au poids, plutôt qu'à la douzaine, que de cesser de vendre les bananes à la douzaine.

M. Ross:

D. M. Brown a déclaré tout à l'heure que le système aurait des avantages, et que la seule chose qui nous empêchait de l'adopter au Canada, c'est que nous n'avions pas assez renseigné le public. Voilà ce que j'ai cru comprendre.— R. Je n'ai pas voulu dire que le projet comportait des avantages, mais plutôt que la chose n'était pas impraticable.

D. Mille excuses. Je croyais que vous aviez employé le mot "avantage".

M. CRUICKSHANK: N'avons-nous pas essayé d'adopter le système en Colombie-Britannique il y a quelques années? Nous avons tenté l'expérience il y a quelques années en Colombie-Britannique, mais l'opposition nous vint principalement des grosses compagnies, qui trouvaient que le mode de classement établi leur était beaucoup plus profitable.

M. GOLDING: Ah! laissons cela!

M. CRUICKSHANK: Pas du tout. Je parle au nom de la Colombie-Britannique. Vous parlez au nom de la petite circonscription ontarienne que vous représentez. C'est ainsi que l'entendent les gens de la Colombie-Britannique et nous voulons régler la question. Peut-être mon collègue l'ignore-t-il, mais les provinces éclairées vendent les œufs à la livre et non à la douzaine.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est une heure. Nous avons eu une séance assez intéressante ce matin, et je suis sûr que le Comité est très reconnaissant à M. Brown. Je ne sais si le Comité a d'autres questions à poser ou d'autres éclaircissements à demander à M. Brown. En ce cas, M. Brown pourra sans doute revenir, s'il est nécessaire de l'inviter de nouveau. Je viens justement de l'interroger en aparté au sujet de la sécherie d'Ottawa. M. Brown m'a dit qu'il serait très heureux d'organiser une visite, et que tous les membres du Comité qui veulent s'y rendre pourront le faire.

Quelques DÉPUTÉS: Ecoutez, écoutez.

Le PRÉSIDENT: Si les membres désirent se rendre sur les lieux, je suis sûr qu'une visite à la sécherie serait facile à organiser.

Le TÉMOIN: De préférence cette semaine.

Le PRÉSIDENT: M. Brown dit de préférence cette semaine.

M. LÉGER: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser une question, monsieur Fair?

M. FAIR: Je me demandais si nous ne pourrions pas obtenir au Comité des exemplaires des règlements relatifs au classement des œufs. La chose est-elle possible?

Le PRÉSIDENT: Ces règlements sont disponibles en grand nombre d'exemplaires. M. Brown verra à ce que vous ayez le vôtre, à ce que tous les membres du Comité qui le désirent aient chacun le leur.

Désirez-vous que le Comité se réunisse de nouveau demain?

M. BLAIR: Je propose que nous ajournions jusqu'à demain.

Le PRÉSIDENT: M. Singleton sera probablement le témoin que nous entendrons demain matin.

A 1 h., le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le 24 juin, à onze heures du matin.

APPENDICE

À la demande du Comité, les états suivants ont été déposés chez le secrétaire par M. Brown

COMITÉ CONSULTATIF DES PRODUCTEURS EN 1942

Représentants:

Colombie-Britannique—Clem Willingale, R.R. #3, Cloverdale, C.-B.
Alberta—T. Hughes, Provost, Alberta.
Saskatchewan—John Cochran, 114, rue Ominica, Moose-Jaw, Sask.
Manitoba—Mme W. Allen, Eriksdale, Man.
Ontario—W. L. Whyte, Holm Farm, Seaforth, Ontario.
Québec—R. Thomson, St-Paul d'Abbotsford, P.Q.
Provinces Maritimes—Donald Macdonald, Glenfinnan, Ile du Prince-Edouard.

COMITÉ CONSULTATIF DES PRODUCTEURS EN 1943

Représentants:

Colombie-Britannique—C. Headey, R.R. #3, Cloverdale, C.-B.
Alberta—W. Huyck, Strome, Alberta.
Saskatchewan—A. Freeston, Stonehenge, Saskatchewan.
Manitoba—Mme W. Allen, Eriksdale, Manitoba.
Ontario—W. L. Whyte, Holm Farm, Seaforth, Ontario.
Québec—R. Thomson, St-Paul d'Abbotsford, P.Q.
Provinces Maritimes—Donald Macdonald, Glenfinnan, Ile du Prince-Edouard.

LISTE DES PRIX RESTÉS EN VIGUEUR À L'OFFICE DES PRODUITS SPÉCIAUX

Le 17 avril 1943.

Sujet—Prix de revient des œufs frais, en vigueur à compter du 19 avril 1943.
Renvoi—N° 63.

Suit le tableau des prix payables par l'Office des produits spéciaux pour un chargement d'œufs frais, en vertu du contrat de 1943 conclu avec le ministère britannique des Vivres pour l'achat des œufs frais, et dont les termes seront en vigueur à compter du 19 avril 1943.

W. A. BROWN,
Directeur de la Division des produits avicoles.

OFFICE DES PRODUITS SPÉCIAUX

Ottawa, le 16 avril 1943.

Tableau revisé des prix de revient d'un chargement d'œufs frais, en vigueur le 19 avril 1943

EST DU CANADA

NOTA—Les prix qui figurent ci-dessous s'appliquent aux gros œufs de la classe A. Le prix des œufs classe A moyens sera 2 cents de moins que les gros A; celui de la classe B, 5 cents de moins que les gros A; celui des poulettes classe A, 8 cents de moins que les gros A.

Point d'origine	Prix de base	Prix sur livraison					
		London	Hamilton	Toronto	Lindsay	Trenton	Ottawa
Barrie	34·00	.....	.....	34·54	34·60	.....	.....
Belleville	34·00	.....	.....	.....	.....	34·28	.....
Brantford	33·75	.....	34·08	34·26	.....	34·60	34·79
Charlottetown	34·60	.....	.....	.....	.....	.....	35·68
Clinton	33·75	34·26	34·38	34·45	.....	34·73	34·93
Finch	34·25	.....	.....	.....	.....	.....	34·76
Forest	33·75	34·29	34·43	34·52	34·73	34·75	34·96
Halifax	35·00	.....	.....	.....	.....	.....	36·08
Hamilton	33·75	.....	33·85	34·19	.....	34·52	34·73
Hanover	33·75	34·39	34·43	34·43	.....	34·73	34·93
Harriston	33·75	34·35	34·39	34·39	34·60	34·62	34·86
Joliette	34·50	.....	.....	.....	.....	.....	35·38
London	33·75	33·85	.....	34·43	.....	34·68	34·90
Lindsay	34·00	.....	.....	34·54	34·10	34·60	34·85
Melbourne	33·75	34·11	.....	34·45	.....	34·73	34·93
Mitchell	33·75	34·22	.....	34·43	34·63	34·68	34·90
Montréal	35·00	.....	.....	.....	.....	.....	35·68
Ottawa	34·25	.....	.....	.....	.....	.....	34·35
Parkhill	33·75	34·26	34·39	34·45	34·68	34·73	34·93
Perth	34·25	.....	.....	.....	.....	34·89	34·76
Peterboro	34·00	.....	.....	.....	34·33	34·54	34·80
Québec	34·25	.....	.....	.....	.....	.....	35·18
Ridgetown	33·75	34·26	34·45	34·52	.....	34·75	34·96
Shelburne	33·75	.....	.....	34·29	34·55	34·60	34·79
Sherbrooke	34·25	.....	.....	.....	.....	.....	35·13
Simcoe	33·75	.....	34·12	34·39	.....	34·62	34·86
Stratford	33·75	34·19	34·29	34·39	.....	34·62	34·86
St-Jean	35·00	.....	.....	.....	.....	.....	36·08
St. Marys	33·75	34·08	34·35	34·39	34·63	34·68	34·90
Thamesville	33·75	34·21	.....	34·52	.....	34·75	34·96
Toronto	34·00	.....	.....	34·10	.....	.....	.....
Trenton	34·00	.....	.....	.....	34·60	34·10	.....
Woodstock	33·75	34·11	34·12	34·39	.....	34·63	34·86
Walkerton	33·75	34·39	.....	34·43	.....	34·73	34·92
Windsor	33·75	34·43	.....	34·55	.....	34·75	34·96

OFFICE DES PRODUITS SPÉCIAUX

Ottawa, le 16 avril 1943.

Tableau revisé des prix de revient d'un chargement d'œufs frais, en vigueur le 19 avril 1943

OUEST DU CANADA

NOTA.—Les prix qui figurent ci-dessous s'appliquent aux gros œufs de la classe A. Le prix des œufs classe A moyens sera 2 cents de moins que les gros A; celui de la classe B, 5 cents de moins que les gros A; celui des poulettes classe A, 8 cents de moins que les gros A.

Point d'origine	Prix de base	Prix sur livraison			
		Winnipeg	Saskatoon	Calgary	Edmonton
Alix	32·00	.....	.....	32·65	32·56
Assiniboia	32·25	33·59	33·29	.....	.....
Brandon	32·50	33·20	.....	.....	.....
Buchanan	32·25	33·31	33·03	.....	.....
Calgary	32·00	.....	.....	32·10	.....
Canora	32·50	33·54	33·37	.....	.....
Dauphin	32·50	33·28	.....	.....	.....
Edmonton	32·00	.....	.....	.....	32·10
Estevan	32·50	33·54	.....	.....	.....
Ft. William	33·25	34·54	.....	.....	.....
Humboldt	32·25	33·59	32·75	.....	.....
Kamsack	32·50	33·48	33·37	.....	.....
Kerrobert	32·00	.....	32·72	.....	.....
Kipling	32·50	33·49	.....	.....	.....
Lethbridge	32·00	.....	.....	32·56	.....
Melfort	32·25	33·65	32·86	.....	.....
Melville	32·50	33·48	33·37	.....	.....
Moose Jaw	32·34	33·60	33·12	.....	.....
Neepawa	32·50	33·12	.....	.....	.....
N. Battleford	32·00	.....	32·56	.....	.....
Oxbow	32·50	33·43	.....	.....	.....
Preeceville	32·25	33·37	33·12	.....	.....
Prince Albert	32·25	.....	32·79	.....	.....
Red Deer	32·00	.....	.....	32·56	32·56
Regina	32·41	33·58	33·13	.....	.....
Rosthern	32·25	.....	32·59	.....	.....
Swift Current	32·25	33·76	33·37	.....	.....
Tisdale	32·25	33·59	32·98	.....	.....
Vancouver	31·50	.....	.....	33·60	33·60
Weyburn	32·50	33·56	33·43	.....	.....
Winnipeg	33·00	33·10	.....	.....	.....
Winnipeg	33·00	33·10	.....	.....	.....
Yorkton	32·50	33·48	33·37	.....	.....
Saskatoon	32·25	33·68	32·35	.....	.....
Vernon	31·50	.....	.....	32·90	.....

Tableau coopératif des provinces à l'égard des œufs fournis à l'Office des Produits spéciaux à la date du 31 mai 1943 et à la même date en 1942

OFFICE DES PRODUITS SPÉCIAUX

OTTAWA, le 3 juin 1943.

ŒUFS EXAMINÉS POUR LIVRAISON À L'OFFICE DES PRODUITS SPÉCIAUX DU 1ER JANVIER AU 31 MAI 1943

(caisses de 30 douzaines)

Période	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	P.Q.	Maritimes	Total par mois	Total reporté
Janvier	1,200	14,470	9,574	10,760	68,620	8,330	.....	112,954	.....
Février	.....	7,098	10,955	6,450	77,561	6,628	.....	108,692	221,646
Mars	.....	19,040	16,710	5,182	63,974	2,560	.....	107,466	329,112
Avril	.....	54,674	81,936	43,076	96,355	5,140	4,880	286,061	615,173
1er mai (seulement	.....	2,039	1,800	2,160	3,200	.....	.....	.....	.....
3- 8 mai	.....	17,112	23,365	15,064	29,732	1,300	600	.....	.....
10-15 mai	.....	15,959	22,160	11,855	24,579	1,920	640	.....	.....
17-22 mai	.....	15,530	23,962	11,754	28,283	2,580	640	.....	.....
24-29 mai	640	10,607	18,133	9,807	21,981	2,020	600	.....	.....
31 mai (seulement)	.....	3,765	2,513	2,488	7,709	.....	.....	.....	.....
Total en mai	640	65,012	91,933	53,128	115,484	7,820	2,480	336,497	951,670
Total à date	1,840	160,294	211,108	118,596	421,994	30,478	7,360	951,670	951,670

ŒUFS EXAMINÉS POUR LIVRAISON À L'OFFICE DES PRODUITS SPÉCIAUX DU 23 DÉCEMBRE 1941 AU 31 MAI 1942

Période	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	P.Q.	Maritimes	Total par mois	Total reporté
1941									
Décembre	600	.....	.....	600	7,700	237	.....	8,137	.....
1942									
Janvier	4,806	7,340	600	8,400	51,623	1,624	.....	74,393	82,530
Février	8,792	19,552	15,358	18,154	75,364	4,852	906	142,978	225,508
Mars	5,040	27,915	26,486	21,010	61,648	.....	.....	142,100	367,608
Avril	5,760	46,240	65,057	44,953	112,818	5,480	3,053	283,361	650,969
1- 2 mai	720	4,240	4,320	4,200	13,022	1,320	600	.....	.....
4- 9 mai	1,320	13,440	23,603	15,476	31,033	3,240	1,920	.....	.....
11-16 mai	1,280	11,480	23,580	12,100	34,229	2,520	600	.....	.....
18-23 mai	1,240	9,400	19,277	12,691	25,800	2,560	1,200	.....	.....
25-30 mai	1,240	10,177	13,508	9,821	22,168	1,200	1,840	.....	.....
Total en mai	5,800	48,737	84,288	54,288	126,252	10,840	6,160	336,365	987,334
Total à date	30,798	149,784	191,789	147,405	434,406	23,033	10,119	987,334	987,343

W. A. BROWN,
Directeur de la Division des produits avicoles.

* PRODUCTION D'ŒUFS PAR PROVINCES POUR LES ANNÉES

1938, 1939, 1940, 1941 et 1942

Par douzaines

Province	1938	1939	1940	1941	1942
Colombie-Britannique	18,211,000	18,403,000	20,350,000	20,848,000	22,376,000
Alberta	23,158,000	27,292,000	26,117,000	28,160,000	34,173,000
Saskatchewan	32,315,000	35,550,000	40,299,000	42,736,000	49,617,000
Manitoba	18,200,000	20,540,000	21,320,000	22,507,000	28,276,000
Ontario	78,200,000	78,461,000	78,798,000	80,690,000	90,117,000
Québec	31,765,000	33,224,000	35,854,000	35,921,000	39,442,000
Nouveau-Brunswick	4,526,000	4,340,000	5,374,000	4,704,000	5,412,000
Nouvelle-Ecosse	3,836,000	3,932,000	4,778,000	5,055,000	6,422,000
Ile du Prince-Edouard	3,188,000	2,995,000	3,216,000	3,536,000	4,417,000
CANADA	213,399,000	221,737,000	236,106,000	244,157,000	280,252,000

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—Ministère du Commerce.

* Ces renseignements ne sont pas disponibles par tableaux mensuels.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 10

SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 1943

TÉMOIN:

M. J. F. Singleton, président de l'Office des produits laitiers.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 24 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Présents: MM. Blair, Clark, Cruickshank, Dechêne, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Hatfield, Lafontaine, Lalonde, Leclerc, Léger, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCuaig, McCubbin, McNevin (*Victoria, Ontario*), Matthews, Mullins, Perley, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (*Middlesex-est*), Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir, Whitman, Wright—34.

Sont aussi présents: M. J. F. Singleton, président, et M. H. A. Derby, secrétaire de l'Office des produits laitiers.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière assemblée, et il est approuvé, sur proposition de M. Léger.

M. Singleton est appelé. Il donne un aperçu général des fonctions et de l'activité de l'Office des produits agricoles, et est interrogé.

A 1 h. 05, sur la proposition de M. Golding, le Comité s'ajourne jusqu'à 11 heures de l'avant-midi, le lendemain vendredi 25 juin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 24 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes prêts. Le témoin de ce matin est M. J. F. Singleton, qui s'occupe des produits laitiers à l'Office des produits laitiers. Il y a assez longtemps qu'il travaille au ministère; je pense que plusieurs membres du Comité le connaissent. Si vous le voulez, nous allons appeler M. Singleton immédiatement.

M. J. F. SINGLETON, directeur adjoint du service des marchés et président de l'Office des produits laitiers, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Je vous présente M. Singleton. Je lui demanderais de vous faire connaître sa position et son travail. Il voudra peut-être commencer par un exposé général de son activité dans le domaine de l'industrie laitière. Le Comité pourra l'interroger sur les questions omises de son exposé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, comme le savent plusieurs d'entre vous, je suis, en temps normal, fonctionnaire au ministère de l'Agriculture, à la division des produits laitiers. Ce qui vous intéresse surtout, si je comprends bien, c'est le travail de l'Office des produits laitiers. Le premier accord du Canada avec le Royaume-Uni se rapportant aux produits laitiers portait sur le fromage à produire du 1er avril 1940 à la fin de mars 1941. Tous ces accords fixaient une quantité minimum de fromage et de lait évaporé à prendre sur la production de l'année. Les prix y sont prévus, évidemment. Le premier accord, conclu en 1940, portait sur la vente de 78,400,000 livres de fromage canadien au ministère britannique des Vivres, à prendre sur la production de l'année comprise entre le 1er avril 1940 et le 31 mars 1941. L'une des premières conditions de l'accord était la création par le gouvernement du Dominion d'une agence, d'un office à qui confier l'exportation du fromage; il fut alors établi un office des produits laitiers, par arrêté en conseil du 23 mai 1940. En faisaient partie M. J. F. Desmarais, alors gérant général de la Coopérative fédérée de Québec, et John Freeman, directeur administratif de la Lovell & Christmas (Canada) Limited, de Montréal, dont le siège social est à Londres; c'est une maison internationale. M. Freeman n'est pas rémunéré pour ses services. Votre humble serviteur fut nommé président de l'Office. M. H. A. Derby, du personnel de la division des produits laitiers, fut plus tard, par arrêté en conseil, nommé secrétaire de l'Office.

Comme durant la dernière guerre, l'Office ouvrit, à Montréal, dans l'immeuble Shaughnessy, un bureau d'exportation des produits laitiers, et M. Freeman consacre presque tout son temps au travail de l'Office. Il est là dès 10 heures du matin et y reste tous les jours au moins jusqu'à 4 heures, sauf le temps de déjeûner, et il arrive très souvent qu'il y reste jusqu'à 5 ou 6 heures; et tout cela sans rémunération.

L'Office reçut des pouvoirs en vertu d'un premier arrêté en conseil en date du 23 mai 1940. Je me fais mal comprendre peut-être? Il y a eu deux arrêtés en conseil, l'un pour créer l'Office et lui accorder certains pouvoirs, et l'autre, le même jour, 23 mai 1940, pour nommer les membres de l'Office. Ces pouvoirs ont été étendus de temps en temps, et ont pris une envergure, si je puis dire, qu'ils n'avaient jamais eue. J'ai déjà dit que le premier accord stipulait une

production de 78,400,000 livres de fromage durant l'année financière 1940-1941, avec prix fixé à 14 cents la livre pour la meilleure qualité, franco bord ou wagon, à Montréal. La plus grande partie du fromage, cette année-là, fut expédiée par mer à partir de Montréal. Peu après la passation du contrat, le ministère des Vivres se dit prêt à acheter la plus grande quantité possible de fromage canadien et à accepter tout ce qui lui serait offert en excédent des 78,400,000 livres spécifiées; à la fin de l'année, il avait été expédié 93,081,234 livres de fromage, d'une valeur totale de $13,009,758.71. Cela ne fait pas exactement 14 cents la livre; c'est parce que ce prix s'appliquait au fromage de première qualité, et il y avait parmi le fromage exporté des quantités à peu près négligeables de fromage de deuxième et de troisième qualités, dont le prix était moins élevé d'un demi-cent par livre pour la deuxième qualité et d'un cent pour la troisième qualité.

L'année suivante, 1941-1942, la quantité stipulée au contrat était de 112,000,000 de livres, et le prix à payer par le ministère britannique, de 14·4 cents. Le Canada complétait de six dixièmes de cent le prix de chaque livre, ce qui faisait 15 cents à bord, à Montréal, jusqu'au 25 mai 1941. Le 26 mai, un arrêté en conseil réquisitionnant le fromage produit dans le Québec et l'Ontario entra en vigueur. Ces deux provinces produisent environ 95 p. 100 du fromage produit au Canada. Quand l'Office promulgua l'ordre de réquisition, on trouva que le contrat demandait beaucoup de fromage de qualité; l'objet de l'ordre de réquisition était de commencer plus rondement; il y eut discussion assez longue, à l'Office, sur le nombre de semaines à spécifier dans l'ordre de réquisition: quatre, cinq ou six. On finit par se dire que, à cause de la possibilité d'une expédition irrégulière, on serait peut-être obligé de suspendre l'ordre avant la date fixée, s'il y avait une date de fixée. On donna donc simplement un ordre de réquisition du fromage produit à compter du 26 mai, sans spécifier de date d'expiration. Le temps passa, les expéditions se firent d'une manière satisfaisante et, si vous vous le rappelez, la température se fit plutôt sèche et l'ordre de réquisition resta en vigueur. La saison s'avançant, nous nous aperçûmes d'une certaine pénurie sur le marché canadien; en abrogeant l'ordre de réquisition, nous aurions fait monter le prix, au pays, beaucoup plus haut que le prix à l'exportation et il aurait été impossible d'exporter la quantité de fromage promise; nous avons donc cru bon de maintenir en vigueur l'ordre de réquisition, ce qui fut fait jusqu'au 31 octobre 1941. Le résultat fut l'expédition de 115,393,000 livres de fromage au lieu de 112,000,000 livres stipulées au contrat pour l'année 1941-42. J'ai oublié de faire remarquer qu'après l'entrée en vigueur de l'ordre de réquisition le prix fut complété pour une valeur d'un cent. Le prix stipulé au contrat était de 14.4 cents et le gouvernement canadien fournissait six-dixièmes de cent par livre, jusqu'au 25 mai inclusivement. Quand l'ordre de réquisition entra en vigueur, le gouvernement canadien fournit un cent de plus par livre, ce qui haussa le prix à 16 cents franco bord.

Le PRÉSIDENT: Qui payait ce dernier cent?

Le TÉMOIN: Le Trésor canadien.

M. Senn:

D. Ce qui ne comprenait pas de prime pour le N° 1?—R. Non, monsieur, cela ne tient aucun compte de la prime de qualité.

M. Soper:

D. Quand fut accordée la prime de qualité?—R. Le 1er juin 1939, je crois. Le minimum, pour les fromages de première qualité, est de 92 points. Il n'y a pas de prime pour le fromage ayant seulement le minimum de points, mais 93 points donnent droit à une prime d'un cent par livre; 94 points et plus, à 2 cents.

M. SENN: Quel pourcentage du fromage est du N° 1? et du N° 2?

Le TÉMOIN: Si je ne faisais qu'une remarque en passant...

M. SENN: Dites, à peu près.

Le TÉMOIN: Environ 95 p. 100.

En 1942-1943, la quantité stipulée au contrat était de 125,000,000 livres, à 20 cents franco bord ou wagon, à Montréal. C'était là la base. Si l'expédition se faisait des ports d'hiver de Halifax ou de Saint-Jean, le prix était de 20 cents franco wagon à Montréal, pour transport ferroviaire jusqu'à Saint-Jean ou Halifax. La quantité de fromage obtenue fut de 127,172,543 livres, d'une valeur de $25,395,205.36. La fabrication du fromage au Canada fut plus grande en 1942 qu'elle ne l'avait été durant aucune année depuis 1910 environ. Il n'y a pas de statistiques sur la production entre 1910—l'année du recensement—et 1915, l'année où le Bureau de la statistique commença à prendre ces renseignements; mais il semble que nous n'avons pas eu depuis 1910 une production de fromage aussi forte qu'en 1942, 127,000,000 de livres furent réservées au ministère des vivres, une petite quantité alla aux Etats-Unis et il resta au Canada, à la fin de l'année financière, environ 36,000,000 de livres, soit une provision de neuf mois pour le pays. Les besoins du Royaume-Uni s'aggravaient et l'on demanda au Canada s'il lui serait possible de fournir d'autre fromage, à même ses réserves; vers la mi-janvier ou le 20 janvier 1943, un ordre de réquisition obligea les personnes détenant du fromage au delà d'une quantité déterminée, dans l'Ontario et le Québec, à en remettre un pourcentage au gouvernement. On obtint ainsi 14,872,842 livres de fromage, ce qui porta le total de l'année à 142,045,385 livres.

M. Soper:

D. Combien de fromage alla aux Etats-Unis?—R. Environ 7,000,000 de livres.

D. A quel prix?—R. Je n'ai pas de données là-dessus; nous n'avons pu contrôler. C'était affaire de commerce privé; le vendeur canadien était autorisé à expédier du fromage aux Etats-Unis aussi longtemps que la Grande-Bretagne n'en avait pas de besoin immédiat.

M. Senn:

D. De quelle qualité était le fromage exporté aux Etats-Unis?—R. Je ne sais pas, monsieur Senn. Je pense qu'en général les vendeurs fournissaient aux Etats-Unis du fromage de première qualité; lorsque c'était possible, ils répondaient aux commandes avec du fromage à 92 points.

M. Ross (Middlesex):

D. Connaissez-vous les chiffres de l'importation?—R. Nos importations de fromage américain sont négligeables.

D. Et les fromages de fantaisie?—R. Il n'en vient pas beaucoup des Etats-Unis. Je n'ai pas de chiffres ici, mais nous n'importons de fromage américain, de fabrication américaine, sauf une ou deux expéditions de fromage suisse. La plus grande partie du fromage que nous avons importé des Etats-Unis était du fromage argentin, le fromage veiné de bleu et d'autres sortes spéciales.

D. Nous n'avez pas de chiffres sur les importations?—R. Je vais m'en enquérir.

M. MCNEVIN: Ne pourrions-nous réserver nos questions et y aller avec plus de méthode?

Le TÉMOIN: En 1942, nous avons importé en tout 858,426 livres de fromage. C'est négligeable. On peut le comprendre. Il s'agit de fromages dont la production est faible ou totalement nulle au Canada. Ce sont des fromages de fantaisie et des fromages de haut prix.

Passons maintenant au lait évaporé. La première année, on ne fit pas la même chose que pour le fromage; il y eut, en réalité, trois commandes de

données. Une fois la première remplie, la Grande-Bretagne en donna une autre, puis une troisième; à la fin de l'année, nous avions expédié 751,362 caisses de lait évaporé. Il s'agit du type britannique sans sucre et condensé, plus riche en gras que le type canadien. La teneur de gras requise ici est de 7.8 p. 100, tandis qu'elle est de 9 p. 100 au Royaume-Uni; mais une disposition, là-bas, demande que cela équivale à deux chopines de lait à 3.5 p. 100; en fait, la teneur en gras du lait britannique standard est donc d'environ 9.1 p. 100. Cette année-là, le prix était de $3.75 la caisse. Pour l'année financière 1941-1942, la quantité stipulée au contrat fut de 658,000 caisses; il en fut livré 643,659, soit 15,000 de moins, ce qui s'explique en partie par le fait qu'une certaine quantité de lait fut exportée, avec l'approbation du ministère, à d'autres destinations: instituts de la marine, de l'armée et de l'aviation, organisation de cantines pour les militaires britanniques. Un peu de lait, non produit au Canada, se trouvait à Java juste avant le bombardement de Pearl-Harbour par les Japonais, et le gouvernement britannique convint de se l'approprier et de le porter au crédit du Canada, contre la contribution d'une firme canadienne, filiale d'une firme américaine qui avait expédié ce lait. Voilà comment le Canada reçut le crédit de 15,000 caisses de lait.

Le prix était de $4.12½ dans l'Est du Canada et $4 en Colombie-Britannique, différence qui s'explique par le fait que, la première année, le lait de l'Est était placé dans des caisses de fibres. On ne fut pas satisfait de ce système et le ministère des vivres demanda, la seconde année, d'employer des caisses de bois, lesquelles coûtent moins cher en Colombie.

M. Cruickshank:

D. Voudriez-vous répéter ces chiffres?—R. Le prix, en 1941-1942 était de $4.12½ la caisse, dans l'Est du Canada, pour le lait f. à b. cargo océanique dans un port canadien. Le fabricant payait le transport ferroviaire jusqu'à Halifax et Saint-Jean, s'il fallait passer par là. A Vancouver le prix était de $4 f. à b. cale ou wagon New-Westminster ou Vancouver, et la différence des prix provenait de la différence de coût des caisses de bois employées, dont l'usage fut obligatoire en 1941-1942 mais non pas en 1940-1941. En 1940-1941, les fabricants de l'Est se servaient de caisses de fibres, mais non pas ceux de la Colombie.

En 1942-1943, il fut donné un contrat pour 668,000 caisses; il en fut livré 668,402. Chacune contenait 48 boîtes de lait à contenu net d'une livre, soit 48 livres de lait évaporé par caisse.

L'an dernier, le prix stipulé au contrat de 1942-1943 était de $4.45 la caisse à Montréal, dans l'Est (prix de base), et $4.32½ la caisse f. à b. Vancouver ou New-Westminster, dans l'Ouest. Le contrat de cette année n'est pas signé encore, mais les termes de l'accord sont à peu près acceptés de part et d'autre et tout sera sans doute terminé dans quelques jours. La quantité ne sera pas aussi forte, cette année. On s'attend actuellement à ce qu'elle soit la moitié de celle de l'année dernière.

M. Léger:

D. Pourquoi?—R. Les besoins canadiens se sont accrus. Il faut de grandes quantités de lait, par exemple, pour les travailleurs de la route de l'Alaska, pour le Nord de l'Alberta et pour d'autres régions de travaux où l'élevage n'est pas suffisant; il peut y avoir d'autres facteurs aussi. Depuis le début de la guerre, il y a au Canada une augmentation marquée de la consommation de lait évaporé, per capita, ce qui est le contraire de la situation aux Etats-Unis.

Cela vous expose très brièvement le travail de l'Office relativement à ces contrats.

L'Office a accompli d'autre besogne. En 1941, par exemple, il s'est occupé de l'application d'un arrêté en conseil fixant des prix minimums pour le beurre; il ne fut pas nécessaire d'acheter du beurre pour alimenter le marché, mais l'Office dut se tenir prêt à le faire.

M. Evans:

D. Votre Office s'occupe-t-il d'accorder des primes?—R. Sur le lait?

D. Sur le beurre.—R. Non, cela ne le regarde pas. L'Office agricole des vivres, sur la recommandation de qui les primes sont sanctionnées par arrêté en conseil, n'est pas un corps administratif. Celui qui désire une prime, mettons pour son beurre, remplit une formule de demande et l'envoie au directeur de la division des produits laitiers de sa province. Ce dernier l'examine et l'adresse directement au Conseil du Trésor; si la formule est bien remplie, le chèque est émis. La Division des produits laitiers du ministère n'a son mot à dire que dans le cas où la formule semble inexacte ou imprécise. Hors ces cas, la Division n'a rien à y voir.

Il y a un an, on a cru bon de restreindre la production de la crème glacée, qui montait très, très rapidement. Il devenait évident qu'il y aurait à l'hiver pénurie de beurre. L'Office des produits laitiers restreignit donc par ordonnance le volume des ventes de crème glacée, sur une base trimestrielle, à partir d'avril 1942, à la quantité vendue au cours du trimestre correspondant de l'année précédente. On maintint ce système jusqu'à la fin de mars 1943. L'ordonnance prévoyait des exemptions, par exemple, pour les cantines comprises à l'intérieur des établissements militaires et tenues par les autorités militaires; ces cantines achetaient autant de crème glacée qu'il leur plaisait. Mais les autres vendeurs ne pouvaient vendre plus que durant le trimestre correspondant de l'année précédente. La raison, c'est que le commandant pouvait signer un reçu et faire un rapport facile à vérifier.

M. Fair:

D. Cette restriction existe-t-elle encore?—R. Oui, avec cette exception qu'au lieu de réglementer la production de tous les fabricants de crème glacée au pays, comme la première année, on réglemente maintenant le volume de mélange qui peut être fait. Il y avait environ 1,000 fabricants de crème glacée, petits commerçants ou industriels ayant leurs propres recettes, et d'autres plus petits.

M. Leclerc:

D. Vous avez laissé la responsabilité aux industriels?—R. Oui, à eux les premiers. Ils étaient ce que M. (un vendeur), à Montréal, appelait les *policemen* de cette loi.

D. Et les camps militaires qui s'étaient dotés soit d'une cantine, soit d'un club à l'extérieur?—R. A l'extérieur de leurs limites?

D. Oui.—R. Pas d'exemption alors. Maintenant nous fermons les yeux. L'an dernier nous n'imposions de réglementations qu'aux fabricants autorisés de crème glacée; en fait, presque tout le mélange transformé en crème glacée venait de chez 275 ou 280 fabricants de mélanges. Un gallon de mélange donne à peu près deux gallons de crème glacée. Donc, à partir du 1er avril 1943, on changea les méthodes et on restreignit, non plus le volume des ventes, mais le volume de mélange. Au lieu de surveiller 1,000 personnes, on n'en eut plus que de 275 à 280 à surveiller.

Les hôpitaux aussi sont exemptés. Les hôpitaux civils et militaires peuvent acheter autant de crème glacée qu'il leur plaît. Il n'y a pas de restrictions pour eux, et les ventes de crème glacée y ont monté beaucoup. En mars 1943, elles étaient de 590,000 gallons plus fortes que l'année précédente.

M. Rickard:

D. Sera-t-il nécessaire de maintenir cette restriction?—R. Pour les civils? Oui, je crois. Je ne vois pas de raison pour qu'il en soit autrement, bien que les conditions changent parfois très vite.

Au début, l'Office des produits laitiers établit une réglementation des exportations et des importations de produits laitiers. Plus tard fut créé le Bureau des licences d'exportation, chargé des diverses réglementations de tous les ministères, et rattaché au ministère du Commerce. Aujourd'hui, pour exporter des produits laitiers, on s'adresse au Bureau des licences d'exportation, qui s'enquiert auprès de l'Office des produits laitiers. Si ce dernier donne son approbation — au seul point de vue de l'approvisionnement — le Bureau des licences d'exportation donne par lui-même l'approbation finale.

J'ai parlé tantôt du travail de l'Office relativement à l'application des prix minimums du beurre durant les six mois de mai à octobre 1941. Il n'y a pas eu de prix minimum de fixés pour l'année 1942, et cea parce que la production fut assez faible et le prix du marché se maintint assez voisin du prix maximum légal, durant toute la saison de production. Il y a des prix minimums de fixés pour l'année actuelle. En décembre 1942, quand fut annoncé le rationnement du beurre, il fut convenu de maintenir le prix du marché sur la base d'un maximum de 35 cents, franco Montréal ou Toronto durant la période comprise entre l'imposition du rationnement et la fin d'avril.

Le marché manquant de beurre, le prix du marché resta au maximum, sans intervention de l'Etat, jusqu'à vers la fin du mois d'avril. Dans l'entre-temps, il avait été établi des prix minimums en vigueur à compter du 1er mai. Il avait été convenu de maintenir le marché à 35 cents jusqu'au 30 avril; le jour suivant, 1er mai, le minimum légal devenait de 32 cents, soit 3 cents de moins. Cette baisse subite ne se produisit pas, car l'état des approvisionnements ne la justifiait pas; durant les derniers jours d'avril, il y eut une certaine pénurie de beurre du fait que les vendeurs remirent à l'Office des produits laitiers tout le beurre dont ils purent disposer tout en pourvoyant aux besoins de leur commerce jusqu'à la fin du mois et durant les trois ou quatre premiers jours de mai, jusqu'à ce qu'il leur fût possible de trouver de nouveaux approvisionnements.

M. Léger:

D. S'agissait-il d'un prix de 32 payé au cultivateur?—R. C'était le prix minimum, franco Montréal ou Toronto ou tout marché de l'Ontario, du Québec ou de la Colombie-Britannique; 33 cents franco tout marché des provinces Maritimes, 30 cents franco tout marché des provinces des Prairies. Voilà le barème.

M. Fair:

D. Y a-t-il eu chute du prix?—R. Oui, il y a eu chute, mais le marché s'est maintenu constamment en avance du prix minimum. Puis le prix minimum avança de trois huitièmes de cent chaque mois. Dans l'Ontario et le Québec, par exemple, ce mois-ci, le minimum est de 32 cents $\frac{1}{2}$; à Toronto, en fait, le prix du marché était hier de 32 $\frac{3}{4}$ à 33 cents.

M. Wright:

D. Quel est le taux du transport de la Saskatchewan et de l'Alberta aux marchés de l'Est?—R. Je ne puis vous donner tous les taux; ils dépendent de l'endroit d'où se fait l'expédition. De la Saskatchewan, je pense que le taux serait en moyenne de 2 ceents $\frac{3}{4}$ à 3 cents par livre. Il serait plus élevé de l'Alberta. Le marché naturel de l'Alberta est la Colombie-Britannique.

M. Leclerc:

D. Avez-vous dit Montréal ou Toronto?—R. Le taux de transport est le même pour ces deux destinations.

D. Pour revenir à la question du beurre, la situation est beaucoup meilleure cette année que l'an dernier. Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire? Devrions-nous avoir un surplus? Le gouvernement l'abandonnera-t-il au mar-

ché, ou l'exportera-t-il?—R. L'Office des produits agricoles se tient toujours prêt à acheter du beurre lorsque le producteur ne peut réaliser le prix minmum légal dans sa province. Vous voulez savoir ce qu'on en fera.

D. Oui.—R. Ce n'est pas encore décidé, monsieur Leclerc.

D. La production augmente tant d'un mois à l'autre que nous aurons un surplus à la fin de l'année, et nous n'avons pas coutume de conserver le beurre d'une année à l'autre.—R. Je suppose qu'on en disposera. Je ne suis pas en mesure de dire ce que le gouvernement en fera advenant cette situation.

D. Au 1er juin, nous avions 8,000,000 de livres de beurre de plus que l'an dernier.—R. Oui. L'an dernier, il nous en manquait beaucoup. La situation est difficile à comprendre à cause des primes. La prime a eu pour résultat une augmentation de la production de beurre de crèmerie et une diminution de la production de beurre de ferme. La situation est donc meilleure cette année pour le beurre de crèmerie, mais elle est moins bonne pour le beurre de laiterie. C'est l'importance de ce déséquilibre qui a rendu la situation confuse. Il y a augmentation de la production du beurre de crèmerie, mais la production totale des deux sortes de beurre n'a pas augmenté autant qu'on le croirait. C'est un fait qu'il se consomme moins de beurre de laiterie et plus de beurre de crèmerie.

M. Ross (Middlesex):

D. Avant de laisser la question du lait et des produits laitiers, puis-je attirer l'attention de M. Singleton sur une phrase importante que je trouve dans le livre "Objectifs de l'agriculture canadienne pour 1943", sous le titre: "Produits laitiers étudiés".

> Dans le cas du lait condensé, la perte de certains marchés importants d'Extrême-Orient a diminué la demande totale de ce produit; en conséquence, la production de 1943 devra être réduite d'environ 27 p. 100 par rapport à celle de 1942.

Pourriez-vous développer cela un peu?—R. Avant l'entrée en guerre du Japon, nous exportions d'importantes quantités de lait condensé sucré à Hong-Kong, Shanghaï, en Birmanie, dans les Indes orientale néerlandaises. Autant de marchés perdus.

D. Quand ces marchés se fermèrent-ils?—R. Je pense que Pearl-Harbour a été attaqué le 7 décembre 1941.

D. Ceci est de 1942.—R. Ceci a été préparé...

D. Je lis: "...la production de 1943 devra être réduite d'environ 27 p. 100 par rapport à celle de 1942".—R. Cela a été préparé vers le mois de novembre 1942; les faits ne l'ont pas entièrement confirmé. Durant les quatre mois se terminant avec avril 1943, la production de lait condensé sucré fut de 1,191,000 livres; durant la même période, en 1942, elle fut de 1,934,000 livres. Il semble y avoir eu augmentation de la consommation domestique; les marchés d'Extrême-Orient sont perdus pour l'instant, en tout cas.

D. Ce sont les seuls marchés perdus?—R. La zone passée sous l'influence japonaise; le ministère britannique n'achète pas de lait condensé sucré. Il y a une forte teneur en sucre dans le lait sucré, et cela peut faire quelque chose. Je crois aussi que les quantités disponibles dans les magasins de détail sont limitées. Il y a à peu près 40 p. 100 de sucre dans le lait condensé sucré.

M. Tustin:

D. Sur la question du beurre: au début du printemps, vers le 1er avril, les crèmeries ont craint très fort de perdre du beurre, tant ils en avaient d'accumulé malgré leur manque d'espace pour l'entreposer. Y a-t-il eu des pertes de ce fait, ou l'Office des produits laitiers a-t-il acheté les surplus disponibles du moment?—R. Je crois que cette crainte est née au début de l'année, lorsque le rationnement venait de commencer. Je ne me souviens pas qu'on ait manqué d'espace. Lorsque se généralisa la rumeur que le produit manquait, nous fîmes

une enquête très poussée dans les régions d'où elle provenait ou dans celles où, disait-on, le beurre s'accumulait. Ce que nous avons pu constater, c'est que le fabricant avait pu vendre ses produits en pains au détaillant; une fois le rationnement imposé, ces derniers ne pouvaient plus en acheter autant qu'auparavant. L'un des effets du rationnement fut de distribuer plus uniformément les produits. Le fabricant dut se trouver de nouveaux débouchés pour ce surplus et l'expédier sous forme solide, et il les trouva d'ordinaire en dehors de son champ d'opérations habituel. Certaines crèmeries s'opposèrent à ce changement de la vente de beurre en pains chez les détaillants à la vente de beurre "solide" à des grossistes d'autres villes. Il s'accumula chez ces fabricants un surplus de beurre en pains. Neuf courtiers de Toronto firent alors circuler une lettre collective, et graduellement le beurre de première classe à 35 cents, livré à Toronto. Les maisons prises avec un surplus se mirent alors à produire du beurre "solide" et à l'envoyer au marché central où l'on en demandait d'urgence. Cela leur permit d'écouler leurs stocks. Notre bureau n'a pu trouver un seul cas de perte de bon beurre.

M. Dechêne:

D. Qu'est-ce qui est arrivé à notre beurre de petit lait? On l'a tout exporté? —R. Je ne le crois pas, mais je pense qu'on est à prendre des mesures pour régulariser la situation. Je n'oserais dire ce que l'on va faire, car cela relève d'une autre autorité.

D. Quelle est la valeur de ce beurre?

M. TUSTIN: Je vois dans les journaux d'aujourd'hui qu'on en donne une livre par coupon.

Le TÉMOIN: C'est la réponse à votre question, monsieur Dechêne.

M. DECHÊNE: Oui, mais en réalité cela appartient au cultivateur.

Le TÉMOIN: Oh oui!

M. DECHÊNE: La plupart des gens comprennent mal la chose.

Le TÉMOIN: C'est ainsi que tout le fromage, lui aussi, appartient au cultivateur.

M. DECHÊNE: Pas autant que le beurre de petit lait, fait de petit lait.

Le TÉMOIN: Je sais, mais le fromage est tiré du lait avant tout. Le lait appartient au cultivateur; le fromage n'appartient donc pas à la fromagerie.

M. DECHÊNE: Mais il ne revient au cultivateur aucune partie du petit lait ou du résidu du fromage.

Le TÉMOIN: Les fromageries de l'Ontario produisent toutes sur une base de commission. Jusqu'à la vente, la propriété du produit revient aux fermiers pris collectivement. Quand il arrive un chèque, on le dépose ordinairement au crédit du trésorier—c'est un agent nommé par les fournisseurs du lait; l'argent leur est distribué.

M. TUSTIN: On se plaint parfois de ce que le cultivateur n'a pas, actuellement, le droit d'acheter un morceau de son propre fromage à la fromagerie. Est-ce vrai?—R. J'ai reçu beaucoup de lettres là-dessus, du fait qu'il est toujours long de faire publier officiellement et distribuer une ordonnance. J'ai reçu seulement hier cette ordonnance-ci, qui est en date du 14 juin. C'est une ordonnance de l'Office des produits laitiers, dont voici le texte:

Ordonnance N° 57.

L'Office des produits laitiers ordonne par les présentes ce qui suit:

> Que malgré les dispositions de l'ordonnance n° 56 de l'Office, il est permis aux fromageries de l'Ontario et du Québec de vendre du fromage fabriqué à partir du 1er juin 1943 aux patrons qui fournissent du lait à ces fromageries pendant le mois où ces ventes sont faites à condition:

(*a*) que la quantité totale de fromage ainsi vendue à tous les patrons d'une fromagerie, pendant un mois quelconque du calendrier, ne soit pas plus grande que la quantité totale qui a été vendue à tous les patrons pendant le mois correspondant de l'année précédente;
(*b*) que le fromage vendu à un patron serve exclusivement à l'alimentation du patron et des membres de sa famille ou des personnes demeurant habituellement avec le patron;
(*c*) que le secrétaire de la fromagerie tienne un registre exact et détaillé de toutes ces ventes de fromage, et que ce registre soit produit pour l'inspection à la personne qui peut être désignée par l'Office pour faire cette inspection.

Je pense que cela supprime toute plainte légitime.

D. Le cultivateur qui ne pouvait acheter, l'an dernier, le pourra cette année. —R. Oui, c'est l'objet de cette ordonnance.

M. Cruickshank:

D. Vous occupez-vous de fixer les primes sur le lait nature et le lait évaporé?—R. Notre ministère?

D. La division que vous représentez ici.—R. Non. Mais je suis membre, d'office, de l'office agricole des vivres, dont M. Barton vous a déjà parlé.

D. En ce cas, monsieur le président, puis-je poser une autre question là-dessus? Je l'ai posée à d'autres témoins et je veux continuer de la poser jusqu'à ce que j'obtienne une réponse. Si ce que vous dites est exact, vous devez vous occuper des primes. Voici où je veux en venir: pour recommander une prime sur certains produits, sur quoi vous basez-vous? Le coût de la production y est-il pour quelque chose?—R. Je puis vous assurer que le coût de la production compte toujours. Mais, dans la situation où nous sommes, ce qui compte, c'est le point auquel tel produit est indispensable, et le prix qu'il faut payer pour se le procurer.

D. Autrement dit...—R. Plus que cela, c'est une question de trouver le rapport juste entre les bénéfices provenant des divers produits.

D. Autrement dit, pour fixer la prime vous ne vous occupez pas de ce que coûte la production au cultivateur, mais seulement de ravitailler le marché.—R. Je ne dirais pas cela.

D. Que diriez-vous?—R. Je dirais que le point de départ, c'est surtout le contrat de fromage, le prix qu'il permet d'obtenir; les autres produits suivent plus ou moins celui-là.

D. Vous trouvez le prix du lait nature en partant des prix du fromage?—R. Non. Je parle des produits préparés dont il était question, comme le beurre.

D. Très bien alors. Prenons le cas du lait évaporé; de quoi partez-vous pour en fixer le prix? Du prix du fromage?—R. Oui, d'abord de ce prix.

D. Non pas du coût de production?—R. Le coût de la production est évidemment compris dans tous les prix.

D. Le coût de production est donc un facteur servant à déterminer la prime. —R. Certes.

D. Sur une base nationale? Ou bien prenez-vous le coût réel de la production?—R. Le coût réel de la production, cela n'existe pas. On se procure la quantité requise et l'on cherche ensuite...

D. Alors, à ce que je comprends, vous ne faites aucune distinction entre les coûts de production des diverses provinces?—R. C'est ce que je dis; on ne peut établir de moyenne juste; non seulement entre les provinces, mais entre les cultivateurs.

D. Je veux dire: pour fixer la prime, tenez-vous compte du coût de production de chaque province ou du pays considéré globalement?—R. Du pays, évidemment.

D. Très bien alors, mais...—R. Vous êtes de la Colombie-Britannique, je crois?

D. Oui.—R. Il doit vous manquer de 17 à 20 millions de livres de beurre, qu'il vous faut importer d'une autre province.

D. Je comprends, mais pour fixer la prime sur les produits évaporés, tenez-vous compte des différences de qualité, de prix de revient du lait produit pour être vendu à l'état nature et produit pour être vendu évaporé?—R. Je n'arrive pas à vous suivre.

D. Prenons deux bidons de dix gallons de lait à 3.5 arrivant de la ferme. —R. Oui.

D. Un de ces bidons de lait sera vendu à l'état nature; l'autre servira à fabriquer du lait évaporé Vous admettez que la production du lait des deux bidons a coûté le même prix?—R. Je dirais que ce principe n'est pas reconnu sur une base nationale; la valeur du produit tiré du lait déterminera jusqu'à un certain point le prix qu'on donnera pour le lait.

D. C'est là-dessus que vous vous basez, vous ne tenez pas compte du fait que le lait des deux bidons a coûté la même chose au producteur?—R. En calculant sur l'ensemble du pays, absolument non. Voyez ici, à Ottawa, la consommation du lait s'est très fortement accrue depuis six ou huit mois. Le marché du lait, dans cette ville, est maintenant considéré comme marché préféré, ce qui donne un résultat négatif: une plus grande quantité de lait est consommée à Ottawa au lieu de servir à fabriquer du fromage, comme auparavant. La production n'en coûte pas plus cher—peut-être un peu plus cher à cause des traitements sanitaires à donner aux locaux, et à cause d'une certaine amélioration de la qualité du lait. Mais en général le coût n'est guère différent.

D. C'est là que je veux en venir, docteur Singleton.—R. En passant, monsieur Cruickshank, je ne suis pas "docteur".

M. CRUICKSHANK: Je vous accorde cette promotion, pour aujourd'hui.

M. McNevin:

D. Avant de laisser cette question... N'est-il pas généralement reconnu qu'il faut accorder beaucoup plus de soins au lait destiné aux marchés urbains? —R. Non seulement cela, mais il doit subir l'inspection municipale.

D. Coûte-t-il plus cher?—R. Oui. Cela dépend de ce que souvent les producteurs qui alimentent un marché urbain sont tenus de fournir une certaine quantité régulière; durant l'hiver, ils doivent produire une quantité minimum, ce qui leur coûte cher. L'industrie du fromage, par exemple, ne paie peut-être pas autant, en revenus bruts, que la vente du lait sur les marchés urbains, mais elle ne coûte à peu près rien de plus que l'herbe naturelle qui nourrit les vaches.

M. Cruickshank:

D. J'insiste sur cette question, car elle est d'une importance vitale pour une partie de ma province. Dois-je comprendre qu'il en coûte plus cher de produire du lait à 3.5 (je prends 3.5 comme norme) pour consommation à Ottawa, qu'il n'en coûte de produire du lait à 3.5 pour consommation dans l'industrie du lait évaporé?—R. Le producteur de lait évaporé n'est pas obligé par un contrat de fournir une quantité minimum.

D. Je puis l'entendre de cette manière?—R. Oui. J'ai été élevé sur une ferme, je connais les vaches. L'éleveur qui produit du lait pour le faire concentrer n'est pas tenu par contrat d'en produire une quantité minimum spécifiée, durant l'hiver. Il n'est pas dans la même position que le producteur habituel. Du moins je crois qu'il en est ainsi. Des producteurs de lait m'ont dit que le producteur de lait nature qui vend au marché urbain doit s'arranger pour que certaines de ses vaches commencent en automne à donner du lait; à ce que je comprends, c'est assez difficile; c'est délicat, si je puis dire. En d'autres termes, il faut plus d'habileté pour produire du lait destiné à la consommation urbaine et pour satisfaire à toutes les conditions requises, que pour en produire, mettons pour la fromagerie, dont le travail bat son plein durant les mois où les vaches ne manquent pas d'herbe dans les champs.

M. CRUICKSHANK: Je voudrais aller jusqu'au bout de cette question. Cela m'a été demandé par une association de mon comté groupant 4,500 expéditeurs de produits laitiers, l'une des plus grandes associations de ce genre au pays.

M. BLAIR: Ne pourrions-nous attendre la fin de la lecture pour poser nos questions?

M. CRUICKSHANK: Il me semble que tout le monde en a posé et c'est le temps pour moi de faire de même. Je croyais même que M. Singleton avait terminé sa lecture.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas qu'il l'ait terminée. Posez quand même votre question, monsieur Cruickshank.

M. Cruickshank:

D. Je pense, monsieur le président, que j'ai les mêmes droits ici que ceux des membres du Comité qui représentent seulement une poignée de vaches. Nous sommes convaincus que la production du lait à évaporer coûte le même prix que celle du lait à vendre à l'état nature. Or, je crois comprendre que votre office ne pense pas que le coût de production est le même dans les deux cas, et je veux aller jusqu'au bout de cette question. Votre office a-t-il son mot à dire dans la fixation des prix et dans le maintien du système en vertu duquel le lait est vendu, par tout le pays, à 12 cents la pinte et quelqu'un paye au distributeur 2 cents par pinte...?—R. Cette fois, je suis tout à fait innocent.

D. Il y a une autre question dont vous avez parlé et qui m'intéresse. Vous avez indiqué un prix de $4.12 à Montréal et $4.00 franco Vancouver, pour le lait évaporé; puis, si je ne me trompe, un prix de $4.25 et un autre de $4.13—ce qui fait une différence de 12 cents une année et de 13 cents une autre année.—R. La différence était de 12½ cents chaque fois.

D. Et cela à cause du coût plus élevé des caisses de l'Est, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Je veux comprendre cela parfaitement; il ne s'agit pas là du coût total, mais seulement de la différence de coût?—R. La différence, oui. Comme je l'ai dit tantôt, la première année le prix était de $3.75 dans l'Est et dans l'Ouest: en Colombie on se servait de caisses de bois, parce qu'elles coûtaient moins cher et étaient plus commodes; dans l'Est on se servait de caisses de fibres, mais le second contrat rendit obligatoire l'emploi de caisses de bois, pour répondre aux exigences du ministère britannique des Vivres. Le coût s'en trouva augmenté, dans l'Est, soit par 10, soit par 15 cents; on fixa une moyenne de 12½ cents.

D. Ce qui veut dire que votre office n'a rien eu à y voir—je me trompe peut-être d'office, monsieur Singleton. Vous devez comprendre qu'il nous est difficile de nous retrouver dans tous ces offices et ces bureaux qui travaillent à la fixation des prix. Avez-vous eu quelque chose à voir à l'ordonnance 238?—R. Qu'est-ce que c'est? Une ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

D. Oui. Vous n'avez rien à voir à la fixation des prix que le grossiste paie pour le lait?—R. Non, rien du tout.

M. FAIR: Ai-je raison de croire, après avoir écouté MM. Cruickshank et Singleton, que le prix du produit fini, par exemple du beurre ou du fromage, n'est pas basé uniquement sur le coût de production?

M. DOUGLAS (*Queens*): Il ne l'a jamais été.

M. CRUICKSHANK: Apparemment, il n'a aucun rapport avec lui.

M. FAIR: Dans ce cas, monsieur le président, je me demande pourquoi l'agriculture et les produits agricoles sont soumis en temps de guerre à des prix arbitraires sans aucun rapport avec le prix de revient. Dans la construction maritime, la production des avions, des canons, des munitions, le prix de revient est étudié à fond et sert à fixer un certain pourcentage des prix qui va au fabri-

cant. Pourquoi diantre voulez-vous tondre la laine sur le dos du cultivateur pendant que le pays est en guerre! Et pourquoi lui? Tout le monde admet, il me semble, que le cultivateur supporte directement ou indirectement le fardeau de tous les impôts. Notre Comité, ou bien l'ensemble de la Chambre doit corriger cette situation; il y a trop longtemps que nous subissons cette injustice, nous de la classe agricole.

M. CRUICKSHANK: Toujours.

M. FAIR: Oui, toujours; et tant que nous devrons la subir, l'unité sera impossible au Canada, de même que la prospérité. Après tout, la prospérité du Canada repose avant tout sur la prospérité de l'agriculure canadienne.

M. LAFONTAINE: Voulez-vous dire que les cultivateurs ne font pas d'argent, aujourd'hui?

M. FAIR: Je dis qu'ils ne sont pas traités aussi bien que les autres.

M. LAFONTAINE: Est-ce qu'ils ne font pas d'argent?

M. FAIR: Certains; pas tous.

M. LAFONTAINE: Ceux qui n'en font pas n'en méritent pas.

M. FAIR: Tous les cultivateurs ont droit à un bon niveau de vie.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre, s'il vous plaît. Il y a un sténographe. Je ne sais pas si le Comité désire que M. Singleton continue la lecture de son exposé, ou que l'on donne libre cours à la discussion. Mais je ferai remarquer que les discussions entre quelques membres seulement sont impossibles à suivre par les autres, et par le sténographe. Désirez-vous que M. Singleton continue sa lecture?

Des VOIX: Oui.

M. MCNEVIN: Je veux me soumettre à la décision du président, et je veux faciliter le travail du Comité; mais cette discussion est déjà sténographiée en bonne partie. Aussi je veux faire une observation avant que M. Singleton reprenne sa lecture. Prenez, par exemple, la question du beurre—je crois comprendre que d'après M. Fair il n'a été tenu aucun compte de la question du prix—je signale que la Commission des prix et du commerce a fixé le prix du beurre à 35 cents. Cela ne parut pas suffisant pour compenser le travail et les frais du cultivateur; on ajouta donc, durant les mois d'hiver, une gratification de 10 cents par livre, et de 8 cents durant les mois d'été, de façon à placer le cultivateur sur un meilleur pied d'égalité par rapport aux autres ouvriers et aux autres classes sociales du pays. Il est donc tout à fait injuste de dire qu'il n'a été tenu aucun compte des besoins du cultivateur qui a produit le beurre.

M. FAIR: Je répondrai que cette gratification est donnée seulement à ceux des cultivateurs qui livrent leur lait aux crémeries.

M. MCNEVIN: C'est juste.

M. FAIR: Dans un grand nombre de cas, des cultivateurs sont mal situés par rapport à la crémerie et ne peuvent y livrer leur crème; ils doivent battre le beurre à la maison et le livrer, souvent, à l'épicerie, où on ne leur accorde pas la gratification. En beaucoup d'endroits, depuis que l'on donne cette gratification, la qualité de la crème a baissé énormément. Ceux que cela concerne ne le savent peut-être pas? Qu'ils l'apprennent maintenant. J'aimerais que l'on vérifiât la qualité de la crème. Je sais des cas, dans l'Ouest, où des cultivateurs ont porté leur crème à une crémerie, puis ont changé de crémerie et ont reçu, pour la même sorte de crème, des sommes sensiblement plus fortes. Cela vaut peut-être d'être examiné de près.

Le PRÉSIDENT: Revenons à la lecture?

M. CRUICKSHANK: M. McNevin a dit le contraire de ce qu'a dit M. Singleton et le contraire de ce qui existe de fait en Colombie-Britannique. Il n'est pas accordé de gratification pour le lait évaporé, et nous ne produisons pas de fro-

mage. Il n'est pas accordé de gratification, entre mai et octobre, sur le lait évaporé. Il est idiot de dire que l'on paie le cultivateur en proportion de ses frais de production.

M. McNevin: Je parlais du beurre.

M. Fair: J'ai essayé de vous faire entendre, hier, qu'il faudrait envisager cette question sur une base nationale et non pas dans un esprit de clocher. C'est là où je veux en venir. Ce système peut faire l'affaire de certains membres du Comité, mais pas de tous. Il me semble qu'il vaudrait mieux étudier l'ensemble de la situation au Canada plutôt que d'examiner ce qui arrive à tel ou tel cultivateur.

Le président: Je ne crois pas que nous soyons renseignés sur l'application de ce système. Nous l'apprendrions peut-être en trouvant le point où surgissent les inégalité, s'il en est; peut-être pourrons-nous alors suggérer des remèdes.

Le témoin: Monsieur le président, j'ai dit que, d'une manière générale, le coût de production était un facteur. Il ne faut pas me faire dire que le prix est fixé en tenant compte seulement des autres facteurs. J'ai dit que c'était un facteur.

Pour ce qui est de la qualité de la crème, c'est une question qui relève des provinces, dont chacune a son service d'inspection. Cela ne nous regarde pas. Je ne sais pas ce que valent ces services d'inspection.

M. Hatfield: Vous ne pensez pas qu'il vaudrait mieux adopter une qualité identique pour tout le pays?

Le témoin: Les normes de classification de la crème sont à peu près les mêmes dans toutes les provinces, mais il n'en est pas de même pour ce qui touche l'établissement de nouvelles fromageries ou crémeries, les conditions sanitaires requises, l'octroi de diplôme aux fabricants, les méthodes de production; les provinces seules s'en occupent. Nous n'y sommes pour rien.

M. Senn:

D. Pourquoi cette exception pour l'industrie laitière? Les œufs relèvent du pouvoir fédéral, comme la classification des porcs et celle des moulées et de presque tout. Pourquoi cette exception? Il peut y avoir des raisons, mais lesquelles? —R. Je ne veux pas essayer de répondre à M. Senn. Ça se fait comme ça. La décision vient de conférences entre ministres fédéraux et provinciaux il y a des années et des années — trente ans, peut-être, — et les résultats n'ont pas été mauvais.

M. McNevin: Je suggérerais à M. Fair de causer avec les fonctionnaires provinciaux de l'Agriculture, en Alberta.

Le président: Je pense qu'il se prépare une nouvelle discussion animée. Je demande donc au témoin de poursuivre sa lecture.

Le témoin: En parlant de cela, tantôt, j'était rendu, je crois, à la réglementation des exportations et la manière dont elle se fait. Nous réglons aussi les importations, à notre office, et directement. Ceux qui veulent importer s'adressent à notre office; si la demande est conforme à toutes les conditions requises, le permis d'importation est accordé.

Vous avez là tout le travail de notre office à l'exception de ce qui touche le maintien du marché du beurre, dont je vous ai dit que nous y travaillons depuis le début d'avril. Depuis ce temps, les marchés sont restés à des niveaux supérieurs au prix minimum légal. Si le marché descend au minimum légal et qu'un fabricant de beurre éprouve de la difficulté à vendre son produit, l'Office des produits laitiers est toujours prêt à le lui acheter; le gouvernement décidera ensuite, sans aucun doute, de ce que nous en ferons. Cela le regarde.

M. McCubbin:

D. Ne demandez-vous pas aux beurreries d'entreposer leur beurre mieux qu'elles ne l'ont fait?—R. Ne le leur demandons-nous pas?

D. Oui.—R. Nous ne demandons à aucune beurrerie d'entreposer son beurre.

D. Non, mais de le mettre dans de meilleures boîtes?—R. Nous achetons seulement du beurre exportable, et classé. Les contrats stipulent qu'il doit être expédié dans des boîtes neuves, n'ayant pas encore servi, et revêtues à l'intérieur d'une double épaisseur de papier.

M. SOPER: Suivons le prix du fromage qui y est indiqué et celui de 1942 où le prix était de 20 cents franco Montréal. Cette année, il y a un ajustement.

Le TÉMOIN: Oui, le prix, cette année — j'ai omis ce point — est de 20 cents au départ de la fromagerie; la quantité totale est de 150,000,000 de livres. Tout dépend du coût du transport ferroviaire jusqu'à Montréal. La plus grande partie du fromage qui vient de l'est de la route Prescott-Ottawa coûte 22 cents du cent livres, y compris le transport à Montréal. Le fromage d'Ingersoll coûte environ $\frac{5}{8}$ de cent. Cela donne un avantage d'un quart de cent au producteur de l'est de l'Ontario et de l'ouest de l'Ontario, et de $\frac{5}{8}$ de cent ou moins au producteur demeurant plus loin à l'est, dans la province de Québec.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous autre chose de général à ajouter?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Le Comité peut maintenant demander d'autres renseignements.

M. Senn:

D. Pour ce qui est de la question du prix — je veux simplement me renseigner, non pas critiquer — vous avez dit que le prix de chaque caisse de lait évaporé était de $4.45?—R. Oui.

D. Et vous avez dit que le prix du fromage à la fromagerie était de 20 cents?—R. L'an dernier, le lait était à $4.45, et, cette année, le fromage est à 20 cents franco fromagerie.

D. Avez-vous des chiffres indiquant que les prix payés au cultivateur qui porte son lait à l'établissement d'évaporation, et ceux payés au cultivateur qui le porte à la fromagerie sont les mêmes?—R. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient les mêmes. D'abord, 7 p. 100 seulement du lait évaporé que produit le Canada est exporté en vertu de ce contrat. Le prix du contrat est un facteur à peu près négligeable lorsqu'il s'agit de déterminer le prix que recevra le producteur de lait nature.

D. S'ils vendaient tous leur lait sur cette base, comment se compareraient-ils?—R. Le prix donné par l'établissement de condensation est basé sur le lait à 3.5 p. 100 de gras, tandis que la fromagerie base habituellement son prix sur sa moyenne, qui peut être de 3.1 p. 100, de 3.2 ou de 3.3. Ces comparaisons pèchent d'ordinaire par leur base.

D. Laissons cela pour le moment. Quel est le prix du fromage, cette année? —R. Ving cents à la fromagerie.

D. Et la quantité totale est de 150,000,000 livres?—R. Oui.

D. Je crois comprendre que les fromageries ou leurs coopérateurs se sont plaints de ce que le prix ne soit pas assez élevé pour les encourager à continuer leurs affaires. Il a été fait des instances plusieurs fois. La situation a-t-elle changé, à ce point de vue? Je crois comprendre aussi que les chiffres de la production fromagère de cette année sont beaucoup plus bas que ceux de l'an dernier. Que faites-vous à ce sujet? Les choses se sont-elles améliorées?— R. Il n'y a pas eu de changement dans les prix: 20 cents à la fromagerie.

D. Croyez-vous que ce prix est suffisant pour vous assurer toute la production dont vous avez besoin?—R. Je ne sais pas.

D. C'est improbable, n'est-ce pas?—R. Cela paraît improbable, mais il y a d'autres facteurs à envisager et dont on n'a pas coutume de tenir compte. Le premier, c'est que notre production de fromage de l'hiver — l'hiver dernier et les mois du printemps — a pu être beaucoup plus faible que celle de l'an dernier, mais la production de l'an dernier avait atteint un chiffre anormal.

D. A cause du prix plus élevé?—R. Le prix était de vingt-cinq cents. Nous avons réquisitionné tout le fromage, en 1941, jusqu'au 31 octobre. Il fut fixé un prix maximum de 25 cents. Nous demandions surtout du fromage. Les stocks de beurre paraissaient abondants et l'on s'occupa surtout de tourner le lait en fromage, ce qui donna une production énorme de fromage. L'an dernier, ce fut le contraire. Nous avons manqué de beurre; à la fin de 1942, nous avions du fromage pour neuf mois à l'avance. Aussi, l'hiver dernier, nous avons accéléré surtout la production du beurre.

D. Il a été demandé en Chambre quels sont les pouvoirs de l'office pour ce qui est d'ordonner aux fabriques de produire, soit du beurre, soit du fromage, soit un autre produit du lait; le ministre a dit, je crois que cela se faisait par persuasion plutôt que par contrainte.—R. Persuasion morale.

D. L'office a-t-il des pouvoirs à cet égard?—R. Oui, d'après l'arrêté en conseil. En pratique, l'office n'émet pas d'ordonnance sans passer par le ministre.

D. Encore une question là-dessus. Je remarque que votre arrêté en conseil vous accorde le pouvoir d'imposer des prix minimums au producteur: fixer le prix minimum à être payé par les fabricants et les exportateurs pour les produits laitiers. Cela signifie-t-il fixer le prix minimum qu'ils paieront au producteur? Je remarque qu'une disposition semblable a été insérée dans l'arrêté en conseil établissant le nouvel office de la viande.—R. Oui.

D. Avez-vous eu l'occasion d'exercer ce pouvoir?—R. Non. Nous ne l'avons pas exercé.

D. Pensez-vous que les prix payés d'ordinaire sont satisfaisants? Je veux dire: avez-vous déjà étudié si le prix auquel vous achetez ces marchandises chez le fabricant—fromage et lait évaporé, par exemple—correspondant au prix qu'il paie, lui, au producteur?—R. Oh! oui, il y a eu des relevés de faits, mais, pour ce qui relève de l'office, c'est-à-dire les contrats, comme je l'ai dit, il faudrait étudier un champ beaucoup plus vaste que celui des exportations, car les exportations de lait évaporé ne représentent que 7 p. 100 de la production.

D. Si vous constatiez un écart important entre le prix obtenu par le fabricant et celui qu'il paie au producteur, pourriez-vous intervenir et rectifier cela? —R. Apparemment, nous en aurions le pouvoir; mais, dans la pratique, ces prix sont fixés, dans votre province, par l'Ontario Milk Control Board.

D. Seulement dans le cas du lait nature?—R. Non! même dans le cas du lait à concentrer. Il y a environ un an, cette commission a fixé un prix minimum de $1.95 par 100 pour le lait à 3.5 p. 100.

D. Encore une remarque avant de me rasseoir. Il a été voté dans les crédits de cette année, je pense, une somme de $1,500,000, et autant l'an dernier pour vous permettre d'acheter du beurre afin de soutenir le marché?—R. Oui.

D. L'avez-vous fait?—R. Nous avions un crédit de $1,500,000 et il est épuisé.

D. Il a été voté de nouveau cette année.—R. La plus grande partie, une grande partie en a été employée à soutenir le marché à la fin d'avril.

D. Je ne savais pas si cela avait été fait. Que devient ce beurre? Qu'en faites-vous?—R. La plus grande partie en est encore entreposée au Canada, car il fut accumulé à un moment où l'on attendait une chute prononcée du marché et où les approvisionnements canadiens n'étaient pas encore suffisants. Le beurre a été gardé ici en réserve, et il y restera tant que nous ne connaîtrons pas assez clairement la situation.

D. Vous avez parlé d'une augmentation d'un tiers de cent sur le beurre qu'il fut permis d'entreposer. Il s'agit du beurre retenu ici? Le prix monta graduellement jusqu'à un tiers de cent?—R. Trois huitièmes de cent.

D. L'automne dernier, les cultivateurs ont beaucoup discuté sur les avantages qu'il y aurait eu à entreposer leur beurre. Les frais d'entrepôt étaient faibles; on pouvait garder le beurre et réaliser un gain sensible grâce aux $\frac{3}{8}$ de cent. C'est cela qui s'est fait? J'ai entendu beaucoup de critiques. J'ai entendu dire que les gens entreposaient leur beurre pour réaliser un gain.—R. A $\frac{3}{8}$ de cent?

D. Oui. Le droit d'entrepôt était seulement d'environ un quart de cent. —R. Oh! non. Les frais d'entrepôt dépassent le quart de cent. Quand nous avons fixé le minimum, en 1941, nous l'avons remonté d'un demi-cent la livre par mois. C'était assez avantageux; mais nous l'avons ramené cette année à $\frac{3}{8}$ de cent afin de ne pas trop encourager les spéculateurs à retirer leur beurre du marché. En réailté, le simple fait que du beurre entreposé perdît de sa qualité durant l'entreposage—descendît par exemple de la première catégorie à la deuxième—supprimait tout bénéfice qu'aurait pu donner l'entreposage moyennant avance de $\frac{3}{8}$ de cent la livre par mois.

D. Je ne dis pas que cela s'est fait, mais je l'ai entendu dire.—R. Ce qui est arrivé, c'est que personne n'a obtenu de beurre au prix minimum. Le beurre coûte aujourd'hui 33 cents tandis que le minimum est de $32\frac{1}{2}$. Jusqu'au mois d'avril, on est soumis au prix de plafond, qui est de 35 cents.

M. Wright:

D. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que la Commission ontarienne a le droit de fixer les prix minimums des produits laitiers, pour l'Ontario? —R. Dans le cas du lait destiné à être condensé.

D. Et votre commission a fixé des prix minimums?—R. Non, mais l'Ontario Milk Board, de concert avec la Commission des prix et du commerce.

D. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Comment se fait-il qu'elles travaillent ensemble là-dessus?—R. Le prix maximum de la Commission des prix et du commerce s'applique, naturellement, au produit fini, au beurre.

D. Mais si la commission ontarienne fixe un prix minimum qui ne permettra pas au fabricant de fabriquer un produit fini? S'il y a deux autorités qui ont le droit de fixer les prix du même produit, ça ne marchera pas toujours.—R. Les ordonnances des commissions provinciales sont soumises à l'examen et à l'approbation de la Commission des prix et du commerce.

Le président:

D. Le rôle de ces commissions laitières provinciales n'est-il pas d'appliquer ou de contrôler les mesures de la Commission des prix et du commerce?— R. Peut-être, mais elles existaient depuis longtemps...

D. Oui, je sais. Mais le fait qu'elles existaient et exerçaient une certaine autorité de contrôle en faisait un système que la Commission des prix pouvait utiliser.—R. Je suppose qu'on peut envisager la chose comme vous le faites. Lorsqu'une commission provinciale voit avantage à prendre certaines mesures au moyen d'une ordonnance, il lui faut faire approuver cette ordonnance par la Commission avant de l'émettre. Mais ce sont là des questions qui ne relèvent nullement de moi.

M. Wright:

D. Les questions que j'allais poser se rapprochent peut-être de celles-là. J'allais vous interroger sur la différence des prix entre régions laitières du Canada—la différence des prix payés au producteur. De combien varient-ils? Avez-vous les données?—R. Je ne pense pas avoir ces renseignements ici.

D. Pourriez-vous nous dire de combien ils varient? La variation totale entre les diverses régions?—R. Je n'oserais pas essayer de vous donner cela de mémoire.

Le PRÉSIDENT: Ce que vous demandez, c'est le prix du lait dans la région de Toronto, ou de Winnipeg, ou de Regina, ou de Calgary?

M. WRIGHT: Oui, et j'allais poser d'autres questions.

Le TÉMOIN: Je ne saurais vous renseigner là-dessus.

M. Wright:

D. Savez-vous comment on y arrive à ce coût? Est-ce le coût de production du lait dans les diverses régions, ou la demande de lait dans les diverses régions —le fait que telle ou telle région manque de lait—qui fait monter le prix afin d'assurer les montants requis? Quel est le facteur important qui fait déterminer le prix?—R. Je n'ai rien eu à y voir. Je n'oserais pas répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Au Manitoba, à ce que je me rappelle...

M. WRIGHT: A qui faudrait-il s'adresser pour avoir ce renseignement

Le TÉMOIN: Vous pourriez écrire à la Commission des prix et du commerce. Les avances de prix relèvent de l'Office agricole des vivres et de la Commission des prix, mais l'Office agricole des vivres est d'existence récente, et les prix qui ont été établis l'ont été soit par les autorités provinciales avant l'existence de la Commission des prix, soit depuis son existence et grâce à la collaboration de la Commission et des autorités provinciales.

M. WRIGHT: Je veux savoir où l'on peut obtenir ces renseignements.

Le TÉMOIN: Je vous conseillerais de voir M. Nadeau.

M. WRIGHT: Je voudrais avoir quelqu'un ici-même, comme témoin à interroger là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Il me semble, si j'ai bonne mémoire, qu'au Manitoba l'association des producteurs de lait négocie ses affaires avec la commission provinciale; c'est ainsi qu'est fixé le prix.

M. CRUICKSHANK: Il en est ainsi au Manitoba et en Ontario.

M. SENN: C'est ce qui se fait en Ontario. L'association des producteurs confère avec les distributeurs; la commission laitière préside et sert d'arbitre. On fixe d'ordinaire deux prix, l'un pour l'été et l'autre pour l'hiver.

M. CRUICKSHANK: Cela ne se fait pas dans l'Ouest.

M. Hatfield:

D. Le prix fixé, pour le fromage, par la Commission des prix, est-il le même pour tout le Canada?—R. Oui, monsieur. C'est le même que le prix d'exportation.

D. Quel est-il?—R. Vingt cents franco fromagerie. L'Ontario paie une prime de 2 cents par livre.

D. Y a-t-il d'autres provinces qui accordent une prime?—R. Pas pour l'instant.

D. L'Ontario n'expédie-t-il pas du fromage au Nouveau-Brunswick?—R. Pas beaucoup.

D. Est-ce que ce n'est pas injuste à l'égard des cultivateurs du Nouveau-Brunswick, d'accorder une prime aussi forte sur le fromage?—R. Le producteur des Maritimes a une chance de faire ajouter cela à son prix, au prix qu'il reçoit de l'acheteur, au moins dans la mesure où cette prime est accordée en Ontario.

D. Avez-vous dit qu'il peut recevoir la même chose qu'en Ontario?—R. Oui. En Ontario, le prix est de 20 cents et la prime provinciale de 2 cents, soit 22 cents au total. Or, l'expéditeur ontarien ne peut vendre à plus de 20 cents pour expédier au Nouveau-Brunswick, et le producteur du Nouveau-Brunswick peut vendre le fromage 22 cents franco fromagerie, ce qui lui permet de s'assurer les 2 sous supplémentaires.

D. Pourriez-vous répéter? Vous dites que le producteur ontarien ne peut expédier à plus de 20 cents et qu'il peut obtenir 22 cents?—R. Je pourrais vous

dire que le fromage du Nouveau-Brunswick s'est vendu jusqu'à 28 cents la livre dans un temps où il se vendait 25 cents en Ontario: en 1940-1941.

D. Et en 1942?—R. Cette année-là aussi, il y a eu du fromage d'exporté là-bas.

D. Ne pensez-vous pas qu'il devrait exister un système uniforme pour établir toutes ces réglementations? Pourquoi n'y a-t-il pas de réglementations uniformes, ou un système uniforme pour tout le Canada? Pourquoi?

D. Le PRÉSIDENT: Il serait sans doute possible d'établir un système uniforme si vous pouviez persuader certaines provinces de renoncer à une partie de ce qui relève de leur juridiction.

M. HATFIELD: La Commission des prix et du commerce fixe des prix uniformes et paraît avoir juridiction sur tout le monde; de même les Règlements concernant la défense du Canada.

M. Golding:

D. Le gouvernement fédéral accorde-t-il des primes sur les fromages de haute qualité?—R. Oui. Un cent par livre pour le fromage classé 93; 2 cents pour le fromage classé 94 et plus.

M. DOUGLAS: C'est-à-dire que ceux qui fabriquent du fromage 94 obtiennent 24 cents au lieu de 20.

M. LECLERC: Non, 22 cents.

Le TÉMOIN: En Ontario.

M. LECLERC: On ne paie pas 2 cents dans le Québec.

Le TÉMOIN: Pas depuis le 1er décembre 1942.

M. LECLERC: Et je crois comprendre qu'on n'a pas l'intention de les payer.

M. Evans:

D. Tantôt, quand nous parlions du fromage, je vous ai demandé de quel pourcentage était le fromage n° 1 qui donne droit à la prime forte; pourriez-vous me répondre maintenant?—R. En 1942, 66.03 du fromage classifié au Canada reçut la prime.

Le président:

D. Etait-ce du n° 1 ou du n° 2?

M. LECLERC: Du 93 ou du 94?

Le TÉMOIN: Les deux, les deux ensemble. 21.17 p. 100 du fromage classifié obtint 94 points et reçut 2 cents par livre; 24.86 pour cent obtint 93 points et 1 cent par livre.

M. Evans:

D. Voudriez-vous nous en donner le détail, par province? Nous n'avons pas eu de fromage classé au-dessous de 92, n'est-ce pas?—R. Oui, il y en avait au-dessous de 92.

M. Leclerc:

D. En Ontario?—R. 6.32 p. 100 du fromage classé au Canada était au-dessous de la première qualité; 93.68 était de la première qualité.

M. Hatfield:

D. Quelle est la situation du cultivateur du Québec qui porte son lait en Ontario?

Le TÉMOIN: Pardon, quelqu'un a parlé de la Saskatchewan. Cette province ne produit guère de fromage. Elle a eu 3.72 p. 100 de son fromage classé 94, et 37.23 p. 100 classé 93. 36.95 p. 100 de son fromage, au total, était de la classe primée. Quelle était votre question?

M. Hatfield:

D. Quelle est la situation du cultivateur du Québec qui demeure à la frontière de l'Ontario et vend son lait en Ontario? Reçoit-il les 22 cents ou les 25 cents?—R. Lorsque cette méthode était suivie par les deux provinces, le Québec payait cela sur le lait du Québec vendu en Ontario, et l'Ontario le payait sur le lait d'Ontario vendu dans le Québec. Aujourd'hui, le Québec a cessé de le payer et le lait du Québec vendu en Ontario ne le reçoit plus; mais le lait de l'Ontario vendu dans le Québec reçoit encore la subvention.

D. Est-ce que ce ne serait pas un bon système pour le fédéral?—R. Ce n'est pas un système fédéral, c'en est un provincial.

M. DOUGLAS: Les cultivateurs canadiens pourraient expédier leur lait à Montréal et en tirer un bon prix.

M. CRUICKSHANK: Je veux insister encore sur le point dont je parlais. Le gouvernement fédéral paie-t-il la différence de 12 cents ½ par caisse entre Montréal et la Colombie-Britannique, ou la différence des coûts de production?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire la différence de coût pour le fabricant?

M. CRUICKSHANK: C'est ce que je veux dire. La caisse entre dans le coût de production; qui reçoit cela, le distributeur ou le cultivateur?

M. SOPER: C'est autant de plus à payer pour les caisses.

M. CRUICKSHANK: Le témoin aimerait peut-être que quelqu'un de ces messieurs réponde pour lui. Je parle de la différence entre le coût de la caisse dans l'Est et son coût en Colombie; je crois comprendre que cette différence va au fabricant.

M. SOPER: C'est juste.

M. CRUICKSHANK: Je suppose donc que le coût de production entre en ligne de compte.

Le TÉMOIN: Ce qui est arrivé, comme je l'ai déjà dit, c'est que, dans l'Est, en 1940-41, on s'est servi de caisses en fibres. L'année suivante, le ministère des vivres demanda qu'on se servît de caisses de bois. La Colombie-Britannique n'avait pas cessé de se servir de caisses de bois. Les fabricants de l'Est dirent que l'usage de caisses de bois leur coûtait 10 ou 12 cents de plus que ne leur avait coûté l'usage de caisses de fibres en 1940-1941; voilà l'origine de cette différence de 12 cents ½.

M. CRUICKSHANK: Je ne critique pas. Je voulais seulement savoir clairement ce qui en est. Je trouve que c'est juste. Les caisses sont plus chères à Montréal qu'en Colombie-Britannique. Voici où je veux en venir...

M. Senn:

D. Ont-ils acheté leurs caisse en Colombie-Britannique?—R. Non, ce sont des caisses de l'Est.

M. Cruickshank:

D. Je veux reprendre le point soulevé par M. Fair. Il est admis que le distributeur a droit à un prix un peu plus élevé pour ses caisses parce qu'elles lui coûtent plus cher à produire à Montréal. Il s'ensuit, je trouve, que le producteur de lait a droit qu'on fasse entrer aussi en ligne de compte, son coût de production. C'est là où je veux en venir. C'est la même chose, à la façon dont je comprends cela. Si la coût plus élevé de la production des caisses donne droit à une prime — et je ne le nie pas — le coût plus élevé de la production du lait donne droit, lui aussi, à une prime. Or, à ce que je comprends, en réponse à M. Senn, il n'y a pas longtemps, l'office, qui est autorisé à déterminer le montant à payer aux fabricants — si j'ai bien compris la réponse — votre office..

M. SENN: A fixer un prix minimum.

M. CRUICKSHANK: Oui, autorisé à fixer un prix minimum; bien que vous n'ayez aucun moyen d'imposer — en Colombie-Britannique, on l'impose, on a un système par lequel nous ne pouvons obtenir que 65 cents alors que les distributeurs du lait consentent à nous payer 72 cents la livre de gras de beurre sans hausser le prix au consommateur, le prix de vente restant exactement le même au point de vue du consommateur. Les distributeurs ont demandé la permission de nous payer de même, en gros; au lieu de toucher 65 cents par livre de gras de beurre, nous toucherions 72 cents. Mais l'ordonnance nº 238 ne nous permet pas d'accepter cet argent, ni à eux de le payer. C'est leur maximum. Monsieur le président, je ne sais pas à quoi servent les offices de production en Colombie-Britannique — qui est une région manquant de lait, de l'aveu de votre office — nous devons expédier du lait de Vancouver à Nanaïmo pour les forces armées. Il est payé une prime à Victoria, sur le lait nature. Nous n'y avons pas droit. Il nous faut expédier le lait à ces gens, qui l'expédient à Victoria et touchent la prime. Nous n'avons de prime que sur ce que nous expédions aux troupes des environs de Nanaïmo. Eh bien! nous expédions à Victoria avec le même objet et nous devrions avoir droit à la prime. Nous avons fait des instances auprès de l'office, sans résultat jusqu'ici. Ce sont des choses que je ne puis comprendre; j'irai jusqu'au bout de cette affaire. Il n'y a pas de meilleur temps que le présent. Il est impossible que nous n'arrivions pas à apprendre, à l'Office de la production des vivres, qui pourra nous renseigner complètement là-dessus. Je ne sais pas qui le peut, ni ce que nous pourrons faire. Je veux savoir auprès de qui m'informer sur cette différence des prix en Colombie-Britannique. Les renseignements qu'on vient de nous donner admettent que le coût de la production entre en ligne de compte et, à juste titre, dans la détermination du prix du lait évaporé; et rien d'autre n'entre en ligne de compte.

M. SOPER: Non, non.

M. CRUICKSHANK: Très bien, si vous voulez répondre à la place de M. Singleton.

M. SOPER: Cela représente la différence du coût de l'empaquetage.

M. MCNEVIN: Il l'a déjà dit trois ou quatre fois.

M. CRUICKSHANK: Je demande à M. Singleton s'il peut produire — je ne pense pas qu'il puisse le faire sur le champ — la liste de fixation des prix dans chaque partie du Canada, en gros et en détail. Je ne m'attends pas à ce qu'il la produise aujourd'hui, mais j'aimerais qu'elle soit produite, afin de poser d'autres questions là-dessus; est-ce possible?

Le TÉMOIN: La liste de fixation de quels prix?

M. CRUICKSHANK: Je veux connaître, par exemple, la liste de fixation de chaque province et de chaque région. Je crois qu'il y a une liste différente pour les grandes villes, comme Toronto, London, Ottawa, etc.

Le TÉMOIN: Oui, pour le commerce du lait nature.

M. CRUICKSHANK: Oui. Et je veux savoir aussi quel est le taux de fixation du commerce de gros et du commerce de détail dans chaque région ou district. Cela peut se trouver, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Je vais tâcher de le trouver. Je ne puis affirmer que c'est possible. Je ne le sais pas. Je vais voir.

M. CRUICKSHANK: Voilà ce que je veux savoir. Est-ce la Commission des prix et du commerce en temps de guerre? Si votre division ne peut le trouver, je veux voir venir ici un fonctionnaire de la Commission des prix, qui nous donnera ce renseignement. Votre division ne l'a peut-être pas. A ce que je comprends il y a eu réorganisation; M. Nadeau est à la tête d'un service et c'est un nouveau fonctionnaire qui s'occupe du lait nature.

Le TÉMOIN: C'est à la Commission des prix et du commerce à répondre.

M. CRUICKSHANK: C'est donc à eux de répondre.

M. Léger:

D. M. Singleton voudrait-il me dire s'il s'occupe de la vente du gras de beurre?—R. Je suis, comme je l'ai dit tantôt, membre d'office de l'Office agricole des vivres.

D. J'ai déjà posé une question à ce sujet.—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous tenu compte des primes accordées au beurre de laiterie?—R. Je ne sache pas que cela ait jamais été étudié par l'office. Les primes sur le gras de beurre de crèmerie ont été introduites par la Commission des prix en juillet dernier. Depuis le 1er mai, cela relève de l'Office agricole des vivres. Cette question aurait dû s'adresser à M. Barton.

D. Elle lui a été adressée, mais il a répondu, je crois, qu'elle relevait de votre office. Je lui ai posé cette question.—R. Je ne sache pas que l'Office agricole des vivres en ait jamais pris connaissance.

D. Vous savez sans doute qu'en beaucoup d'endroits, surtout durant l'hiver, le gras de beurre et la crème ne peuvent être portés à la crémerie à cause de la neige qui ferme les chemins.—R. On me l'a déjà dit.

D. Et que les gens de ces endroits sont obligés de faire du beurre de laiterie.—R. Oui.

D. Il me semble qu'il y aurait moyen d'adopter un système grâce auquel ces gens-là recevraient une prime comme en reçoivent les crèmeries sur le gras de beurre. Il est possible, je pense, d'adopter un système de coupons comme pour les primes aux laitiers. Vous savez qu'en bien des endroits le cultivateur est aussi un laitier et livre son lait directement chez le consommateur; il reçoit actuellement une prime de 2 cents par pinte. Pourquoi ne pas faire la même chose pour le producteur de beurre de laiterie? Si vous ne voulez pas le faire toute l'année, pourquoi pas en hiver, alors qu'il est impossible au cultivateur de porter sa crème à la crèmerie? On ne devrait pas, il me semble être aussi injuste pour ces cultivateurs simplement parce qu'il leur est impossible de livrer leur crème durant une certaine période de l'année. Si je comprends bien, vous voulez uniformiser la production du beurre dans tout le Canada. Mais je pense que, dans des conditions comme celles-ci, il faut accorder une prime au cultivateur durant l'hiver.

M. Wright:

D. Vous dites que vous êtes membre de l'Office des produits alimentaires?—R. Non, de l'Office des produits laitiers. Je n'ai rien à voir à la production.

D. Qui s'occupe de la production des vivres?—R. Il n'y a pas d'office des produits alimentaires, que je sache.

D. J'ai compris qu'il y a un Office des produits agricoles?—R. Oui.

D. En êtes-vous membre?—R. Oui, lorsqu'il s'agit de questions laitières.

D. Quel est, d'après vous le principal facteur de l'accroissement de la production agricole? Il faut accroître la production de certains produits agricoles; quels sont les principaux facteurs qui permettraient de le faire? Le prix en est-il un?—R. Oui. Mais je ne m'occupe pas de la production, encore une fois. Je m'occupe des ventes.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions revenir à la question de M. Léger.

M. Wright:

D. Comme membre de l'Office des produits agricoles, il vous faut vous occuper de la production autant que de la vente.—R. C'est possible. Jusqu'ici, je me suis occupé surtout de la vente.

D. A quoi est destiné l'office, sinon à accroître la production? Si vous êtes membre de l'office, vous devez avoir la charge de procurer des approvisionnements agricoles plus abondants au Canada?—R. Il a été accordé des primes à cette fin, en certains cas

D. Vous considérez donc les prix comme un facteur?—R. Oh! absolument.

D. Comme un facteur important?—R. Oui, mais on peut imaginer des circonstances où ils ne seraient pas le plus important des facteurs.

D. Votre office de production n'impose pas de prix; je veux dire que, lorsque vous souhaitez une production plus forte dans tel ou tel domaine et qu'il est nécessaire pour l'obtenir de hausser les prix de ces produits, à qui devez-vous vous adresser pour les faire hausser?—R. S'il s'agit de hausser le prix d'un article de consommation domestique, il faut évidemment s'adresser à la Commission des prix et du commerce, car, vraisemblablement, il existe déjà un plafond sur ce prix. S'il s'agit d'un article d'exportation, c'est aux gouvernements des deux pays à s'entendre. Les primes entrent alors en jeu. Pour hausser le revenu des producteurs, on paie des primes plutôt que de hausser les prix.

Le PRÉSIDENT: Finissons-en avec la question de M. Léger.

D. Vous avez dit, à ce que j'ai compris, que la Commission des prix et du commerce accorde une prime sur le beurre de crèmerie. Vous a-t-elle consulté à ce sujet?—R. Oui.

D. Elle n'a jamais consulté votre ministère au sujet du beurre de laiterie? —R. Oh! cela s'est discuté. J'en ai parlé au téléphone, s'il me souvient bien. Je ne sais pas s'il y a eu démarche officielle auprès de notre ministère.

M. Hatfield:

D. Est-ce que c'est le régisseur des transports qui fixe, en certains cas, le nombre des bidons ainsi que le prix et le poids du lait nature.—R. Je crois qu'il y a des restrictions sur la fréquence de la levée du lait à domicile.

M. HATFIELD: A cause du manque de bidons, il y a certaines difficultés à résoudre. Le cultivateur ne peut conserver sa crème durant trois ou quatre jours. J'ai pensé que cela pouvait relever de votre office.

M. Ross (Middlesex):

D. J'aimerais poser une question sur l'exportation du fromage.

Le PRÉSIDENT: Pardon, monsieur Ross, monsieur Léger a posé la question suivante et je pense qu'il faudrait y répondre. Je ne sais pas ce qui peut sortir de la discussion. Quelle est actuellement, par exemple, la production canadienne de beurre de laiterie?

Le TÉMOIN: Personne ne le sait, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je veux dire: qu'est-ce qui passe sur le marché?

Le TÉMOIN: Ce qui passe sur le marché ouvert est toujours une quantité négligeable.

M. LÉGER: Je suppose que la plus grande partie du beurre se vend sur place?

Le TÉMOIN: La plus grande partie en est consommée sur la ferme où le beurre est produit, ou chez les voisins immédiats.

M. LÉGER: Oui.

M. HATFIELD: Dans notre province, il se produit plus de beurre de laiterie que de beurre de crèmerie.

Le TÉMOIN: Au 1er juin 1943, dans l'ensemble du Canada, il y avait en entrepôt 61,258 livres de beurre de laiterie.

M. McNevin:

D. Ce qui fait quel pourcentage du total entreposé?—R. Au 1er juin, il y avait 18,591,000 livres de beurre de crèmerie en entrepôt.

M. Hatfield:

D. En entrepôt?—R. Oui.

M. FAIR: Je ne sais pas s'il serait possible de faire calculer combien de beurre de laiterie il y a sur les rayons des magasins, à vendre. Je crois que la

quantité de beurre en entrepôt ne signifie rien; il ne faut pas établir nos calculs là-dessus. Il faudrait savoir aussi combien de ce beurre est vendu aux magasins, par tout le pays. Nous pourrions savoir alors sur quelle base payer la prime.

Le PRÉSIDENT: Je doute que cela puisse nous donner rien de bien défini. Dans plusieurs endroits, une grande partie du beurre de laiterie est livré par le producteur au consommateur lui-même, sans jamais passer par les magasins.

M. LÉGER: Oui, mais il en passe une partie par les magasins.

M. Golding:

D. Est-ce qu'il vous serait possible de déposer au procès-verbal le détail de la production du fromage, du beurre, de lait évaporé, par provinces, pour nous donner une idée de la production de chacune.—R. Oui, monsieur, cela nous est possible. Je ne sais pas si ces statistiques existent déjà pour l'année 1942, mais vous trouverez les renseignements que vous demandez dans le rapport statistique de l'indutrie laitière du Canada en 1941, publié par le Bureau de la statistique.

M. FAIR: J'ai encore une question à poser.

Le PRÉSIDENT: J'allais proposer de permettre à M. Léger de poursuivre ses interrogations.

M. FAIR: Ma question est dans le même sens, je crois.

Le PRÉSIDENT: Très bien, alors.

M. FAIR: Quels fonctionnaires sont consultés lorsqu'il s'agit de déterminer le montant des primes à payer sur les divers produits agricoles?

Des VOIX: Bravo! bravo!

Le TÉMOIN: L'Office agricole des vivres, monsieur.

M. FAIR: Votre office s'en occupe-t-il? Etes-vous membre de cet office?

Le TÉMOIN: Je suis d'office membre de l'Office agricole des vivres lorsqu'on s'y occupe de produits laitiers. M. Pearsall, gérant de l'Office de la viande, est membre d'office lorsqu'il s'agit de la production des viandes.

M. LÉGER: M. Barton est le président de cet office?

Le TÉMOIN: Oui.

M. LEGER: Pour revenir à ma question: l'office envisage-t-il sérieusement de subventionner le beurre de laiterie?

Le TÉMOIN: Vous comprenez, monsieur, qu'étant seulement membre d'office de cet office, je ne puis me prononcer en son nom.

M. LÉGER: Non, je parle d'envisager sérieusement...

Le TÉMOIN: C'est ce que je dis.

M. Léger:

D. Pourriez-vous en parler? A qui pourrais-je en parler?—R. Je vous conseillerais d'en parler au président de l'office.

D. A M. Barton?—R. Oui.

M. LÉGER: M. Barton m'a conseillé d'en parler à l'Office des produits laitiers.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Léger parlait en réalité du mécanisme d'un système de primes aux producteurs de lait de laiterie; si j'ai bonne mémoire, il suggérait l'usage de coupons. Cela ressemblait au système de primes aux producteurs de beurre de crèmerie. Il existe déjà une organisation pour s'occuper de ce commerce, mais non pas dans le cas du beurre de laiterie.

M. LÉGER: C'est avec du lait; ne pourraient-ils employer le même système?

Le PRÉSIDENT: Et le paiement des primes est beaucoup plus difficile que dans le cas du beurre de crèmerie. Voilà, je pense, le point sur lequel M. Barton suggérait de s'adresser à vous. Je pense que M. Léger désire savoir s'il est question d'un système de subventions de ce genre.

M. FAIR: Je trouve que M. Léger a soulevé là une question de très grande importance pour beaucoup de petits cultivateurs, et je suggérerais au Comité d'adresser à la Chambre une recommandation dans ce sens. Cela rendrait service à un bon nombre de petits cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à dire sur le système qui pourrait convenir à ce produit?

M. LÉGER: Le même que pour le lait.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas été jusqu'au bout. Non, monsieur le président, je ne sais pas quelles mesures les vendeurs de lait ont prises pour faire valoir leurs réclamations. Je comprends que le cultivateur est payé à la banque locale.

M. LÉGER: Il est payé sur présentation de ses coupons. Chez moi, le laitier vend un livret de coupons au consommateur; quand celui-ci désire du lait, il met des coupons dans une bouteille et le lait lui est livré. Le laitier porte ensuite ces coupons à la banque; après vérification—je crois qu'il prête serment—on le paie. Dans le cas du beurre, je crois qu'on suit un meilleur principe. A chaque livre de beurre qu'il vendait, le cultivateur recevait un coupon de rationnement qu'il pouvait présenter à la banque; cela ne laissait aucune possibilité de tricherie ni d'injustice envers qui que ce soit.

M. HATFIELD: Je vois dans l'annuaire que voici qu'il a été produit 3,934,000 livres de beurre de crèmerie au Nouveau-Brunswick, et 5,322,000 livres de beurre de laiterie; pour l'ensemble du Canada, 286,000,000 de livers de beurre crèmerie et 94,000,000 de livres de beurre de laiterie, en 1941. Au Nouveau-Brunswick, ma province, ainsi qu'en Nouvelle-Ecosse, il se fabrique beaucoup plus de beurre de laiterie que de beurre de crèmerie, surtout en été.

Le PRÉSIDENT: Vous désiriez poser une question, monsieur Ross?

M. ROSS (*Middlesex*): Au sujet du contrat britannique de fromage.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. Ross (Middlesex):

D. Quand le ministère britannique des Vivres a signé le contrat de fromage, a-t-il fixé le prix du fromage? Ou bien at-il fourni un certain montant et négocié ensuite sur les quantités?—R. Tout fut négocié entre représentants des deux gouvernements.

D. Négocié?—R. Oui.

D. Le gouvernement britannique fixa un prix et vous en fit l'offre?—R. Oui, cela est à peu près juste.

Le PRÉSIDENT: C'est un prix négocié.

M. Ross:

D. Je pense moi aussi que c'est assez juste. Autre question: Sur quoi le gouvernement britannique a-t-il basé son offre? C'est-à-dire le prix auquel vous exportez le fromage? Sur le prix du fromage aux Etats-Unis, par exemple? Il était difficile de se baser sur les importations antérieures du Danemark et des pays occupés par l'ennemi. Sur quoi est basé ce prix?—R. La Grande-Bretagne n'a jamais importé beaucoup de fromage du Danemark. Presque toutes ses importations de fromage, en temps de paix, venaient de l'Empire; 88 p. 100 du fromage importé venait du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, mais surtout du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Le fromage qu'elle a reçu des Etats-Unis, l'an dernier, lui était fourni en vertu du prêt-bail; elle ne pourra en recevoir de ce côté que beaucoup moins; cette année. C'est l'une des raisons qui nous a fait augmenter notre quantité à 150,000,000 de livres, cette année, au lieu de 125,000,000 de livres comme l'année dernière.

D. Ce que je veux savoir, c'est sur quoi la Grande-Bretagne base son prix d'achat.—R. Je pense que M. Gardiner a fait un exposé là-dessus, en Chambre.

D. Je n'entends pas.—R. Je pense que le ministre, M. Gardiner, a présenté un exposé en Chambre sur le contrat de l'an dernier et sur la question du prix.

D. Oui, je m'en souviens.—R. Il leur était assez difficile de trouver la quantité nécessaire et c'est ce qui imposa le prix adopté. Il fut entendu que le ministre ferait une déclaration publique pour expliquer que le ministère des Vivres, que le gouvernement britannique, ne devrait pas être tenu responsable du stimulant exagéré que ce prix élevé pourrait donner à la production de tout le Canada.

D. Le ministère des Vivres trouvait donc ce prix un peu élevé.—R. Oui.

D. Alors, pour savoir quel prix est suffisant, il leur faut se baser sur certains éléments...—R. Il y a beaucoup de facteurs à considérer. L'an dernier, évidemment, il était possible de trouver du fromage aux Etats-Unis.

D. C'est justement là que je veux en venir.—R. Les autres sources principales sont le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le fromage canadien se payait beaucoup plus cher que celui de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. L'une des raisons en est qu'il était possible à un navire de faire trois fois le circuit Angleterre-Montréal ou Halifax dans le temps qu'il fallait pour faire une fois le circuit Angleterre-Australie. La géographie est l'un des facteurs qui déterminent le prix du fromage.

D. Je trouve cela assez juste.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 25 juin à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 11

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN 1943

TÉMOIN:

M. L. W. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

DE

COMITÉ PERMANENT

CHAMBRE DES COMMUNES

SESSION DE 1912

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 25 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Aylesworth, Cardiff, Criuckshank, Dechêne, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Hatfield, Lafontaine, Léger, MacDiarmid, Mattheys, Perley, Rennie, Rickard, Soper, Ward, Weir et Wright. — 23.

Est aussi présent: M. L. W. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Dechêne en propose l'adoption.

Le président dépose les réponses aux questions posées à des témoins précédents par MM. Perley et Golding concernant les réclamations d'aide pour transport et les prix des machines utilisées pour la transformation de la filasse de lin. Ces réponses sont incorporées aux témoignages.

M. Pearsall est appelé. Il expose les initiatives de la Commission des viandes et est interrogé.

A une heure, le Comité s'ajourne sur proposition de M. Lafontaine, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 25 JUIN 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence.

Avant de commencer nos délibérations, je vous signale qu'on m'a remis les réponses à deux questions posées par des membres du Comité à des séances précédentes. Il vaut aussi bien les insérer maintenant au compte rendu que plus tard et ainsi ce sera chose faite. M. Perley s'est enquis du nombre de réclamations payées pour aide au transport. On m'a appris qu'il s'élevait à 23,405 au cours de la période du 1er août 1942 au 19 juin 1943. Il est impossible de les désigner comme réclamations individuelles. C'est simplement le total de toutes les réclamations payées.

M. EVANS: Les sommes d'argent sont-elles données?

Le PRÉSIDENT: Elles furent alors insérées au compte rendu. M. Golding a demandé les prix des machines pour la transformation du lin. Je puis ajouter que ces machines sont fabriquées par la Frost & Wood Company, de Smith's Falls, Ont., et la Fonderie Plessisville, de Plessisville, P.Q. On dit que les différences dans les prix de même que les avancés des propriétaires d'établissements de transformation quant à la qualité du travail s'expliquent par la robustesse et la durabilité de ces machines. Voici les prix approximatifs des machines pour la transformation de la filasse de lin, demandés par M. Golding:

Prix approximatifs des machines pour la transformation de la filasse de lin

Teilleuse	$780
Lissette	$375
Broies	$500 par série
Teilleuse à étoupe	$5,700 à $9,100
Batteur à turbine	$4,300 à $6,500
Presse à balles	$800
Couteaux	$75 par série
Nettoyeuse de graines	$450
Batteuse	$600

Le Comité a comme témoin aujourd'hui M. L. W. Pearsall, du ministère de l'Agriculture, qui remplit aussi les fonctions de secrétaire-gérant de la Commission des viandes. Comme nous le savons tous cette Commission s'appelait auparavant la Commission du bacon. Sa réorganisation en Commission des viandes ne remonte qu'à quelques semaines. Si le Comité en convient, nous pouvons entendre M. Pearsall?

(Adopté).

Puis-je encore soulever une question quant à la marche de nos délibérations? Il est arrivé parfois aux membres du Comité d'interroger un témoin au cours de son exposé. Je crois que la plupart des membres du Comité sont d'avis de laisser les témoins terminer leurs exposés et de les interroger ensuite. Le Comité veut-il procéder ainsi?

(Adopté).

Très bien; je présente au Comité M. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes.

M. L. W. PEARSAL est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs: ainsi que votre président l'a donné à entendre, je me présente devant vous afin de vous signaler le travail de cet organisme qu'on eppelle maintenant la Commission des viandes. Ainsi qu'on l'a déjà dit cette Commission s'appelait jusqu'à il y a environ deux semaines, la Commission du bacon. Elle a été constituée en Commission des viandes et a été chargée de certaines autres fonctions. Jusqu'ici elle n'a pas entrepris de nouvelle tâche. Ainsi donc, je ne puis que vous parler aujourd'hui des initiatives de l'ancienne Commission du bacon. Cependant, je suppose que puisque la Commission des viandes embrasse tous les produits de la viande, toute discussion sur le bœuf, etc., si les membres du Comité veulent la soulever, relèverait de cette Commission, bien qu'elle portera sur des conjectures plutôt que sur un rapport des initiatives du passé.

La Commission du bacon a été établie en décembre 1939, comme l'une des premières commissions agricoles en temps de guerre, que je sache, afin d'exécuter l'accord qui venait d'être conclu avec le Royaume-Uni relativement au bacon. En d'autres termes, la principale fonction de la Commission était d'exécuter l'accord et de fournir du bacon au Royaume-Uni. Deuxièmement, on croyait, vu ce qui était arrivé lors de la dernière guerre alors que la réputation du bacon canadien avait été en baisse et des problèmes avaient surgi dans l'après-guerre, que la Commission devait assumer quelque responsabilité. Nous croyons qu'il nous incombe dans la mesure où cela est compatible avec notre tâche d'expédier du bacon en Grande-Bretagne, de maintenir la qualité et les types du bacon canadien. Troisièmement, je ne devrais peut-être pas dire troisièmement, nous croyons qu'il nous incombe jusqu'à un certain point de nous assurer que les producteurs obtiennent une juste part des ventes du bacon, pour maintenir à la fois la confiance et la production. Ce sont là les principaux objectifs de la Commission.

La Commission du bacon a fonctionné pendant trois ans et demi. Je ne crois pas que je doive vous exposer nos problèmes et nos opérations en détail. Cela serait trop long. La tâche du Comité en serait probablement facilitée si j'essayais d'énumérer brièvement ce que constituent, à mon avis, les aspects saillants de certains de nos problèmes et supposer, monsieur le président, que les membres du Comité obtiendront par leurs questions et les réponses que je leur donnerai les détails qu'ils voudront.

Notre Commission est dans la même situation que les autres. Ses dépenses sont restreintes, sauf pour fins administratives, aux fonds qu'elle obtient du Royaume-Uni. Jusqu'ici les fonds avancés par le Gouvernement n'ont suffi qu'une fois. C'était à l'été de 1941 alors que le prix contractuel a été complété par un crédit de l'Etat d'environ $2,500,000 à $3,000,000, mais à part cette dépense, les ressources de la Commission sont limitées au produit de sa vente de bacon au Royaume-Uni.

La Commission achète le bacon des exploitants de salaisons f. à b. port maritime canadien. Le prix consenti à tous les exploitants de salaisons est le même au littoral et le profit net varie selon les frais de transport au littoral. La Commission achète de trente-quatre salaisons soumises à l'inspection. On pourrait dire que dix-huit de celles-ci sont des unités indépendantes individuelles. Seize appartiennent à plusieurs compagnies de salaisons. Ils se répartissent comme suit: six en Alberta, quatre en Saskatchewan, cinq au Manitoba, treize en Ontario, cinq dans le Québec et une dans les provinces Maritimes, soit un total de trente-quatre établissements.

Le prix contractuel du Royaume-Uni est un prix uniforme. Nous avons un prix uniforme pour tout le bacon classé A. Le prix contractuel de la qualité A est de $21.75 et pour celui classé B, de $21.15, soit 60 cents de moins, par

quintal f. à b. port maritime canadien. Nous nous en sommes toujours tenus, relativement aux achats des exploitants de salaisons, au principe d'un prix différent pour la qualité. C'est là l'un des principaux objectifs de la Commission. Autrement dit, si la Commission eût payé un prix uniforme pour tout le bacon, nous sommes convaincus que sa qualité en aurait été abaissée très rapidement. Il en résulte qu'au lieu de payer $21.75 pour tout le bacon classé A, nous payons aux exploitants de salaisons pour les diverses qualités, poids et choix. Le classement A comporte quinze prix différents variant de $21.95 pour la qualité A-1, la meilleure pour les morceaux assez pesants, ce qui est le prix maximum et supérieur au prix contractuel, jusqu'à un prix minimum de $18.25 pour les flèches lourdes de troisième choix. Notre tableau pour le classement B comporte aussi quinze prix variant de $20.95 jusqu'au minimum de $17.25 pour les flèches lourdes B-3. En sus, nous avons un tableau pour les jambons, quartiers de derrière, les milieux et les épaules. D'après notre accord avec le Royaume-Uni nous devons essayer de maintenir la proportion de 85 p. 100 de bacon Wiltshire. Nous avons presque touché ce chiffre, bien que le contrat n'exige pas plus de 75 p. 100. Nous n'avons pas voulu nous engager à dépasser cette proportion, mais nous avons convenu d'essayer de l'élever le plus possible jusqu'à 85 p. 100. Si certains membres du Comité s'intéressent aux listes de prix détaillés, elles sont publiées régulièrement et sont à leur disposition. Voici la liste de prix qui s'applique actuellement au bacon Wiltshire et aux morceaux pour l'exportation f. à b. port maritime canadien.

R. 82 de la C. du P.

En vertu des règlements de la Commission du bacon énoncés à l'arrêté en conseil C.P. 4076 et de leurs amendements, et en conformité des procès-verbaux d'une assemblée tenue le 2 juin 1943, la liste de prix des flèches et morceaux de lard Wiltshire tels qu'établis d'après le règlement 68 de la Commission du bacon, du 10 novembre 1942, est par les présentes modifiée en y ajoutant les listes de prix pour les flèches Wiltshire de 80 à 85 livres, les épaules de 22 à 25 livres et les jambons de 22 à 24 livres.

Cette liste de prix entre en vigueur pour les produits mis au saloir à compter du lundi 14 juin.

LISTE DE PRIX DES FLÈCHES WILTSHIRE

	45-55 liv.	55-65 liv.	65-75 liv.	75-80 liv.	80-85 liv.
A-1	$21.55	$21.95	$21.55	$20.55	$19.05
A-2	21.15	21.55	21.15	20.15	18.65
A-3	20.75	21.15	20.75	19.75	18.25
B-1	20.95	21.35	20.95	19.95	18.45
B-2	20.35	20.75	20.35	19.35	17.85
B-3	19.75	20.15	19.75	18.75	17.25

LISTE DE PRIX DES MORCEAUX DE LARD POUR L'EXPORTATION

Jambons 10/18	$22.80	Dos et côtes, A-1 & A-2, 10/18	$24.90
" 18/20	21.85	" " A-3 10/18	24.10
" 20/22	21.85	" " A-1 & A-2, 18/20	23.65
" 22/24	20.40	" " A-3 18/20	22.85
Quartiers de derrière, 10/18	22.80	Epaules 12/20	22.85
" " 18/20	21.85	" 20/22	17.05
" " 20/22	21.35	" 22/25	16.30
Milieux, A-1 & A-2, 22/30	23.30	Conserves de jambon	28.67
" A-3 22/30	22.50	Milieux prévus au contrat, 22/36	23.75
" A-1 & A-2, 30/36	22.30		
" A-3 30/36	21.50		

La Commission du bacon

.....

Président.

J'ai dit aussi que nous tentons autant que possible de maintenir le type et la qualité de notre bacon. L'une des premières mesures que nous avons prises a été de standardiser dans toutes les salaisons la transformation, l'abatage, et la méthode d'empaquetage des morceaux de lard pour l'exportation et des flèches de lard Wiltshire. Nous en sommes même maintenant arrivés à la standardisation du salage. Elle s'applique maintenant depuis deux ans environ, (1er juin 1941). Bien qu'elle n'ait nullement amélioré les méthodes de salage des exploitants de salaisons exerçant depuis longtemps leur commerce, elle a été sans conteste avantageuse pour un certain nombre d'autres établissements engagés depuis peu dans cette entreprise. Nous recevions régulièrement des câblogrammes formulant des plaintes sur l'état de la viande à l'arrivée. Après la standardisation du salage il s'est écoulé seize mois sans que nous ayons une plainte concernant le salage. Et puis une main-d'œuvre inexperte a causé quelques ennuis à une certaine salaison.

Nous avons aussi un service d'inspection au littoral canadien. Au cours de l'exécution du premier contrat le bacon était inspecté outre-mer. Nos inspecteurs étaient là-bas. Le ministère des Vivres l'inspectait aussi et en vérifiait le poids. Les réclamations pour insuffisance de poids nous parvenaient du Royaume-Uni. Dans les derniers mois de 1940, vu les difficultés que présentait la continuation de la vérification du poids par suite des bombardements, et vu l'avantage de faciliter le déchargement des navires et de les faire revenir le plus tôt possible, l'inspection finale et la vérification du poids furent à l'avenir effectuées au pays.

Depuis lors, la vérification du poids du bacon se fait au pays et les réclamations pour diminution du poids y sont basées. L'inspection finale se fait également ici, à la fois en ce qui concerne le classement et le choix, ainsi que l'état et la qualité. A propos de l'inspection, si elle révèle que le bacon n'a pas été bien apprêté ou est légèrement avarié, il y a des jurys de trois hommes à chaque port. On les fait venir et ils calculent la perte de valeur du produit. Cette dépréciation est créditée au ministère britannique des Vivres. Si le produit est tellement avarié qu'on estime qu'il ne parviendra pas au Royaume-Uni dans un état propre à la consommation, on le rejette et il est renvoyé à l'exploitant de salaison qui l'a expédié. Je veux insister sur le fait que nous continuons à tenir l'exploitant de salaison responsable du classement, de la qualité et de l'état de son produit, non pas seulement jusqu'à son arrivée au littoral canadien, mais jusqu'à ce qu'il parvienne au Royaume-Uni et y est distribué. Si des plaintes nous arrivent encore du Royaume-Uni pour des défauts qui ont échappé à l'inspection au littoral, ces réclamations sont imputées à l'exploitant de salaison.

En ce qui concerne notre inspection pour le classement, nous entreprenons d'examiner 5 p. 100 des balles. S'il ressort de l'examen d'un certain nombre de ces balles que le produit a été mal classé ou mal choisi, les inspecteurs peuvent ouvrir encore dix autres balles. S'ils constatent encore des classements ou choix inexacts, alors la perte de valeur est imputée à tout le wagon basée sur le pourcentage de classements inexacts dans les échantillons qui ont été examinés. Autrement dit, si les inspecteurs découvrent trois boîtes mal classées dans quinze balles, une perte de valeur d'après ce pourcentage serait imputée à tout le wagon. J'ai déjà décrit ce qui se passe à cette inspection. Si les inspecteurs constatent quelque irrégularité concernant la coupe ou l'état du bacon, ils appellent le jury des réclamations, et ce jury en estime la perte de valeur qui est imputée à l'exploitant de salaison.

L'entreposage constitue une autre question importante dont nous devons nous occuper, et cela pour deux raisons. Nous nous sommes engagés à envoyer des consignations plus ou moins régulières et uniformes, parce que le Royaume-Uni exige des consignations régulières pour le maintien de ses rations de bacon. Comme vous le savez, on ne vend par ainsi les porcs au Canada. La vente y est forte à l'automne. Nous entrons maintenant dans une période de rareté et il nous faut entreposer le bacon dans les périodes de forte vente du porc afin

d'équilibrer nos consignations plus tard. Il nous faut aussi entreposer au regard des opérations courantes, selon l'espace à bord des navires. Autrement dit, nous ne pouvons pas nous en tenir à un programme régulier, mais l'adapter aux navires disponibles.

Je voudrais aussi traiter de la question des approvisionnements, car elle a comporté des difficultés. Voici en quoi consiste une des principales difficultés: la méthode habituelle est d'envelopper les flèches Wiltshire dans du gros canevas. Vous savez qu'il vient de l'Inde. Après l'ouverture des hostilités dans le Pacifique, il nous a manqué et nous avons été forcés de le remplacer. Après plusieurs expériences, nous avons en définitive mis au point une toile d'emballage en coton. Ainsi qu'il est arrivé dans de nombreux domaines du fait de la guerre, cette nouvelle toile d'emballage est probablement supérieure au gros canevas, ce qui sera peut-être avantageux après la guerre. Le gros canevas n'est qu'un des nombreux articles entrant dans la transformation de la préparation du bacon qu'il nous faut importer de l'étranger et qui sont devenus rares. La Commission du bacon a donc dû prendre des moyens pour continuer à s'en approvisionner.

Je voudrais parler aussi du transport. Normalement c'est tout un problème de transporter un produit périssable comme le bacon, d'Edmonton, par exemple, en Angleterre. En temps de paix, quand le transport s'effectue régulièrement, cela est assez facile. Cependant, en temps de guerre, il faut tenir compte de l'incertitude de l'arrivée des convois, de l'insuffisance d'espace à bord des navires et des difficultés auxquelles sont en butte nos propres chemins de fer du fait de la pénurie de wagons-glacières. Nous avons dû augmenter de 75 p. 100 notre demande de ces wagons. De plus, ces wagons sont souvent immobilisés longtemps. Normalement, un wagon-glacière se rend d'Edmonton au littoral atlantique et en revient dans sept à huit jours. Il arrive assez souvent maintenant que ces wagons soient immobilisés pendant trois semaines avant leur chargement et leur déchargement. Vu l'incertitude de trouver des navires et les difficultés du transport, le transport du bacon au Royaume-Uni exige environ six semaines, à partir du chargement jusqu'à destination. La livraison de 13,000,000 de livres de bacon pendant une semaine exige 250 wagons-glacières pour le transporter au littoral et son chargement dure environ deux semaines au minimum. Ainsi donc, nous avons dans une période donnée un minimum de quelque 600 wagons en chargement ou en transit. C'est là un minimum. Il nous est déjà arrivé d'avoir 77,000,000 de livres de bacon dans des wagons qui ont été immobilisés pendant trois semaines. Il nous incombe de nous assurer que ce produit ne se détériore ni ne se gâte, parce qu'il est inutile pour les cultivateurs de produire si nous ne pouvons le faire transpoter au Royaume-Uni.

Je ne vous donnerai pas d'autres détails sur nos opérations. Je sais, messieurs, que vous voudrez poser des questions. Mais je veux vous dire un mot d'un aspect plus vaste de la question. L'agriculture s'est efforcée généralement de ne pas troubler inutilement l'économie générale tout en faisant face aux exigences de la guerre. Cela n'est pas toujours facile. L'élevage du porc en est un bon exemple. Nous avons accru notre production porcine au Canada de 50 p. 100, ce qui constituera un surplus dès la fin de la guerre. Cela implique que nous devrions préparer nos opérations futures. Il nous faudra, soit avoir un produit d'une qualité telle que nous puissions l'expoter et avoir un marché d'exportation, ou rajuster et diminuer notre production. Par exemple, il s'est vendu 1,887,000 porcs dans l'Est canadien en 1939, 2,455,000 en 1942, soit 16.7 p. 100 de plus. Nous estimons qu'il s'en vendra 2,750,000 cette année. Si cet objectif est atteint, il constituera une augmentation de 32 p. 100.

Le président:

D. C'est-à-dire de plus qu'en 1939?—R. Oui. La principale difficulté à ce sujet, cependant, nous vient de l'Ouest canadien, qui s'est surpassé dans la pro-

duction porcine. Il y a été vendu, en 1939, 1,619,000 porcs; en 1942, l'an dernier, 3,777,000, soit une augmentation de 133 p. 100.

D. Vaut-elle pour les trois provinces des Prairies?—R. Oui.

D. La Colombie-Britannique est exclue?—R. Non. Nous estimons que cette production sera de 4,750,000 porcs l'an prochain, si elle se réalise, l'augmentation sera de 193 p. 100 en comparaison de 1939. L'augmentation globale pour le Canada comparée à 1939 est de 3,706,000 porcs. Il a été vendu 6,232,000 porcs en 1942, soit une augmentation de 68 p. 100. Si nous atteignons notre objectif de sept millions et demi de porcs pour l'année prochaine, ce sera une augmentation de près de 100 p. 100 sur 1939. La Commission a eu des difficultés de ce fait quand elle a tenté de trouver du bacon. Par exemple, même si notre production porcine ou notre consommation de porcs restait stationnaire,—et en fait, il n'en est rien, parce que nous essayons de les restreindre,—nous aurions encore des difficultés. Avant la guerre nous exportions de 35 à 40 p. 100 de nos porcs. Nous en avons exporté 60 p. 100 en 1940; 70 p. 100 en 1942. Si nous atteignons notre objectif, cette année, ce sera 75 p. 100. Pour les quatre premiers mois de l'année, l'Est et l'Ouest se sont partagé l'exportation de 54.9 p. 100 de tous les porcs abattus sous inspection dans l'Est canadien. Mais si on envisage l'Ouest canadien, où s'est produit cette augmentation énorme de la production porcine, où le marché domestique est très limité, on peut dire que nous avons exporté 88 p. 100 de tous les porcs qui y ont été abattus. Cela veut dire que nous absorbons presque toute la production. Nous acceptons tous les porcs exportables. Le seul moyen par lequel nous pouvons obtenir plus de bacon pour le Royaume-Uni c'est de voir à ce que les salaisons reçoivent plus de porcs propres à l'exportation. Nous acceptons chaque livre de bacon, même certaines catégories de bacon pour l'exportation que nous ne croyions pas devoir être exporté. Tout ce qui reste aux exploitants de salaisons pour les besoins domestiques ce sont des porcs extra lourds, des truies en petit nombre, ainsi que les porcs mutilés ou contusionnés, etc. Vous pouvez vous rendre compte, messieurs, qu'en acceptant 88 p. 100 de toute la production porcine de l'Ouest canadien, nous pouvons difficilement faire mieux.

Encore une observation. Il y a un an la Commission a demandé que l'on produisît des porcs plus lourds. Nous avons obtenu certains résultats à cet égard, mais nous nous sommes rendu compte que par cette demande faite en connaissance de cause nous compromettions probablement la qualité du bacon canadien. Nous avons réus i à obtenir plus de bacon à cause du poids moyen plus fort des porcs. En 1941, celui-ci variait de 152 à 153 livres. Il avait passé à 157 et 159 livres en 1942. A l'heure actuelle, pour les quatre premiers mois de 1943, la moyenne est de 162 à 164 livres par carcasse, soit près de dix livres de plus qu'en 1941. Ces dix livres de plus sur une production porcine estimée à sept millions et demi de têtes représente 75,000,000 de livres de bacon supplémentaire, ce qui n'est pas à dédaigner en manière de contribution. Par ailleurs, cette augmentation du poids a influé très fortement sur la qualité moyenne de notre bacon. Je crois que les chiffres du classement l'indiqueraient. Nous devrions tendre à obtenir pour le n° A-1 assez pesant, soit celui du classement A, choix n° 1, 55 à 65 livres. En 1940, 59.8 p. 100 de tout notre bacon d'exportation était du n° 1 assez pesant. En 1943, cette année, ce chiffre a fléchi à 43.6 p. 100. Pour m'exprimer autrement,—ne tenez pas compte de la qualité et ne considérez que le poids. Parmi les poids entre 55 et 65 livres, en 1940, environ 66 p. 100 de tout notre bacon était assez pesant. Jusqu'ici pour les quatre premiers mois de l'année, ce chiffre a fléchi à 48.3 p. 100. Nous sommes arrivés à ce résultat quant au bacon d'un poids inférieur, soit le bacon léger, qui est également à dédaigner. En 1940 la proportion de ce bacon était de 17.1 p. 100. Ce pourcentage a été réduit à 2.7 p. 100. Mais quant aux porcs à bacon lourds, il y en avait 16.9 p. 100 au-dessus du poids suffisant. Pour les quatre premiers mois de l'année, 49 p. 100 de tout le bacon que nous exportons

pesait plus que le poids suffisant. Pour cette raison nous croyons être allés plus loin que nous l'aurions dû quant à nous préparer pour l'avenir, et par conséquent, nous n'aurions pas été justifiés d'insister davantage pour avoir des porcs plus lourds. Il y a encore un motif. On peut ne pas l'estimer valable, mais il y en a un autre qui me semble important et c'est celui-ci. Le Royaume-Uni a spécifié dans son accord qu'il voulait du bacon de la qualité d'avant-guerre. C'était parce qu'il en voulait de la plus haute valeur nutritive possible. Il en voulait du maigre. Invariablement, les porcs plus lourds sont plus gras. Autrement dit, si on augmente le poids des porcs, le pourcentage de gras s'accroît inévitablement. La ménagère anglaise veut aujourd'hui du bacon maigre. Elle le préférait en temps de paix. En temps de guerre il est indispensable, parce que lorsqu'elle présente un coupon de rationnement pour quatre onces de bacon par semaine, elle ne veut pas cette quantité de gras, mais tout au moins une quantité raisonnable de protéine nourrissante dans cette ration. Pour cette raison, du point de vue du ministère des Vivres, c'est-à-dire, du point de vue des approvisionnements pour le Royaume-Uni, s'ils ont besoin de gras, il peut leur être expédié sous forme de saindoux ou obtenu des huiles végétales et produits analogues, au besoin. Ainsi donc, la guerre nous oblige à essayer de maintenir la qualité de notre bacon à un niveau raisonnable.

Un mot de nos contrats actuels. Nous nous sommes engagés à fournir cette année 675,000,000 de livres, ou 13,000,000 de livres par semaine. Nous n'avons commencé nos achats de bacon pour ce contrat que vers le 21 novembre de l'année dernière, ce qui ne nous a guère donné l'occasion de constituer une réserve à même les ventes de l'automne dernier. Nous nous sommes donc rendu compte que nous ne pourrions fournir ces 13,000,000 de livres par semaine pendant le printemps et l'été alors que nous n'achetions que peu de porcs. Nous nous sommes donc adressés au Royaume-Uni pour qu'il nous dise la quantité minimum pour sa consommation jusqu'à l'automne prochain, disons à la fin de septembre, alors que nous pourrions, croyions-nous, lui fournir beaucoup de bacon. On nous a répondu que malgré que les approvisionnements de bacon seraient compromis et inférieurs à ce qu'il faudrait pour parer à toute éventualité, on se contenterait de 12,000,000 de livres par semaine. Nous nous sommes donc engagés plus ou moins à cet effet et c'est là le minimum indispensable pour assurer les approvisionnements. Si nous ne pouvons faire honneur à nos engagements, la Grande-Bretagne devra réduire la ration de bacon de quatre onces à trois. Voici quelle est notre situation: nous avons acheté jusqu'à la semaine close le 19 juin, 368,614,000 livres de bacon, soit une moyenne de 11,890,000 livres—soit tout près de 12,000,000 de livres par semaine, ce qui est fort satisfaisant. Si au cours des deux prochains mois et demi, il ne se vend que peu de porcs, ce qui arrive normalement durant cette période de l'année, nous nous estimerons très heureux si nous pouvons nous en tenir à ce chiffre de 12,000,000 livres par semaine jusqu'à la fin de septembre. Si nous pouvions y arriver au cours des douze prochaines semaines jusqu'à la semaine se terminant le 11 septembre, nos achats globaux se chiffreraient à 123,000,000 livres jusqu'à la fin de septembre, soit tout près de 10,000,000 de livres par semaine.

Je puis vous présenter ces données sous un autre aspect, pour que vous en saisissiez la signification; au cours de la même période l'an dernier, nous n'avons trouvé que 67,000,000 de livres. En d'autres termes, il nous faut trouver quelque 56,000,000 de livres en sus de ce que nous avons obtenu l'an dernier, ou 4,500,000 livres de plus par semaine que l'année dernière. Vous comprenez alors pourquoi nous voulons essayer d'acheminer le plus grand nombre possible de porcs vers les salaisons où nous pourrons en tirer parti en vue de maintenir ce volume d'exportation pendant cette période.

M. Matthews:

D. Combien faut-il de porcs à peu près pour donner 10,000,000 de livres de bacon par semaine?—R. Il en faut environ 83,000 par semaine, en tablant sur

120 livres de bacon Wiltshire par carcasse. Il faut environ 108,000 porcs par semaine afin d'assurer des consignations de 13,000,000 de livres par semaine.

M. Evans:

D. Pouvez-vous nous dire combien de porcs vous avez achetés au cours de cette période l'an dernier?—R. Environ 90,000 par semaine en moyenne. Cependant, il y a eu certains facteurs encourageants depuis les quelque huit dernières semaines. Les ventes de porcs ont dépassé de 10 à 15 p. 100 celles de l'an dernier à la même date parce que nous avons réduit la quantité qui peut être vendue sur les marchés domestiques. Nous nous sommes assuré ces huit dernières semaines 20,000,000 de livres de plus de bacon pour l'exportation que pendant la même période l'an dernier; ainsi donc, notre situation n'est pas tout à fait désespérée.

Encore deux autres observations. L'une a trait à notre contribution aux approvisionnements en viandes pour la Grande-Bretagne. Avant la guerre, le Canada lui fournissait environ 20 p. 100 de son bacon, alors que 80 p. 100 provenaient de pays européens. Elle trouvait le reste chez elle. La guerre a fortement restreint sa consommation totale de bacon et l'on estime à l'heure actuelle qu'il lui en faut 800,000,000 de livres par année; cette quantité comprend non seulement ce qui est destiné à ses propres Forces armées, mais encore à celles du Canada, à toutes les troupes en Angleterre et à la population civile. Nous avons convenu de lui fournir 675,000,000 de livres de bacon par année, soit 85 p. 100 de ses besoins. Cela vous fait voir jusqu'à quel point le Royaume-Uni dépend du Canada. Ce sont les Etats-Unis qui doivent fournir le reste. Vu les difficultés qu'ils éprouvent à approvisionner d'autres théâtres de guerre, il est très douteux qu'ils puissent même faire face à leurs engagements. Bref, à ma connaissance, il n'y a pas d'autre pays auquel le Royaume-Uni pourra s'adresser afin d'obtenir le bacon qui lui manquera au cas où nous ne pourrons exécuter entièrement notre contrat.

D. La production du bacon est presque négligeable dans le Royaume-Uni, n'est-ce pas?—R. Elle l'est pour deux raisons; je parle de celle pour ses propres besoins. D'abord, la production du bétail sur pied y a été fortement réduite, vu la pénurie de fourrage. En deuxième lieu, les porcs qu'il produit vont à la boucherie. C'est pourquoi il doit compter sur nous pour son bacon. Il peut arriver qu'on sale de petites quantités de bacon au Royaume-Uni, mais dans l'ensemble, presque toute sa production porcine, et comme je l'ai dit, elle a été fortement diminuée en temps de guerre, est consommée surtout à l'état frais et on n'en tire guère de bacon.

J'ignore si je vous ai fait connaître ou non les contrats que nous avons exécutés jusqu'ici. Lors du premier contrat, nous avons expédié environ 331,000,000 de livres et le prix était de $18.01. Ces prix s'entendent par quintal au littoral atlantique canadien; c'est l'unité de base pour les achats en Grande-Bretagne. Sous le régime du deuxième contrat nous lui avons expédié 425.617,000 livres. Le prix à l'ouverture du contrat était de $15.82. Plus tard, vers le 1er mai, je crois, on y a relevé le prix de 5 schellings, ce qui l'a porté à $16.82. C'est au cours de cette période ou ultérieurement que le crédit de quelque 2 à 3 millions de dollars voté par le Parlement a rendu possibles d'autres relèvements de prix. Je crois avoir apporté les chiffres—oui: au cours de 1940-1941 le prix y a été porté à 85 schellings, ou $16.82 le 1er mai. Ensuite l'Etat a augmenté le prix par un relèvement de 75 cents le quintal le 2 juin, 75 cents de plus le 24 juin et, en définitive, $1 de plus le 2 juillet pour le bacon Wiltshire classé A. Voici maintenant les chiffres globaux: lorsque le contrat en cours aura été exécuté, nous aurons expédié au delà de deux milliards de livres de bacon Wiltshire au Royaume-Uni depuis le début de la guerre, d'une valeur estimative de près de $396,500,000. En sus, nous lui aurons consigné environ 40,000,000 de livres d'issues de porc,—rognons, foie et langue, surtout des foies, d'une valeur totale de

$4,300,000. Nous lui aurons envoyé 12,000,000 de livres de conserves de porc, d'une valeur estimée à $3,500,000 ainsi que 1,000,000 de paquets de boyaux à saucisse valant environ $1,000,000, soit une valeur totale des produits du porc de toutes sortes de $406,000,000, la valeur établie à l'exécution de notre contrat actuel.

Monsieur le président, voilà à peu près tous les renseignements que je puis donner au Comité sous forme d'exposé. Je reconnais très volontiers n'être pas entré dans les détails, non pas parce que je ne l'ai pas voulu ou pour vous refuser des renseignements complets, mais je crois que la tâche du Comité en serait facilitée si vous m'interrogiez.

Le PRÉSIDENT: Avant de passer outre, monsieur Pearsall, je vois que vous avez un tableau où figurent certains des renseignements que vous avez donnés au Comité. Ils devraient, je crois, être insérés au compte rendu, pour former un tout complet. Le Comité y consent-il?

Quelques DÉPUTÉS: Adopté.

EXPÉDITIONS DE BACON ET D'AUTRES PRODUITS DU PORC DU CANADA AU ROYAUME-UNI D'APRÈS QUATRE CONTRATS RELATIFS AU BACON

Produits		1er contrat 1939–1940	2e contrat 1940–1941	3e contrat 1941–1942	4e contrat 1942–1943[1]	2e Guerre mondiale jusqu'à date
Morceaux et tranches de bacon Wiltshire	Liv.	331,481,636	425,617,941	600,013,007	675,000,000	2,032,112,584
	$	60,860,000[2]	69,918,977	118,811,286	147,000,000	396,590,263
Issues de porce	Liv.	2,300,098	12,689,924	10,646,923	14,000,000[5]	39,636,945
	$	234,378	1,286,750	1,123,452	1,665,000	4,309,580
Conserves de porc	Liv.	.....	.....	6,007,536	7,000,000[3]	13,007,536
	$	.....	.....	1,645,545	2,000,000[3]	3,645,545
Saindoux	Liv.	.....	4,411,904	.....	.....	4,411 904
	$	.....	375,012	.....	.....	375,012
Boyaux à saucisses	Paq.	.....	.....	452,808	500,000[4]	952,808
	$	.....	.....	508,066	625,000[4]	1,193,066
Valeur globale		$61,094,378	$71,580,739	$122,148,349	$151,290,000	$405,113,466

[1] Les chiffres de 1942-1943 sont une estimation du volume et des valeurs d'après les contrats.
[2] Estimation.
[3] Estimation—aucune quantité n'a été spécifiée.
[4] Négociations en cours.
[5] Ne comprend que les foies et les rognons—négociations en cours concernant les langues.

COMPARAISON ENTRE QUATRE ACCORDS RELATIFS AU BACON

	Premier accord 1939-1940	Deuxième accord 1940-1941	Troisième accord 1941-1942	Quatrième accord 1942-1943
Durée de l'accord: Comm'nt	1er nov. 1939	1er nov. 1940	12 oct. 1941	21 déc. 1942
Fin	31 oct. 1940	11 oct. 1941	21 déc. 1942	26 déc. 1943
Date de communication officielle de l'accord	4 déc. 1939	14 nov. 1940	28 août 1941	2 oct. 1942
Quantité prévue à l'accord—				
Total, millions de livres	291·0	425·6	600·0	675·0
Millions de livres par semaine	5·6	8·2	11·5	13·0
Pourcentage de flèches Wiltshire spécifié pour cent	65	75	75	75
Prix des morceaux de bacon Wiltshire de 112 livres classé A—				
Prix franco à quai port maritime canadien en schellings	90/8	80[1]	100	110
Prix au quintal du bacon Wiltshire classé A au port maritime canadien	18·01	15·82[1]	19·77	21·75
Bacon expédié en millions de livres	331·0	425·8	600·0	*
Porcs abattus inspectés—				
Total en millions de têtes	4,770	6,190	6,417	*
Moyenne en millions de têtes par semaine	92	119	123	*
Porcs pour l'exportation—				
Nombre global en millions de têtes	2,500	3,700	5,200	5,625
Moyenne en millions de têtes par semaine	48	71	100	108

* Ces données manquent.

[1] Prix haussé à 85 schellings le 1er mai 1941; au cours de l'accord de 1940-1941, le Gouvernement fédéral a haussé le 2 juin de 75 cents par quintal le prix payé aux exploitants de salaisons, de 75 cents le 24 juin et de $1.00 le 23 juillet.

Le TÉMOIN: J'aurais dû traiter d'un point dont m'a parlé le président au début: c'est au sujet des membres de notre Commission. Elle en compte quatre, les mêmes que ceux de l'ancienne Commission du bacon: M. J. G. Taggart, président; puis M. L. C. McOuat, agent agricole du Pacifique-Canadien; M. S. E. Todd, secrétaire du conseil d'essor industriel des exploitants de salaisons et M. Adrien Morin, sous-ministre de l'Agriculture de la province de Québec. En sus de la Commission nous avons un comité consultatif qui comprend les membres suivants:

M. G. H. Wilson—je crois qu'il habite Charing Cross, près de Chatham, Ontario, c'est un cultivateur.

M. John Harrold, d'Edmonton—cultivateur.

M. W. J. Reid, pour les provinces Maritimes—je ne suis pas très sûr du poste qu'il occupe maintenant. Il a déjà été à l'emploi du gouvernement provincial, mais je crois qu'il est actuellement à son compte.

M. Fred Downing—je crois qu'il est gérant de la Coopérative du bétail de l'Ouest à Winnipeg.

M. J. Bisson, de Montréal—gérant de la section est de la Coopérative.

Ainsi que les trois représentants des exploitants de salaisons:

M. John Tapley, de la Swift Canadian Co.;
M. K. N. M. Morrison—gérant de la salaison coopérative à Barrie;
M. John Burns, de Burns & Company.

Ces messieurs constituent le comité consultatif.

COMPARAISON ENTRE QUATRE ACCORDS RELATIFS AU BACON

	Premier accord 1938-1940	Deuxième accord 1940-1941	Troisième accord 1941-1942	Quatrième accord 1942-1943
Durée de l'accord: Commence.....	1er nov. 1938	1er nov. 1940	12 oct. 1941	31 déc. 1942
Fin.....	31 oct. 1940	11 oct. 1941	31 déc. 1942	30 déc. 1943
Date de communication officielle de l'accord.....	4 déc. 1938	14 nov. 1940	28 oct. 1941	2 oct. 1942
Quantité prévue à l'accord—				
Total, millions de livres.....	391·0	422·0	600·0	675·0
Millions de livres par semaine..	8·0	8·0	11·5	12·0
Pourcentage de Bacon Wiltshire expédié pour cent.....	65	75	75	75
Prix des mercuriales de bacon Wiltshire de 112 livres classé A—				
Prix franco à quai port maritime canadien en sous-sol.....	90/3	80	100	110
Prix au quintal de bacon Wiltshire classé A au port maritime canadien.....	12·01	18·82	19·77	21·75
Bacon exporté en millions de livres.	391·0	422·0	600·0	*
Porcs abattus (approché)—				
Total en millions de têtes.....	4,720	5,180	6,817	*
Moyenne en millions de têtes par semaine.....	92	119	130	*
Porcs pour l'exportation—				
Nombre global en millions de têtes.....	3,309	3,780	5,200	5,625
Moyenne en millions de têtes par semaine.....	65	71	100	108

* Ces données manquent.

† Prix basés à 85 schellings le lot total 1941; ajustement de l'accord de 1940-1941. Le Gouvernement fédéral a haussé le 2 juin de 75 cents par quintal le prix payé aux exploitants de salaisons, de 75 cents le 23 juin et de $1.00 le 23 juillet.

M. Rickard:

D. Combien parmi eux représentent les producteurs?—R. Je sais que MM. Wilson et Harrold sont des cultivateurs. Comme je l'ai dit, j'ignore ce que fait maintenant M. Reid; il a été à l'emploi du gouvernement provincial, mais je crois qu'il exploite actuellement une ferme à son compte.

M. Perley:

D. Combien de fois la Commission siège-t-elle avec le comité consultatif?—R. Pas à intervalles réguliers. Nous avons siégé sept ou huit fois avec ce comité depuis la nomination de ses membres.

D. Acceptez-vous certaines de ses recommandations?—R. Sans conteste—elles sont très utiles à la Commission. Par exemple, lorsqu'il nous a fallu adopter une ligne de conduite concernant l'accroissement du poids des porcs. L'opinion des producteurs là-dessus nous a été très profitable. Les membres de ce comité prennent part à d'autres délibérations de la Commission concernant les questions d'exploitation et ils peuvent retourner chez eux, munis de certaines connaissances sur nos initiatives. J'admets, naturellement, qu'il est presque impossible de les tenir au courant des opérations quotidiennes, parce que nous devons prendre des décisions quotidiennes, et elles ne leur sont pas communiquées. Mais nous les consultons sur la ligne de conduite d'ensemble et nous tentons de les tenir au courant.

M. Fair:

D. La Commission des viandes ne compte pas de représentant des producteurs, n'est-ce pas?—R. Non.

M. Aylesworth:

D. Ces trois cultivateurs dont vous avez parlé élèvent eux-mêmes des porcs, n'est-ce pas?—R. M. Harry Wilson est l'un des principaux éleveurs de porcs de sa région; je ne sais comment qualifier M. Harrold à ce sujet, mais c'est un gros éleveur de porcs. J'ignore s'il passe pour tel en Alberta, mais je sais que c'est un gros éleveur.

M. Cruickshank:

D. Comment les membres du comité consultatif sont-ils nommés?—R. Par arrêté en conseil sur la recommandation du ministre.

M. FAIR: Qui les recommande au ministre?

M. Aylesworth:

D. Ce comité ne compte personne de l'Ontario?—R. M. Harry Wilson.

M. MATTHEWS: M. Douglas peut vous renseigner sur le compte de M. Reid.

Le PRÉSIDENT: D'une façon générale, je crois que nous savons qui sont ces messieurs.

Le président:

D. Combien faut-il de porcs pour en tirer 2,000,000,000 de livres de bacon?—R. Environ 17,000,000.

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé à M. Pearsall s'il pourrait nous donner une estimation du nombre de porcs qu'il faudrait pour remplir les quatre contrats dont il a parlé et il m'a répondu: approximativement 17,000,000.

M. PERLEY: Veuillez hausser légèrement la voix, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit avoir demandé à M. Pearsall s'il pourrait nous dire le nombre approximatif de porcs nécessaires à l'exécution des contrats avec le Gouvernement britannique et il l'a estimé à 17,000,000.

M. GOLDING: Pour les 2,000,000,000 de livres?

M. PERLEY: En trois ans?

Le PRÉSIDENT: Au cours des quatre ans jusqu'à la fin du contrat actuel. J'ai cru que ce serait un détail intéressant, joint à la quantité de livres et à la valeur.

M. Cruickshank:

D. Jusqu'ici?—R. A l'expiration du présent contrat, soit à la fin de l'année.

M. Fair:

D. Je me demande si M. Pearsall pourrait nous donner la production porcine par provinces à partir de 1942 et le pourcentage de chaque classement?—R. Pour 1942?

Le PRÉSIDENT: J'allais lui poser une question analogue; peut-être pourrions-nous régler ce point un peu plus tard.

M. Rickard:

D. Combien la Commission compte-t-elle de représentants des exploitants de salaisons?—R. La Commission proprement dite? M. S. E. Todd est secrétaire du conseil d'essor industriel de la Canadian Meat Packers qui est un organisme composé des exploitants de salaisons eux-mêmes.

D. Vous avez dit que la Commission compte trois de ces exploitants?—R. Je parlais du comité consultatif.

D. Je parle de la Commission proprement dite.—R. Elle se compose de l'honorable M. Taggart, de M. McOuat, agent agricole du Pacifique-Canadien, de M. S. E. Todd, secrétaire du conseil d'essor industriel précité et de M. A.-D. Morin, sous-ministre de l'Agriculture de Québec, et de moi-même, comme secrétaire-gérant.

M. Fair:

D. Je me demande pourquoi on n'a pas nommé un représentant des producteurs à cette Commission.

Le PRÉSIDENT: Le comité consultatif en compte plusieurs représentants. M. Pearsall parle maintenant de la commission administrative.

M. Cruickshank:

D. Les producteurs ne pourraient-ils y trouver place?—R. Je crois pouvoir vous répondre. Il y a deux opinions à ce sujet. L'une veut qu'après tout la Commission n'est qu'administrative et n'énonce pas de ligne de conduite. Le facteur essentiel est que lors de l'établissement de la Commission en 1939 il était extrêmement difficile de savoir si l'on pourrait choisir un représentant des producteurs qui appartenait à un organisme représentant les éleveurs de porcs du pays, j'entends les éleveurs commerciaux.

D. N'existe-t-il pas une association d'éleveurs de porcs?—R. C'est celle des porcs de race pure. Je doute fort que les éleveurs de porcs du pays diraient que l'association précitée les représente assez bien; c'est du moins l'opinion qu'ils m'ont exprimée.

M. Wright:

D. Ne croyez-vous pas que la Canadian Federation of Agriculture aurait pu vous désigner un représentant?—R. Je crois que sa situation en 1939 différait légèrement de ce qu'elle est maintenant.

M. Perley:

D. Cette Fédération n'était-elle pas alors organisée?—R. Je crois qu'il y avait certainement une Fédération canadienne à cette époque comme il en existe une aujourd'hui.

M. Cruickshank:

D. Savez-vous si on l'a consultée?—R. Je vous dirai que non—à ma connaissance.

Le président:

D. Vous parlez de la représentation des producteurs au sein de la Commission. La Saskatchewan a obtenu proportionnellement l'un des plus forts accroissements de production de toutes les parties du Canada. Elle a choisi comme président de la Commission son ministre de l'Agriculture qui, à mon sens, devrait être reconnu comme le représentant de tous les intéressés.

M. EVANS: M. Taggart est un cultivateur entendu aussi bien qu'un tenant de l'agriculture scientifique. Je ne comprends pas pourquoi il ne peut être un bon représentant des agriculteurs au point de vue des producteurs. S'il ne peut l'être, je ne vois pas qui pourrait l'être.

Le PRÉSIDENT: Cette question ne relève pas de M. Pearsall; cela ressort au Gouvernement, par l'entremise du ministre de l'Agriculture.

M. Rickard:

D. Dois-je comprendre que trois exploitants de salaisons étaient représentés au comité consultatif?—R. Oui.

D. Et trois producteurs?—R. Il y a en réalité cinq producteurs et trois exploitants. Je veux signaler que l'un de ces exploitants est, à mon sens, plus qu'un représentant des exploitants; il est aussi gérant de la salaison coopérative à Barrie, qu'on peut prendre comme modèle d'une association de cultivateurs. Le comité consultatif compte donc trois représentants des cultivateurs, ainsi que ces deux représentants commerciaux des coopératives de vente, à savoir MM. Downing et Bisson.

M. Golding:

D. Monsieur Pearsall, je me demande si vous avez quelques chiffres comparatifs concernant le coût de la production, le coût réel de la transformation. Voici ce que j'entends: certaines salaisons peuvent être exploitées très économiquement alors que d'autres ne le sont pas autant. Connaissez-vous les frais de transformation?—R. Pas de façon précise; il m'est difficile de vous répondre, monsieur. Les porcs habillés valent aujourd'hui, vais-je dire, $16.75 dans une salaison de Toronto. Un cultivateur éloigné de dix milles de Stratford qui serait obligé d'envoyer ses porcs à Toronto en obtiendrait probablement $16.25 par tête. Leur transport à Toronto coûte environ 50 cents par tête. Disons qu'il y a une salaison à Stratford; ses frais d'exploitation dépasseraient probablement ceux de la salaison de Toronto à cause du moindre volume d'affaires. Par ailleurs, en théorie, elle devrait payer le même prix à Toronto pour le bacon d'exportation, le transport au littoral coûtant la même somme. Malgré tout, cette salaison peut probablement acheter des porcs à $16.50 par tête, et malgré que ses frais d'exploitation puissent être plus élevés, les cultivateurs en profitent dans cette mesure qu'ils doivent accepter le prix de Toronto. Je ne crois dons pas pouvoir vous donner les chiffres précis des frais d'exploitation. Nous avons compilé quelques chiffres et connaissons certains faits. Ils sont basés sur le prix moyen des porcs habillés à Toronto, la semaine dernière, soit $16.80. L'exploitant de salaison paierait $28.56 pour un porc classé B-1, pesant 175 livres, du prix moyen précité. Le cultivateur toucherait $28.56, moins les frais de transport au marché. Ce porc de 175 livres produirait 132 livres de bacon Wiltshire qui se vendrait au littoral $21.55 le quintal, soit un prix global là-bas de $28.45. Autrement dit, l'exploitant de salaison débourse en réalité plus pour le porc que ne lui a rapporté au port maritime tout le bacon destiné à l'exportation.

M. Rickard:

D. Mais il a eu en sus toutes les issues?—R. J'y arrive. Nous connaissons un autre facteur. Le transport du bacon jusqu'au port maritime revient à 48 cents environ à l'exploitant de salaison, le tarif étant de 35 cents ½ par cent livres. La valeur nette de la partie exportable de la carcasse serait de $27.97 à la salaison. Ainsi donc l'exploitant subit une perte de 59 cents. En regard de cela, il y a la valeur des crédits sur l'équarrissage; soit les rognures de la tête, l'épine dorsal, le foie, etc. Il est attribué une certaine valeur à tout cela ainsi que l'indique le bulletin de la Commission du bacon. Cette valeur varie constamment. Celle des issues et des crédits sur l'équarrissage est plus forte à Toronto qu'à Winnipeg ou à Stratford. Leur valeur estimative la plus juste oscille aujourd'hui entre $1.95 et $2.05. Par ailleurs, il faut faire certaines déductions, tous ces chiffres ne tenant pas compte des frais d'abatage ou d'exploitation ou frais analogues.

D. La carcasse ne vaudrait pas $27.97 si vous alliez l'acheter dans une boucherie.—R. Non, c'est bien vrai que ce ne serait pas le prix de détail, mais le prix de gros de la carcasse sortant de la salaison.

M. Cruickshank:

D. Quel était votre premier chiffre, $27?—R. $28.45 au port maritime, moins le transport.

D. Quel serait le prix exact?—R. $27.97.

D. Et l'exploitant de salaison a réalisé $1.45 par tête de porc vendu à $28.56?—R. Il en a obtenu $28.56, en réalité $27.97 à l'établissement de transformation, ce qui indique une perte de 59 cents sur cette transaction pour l'exportation.

D. Il lui reste encore les issues.—R. Les crédits pour l'équarrissage et l'abatage; soit la valeur du cœur, des rognons, du sang, etc.

D. A combien estimez-vous ces articles?—R. A une somme variant de $1.95 à $2.05.

M. Rickard:

D. Savez-vous quels sont les frais d'exploitation que comporte la transformation des porcs?—R. Je l'ignore; ils varient énormément pour chaque salaison.

M. Cruickshank:

D. L'exploitant de salaison réalise $1.30 et il doit en défalquer les frais d'abatage?—R. Il doit ajouter ces frais et aussi ceux de la transformation et de l'empaquetage du bacon Wiltshire.

D. Il réalise environ $1. S'il peut réaliser quelques bénéfices à même cette somme, il mérite la décoration de l'O.B.E.

M. Perley:

D. Pouvez-vous me donner à titre de comparaison les bénéfices réalisés par cet exploitant sur un porc de poids minimum et un de poids maximum? Puis-je dire qu'on a débattu la question de permettre au cultivateur d'élever un porc plus pesant, vu qu'il lui coûte moins cher d'engraisser le porc des 25 dernières livres que des autres, surtout lorsque le porc est dans l'enclos?

Le PRÉSIDENT: Vous devrez hausser la voix.

M. PERLEY: Je croyais parler assez fort.

Le TÉMOIN: Je ne puis répondre à cette question qu'en signalant que j'ai déjà consigné au compte rendu les prix que nous payons. Par exemple, nous payons $21.95 le bacon Wiltshire de qualité supérieure; s'il s'agit d'un porc pesant, il y a toujours une défalcation de $2.50 par quintal.

M. Perley:

D. Sur le porc pesant?—R. C'est-à-dire que nous payons $2.50 de moins par quintal pour le bacon Wiltshire tiré d'un porc pesant que pour le même provenant d'un porc suffisamment pesant.

D. On ne produit pas de bacon de même qualité avec le porc léger qu'avec le porc lourd, ou en tire-t-on autant de tous les porcs?—R. Non, vous devez savoir que presque tout le porc sert à la production de ce bacon. Le porc entier sert à la production de ce bacon.

D. J'ai rencontré à bord du train deux ou trois représentants des exploitants de salaisons. Je me suis entretenu avec eux et ils avaient des échantillons de bacon. Ils m'ont dit qu'ils pouvaient obtenir presque la même qualité de bacon d'un porc de n'importe quel poids, c'est-à-dire tirer une certaine quantité de bacon-prime d'un porc de 250 livres.—R. S'agissait-il de bacon pour l'exportation ou de bacon domestique?

D. Je crois qu'il était destiné à l'exportation.—R. Cela leur est certainement impossible quant au bacon pour l'exportation. Ils pourraient modifier le poids du porc d'une ou deux livres, mais pas davantage, parce que le bacon Wiltshire est le porc entier, à l'exception de la tête, des pattes et de l'épine dorsale qui sont enlevées en présence d'inspecteurs. Nous prescrivons comment on doit procéder. Nous avons une brochure intitulée: "Canadian Standards for the Preparation of Wiltshires and Cuts". Tous les détails concernant la préparation du bacon y sont donnés. Si des membres du Comité s'intéressent à l'aspect technique de ce sujet, je leur en fournirai un nombre suffisant d'exemplaires. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut tirer d'un porc pesant du bacon Wiltshire pour l'exportation.

D. Et qu'en est-il de la qualité de bacon venant immédiatement après?—R. Cela vaut aussi.

D. Peut-on tirer d'aussi bon bacon Wiltshire d'une carcasse B-1 que de la carcasse A?—R. La principale différence entre ces deux carcasses réside dans le choix. Par cela, j'entends le pourcentage du gras. Une carcasse B-1 est comme la carcasse A si on ne tient compte que du gras du dos. Le classement A ou B d'une carcasse dépend probablement de trois ou quatre considérations; d'abord du type de porc. Si le porc a une épaule pesante il est classé B, non pas A.

M. MacDiarmid:

D. On peut tirer le bacon nº 1 d'un porc de 250 livres, mais pas autant de celui-ci que d'un porc de 200 livres. Ce sera du bacon excellent, n'est-ce pas?—R. Non, parce qu'on utilise le porc entier dans le bacon pour l'exportation.

D. Je le sais, mais on pourrait le séparer et transformer en partie ce porc de 250 livres en bacon nº 1, mais il n'y en aurait pas autant dans ce porc que dans celui de 200 livres?—R. Entendez-vous pour un morceau comme le jambon?

D. On peut obtenir une certaine quantité de bacon-prime nº 1 d'un porc de 250 livres qui est aussi bon et de même qualité que celui d'un porc de 200 livres, mais pas dans la même proportion?—R. Oui, pour ce qui est du marché domestique, mais pas pour l'exportation. Nous nous désintéressons entièrement de la qualité du bacon vendu pour le marché domestique. Il est très possible qu'on prenne un porc pesant et qu'on en tire un bacon-prime nº 1 pour le marché domestique.

D. Mais le porc de 250 livres renferme certaines parties qui, une fois dépecées, seraient aussi bonnes que celles du porc de 200 livres?—R. Dans le marché domestique, mais non pas pour l'exportation.

M. Wright:

D. Les bouchers britanniques ne pourraient-ils pas trancher notre bacon après son arrivée en Grande-Bretagne selon les coupes employées ici?—R. Non; sa préparation et sa manutention diffèrent entièrement là-bas. Le bacon Wiltshire est simplement un porc tranché au centre avec la peau, l'épine dorsale, etc.

M. Perrot :

D. Sait-le porte beaurif—R. C'est-à-dire dans notre paysage 25.20 de moins bien.

M. Martin :

D. On ne produit pas de pacon de même diamètre avec le porc jeune qu'avec le gros porc amphitryon.

D. Qui se rapproche le plus de pacon de même diamètre ?—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.

D. Y a-t-il rencontré à porc qu'on était dans deux ou trois représentants des exploitants agricoles ?

D. Que le porc beaurif ait à subir une opération de pacon-brime ou de pacon ordinaire, il ne peut pas être considéré comme un porc de 320 livres.—R. Si, nécessairement, car il est de pacon bon l'exportation.

D. Le porc entier soit à la production de ce pacon. Le porc entier soit à la production de ce pacon.

D. Qu'est-ce qu'un porc de 320 livres ?—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.

M. Martin :

D. Les porcelets primaudins ne pourraient-ils pas fournir notre pacon de pacon-brime ou de pacon ordinaire selon les coupes simplifiées ici ?—R. Non, ces porcelets ne suffisent pas à la production de ce pacon. Le pacon Wilfrite, à l'exportation et de nombreux différents contingents là-bas. Le pacon Wilfrite, que est simplement un porc ramassé un certain avec le beau, l'épine dorsale, etc.

M. Martin :

D. Mais le porc de 320 livres revient certainement beaucoup plus cher que le porc de 300 livres ?—R. Dans la mesure où il est de meilleure qualité, oui, mais non pas l'exportation.

D. Mais le porc de 320 livres revient certainement beaucoup plus cher que le porc de 300 livres ?—R. Dans la mesure où il est de meilleure qualité, oui, mais non pas l'exportation.

D. Qu'est-ce qu'un porc de 320 livres ?—R. C'est-à-dire dans notre pacon-brime n° 1 pour le marché domestique.

D. Le porc entier soit à la production de ce pacon. Le porc entier soit à la production de ce pacon.

D. Qu'est-ce qu'un porc de 320 livres ?—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.

D. Qu'est-ce qu'un porc de 320 livres ?—R. C'est-à-dire dans notre pacon-brime n° 1 pour le marché domestique.

D. Qu'est-ce qu'un porc de 320 livres ?—R. C'est-à-dire dans notre pacon-brime n° 1 pour le marché domestique.

D. Le porc entier soit à la production de ce pacon. Le porc entier soit à la production de ce pacon.

D. Qu'est-ce qu'un porc de 320 livres ?—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.—R. Non, nous devons savoir pour quel emploi on en fait—à moins de tous les porcs.

M. Martin :

D. Les porcelets primaudins ne pourraient-ils pas fournir notre pacon de pacon-brime ou de pacon ordinaire selon les coupes simplifiées ici ?—R. Non, ces porcelets ne suffisent pas à la production de ce pacon. Le pacon Wilfrite, à l'exportation et de nombreux différents contingents là-bas. Le pacon Wilfrite, que est simplement un porc ramassé un certain avec le beau, l'épine dorsale, etc.

M. Martin :

D. Mais le porc de 320 livres revient certainement beaucoup plus cher que le porc de 300 livres ?—R. Dans la mesure où il est de meilleure qualité, oui, mais non pas l'exportation.

D. Mais le porc de 320 livres revient certainement beaucoup plus cher que le porc de 300 livres ?—R. Dans la mesure où il est de meilleure qualité, oui, mais non pas l'exportation

La tête est enlevée ainsi que l'épine dorsale. On appelle bacon le porc entier. Au Canada le terme bacon désigne généralement le bacon à déjeûner; c'est le ventre tranché, ou longe rognée qui constitue le bacon de dos.

D. Je veux savoir si avant que ce bacon ne soit vendu en Grande-Bretagne, il ne pourrait y être dépecé pour qu'un bacon excellent soit mis sur le marché.—R. Non, on ne l'y dépèce pas. C'est pourquoi il est essentiel que notre bacon ne soit pas trop gras, la ménagère britannique l'achetant tel qu'il se présente. Si on achète une tranche de lard au Canada on en fait enlever la peau et le gras. On ne l'a jamais rogné ainsi au Royaume-Uni.

M. Cruickshank:

D. C'est parce qu'on s'est habitué à ce mode de vente?—R. C'est ce qui se fait toujours dans le Royaume-Uni.

D. A une époque aussi difficile, les consommateurs britanniques ne pourraient-ils pas s'habituer au bacon un peu plus gras?—R. Je ne saurais vous répondre. Ils s'y sont probablement habitués. C'est un fait qu'ils ont consommé bien plus de gras, parce que nous leur expédions du bacon plus gras.

D. Si je me souviens bien, le ministre a dit à la Chambre,—je puis comprendre pourquoi—que nous voulions maintenir nos classements pour l'après-guerre?—R. Oui.

M. Cardiff:

D. Combien le Royaume-Uni accepte-t-il de classements pour ce contrat?—R. Notre contrat prévoit les classements A et B.

D. Rien que deux classements?—R. Oui, et sans aucune distinction quant au choix ou au poids. Il accepte des morceaux de bacon de 45 à 80 livres. Ils proviennent de porcs,—je ne fais qu'une conjecture—de 170 à 240 livres.

M. Hatfield:

D. Pourquoi y a-t-il quatorze ou quinze qualités au Canada?—R. C'est la pratique normale en temps de paix. Comme j'ai tenté de l'expliquer au début, si nous eussions payé un prix uniforme pour toutes les qualités et tous les poids nous aurions réduit à néant tout notre travail des vingt dernières années. Autrement dit, la qualité de notre bacon aurait décliné très rapidement.

M. Wright:

D. Vous avez dit que vous vendez à la Grande-Bretagne deux qualités de bacon, A et B, mais vous achetez vous-même des exploitants de salaisons quinze qualités de A et quinze de B?—R. Oui.

D. Que gagne ou perd la Commission en procédant ainsi?—R. Nos gains ou nos pertes ont varié. Nous avons tenté de les évaluer. Les chiffres exacts n'apparaissent pas à nos états financiers, mais dans l'exécution de chaque contrat nous avons obtenu un surplus après défalcation des frais d'entreposage, etc.

D. A combien s'élevaient-ils dans le contrat de 1942?—R. Je ne puis vous le dire exactement. Il ne sied guère que je consigne un tel renseignement au compte rendu, car je n'ai pas les chiffres exacts, mais je crois que la somme était de $1,300,000 environ.

M. Cardiff:

D. La Commission procède comme vous venez de le dire afin de maintenir la qualité du bacon?—R. Oui.

M. Wright:

D. Que fait-on de ce surplus?—R. A ce propos, notre contrat avec le Royaume-Uni a pris fin vers la fin de septembre dernier, mais il nous fallait alors encore acheter quelque 70,000,000 ou 80,000,000 de livres de bacon en exécution de notre ancien contrat. Comme je vous l'ai dit, nous avons obtenu pour notre nouveau contrat une hausse de prix de 10 schellings, soit de $19.77 à

$21.75. Dès que l'accord eut été conclu et que nous avons su que la nouveau prix avait été relevé de 10 schellings, nous avons haussé immédiatement le prix du quintal d'autant et les cultivateurs en ont profité tout l'automne. Autrement dit, ils ont pu profiter du prix contractuel de cette année à partir du 1er octobre, alors que si nous n'avions pas eu de réserve les prix plus bas se seraient appliqués jusqu'à ce que nous terminions nos achats vers le 21 novembre.

D. Pourriez-vous nous expliquer pour notre gouverne ce qu'il en a résulté pour les cultivateurs pendant cette période?—R. Le seul moyen par lequel je pourrais y arriver—je ne me suis pas préparé pour cela—serait de prendre les prix du porc en vigueur, disons, à Toronto et à Winnipeg avant cette date et les prix ultérieurs. Vous sauriez alors dans quelle mesure les cultivateurs en ont profité.

D. Vous avez acheté, avez-vous dit, du bacon en 1924 de quelques vingt firmes?—R. De trente-quatre.

D. Pourriezvous nous les nommer, nous dire combien vous avez acheté de chacune d'elles et consigner ce renseignement au compte rendu?—R. Je ne puis vous donner...

D. Pendant le contrat de 1942?—R. Pas aujourd'hui. Cependant, je puis obtenir ce renseignement pour le Comité.

D. Oui, je vous en prie.

M. Hatfield:

D. Vous n'achetez que d'une firme dans les provinces Maritimes?—R. Oui.

D. Pourquoi?—R. Cela tient à deux motifs. D'abord, on n'y trouve que deux firmes inspectées; en deuxième lieu, les provinces Maritimes dans leur ensemble sont déficitaires quant à la production porcine. En fait, une firme de ces provinces n'a expédié que très peu de bacon. Elle m'en a exporté que de temps à autre lorsqu'il y avait un surplus.

D. Quelles sont les raisons sociales de ces deux firmes?—R. La Swift Canadian à Moncton, et Davis and Fraser à Charlottetown.

D. Qu'en est-il de Davis and Fraser à Halifax et de Slipp and Flewelling à Saint-Jean?—R. Non. Celles que j'ai citées ont les seules salaisons inspectées par l'Etat. Nous devons restreindre nos achats à ces salaisons, ne pouvant exporter des produits d'autre provenance.

D. Et la Davis and Fraser à Charlottetown?—R. Nous serions entièrement disposés à acheter d'elle si elle voulait nous offrir des produits.

M. Rickard:

D. Est-ce que les exploitants de salaisons sont régis par des normes que vous fixez absolument?—R. Oui.

D. Voici pourquoi je vous le demande. Si un porc pèse une livre ou deux au-dessus ou au-dessous du poids, il y a une déduction sur le prix payé au cultivateur?—R. Oui.

D. Ce bacon entre-t-il entièrement dans le même classement? On a soutenu que c'était bien le cas?—R. Il existe deux classements. Je vous ai démontré que nous avons quinze qualités et choix différents. Nous achetons des cultivateurs de porcs de quatre ou cinq qualités seulement. On ne peut faire coïncider absolument le classement des carcasses et celui des carcasses destinées à l'exportation. Mais quant au poids, nous pouvons user d'une certaine latitude dans le classement des carcasses. Par exemple, pour les porcs classés A nous en acceptons de 140 à 170 livres.

D. Qu'arrive-t-il si un porc pèse 171 ou 173 livres?—R. Pour qu'un porc soit accepté, il doit peser de 142 à 167 livres. Je répète que nous avons fait preuve de latitude. Un porc qui pèse 172 livres est d'un poids excédentaire de cinq livres comme porc propre à la production du bacon Wiltshire, non pas seulement d'une livre.

D. Pas d'après les normes que vous accordez à l'exploitant de salaison.—R. Pour notre part, nous ne nous soucions pas du type d'après lequel l'exploitant l'a acheté du cultivateur. Il faut que le porc puisse être transformé en bacon Wiltshire pour être accepté.

M. Wright:

D. L'exploitant de salaison pourrait-il acheter, disons, un porc de 173 livres, consentir une déduction sur le prix au cultivateur, retrancher cette livre de plus après l'abattage et vous le vendre comme s'il était classé A?—R. Il pourrait en retrancher une livre, mais pas deux.

D. Pas deux?—R. Non. Je ne dirais pas qu'il pourrait en retrancher une demi-livre.

D. Une livre ou deux, peut-être jusqu'à cinq livres?—R. Certainement non. Il ne pourrait en retrancher cinq livres que du ventre ou du cou.

M. Fair:

D. Il pourrait enlever une bonne tranche du cou?—R. Oui.

Le président:

D. En définitive, où ce porc pourrait-il être vendu actuellement? Sur le marché d'exportation ou au Canada? S'il ne pouvait être accepté pour l'exportation, il irait au marché domestique; j'entends au cas où il ne pourrait être classé pour l'exportation.—R. Oui, il irait au marché domestique.

D. Il va à ce marché?—R. Oui. Seulement, nous limitons le nombre de porcs qui peuvent être exportés.

D. Vous n'allez pas accepter pour l'exportation des porcs ne répondant pas au classement?—R. Lorsque nous en sommes rendus à accepter 88 porcs sur 100 dans l'Ouest canadien, nous prenons presque tous ceux qui sont exportables.

M. Aylesworth:

D. Même les porcs pesants?—R. Oui, et ceux extra pesants.

M. Perley:

D. Pourriez-vous nous dire comment les 17,000,000 de porcs sont répartis par province?—R. Comment?

D. Vous avez dit quil vous fallait 17,000,000 de porcs. Pourriez-vous nous dire le nombre que chaque province a fourni?—R. Fourni par qui?

D. Je crois que le président a dit que vous obtiendriez ces données.

M. CRUICKSHANK: Il a dit qu'il les obtiendrait.

M. Golding:

D. Vous avez dans chaque salaison vos propres classeurs pour le classement des porcs sur croc?—R. Oui.

D. Ils y sont postés afin de protéger les producteurs?—R. C'est leur tâche principale.

D. Qui les rétribue?—R. Le Gouvernement fédéral.

Le président:

D. J'allais vous poser une question, mais j'ai été devancé tantôt et je vais lui donner suite. Cette question concerne nos normes et le maintien de la qualité de nos porcs ainsi que le démontrent nos classements. Vous avez dit que vous acceptiez maintenant pour le contrat en cours des porcs trop légers, ce qui peut signifier que les archives du classement ne sont pas aussi complètes quelles devraient l'être à cet égard. Voici où j'en viens. Récemment j'ai lu dans un rapport que le pourcentage des porcs classés A en Ontario était bien supérieur à celui des provinces de l'Ouest. Je veux savoir si les types de nos

porcs dans l'Ouest canadien ou dans le Canada entier se sont maintenus ou s'ils ont décliné depuis l'accroissement de la production porcine?

M. GOLDING: Depuis le relèvement du poids des porcs.

Le TÉMOIN: Ils ne sont plus au même niveau. A mon sens cette considération a fortement déprécié la qualité de nos porcs. En Alberta en 1941, 30.5 p. 100 de tous les porcs étaient classés A. En 1942 ce pourcentage avait fléchi à 25.8 p. 100. Je suis convaincu quune seule raison l'explique: leur poids plus élevé, le poids moyen des porcs s'étant plus accru en Alberta que partout ailleurs au Canada.

M. Fair:

D. Pourriez-vous nous donner ce pourcentage pour l'Ontario?—R. Oui.

M. PERLEY: Ainsi que pour le Québec et la Saskatchewan.

Le TÉMOIN: En 1941, il a été de 29.2 p. 100 en Saskatchewan. Vous remarquerez que le déclin n'y est pas aussi prononcé.

M. Perley:

D. Veuillez nous donner les pourcentages.—R. Pour le classement A: en 1941, 29.2 p. 100. En 1942, 28.7 p. 100. Il s'est à peu près maintenu cette année-là au Manitoba, soit 25.4 p. 100. En 1942, il s'établissait à 25.3 p. 100.

Le président:

D. Le pourcentage quant aux porcs du Manitoba se rapporte-t-il à ceux qui proviennent de cette province ou comprend-il un certain nombre en venant de l'extérieur?—R. Il s'agit de porcs provenant du Manitoba.

D. Je crois que ce serait un relevé intéressant à consigner au compte rendu. Qu'en pense le Comité?

M. GOLDING: Avez-vous les données pour l'Ontario?

M. PERLEY: Ce pourcentage s'est assez bien maintenu en Saskatchewan.

Le TÉMOIN: Il était de 35.1 en 1941 pour l'Ontario; en 1942 il s'établissait à 35.8 p. 100.

Le président:

D. A ce sujet, pouvez-vous m'expliquer pourquoi le classement des porcs dans l'Ontario est plus élevé que dans les autres provinces?—R. Oui. Je n'ai pas apporté les chiffres, n'ayant pas terminé cette étude, mais je pense que vous aurez des précisions si vous étudiez le classement des porcs en Alberta. Vous y constaterez une forte augmentation du pourcentage des porcs classés B-3 et des porcs pesants. Autrement dit, ils ne sont plus classés comme légers, mais pesants et vous constaterez que cela s'est produit dans la même mesure en Ontario. En d'autres termes, actuellement le poids moyen des porcs dans l'Ouest est d'environ huit livres de plus que dans l'Est.

M. CRUICKSHANK: Les porcs sont mieux nourris dans l'Ouest.

M. AYLESWORTH: Vous venez de dire que leur poids moyen s'est accru de près de dix livres. Pouvez-vous nous dire ce qu'a été cette augmentation moyenne en Ontario, s'il y en a eu une, ou bien l'augmentation s'est-elle produite dans l'Ouest seulement?

M. CARDIFF: Le fait reste, je crois, que l'on pratique l'élevage des porcs en Ontario depuis bien plus longtemps que dans les autres provinces; c'est peut-être une réponse à la question.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison, monsieur Cardiff. Il me paraît important d'envisager la question en tenant compte de toute la production porcine au pays. Je me demande aussi si nous portons une attention suffisante à la question des porcs reproducteurs de race, en vue de maintenir la

qualité des porcs nécessaires à l'exécution d'un contrat de l'importance de celui-ci. Je ne fais pas cette observation pour qu'on étudie le sujet dans une discussion portant particulièrement sur les ventes. Mais il me semble que le point que vous avez soulevé est fondé; les troupeaux de porcs reproducteurs sont peut-être plus au point en Ontario que dans l'Ouest canadien. Etant donné ce fort accroissement de la production là-bas, il semble que nos gens ne portent pas la même attention à l'élevage que dans l'Est du Canada.

M. AYLESWORTH: La production porcine remonte loin dans le passé en Ontario. Nous ne devons pas nous attendre à ce que les éleveurs de l'Ouest qui se sont engagés dans cette production sur une grande échelle ces trois dernières années, soient aussi efficaces que nous.

LE PRÉSIDENT: Oui. Mais on pourrait accomplir beaucoup en vue d'établir de bons troupeaux de porcs reproducteurs.

M. Cardiff:

D. J'ai une autre question à poser à M. Pearsall. La Commission agricole des vivres a-t-elle étudié la répercussion que pourront avoir sur la production porcine cette année le printemps tardif et les faibles superficies ensemencées?—R. Nous nous en préoccupons fort. Naturellement, la solution de ce problème n'est pas de notre ressort. Ces considérations ont trait à la production. Mais nous savons très bien que la situation quant aux ensemencements ou aux perspectives d'ensemencement en Ontario va influer très fortement sur notre production porcine future. Autrement dit, nous apprenons que les cultivateurs, par suite de la rareté de fourrage, se débarrassent de leurs truies, et même, de leurs gorets. Bref, il faut prendre des mesures afin de leur assurer qu'ils auront le fourrage nécessaire à l'engraissement de leurs porcs. Je puis simplement vous dire que nous avons énoncé nos opinions; nous croyons que notre cas est étudié—j'ignore quels renseignements M. Presant a pu vous donner, mais je crois qu'un arrêté en conseil a été adopté. J'en ignore les modalités, mais je crois qu'il pourvoit au paiement d'une prime nette et peut-être des frais d'entreposage. Il faut viser à procurer à l'est du pays suffisamment de subsistances alimentaires afin de donner l'assurance qu'il y aura de la nourriture pour terminer l'engraissement de ces porcs.

M. GOLDING: Le ministre a donné cette assurance.

Le président:

D. L'abondance de fourrage dans l'Ouest canadien—surtout en Alberta—que les cultivateurs ont eu de la difficulté à vendre ailleurs, ne pourait-elle expliquer la mise sur le marché de porcs plus pesants?—R. Ah, je le crois. A propos du poids des porcs, je puis vous dire que la semaine dernière leur poids moyen était de 164.5 livres dans l'Ouest canadien, et de 156.3 livres dans l'Est.

M. Aylesworth:

D. J'ai demandé si le poids moyen des porcs avait augmenté en Ontario.—R. Non, je ne le pense pas.

D. Non?—R. Non. Il y a maintenant une différence de huit livres dans leur poids; autrement dit, ceux de l'Ouest pèsent huit livres de plus que ceux de l'Est.

D. C'est depuis que la Commission agricole des vivres a autorisé la vente de porcs à bacon un peu plus pesants; autrement dit, elle a accepté ceux classés B-3.—R. Oui.

D. Cela n'a pas eu le même effet sur l'accroissement du poids moyen des porcs en Ontario comme dans l'Ouest canadien.—R. Je ne crois pas que cela aboutisse à ce résultat. Je crains de ne pas avoir saisi votre point. Je crois que l'effet serait le même dans l'Est que dans l'Ouest.

D. L'effet aurait pu difficilement être le même si le poids moyen des porcs en Ontario n'a pas augmenté.

M. Perley:

D. Leur poids moyen a diminué de huit livres en Ontario?—R. Non.

M. AYLESWORTH: Oui.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais je dirais qu'avant de prendre des mesures afin d'accroître leur poids moyen, celui-ci était de 142 livres en Ontario. Il est maintenant de 156 livres. Dans l'Ouest il était de 155 livres environ; il a passé à 164½ livres.

M. FAIR: Monsieur le président, en tenant compte de la baisse de prix des porcs classés B-3 en comparaison de ceux classés A-1, les cultivateurs qui produisent des porcs pesants y gagnent-ils ou non à les engraisser davantage?

M. AYLESWORTH: Vous demandez s'ils y gagnent?

Le TÉMOIN: Il n'y a pas d'escompte sur les porcs classés B-3. En fait, les porcs acquis des exploitants de salaisons pour exportation sont assujettis à un fort escompte. Mais il n'y a pas d'escompte sur les porcs classés B-3, acquis des cultivateurs.

M. Fair:

D. Vous croyez donc qu'il serait plus avantageux pour les cultivateurs de nourrir leurs porcs suffisamment pour les faire classer B-3?—R. Oui, je ne crois pas qu'il existe de doute à ce sujet.

M. Rickard:

D. Vous entendez maintenant?—R. Oui.

D. Mais ce ne leur sera peut-être pas aussi avantageux plus tard.

M. Golding:

D. Si tous faisaient de même, qu'arriverait-il?—R. Si tous agissaient de la sorte, nos difficultés augmenteraient dans la même mesure.

M. Wright:

D. Ne croyez-vous pas qu'une déduction graduée plutôt qu'une déduction nette d'un dollar pour la qualité, serait préférable? Cela ne serait-il pas plus satisfaisant pour les éleveurs? Je sais qu'ils protestent vigoureusement contre le fait que si une flèche pèse une livre de plus que le poids fixé, la déduction est effectués. Je crois que vous avez dit que le porc de 167 livres était le maximum. Il serait préférable d'accorder un peu plus de latitude aux éleveurs sous ce rapport; vous pourriez peut-être consentir à accepter des porcs de 165 à 170 livres.—R. Votre proposition a peut-être du bon.

D. Il me semble que cela donnerait plus de satisfaction aux éleveurs que le système actuel. Je sais que l'on se plaint beaucoup.—R. La Commission en sait quelque chose; ils ne cessent de se plaindre que si leurs porcs pèsent une livre de trop on applique la déduction.

D. Cet argument a du poids; une déduction graduée donnerait de meilleurs résultats que la déduction nette actuelle.

Le président:

D. J'ai une question à peu près dans le même sens, j'ignore si vous voulez y répondre ou non; croyez-vous qu'il vous faut autant de types de porcs pour répondre à vos fins qu'il y en a actuellement?—R. Vous parlez des carcasses?

D. Des carcasses—des types de porcs.—R. Il y a deux courants d'opinions là-dessus. Cette question fut débattue à diverses réunions d'associations provinciales d'éleveurs. Les uns sont d'avis que les qualités du bacon pour l'exportation devraient correspondre aux qualités des carcasses. En d'autres termes, on soutient que le classement des porcs des cultivateurs devrait correspondre à celui des porcs pour l'exportation. Si on pousse cela à sa conclusion logique on en arrive au problème suivant: il existe un minimum d'environ 30 types et choix

différents pour l'exportation, et il serait d'application à peu près impossible. Autrement dit, on pourrait difficilement avoir 30 types différents; à cause du poids des porcs ou de toute autre considération. C'est là une opinion et elle compte de chauds partisans. Il y en a une autre, ainsi qu'en témoigne probablement la suggestion de votre président: celle tendant à restreindre le nombre des types pour les carcasses et ne tenir aucun compte des types de bacon pour l'exportation. Des gens la critiquent—il y a toujours la question de la fixation de classements pour le cultivateur autres que ceux établis pour l'exploitant d'une salaison.

Franchement, les deux propositions ont du mérite; tels sont les deux courants d'opinions. Voici mon propre sentiment à ce sujet: je ne vois pas comment l'on pourrait établir un système de classement des carcasses qui correspondrait aux classements pour l'exportation. Il serait tout à fait impossible d'application et trop compliqué. Par ailleurs, je ne sais que répondre au cultivateur qui vient me dire qu'il devrait obtenir le même classement que l'exploitant de salaison.

M. Aylesworth:

D. Les classements attribués à l'exploitant de salaison répondent-ils mieux à ses fins que ceux accordés aux cultivateurs,—le classement des porcs sur croc ou le classement des porcs sur pied?—R. Non, sans conteste. Je ne dirai qu'un mot à ce sujet. J'ai dit au début de mon témoignage qu'actuellement 49 p. 100 du bacon que nous exportons comprend les porcs pesants et qu'en même temps nous exportons 75 p. 100 de notre production porcine. Les cultivateurs sont loin d'obtenir un escompte sur 49 p. 100 des porcs vendus.

D. Est-il vrai que lorsqu'un éleveur-cultivateur ou un consignateur expédie un certain nombre de porcs, s'il n'est pas convaincu qu'ils ont été bien classés, vous ne permettez pas à un autre classeur d'en faire le classement?—R. Oui, c'est très vrai.

D. Et même si le classement est loin d'être juste ou précis?—R. Je ne dirais pas...

D. N'est-ce pas un fait que deux classeurs ne peuvent attribuer exactement le même classement aux porcs dans un enclos ou même sur croc?—R. Oui, tout à fait.

D. Cela ressemble fort, il me semble, au cas de celui qui s'est fait prédire l'avenir par une tireuse au thé et qui demande ensuite à une autre de faire de même. Celle-ci s'y refuse absolument sachant qu'elle ne saurait rien lui dire qui correspondrait de très près à ce que la première aurait dit. Il en va de même pour le classement des porcs.

M. GOLDING: Non, je sais qu'il n'en est pas à ce point.

Le TÉMOIN: Cela me paraît un peu exagéré. Le classement des porcs n'est pas entaché d'exagérations comme la bonne aventure.

M. AYLESWORTH: D'après moi, il l'est.

Le TÉMOIN: Je dirais que deux personnes ne sont jamais de la même opinion.

M. Aylesworth:

D. A mon sens, la justice élémentaire exige que l'éleveur ou le consignateur qui expédie ses porcs à un établissement où le classement ne l'a pas satisfait obtienne un reclassement.—R. Cela comporterait un problème d'ordre pratique. Nous inspectons les expéditions de porcs dans tout le Canada. Lorsque j'ai dit clairement il y a un instant que nous ne permettons pas de reclassement, cela est vrai et faux dans un sens. Si nous recevons une plainte touchant un classement nous l'étudions et c'est ici que le problème surgit...

D. Vous l'étudiez, mais vous n'accordez pas d'autre classement.—R. Prenez, par exemple, Stratford, nous y avons un classeur; de sorte que si un exploitant de salaison, un cultivateur ou qui que ce soit, n'est pas satisfait du classement,

à qui nous adresserons-nous? Nous n'y avons pas d'autre classeur et si le classement ne peut être changé, pourquoi les gens iraient-ils à Toronto où il y a trois abattoirs et trois classements sont adoptés, pourquoi leur permettrait-on de faire intervenir un autre classeur?

D. Il est très remarquable que là où il n'y a qu'un classeur en fonction depuis quelque temps, que les éleveurs y expédient des porcs, disons, chaque semaine, si l'exploitant de salaison vend légèrement à perte, les prix sont ramenés à ceux qu'il croit devoir payer et on n'est pas satisfait des classements neuf fois sur dix. Par ailleurs, si le marché est quelque peu à la hausse et que l'exploitant de salaison veut absolument obtenir ces classements, il est presque toujours satisfait des classements?—R. Vous dites qu'on est mécontent des classements, de qui parlez-vous?

D. Des éleveurs, des consignateurs.—R. Vous donnez à entendre que les prix courants influent quelque peu sur le classement?

D. Pas du tout, je dis que neuf fois sur dix il en est ainsi, dans les conditions précitées et je me suis demandé souvent pourquoi.—R. Je crois pouvoir produire des statistiques qui contredisent complètement cette théorie, parce que nous avons eu...

D. Je puis vous produire des déclarations qui prouvent absolument le bien-fondé de ce que j'avance.—R. Cela se peut, mais elles devraient s'appuyer sur des faits.

D. Le prix que rapportent vos porcs à bacon en constitue la preuve.—R. Inscrivez vos prix tous les jours, ainsi que vos classements, et vous ne pouvez trouver de données à l'appui de votre avancé.

M. Rickard:

D. Cela vaut-il pour le classement des porcs sur croc ainsi que pour celui des porcs sur pied...

Le TÉMOIN: Je serais heureux de produire des statistiques à ce sujet si on en doute. Je suis prêt à les fournir en tout temps.

M. Cruickshank:

D. Ne déplacez-vous pas vos classeurs de carcasses?—R. Oui.

D. Nous constatons exactement la même situation en Colombie-Britannique lorsqu'un classeur reste trop longtemps au même endroit.—R. Nous essayons d'envoyer nos classeurs d'un endroit à un autre, autant que possible. A Winnipeg et à Toronto nous les déplaçons de salaison en salaison chaque semaine.

M. GOLDING: Combien de temps passent-ils dans chaque ville?

Le TÉMOIN: S'il s'agit d'un homme marié, il faut qu'il y reste un espace de temps raisonnable, il ne peut se déplacer constamment.

M. GOLDING: Il y a une chose qui agite les gens ou qui du moins les intrigue; on parle des grandes variations dans les prix d'une journée à l'autre et d'une semaine à l'autre. La difficulté est que le prix du bacon est fixé et que les autres prix varient de jour en jour. Cela fait l'objet de bien des plaintes à ma connaissance.

M. EVANS: Pourquoi les prix varient-ils?

Le TÉMOIN: Je regrette, je ne puis vous répondre.

M. PERLEY: Je sais que les expéditeurs formulent certaines plaintes.

M. Hatfield:

D. Quel contrôle exercez-vous sur l'exploitant de salaison?—R. Nous sommes revêtus d'une autorité spéciale en ce sens que nous pouvons fixer un prix minimum, si cela semble opportun. Nous avons étudié à différentes reprises l'à-propos de ce contrôle, mais nous avons conclu en nous basant sur ce qui est

arrivé dans le cas d'autres denrées, que dès que vous fixez un prix maximum, ce prix devient le prix reconnu.

D. Ce prix s'entend-il f. à b. au port maritime?—R. Oui. Pour faire suite au contrôle que nous exerçons: nous exigeons de chaque exploitant de salaison qu'il nous envoie chaque semaine un état des frais relatifs aux porcs. Nous tenons ces états à jour. Nous savons le nombre total des achats de porcs, la qualité de chacun, les exploitants de salaisons nous les communiquant régulièrement.

Pour ce qui est de la question principale: les causes des variations des prix des porcs, je n'essaierai pas d'y répondre, car je ne crois pas pouvoir en faire réponse. Certains facteurs peuvent parfois influer sur les prix; bien qu'il soit vrai que nous avons des prix fixes et uniformes pour l'exportation et qu'un fort pourcentage des porcs sont exportés, il semblerait que cela constituait ou devrait constituer le facteur dominant dans la fixation de nos prix, ou, du moins un facteur plus important qu'il ne paraissait. Il y a par ailleurs ce facteur que le marché domestique est encore important et qu'il n'a pas la même stabilité. Au cours de la période de l'été dernier alors que nous ne recevions du bacon qu'en quantités relativement faibles,—quelque 67,000,000 de livres—les exploitants de salaisons obtenaient un pourcentage plus élevé sur le marché domestique à cause de la rareté des porcs et ce marché leur était relativement profitable. Vous vous souvenez que les prix des porcs furent relativement élevés l'été dernier. Nous sommes alors intervenus et avons dit aux exploitants de salaisons de livrer plus de porcs pour l'exportation, d'en vendre davantage à bas prix et d'en vendre moins sur le marché domestique avantageux. C'est ce qui explique le fléchissement des prix du porc l'automne dernier.

M. RICKARD: Les bouchers locaux n'en portent-ils pas aussi leur part de responsabilité?

Le TÉMOIN: Oui. Ce n'est pas tout. On a appliqué le plafonnement des prix domestiques; je crois qu'il a eu tendance à faire baisser les prix et il y a eu aussi le marché noir. Et puis, puisque la question a été soulevée, il y a un autre facteur à propos de ces cotes, sur quelques ventes en tout cas, et c'est que les cotes élevées ne signifient pas grand'chose quant aux frais relatifs aux porcs. Nous en obtenons les chiffres chaque semaine. Si on les compare aux relevés des marchés on constate parfois qu'il n'y a guère de rapport entre eux. Nous avons étudié l'à-propos ou non d'étudier la publication des frais des porcs habillés plutôt que les prix du porc, simplement pour être en mesure de citer ces faits.

M. Perley:

D. Vous nous avez donné un état du pourcentage des types dans les différentes provinces; pourriez-vous nous dire les prix des porcs livrés dans chaque province?—R. Oui.

M. FAIR: Il y aurait peut-être lieu de consigner ce renseignement au compte rendu.

Le TÉMOIN: Oui, je pourrais vous donner ce renseignement; j'ai les données, de 1923 à aujourd'hui.

M. FAIR: Si vous les consignez au compte rendu, cela saisferait peut-être M. Perley.

M. GOLDING: Pour revenir au point auquel je voudrais donner suite...

M. PERLEY: Monsieur le président, cet état va-t-il être consigné au compte rendu, ou allez-vous nous le communiquer maintenant?

Le PRÉSIDENT: En réponse à votre question, je vous dirai que ce tableau devrait être inséré au compte rendu. Il remonte à 1923; nous faut-il remonter jusque là?

M. PERLEY: Non, je veux les chiffres pour ces années.

M. FAIR: Je crois qu'il conviendrait mieux de remonter à 1929.

M. PERLEY: Cela m'irait de remonter à 1939.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut obtenir les chiffres jusqu'à quelle année?

Quelques DÉPUTÉS: Jusqu'à 1939.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons consigner ce relevé au compte rendu.

M. Perley:

D. Pourriez-vous nous donner le pourcentage des types—je crois que vous avez dit que le type A s'établissait à 29.02 p. 100 en 1941 dans la Saskatchewan et 28.07 en 1942. Ce type s'est assez bien maintenu en Saskatchewan. Quant au Manitoba, pourriez-vous nous donner le volume de la production porcine pour ces années afin que nous ayons une idée de son accroissement et aussi des types livrés?—R. Je puis vous donner immédiatement ces types pour la Saskatchewan: au cours de l'année civile 1941 cette province a fourni 857,023 porcs; 964,632 en 1942.

D. Pourriez-vous nous en donner les livraisons pour l'Alberta?—R. En 1941, 1,947,043 porcs; en 1942, 2,182,326. Au Manitoba, en 1941: 526,111; en 1942, 578,059.

M. Rickard:

D. Et en Ontario?—R. En 1941, 2,326,623 porcs; en 1942, 2,021,562. Dans le Québec, en 1941, 450,840, avec un pourcentage de types de 28.7 p. 100; en 1942, 347,707, pourcentage du type A, 30.4.

D. A ce propos, avez-vous le pourcentage des porcs selects?—R. Il n'y en a pas.

D. Les cultivateurs reçoivent tant pour les porcs selects.—R. Ce sont des porcs selects, j'entends les carcasses du type A.

M. CRUICKSHANK: Pourquoi n'obtiendrions-nous pas les données ci-haut en remontant jusqu'en 1929? Les renseignements existent; pourquoi ne pas nous les donner?

M. PERLEY: Ils n'ont pas de valeur.

M. CRUICKSHANK: Quelqu'un dit qu'ils sont dénués de valeur; je pense qu'il est utile de connaître les revenus des cultivateurs pendant la crise. Cela m'intéresse vivement de connaître leurs revenus d'alors.

Le PRÉSIDENT: Cela se rapporte à la vente et au classement. Je crois que cela agréerait au Comité si nous obtenions les données précitées depuis la conclusion des accords concernant le bacon avec le Gouvernement britannique.

M. CRUICKSHANK: Vu que M. Pearsall a toutes ces données devant lui, pourquoi ne pas les insérer au compte rendu? Quelqu'un s'y oppose-t-il?

Le PRÉSIDENT: Personne n'y a d'objection, sauf celle-ci: le compte rendu renfermera autant de détails de plus, ce qui n'est pas tout à fait aussi utile aujourd'hui. Nous pourrions facilement les fournir au Comité pour la période de crise, si le Comité le désire.

M. PERLEY: Nous nous intéressons aux accords relatifs au bacon.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez les données à partir de l'application de ces accords.

M. PERLEY: Voici où je veux en venir: les provinces de l'Ouest ont très bien répondu à la demande d'accroissement de la production porcine. Elles l'ont toutes considérablement accrue. Un détail qu'il ne faut pas oublier est qu'elles ont augmenté leurs pourcentages.

M. GOLDING: Elles ont obtenu de beaux résultats. Je me demande si nous pouvons revenir au point...

Le PRÉSIDENT: Réglons cette question sur-le-champ. Allons-nous consigner au compte rendu les renseignements concernant la période écoulée depuis que les négociations visant un accord pour la vente du bacon furent entamées avec le Gouvernement britannique.

M. FAIR: Il vaudrait mieux remonter à 1929. Tous les frais seraient ceux de l'encre, le papier et de la composition. Je crois qu'il nous faudrait ces données.

M. CRUICKSHANK: Cela ne ferait de tort à personne; toutes ces données sont ici.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

CLASSEMENTS DE PORCS D'APRÈS L'ORIGINE

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Classement des carcasses

Année	Total	A %	B %
1940	6,156	23.0	51.1
1941	32,769	32.5	48.5
1942	31,875	32.1	51.7

ALBERTA

Classement sur pied

Année	Total (Morceaux de bacon après 1929)	*B.S. %	*L.E. %
1923	404,860	2.4	73.0
1925	618,186	3.5	70.4
1930	628,935	6.0	21.0
1935	953,495	18.5	39.0
1936	981,490	22.6	38.7
1937	788,827	24.9	36.8
1938	490,030	32.5	40.4
1939	590,219	36.0	47.4
1940	540,316	32.7	52.4
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

Année	Total	A %	B %
1935	.....	....	....
1936	49,819	31.7	47.9
1937	191,445	29.4	47.1
1938	292,808	31.2	49.4
1939	389,673	29.1	56.9
1940	945,066	27.2	58.0
1941	1,947,053	30.5	55.5
1942	2,182,326	25.8	57.3

SASKATCHEWAN

Classement sur pied

Année	Total (Morceaux de bacon après 1929)	*B.S. %	*L.E. %
1923	197,618	4.8	63.9
1925	340,366	4.2	54.1
1930	314,579	5.1	17.0
1935	440,418	16.2	34.4
1936	542,525	16.5	34.3
1937	482,866	14.8	29.3
1938	137,625	20.1	32.4
1939	175,832	23.8	39.6
1940	152,075	23.8	38.7
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

Année	Total	A %	B %
1935	85	30.5	45.8
1936	27,472	26.8	43.5
1937	85,327	20.5	41.7
1938	79,501	22.8	47.3
1939	136,356	23.3	55.1
1940	496,863	27.0	53.8
1941	857,023	29.2	51.9
1942	964,632	28.7	51.2

MANITOBA

Classement sur pied

		%	%
1923	155,937	8.2	62.3
1925	259,436	7.4	58.4
1930	200,131	14.4	26.4
1935	211,825	18.4	37.5
1936	255,377	17.1	37.6
1937	228,837	17.1	37.3
1938	196,705	19.3	41.6
1939	260,066	21.3	46.3
1940	261,871	24.9	43.5
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

ONTARIO

Classement sur pied

		%	%
1923	1,506,279	21.1	55.3
1925	1,486,439	24.4	59.9
1930	1,053,868	24.7	52.5
1935	1,056,454	31.6	49.9
1936	1,291,352	31.6	49.9
1937	1,133,741	30.6	49.2
1938	897,435	33.4	49.9
1939	497,662	32.0	52.8
1940	180,568	26.5	54.2
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

M. FAIR: Il vaudrait mieux remonter à 1920. Tous les frais seraient ceux de l'encre, le papier et de la composition. Je crois qu'il nous faudrait ces données.

M. CHUCKSANUK: Cela ne ferait de tort à personne; toutes ces données sont ici.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

Classement des carcasses

		%	%
1935	.....	....	....
1936	12,299	29.6	46.3
1937	26,809	24.6	45.6
1938	43,350	25.2	47.6
1939	67,146	23.7	55.9
1940	248,818	26.2	43.2
1941	526,111	25.4	52.7
1942	598,059	25.3	52.2

Classement des carcasses

		%	%
1935	97,098	35.8	49.4
1936	286,267	38.3	47.8
1937	579,294	34.7	47.8
1938	733,927	34.0	52.2
1939	1,170,288	32.5	56.2
1940	2,010,888	29.1	58.2
1941	2,326,623	35.1	55.2
1942	2,021,562	35.8	55.3

QUÉBEC

Classement sur pied

Année	Total	*B.S. %	*L.E. %
1923	91,986	10.9	38.9
1925	77,405	12.2	49.5
1930	82,827	9.5	28.8
1935	148,907	16.0	34.6
1936	215,825	18.5	37.7
1937	280,450	20.9	38.5
1938	202,583	22.6	42.9
1939	205,550	24.0	48.9
1940	188,051	23.6	50.2
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

		A	B
1935	711	19.2	43.3
1936	35,253	21.8	44.2
1937	62,244	25.7	41.4
1938	80,503	29.4	45.6
1939	131,023	27.8	49.5
1940	336,447	25.8	48.2
1941	450,840	28.7	52.8
1942	347,707	30.4	56.0

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Classement sur pied

Année	Total	*B.S. %	*L.E. %
1925	11,733	17.7	22.2
1930	16,190	30.4	30.8
1935	10,371	31.6	31.4
1936	900	4.8	11.2
1937	814	8.2	14.3
1938	1,424	3.6	15.9
1939	739	3.3	13.9
1940	770	2.8	10.6
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

		A	B
1935	15,934	28.7	37.7
1936	31,278	29.0	44.1
1937	37,591	26.6	51.2
1938	39,899	34.7	48.6
1939	42,872	32.0	48.6
1940	46,864	29.4	52.9
1941	47,412	35.1	49.2
1942	52,876	39.1	49.9

NOUVEAU-BRUNSWICK

Classement sur pied

		%	%
1925	2,607	6.7	31.7
1930	3,317	10.3	21.6
1935	9,560	7.3	17.5
1936	9,474	7.7	21.9
1937	7,048	8.2	27.9
1938	7,550	7.9	26.4
1939	6,663	8.4	28.2
1940	1,839	7.4	23.0
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

		%	%
1935	1,080	33.7	30.3
1936	4,687	27.7	46.0
1937	15,207	21.0	47.1
1938	18,331	34.2	48.3
1939	20,632	31.4	49.7
1940	27,361	29.7	52.2
1941	23,526	35.0	49.5
1942	22,379	36.3	49.1

NOUVELLE-ÉCOSSE

Classement sur pied

		%	%
1930	1,255	50.2	20.9
1935	508	....	....
1936	940	20.0	28.7
1937	1,186	11.2	25.3
1938	1,083	8.3	32.8
1939	463	3.2	44.0
1940	18	....	....
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

		%	%
1935	301	32.8	27.9
1936	1,418	32.1	47.6
1937	4,624	23.2	50.8
1938	7,055	32.1	49.2
1939	6,061	30.1	50.9
1940	5,562	26.7	55.8
1941	4,850	34.8	48.8
1942	6,747	38.5	51.3

CANADA

Classement sur pied

Année	Total	*B.S. %	*L.E. %
1923	2,356,680	15.3	58.9
1925	2,782,400	15.4	61.1
1930	2,301,102	15.5	35.7
1935	2,831,479	22.9	42.0
1936	3,297,973	24.4	42.1
1937	2,923,769	24.4	40.5
1938	1,934,424	29.5	44.5
1939	1,737,010	29.8	48.1
1940	1,325,592	27.9	48.9
1941	.....	....	....
1942	.....	....	....

Classement des carcasses

Année	Total	A %	B %
1935	115,209	34.7	47.5
1936	447,493	34.5	46.9
1937	1,602,541	31.1	46.8
1938	1,305,374	32.0	50.5
1939	1,964,051	30.5	55.5
1940	4,124,034	28.0	56.4
1941	6,216,207	31.5	54.3
1942	6,228,163	29.9	55.1

* B.S.—Bacon select. L.E.—Lisse épais.

M. FAIR: J'ai quelques questions à poser, si M. Soper a fini.

Le PRÉSIDENT: M. Golding a commencé à poser une question; quelle était-elle, monsieur Golding?

M. GOLDING: Elle a trait aux frais de transformation.

M. Golding:

D. Vous nous avez donné un exemple à propos de Stratford. Que pensez-vous des établissements répartis dans la province entière, comme ceux de Kitchener, de Stratford et de Barrie, par opposition à la centralisation des établissements importants dans certaines grandes villes, pour ce qui est des frais de transformation, de manutention et de service.

M. AYLESWORTH: Tout dépend du chiffre d'affaires, du nombre de porcs qui passent par une salaison. Plus elle en reçoit, plus les frais de transformation sont bas.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il serait loyal de tenter de faire même une estimation. Prenez les 13 établissements de l'Ontario. Il y aurait un plus grand écart entre eux quant aux frais ci-dessus qu'entre une firme comme Schneider et l'une des firmes importantes de Toronto.

M. GOLDING: J'en conviens volontiers; ce sont précisément les données que je voudrais avoir.

Le TÉMOIN: Quant au total de ces frais, j'envisage la question ainsi: ces salaisons se font la concurrence et si elles veulent obtenir les porcs, elles doivent s'assurer que leurs revenus suffisent à les maintenir. Sinon, elles devront abandonner les affaires. Tant qu'elles ont payé des prix satisfaisants aux producteurs nous supposons que leur exploitation leur permet de se tirer d'affaire.

M. Soper:

D. N'est-ce pas une erreur d'abaisser la qualité du bacon pour le marché d'après-guerre? La qualité du bacon exporté au Royaume-Uni a fléchi dans une certaine mesure.—R. Si vous envisagez la réputation du bacon canadien purement quant à l'après-guerre, j'en conviens avec vous. Nous nous sommes mis à la tâche connaissant les risques qu'elle comportait. J'ai parlé des porcs pesants parce qu'il semble y avoir une demande croissante au pays pour que l'on permette aux éleveurs de continuer à produire des porcs encore plus pesants. Franchement, je crois que ce serait une erreur d'aller plus loin en ce sens; nous sommes allés plus loin que nous devrions même y aller maintenant. Je suis d'avis que dès que nous aurons assez de porcs pour répondre à nos engagements, nous devrions en avertir les cultivateurs pour qu'ils recommencent à élever des porcs propres à la production d'un bacon de qualité supérieure. Ainsi donc, lorsque la guerre aura pris fin nous aurons du moins conservé quelque vestige de notre réputation, parce qu'aujourd'hui le bacon canadien est consommé dans 85 ou 95 p. 100 des foyers anglais. Ils en garderont un souvenir très vivace.

CANADA

Classement sur pied — Classement des carcasses

Année	Total	*B.S. %	*I.E. %	Année	Total	A %	B %
1923	2,250,080	16.7	83.0	1923	119,200	31.7	67.4
1925	2,782,600	15.4	67.1	1930	417,975	32.6	44.0
1926	2,901,102	15.8	35.7	1937	1,002,981	31.1	66.8
1935	2,831,479	22.8	42.0	1938	1,209,274	32.0	58.1
1936	2,327,973	24.4	42.1	1939	1,091,021	30.8	59.4
1937	2,923,760	24.4	40.5	1940	4,124,004	23.0	66.4
1938	1,954,434	20.4	44.8	1941	6,218,207	31.8	58.7
1939	1,727,010	29.8	42.1	1942	6,228,103	29.9	62.1
1940	1,923,209	27.0	42.8				
1941	.....	....	....				
1942	.....	....	....				

* B.S.—Bacon sélect. I.E.—Lisse épaisse.

M. FAIR: J'ai quelques questions à poser, si M. Soper a fini.

Le PRÉSIDENT: M. Golding a commencé à poser une question; quelle était-elle, monsieur Golding?

M. GOLDING: Elle a trait aux frais de transformation.

M. Golding:

D. Vous nous avez donné un exemple à propos de Stratford. Que pensez-vous des établissements répartis dans la province entière, comme ceux de Kitchener, de Stratford et de Barrie, par opposition à la centralisation des établissements importants dans certaines grandes villes, pour ce qui est des frais de transformation, de manutention et de service.

M. AYLESWORTH: Tout dépend du chiffre d'affaires, du nombre de porcs qui passent par une salaison. Plus elle en reçoit, plus les frais de transformation sont bas.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il serait loyal de tenter de faire même une estimation. Prenez les 13 établissements de l'Ontario. Il y aurait un plus grand écart entre eux quant aux frais d'abattage qu'entre une firme comme Schneider et l'une des firmes importantes de Toronto.

M. GOLDING: J'en conviens volontiers; ce sont précisément les données que je voudrais avoir.

Le TÉMOIN: Quant au total de ces frais, j'envisage la question ainsi: ces salaisons se font la concurrence et si elles veulent obtenir les porcs, elles doivent s'assurer que leurs revenus suffisent à les maintenir. Sinon, elles devront abandonner les affaires. Tant qu'elles ont payé des prix satisfaisants aux producteurs nous supposons que leur exploitation leur permet de se tirer d'affaire.

M. SOPER:

D. N'est-ce pas une erreur d'abaisser la qualité du bacon pour le marché d'après-guerre? La qualité du bacon exporté en Royaume-Uni a fléchi dans une certaine mesure.—R. Si vous envisagez la répartition du bacon canadien pendant quant à l'après-guerre, j'en conviens avec vous. Nous nous sommes à la tâche connaissant les risques qu'elle comportait. J'ai parlé des-porcs pesants parce qu'il semble y avoir une demande croissante au pays pour qu'on permette aux éleveurs de continuer à produire des porcs encore plus pesants. Franchement, je crois que ce serait une erreur d'aller plus loin en ce sens; nos sommes allés plus loin que nous devrions même y aller maintenant. Je me d'avis que dès que nous aurons assez de porcs pour répondre à nos engagements nous devrions en avertir les cultivateurs pour qu'ils recommencent à élever de porcs propres à la production d'un bacon de qualité supérieure. Ainsi donc, lorsque la guerre aura pris fin nous aurons du moins conservé quelque vestige de notre réputation, parce qu'aujourd'hui le bacon canadien est consommé des 85 ou 90 p. 100 des foyers anglais. Ils en garderont un souvenir très vivace.

M. Rickard:

D. A ce sujet, est-ce que nous y gagnerions à accorder une prime aux éleveurs, à les autoriser à hausser leurs prix et élever légèrement le niveau du classement, parce qu'il est plus praticable d'élever un porc pesant et c'est pour cette raison que les cultivateurs élèvent des porcs plus pesants.—R. C'est possible, monsieur.

Le président:

D. S'ensuit-il, monsieur Pearsall, que les éleveurs peuvent obtenir à moins de frais un porc plus pesant que le porc habituel de 200 livres?—R. Vous le savez probablement aussi bien que moi, messieurs. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, à moins qu'un éleveur ne puisse employer autrement son fourrage.

D. Je crois que le seul avantage prouvé qui résulte de la production d'un porc plus pesant est celui-ci: si un cultivateur peut employer un fourrage meilleur marché il en tirera un meilleur parti pour les porcs pesants et les jeunes porcs se nourriront de fourrage secondaire.

M. RICKARD: Monsieur le président, ce n'est pas ce qu'ont constaté les éleveurs de porcs.

Le PRÉSIDENT: M. Fair a quelques questions à poser.

M. SOPER: J'en ai trois autres; je veux en finir avec elles.

M. Soper:

D. Les ventes fléchissent-elles autant en juillet et août qu'auparavant, ou se répartissent-elles plus uniformément sur l'année entière?—R. Elles ont fléchi l'an dernier. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je crois pouvoir affirmer que le fléchissement a été prononcé en été. J'attribue cela à la rareté du bœuf au cours de cette période, ainsi qu'au marché noir, bien que cette expression me paraisse impropre. Le bœuf envoyé ordinairement aux abattoirs a été vendu autrement que par les voies habituelles, mais je ne crois pas que rien n'indique un changement marqué dans le mouvement saisonnier normal.

D. Estimez-vous que les exploitants traitent les marchands de demi-gros et les éleveurs avec justice?—R. Cette question ouvre de vastes perspectives, mais je vous dirai simplement que je ne saurais répondre de toutes les transactions...

D. Je ne blâme pas les exploitants de salaisons.—R. Je crois pouvoir dire que si notre Commission n'avait pas été fermement convaincue que les cultivateurs et les éleveurs obtiennent une part assez équitable des ventes globales de bacon, elle serait intervenue. Autrement dit, les établissements de transformation n'imposent pas de frais excessifs; autrement, notre Commission devrait prendre des mesures pour corriger cette situation.

M. GOLDING: Concernant le...

M. FAIR: Pour faire suite à ce sujet, j'aimerais poser une ou deux questions, mais il semble que les autres membres du Comité parlent constamment.

M. SOPER: J'ai encore une question à poser.

M. Soper:

D. Obtenez-vous de meilleurs porcs de la région d'industrie laitière qu'en dehors de celle-ci où les porcs sont nourris surtout de grain et où les produits laitiers manquent pour l'élevage des gorets?—R. Je crois qu'on obtiendrait ce résultat et plus particulièrement dans l'Est de l'Ontario. Cela est vrai pour ce qui est du lait écrémé, mais non pas du petit lait. On élève des porcs en Ontario qui, règle générale, sont nourris de lait écrémé. De plus, on pratique pobablement l'élevage sur une plus haute échelle. J'ajouterai que dans l'Ouest canadien, — c'est un point qui a été révélé, — la production des porcs s'est sensiblement relevée sans l'emploi de sous-produits laitiers ou à même très peu de ces produits, pour compléter leur alimentation. On y élève des porcs de haute qualité.

D. Je crois que la plupart des cultivateurs de l'Ouest gardent maintenant quelques vaches et ont du lait écrémé.—R. C'est vrai du Manitoba et des régions de culture mixte, mais il doit y avoir de grandes étendues en Alberta, si on tient compte de l'importance qu'y a pris l'élevage des porcs, où les approvisionnements de lait écrémé et de produits laitiers doivent être très maigres.

M. FAIR: Monsieur le président, j'ai un certain nombre de questions à poser au témoin, mais d'autres membres du Comité ont parlé et je n'ai pas voulu les interrompre. Cependant, mon interrogatoire sera peut-être long et je suis sûr qu'ils voudront peut-être poser des questions, ce qui exigera du temps. Par conséquent, je crois que M. Pearsall devrait revenir témoigner au Comité.

En toute justice pour les éleveurs de porcs de ma province, il me semble opportun de déclarer que par suite du fléchissement qui s'est produit dans la qualité de nos porcs, peut-être même aux dépens de l'accroissement du nombre, de grands progrès ont été réalisés en Alberta par divers moyens, surtout le choix de meilleurs porcs reproducteurs, une meilleure alimentation et des moyens analogues. Je crois que les éleveurs de ma province se sont acquittés de leur devoir envers le pays en élevant plus de porcs et en les engraissant davantage.

M. Léger:

D. M. Pearsall pourra-t-il répondre à des questions sur l'abatage du bœuf à la prochaine séance?—R. Je suppose que vous voulez parlez des permis d'abatage?

D. Oui.—R. Je crains de ne pouvoir vous donner bien des éclaircissements à ce sujet. L'abatage relève en définitive de la Commission des prix et du Commerce en temps de guerre. Celle-ci exige que les éleveurs se munissent de ces permis. Cette question nous intéresse directement parce qu'après la délivrance de ces permis par la Commission, nous avons un intérêt vital à connaître le nombre de porcs dont elle permet l'abatage. Je communiquerai volontiers au Comité tous les renseignements que j'ai, mais je ne devrais pas dire que j'assumerais quelque responsabilité.

D. Voulez-vous accepter des suggestions?

M. WRIGHT: J'ai demandé qu'on me donne les montants des achats faits par la Commission des trente-quatre firmes dont vous avez parlé. Je veux aussi savoir en même temps le nombre global de porcs abattus pour le compte de chaque firme afin que nous sachions la proportion des porcs achetés de chaque firme.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, cela termine nos délibérations pour aujourd'hui.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 12

SÉANCE DU MARDI 29 JUIN 1943

TÉMOINS:

M. L. W. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes.

M. R. S. Hamer, directeur du service de la production, ministère de l'Agriculture.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 29 juin 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Blair, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Hatfield, Henderson, Kirk, Laflamme, Lafontaine, Léger, MacDiarmid, McCuaig, McCubbin, McNevin (*Victoria-Ontario*), Perley, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Midllesex-est*), Senn, Soper, Ward, Weir, Whitman, Wright—34.

Sont aussi présents: M. L. W. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes et M. R. S. Hamer, directeur du service de la production, ministère de l'Agriculture.

Les procès-verbaux de la dernière séance tenue le vendredi 25 juin sont lus et, sur proposition de M. Dechêne, approuvés.

M. Pearsall est rappelé et après un nouvel interrogatoire, reste à la disposition du Comité. M. Hamer est appelé. Il fait un exposé de la situation du bœuf au Canada et est interrogé.

A 6 heures, sur proposition de M. Léger, le Comité s'ajourne au jeudi 1er juillet à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,

R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 29 juin 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous commencer la séance, messieurs?

M. PERLEY: Monsieur le président, puis-je poser une question au sujet des documents qui ont été produits. Naturellement, ils n'ont pas été inclus dans le compte rendu. Seront-ils distribués?

Le PRÉSIDENT: A quels documents faites-vous allusion? Sont-ce les réponses aux questions?

M. PERLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Elles seront incluses dans le compte rendu qui va être publié.

M. PERLEY: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Lors de notre dernière séance nous avons commencé à entendre l'exposé de M. Pearsall, président de la Commission des viandes nouvellement organisée, et ce fut le désir du Comité qu'il revienne terminer l'exposé du travail de ce service de l'organisation. Il est ici cet après-midi. Je suppose que les membres du Comité ont des questions à lui poser et nous allons commencer par entendre M. Pearsall. Je crois que certaines questions ont été posées l'autre jour, et M. Pearsall a dit qu'il essayerait d'obtenir les renseignements voulus. S'il a les renseignements, il serait préférable qu'il les donne au début de la séance d'aujourd'hui.

M. L. W. PEARSALL est rappelé.

Le TÉMOIN: Lors de la dernière séance on a demandé quelle quantité de bacon avait été achetée de chacune des compagnies de salaison et les sommes versées à chacune d'elles depuis le début des opérations de la commission. De retour au bureau, j'ai appris qu'il faudrait quelque temps pour obtenir ces renseignements. Tous les chèques sont émis par le service de la trésorerie. Après avoir communiqué avec ce service, j'ai constaté qu'il n'avait pas les renseignements compilés de cette façon. Je n'ai pu obtenir immédiatement les sommes versées à chaque compagnie depuis le début des opérations de la commission, et on m'a dit qu'il me faudrait attendre jusqu'à samedi avant d'avoir les renseignements. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous les fournir immédiatement, je les aurai plus tard.

Le PRÉSIDENT: Alors je suppose qu'il nous faudra attendre que vous ayez obtenu ces renseignements. Comme M. Pearsall n'a pas de déclaration additionnelle, la séance est donc ouverte et nous pouvons procéder à l'interrogatoire sur les opérations de la commission. Je crois qu'il vaudrait mieux de s'en tenir à cela pour le début.

M. Senn:

D. M. Pearsall, vos décisions et vos opérations doivent-elles être soumises au ministre pour approbation finale?—R. L'arrêté en conseil définissant les attributions de la commission mentionne ce qui suit: "soumis à l'approbation du Ministre".

D. Tout lui est soumis, je suppose; en dernier ressort, c'est lui qui assume la responsabilité des opérations de la commission?—R. C'est le ministre qui

assume la responsabilité; c'est à lui qu'il incombe de décider. Je ne veux pas dire par là qu'on lui soumet tout, au jour le jour.

D. Vous avez parlé, il y a quelques instants, des sommes versées aux compagnies de salaison. Je relève dans vos attributions, que vous avez le pouvoir de déterminer, dans tous les cas, le prix payé à ces compagnies. Est-ce exact?—R. C'est exact.

D. Comment procédez-vous? Il vous faut nécessairement faire beaucoup de calculs pour établir le coût aux exploitants de salaisons.—R. On ne se base pas sur le coût; comme j'en ai fait mention au cours de mon exposé, aux termes du décret établissant la Commission du bacon, il faut s'en tenir aux sommes reçues du Royaume-Uni. Comme je l'ai déjà dit, nous recevons un certain prix du Royaume-Uni. C'est-à-dire un prix uniforme. Cette année, le prix est de $21.75 pour le produit de première qualité. En nous basant sur une échelle de prix, nous fixons ceux qui seront payés aux exploitants de salaisons pour le produit de différentes qualités et pour les diverses pesanteurs du bacon. Le prix moyen ne doit pas dépasser la somme que nous recevons du Royaume-Uni et nous conservons une certaine marge pour certains frais d'exploitation, tels que la réfrigération des wagons aux ports d'expédition, la pesée d'épreuve et ainsi de suite. Ainsi le montant payé aux exploitants de salaisons est déterminé par les sommes que le Royaume-Uni met à notre disposition, moins certains frais d'exploitation.

D. Jusqu'à un certain point, vous avez le pouvoir de déterminer le prix que les exploitants de salaisons payeront aux producteurs, n'est-ce pas?—R. Comme vous venez de le dire, le décret confère à la commission le pouvoir de fixer le prix minimum que les exploitants de salaisons doivent payer aux producteurs pour les porcs; la commission toutefois ne s'est pas prévalue de cette autorité.

D. Vous n'avez jamais exercé ce pouvoir?—R. Non, nous ne l'avons pas exercé.

Le président:

D. A ce sujet, j'aurais une question à poser. Je ne sais pas si elle cadre avec ce que vous avez à l'esprit, monsieur Senn. Les différentes qualités entre les diverses classes de porcs sont établies à un escompte de tant sur le prix des porcs B-1. Quel organisme a le pouvoir d'établir ces écarts?—R. Voulez-vous parler du prix des porcs?

D. Oui.—R. Payé au producteur?

D. Oui.—R. A la suite de la conférence, vers 1922,—c'est alors que fut établi le classement des porcs—il fut convenu de payer une prime pour ce qu'on appelle les porcs selects. Le gouvernement a assumé une certaine responsabilité pour que cette prime fut payée aux producteurs. En effet, je crois que l'on peut dire qu'il s'agit d'une entente de gantilshommes entre les exploitants de salaisons et les producteurs, le gouvernement n'y participant que comme tiers pour voir à ce que la prime soit payée. Quant aux escomptes au sujet des différentes classes—c'est-à-dire les porcs pesants, les porcs légers, le C-1 et ainsi de suite—ce n'est pas une question qui intéresse personnellement le gouvernement ou le ministère. Probablement, ces différences de prix sont fixées par le commerce entre l'acheteur et le vendeur.

Le PRÉSIDENT: Pardon, monsieur M. Senn. Je ne savais pas si vous aviez d'autres questions à poser.

M. Senn:

D. J'ai virtuellement fini. J'aurais une question à poser à M. Pearsall, si je peux m'en souvenir. J'ai entendu dire dernièrement que des porcs avaient été refusés aux salaisons parce qu'on ne pouvait pas tous les prendre en même temps. Voici la question que je voudrais poser. Il me semble que lorsque l'automne arrive et que le marché des porcs est actif, on a de la difficulté à les

faire admettre aux abattoirs. Avez-vous pris des précautions dans ce sens?—R. Je ne tiendrais pas à aller jusqu'à dire que nous avons pris des précautions. Nous sommes au courant de la situation depuis quelque temps. Il n'y a pas de doute que la main-d'œuvre fait défaut aux salaisons. Nous avons eu la même difficulté l'an dernier, lorsque le marché fut très actif, mais grâce à la coopération du ministère du Travail, les salaisons ont pu se procurer la main-d'œuvre nécessaire. C'est surtout dans l'Ouest que les employés ont fait défaut. A cette époque, comme l'automne était avancée et que la main-d'œuvre saisonnière aux salaisons, en temps normal, est recrutée parmi les employés de ferme, nous avons pu en diriger un certain nombre vers les salaisons. Au printemps, ces gens ont quitté de nouveau les salaisons. C'est un facteur qui contribue. Je ne veux pas dire par là que c'est le principal facteur responsable du problème du manque de main-d'œuvre pour les salaisons, mais il y contribue néanmoins. Un grand nombre d'employés de salaisons qui étaient venus des fermes l'automne dernier, principalement dans l'ouest du Canada, y sont retournés au printemps et d'autres industries essentielles ont également souffert du manque de main-d'œuvre. Nous étudions ce problème depuis quelque temps. Nous avons fait faire des relevés afin que les faits soient bien à jour. Je regrette de ne pas avoir ces renseignements avec moi. Ces relevés couvraient la période s'étendant jusqu'au 1er mai. Il manquait alors environ 1,280 ouvriers pour les salaisons canadiennes. Au cours des cinq semaines qui ont suivi, nous avons pu diriger un bon nombre d'employés vers les salaisons—mais c'était des ouvriers inexpérimentés—le problème est de pouvoir garder les ouvriers expérimentés dans les salaisons. Deux endroits présentent le plus de difficulté. Edmonton est celui qu'en présente le plus; la main-d'œuvre de cette localité ayant été occupée à la construction de la route de l'Alaska. Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à cet endroit. Il a fallu expédier les porcs du district de la rivière La Paix jusqu'à Winnipeg pour y être abattus. On a pu les abattre quelques fois à Edmonton, mais ils n'ont pas pu y être dépecés. Il a donc fallu entreposer les carcasses qui ne pouvaient pas être dépecées immédiatement par suite du manque de main-d'œuvre. L'autre endroit qui se ressent le plus est Hamilton.

D. C'est pourquoi j'ai posé cette question. Hamilton se trouve dans mon district électoral et j'ai entendu dire qu'on avait refusé des porcs. Le manque de main-d'œuvre est la seule raison de ce refus, n'est-ce pas?—R. Le manque de main-d'œuvre aux salaisons constitue le problème. C'est ce dont nous nous occupons actuellement en prévision du problème auquel nous aurons à faire face cet automne, alors que les arrivages de porcs et de bétail augmenteront considérablement. De toute façon, il faudra obtenir la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter le travail. A l'heure actuelle, au cours de l'été, alors que les arrivages ne sont pas considérables, nous ne prévoyons pas que la situation devienne plus tendue qu'elle ne l'est présentement, et nous espérons pouvoir l'améliorer avant l'automne.

Le président:

D. Au sujet de la déperdition de poids que subissent les porcs qui ne peuvent pas être abattus immédiatement, qui assume la perte qui en résulte?—R. Je crains de ne pas pouvoir vous répondre d'une manière précise. Je puis tout de même vous donner une idée de la manière dont on procède. Si les porcs ne sont pas abattus durant un certain intervalle,—je crois que c'est quarante-huit heures, bien que je ne sois pas certain—ou durant un intervalle déterminé après leur arrivée aux salaisons, un pourcentage est alloué pour chaque jour après cet intervalle. Je crois que c'est 1 p. 100 par jour. Je tiendrais à ce que ces chiffres soient vérifiés avant de les donner pour absolument exacts.

D. Procède-t-on de la même façon lorsqu'il devient nécessaire d'expédier les porcs d'Edmonton à Winnipeg, parce qu'il n'est pas possible de les abattre à Edmonton?—R. Certainement.

D. On accorde un certain pourcentage pour compenser la déperdtiion?—R. Exactement.

M. Perley:

D. Les porcs sont-ils pesés avant d'être expédiés de nouveau?—R. Non, car pour les porcs, le prix est arrêté sur le poids de l'animal une fois dépecé. Par conséquent, il ne serait pas possible de les peser à Edmonton. Peu importe le pourcentage alloué, il sera accordé pour le temps additionnel durant lequel les animaux furent en transit et détenus dans les enclos.

Le président:

D. On l'ajoute au poids une fois la carcasse dépecée.—R. Oui, on l'ajoute.

M. Senn:

D. Au Canada, le prix du porc est-il établi sur une base de classement au croc?—R. Pour ce qui concerne les porcs qui sont dans des salaisons inspectées ou ceux que la ministère classe lui-même.

M. WARD: Monsieur le président, M. Pearsall a déclaré que la Commission avait ou prenait le pouvoir d'établir des prix minima.

Le PRÉSIDENT: Plus fort, s'il vous plaît, monsieur Ward.

M. WARD: C'est-à-dire au dessus du prix de base ou du prix convenu avec le gouvernement britannique. Vous ne demandez pas l'autorisation d'établir des prix minima en bas du prix convenu pour la livraison du porc au gouvernement britannique?

Le TÉMOIN: Si j'interprète correctement votre question, monsieur, voici quelle serait la réponse: si la Commission n'a pas encore établi des prix minima ou si elle avait l'intention d'établir des prix minima, j'en conclurais que la base servant à l'établissement de tels prix serait le contrat d'exportation passé avec le Royaume-Uni.

M. Wright:

D. Des porcs sur pied sont-ils expédiés de l'ouest du Canada pour abatage dans des salaisons de l'Est?—R. Si on en expédie?

D. Supposons que la salaison de Winnipeg ne puisse pas effectuer le travail. Les porcs seraient-ils alors expédiés à des salaisons dans l'est du Canada pour y être tués?—R. Cela ne serait pas profitable, je pourrais dire que la chose ne pourrait pas se faire. Jusqu'à un certain point, ce serait la répétition de ce qui s'est produit pour l'expédition des porcs du district de la rivière La Paix à Winnipeg. Ce serait loin d'être profitable, mais cela serait peut-être une solution en cas de crise. Règle générale, on ne suit pas cette pratique.

M. Blair:

D. On nous demande souvent comment il se fait que dans certains cas, il y a des écarts de prix qui atteignent jusqu'à 35 cents par cent livres; puis des producteurs nous demandent si les porcs sont une livre au-dessus de la limite de poids, une déduction de $2 est alors faite; ils se demandent s'il ne serait pas raisonnable que pour les dix premières livres au-dessus de la limite de poids qu'une déduction de $1 soit faite et que pour tout poids au-dessus, on fasse une nouvelle déduction d'un dollar. A ce qu'ils prétentent, si le porc pèse une livre de plus que la limite de poids, on fait une déduction de $2; je me demande si cette déduction ne pourrait pas varier quelque peu suivant le poids?—R. En réponse à votre première question au sujet des prix, je ne sais pas s'il se trouve quelqu'un en mesure d'expliquer d'une manière satisfaisante la fluctuation du prix du porc. Personnellement, je ne le peux pas et je n'ai pas trouvé personne pouvant le faire. Il y a des raisons pour cela. Il est bien vrai que nous avons un prix de base que l'on peut appeler prix minimum pour l'exportation, qui

établit un minimum pour le marché. D'autre part, il y a d'autres facteurs qui influent considérablement sur les prix, et l'un de ces principaux facteurs est le marché domestique. Le marché domestique est de nos jours, beaucoup plus profitable que le marché d'exportation. Ceci est dû au fait que la Commission en réduisant arbitrairement les approvisionnements domestiques a créé un marché domestique et un bon exemple de l'influence du marché domestique sur le prix a été donné l'été dernier, au cours de juin et de juillet, alors que le prix des porcs dans tout le Canada et particulièrement dans l'Ontario, a dépassé de beaucoup celui d'exportation au Royaume-Uni, en raison du fait que c'est l'époque de l'année où les arrivages sont les moindres. A ce moment, 50 p. 100 des produits de salaisons étaient pour le marché domestique et l'autre moitié pour l'exportation et dès qu'un profit raisonnable fut réalisé sur le marché domestique, on a pu hausser les prix. Si vous vous le rappelez, vers la fin de septembre ou probablement au début de septembre, notre Commission dut obtenir plus de bacon pour le Royaume-Uni, et par conséquent la limite de 75 p. 100 pour le marché domestique fut réduite à 50 p. 100. Nous avons dû contraindre les exploitants de salaisons d'augmenter la proportion pour le marché d'exportation et de réduire celle du marché domestique; en d'autres termes, les gains sur le marché domestique furent réduits, et les pertes sur le marché d'exportation augmentées. Par suite de la décision de la Commission, le prix du porc a réagi d'une manière défavorable. Voici le point sur lequel je veux insister; bien qu'il soit vrai que nous ayons un marché d'exportation,—un prix d'exportation—qui établit un prix minimum pour le marché et bien qu'une proportion importante du produit soit pour l'exportation, il n'en est pas moins vrai que nous avons un marché domestique qui a une influence considérable sur le prix. Un autre facteur important en matière de prix est le volume. Et il y a en plus des facteurs locaux qui entrent en ligne de compte; je ne peux pas expliquer ces facteurs et je ne crois pas que personne ne le puisse. Du moins, je n'ai pas connaissance que quelque autre personne ait pu le faire.

M. Furniss:

D. Pouvez-vous nous dire, monsieur Pearsall, si le classement qui s'applique à l'abatage des porcs produit une répercussion sur les classements de ceux qui sont expédiés?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Furniss, auriez-vous objection à ce que M. Pearsall finisse d'abord de répondre à la question de M. Blair?

M. GOLDING: Monsieur le président, nous avons obtenu une bonne partie de ces renseignements vendredi dernier et ils sont consignés dans le compte rendu. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable de demander à M. Pearsall de couvrir le même terrain lorsque ces renseignements se trouvent dans le compte rendu de la séance de vendredi. S'il a des faits nouveaux à donner, c'est différent.

Le PRÉSIDENT: Je comprends que jusqu'à un certain point on a répondu à ces questions vendredi; toutefois, deux questions ont été posées et le témoin pourrait peut-être y répondre.

Le TÉMOIN: Quant à la seconde question de M. Blair au sujet des déductions effectuées pour les porcs d'une livre au-dessus de la limite de poids, j'ai fait en sorte d'y répondre l'autre jour. Je crois avoir dit qu'il y avait une latitude considérable en matière de classement, et j'ai expliqué que les porcs selects ou de la classe "A"—ceux dont le poids varie de 140 à 170 livres une fois l'animal abattu et vidé, des Wiltshires de bonne pesanteur, disons de 142 à 168 livres—en d'autres mots, il y a une bonne marge. On ne fait pas de déduction, de nos jours, pour les porcs dont le poids va jusqu'à 185 livres; il ne s'agit pas de porcs d'une livre au-dessus de la limite de poids, mais bien de 17 livres au-dessus de la limite de poids.

D. S'agit-il de poids d'animal habillé?—R. Il s'agit de poids d'animal habillé. La classe B3 va de 175 à 185 livres; il y avait autrefois une déduction sur les porcs de classe B3—déduction moindre que sur les porcs gras, mais on l'a enlevée en vue d'aider à augmenter le poids moyen des porcs; c'est ce qui explique pourquoi il n'y a pas de déduction sur les porcs depuis le porc select jusqu'à celui d'un poids de 185 livres. La seule réponse à la question est que l'animal n'est pas une livre au-dessus de la limite de poids, mais bien 17 ou 18 livres.

M. McCubbin:

D. Qu'arrive-t-il dans le cas d'un porc qui est au-dessus de la limite de poids?—R. J'ai expliqué l'autre jour que nous exportions 75 p. 100 de nos porcs et que nous prenions les porcs d'un poids de 185 livres et plus. Nous prenons tout porc qui convient; c'est-à-dire s'il est accepté à l'examen à moins qu'il n'ait subi de très sérieuses avaries par suite de contusions et le reste. Tous ces porcs sont destinés à l'exportation—49 p. 100 du bacon provient de porcs qui dépassent le poids convenu,—n'était-ce pour ces porcs nous aurions beaucoup moins de bacon pour l'exportation.

D. Pourquoi une distinction contre le cultivateur en matière de prix?—R. Parce que le prix que l'exploitant de salaison reçoit est virtuellement le même que celui auquel il achète. Je crois avoir dit que le prix était...

D. Je ne pensais pas que cette question avait été discutée vendredi.—R. Je crois que vous trouverez le renseignement dans le compte rendu.

M. McCubbin: Très bien. Je comprends que le renseignement a été consigné au compte rendu.

Le président: Maintenant, la question de M. Furniss.

M. Furniss:

D. La question que j'ai posée est la suivante: les porcs abattus gardent-ils le classement jusqu'au moment d'expédition?—R. Non, monsieur. J'en ai fait mention brièvement l'autre jour et j'ai expliqué que sur la base d'exportation, il y a actuellement 30 classes différentes; cependant, il y en a beaucoup moins pour les animaux abattus et vidés. Il serait très difficile d'établir un système pour que les mêmes classes s'appliquent dans les deux cas. En d'autres termes, il y aurait tellement de classes que cela deviendrait impraticable. Cependant, je comprends qu'il y a toujours la question de savoir ce qui arrive à ces porcs par la suite.

Le président:

D. Vous dites qu'il existe trente classements pour l'exportation?—R. Poids, classes et prix.

D. En vertu de l'arrangement actuel, vous ne vendez que du bacon de deux classes, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Que faites-vous alors par rapport à tous ces classements pour les adapter à deux classes de bacon?—R. Comme je l'ai dit au début, le Royaume-Uni achète tout le bacon de la classe A au prix de $21.75, mais nous avons fait en sorte de conserver les mêmes classes pour nos achats des exploitants de salaisons et à peu près les mêmes déductions et les mêmes primes qui existaient en temps normal, avant la guerre. Nous payons le plus haut prix pour le produit de la classe A nº 1,—pesant de 55 à 65 livres,—nous leur payons un prix plus élevé que celui stipulé par le contrat; pour les porcs d'un poids plus pesant, et pour ceux de la classe B nous leur payons des prix relativement moindres. La différence normale entre A1 et 2 en temps de paix était de 2 shillings et notre différence entre A1 et 2 est de 40 cents.

M. Senn:

D. Expédiez-vous des morceaux habillés?—R. Oui.

D. Quels sont les prix de ces morceaux?—R. Ils sont tous indiqués dans la table des prix et ils sont comparables à ceux des Wiltshires—jambons pesants, quartiers de derrière pesants et quartiers de devant pesants.

Le président:

D. Le consommateur anglais peut-il faire un choix parmi ces 30 classes différentes avant d'acheter?—R. Non. Une des raisons pour lesquelles le Royaume-Uni désire acheter sur une base uniforme en temps de guerre, c'est le rationnement. Evidemment on ne tient pas à ce que le consommateur sache s'il achète du bacon de la classe A ou de la classe B et on nous a demandé d'enlever toutes les marques sur nos produits, afin que les ménagères en Grande-Bretagne ne puissent pas connaître la classe du bacon qu'elles achètent; naturellement, elles veulent toujours acheter le meilleur et comme il n'est pas possible d'en donner à tout le monde, on ne tient pas à ce que le produit porte une marque distinctive.

D. Avant la guerre, avions-nous plusieurs classes de bacon pour expédition en Grande-Bretagne?—R. Oui, exactement les mêmes que nous expédions aujourd'hui. Nous suivons le régime du temps de paix pour les envois de bacon en ce qui concerne l'expédition, l'emballage et la classe du produit.

M. Evans:

D. Je crois que vous avez dit l'autre jour que vous suiviez un nouveau procédé pour le séchage de la viande. Est-il meilleur que l'ancien, fait-on usage de plus de sel? R. Nous avons augmenté quelque peu la quantité de sel, il nous a fallu agir ainsi pour des raisons de conservation. Nous avons dû aussi ajouter un léger saupoudrage, une légère application de borax.

D. Est-ce que cela contribue à conserver le produit?—R. Oui.

D. Au sujet des morceaux qui sont rejetés, je crois que vous avez dit qu'ils étaient portés au débit des exploitants de salaisons; pourriez-vous nous donner une idée du volume des morceaux ainsi rejetés, quel en est le pourcentage?—R. Très faible. Je ne crois pas avoir des renseignements précis à ce sujet. Je pourrai peut-être m'en procurer pour vous.

M. Perley:

D. Pouvez-vous nous dire quel volume les exploitants de salaisons gardent entrepôt pour eux-mêmes? Augmentent-ils leurs entreposages afin de profiter des prix; c'est-à-dire mettent-ils en entrepôt du porc acheté à un prix peu élevé, ou alors que les arrivages étaient nombreux et le gardent-ils en entrepôt jusqu'à ce que le produit devienne rare sur le marché?—R. L'exploitant de salaison ne peut pas entreposer de son propre chef. Chaque semaine nous donnons des ordres de procéder à la salaison du bacon ou bien de le garder en entrepôt. S'il reçoit l'ordre de le placer en entrepôt, il reçoit le prix actuel du marché lors de la mise en entrepôt et à partir de cette date, nous assumons les charges.

D. Quel serait le volume, disons au mois de juillet,—il se peut que le mois de juillet ne soit pas un bon mois pour établir une comparaison,—en moyenne, quel est le volume en entrepôt?—R. Au mois de juillet, l'entrepôt serait à peu près vide. Nous serions probablement à procéder aux retraits. La manière ordinaire de procéder est de mettre le produit en entrepôt durant les mois d'octobre, novembre et décembre, c'est-à-dire au cours des gros arrivages des mois d'automne et de réduire ainsi les envois au niveau voulu et de conserver le produit pour maintenir le niveau des envois au cours des mois de juillet, août et septembre. Nous commencerons probablement à retirer le produit des chambres réfrigérantes vers la fin de la semaine prochaine. La seule modification que comporte ce programme tient au fait que nous traversons des périodes où le porc est en abondance, mais l'espace fait défaut dans les navires. Puis un mois plus tard un

convoi arrivera et on nous demandera de fortes quantités de porc que nous devrons retirer des entrepôts; il faut alors sécher le produit et le préparer pour expédition par ces bateaux. A l'exception du mouvement des navires, la procédure normale est d'entreposer à l'automne et d'effectuer les retraits, l'été.

D. L'exploitant de salaison ne peut entreposer de son propre chef?—R. Non pour l'exportation.

M. Wright:

D. Avez-vous des difficultés à obtenir de l'espace dans les entrepôts en tout temps?—R. Pas dernièrement; on n'a pas eu beaucoup de difficultés.

D. Vous ne prévoyez pas de difficultés l'automne prochain?—R. Je ne voudrais pas me prononcer à ce sujet. Nous avons été fortunés en matière d'entreposage car, comme vous le savez, la quantité des autres produits était limitée; de fait, il y avait pénurie de beurre, il y avait très peu de beurre en entrepôt, très peu de bœuf au pays, et il en est résulté que l'espace ne faisait pas défaut dans les entrepôts.

M. McCubbin:

D. Vous ne nous avez pas donné les chiffres des opérations de l'an dernier relativement au pourcentage des porcs canadiens exportés en Grande-Bretagne et qui ont été utilisés pour des fins domestiques; a-t-on fait des exportations à d'autres pays?—R. J'ai consigné ces chiffres au compte rendu; si je me le rappelle bien, je crois que c'était environ 75 p. 100 pour exportation et 25 p. 100 pour usage domestique. Quant aux envois faits à d'autres pays, ce ne sont que des exportations que nous faisons sous forme d'engagements définis approuvés et considérés comme une obligation de la part du Canada. Nous nous occupons de certains intérêts des Indes occidentales britanniques, nous en envoyons une certaine quantité à Terre-Neuve et, naturellement, nous nous occupons de la construction de la route de l'Alaska,—il ne s'agit pas ici d'exportation, nous ne faisons que remplir certaines conditions.

D. Au sujet du mode de pesage des animaux abattus et vidés, fait-on un certain ajustement pour protéger les intérêts du producteur en ce qui concerne la partie comestible des abats, tels que le foie et le cœur; je ne crois pas qu'ils soient pesés avec le reste?—R. Ils ne le sont pas.

D. Fait-on un ajustement pour protéger les intérêts du producteur, car il y a une partie comestible de chaque porc qu'on utilise pour l'exportation, je crois, et pour la consommation domestique.

Le PRÉSIDENT: On utilise tout à quelque fin.

Le TÉMOIN: La raison pour laquelle les parties que vous avez mentionnées ne sont pas pesées avec l'animal abattu et vidé, c'est qu'elles sont enlevées avec les débris de boucherie. Si on doit les peser avec l'animal abattu et vidé, il faudra les extraire et les attacher à chaque carcasse lorsqu'elles passent; par conséquent, il ne serait pas pratique de les peser avec la carcasse. D'autre part, en supposant qu'il soit pratique de les peser avec la carcasse, alors qu'il y a le cœur, le foie et les rognons, il en résulterait qu'au lieu d'avoir une carcasse d'un poids de 150 livres, cette dernière pèserait 155 livres et il arriverait que ce poids serait un peu au-dessus du prix minimum fixé; en d'autres termes, le prix actuellement fixé comprend la partie qui n'est pas pesée avec la carcasse.

M. McNevin:

D. En fin de compte, je suis d'avis que les intérêts des producteurs seraient mieux protégés si on allouait une certaine pesanteur avec la carcasse pour cette partie comestible des abats et, en conséquence, laisser le prix s'ajuster de lui-même au lieu d'estimer que le prix assez élevé pour inclure cette différence. Je peux faire erreur, mais c'est mon opinion.—R. Votre suggestion serait d'ajouter un poids de 3, 4 ou 5 livres à celui de la carcasse?

D. Oui.—R. Cette suggestion peut avoir son bon côté; la raison pour laquelle j'ai dit que la chose n'était pas pratique, c'est que les abats sont enlevés avant de peser la carcasse.

D. Evidemment, je ne suis pas en faveur du travail et du temps qu'il faudrait pour peser les abats comestibles de chaque carcasse; mais il me semble qu'on pourrait faire une juste estimation du poids et l'ajouter à celui de la carcasse. Suivant moi, alors que les porcs se font rares et qu'il est difficile de s'en procurer, le prix pourrait s'établir à l'avantage du producteur.

M. Purdy:

D. Avez-vous un contrat avec la Grande-Bretagne, pour les issues, les rognons, les foies et ainsi de suite?—R. Nous avons un contrat pour...

D. Les cœurs?—R. Foies, rognons, langues; il n'y a pas de quantité déterminée pour les langues. Je ne me rappelle la quantité...

D. Par exemple, quelle quantité avez-vous expédiée l'an dernier et comptez-vous expédier la même quantité cette année?

M. Donnelly:

D. Pouvez-vous dire au Comité si la production du porc a augmenté en Grande-Bretagne, au cours des trois, quatre ou cinq dernières années; on nous a dit que depuis le début de la guerre, la Grande-Bretagne avait doublé sa production agricole; est-ce également vrai à propos des porcs?—R. Je ne saurais vous répondre d'une manière catégorique, mais suivant les renseignements que nous avons, il y a eu une diminution très, très marquée dans la production du porc, par suite du manque d'engrais. On s'est surtout appliqué à la production des céréales et des légumes et principalement, par exemple, à la production du fourrage pour la nourriture des bestiaux, particulièrement des troupeaux laitiers. On s'occupe par-dessus tout des troupeaux laitiers à cause de la production du lait, qu'on ne peut importer. Il n'y a pas de doute que la production du porc a été sensiblement réduite. La plus grande partie du porc qui est produit, est vendue sous forme de porc frais plutôt que sous forme de bacon.

D. On uous a dit qu'ils avaient augmenté la production agricole de 32 p. 100 à partir de 1938 et que l'augmentation s'établit maintenant à 70 p. 100.—R. Je crains de ne pas pouvoir répondre à votre question sur la production agricole en général. Au sujet de la question de M. Perley sur les issues de porc, en 1941, nous avons expédié 12,689,924 livres; en 1942, 10,646,923 et le contrat de cette année stipule 12,096,000 livres de foie, 2,016,000 de rognons, soit un total de 14,112,000 livres.

Le président:

D. Quelle valeur représentait ces envois?—R. Pour 1940-41, une valeur de $1,286,749.49 et pour 1941-42, $1,123,452.38.

M. Perley:

D. Une moyenne d'environ 11 cents la livre?—R. Oui. Suivant le contrat de cette année, le prix du foie est de 11¾ cents, $11.75 le cent livres au port canadien; celui des rognons, $12.15 le cent livres. Le prix du foie est un peu plus élevé que celui de l'année dernière; quant à celui des rognons, il est le même.

Le président:

D. Au sujet de la question que pose M. McNevin...

M. GOLDING: A ce sujet, je crois que M. Pearsall nous a cité un exemple, la semaine dernière, pour démontrer que l'exploitant de salaison perdrait de l'argent au prix fixé dans le contrat avec la Grande-Bretagne, le prix qui est payé pour les porcs par les Anglais, s'il n'avait pas les issues pour combler la différence.

M. Golding:

D. Vous avez parlé de cela lors de la dernière séance; vous vous souvenez d'en avoir parlé?—R. Oui.

D. Ce renseignement a été consigné au compte rendu; vous n'avez pas à le répéter.

M. McCubbin:

D. Croyez-vous que l'exploitant de salaison perde de l'argent?—R. Je ne le sais pas.

M. Perley:

D. Monsieur Pearsall, quel pourcentage des issues exportez-vous?—R. Quel pourcentage de la production totale des issues sert à l'exportation?

D. Oui.—R. Probablement environ 45 p. 100.

D. C'est un pourcentage assez élevé.

Le président:

D. Le total exporté représente 45 p. 100 de la production canadienne des issues.

M. Perley:

D. Quel pourcentage des issues de porc sert à l'exportation?—R. Environ 45 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien votre question, vous voulez dire quel pourcentage de l'exportation totale du bacon à la Grande-Brtagne représentent les issuues?

M. PERLEY: Non; quel pourcentage du total des issues sert à l'exportation.

M. McNevin:

D. En doublant à peu près les chiffres donnés pour la valeur, nous aurions une idée approximative du total des issues au Canada. Avant d'aller plus loin, pourriez-vous nous dire quel est le poids approximatif du cœur, du foie, des rognons et de la langue?—R. Je crains ne pouvoir vous donner le poids du cœur; celui de la langue est d'environ une livre; celui des rognons est d'environ $\frac{5}{8}$ de livre. Quant au foie, cette question nous a beaucoup amusés. Nous avons toujours pensé que le poids était de $3\frac{1}{2}$ livres—nous avons toujours utilisé ce chiffre—mais récemment, en vertu du contrat, lorsque nous avons demandé à l'exploitant de salaison de livrer $3\frac{1}{2}$ livres de foie par porc abattu, il a entrepris de nous démontrer que la chose ne pouvait se faire. Nous venons de terminer une série d'essais sur le poids moyen du foie et nous avons obtenu des renseignements très intéressants. Apparemment, il n'existe pas de relation entre la grosseur et le poids d'un porc et le poids du foie; en d'autres termes, vous retirerez d'un porc pesant exactement 200 livres, un foie d'un poids de 2 livres et 6 onces, et un foie beaucoup plus pesant d'un porc beaucoup moins lourd. Jusqu'à présent, nous avons une preuve suffisante pour déclarer que le poids du foie dans l'est du Canada est plus lourd que le poids du foie dans l'ouest. J'ignore si c'est dû à l'eau que les porcs boivent. Nous en sommes venus à la conclusion que le poids moyen du foie serait probablement de 3.15 livres.

M. SENN: Ils sont plus fielleux par là.

Le président:

D. Au sujet des autres contrats dont vous avez fait mention, il y a un instant, alors que vous expédiez du porc à Terre-Neuve et à certains autres endroits, sont-ils inclus dans l'entente passée avec la Grande-Bretagne?—R. Non.

D. Ce sont des contrats distincts?—R. Ce sont des contrats distincts.

D. C'est en plus de ce que vous expédiez en vertu du contrat avec la Grande-Bretagne?—R. Oui.

M. McCubbin:

D. Qu'est-ce que les exploitants de salaisons réduisent sur ces contrats?—R. Cela tient essentiellement à des négociations privées. Je pourrais peut-être modifier ma déclaration comme suit—je ne sais pas exactement quel est le pourcentage, mais certainement le gros de nos exportations de viande à Terre-Neuve va aux forces armées; les achats sont faits par le ministère des Munitions et approvisionnements qui procède de la même manière que pour les autres achats faits en vertu du plafonnement des prix, quant aux exportations ordinaires, il s'agit de commerce privé,

Le président:

D. S'il arrivait que vous manquiez de produits pour remplir le contrat britannique, seriez-vous obligés d'empiéter sur les autres contrats privés que vous avez mentionnés afin de compléter celui de la Grande-Bretagne?—R. Non, ce point a été élucidé avec l'aide de l'office conjoint des vivres. Toute la question de l'allocation des viandes a été tranchée. Quelqu'un doit s'occuper des Indes Occidentales britanniques et nous nous en occupons. On a décidé que c'était une des obligations du Canada et le Royaume-Uni a été d'accord là-dessus.

M. McCubbin:

D. Est-ce que la question de la construction de la route de l'Alaska intervient?—R. Oui.

D. Comment les exploitants de salaisons vendent-ils aux constructeurs de la route de l'Alaska?—R. C'est un peu vague; il y a plusieurs manières à cause des diverses catégories d'entrepreneurs. Il y a les ingénieurs des Etats-Unis et les entrepreneurs particuliers. Tous les achats pour les troupes des Etats-Unis au Canada sont faits par le ministère des Munitions et des Approvisionnements; elles n'achètent pas elles-mêmes. On a établi récemment à Edmonton, une compagnie de l'Etat, je crois que c'est la Northwest Purchasing Company. On veut que tous les achats, non seulement pour les ingénieurs des Etats-Unis mais aussi pour les entrepreneurs occupés à la construction de la route de l'Alaska, soient faits par l'intermédiaire de cet organisme, qui est une filiale du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Je ne peux pas vous donner de détails, mais jusqu'à tout dernièrement, tous les achats étaient effectués par les entrepreneurs particuliers—ils n'avaient qu'à se présenter et à faire leurs achats.

D. Vous n'avez pas de contrôle sur ces prix?—R. Ceci est du ressort de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. Wright:

D. Les autorités militaires du Canada achètent-elles leurs approvisionnements de viande des salaisons?—R. Ces approvisionnements proviennent des salaisons, mais le ministère des Munitions et des Approvisionnements voit aux achats.

M. Senn:

D. Vous avez parlé de la demande domestique comme étant un facteur de la fluctuation des prix. Si j'ai bien lu les règlements, votre commission a plein pouvoir au sujet de la quantité exportée, et il appartient à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre de déterminer la demande domestique et la consommation. Si des conflits surgissent entre votre commission et cette dernière au sujet de vos arrangements relatifs aux exportations, comment vous entendez-vous et comment déterminez-vous...—R. Vous voulez parler du rapport qui existe entre les prix et les approvisionnements domestieques et ceux d'exportation?

D. Approvisionnements. En ce qui concerne les approvisionnements voici comment on procède: nous obtenons ce qu'il faut pour l'exportation et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre garde le reliquat et le distribue sur le marché domestique.

D. J'ai cru comprendre d'après les règlements établissant la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et la déclaration de M. Ilsley, qu'il appartenait à cette commission de déterminer les besoins domestiques?—R. Cette commission doit voir, pour ainsi dire, à assurer des approvisionnements suffisants pour la population civile; mais le principe général est qu'en matière de bacon, par exemple, nous faisons en sorte de nous procurer la quantité pour nos exportations, et si le reliquat du porc n'est pas suffisant pour les besoins du marché domestique, on comble la différence avec une autre sorte de viande.

D. Vous êtes servis les premiers?—R. Nous sommes servis les premiers.

M. FAIR: Quel est le pourcentage approximatif du produit exporté?

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce renseignement a été consigné au compte rendu, l'autre jour.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je désirerais vous poser une question à ce moment. Je ne sais pas si c'est le moment opportun; je songeais à la concurrence que nous rencontrerons sur le marché britannique après la guerre et à notre situation en ce qui regarde le bacon qui pourrait arriver de nouveau du Danemark. Pourriez-vous dire au Comité à quel prix se vend le bacon du Danemark sur le marché britannique. Les classements du Danemark sont-ils aussi nombreux que les nôtres ou s'en tient-il à un profit plus standardisé?

Le TÉMOIN: Suivant leurs conditions... je préfère m'exprimer de cette manière: s'ils faisaient l'exportation du bacon en autant de variétés et de qualités que les nôtres, ils seraient soumis aux formalités des mêmes classements et des mêmes choix. De fait, bien qu'en pratique, le Royaume-Uni ait fait sa demande pour les quantités, le Danemark a limité ses exportations à des morceaux assez gros des classes n°s 1 et 2. Je me souviens d'être allé au Danemark en 1937. Je me trouvais un jour dans une salaison et je remarquai l'empreinte qui se trouvait sur une carcasse mise de côté. J'en demandai la raison et on m'expliqua dans cette salaison qui faisait partie d'une coopérative, que cette carcasse était de deux ou trois livres au-dessus de la limite de poids. La disposition à prendre alors était de remettre la carcasse au cultivateur qui n'avait pas le droit de la vendre et qui devait la garder pour son usage personnel. Il n'était pas permis de la vendre. Voilà jusqu'à quel point allaient les restrictions. Seul le produit n° 1 pouvait être expédié au Royaume-Uni.

M. McCubbin:

D. Au Danemark, nourrit-on les porcs de la même manière que nous le faisons ici?—R. Il peut y avoir une certaine variante dans la manière de les loger; mais en réalité, on procède de la même façon. Probablement, nos porcs ont plus d'exercice.

D. Comment obtiennent-ils ce splendide classement; font-ils usage du même engrais mélangé?—R. Oui, ils ont le même genre d'engrais que nous avons.

M. Blair:

D. Procèdent-ils à la salaison du porc de la même manière que nous?—R. De nouveau, je ne peux pas répondre à cette question. Les mêmes principes devraient s'appliquer, mais je ne connais pas leur formule. Il y a probablement une différence. Notre bacon doit couvrir une distance de 7,000 milles, d'Edmonton au Royaume-Uni, et en temps ordinaire, il s'écoule deux semaines avant qu'il n'y parvienne, tandis que le bacon du Danemark arrive au Royaume-Uni en trois jours.

M. Wright:

D. Avant la guerre, le procédé de salaison était plus uniforme au Danemark qu'au Canada. Plusieurs maisons faisaient l'exportation et chacune d'elles avait son propre procédé tandis qu'au Danemark la salaison était effectuée en grande partie par les coopératives et, par conséquent, elle était plus uniforme.—R. Cette explication a sa raison d'être.

M. Perley:

D. Son porc aussi était plus uniforme et on en faisait une spécialité, n'est-ce pas?—R. Oui, pendant nombre d'années, ils se sont appliqués à améliorer et à développer le porc Landrace; ils avaient un bon produit.

M. PERLEY: Le docteur Blair se rappellera la discussion que nous avons eue à la Chambre.

LE PRÉSIDENT: La raison pour laquelle j'ai posé cette question c'est que je crois que la ménagère ne sait pas la différence qui existe entre différentes classes de bacon qui viennent d'un autre pays. La chose naturelle serait de pouvoir reconnaître le bacon comme étant du Canada, du Danemark ou d'un autre pays. Je crois qu'il serait à notre avantage de revenir à un produit uniforme—1, 2 ou peut-être trois classes—et de le vendre comme tel plutôt que d'avoir un marché encombré par de nombreuses classes. C'est ce que j'avais à l'idée. Nous avons eu beaucoup plus de classes que cela; du moins dans le passé.

M. Blair:

D. Avez-vous une circulaire pour renseigner les cultivateurs sur la manière de nourrir les porcs tout en économisant l'engrais, en leur donnant de l'alfalfa, du colza et d'autres choses semblables?—R. Je ne saurais vous répondre, mais je crois que le service de la production de la ferme expérimentale serait en mesure de vous renseigner.

D. Il serait intéressant d'avoir ce renseignement.

M. Golding:

D. Pourriez-vous nous donner une idée approximative du prix courant, lorsque le bacon du Danemark fut retiré du marché après l'invasion de ce pays—la différence entre le prix du Canada, du Danemark, de l'Irlande et de la Suède? —R. Je n'oserais pas le faire de mémoire, mais approximativement le bacon canadien se vendait environ 4 schellings de moins que le bacon danois et le bacon irlandais qui pour une raison inconnue était probablement le jambon le plus mal préparé qui fût—après l'avoir examiné on se demandait comment il se faisait qu'il fut toujours au sommet du marché britannique. Le bacon de la Baltique,—une certaine quantité—se vendait un peu plus cher que le nôtre et un autre bacon à meilleur marché,—probablement 1 ou 2 schellings de plus.

M. Evans:

D. Croyez-vous que le changement apporté à la salaison aura une influence sur votre marché après la guerre?—R. Naturellement, nous espérons en retirer des avantages. Je veux être bien compris; la plupart des firmes qui faisaient régulièrement des exportations et qui, par suite de leur expérience, avaient appris comment procéder à la salaison de ce bacon et ce que le peuple du Royaume-Uni aimait, exportaient un produit très bien salé; plusieurs firmes nouvelles ont été établies et elles n'ont pas cette expérience; sans vouloir déprécier leur effort initial, le produit néanmoins n'est pas aussi bon qu'il pourrait l'être. Mais je crois qu'il y a eu amélioration.

M. Hatfield:

D. Combien comptez-vous de classes pour exportation?—R. Trente.

D. Pourquoi un nombre aussi considérable?—R. C'est le commerce régulier. C'est ce que nous devons faire si nous voulons expédier en temps de paix; nous n'avons pas le choix.

M. Fair:

D. Je me demandais s'il y avait un contrôle des classes des produits exportés ou vendus par les exploitants par comparaison des classes des produits qu'ils ont achetés sur le marché ou des cultivateurs?

Le PRÉSIDENT: Lors de la dernière séance, M. Pearsall a expliqué cela, et ses explications ont été consignées au compte rendu sur la méthode que nous avons suivie relativement au contrôle des classements d'exportation. Le produit était marqué d'une manière adéquate afin que le produit soit de haute qualité sur livraison là-bas; si le produit n'atteignait pas la norme, il était retourné à la salaison et c'est l'exploitant qui perdait.

M. Fair:

D. Le producteur reçoit-il tout ce qui lui revient ou en laisse-t-on un peu trop à l'exploitant de salaison?—R. Voulez-vous parler de la différence entre les classes d'exportation et les classes de carcasses de porcs?

D. Oui.—R. Je ne saurais que répéter ce que j'ai déjà dit, savoir qu'il n'y a pas de rapport entre les classes d'exportation et les classes de carcasses. En d'autres termes, lorsque nous avons trente classes d'exportation et environ quatre parmi lesquelles nous choisissons les porcs pour l'exportation, naturellement il ne peut pas y avoir de rapport.

M. Donnelly:

D. Sont-ce les mêmes fonctionnaires du gouvernement qui font le classement du bacon d'exportation et le classement des carcasses?—R. Non, le classement d'exportation est fait par l'exploitant de salaison. Il n'y a pas de classeur. Mais le classement est vérifié à un port canadien.

M. EVANS: Est-ce le gouvernement qui fait cette vérification?

Le TÉMOIN: Oui, le gouvernement y voit. J'ai expliqué l'autre jour qu'on examinait 5 p. 100 de tous les colis. Si on découvre un colis dont une carcasse n'a pas été classée correctement ou incorrectement choisie, on ouvre dix autres colis et on évalue le pourcentage d'erreurs qu'il peut y avoir dans un chargement complet.

M. Blair:

D. Combien de temps faut-il, après qu'un porc a été abattu, pour le saler avant qu'il soit prêt à être mangé?—R. Parlez-vous du produit d'exportation?

D. De tout genre de porc.—R. Les salaisons domestiques varient de quatre jours à un mois et demi.

D. Est-ce que certains pays procèdent à la salaison au cours du transport —les pays sud-américains—sont-ils outillés pour effectuer la salaison sur le navire de manière qu'après le départ de celui-ci la salaison puisse se poursuivre afin d'éviter, comme vous l'avez dit, la perte de valeur?—R. Je ne sais pas si on procède à la salaison sur les navires en provenance de l'Amérique du Sud; on doit en faire très peu.

D. Et de l'Argentine?—R. Il peut se faire. Naturellement, suivant notre propre mode de procéder, la salaison s'effectue durant six ou sept jours et elle se poursuit jusqu'au moment où le produit est livré à un étal de boucher, à moins de pouvoir maintenir une température de 16 ou 18 degrés, ce qui ne peut pas se faire; par conséquent la salaison se poursuit tout le temps que le produit est en transit. La chose est inévitable à moins de contrôler la température.

M. Léger:

D. M. Pearsall pourrait-il nous expliquer comment on procède pour le bœuf? Je crois que la majorité des réponses faites cet après-midi furent données vendredi. Nous avons eu une foule d'explications concernant le porc et il serait intéressant d'avoir des renseignements sur le bœuf.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous savoir en particulier?

M. LÉGER: Comment on procède et aussi comment se fait l'abatage du bœuf de nos jours.

M. Fair:

D. Avant d'en finir avec le porc, je tiendrais à savoir s'il se produit de la perte par suite d'un mauvais procédé de salaison dans les abattoirs? On m'a signalé des plaintes et je me demandais quel était le pourcentage de perte de ce chef?—R. Je pourrais dire définitivement qu'il ne se produit pas de perte dans la salaison. Il s'en est produit toutefois par suite de retards inévitables au cours du transit, alors qu'un produit a dû attendre cinq ou six semaines avant d'être placé dans le navire; ceci est en dehors de notre contrôle, et ce produit a dû être mis au rancart. Il n'y a pas eu de rejet lorsque l'exploitant de salaison était à blâmer pour une salaison défectueuse.

D. Vous êtes d'avis que la salaison est satisfaisante?—R. C'est la salaison normale que nous avons adoptée comme étant la meilleure qui puisse être faite à notre connaissance.

Le PRÉSIDENT: Ce procédé de salaison a-t-il été développé par le service du gouvernement ou était-il en usage dans les abattoirs?

Le TÉMOIN: Il fut développé par un comité composé de techniciens des salaisons, du docteur Cook, du Conseil national de recherches, qui s'est occupé activement de la salaison et de la réfrigération du bacon, et de deux autres personnes dont les noms m'échappent, attachées au service de la bactériologie à la ferme expérimentale. En d'autres termes, nous avons eu recours aux conseils des services de recherche du gouvernement et aussi à la connaissance pratique des employés des salaisons.

Le PRÉSIDENT: Ce travail a-t-il été fait par le Conseil national de recherches?

Le TÉMOIN: Non. Nous avons demandé aux abattoirs de soumettre leur salaison et le docteur Cook a voyagé à travers le Canada. S'il n'a pas visité tous les abattoirs, je puis dire qu'il en a visité un grand nombre, après quoi nous avons eu plusieurs réunions. C'est à la suite de ces réunions que le procédé a été adopté.

M. Wright:

D. J'allais demander si le ministère estime qu'il conviendrait de maintenir cette salaison normale du bacon canadien après la guerre afin de conserver notre marché?—R. Je ne saurais répondre pour le marché, mais personnellement, je crois que oui.

M. Fair:

D. Vendredi dernier, M. Pearsall nous a donné les raisons de la fluctuation des prix du marché. Personnellement, je ne suis pas très satisfait et je me demandais s'il ne pourrait pas nous fournir plus de renseignements sous ce rapport, car il y a beaucoup de récriminations de la part des producteurs en ce qui concerne la fluctuation des prix à leur égard tandis que l'exploitant d'abattoir est assuré d'un prix uniforme au port d'expédition.

Le PRÉSIDENT: Cette question a déjà été posée avant votre arrivée et le renseignement figure au compte rendu.

M. FAIR: Je regrette.

Le PRÉSIDENT: Il reste à savoir si ces renseignements sont complets ou non.

M. McNevin:

D. Avant d'en finir avec la question des trente classes du bacon, je me demandais si cela s'appliquait aux carcasses de porc ou si cela comprenait également les jambons, les quartiers de derrière et tous les produits du porc ou s'il y avait trente classes différentes de ce qui est appelé communément bacon, par la Commission du bacon.—R. Oui. Dans la liste des prix qui a été produite l'autre jour, vous trouverez les classes et les prix fixés pour trente classes différentes, choix et poids de Wiltshire. Cette liste contient en plus le prix des jambons. Je crois qu'il y en trois.

M. Blair:

D. Un grand nombre de cultivateurs salent eux-mêmes leur bacon. Ne pourriez-vous pas consigner au compte rendu le procédé en usage par la Canada Packers ou le ministère?—R. Le procédé en usage pour l'exportation ne conviendrait pas du tout pour la salaison domestique. De fait, parlant de la salaison dite Wiltshire, je doute fort que beaucoup de Canadiens l'aiment.

D. Ne pouriez-vous pas nous renseigner sur la salaison pour usage domestique? C'est ce que nous désirons le plus savoir. Je crois que le ministère a des brochures ou des bulletins traitant de la salaison à la maison. Toutefois, nous n'avons pas de renseignements sur les salaisons pour des produits domestiques faits par les exploitants d'abattoirs.

Le président:

D. C'est un des secrets de leur commerce et je ne crois pas, en tout cas, qu'ils tiennent à le révéler à leurs concurrents?—R. Ils le croient.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions au sujet du bacon, pouvons-nous procéder?

M. McCuaig:

D. Si le bacon est rejeté pour l'exportation par suite du transport, est-il retourné au manufacturier ou à la salaison?—R. Cela dépend de l'état dans lequel se trouve le produit. Nous avons eu l'occasion, il y a deux semaines, de rejeter un chargement complet qui, de l'avis des inspecteurs, ne serait pas arrivé dans les vieux pays dans un état satisfaisant. Vu qu'il est nécessaire d'obtenir la quantité maximum pour l'exportation, le chargement fut retourné à Montréal. Le produit fut lavé, salé pendant quarante huit heures, emballé et expédié de nouveau. Nous avons dû agir ainsi en diverses occasions.

D. Le produit est-il retourné à la même salaison?—R. Non, nous l'envoyons à la salaison la plus rapprochée du port.

D. La responsabilité incombe-t-elle aux abattoirs, s'il se produit des délais dans l'expédition?—R. Non, ce sont des circonstances incontrôlables.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions au sujet du bacon, nous devrions permettre à M. Pearsall de s'asseoir. M. Hamer est ici et il pourrait peut-être être entendu. Est-ce le désir du Comité?

Quelques honorables DÉPUTÉS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Nous ne donnerons pas congé à M. Pearsall. Nous allons lui demander de rester. Il peut arriver que nous ayons des questions à lui poser plus tard.

Messieurs, M. Hamer est directeur du service de la production au ministère de l'Agriculture et il est probablement aussi bien au courant que quiconque des questions concernant le bœuf.

M. R. S. HAMER, directeur du service de la production, ministère de l'Agriculture, est appelé.

Le TÉMOIN: M. le président, messieurs. Je crois que la raison pour laquelle mon nom a été suggéré pour traiter de la question du bœuf est due à l'ancien emploi que j'avais au ministère, il y a quelques années, alors que plus que quiconque, peut-être, j'avais à m'occuper du bœuf et des questions de bestiaux. Plus récemment, comme directeur du service de la production et comme membre de quelques commissions ministérielles,—plus particulièrement au cours de la dernière année,—j'ai été très mêlé aux discussions qui ont eu lieu sur la question du bœuf.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour moi, monsieur le président, de mentionner le fait que l'année dernière a été très inquiétante pour les éleveurs de bestiaux. Cette industrie a subi un bouleversement que plusieurs d'entre nous espérions ne serait pas nécessaire en temps de guerre; il était naturel que cette perturbation provoque beaucoup de discussion et de controverse. Cette situation a certainement fait contraste aux deux premières années et demie de la guerre, au cours desquelles l'industrie bovine fut la seule industrie agricole importante à ne pas formuler de plaintes,—au ministère du moins—au sujet de ce qu'on pourrait appeler le contrecoup de la guerre sur cette industrie. Mais au cours des derniers dix-huit mois, par suite de la rapidité avec laquelle la situation des approvisionnements d'un très grand nombre de produits agricoles a changé, s'est transformé,—et ceci s'applique particulièrement à la viande,—l'industrie bovine a dû être soumise aux règlements à suivre. Si les nombreuses mesures qui ont régi la vente des bestiaux, la distribution et la consommation du bœuf ont provoqué tant de discussions et de controverses, c'est parce que aucune de ces régies ne pouvait être efficace sans sérieusement déranger la base de l'industrie bovine,—l'accès au marché des Etats-Unis. Si je mentionne le fait, ce n'est pas que je veuille entrer dans les détails, mais plutôt pour faire remarquer qu'au cours des mois qui ont suivi, les éleveurs se sont familiarisés avec les causes qui ont nécessité l'application de ces réglementations et les ont acceptés,—ce fut peut-être une acceptation à regret et non pas une acceptation accompagnée de murmures. Malheureusement, avant d'en arriver là, il s'est fait une foule de commentaires, commentaires publics dans les journaux, faits pour la plupart sans doute avec la meilleure intention, mais basés très souvent sur des renseignements incomplets. Ce fut une mauvaise réclame pour l'industrie. On est resté sous l'impression qu'au cours de l'année dernière il s'était produit un manque sérieux de bœuf principalement dans l'est du Canada, dans les grands centres comme Toronto, Ottawa et Montréal. De plus, on a laissé entendre que les éleveurs ont permis que cette situation existât en ne mettant pas les bestiaux sur le marché dans l'espoir de faire hausser les prix et de la sorte augmenter leurs profits personnels.

Au ministère, on s'est efforcé de dissiper les fausses conceptions sur lesquelles ces commentaires reposaient. Nous avons fait en sorte d'éclaircir la situation chaque fois que l'occasion s'est présentée, par des communiqués aux journaux, des déclarations à la presse et chaque fois que des fonctionnaires du ministère ont parlé en public,—en déclarant que toute pénurie de bœuf au cours des douze ou dix-huit dernier mois n'avait pas été causée par un ralentissement de l'élevage, mais qu'elle était due au fait que les besoins avaient progressé plus vite que l'élevage lui-même.

Les facteurs responsables de cette augmentation des besoins sont, je le sais, bien connus des membres du Comité. On peut les résumer sous trois rubriques principales: (1) augmentation du pouvoir d'achat de la population civile; (2) le fait que pour fournir des rations aux membres des forces armées au Canada il fallait plus de viande que ces mêmes personnes n'eussent mangé comme civils; (3) le remplacement du porc par le bœuf pour pouvoir remplir les fortes commandes de bacon du Royaume-Uni. L'effet de ces trois facteurs a commencé à se faire sentir en 1941. En 1942, il arriva que nous n'avions plus de surplus de bestiaux exportables au cours des six dernier mois. Sans nier l'importance

des deux premiers facteurs—c'est-à-dire l'augmentation du pouvoir d'achat de la population civile et les approvisionnements militaires—je ne crois pas qu'il soit hors de propos de dire que le plus important de tous fut le remplacement du porc par le bœuf pour remplir le vide créé par les fortes exportations de bacon au Royaume-Uni.

Alors que je me trouvais ici vendredi dernier, j'ai remarqué que M. Pearsall a dit que 85 p. 100 des approvisionnements de bacon du Royaume-Uni provenaient du Canada. Par rapport au tonnage de nos viandes inspectées de toutes sortes—bœuf, porc, agneau et veau—cette quantité de bacon représentait 37 p. 100 du total des viandes inspectées traitées au Canada en 1942. Cela donne une bonne idée de la raison pour laquelle les approvisionnements de bœuf furent restreints. Il fallait combler le vide causé par les fortes exportations de bacon.

M'arrêtant un moment à la situation des approvisionnements, je peux dire qu'en 1942, le tonnage total de nos viandes inspectées fut approximativement de 429,000,000 de livres. Ceci représente une augmentation de 46 p. 100 sur la moyenne de cinq ans, 1936-40. Vous remarquerez qu'une année de guerre fait partie de cette moyenne. Cela donne une idée de l'accélération de la production de la viande au Canada en temps de guerre—une augmentation de 46 p. 100 en 1942 sur une moyenne de cinq ans, 1936-40.

Le président:

D. Lorsque vous parlez de production de la viande, quelle viande incluez-vous dans ces chiffres?—R. Tous les produits du porc, le bœuf, le veau, le mouton et l'agneau.

D. Pas les volailles?—R. Non, pas les volailles. Je peux mentionner en passant que l'énorme production de viande que nous avons eue en 1942, ne suffirait pas pour répondre à plus de 85 p. 100 des besoins de cette année, s'il n'y avait pas de rationnement et si le consommateur avait la liberté de se procurer la quantité de porc qu'il désire. En 1941, les abatages inspectés de bœuf furent les plus considérables encore, tant au point de vue du nombre que du tonnage. Il est vrai qu'en 1942, le nombre a diminué d'environ 34,000, mais par suite de l'accroissement de production le volume total du bœuf disponible l'an dernier fut de 17,000,000 de livres de plus que celui de 1941. En d'autres termes bien qu'il y eut 34,000 têtes de bétail de moins, nous avons eu 17,000,000 de livres de bœuf de plus. Le mois de novembre dernier dépassa tout, comme chiffre mensuel, pour le nombre d'abatages inspectés et le tonnage du bœuf. En vérité, il n'y a qu'un mois depuis octobre dernier, c'est le mois de janvier, où le nombre des abatages inspectés fut inférieur aux chiffres de l'an dernier.

M. Wright:

D. Avez-vous des chiffres établissant la proportion du nombre total de bœufs abattus au Canada qui sont inspectés?—R. C'est une question bien à propos, à laquelle il est difficile de répondre d'une manière définitive. Nous avons fait en sorte d'en arriver à une réponse basée sur le nombre des peaux, chose qui n'est pas facile à faire pour être bien exact. En nous basant sur un tel calcul,—le nombre de peaux en 1941—il semblerait que 68 p. 100 des bêtes abattues furent inspectées tandis que 32 p. 100 le furent localement ou sur les fermes Je crois que c'est le plus près où nous puissions arriver.

D. Ce pourcentage a-t-il augmenté ou diminué?—R. On semble croire qu'en 1942 l'abatage non inspecté a augmenté sensiblement. Il y a eu une déviation de ce qu'on appelle les débouchés commerciaux vers ce qu'on a l'habitude de qualifier les débouchés non commerciaux. On a évalué de diverses manières jusqu'à quel point, en 1942, l'abatage inspecté avait été moins élevé et l'abatage non inspecté plus élevé qu'en 1941.

A la fin du mois de mai, cette année, notre tonnage de bœuf inspecté était supérieur à celui des cinq premiers mois de l'an dernier et à la fin du présent mois

nous serons en avance sur les six premiers mois de l'an dernier non seulement pour le tonnage mais aussi pour le nombre. Il est donc évident qu'en dépit du fait que les statistiques des douze derniers mois soient incomplètes à cause de la déviation vers les débouchés non inspectés dont a fait mention un des membres du Comité, la production bovine dont on n'a pas de trace fut beaucoup plus considérable non seulement pour les premiers six mois, mais aussi pour l'année toute entière que pour la période correspondante l'an dernier.

C'est à cause de la difficulté de pouvoir répondre, à même notre approvisionnement de viande, à la demande sans cesse croissante qu'il est devenu opportun et nécessaire d'imposer le rationnement et une régie de l'abatage. Une autre raison, naturellement, fut la nécessité plus grande d'envisager toutes les ressources alimentaires du continent nord américain du point de vue des besoins communs des Nations Unies. On ne sait pas encore jusqu'à quel point le rationnement et la régie de l'abatage affecteront les statistiques. Théoriquement, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait une nouvelle déviation vers les débouchés commerciaux. Si la chose se produisait pour le porc, cela permettrait certainement de remplir à temps le contrat du bacon. Si cela se produisait pour les bestiaux, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait un surplus dépassant ce dont nous pourrions avoir besoin au pays pour le peuple canadien.

Il est évident que les exportations étant étroitement surveillées et le marché plafonné, des surplus périodiques d'écoulement de bestiaux pourraient facilement produire des baisses rapides et même importantes dans le prix des bestiaux. Pour éviter que cela n'arrive, on a fait certains arrangements qui sont connus des membres du Comité et qu'il me serait inutile, je crois, de donner en détail. Comme le Comité le sait, la Commission du bacon a été reformée en Commission des viandes et elle a le pouvoir de venir en aide au marché, si la chose est nécessaire. Cette assistance sera sous forme d'achat par la Commission, de bœuf habillé lorsque les approvisionnements sont plus considérables que les besoins immédiats des forces armées canadiennes et des civils. La Commission ne prévoit pas l'achat de bétail sur pieds. Les prix auxquels la Commission a été autorisée d'acheter le bœuf en diverses saisons de l'année serviront à fixer le prix du bœuf et des bestiaux.

Quatre points composent le mécanisme de la procédure et sont d'un intérêt très important pour l'éleveur. Il en a été fait mention dans des communiqués aux journaux, le ministre en a parlé à la Chambre et ils ont fait le sujet de discussions. Le premier point est que le plafonnement du bœuf pour toute la période de douze mois telle qu'établie maintenant, sera uniforme et sera le prix atteint le 27 mai.

M. Evans:

D. Quel est ce prix?—R. Le prix de base Toronto est 19½ cents la livre pour le bœuf de qualité commerciale—pour le bœuf dégraissé, le prix serait de 20 cents.

Il est évident que par suite d'un écoulement rapide de tout surplus de bœuf, le prix du bétail sera équivalent à celui du plafond, sauf lorsqu'il se produira une surabondance. Jusqu'au 16 août, la Commission a été autorisée à venir en aide au marché, en achetant du bœuf à 25 cents au-dessous du plafond. Ceci signifie que cette assistance sera maintenue virtuellement au prix du plafond jusqu'au 16 août. A cette date, le prix pour l'assistance sera diminué de trois quarts de cent et le 18 septembre, il y aura une nouvelle diminution de l'ordre de 1¼ cent.

Le président:

D. Pour la carcasse?—R. Pour la carcasse.

M. Evans:

D. Cela affecterait le prix du bétail, n'est-ce pas?—R. Oui, s'il y a sur le marché plus de bestiaux qu'on en peut absorber au plafond des prix, mais on compte que les achats de bœuf par la Commission auront pour effet d'empêcher le

prix des bestiaux de descendre plus bas que l'équivalent du prix minimum de gros du bœuf auquel les achats sont faits. Durant les derniers mois de l'été, l'automne et jusqu'au mois d'avril suivant, le prix minimum suivra ce qu'on pourrait appeler un cycle normal saisonnier. Normalement, sur un marché libre, le prix des bestiaux baisserait durant l'été et le commencement de l'automne, puis augmenterait graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet au cours des mois d'avril, mai ou juin. A l'encontre de la procédure suivie l'an dernier, le marché ne sera pas forcé d'être à la baisse par suite d'une diminution des prix plafonnés. Comme on l'a déjà dit, le plafond restera uniforme et le prix ne devrait pas atteindre l'équivalent du prix minimum du bœuf, sauf lorsqu'il y a surabondance sur le marché. En d'autres termes, il sera possible cette année de vendre le bétail au prix du plafond alors qu'il n'y a pas surabondance sur le marché.

M. Wright:

D. Quelle est la fluctuation totale allouée?—R. La marge entre le plafond et le prix minimum est 2½ cents. La Commission des viandes viendra en aide à un prix de 25 cents en bas du plafond, jusqu'au milieu d'août alors qu'il y aura diminution d'un cent et une autre diminution de un cent et quart, au milieu de septembre.

D. Il s'agit des prix des carcasses?—R. Des prix de gros des carcasses.

M. Black:

D. La diminution ne serait pas aussi considérable pour le bétail sur pied?—R. Non, elle n'atteindrait pas un cent. Ceci veut dire que du 20 septembre au 24 avril prochain, il n'y a pas de raison pour que le bétail se vende à un prix inférieur à celui de la période correspondante, sauf dans le cas où, à cause de certaines fluctuations commerciales, ce prix aurait été plus élevé l'an dernier. Sans doute, les membres du Comité comprennent que le bœuf ainsi acheté par la Commission des viandes constituera ce qu'on appelle quelquefois le stockage. Ce stockage sera congelé. On l'utilisera sur demande, pour répondre aux besoins des forces armés canadiennes et des civils lorsque l'approvisionnement de bœuf frais deviendra insuffisant. Toute quantité qui pourra être épargnée sera expédiée au Royaume-Uni en vertu d'une entente qu'on est à négocier.

M. Evans:

D. Quel rapport y a-t-il entre le plafond du prix du bœuf et le prix poids vif—particulièrement par comparaison au marché des Etats-Unis?—R. Je savais, monsieur le président, qu'on ne tarderait pas à me poser cette question. Franchement, je préférerais ne pas citer de chiffres pour la raison, comme le comprendront les éleveurs qui font partie du Comité, que les prix qu'on peut payer pour le bétail sur pied pour être en harmonie avec le prix fixé pour le bœuf dépendent de la préparation du bétail et d'un autre facteur qui n'est pas stable—l'allocation de résidus. Sans vouloir citer des chiffres précis, je pourrais m'exprimer ainsi, si le Comité veut bien me le permettre: si au prix actuel du bœuf, on ajoute 1 p. 100 au pourcentage de la préparation, il en résulterait une augmentation de 20 cents par cent livres, du prix poids vif. Les allocations de résidus qui s'appliquent ordinairement sur une base de tant par cent livres, bœuf habillé, varient dans le cas de la préparation du bétail produisant 55 p. 100 de viande, d'environ 28 cents par cent livres, poids vif, pour chaque augmentation de 50 cents par cent livres, pour les abats et résidus. A cause d'un écart aussi étendu dans les prix équivalents poids vif, il n'est pas prudent de citer des chiffres et, quelquefois, peu sage de le faire en public, et ce pour deux raisons. Tout chiffre cité, peu importe combien soigneusement on le rattache au pourcentage de préparation peut se graver dans l'esprit de bien des gens, et des acheteurs pourraient s'en servir pour se procurer des bestiaux à un prix moindre que leur valeur réelle. Réciproque-

ment, ce chiffre pourrait laisser croire à l'éleveur que c'est le prix auquel il a droit pour son bétail, quand, en réalité, en prenant pour base le pourcentage de préparation, ce bétail ne vaut pas cela. Pour ces raisons, j'hésite toujours à citer des chiffres. En outre, nous sommes actuellement à étudier avec grand soin la question de savoir ce que serait une juste allocation de résidus.

D. Le classement au croc n'aiderait-il pas à établir ce prix?—R. En nous basant sur le prix auquel la Commission fait ses achats ce serait virtuellement cela; dans un sens, ce serait le classement au croc, bien que dans le sens strict ce ne serait pas le classement au croc...

D. Je suppose que vous êtes au courant du rapport de l'enquête qui a été faite au sujet de la situation du bœuf en Colombie-Britannique?—R. En tant que président de ce comité, je devrais l'être.

D. Oui, je basais principalement ma question sur ce que vous avez déclaré dans le rapport.—R. Alors, une chose importante que vous saisissez sans doute, si vous avez lu le rapport comme je le présume, c'est ce qui a été révélé; on n'a jamais contredit que normalement les troupeaux arrivent aux salaisons à peu près au même coût peu importe la qualité, et l'écart qui est payé pour le poids vif représente la différence dans le pourcentage de préparation plutôt que la différence de qualité. A mon avis, c'est le facteur le plus avantageux pour l'éleveur que ce rapport a fait ressortir.

Je vais laisser à M. Pearsall, qui sera le gérant de la Commission des viandes tout comme il fut le gérant de la Commission du bacon, le soin de traiter en détail, si c'est le désir du Comité, la question des régies.

Il serait peut-être bon, monsieur le président, que j'expose brièvement ce qu'on pourrait appeler le programme du ministère au sujet de la production du bœuf en temps de guerre. Il est évident que pour la durée de la guerre, les éleveurs ont l'assurance d'un débouché pour tous les bestiaux qu'ils peuvent placer sur le marché. En conséquence, on s'est demandé en certains milieux pourquoi on n'insistait pas officiellement pour que le gouvernement annonce son programme concernant l'accroissement du nombre des troupeaux. Cette question est naturelle et logique. Les éleveurs qui ont eu à souffrir de ce qui s'est produit à la suite de la dernière guerre obtiendront une réponse partielle immédiatement. Toutefois, une réponse plus complète se trouve dans la nécessité de faire conformer tout notre programme de production du bétail aux possibilités de ravitaillement alimentaire, non seulement dans ce pays, mais dans tout le continent nord-américain. Il est de plus en plus évident que d'ici dix-huit mois, les ressources alimentaires du continent nord-américain seront taxées jusqu'à l'extrême limite par suite du vaste accroissement de la population bovine et avicole des deux pays. Dans l'élaboration du programme agricole du Canada il a donc été nécessaire de prendre des dispositions pour l'approvisionnement interrompu et, si possible augmentée, des produits dont la Grande-Bretagne a un besoin urgent, et qui peuvent être utilisés le mieux possible par les Nations Unies comme sources de ravitaillement pour les pays occupés une fois libérés.

Si nous avions à donner un classement de priorité aux viandes sur cette base, tel classement est sujet à revision, je crois qu'à l'heure actuelle, nous devrions placer le bacon en tête de la liste. Viendraient ensuite, les produits laitiers, principalement le fromage et le lait concentré, et en troisième lieu, probablement les œufs. Cela ne veut pas dire que le bœuf occupe un rang secondaire dans notre programme de production. Comme on l'a mentionné et comme j'ai tenté de le démontrer, le bœuf occupe maintenant une position de base dans le rationnement de la viande au Canada, tant pour les forces armées que pour les civils, et il en sera probablement ainsi jusqu'à la fin de la guerre. Cela ne veut pas dire non plus, qu'on voit d'un mauvais œil l'accroissement du nombre des bestiaux résultant de la conservation des meilleures génisses pour remplacer les vaches plus âgées dont on peut se défaire actuellement à bon prix. Cela indique, toutefois, que toute tendance dans cette direction, c'est-à-dire vers l'accroisse-

ment, devrait se faire suivant l'initiative et le jugement individuels plutôt que sur le conseil du ministère. Un appel urgent en vue de l'accroissement du nombre des bestiaux; c'est-à-dire un appel du ministère appuyé des ministères provinciaux et des organismes agricoles pourraient vraisemblablement causer des tendances d'inflation dans le commerce du bœuf, comme nous en avons eues au cours de la dernière guerre. Cela pourrait provoquer des placements financiers à des prix qui atteignent pratiquement le sommet, pousser les intéressés à assumer des obligations qui, dans bien des cas, comme la chose s'est présentée lors de la dernière guerre, devront être supportées durant la période d'après guerre.

Pour toutes ces raisons, en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture,—l'exemple en a été donné par le Ministre lui-même—on s'est contenté d'encourager l'augmentation de la production et de l'écoulement des bestiaux, le mieux possible, plutôt que l'augmentation du nombre. Ce conseil a l'appui du Comité consultatif de l'agriculture qui a été constitué cette année et également d'un bon nombre de ministères provinciaux d'agriculture.

On a déjà fait, au cours de l'année dernière, beaucoup de progrès dans ce sens et le ministère n'a pas eu à prodiguer ses encouragements.

Le Comité tiendrait peut-être à avoir des états comparatifs. Au cours des trois ou quatre dernières années la production moyenne des abatages inspectés de bestiaux,—c'est certainement remarquable—indique que de 1939 à 1941, elle fut à peu près identique; 466 livres en 1939; 466, en 1940 et 467, en 1941.

Le président:

D. C'est le nombre de livres de viande provenant de chaque animal?—R. Oui, cela comprend tout, vieilles vaches comme bon bétail. En 1942, cette moyenne fut portée à 500 livres. Comme je l'ai déjà dit, il en est résulté qu'il y eut 34,000 abatages de moins, mais par contre on a obtenu 17,000,000 de livres de bœuf de plus.

M. Evans:

D. La vente des veaux a quelque peu diminué?—R. Oui.

D. En dépit de l'augmentation de poids du bœuf?—R. Oui, une bonne partie des bestiaux sont conservés plus longtemps; ils sont mieux nourris avec le ravitaillement que nous avons obtenu l'an dernier. Au cours des quatre premiers mois de cette année, il y a eu une nouvelle augmentation sensible. Je peux ajouter qu'au cours des quatre premiers mois de 1942, le poids moyen produit fut de 493 livres et, cette année, pour la même période, il est de 521 livres. Si nous opposons les deux extrêmes, nous constatons que pour les quatre premiers mois de cette année, le poids moyen fut de 521, et que pour les trois premières années, 1939, 1940 et 1941, il fut de 466 livres. Ces comparaisons de production et la question soulevée par un membre du Comité, touchant la diminution du nombre des abatages des veaux, font voir qu'après tout l'éleveur n'a guère besoin de directive pour constater ce qui lui est le plus profitable, non seulement de son point de vue personnel, mais aussi dans l'intérêt du pays en ce qui concerne la production du bœuf en temps de guerre.

Monsieur le président, je crois avoir exposé ce qui intéressait le plus les membres du Comité. S'il y a des questions auxquelles je peux répondre, ou des questions qui relèvent plus directement de la Commission des viandes, M. Pearsall et moi-même nous nous ferons un plaisir de vous fournir autant que possible les renseignements.

M. Perley:

D. Pourriez-vous nous dire quel serait le contingentement des bestiaux pour les Etats-Unis, comment il est calculé et d'où ces bestiaux proviennent, de l'Est ou de l'Ouest; pouvez-vous nous renseigner à ce sujet?—R. Comme vous le savez, il ne se fait pas d'exportation de bétail vivant, actuellement.

D. Quand le contingentement se fera de nouveau?—R. A moins d'établir un système de permis, il en sera comme par le passé, on sera libre d'exporter

jusqu'à ce que le contingentement ait été atteint pour le trimestre alors qu'un tarif douanier plus élevé entre en vigueur; on n'a pas tenté de répartir le contingentement.

D. Le contingentement est-il rempli actuellement?—R. Actuellement, il n'y a pas de contingentement. Si nous exportions des bestiaux aux Etats-Unis, il n'y aurait pas de délimitation de contingentement; c'est une des conditions de l'entente commerciale du Mexique pour la période de crise limitée aux Etats-Unis, et le Canada bénéficie automatiquement de la clause de la nation la plus favorisée.

M. Wright:

D. Auriez-vous objection à donner plus de renseignements sur le classement du bœuf?

Le PRÉSIDENT: Classement au croc?

M. WRIGHT: Oui.

Le TÉMOIN: Franchement, je ne crains pas d'admettre que je ne m'attends pas de le voir, mais je crois que tôt ou tard, bon nombre de nos bestiaux seront vendus de cette manière; à mon avis, c'est la seule manière dont l'éleveur puisse s'attendre à être payé pour la valeur qu'il livre en se basant sur la production et la qualité. C'est malheureux, mais je crois que comme classe, les éleveurs sont devenus plutôt sceptiques en ce qui concerne la vente au croc du bétail. L'expérience a démontré catégoriquement en matière de la vente au croc du porc, suivant le système volontaire, que plus de la moitié des éleveurs la préfèrent, en se basant sur les résultats qu'ils ont obtenus en vendant de cette manière. Je crois qu'il en serait de même dans le cas des bestiaux.

M. Wright:

D. Il n'y a pas eu de demande de la part des éleveurs eux-mêmes, des éleveurs et sociétés d'éleveurs, pour les classements au croc?—R. Non, je ne peux pas dire qu'il y en ait eu.

M. Evans:

D. Ne croyez-vous pas qu'il y ait un réel penchant vers le classement au croc?—R. Je ne peux pas dire qu'il soit perceptible. Il y a des porte-paroles supposés représenter les éleveurs qui prétendent que les éleveurs y sont opposés.

D. Un relevé fait en Colombie-Britannique indique que l'éleveur qui produit du bœuf de choix retirerait davantage.—R. Oui.

Le président:

D. Sur le même sujet, il est intéressant de noter une résolution adoptée à une récente réunion de la M.F.A., Manitoba Federation of Agriculture, laquelle fait voir que les délégués du Manitoba sont opposés au classement au croc, bien qu'au cours des délibérations j'ai cru qu'on anticipait qu'il fût adopté.—R. Je crois qu'il convient de dire qu'en ce qui concerne le ministère—j'en suis certain, bien que je ne puisse pas parler pour le ministre—que rien n'a été dit pour indiquer que les éleveurs seraient forcés de vendre leurs bestiaux au croc tant qu'ils ne consentent pas à accepter ce mode.

D. La crainte qui règne dans les esprits des éleveurs en matière du classement au croc c'est qu'ils voient leurs bestiaux s'en aller à l'abattoir où l'animal perd son identité et l'éleveur perd plus ou moins le contrôle pour sa vente. Je crois que c'est ce que l'éleveur craint à propos du classement au croc.

M. Evans:

D. Si on faisait de même que pour les pocrs, les bestiaux s'en iraient à l'abattoir.—R. Une des raisons qui m'ont poussé à favoriser le classement au croc c'est que, suivant moi, c'est la seule manière dont l'éleveur puisse vendre ses bestiaux avant de quitter le pâturage et avoir l'assurance qu'ils lui rapporteront

pleine valeur. Je crois que les bestiaux devraient être vendus sous ce régime. L'éleveur saurait quel prix il recevra même avant le départ des bestiaux pour l'abattoir. L'expérience en matière d'écoulement du bétail fait voir que périodiquement l'éleveur souffre d'une surabondance sur le marché, alors qu'il aurait pu vendre le même bétail pour 25 ou 30 cents la semaine précédente, mais à cause de la surabondance il ne peut toucher ce prix. S'il vendait ses animaux chez lui, il éviterait ce hasard. Je ne peux concevoir pourquoi une firme à commission pourrait donner un meilleur service à l'éleveur qu'il n'a actuellement en déterminant pour lui, après un examen du marché, le meilleur prix qu'il peut toucher suivant le classement de base avec écart, entre ces classements; les écarts peuvent varier tout comme entre les firmes, mais la firme à commission devrait pouvoir déterminer pour l'éleveur le prix qu'il peut obtenir, et si l'éleveur garde chez lui ses bestiaux jusqu'à la conclusion de la vente.

D. Il en est de même pour le consommateur; lorsque le consommateur se rend chez le boucher, il obtient un certain morceau de viande d'une certaine classe.—R. Le classement pour le consommateur est un aspect de la question, je peux le dire vu que j'ai contribué à l'établissement du service de classement du bœuf. Je dois admettre, cependant, qu'en quinze ans, nous n'avons pas progressé autant qu'en théorie nous aurions dû être en mesure de progresser.

M. Léger:

D. Monsieur le président, au Nouveau-Brunswick, à Moncton, je crois qu'il n'y a qu'un seul abattoir. Quelles dispositions furent prises par la commission en vue de l'abatage des bestiaux?—R. Je ne crois pas comprendre ce que vous voulez dire.

D. Vous avez posé le principe qu'un vendeur doit avoir un permis, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Tous les abatages se font en vertu d'un permis?—R. Oui.

D. Il n'y a qu'un seul abattoir au Nouveau-Brunswick; autrefois des gens allaient par les campagnes, achetaient les bestiaux et les abattaient eux-mêmes.—R. Oui.

D. Et vendaient la viande aux bouchers.—R. Voulez-vous savoir s'il y a un contingentement pour les abattoirs inspectés par le fédéral?

D. Dans le passé, le cultivateur pouvait abattre son bétail, l'emporter à la boucherie.—R. Oui.

D. Et le vendre. Je ne crois pas qu'il puisse agir ainsi, maintenant.—R. Je n'ai rien à voir à l'émission des permis et je préférerais ne pas faire de déclaration sur la manière dont les permis sont émis au Nouveau-Brunswick; mais je serais porté à croire que dans cette province, qui est un district déficitaire, on n'a pas beaucoup modifié ce qui se faisait dans le passé, mais comme je n'ai rien à voir à l'émission des permis, je ne peux pas être catégorique dans ma réponse. M. Pearsall en sait peut-être plus que moi à ce sujet.

M. LÉGER: M. Pearsall est-il au courant?

Le PRÉSIDENT: La situation au Nouveau-Brunsck est particulière à cette province. M. Léger a voulu savoir pourquoi il fut nécessaire d'y émettre autant de permis, ce qui fait que les éleveurs ont plus de difficultés pour effectuer leurs opérations en ce qui concerne le commerce du bœuf qu'ils n'en avaient dans le passé.

M. LÉGER: Notre commerce de viande provient de troupeaux laitiers seulement et, en conséquence, ce n'est pas du bon bœuf. S'il nous faut vendre aux abattoirs, nous recevons pratiquement rien pour ainsi dire, tandis qu'autrefois on vendait à la personne qui achetait du cultivateur ou on vendait directement aux bouchers, et, de la sorte, on pouvait obtenir le même prix que s'il s'agissait de bœuf de choix. A l'heure actuelle, je crois que la plus grande partie de la viande

doit passer par l'établissement Swift, à Moncton, et, par conséquent, toute notre viande est d'un classement inférieur et nous recevons un bas prix; beaucoup plus bas que celui que nous touchions avant la mise en vigueur du nouveau règlement. Cela a créé beaucoup d'ennuis.

M. Ross (*Souris*): Je regrette de ne pas avoir été ici au début de l'exposé de M. Hamer, mais je suppose qu'il a parlé du commerce de bœuf congelé que l'on compte établir avec l'Angleterre. Je tiendrais à savoir quelles sont les chances d'établissement de ce commerce cette année, et jusqu'à quel point nous bénéficierons du marché des Etats-Unis. Quelles sont les prévisions pour l'établissement d'un commerce de bœuf congelé? Comment fonctionnera-t-il? Ne doit-il fonctionner qu'entre la Grande-Bretagne et le Canada ou s'agit-il simplement de l'établissement d'un approvisionnement de bœuf? Voici où je veux en venir: quel est l'avenir de ce marché, car je suppose que nous ne bénéficierons pas du marché des Etats-Unis sous le rapport des prix. Est-ce exact?

Le TÉMOIN: Je voudrais que M. Pearsall réponde à cette question car, comme gérant de la Commission des viandes, il a participé à plus de délibérations que moi-même.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si M. Pearsall répondra à la question soulevée par M. Léger, puis exposera le principe de l'émission des permis, s'il est en mesure de le faire et s'il terminera en répondant à M. Ross.

M. PEARSALL: Je crains de ne pas pouvoir dire plus que M. Hamer. Je suis au courant des principes généraux concernant les permis requis par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, car nous sommes intéressés d'une manière semblable à l'abatage des porcs. Une fois un permis d'abatage requis par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, tous les abatteurs de porcs pour le commerce durent obtenir une licence et nous avons contrôlé l'abatage des porcs; notre ordonnance ne s'appliquait pas aux cultivateurs ni aux personnes ayant un magasin de détail. Maintenant, le Commission des prix et du commerce en temps de guerre exige que tous les abatteurs détiennent une licence ou un permis, et c'est la question du rationnement qui constitue la raison fondamentale de ce régime. En d'autres termes, si nous devons rationner un produit il nous faut en avoir le contrôle avant qu'il ne soit rationné. Pour des produits comme le sucre et le café, produits qui sont importés, la chose est facile; mais lorsqu'on en vient à rationner la viande dans un pays comme le Canada, où de 45 à 50 p. 100 de la population a accès à ses propres approvisionnements, le problème devient excessivement compliqué et, en conséquence, tous les abatteurs furent requis de se procurer un permis, principalement en vue du rationnement.

M. FAIR: Monsieur Pearsall, le régime des permis s'applique-t-il aussi à un cultivateur qui abat pour son propre usage ou qui abat pour vendre à son voisin pour sa consommation ordinaire?

M. PEARSALL: Ce point soulève des objections. En ce qui concerne les cultivateurs, ils n'ont pas besoin de permis lorsqu'ils pratiquent l'abatage pour leur usage personnel, ou pour vente à des cultivateurs voisins ou pour faire du commerce avec des cultivateurs voisins; c'est-à-dire les cultivateurs peuvent pratiquer l'abatage et vendre leur produit à un voisin ou faire des échanges avec lui, mais il est à supposer qu'un cultivateur ne devrait pas faire le commerce de détail dans des centres urbains.

Le problème suivant compliqué a trait aux districts éloignés qui n'ont pas de débouchés ou des débouchés organisés pour l'écoulement de leurs bestiaux et qui, de plus, sont des districts déficitaires. Ces districts comprennent une grande partie de la Colombie-Britannique, virtuellement tout le nouvel Ontario,—ce qu'on appelle généralement le nouvel Ontario,—certaines parties du nord du Québec et, en général, presque toutes les provinces Maritimes. La base qui a servi à l'émission des permis d'abatage était à peu près semblable au plan adopté

aux Etats-Unis. On s'est basé sur le poids. En d'autres termes, quiconque a abattu des animaux dont le poids total dépasse un certain nombre de livres,—je crois que c'est 10,000 livres par année,— est tenu d'avoir un permis. Le principe général adopté était un système de point. J'ignore comment se calcule le point. Il serait introduit si un homme tuait environ cinquante porcs ou probablement vingt-cinq bestiaux par année. Il a obtenu un permis, et cela s'appliquait généralement aux districts mieux établis, aux districts ayant un surplus de production. Je crois être conforme aux faits en déclarant que dans tous les districts déficitaires que j'ai mentionnés—probablement qu'on a été plus loin et qu'on a incus des comptés comme celui de Parry Sound et des comtés comme ceux qui se trouvent dans le nord de l'Ontario,—on a émis des permis à tous ceux qui en ont fait la demande, peu importe le volume de leurs abatages.

M. LÉGER: Cela a dû se produire récemment.

M. PEARSALL: De nouveau, je tiens à faire remarquer que cela ne relève pas de nous. Les renseignements que je tiens m'ont été fournis par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et si je fais erreur dans une déclaration c'est que j'ai été mal renseigné. En outre, on m'a laissé entendre que dans la plupart des districts dont j'ai parlé il n'y a pas de restrictions sur le nombre des abatages. Du moins en ce qui concerne les porcs. Nous n'imposons aucune restriction sur le nombre de porcs qui peuvent être abattus dans le nouvel Ontario ou dans la Colombie-Britannique et dans la plus grande partie des provinces Maritimes.

Je regrette de ne pouvoir vous renseigner sur le nombre de permis qui ont été émis et sur les restrictions qu'ils comportaient. La seule suggestion que je puisse me permettre de faire, c'est que vous obteniez ces renseignements des fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui sont directement responsables de cela.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre à la question de M. Ross?

M. PEARSALL: La question de M. Ross avait trait aux prévisions d'exportations au Royaume-Uni.

M. ROSS (*Souris*): Je crois qu'on a laissé entendre que du bœuf congelé serait expédié.

M. PEARSALL: D'après le grand principe général établi on discontinuera les exportations aux Etats-Unis en vertu d'une entente mutuelle entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et tout surplus de viande disponible au Canada, en plus de nos engagements pour le bacon ou autres, sera expédié au Royaume-Uni sous forme de carcasse congelée ou de bœuf désossé. En d'autres termes, nous avons accepté un programme portant que tout surplus sera exporté au Royaume-Uni sous forme de bœuf. J'hésiterais à faire une estimation de la quantité que nous pourrons obtenir. Je crois que la situation est la suivante: si nous avons un surplus de 25,000,000 de livres on l'enverra au Royaume-Uni et si ce surplus est de 150,000,000 de livres, il sera exporté au Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas de surplus, à l'heure actuelle?

M. PEARSALL: Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de surplus et suivant les renseignements que nous avons eus, il ne semble pas devoir y en avoir un dans un avenir immédiat.

M. ROSS (*Souris*): Je comprends qu'il existe une entente définie entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada?

M. PEARSALL: Oui.

M. GOLDING: C'est seulement pour la durée de la guerre.

M. PEARSALL: Il n'y a pas de période déterminée. Je suppose que c'est pour la durée de la guerre.

M. MCCUBBIN: Cette entente comporte-t-elle un prix fixe?

M. PEARSALL: Voulez-vous dire le prix pour le Royaume-Uni?

M. MCCUBBIN: Oui.

M. PEARSALL: Non, l'entente avec le Royaume-Uni au sujet des prix n'est pas encore terminée. Le programme général est que notre commission soutiendra les prix des bestiaux et que nous achèterons le bœuf aux prix minima. M. Hamer a laissé entendre que si nous achetions du bœuf le 17 août, nous paierions 25 cents de moins que le prix du plafond et au cours de l'automne, $2.25 de moins que le prix du plafond et ce serait probablement notre prix de vente.

Le PRÉSIDENT: On n'a pas encore négocié le prix du bœuf avec le Royaume-Uni?

M. PEARSALL: Non, mais les prix auxquels nous achèterions seraient les prix minima tels que mentionnés dans le mémoire et dans les déclarations qui ont été faites.

M. MCCUBBIN: A moins qu'il n'y ait un abaissement des prix, ou que les exploitants d'abattoirs ne refusent d'acheter ou qu'ils ne croient pas que les approvisionnements en entrepôt sont suffisants, vous n'achèterez pas pour le Royaume-Uni.

M. PEARSALL: A moins qu'il n'y ait suffisamment de bœuf sur le marché ou que l'exploitant ne soit disposé à vendre à la Commission aux prix qu'elle offre, et qui sont les prix minima, nous n'achèterons pas de bœuf.

M. MCCUBBIN: Voyez ce qui est arrivé hier à Toronto, alors qu'un grand nombre de bestiaux ne furent pas vendus. Les exploitants s'abstinrent dans l'espoir de causer un affaissement du marché. Les bestiaux ne furent pas vendus et le marché fut à la baisse à Toronto. Il se peut que les prix fléchissent davantage aujourd'hui. Quand allez-vous entrer en scène?

M. PEARSALL: Nous entrerons en scène dès que les exploitants auront du bœuf à nous vendre aux prix minima—nous l'achèterons.

M. WRIGHT: Le prix du bœuf pourra baisser de cinq cents et le prix du cultivateur n'en sera pas affecté.

M. PEARSALL: Il se peut qu'il le soit.

M. FAIR: Ne croyez-vous pas qu'il devrait y avoir là un contrôle des prix —une garantie pour l'éleveur?

M. PEARSALL: Voulez-vous dire en ce qui concerne les prix poids vif?

M. FAIR: Celui qui est forcé d'accepter tel prix pour son bétail devrait jouir d'une plus grande protection que celui qui s'occupe de la préparation de la viande. Ce que je veux dire, c'est que celui qui voit à la préparation de la viande ou l'exploitant d'abattoir est en tout temps assuré d'un certain prix.

M. PEARSALL: Oui.

M. FAIR: Mais en dépit de l'encombrement du marché ou d'une surabondance, l'éleveur n'a pas l'assurance d'aucun prix minimum.

M. PEARSALL: Pas pour le bétail sur pied.

M. FAIR: C'est ce à quoi je suis opposé, car si quelqu'un a l'assurance d'un prix, il devrait en être de même pour l'éleveur.

Le PRÉSIDENT: Comment savez-vous que l'exploitant d'abattoir a l'assurance d'un prix en vertu de cet arrangement?

M. FAIR: Il y voit lui-même.

Le PRÉSIDENT: Le gouvernement ne lui garantit aucun prix.

M. WRIGHT: Oui, il a cette garantie; il a l'assurance d'un prix minimum auquel il peut vendre à la Commission.

M. PEARSALL: C'est exact, une commande en blanc. Nous achèterons tous les surplus au prix minimum.

M. WRIGHT: Il a l'assurance du prix minimum.

M. ROSS (*Souris*): C'est le même principe que pour le bacon.

M. PEARSALL: C'est presque le même principe. Les prix varient au cours de l'année. Actuellement ils sont de 25 cents en bas du prix du plafond pour le bœuf abattu.

M. LÉGER: Quel est le prix à l'heure actuelle?

M. PEARSALL: Vingt cents à Toronto, pour le bœuf commercial dégraissé. Le prix varie suivant l'usage.

M. MCCUBBIN: Quel est le prix du bœuf marque rouge?

M. PEARSALL: Vingt et un cents, un cent de plus.

M. MCCUBBIN: Monsieur le président, je crois qu'il est préférable d'ajourner, vu qu'il est plus de 6 heures et que je tiendrais à étudier davantage cette question plus tard. Il y a plusieurs points que M. Hamer et M. Pearsall pourraient expliquer.

Le PRÉSIDENT: Si les membres du Comité désirent que ces deux messieurs reviennent, je suis certain qu'ils seront disponibles un autre jour. Nous allons ajourner.

Le Comité s'ajourne alors pour se réunir de nouveau le jeudi 1er juillet, à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 13

SÉANCES DES JEUDI 1er JUILLET ET VENDREDI 2 JUILLET 1943

TÉMOINS:

Le Dr E. S. Archibald, directeur des Fermes expérimentales, au ministère de l'Agriculture.

Le Dr L. H. Newman, céréaliste du Dominion, Fermes expérimentales, ministère de l'Agriculture.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

PROCÈS VERBAL

Le JEUDI 1er juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Cardiff, Cloutier, Dechêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Ferron, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Hatfield, Henderson, Kirk, Leclerc, Léger, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCuaig, McNevin (*Victoria, Ont.*), Mullins, Perley, Quelch, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Moose-Jaw*), Senn, Soper, Tustin, Ward, Weir et Wright—34.

Sont aussi présents: Le Dr E. S. Archibald, directeur des Fermes expérimentales, M. M. B. Davis, horticulteur du Dominion, et le Dr L. H. Newman, céréaliste du Dominion.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le mardi 29 juin, est lu et, sur proposition de M. Golding, adopté.

Avant qu'on aborde l'ordre du jour, M. Golding rappelle les observations faites à la Chambre le 30 juin par M. Fair et que ce dernier a déclaré qu'au Comité de l'agriculture on lui avait imposé silence. Golding fait remarquer que c'est une accusation grave contre les membres du Comité et que M. Fair devrait prouver son affirmation ou la retirer. Une discussion s'ensuit, à laquelle plusieurs membres prennent part.

M. Fair répond que son affirmation a été retirée à la Chambre, à la demande de Son Honneur l'Orateur, et qu'il n'a rien de plus à retirer au Comité.

Le président suggère que cette question demeure en suspens jusqu'à ce que l'on puisse relever, dans le compte rendu des débats, le récit complet de l'incident.

Le Comité y consent.

Le docteur Archibald est appelé. Il fait un exposé général sur les travaux de recherches du ministère de l'Agriculture et on l'interroge.

Le président annonce que le docteur Archibald et ses adjoints, le docteur Newman et M. Davis, seront disponibles à la prochaine séance pour fournir de nouveaux renseignements au Comité.

A 1 heure 15, sur proposition de M. Golding, le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain vendredi 2 juillet, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 2 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Cardiff, Dechêne, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Furniss, Gardiner, Golding, Gregory, Hatfield, Henderson, Kirk, Lafontaine, Lalonde, Leclerc, Léger, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCuaig, Perley, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Moose-Jaw*), Senn, Ward, Weir, Wright—27.

Sont aussi présents: Le Dr E. S. Archibald, directeur des Fermes expérimentales; le Dr L. H. Newman, céréaliste du Dominion, et M. M. B. Davis, horticulteur du Dominion.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le jeudi 1er juillet, est lu et, sur proposition de M. Ross (*Moose-Jaw*), approuvé.

A propos de la discussion qui a surgi à la dernière séance au sujet des objections de M. Golding contre une observation attribuée à M. Fair, le président cite les Débats du 30 juin, page 4414, et décide que la rétractation faite à la Chambre par M. Fair doit être acceptée par le Comité.

Le président exprime aussi l'opinion que l'incident ayant eu lieu à la Chambre, la discussion qui s'en est suivie au Comité à la séance d'hier était irrégulière. Il suggère de biffer cette discussion du compte rendu et demande une expression d'opinion à ce sujet.

M. Ross (*Moose-Jaw*) propose que le compte rendu sténographique de la discussion soulevée à la dernière séance par M. Golding sur cette question ne soit pas imprimé.

La question, mise aux voix, est décidée dans la négative, huit ayant voté pour et quatorze contre.

Le docteur Archibald est ensuite rappelé et interrogé de nouveau.

Sur proposition de M. Ross (*Moose-Jaw*), le Comité vote des remerciements au docteur Archibald pour être venu et avoir fourni au Comité de précieux renseignements.

Le docteur Newman est appelé. Il passe en revue les travaux de la Division des céréales des Fermes expérimentales et le Comité l'interroge.

Le président exprime au docteur Newman les remerciements et les hommages du Comité.

A midi et 55, sur proposition de M. Wright, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 6 juillet à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 1er juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. Je vais demander au secrétaire de lire le procès-verbal.

Le procès-verbal est lu et approuvé.

M. GOLDING: Monsieur le président, avant que nous abordions l'ordre du jour, je dois faire remarquer qu'hier, à la Chambre, notre ami M. Fair a fait une déclaration que j'ai été très surpris d'entendre lorsqu'il a dit que dans notre Comité on l'avait réduit au silence. Je crois que c'est là une grave affirmation et un blâme à l'adresse de tous les membres du Comité. A mon sens, il était très déloyal de répandre cette accusation d'un bout à l'autre du pays. Pour garder sa bonne réputation, il devrait nous dire quand l'incident a eu lieu et à quoi il se rapportait.

M. FAIR: Monsieur le président, certaines gens sont si occupés à houspiller qu'ils ne peuvent rien voir, sauf leur propre opinion, et si le chapeau fait à certains membres du Comité, ils peuvent le mettre. Tout ce qu'il lui faut faire, s'il sait que le Comité doit revenir sur les choses qui ont eu lieu ici, et il...

Le PRÉSIDENT: Allons, monsieur Fair...

M. GOLDING: Cela n'est pas une réponse.

Le PRÉSIDENT: Allons, monsieur Fair, en ma qualité de président du Comité, j'ai réellement pensé que c'était un reproche sur ma façon de présider le Comité. Pour ce qui me concerne, je dirai bien clairement qu'en exerçant mes fonctions j'ai tâché d'être juste envers chacun de ceux qui présentaient leurs opinions et leurs arguments au Comité. Je comprend qu'il n'y avait pas de blâme à l'adresse du président dans les observations que vous avez faites. En mainte occasion, lorsqu'un membre parlait et qu'un autre essayait de parler, j'ai insisté délibérément pour que celui qui avait la parole continue son exposé. A maintes reprises, tandis qu'un membre du Comité parlait, d'autres tentaient de prendre la parole et il en résultait une situation peu plaisante. J'espère que les observations que vous avez faites n'étaient pas un reproche au président sur la conduite de nos assemblées.

M. FAIR: Monsieur le président, je n'ai aucunement voulu blâmer le président, mais certains membres du Comité qui, de temps à autre, ont essayé de m'empêcher de parler.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire, monsieur Fair, que cette déclaration ne me paraît pas juste.

M. LÉGER: Monsieur le président, je pense...

M. FAIR: Pour rappeler un incident, je mentionnerai le jour où je posais une question à M. McIvor et où quelqu'un est intervenu tandis que j'avais la parole. Vous vous rappellerez peut-être cet incident, par exemple.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne m'en souviens pas.

M. DONNELLY: Je me rappelle très bien que j'avais la parole pour poser quelques questions à M. McIvor, lorsque vous, monsieur Fair, vous m'avez empêcher de poser ces questions, et il m'a fallu m'adresser au président pour

pouvoir continuer. Cette fois-là, ce n'est pas vous qui avez été interrompu, mais c'est vous qui m'interrompiez. Je laisse au Comité le soin de dire s'il en fut ainsi ou non.

M. MULLINS: Hier soir, M. Fair, après avoir fait cette déclaration à la Chambre...

M. QUELCH: La déclaration faite par M. Fair au sujet de la conduite du Comité devrait, à mon avis, figurer dans l'ensemble de l'exposé qu'il faisait pour prouver que les comités parlementaires sont sous la coupe du parti au pouvoir, c'est-à-dire du gouvernement, et vous ne pouvez pas le nier.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Pourquoi dites-vous cela? Pourquoi dites-vous que notre parti contrôle les comités?

M. QUELCH: Parce qu'il y constitue la majorité. Les membres libéraux dépassent en nombre l'ensemble des autres groupes.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Oh! allons...

M. QUELCH: Lorsque nous discutons une question, vous reconnaîtrez que, invariablement, sur les points importants, les comités se divisent d'après les lignes de parti. Il en est ainsi même au Comité des anciens combattants qui, je dirais, est le moins partisan de tous.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Un instant...

M. QUELCH: Laissez-moi finir, si vous voulez bien. Lorsqu'un rapport se rédige, vous constaterez généralement que le Comité se divise d'après les lignes de parti. Par conséquent, l'argument formulé par M. Fair voulait dire qu'en jugeant un membre de la Chambre, vu que le premier ministre avait porté une accusation, il était naturel que ce député n'obtienne pas justice du Comité, parce qu'on le jugeait au point de vue du parti.

M. DECHÊNE: Vous voulez dire qu'il n'obtenait pas justice?

M. QUELCH: Il n'obtenait pas justice, c'est bien cela.

M. DECHÊNE: Alors, vous voulez dire que, pour la plupart d'entre nous, au Parlement, le fait que le premier ministre a porté une accusation aurait beaucoup d'effet sur les membres libéraux du Comité. J'admets qu'en définitive, lors d'un vote, vous verrez un grand nombre de membres de l'opposition d'un côté et les membres libéraux de l'autre. C'est sûrement de cela que M. Fair se plaignait alors.

M. FAIR: Vous êtes un de ceux qui ont cherché à m'empêcher de parler.

M. DECHÊNE: Vous êtes un m... menteur.

M. FAIR: Je demande que cette parole soit retirée tout de suite.

M. DECHÊNE: Je doute s'il y a un homme dans le Comité qui s'est occupé de ses affaires et qui a écouté plus attentivement que moi. Si l'on peut dire cela de quelqu'un, je suis celui-là.

M. FAIR: Monsieur le président, je demande que cette parole soit retirée.

M. DECHÊNE: C'est un mensonge, en tout cas.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'au moins la manière de le dire pourrait se changer.

M. FAIR: Monsieur le président, je demande que cette remarque soit retirée tout de suite.

M. LÉGER: J'appartiens au Comité de l'agriculture et je crois avoir assister à toutes les séances depuis 1940. En regardant les comptes rendus des séances de la présente année, je ne vois pas pourquoi M. Fair aurait attaqué le Comité à la Chambre des communes comme il l'a fait. Tout est là, tout se voit dans les comptes rendus. Je les ai repassés ce matin, surtout en ce qui me concernait. D'après ce que j'ai lu, je me levais pour poser des questions et j'étais interrompu par quelqu'un. Je crois que M. Fair lui-même m'a interrompu. Il ne le faisait pas exprès, mais il voulait poser une question sur le point que je soulignais, et

ensuite je posais ma propre question et je finissais mon argument. Je ne vois rien de mal à cela. Lorsqu'un membre se lève pour parler, il a quelque chose à dire sur la question posée. Je crois qu'il n'aurait pas dû attaquer le Comité comme il l'a fait hier.

M. QUELCH: J'en appelle au règlement...

M. LÉGER: Je n'ai pas encore fini.

M. QUELCH: J'en appelle au règlement. Allez-vous permettre à un homme de soutenir devant notre Comité qu'un autre homme est un m... menteur? Cette affirmation devrait être retirée avant qu'on fasse des discours. Avant la fin de ce discours, M. le président devrait décider si cette affirmation doit demeurer. Autrement, vous mettez tout le Comité dans une situation ridicule, car cette altercation ressemble beaucoup à une bataille de chiens.

(Vu l'impossibilité physique de noter les paroles de plusieurs orateurs parlant en même temps, le compte rendu est nécessairement incomplet sous certains rapports, au présent endroit et à quelques autres qui suivent.)

M. LÉGER: Je parle à propos du point d'ordre. J'allais justement mentionner le cas de M. Dechêne. Au début de la séance de ce matin nous avons demandé à M. Fair de retirer ses paroles, mais il ne l'a pas fait. Il a ensuite accusé M. Dechêne d'être un de ceux qui l'avaient interrompu, et alors M. Dechêne, se sentant provoqué, l'a appelé menteur. Je crois que M. Fair devrait retirer ses paroles le premier et ensuite M. Dechêne retirerait les siennes.

M. Ross (*Souris*): Je parle, moi aussi, sur la question de règlement et je crois que nous devrions au moins employer un langage parlementaire. Qu'un homme croit avoir raison ou tort, personne n'a le droit de traiter M. Fair de m... menteur. Je me rappelle clairement l'allusion faite à M. Fair lorsqu'il a posé sa question, et avec tout le respect que je dois au docteur Donnelly, il a tenté de répondre à la place de M. McIvor. Je sais, monsieur le président, que parfois vous avez eu beaucoup de difficulté à diriger les séances du présent Comité. La tâche n'était pas facile, et en me rappelant la manière dont vous avez dirigé les débats, je crois que vous avez très bien réussi. Mais je me rappelle clairement que le docteur Donnelly a tenté deux fois de répondre à la place de M. McIvor, et M. Fair fut obligé d'insister pour que M. McIvor lui donne la réponse à laquelle je crois qu'il avait droit, parce qu'une réponse donnée par un membre du Comité n'a pas l'autorité d'une réponse donnée par un fonctionnaire, comme M. McIvor, qui comparaissait devant le Comité.

M. DONNELLY: Cela me blesse beaucoup, monsieur le président. Je me souviens de l'incident. Je ne crois pas que M. Ross ou qui que ce soit doive se lever pour me dire que je rends témoignage...

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous tenons une séance d'affaires du Comité ce matin, et je ne crois pas que nous devions employer tout le temps du Comité à discuter d'autres choses. Je crois du moins que le langage de M. Dechêne n'était pas tout à fait parlementaire. Il s'en rend compte à présent, je crois, et il est sans doute prêt au moins à modifier...

M. DECHÊNE: J'ai tenté de faire une mise au point. M. Fair n'a absolument rien trouvé dans le compte rendu, pas même une parole indiquant que j'avais essayé d'intervenir ou de l'interrompre ou d'interrompre d'autres membres du Comité. En réalité j'ai été un peu lent bien des fois à mettre mon mot, et j'ai souvent songé à permettre au Comité de continuer parce qu'il était temps que nous finissions nos affaires à Ottawa pour nous en aller chez nous. Tels sont mes sentiments depuis plusieurs semaines. Mais je ne puis trouver dans mes paroles rien qui puisse justifier de déclarer que je l'avais interrompu. Je ne l'ai jamais fait. Je suis dans la vie politique depuis trop longtemps pour ne pas savoir me contenir. Je ne m'attendais pas de m'impatienter ainsi au Comité. Je m'attendais d'aider le Comité en toute occasion. Je regrette qu'un incident de ce genre

se soit produit, surtout en un jour comme celui-ci. Et si l'on veut me permettre d'ajouter un mot, je dirai ceci, que non seulement le premier juillet, mais longtemps avant que M. Fair sût qu'il y avait un premier juillet, j'ai passé les meilleures années de ma vie non pas à me chicaner avec mes concitoyens mais à développer la bonne entente et l'amitié non seulement à l'égard des partis politiques, mais avec toutes les gens de l'Ouest avec qui j'ai été en relations. Je suis très peiné d'avoir eu l'occasion aujourd'hui de perdre patience et de dire une chose comme celle-là, mais l'attaque qu'il fit hier à la Chambre était si gratuite. Il a dit lui-même, en réponse à quelqu'un, que c'était dans la chaleur de la discussion. On lui demanda à quel endroit on l'avait fait taire et il a dit que c'était au Comité de l'agriculture. Voilà exactement ce qu'il a dit à la Chambre.

M. FAIR: J'exige que cette affirmation soit retirée.

M. DECHÊNE: Je ne la retirerai pas. Je suis le dernier homme au monde à qui vous puissiez faire faire une pareille chose, et je n'accepterai pas un telle affirmation de votre part.

M. GOLDING: Allons, en toute justice pour les membres du Comité, M. Fair vient de demander à M. Dechêne de retirer...

M. QUELCH: L'a-t-il retiré?

M. GOLDING: Il a retiré son affirmation qui n'était pas parlementaire, et maintenant je crois que M. Fair pourra retirer la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes en disant qu'au Comité on l'avait fait taire. A présent, en toute justice pour les membres du Comité, il doit prouver son affirmation ou la retirer.

M. EVANS: Il devrait faire des excuses à la Chambre.

M. GOLDING: On a dit que le docteur Donnelly avait tenté de répondre à une question posée par M. Fair. Vous allez vous référer au compte rendu pour voir ce qu'il y a . Vous n'avez qu'à lire la discussion qui a eu lieu en cette occasion pour pouvoir tirer une conclusion toute différente. Voici ce qu'il a dit:

M. Donnelly:

D. Quelle était la différence entre le prix à l'élévateur rural et le prix au wagon, l'an dernier?—R. Je dirais qu'elle était d'environ un cent le boisseau, en moyenne.

M. DONNELLY: A la suggestion de M. Fair, je crois, ce Comité a recommandé, l'an dernier, de réduire le nombre de boisseaux constituant un chargement complet de 750 à 500; puis, il fut recommandé que cela soit supprimé complètement; nous avons demandé que le prix en chargement complet soit aboli et l'écart éliminé; et de cette façon, nous avons économisé un cent le boisseau sur à peu près les trois quarts du blé expédié par les cultivateurs.

M. FAIR: M. McIvor voudrait-il nous dire les mesures qui ont été prises en vue d'obtenir une diminution?

M. DONNELLY: J'allais justement lui demander cela.

Le TÉMOIN: Il va me falloir faire appel à ma mémoire, bien que je crois être fixé quant à la suite des événements; je ferai de mon mieux; tout d'abord, je reçus moi-même un message télégraphique de...

M. DONNELLY: Je veux simplement attirer l'attention du Comité sur le fait que j'ai ici un exposé de ce qu'il s'est passé l'automne dernier.

J'appelle l'attention du Comité sur ce qu'il a dit. Le compte rendu me semble indiquer ce qui a eu lieu:

M. FAIR: Je me demande, monsieur le président, si cela ne pourrait pas nous être communiqué par le témoin plutôt que par certains des membres; de cette façon la chose serait authentique.

Le PRÉSIDENT: M. McIvor peut répondre à votre question.

M. DONNELLY: J'allais justement poser quelques questions à M. McIvor, si vous le permettez, précisément sur ce sujet. Nous, de ce Comité, si ma mémoire est fidèle, avions recommandé que l'on fasse disparaître cet écart entre le prix du blé à l'élévateur régional et celui du blé en chargement complet et qu'ils soient tous deux considérés comme blé en chargement complet. Je tiens dans ma main un exemplaire du rapport publier dans le *Herald de Calgary*.

M. FAIR: Je me demande si M. McIvor pourrait répondre à ma question?

M. DONNELLY: J'étais à l'interroger lorsque vous êtes intervenu; laissez-moi poser ma question et vous pourrez ensuite poser la vôtre. J'ai dans ma main un extrait du *Herald* de Calgary, en date du 8 avril 1942, où M. Purdy déclare que "les cartels émirent l'idée" de faire disparaître l'écart entre le prix à l'élévateur et le prix au wagon. Je soutiens, monsieur le président, que cela n'est pas exact; que cette idée a pris naissance dans ce Comité, qu'elle a été émise ici même par M. Fair et non pas par M. Purdy. Si M. Purdy dit que c'est lui, ou les cartels, qui a émis cette idée, quelqu'un cherche à s'attribuer un mérite qui est dû à ce Comité. C'est ce Comité qui, dans ses recommandations de l'an dernier, a demandé que cette différence entre le prix du blé à l'élévateur régional et celui du blé au wagon soit éliminée. Elle a été éliminée en ce sens que les cartels en soient les initiateurs. Je dois dire, cependant, que les cartels furent les premiers à se rallier à notre recommandation; et les cartels consentirent, à cette époque, à se conformer à notre recommandation, en faisant disparaître cette différence entre le blé à l'élévateur régional et le blé au wagon. Comme résultat et immédiatement après cela, la Midland-Pacific recommanda au gouvernement d'éliminer ou de diminuer les frais; cette compagnie fut suivie par la Pioneer Grain Company—et j'ai ici les déclarations où il est dit que cette compagnie consent à une diminution d'un cent ou un cent et demi—puis vinrent l'Alberta-Pacific, la Reliance Grain, la National Grain, la Western Grain Company, l'Alberta Pacific, la Fédéral et la National; elles ont toutes consenti à réduire le taux de un cent ou un cent et demi. Si ces frais pouvaient être réduits cela représenterait pour les cultivateurs un gain appréciable d'un cent ou d'un cent et demi le boisseau. Et ce changement eut son origine ici même; il eut son origine, je le dis et je le maintiens, ici même, à ce Comité, l'an dernier. L'économie d'un cent à un cent et demi effectuée pour les cultivateurs de l'Ouest canadien sur leurs 280,000,000 de boisseaux représente entre $2,800,000 et $4,200,000; et n'oubliez pas que cela est le résultat du travail fait ici, dans ce Comité.

M. FAIR: Pourrais-je, maintenant, avoir une réponse à ma question, monsieur le président?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je suis bien prêt à admettre dès maintenant que la première suggestion de réduire les frais vint de ce Comité.

Certains hon. MEMBRES: Très bien, très bien.

Voilà la discussion qui a eu lieu. Le docteur Donnelly, au lieu d'être injuste envers M. Fair, lui rend hommage pour avoir signalé cette question à l'attention du Comité l'an dernier. Et maintenant, en réalité, je ne crois pas qu'un seul membre du Comité conteste que le docteur Donnelly répondait aux questions et que M. Fair est intervenu pour poser une question. Mais à part cela, M. Fair dira-t-il que, dans l'espèce, le Comité l'a fait taire? Est-ce là une déclaration qu'il

soit juste de faire à la Chambre des communes et de répandre dans tout le pays? Je crois que M. Fair devrait prouver sa déclaration au moyen du compte rendu ou qu'il devrait la retirer. En justice pour tous les membres du Comité, je crois que ce n'est pas trop lui demander.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien.

M. WRIGHT: Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans les comités de la Chambre. J'ai siégé dans un comité concernant les affaires des soldats, dans le comité de la sécurité sociale et dans le Comité de l'Agriculture et je dois dire que dans le présent Comité de l'agriculture, nous avons été traités moins justement que dans tout autre comité dont j'ai fait partie.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter cela, s'il vous plaît?

M. WRIGHT: Je dis que nous avons été traités, dans le présent Comité de l'agriculture, avec moins de justice que dans tout autre comité où j'ai siégé.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que vous avez été traités moins loyalement?

M. WRIGHT: Moins loyalement, oui.

M. LÉGER: De quelle manière?

M. WRIGHT: En plusieurs occasions, aux séances de l'an dernier et de cette année, la majorité a tenté délibérément de dominer l'opposition.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): La majorité en agit toujours ainsi.

M. WRIGHT: Je crois que tous ceux qui me connaissent savent que je n'ai jamais tenté... telle est mon impression et je serais moins que juste si je ne me levais pas pour le dire; et je crois que les autres membres du groupe de l'opposition qui sont ici seront d'accord avec moi. Je crois aussi que tous les membres du présent Comité qui ont siégé du côté de l'opposition doivent admettre ce fait. Du moins, c'est ainsi que je l'ai envisagé. Je crois que la déclaration faite par M. Fair hier était un exposé loyal de ce qui a eu lieu.

Un DÉPUTÉ: En disant qu'on l'avait fait asseoir?

M. WRIGHT: Ce Comité a été dominé par les membres ministériels plus que tout autre comité dans lequel j'ai siégé.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Ce n'est pas ce que M. Fair a dit. Il a dit qu'au Comité on l'avait fait taire en vociférant.

M. WRIGHT: Que faites-vous dans le moment?

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Je discute avec vous. Si vous ne voulez pas que je le fasse, dites-le.

M. WRIGHT: C'est exactement ce que vous faites au Comité depuis que j'y suis.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Je discute avec vous...

M. WRIGHT: Au lieu d'écouter et d'entendre mon opinion. C'est exactement de quoi nous nous plaignons.

M. MULLINS: Vous prenez très bien votre part du temps du Comité.

M. WRIGHT: N'importe qui peut lire les comptes rendus et juger du temps que j'ai pris au Comité. Je voulais simplement formuler mon argument, mais vous voyez à quelle distance j'en suis...

M. ROSS (*Moose-Jaw*): A partir de maintenant, observons cette ligne de conduite: lorsqu'un membre parle, aucun autre n'a le droit de dire un mot tandis qu'il a la parole.

M. GOLDING: Continez, monsieur Wright.

M. WRIGHT: Telle a été mon impression, et j'ai voulu le dire loyalement et carrément, pour que le Comité connaisse mon impression sur ce qui a eu lieu dans le présent Comité.

M. RICKARD: J'ai été très surpris, hier, d'entendre M. Fair dire ce qu'il a dit. Pour ma part, j'ai toujours eu un grand respect pour M. Fair et j'ai éprouvé une grande surprise à entendre la déclaration qu'il a faite, car je suis membre du Comité depuis plusieurs années et il m'a toujours semblé que nous y avions l'occasion de dire ce que nous voulions et que nous le disions, quelle que fût la valeur de nos opinions. Je ne me rappelle pas que M. Fair ait été empêché de parler par des vociférations. Il y a une grande différence entre cela et la question d'obtenir justice ou de pouvoir dire ce qu'on pense. A présent, je sais que nous avons eu une dispute aujourd'hui. Tout le monde l'admet. Nous ne sommes pas toujours du même avis et assurément nous différons d'opinion entre partis, mais c'est une toute autre affaire que d'être empêché de parler par des hurlements. Je dirai que pour ma part je n'ai jamais assisté à rien de semblable aux assemblées du présent Comité.

M. DONNELLY: Monsieur le président, j'ai siégé dans quatre ou cinq comités chaque année, et depuis que je suis à la Chambre j'ai consacré beaucoup de temps aux comités. Je puis dire que je n'ai jamais siégé dans un comité où un homme, qu'il fût ministériel ou oppositionniste, n'ait pas obtenu justice ou ait été traité déloyalement, et je n'ai jamais eu connaissance qu'un homme ait été réduit au silence par des hurlements. Il est vrai qu'on est soit pour, soit contre le gouvernement, et que dans les comités l'opinion des ministériels prévaut le plus souvent. Lorsque nous étions dans l'opposition, il en était de même. Lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir, évidemment son opinion prévalait. Lorsqu'on est dans l'opposition, que cette opposition soit libérale, conservatrice ou autre, on n'est pas maître de ce qui se décide. Même lorsqu'on est du côté ministériel, on n'est pas toujours maître des décisions. Par exemple, à une époque où je siégeais au Comité de l'agriculture, entre 1927 et 1929, ce sont nous, les ministériels, qui avons proposé une résolution pour amender la Loi des grains, résolution que le gouvernement n'approuvait pas; ce sont nous, les partisans du gouvernement, qui prenions cette initiative et qui cherchions à donner suite à cette démarche. Nous étions décidés et nous avons gagné notre point. Nous n'avions pas toujours les membres de l'opposition avec nous. Ce sont quelques libéraux de l'Ouest qui ont forcé les autres à se joindre à eux. Voilà ce qui est arrivé. C'est la seule fois, à ma connaissance, où le gouvernement ne fut pas le maître des décisions. Ce n'était pas lui qui décidait, c'était nous.

M. WARD: Il serait bon, je crois, de nous rafraîchir la mémoire, à propos d'une déclaration que fit M. Fair l'an dernier. Je m'en souviens très clairement. Lorsque le Comité était saisi de la question de supprimer la taxe au wagon sur la livraison du grain, M. Fair, on s'en souvient, proposa qu'on la réduise de 1,000 boisseaux, je crois, à 750 boisseaux. Plus tard, un autre membre proposa, avec mon appui, que la taxe au wagon soit supprimée. M. Fair, comme le compte rendu le démontre, s'est opposé à cette réduction en disant que si nous proposions...

M. FAIR: C'est au compte rendu.

M. WARD: Oui, c'est au compte rendu. Je sais que M. Fair s'opposa à cette réduction, alléguant que, comme résultat, nous n'aurions probablement aucune réduction.

M. FAIR: Oui.

M. WARD: Cependant, la majorité du Comité l'emporta, la résolution fut adoptée, les syndicats et la Commission des grains l'acceptèrent, et par conséquent nous eûmes le rabais. D'après le passage que M. Golding vient de lire au Comité, telle fut l'attitude de M. Fair. Il constata qu'il se nuisait à lui-même. Il regretta peut-être de n'avoir pas proposé de retrancher tout ce tarif, mais il s'attendait d'en retirer d'importants avantages politiques. Je l'observe depuis

trois ans, et s'il y a dans le Comité un homme qui se laisse obséder par toutes sortes de choses, c'est M. Fair. Il a eu raisonnablement son tour et il a joui d'un respect raisonnable au Comité. En fait, il a pris beaucoup plus du temps du Comité que la moyenne des autres membres. Je crois, monsieur le président, que nous ne devrions plus avoir de querelles comme celle que nous avons aujourd'hui. A présent, un mot au sujet de ce qu'a dit M. Ross. Il n'y a pas l'ombre d'une preuve de la vérité de son affirmation. Si cette affaire a des échos dans tout le pays, nous allons nous rendre tout à fait ridicules. Après tout, au point de vue de l'honnêteté, je ne cède ma place à personne; ce n'est pas me flatter que de dire que je ne le cède en rien à M. Wright ni à qui que ce soit...

M. PERLEY: Personne ne vous a imposé silence en hurlant.

M. WARD: Je ne le cède à personne quant à l'honnêteté. Personne dans le présent Comité n'a jamais été réduit au silence par des vociférations.

M. MCNEVIN: Monsieur le président, nous nous chamaillons depuis une demi-heure sur la question de faire retirer le mot de M. Fair. Nous avons ici aujourd'hui des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, entre autres, le docteur E. S. Archibald, directeur des Fermes expérimentales. Ils sont venus ici pour rendre témoignage, et je crois que nous devrions les entendre. A mon avis, cette affaire est allée assez loin, et le président devrait décider si M. Fair doit retirer son affirmation ou non, et alors nous devrons oublier cette prise de becs et nous mettre à l'ouvrage.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien.

M. LECLERC: C'est justement ce que j'allais dire. Nous sommes ici depuis une demi-heure à ergoter. Il s'en va midi. Je ne sais pourquoi la séance a été convoquée, mais je suggérerais que nous entendions les messieurs qui viennent nous donner des renseignements sur leur travail dans le domaine agricole.

M. SENN: Ne pourrions-nous pas les entendre?

M. MCNEVIN: Le président doit en décider.

Le PRÉSIDENT: Je crois sûrement que l'observation de M. Fair n'était pas opportune ni juste. A mon avis, il devrait la retirer par considération pour les membres du Comité. Je ne sais en vertu de quelle autorité nous pouvons l'obliger à le faire. J'ai examiné les règlements...

M. DONNELLY: Les règles qui régissent la Chambre s'appliquent ici.

Le PRÉSIDENT: ...et je laisse à M. Fair le soin de dire ce qu'il pense à ce sujet. Ensuite, nous pourrons recourir aux règlements. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Fair?

M. FAIR: Monsieur le président, j'ai très peu de chose à dire. J'étais ici avant que le présent Comité fût constitué, et je me rends compte que je suis fortement en minorité. Je crois aussi que la déclaration de M. Ward était dénouée de fondement. Je n'ai pas d'aspiration politique en ce qui concerne le présent Comité, car je sais que je puis me présenter devant ceux qui m'ont élu et que rien de ce qui peut se dire ici au Comité ou à la Chambre contre moi ne nuira en quoi que ce soit à ma carrière politique. Quant à la déclaration que j'ai faite hier à la Chambre, j'ai retiré cette affirmation devant la Chambre. Il appartient maintenant au Comité de prendre à mon sujet la décision qu'il jugera à propos. Je crois que mon affirmation ou la partie lue par M. Golding ne contenait aucune mention du fait d'avoir été réduit au silence. Je voudrais qu'il soit bien entendu que le compte rendu des débats ne pouvait pas inclure les interruptions, les vociférations, car d'après le compte rendu, le docteur Donnelly a continué son interrogatoire, et un peu plus tard j'ai obtenu de M. McIvor une réponse à ma question.

Le PRÉSIDENT: Je crois me rappeler l'incident dont vous voulez parler. Le docteur Donnelly avait la parole. Mais dois-je comprendre que vous avez dit que vous retiriez l'affirmation que vous aviez faite à la Chambre hier?

M. FAIR: L'affirmation faite à la Chambre hier a été retirée.

Le PRÉSIDENT: Pardon?

M. FAIR: J'ai retiré, à la demande de l'Orateur et pour me conformer au règlement de la Chambre, la déclaration que j'avais faite hier sur le parquet.

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, alors, je crois que cette discussion est allée assez loin.

M. GOLDING: Cette rétractation comprend-elle le reproche d'avoir été réduit au silence au Comité de l'agriculture?

M. Ross (*Souris*): Vous n'aboutissez à rien. Nous avons des témoins importants à entendre et leur temps est précieux. Je ne crois pas que nous devions nous occuper toute la journée de cette affaire. M. Fair vient de faire une affirmation très loyale. Je suggère que nous nous occupions de notre enquête. Ce que nous faisons actuellement ne rime à rien. Nous avons des fonctionnaires très importants qui sont ici et dont le temps est précieux, et nous voulons les entendre.

M. GOLDING: Monsieur Ross, nous voulons être justes envers vous, nous avons hâte autant que vous d'entendre les témoignages, mais à la Chambre, hier, il s'est fait une déclaration qui rejaillit sur moi, sur vous et sur tous les membres du Comité. Or, la question est de savoir si cette déclaration était vraie. La partie des témoignanges que j'ai relevés dans le compte rendu du Comité et que j'ai lue, montre clairement que c'est M. Fair qui interrompit M. Donnelly et que sûrement M. Donnelly avait alors la parole. Cette citation parle par elle-même. Puis il y a la déclaration faite devant la Chambre et qui se répandra au quatre coins du pays, disant que M. Fair a été réduit au silence par des vociférations au Comité de l'agriculture. Cette déclaration n'est ni juste, ni vraie, et si M. Fair est aussi loyal que son nom l'indique, il va retirer cette affirmation. Je crois qu'il devrait le faire.

Un DÉPUTÉ: Monsieur le président, je crois que le règlement dit assez clairement...

M. EVANS: C'est ce dont nous nous plaignons et dont M. Wright se plaint à juste titre, à mon avis. Mais si M. Fair dit au Comité que sa rétractation d'hier comprenait le retrait de son reproche d'avoir été réduit au silence dans le présent Comité, alors, pour ce qui me concerne, je suis parfaitement satisfait de cette explication. Qu'en dites-vous, monsieur Fair?

M. FAIR: Monsieur le président, j'ai fait une déclaration à la Chambre hier, et je ne l'amplifie en aucune manière; j'ai fait une affirmation à la Chambre et j'ai suivi le règlement de la Chambre. J'ai retiré mes paroles conformément au règlement de la Chambre, à la demande de l'Orateur.

Le PRÉSIDENT: Vous les avez retirées?

M. FAIR: J'ai retiré mes paroles hier à la Chambre. Il appartient au président et au Comité de me traiter comme ils le jugeront à propos. Je n'ai plus aucune rétractation à faire.

Le PRÉSIDENT: Je ne me rappelle pas la rétractation que vous avez faite à la Chambre hier.

M. EVANS: Elle sera au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Oui. Je n'ai pas vu le compte rendu. Si je dois comprendre que vous avez retiré votre affirmation au complet, si cela veut dire que vous avez retiré vos reproches à l'adresse du Comité, je crois que cela résout pleinement la difficulté.

M. FAIR: Je répète qu'à la Chambre j'ai fait une déclaration et que suivant le règlement de la Chambre j'ai dû la retirer et que je l'ai retirée conformément à la décision de l'Orateur. Voilà encore, monsieur le président, une preuve que les gens ne savent pas de quoi ils parlent; mais je ne retire plus rien. Traitez-moi comme vous voudrez.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Monsieur le président, je voudrais savoir ceci—je n'ai pas voulu intervenir tandis que l'autre monsieur parlait—mais, monsieur le président, certaines gens semblent se croire persécutés, et lorsque quelqu'un n'est pas de leur avis, il a complètement tort. J'ai remarquer que certains membres de certains groupes minoritaires à la Chambre étaient d'avis que si l'on différait d'opinion avec eux on était des rien du tout et on cherchait à les persécuter. A présent, à titre de membre du Comité, je tiens à dire que M. Fair a toujours eu, dans le présent Comité, une bonne chance de se faire entendre.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): M. Wright a dit, l'an dernier, qu'il n'était pas traité. avec justice dans le présent Comité. Le Comité a tenu bon jusqu'à la fin, l'an dernier, et son rapport à la Chambre a été unanime.

Le PRÉSIDENT: Y compris des recommandations qui dépassaient le désir des membres.

M. PERLEY: M. Douglas et moi, nous sommes sortis et nous n'avons rien eu à y voir.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Quoi qu'il en soit, le vote s'est pris et le Comité fut unanime.

M. PERLEY: Je n'étais pas là lorsque le vote s'est pris.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Vous n'êtes pas tout le Comité; vous n'en êtes qu'une très petite partie, et il était unanime.

M. PERLEY: Il n'était pas unanime. Il y avait là une majorité, c'est-à-dire plus qu'un quorum.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): D'après le compte rendu, quand le vote s'est pris, le le rapport a été adopté unanimement. Je tiens à dire que le fait est consigné au compte rendu. Que mon honorable ami le député de Qu'Appelle n'ait pas été du Comité de l'agriculture à cette époque, cela ne faisait pas grande différence.

Le PRÉSIDENT: En tout cas, le compte rendu parle par lui-même.

M. PERLEY: Je tiens à ce que les comptes rendus indiquent le nombre de fois qu'il (M. Ross) a été ici cette année.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): N'importe, je suis ici ce matin. Je ne reproche pas à M. Perley de n'avoir pas été du Comité l'en dernier; s'il avait quitté le Comité définitivement, cela n'aurait pas fait beaucoup de différence.

M. PERLEY: C'est une affaire de constatation et je veux que le compte rendu indique combien de fois il a été ici cette année.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Ai-je la parole?

Le PRÉSIDENT: Oui, vous avez la parole, mais veuillez borner vos remarques à l'incident dont il s'agit.

M. PERLEY: Oui, monsieur le président.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Sur ce point, l'honorable député me permet-il une question?

M. PERLEY: Voilà un exemple piquant du houspillement qui a lieu dans le présent Comité.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): L'approbation de ce rapport n'a jamais été proposée à la Chambre, l'an dernier.

M. PERLEY: Voilà le point.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Je me suis levé, monsieur le président, pour dire que chaque membre du Comité avait été blessé par les remarques du député de Battle-River à la Chambre, hier. Je n'ai rien contre le député de Battle-River, je n'en ai jamais eu; mais je dis qu'il n'est pas loyal envers le Comité de lancer une affirmation comme celle-là aux quatre coins du pays, et qu'il n'est pas juste d'inscrire dans les comptes rendus de la Chambre qu'un député s'est levé pour dire qu'on l'avait réduit au silence au Comité de l'agriculture et qu'il n'avait pas obtenu une chance raisonnable d'exprimer ses vues devant le Comité parce qu'il représentait un certain groupe, et que, par suite, certaines choses ne se sont pas faites. Ce n'était pas juste du tout de dire cela au Parlement, et je crois que nous devrions tous être justes. Tous les membres du Comité admettront que M. Fair a eu la chance d'exprimer ses vues raisonnablement.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Il s'est pris des votes au Comité, mais parce que les minorités n'obtiennent pas ce qu'elles veulent, cela ne veut pas dire qu'il y a eu injustice, mais pas du tout.

Le PRÉSIDENT: La majorité en prend la responsabilité.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Absolument, la majorité doit prendre la responsabilité de ce qui se fait dans le présent Comité de l'agriculture, mais la majorité ne veut pas prendre la responsabilité de la déclaration qui a été lancée dans le but d'affirmer une chose qui n'a jamais eu lieu dans notre Comité et de dire ensuite que l'affirmation n'a pas été contestée et que par conséquent elle est vraie.

M. GOLDING: C'est bien cela.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Je crois donc, monsieur le président, que cette affirmation devrait être retirée. Si M. Fair n'est pas disposé à dire que sa rétractation devant la Chambre comprenait son reproche à l'adresse du Comité de l'agriculture, il devrait être mis en demeure de retirer ses paroles devant le Comité d'agriculture.

M. SENN: J'hésite à dire quoi que ce soit sur ce point. Je ne suis pas intéressé directement et je veux me tenir en dehors de toute controverse, mais je doute si nous suivons la bonne procédure. Après tout, l'observation dont on se formalise tant et qu'on a tant critiquée au Comité a été faite à la Chambre des communes et non pas au Comité. Il me semble qu'on devrait s'en occuper à la Chambre des communes. Je ne crois pas que nous devions essayer de nous en occuper avant d'avoir devant nous le compte rendu des débats et de savoir exactement ce qui s'est dit et ce qui ne s'est pas dit.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien.

M. SENN: Je sais qu'il y a eu bien des interruptions dans ce Comité, et je suis peut-être coupable de quelques-unes moi-même. Et il y a eu beaucoup de railleries et de sarcasmes qui ont peut-être été pris en note, et je comprends ce que M. Fair peut ressentir à ce sujet. Il nous faut tenir compte de cela. Les membres du Comité ne se rendent peut-être pas toujours compte que certaines observations sont désobligeantes et blessent les sentiments d'un autre. Il s'est fait ici des affirmations qui sont tout à fait déplacées. Ainsi, M. Ward, il y a quelques minutes, a dit quelque chose qui visait M. Fair, et M. Wright a aussi fait sa part. Ce ne sont que des indications, monsieur le président, de ce qui s'est passé, et je cherche à en attribuer le tort à qui de droit. Je crois que nous sommes tous coupables à certains égards et que nous devrions cesser cette manière d'agir pour permettre à un homme de se lever, de dire ce qu'il a à dire, de poser ses questions, quitte à passer ensuite au suivant. Si nous en agissions ainsi, je crois qu'il n'y aurait pas de difficultés...

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, messieurs, nous pourrions peut-être finir cette histoire. Voici ce que je suggérerais au Comité: si M. Fair ne semble pas vouloir aller plus loin pour le moment, et c'est évidemment son affaire, je crois que le Comité pourrait s'entendre pour attendre de voir le compte rendu de ce qui s'est passé hier, et si cela satisfait le Comité, l'affaire finira là; si alors le Comité n'est pas satisfait, il y a certaines règles qui régissent une telle situation et nous pourrons y pourvoir plus tard, si nous le désirons.

M. PERLEY: Donnez-nous une interprétation de l'expression de ce que vous entendez par se faire taire par des huées.

Le PRÉSIDENT: Je n'entends pas essayer de donner une telle interprétation. Nous avons eu un débat assez animé qui aura sans doute fait beaucoup de bien. Comme vous le savez, la procédure des comités laisse beaucoup plus de latitude et exige moins de formalités que celle de la Chambre; et elle favorise davantage les conversations et les discussions, et il est tout naturel que, dans les comités, on prenne plus de liberté. Pour ma part, je ne vois pas comment nous pouvons éviter cela. Pour essayer, il faudrait que le président décide que tout membre du Comité qui désire poser une question ou exprimer une opinion doit tout d'abord se lever et obtenir la parole; autrement, je ne vois pas comment empêcher un membre de lancer une question de son siège. A présent, pouvons-nous alors clore ce débat?

M. PERLEY: Je veux simplement dire, monsieur le président, que je suis assez habitué à ces sortes de choses; que parfois j'ai été interrompu non pas par un seul membre mais par tout un groupe, et je m'en suis tiré de mon mieux. Vous pouvez dire ce que vous voudrez, mais il se fait beaucoup d'interruptions au Comité, et bien des fois il y a des interruptions déloyales venant de tout groupe à la fois, et non pas d'un seul député.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous commencer?

M. GOLDING: Votre idée d'examiner les comptes rendus pour voir quelle décision il y aura à prendre, le cas échéant, est tout à fait à propos. Je tiens à dire que j'ai parcouru le compte rendu pour constater la raison que M. Fair pouvait avoir de se plaindre d'avoir été réduit au silence, et le seul endroit qu'il puisse indiquer, à mon avis, c'est le moment où M. Donnelly avait la parole et où M. Fair lui-même l'interrompit.

Le PRÉSIDENT: A présent, messieurs...

M. GOLDING: Un instant.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, monsieur Golding...

M. GOLDING: Un moment; je vois ici que M. Fair a proposé une résolution.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Le président vous parle.

Le PRÉSIDENT: J'ai promis, en ma qualité de président, d'agir, au sujet de cette affaire, d'une certaine manière qui, si j'ai bien compris, rencontre les vues du Comité, et s'il en est ainsi, je crois que nous devrions passer à l'ordre du jour suivant.

M. GOLDING: Je serai très court, mais je veux dire que ce fut là le seul autre incident, alors que M. Fair présenta, avec l'appui de M. Ross, une résolution qui fut adoptée. A présent, j'ai essayé de trouver à quels endroits il y avait eu du chahut, pour mettre ce passage en vedette, mais je ne puis trouver aucun endroit du compte rendu qui justifie ce qu'il a dit.

M. FAIR: Je ne cherche pas de sympathie ici, mais j'ai certaines opinions et j'ai certaines responsabilités. D'autres membres du Comité se sont plaints de certains collègues qui avaient pour système d'interrompre, et en l'occasion dont il s'agit j'ai frappé sur la table en criant à M. Golding: "La trique." Voilà exactement ce que j'ai voulu dire, et c'est encore ce que je veux dire aujourd'hui.

M. GOLDING: Et qu'est-ce que M. Golding a répondu?

M. FAIR: M. Golding marmotte si souvent qu'on ne peut pas toujours savoir ce qu'il dit.

M. GOLDING: M. Golding n'a rien dit du tout.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant à l'ordre de renvoi de ce Comité. Pour expliquer la procédure de ce matin, je dois dire que, comme M. Pearsall n'a pas pu venir ce matin, et aussi pour tenir compte des représentations qui ont été faites par un certain nombre de membres, le retour de M. Pearsall a été remis à la semaine prochaine. Vu qu'il ne pouvait pas être ici aujourd'hui, j'ai pris sur moi d'inviter d'autres témoins à comparaître ce matin, et j'en arrive à cette partie de l'ordre de renvoi d'après laquelle le Comité doit passer en revue les travaux de recherches agricoles du ministère de l'Agriculture et des autres services administratifs; si le Comité le veut bien, je demanderai au docteur Archibald, directeur des Fermes expérimentales, d'esquisser le travail accompli par le service des fermes en fait de recherches scientifiques pour le compte du ministère de l'Agriculture. Est-ce là le désir du Comité?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Agréé.

Le PRÉSIDENT: J'ai l'honneur de présenter au Comité le docteur Archibald, directeur des Fermes expérimentales.

Le docteur E. S. ARCHIBALD, directeur des Fermes expérimentales au ministère de l'Agriculture, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, le personnel des fermes expérimentales, comme peut-être aussi celui de tous les services de recherches du ministère de l'Agriculture, n'a pas assez souvent l'occasion de vous faire connaître le travail qu'il exécute, de vous exprimer ses vues sur la portée de ses travaux, ni de vous faire part de ses aspirations relativement à l'amplification de ses travaux de recherche. Il est assez difficile, en un court espace de temps, de décrire les travaux de recherches agricoles qui s'exécutent au ministère et ailleurs. Au Canada, les travaux de recherches se répartissent entre les fermes expérimentales et les services scientifiques, qui travaillent en une étroite collaboration. En fait, dans chaque province où nous avons l'outillage et le personnel nécessaires, nous travaillons ensemble. Malheureusement, le docteur Swain, pour cause de maladie, n'a pas pu venir, et s'il y a des questions que vous auriez aimé lui poser, je tâcherai d'y répondre, quitte à m'en tenir aux grandes lignes du travail que nous exécutons ensemble.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas besoin, docteur Archibald, de vous inquiéter du temps que vous pouvez prendre; le Comité sera heureux, j'en suis sûr, de vous faire revenir une autre fois si vous ne terminez pas ce matin l'exposé que vous avez en vue.

Le TÉMOIN: Merci.

Les recherches agricoles peuvent s'envisager de diverses manières. Il y a peut-être lieu de les définir comme étant des recherches qui visent à l'accroissement des récoltes. On a mentionné un certain nombre de cultures comme celle des nouvelles variétés de grain et celle des plantes oléagineuses comme le pois soya, le tournesol, le colza. Dans le passé, les recherches agricoles ont porté sur l'utilisation des surplus dans certains genres de marchandises ou de récoltes. La déshydratation des fruits et des légumes en est un bon exemple. Il y a des recherches dont les résultats peuvent servir de base à la production, comme celles qui concernent la production de plantes à caoutchouc qui ne sont pas l'objet d'une grande culture au Canada. Il y a celles qui se rapportent aux plantes fibreuses comme les factices du kapok. Il y a aussi d'autres recherches relatives à l'effort de guerre. Enfin il y a les recherches industrielles pour lesquelles nous n'avons pas

les facilités voulues et qui peuvent amener des trouvailles importantes, par exemple, dans l'utilisation de cette dernière plante. Un autre exemple peut se trouver dans la production des plantes susceptibles de donner de l'alcool moteur et du caoutchouc synthétique. Je cite simplement ces exemples qui m'ont été suggérés. Vous pourrez naturellement me poser ensuite les questions que vous jugerez à propos.

Permettez-moi maintenant de passer en revue certains travaux qui sont en cours. Parlons d'abord de la déshydratation. Nous avons entrepris la déshydratation des fruits comme projet de recherches, il y a quatorze ans, dans une organisation dont j'étais le président. Nous avons trouvé des méthodes entièrement nouvelles de dessécher les fruits, surtout les pommes sous le climat de la Nouvelle-Ecosse, les pruneaux et les abricots sous le climat du centre de la Colombie-Britannique; et nous avons conçu des déshydrateurs qui servent maintenant dans tout le pays. Nous n'avions à notre disposition qu'une somme d'argent très faible pour la mise en marche de ces travaux de déshydratation, qui furent concentrés sur trois stations: la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, la ferme expérimentale de Kentville, Nouvelle-Ecosse, et celle de Summerland, en Colombie-Britannique. Cette dernière s'est occupée surtout des fruits tendres, comme les pêches, les abricots et le reste.

Ce travail a progessé pendant une période où les fruits séchés n'étaient pas très populaires, et l'on fit certaines expériences dans la préparation d'un produit qui se révéla bien supérieur aux anciens fruits séchés par les anciennes méthodes où l'on utilisait les étuves, les déshydrateurs à cheminée, suivant le cas. Les prix de revient furent fortement réduits; la déshydratation, même à cette époque, coûtait beaucoup moins cher que tout autre mode de conservation des fruits, et l'on en arriva à certains faits fondamentaux; mais encore la déshydratation n'était pas un procédé très apprécié de disposer des surplus, même s'il s'agissait de fruits de qualité inférieure. La nouvelle méthode s'avérait meilleure que les anciennes, mais le produit laissait encore beaucoup à désirer. Nous avons poursuivi activement les travaux avec un très petit groupe d'hommes à Kentville, à Ottawa et à Summerland. Les recherches se sont continuées et les produits sont devenus plus populaires. Mais en outre nous avons songé à produire des jus de fruits provenant de fruits canadiens, pour faire pendant aux jus d'agrumes qui étaient fortement recommandés par les médecins. Je puis dire qu'on fit un excellent travail quant à la production de jus de fruits d'une haute teneur en vitamines; et que ce travail s'est continué et se poursuit encore, bien que la vente des jus de fruits soit restreinte vu le manque de contenants pour en assurer la distribution. La mise en conserve s'est aussi très sensiblement améliorée par ces recherches, qui se poursuivent encore. Les expériences de déshydratation se continuent également. Sur ces points, l'horticulteur du Dominion, M. Davis, qui nous accompagne, répondra à toutes les questions que vous voudrez poser. L'ingénieur qui le seconde est un jeune homme du nom de Eidt et il y avait aussi plusieurs adjoints hautement spécialisés dont la plupart sont maintenant dans les forces armées. Ces travaux ont marché jusqu'à ce que nous ayons un déshydrateur à tunnel d'un type tout différent, beaucoup plus économique et plus rapide, ce qui assurait au produit une supériorité énorme sur le produit des anciennes méthodes. Au commencement de la guerre, nous avions résolu un certain nombre de problèmes se rapportant à la déshydratation des légumes, comme celui des propriétés de conservation et de réfrigération, et l'utilisation dans des pays où la conservation pose des problèmes particuliers. Je laisse à M. Davis le soin de répondre en détail aux questions de ce genre; le Comité voudra sans doute appeler M. Davis.

Voici où je veux en venir: actuellement, à cause de la guerre, la déshydratation des légumes au Canada se fait en très fort volume et nous pouvons répondre à toutes les demandes, celles de l'exportation, celles des forces armées et celles de la consommation domestique. Il s'est déjà fait un travail magnifique dans le

domaine des recherches, et il s'en fera encore, et c'est cela seul qui a rendu possible l'établissement de ces firmes commerciales depuis le début de la guerre. L'Office du ravitaillement en produits agricoles s'est débarrassée des excédents de fruits déshydratés, ce fut d'abord très difficile, puis, soudainement, le gouvernement britannique apprécia la qualité des pommes déshydratées et il y en eut une demande. D'une manière analogue, nous avons essayé, grâce à l'Office du ravitaillement en produits agricoles, de faire accepter des légumes déshydratés, comme les pommes de terre, les choux, les carottes, les oignons et quelques légumes secondaires comme les navets et les betteraves; mais ces légumes ne prenaient pas, au début; maintenant ils sont populaires. Il s'est fait un travail constant de recherches pour aider les cinq compagnies qui ont été établies, avec l'encouragement de l'Office du ravitaillement, pour la déshydratation des légumes. La préparation, la cuisson préalable, le soufrage, et tous ces procédés adoptés à la suite des recherches, donnent un produit de qualité qui se conserve longtemps dans de mauvaises conditions comme celles des climats tropicaux. Nous avons donc apporté une contribution de réelle valeur. La preuve en est qu'aujourd'hui le modèle de déshydrateur adopté par le ministère de l'Agriculture est copié partout aux Etats-Unis; il est adopté en Australie et va l'être aussi en Afrique du Nord par des entreprises commerciales à capital surtout américain.

M. Senn:

D. Je suppose que vous ne l'avez pas fait breveter?—R. Non. Ce modèle appartient au gouvernement du Canada, mais est connu sous le nom de déshydrateur Eidt; comme je viens de le dire, cette machine sera connue en Australie et dans d'autres pays sous le nom de déshydrateur Eidt. Cela ne s'applique pas seulement au mécanisme de cette machine, mais aussi aux procédés découverts par M. Davis et son personnel. En outre, ils ont inventé des méthodes d'empaquetage; par exemple, l'empaquetage au gaz: pour plusieurs de ces légumes, la cuisson préalable et le soufrage ne suffisent pas à empêcher la détérioration rapide à la chaleur. De longues recherches dans ce domaine viennent d'aboutir à l'invention d'un empaquetage solide, dans lequel le produit n'est pas mis à l'état de poudre à cause de la compression résultant de la pression hydraulique, mais sort du bidon sous forme de bloc solide facilement rafraîchi et presque aussi bon que le légume frais. Cette méthode permettra d'épargner une quantité énorme de fer-blanc et de simplifier l'empaquetage au gaz et les autres problèmes techniques de la production des déshydratés. Vous pouvez poser des questions là-dessus.

Cette question des fruits et des légumes ne réside pas toute entière dans les problèmes de la déshydratation, de la mise en conserve ou de l'extraction des jus, mais comprend beaucoup de travail d'études sur les propriétés de conservation, sur les conditions d'entreposage, non seulement pour le produit frais distribué au cours de plusieurs années, mais aussi pour l'entreposage des produits à mettre en conserve ou à déshydrater. Cette Division a joui de l'aide constante de la division chimique de notre service scientifique, ainsi que de la division bactériologique de notre service scientifique, chaque fois qu'une question scientifique intervenait. Il fut reconnu que l'espace lui manquait et la Division reçut l'aide soutenue de l'Office du ravitaillement en produits agricoles. Aussi nous avons maintenant, presque terminé, un édifice de la Ferme expérimentale centrale où nous pourrons effectuer des travaux de recherches sensiblement plus étendus sur les divers modes de déshydratation, afin d'améliorer les conditions actuelles et les modèles de déshydrateurs auxquels ne s'adapte pas le modèle à tunnel. Par exemple, le jus de tomates peut se déshydrater, mais seulement à vide et sous plus forte pression que les produits plus solides obtenus des pommes, des pommes de terre et des autres produits de ce genre. Je pense que cela illustre bien le genre de travail qui s'accomplit et la manière dont il s'adapte à certaines questions relatives à notre industrie des légumes et des fruits.

On peut citer le cas d'autres produits, les produits fibreux, par exemple. Le Canada poursuit depuis de nombreuses années des recherches, au ministère de l'Agriculture, sur les sortes de plantes fibreuses que nous pouvons cultiver et qui peuvent être utilisées comme filasses, non pas comme matières premières de la cellulose pour donner de la rayonne ou d'autres matières de substitution à base de soja, etc. Naturellement, le Canada accorde beaucoup d'importance au lin. Le climat de l'Est du Canada, celui du Manitoba et celui de la côte du Pacifique permettent une production très économique du lin. Nous en avons diversifié les espèces et nous avons étudié les moyens d'en améliorer la production. Il y a quelques années, juste avant la guerre, l'industrie du lin était mécanisée au Canada au point que nous pouvions faire concurrence à des pays où les salaires sont aussi bas qu'en Tchécoslovaquie et en Russie, alors exportatrice. La Belgique et la Hollande ont toujours exporté de la filasse de lin de très haute qualité, pour la damasserie; d'autres pays aussi. Il fut alors question de mécaniser cette industrie; à la suite des recherches poursuivies par notre ministère plusieurs années auparavant, il fut créé un modèle d'arracheuse à lin qui n'est pas en usage actuellement, au Canada, mais a été adopté dans l'Orégon, où on l'estime beaucoup. Nous avons trouvé plus tard un modèle d'arracheuse à lin utilisé depuis plusieurs années en Belgique. Le ministère l'introduisit au Canada et il est maintenant fabriqué, avec améliorations, par la fonderie de Plessisville, qui le vend sous l'étiquette de "Forana". Il y a ensuite la question de la récolte du lin, ce qui n'est rien de facile, car le lin est très emmêlé et malcommode à remuer. La Division du lin, de notre ministère, s'intéressa donc au rouissage et à la levée du lin, dans l'espoir d'inventer une machine pour remplacer la levée à la main, qui est très coûteuse, comme vous le savez. Une leveuse fut inventée et la compagnie Frost & Wood la fabrique. Deux ou trois ans avant la guerre, un modèle de teilleuse, la "Van Hawert", fut introduite de Belgique au Canada. Durant la guerre, grâce à l'Office du ravitaillement en produits agricoles, nous en avons augmenté le nombre en en faisant fabriquer par la compagnie Frost & Wood; c'est le meilleur modèle de teilleuse mécanique standard qui ait été introduit; il fait contraste avec l'ancienne méthode manuelle des roues ou des lames tournantes. Nous n'avions pas au pays de machines à filasse; par bonheur on en trouva une, un vieux modèle allemand, la machine Etrich, fabriquée en Allemagne. Elle aussi fut reproduite et perfectionnée grâce à l'Office du ravitaillement, et fut produite en nombre considérable. Aussi l'industrie du lin est-elle maintenant bien mécanisée.

Je mentionne ces cas seulement comme des travaux de génie où nous aurions dû nous trouver en meilleure position. Nous aurions épargné beaucoup de temps, et l'industrie de la filasse de lin serait beaucoup plus avancée chez nous si nous avions eu dès le début des ingénieurs spécialisés et du matériel de production autant qu'il en fallait. De toutes façons, il s'est fait du travail, et nos 38 lineries canadiennes—situées surtout dans le Québec et le sud de l'Ontario—ont maintenant tout ce qu'il faut pour mécaniser la production du lin de telle sorte que cette culture pourra maintenant occuper une place permanente dans l'économie du pays.

Et maintenant, pour ce qui concerne l'usage fait de ce produit. Le lin sérancé, naturellement, est filé pour servir de chaîne des tissus, à cause de sa fibre longue et résistante. La filasse sert à la trame. Les déchets, composés presque entièrement de fibres courtes, servent à la fabrication du papier. Le reste est brûlé; bien qu'ils contiennent assez d'huile et possèdent de bonnes propriétés plastique, aucune industrie ne s'est encore avisée de prendre ces matériaux pour la production de matières plastiques, de carton-pâte ou de quoi que ce soit. Il y a pourtant là des possibilités à exploiter. La graine de lin contient beaucoup d'huile; mais celle des espèces fibreuses est plus petite et moins recherchée par les huileries, ce qui ne l'empêche pas de contenir beaucoup d'huile; il y a là de grandes possibilités d'exploitation. Mais j'arriverai là dans quelques instants.

On a souvent demandé si nous pouvions ou non produire du chanvre à ficelle d'engerbage ou à cordages. Je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Nous travaillons depuis plusieurs années à la production du chanvre; nous connaissons les possibilités des diverses parties du pays, en particulier du Québec et de l'Ontario du centre et du sud, ainsi que des plaines du Portage, au Manitoba, et de la vallée de la Fraser en Colombie-Britannique. Nous savons qu'il nous est possible de produire une excellente qualité de cette sorte de chanvre; mais ce que nous appelons chanvre est assez différent de ce qui est connu ordinairement sous le nom de chanvre et qui est une plante tropicale. Le nôtre, très différent par la longueur, la finesse et la résistance des fibres, est le même qui est cultivé dans le centre des Etats-Unis, en Russie, en Hongrie et en Italie. Notre chanvre est le chanvre véritable, plante annuelle dont la production est actuellement interdite au Canada en vertu de la loi sur les narcotiques parce qu'on tire la marijuana de ses feuilles, et surtout de ses fleurs. Mais nous sommes en mesure de produire cette plante assez pour en récolter une demi-tonne de bonne fibre par acre. Nous ne savons pas encore s'il est possible de la faire servir à la production de ficelle d'engerbage ou d'autre chose de ce genre; mais le chanvre de la meilleure qualité peut être substitué au lin dans le tissage, et au jute dans la fabrication des sacs. Nous n'avons pas encore réussi à en faire une ficelle d'engerbage qui ne se prît toujours en nœuds. L'International Harvester Company et d'autres compagnies ont fait des travaux de recherches, durant des années, et ont dépensé des centaines de milliers de dollars à ce sujet, sans succès. Il faudra y travailler encore, et nous aurons notre contribution à apporter dans l'étude du traitement chimique ou autre du chanvre en vue de la production de ficelle d'engerbage. Quand il existera un procédé, nous ne manquerons pas de machines, au Canada, pour filer le chanvre. Cela assurera une nouvelle source d'approvisionnement aux compagnies du Canada, comme les compagnies de cordages de Vancouver, de Brantford, de Hamilton et de Montréal. On nous dit que le meilleur produit ne donne pas une fibre assez longue, ce qui cause beaucoup de perte. Ces compagnies, en temps de paix, importaient du chanvre de Manille, du sisal et du henequen cultivés à Java, en Afrique orientale, en Amérique centrale et au Mexique. Ces machines ne sont pas, actuellement, propres à l'usage de notre sorte de chanvre. Voilà deux ou trois des obstacles qui empêchent le Canada de produire sa propre ficelle d'engerbage au moyen du chanvre.

Je serai heureux, maintenant, de répondre à vos questions.

M. Perley:

D. Pouvez-vous nous renseigner sur l'augmentation de la production du lin?—R. Au début de la guerre, nous avions 4,000 acres de lin en culture. Au Canada, à cette époque, les meilleurs profits étaient dérivés de l'exportation des graines de qualité en Irlande du Nord plutôt que de l'utilisation des fibres. Nous n'avions pas encore la machinerie voulue. La superficie affectée à la production est passée à 16,000 acres, puis à 27,000, et, l'an dernier, à 45,000 acres. Quant à la filasse, la plus grande partie du lin sérancé et de la filasse était expédiée en Angleterre. A la suite de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, environ la moitié de notre lin sérancé et de notre filasse est expédiée aux Etats-Unis; mais ils n'y sont employés qu'à des fins militaires. Jusqu'à l'an dernier, et durant toute l'époque qui a suivi l'autre guerre, où nous avions atteint un maximum de 45,000 acres, le lin était exporté en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, et filé là; le fil qu'il nous fallait pour le tissage ou pour les usages domestiques nous était réexpédié.

Nous avons maintenant à Drummondville, Québec, une filiale de la Dominion Cottons où est très bien filé le lin sérancé du Canada. Mais Drummondville n'est outillé que pour le lin. C'est dommage que nous n'ayons pas au Canada

deux bonnes filatures; nous n'aurions pas été aussi en peine après le coulage de l'*Athenia,* aux premiers jours de la guerre. L'*Athenia* contenait une provision de fil de deux années pour notre seule usine de tissage, celle d'Iroquois, Ontario.

M. Golding:

D. Pendant que vous parlez du lin, pourriez-vous nous renseigner sur le prix de la filasse de lin, par comparaison avec le prix au Royaume-Uni, ou par comparaison avec ce qu'il était antérieurement?—R. Vous voulez dire par comparaison avec le prix aux Etats-Unis? Aux Etats-Unis, le prix varie avec les espèces de fibres. Me permettez-vous de m'arrêter un instant sur ce sujet, monsieur le président? Nous ne nous servons que de lin roui à la rosée. Pour rouir une récolte abondante de lin, il faut le retourner de manière à lui faire prendre une couleur uniforme et une résistance uniforme; nous ne trouvons guère les ouvriers d'expérience nécessaires à cette opération. Le lin est ensuite séché et engrangé ou mis en meules, et il est préparé à la machine durant l'hiver. Aux Etats-Unis, il ne se produit de lin, virtuellement, qu'en Orégon, et le rouissage se fait dans des cuves. Le lin roui en cuve rapporte de 2 à 5 cents de plus à la livre que le lin roui à la rosée, sur le marché britannique. Aux Etats-Unis, il y a des prix divers, selon ce qui est importé. On y importe du Pérou du lin en cuves et du lin roui à la rosée. C'est pourquoi il y a divers prix. Les Etats-Unis sont liés au Pérou par un accord de nations amies, stipulant des prix plus élevés que le prix courant de l'époque. Les prix du lin d'Orégon sont plus élevés parce que produits au pays, en cuves, et parce qu'il était impossible de se procurer en Belgique, avant la guerre, la quantité totale de fibres longues et classées, rouies en cuves, dont on avait besoin aux Etats-Unis. Je dirais que le prix américain, à l'importation, est plus élevé que le prix canadien pour le lin sérancé, mais non pas pour la filasse. La filasse rouie en cuves se vend un peu plus cher en Orégon qu'au Canada. La filasse du Pérou est entrée aux Etats-Unis en grande quantité; elle est de faible qualité. Il y a sur le marché américain une accumulation énorme de filasse de basse qualité, dont le prix se compare au nôtre. Durant cette dernière année, le prix canadien du lin sérancé de la meilleure qualité était de 45 cents, et le prix de la meilleure filasse, de 23 cents. Le prix du lin sérancé roui en cuves, dans l'Orégon, est d'environ 70 cents. Sur le marché britannique, on ne fait pas de distinction entre le rouissage en cuve et le rouissage sur les guérets, vu la grande pénurie qui y règne. En Grande-Bretagne, actuellement, il n'y a qu'une différence de deux pence par livre entre le lin roui en cuve et le lin roui à la rosée. Notre accord de cette année avec le Royaume-Uni nous engage à affecter 75,000 acres à la culture du lin. Nous y avons consenti seulement à conditions de recevoir un meilleur prix. Il y eut beaucoup de négociations entre notre Office du ravitaillement et le représentant britannique à Washington; à la fin, nous avons obtenu un prix de 55 cents pour le lin sérancé en fibres, une hausse de 10 cents pour la meilleure qualité, et ainsi de suite en descendant; mais le prix de la filasse n'a pas monté, ce qui se justifie théoriquement par le fait que notre production de filasse est déjà beaucoup trop abondante. En temps de guerre, il serait naturel que nos lineries produisent plus de lin sérancé. Toutefois, comme je l'ai dit, la saison était assez avancée lorsque nous avons obtenu cette hausse de prix, et il semble que nous pourrons mettre en culture de 42 à 48,000 acres—à peu près comme l'an dernier.

D. J'ai posé cette question parce que, l'an dernier, plusieurs producteurs de notre région,—vous savez qu'il y en a beaucoup par là,—m'ont dit qu'ils pourraient obtenir un meilleur prix pour leur lin à filasse en le vendant aux Etats-Unis; rien ne les empêchait de l'expédier aux Etats-Unis, mais ils apprirent que les Etats-Unis n'en achetaient pas, car ils n'en manquaient pas chez eux. Est-ce que cela se tient?—R. L'an dernier fut une année de transition plutôt

qu'autre chose. Auparavant, les Américains payaient des prix élevés, des prix nettement plus forts que les nôtres et que ceux de Grande-Bretagne. Mais, depuis notre accord récent avec la Grande-Bretagne, il nous a fallu restreindre l'exportation aux Etats-Unis.

M. Senn:

D. Il n'est pas tout à fait interdit d'exporter?—R. Non. Il y a deux ans, ou l'année avant celle-là, jusqu'en 1941, la Grande-Bretagne prenait tout. Puis, on ne s'entendit pas sur le prix à payer et les choses allèrent de plus en plus mal. A la fin, il fut entendu que les Etats-Unis prendraient mi-partie de lin sérancé et mi-partie de filasse. A la fin de 1942, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'entendirent pour mettre en commun tous leurs approvisionnements disponibles et payer un prix uniforme. Voilà pourquoi les cultivateurs se sentirent lésés; il leur fallut accepter un prix un peu plus bas pour ce qu'ils exportaient aux Etats-Unis. Mais ils se reprirent grâce au prix plus élevé de ce qu'ils expédiaient en Grande-Bretagne et vendaient aux Etats-Unis,—ils le vendaient sur une base de 55 cents, prix maximum.

M. Perley:

D. Quel est le bénéfice moyen du producteur?—R. Il peut être très mauvais ou très bon. Beaucoup des lineries, éparpillées dans le Québec et l'Ontario, ont eu une très mauvaise saison, une saison humide. Durant le temps de la culture comme durant celui de la récolte, il a fait mauvais; souvent la pluie a poussé trop loin le rouissage et le pourcentage de fibre a été faible. En certains endroits, les ouvriers manquaient d'expérience. On ne savait à quel moment faire la récolte, ni, sans doute, comment faire le rouissage, ni le moment de lever le lin, de le sécher et de l'engranger. Dans plusieurs lineries, aussi, la main-d'œuvre était inexpérimentée; on remplissait trop les machines à turbines, ce qui détruisait une partie de la récolte, ou exagérait la pression et causait trop de perte, etc. D'autres fois, le nettoyage faisait défaut. Le lin a ceci de particulier qu'il donne son meilleur rendement seulement si chaque cultivateur lui accorde tous ses soins et si les ouvriers de la linerie travaillent avec habileté. En raison d'un concours de circonstances, particulièrement la température adverse, cette industrie a connu deux très mauvaises années. Près d'ici, par exemple, à Casselman, et dans deux ou trois endroits du Québec et de l'ouest de l'Ontario, il y a eu depuis deux ans une mauvaise année et une année assez mauvaise sans plus; dans ces conditions, le lin rapporte assez peu au cultivateur, à l'acre, moins qu'une bon récolte de grain ou d'autres produits vendus en grandes quantités. Mais ailleurs, et durant la même saison, des cultivateurs ont reçu autant que $75 ou $100 par acre. Le lin classé dans les meilleures catégories et bien traité a rapporté la prime maximum. Les bénéfices, par acre, sont d'environ $56 ou $60.

D. Pourriez-vous nous dire ce que cette récolte rapporte au Manitoba?—R. D'après notre expérience de la production du lin dans l'Ouest,—c'est-à-dire au Portage, la meilleure région de l'Ouest,—le rendement y est assez faible; la filasse de lin est molle; si la saison est sèche, la fibre se casse et il faut la vendre en filasse plutôt qu'en lin sérancé.

M. Evans:

D. J'allais justement vous demander si le lin pousse mieux au Manitoba ou dans les provinces de l'Est.—R. Il pousse mieux là où il n'y a pas ces sécheresses constantes...

D. Dans l'Ouest, alors, on ne peut se livrer à cette culture?—R. On n'a pas encore réussi à cultiver avec profit, au Manitoba, de la filasse de lin.

D. Et pour le lin à graines, se fait-il des expériences sur le contenu de protéines de la pulpe produite par sa préparation?—R. Non. L'utilisation de la

chènevotte, c'est-à-dire des matières ligneuses dégagées par le sérançage, ne donne pas grand'chose.

M. Wright:

D. A-t-il été fixé un prix, au Canada, pour la graine de lin à fibres? Existe-t-il un débouché pour la graine de lin?—R. Non, il n'y a guère de marché d'exportation, actuellement, pour la graine de lin, car l'Irlande du Nord produit maintenant sa propre graine de lin, ce qu'elle ne ferait pas en temps de paix.

M. MacKenzie (Lambton-Kent):

D. Dans les circonstances actuelles, n'y aurait-il pas avantage...

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs, s'il vous plaît. Il va falloir y aller d'une manière un peu différente. Quand deux membres parlent en même temps, le sténographe ne suffit pas. Voudriez-vous répéter votre question, monsieur MacKenzie?

M. MACKENZIE: Pardon?

Le PRÉSIDENT: Je dis: Voudriez-vous répéter votre question?

M. MacKenzie:

D. D'après ce que j'ai dégagé des observations du docteur Archibald sur les conditions actuelles, il y aurait avantage à autoriser la culture du chanvre dans certaines régions restreintes?—R. Je pense que je me suis mal fait comprendre, monsieur le président. J'ai dit que l'espèce de chanvre que nous pouvons cultiver ne convient pas à l'industrie, actuellement. Elle n'est pas en demande.

D. Est-ce qu'on la récolte aux Etats-Unis?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, décidons tout de suite de ce que nous allons faire. Si nous continuons de la même manière, il ne sera pas facile de faire figurer toutes ces questions au procès-verbal.

M. Soper:

D. Que fait-on de la graine? Est-ce qu'on l'exporte ou si l'on s'en sert sur place pour préparer des aliments?—R. Puis-je répondre à cela, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, docteur Archibald; répondez à cette question.

Le TÉMOIN: Comme je l'ai dit tantôt, nous avions, au moment de la déclaration de la guerre, un bon commerce de graine de lin avec l'Irlande et l'Angleterre qui, maintenant, produisent leur propre graine; nous ne pouvons donc plus exporter. Depuis les deux premières années de la guerre, nous avons eu un petit excédent de graine exportable; mais avec l'augmentation du nombre d'acres mis en semence, et avec les mauvaises saisons qui ont fait baisser la qualité, nous avons tout juste réussi, par la suite, à répondre à nos besoins de graine de lin à fibres.

D. Je pose cette question parce que, l'an dernier, il était presque impossible de se procurer des tourteaux de lin pour le bétail.—R. Les variétés de lin qui donnent la fibre produisent peu de graines. Elles ont été sélectionnées pour leur valeur fibreuse et donnent à peine la moitié de ce que donnent en graine nos variétés standards.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais savoir si le Comité désire poser des questions pendant que le témoin lit son exposé ou bien quand il aura fini?

M. Golding:

D. En parlant des prix, je voudrais quelques renseignements à rattacher à la question de la classification des qualités. J'aimerais savoir comment les machines dont vous avez parlé, les teilleuses, se comparent, pour la qualité du

rendement, aux vieilles méthodes manuelles?—R. Il est tout à fait probable qu'un teilleur à la main, s'il est bon ouvrier, donnera un peu plus de lin sérancé, et du meilleur, que ne donnera la machine. Mais la production à la machine coutera moins cher.

D. N'est-il pas vrai que les teilleuses brisent beaucoup de fibres et produisent ainsi beaucoup de...—R. De filasse.

D. N'est-ce pas vrai?—R. Oui, surtout quand on les alimente trop à la fois.

M. Quelch:

D. J'ai des questions à poser. En ai-je le droit maintenant?

Le PRÉSIDENT: Cela dépend du Comité. Je sais que nous en sommes à un sujet très intéressant.

M. MCNEVIN: Je pense que le témoin en était encore à son exposé général et que nous devrions attendre encore pour le questionner.

Le PRÉSIDENT: Il est parfois préférable de questionner sur le moment même.

M. ROSS (*Souris*): Quand on parle du chanvre, c'est le temps de questionner sur le chanvre.

Le PRÉSIDENT: Peut-être est-il bon d'interroger un peu dès maintenant, à condition d'éviter les répétitions.

M. SENN: Le docteur Archibald a-t-il terminé son exposé?

Le TÉMOIN: Pour ce qui touche au lin et au chanvre, oui.

M. Quelch:

D. Le lin à filasse peut-il être cultivé d'une manière satisfaisante sur les terres irriguées de l'Alberta?—R. Assez bien; mais il ne donnera pas une très bonne qualité de fibre. Il est excellent pour la filasse de rembourrage.

D. Il n'y a pas eu de linerie de construite par là?—R. Non. Nous venons de restreindre la production de la filasse de rembourrage, etc., c'est-à-dire de la fibre verte.

M. Senn:

D. Je ne sais pas si l'industrie du lin est une industrie essentielle à l'effort militaire. Durant la dernière guerre, à ce que vous avez dit, le Canada a dû produire un très fort volume de lin; puis, après la guerre, la production est retombée à zéro, à ce que je me rappelle. En sera-t-il de même cette fois-ci, ou l'industrie du lin sera-t-elle permanente?—R. La mécanisation actuelle de nos méthodes de production et de préparation me fait croire que la culture du lin restera au programme de production de nos fermes au même titre que les autres cultures; je ne vois pas de raison pour qu'il en soit autrement.

M. Wright:

D. A-t-on essayé la culture du lin dans le nord de l'Alberta, dans la région de la Rivière la Paix et en général dans toute cette partie du Canada?—R. Nous l'avons essayée sur toutes nos fermes expérimentales. Nous avons constaté que la récolte demande une grande humidité pour rouir, et que le rendement en lin sérancé est faible. Il est parfois excellent, mais on ne le sait jamais à l'avance. Même ici, dans l'Est, il est faible, comme l'ont démontré les deux ou trois dernières années.

M. Ross (Souris):

D. Avez-vous fait des expériences sur le lin ordinaire, le lin mou à graine?—R. Non. Vous parlez de son emploi dans la fabrication du papier, etc.?

D. Oui.—R. Non. Nous n'avons jamais été organisés pour toutes les recherches qu'il aurait fallu faire. Nous avons suivi et nous suivons encore de près ce qui se fait aux Etats-Unis, où l'on utilise actuellement de 300,000 à 350,000

tonnes de paille de lin, de la région des plaines, dans la fabrication du papier à cigarettes, d'autres papiers de qualité, etc. Notre lin à filasse a laissé presque assez de déchets pour répondre aux besoins de la Howard Smith Paper Company; l'an dernier, cette compagnie a signé un contrat avec le Manitoba pour une quantité considérable de paille de lin brisée, triée, mise en balles et expédiée; cette paille deviendra papier à cigarettes ou papier de qualité. De puis la guerre, la situation s'est modifiée sur ce continent. La Howard Smith Paper Company fabriquait auparavant son papier à cigarettes avec des chiffons importés de Russie; en France, les bons papiers de cigarettes se font surtout de chiffons ou de déchets de lin. Aujourd'hui, sur tout notre continent, le papier à cigarettes se fait avec la paille du lin.

D. Puisque nous produisons tant de graine de lin, au Canada, ne croyez-vous pas qu'il conviendrait d'engager une forte somme dans des travaux de recherches pour l'utilisation de cette paille?—R. Il est impossible d'établir exactement ce que la paille de lin pourrait rapporter, particulièrement lorsqu'il a été battu. La batteuse l'émiette beaucoup et il est difficile de l'utiliser ensuite, car il ne se recueille pas facilement. Mais s'il reste mêlé, il n'y a aucune raison pour qu'il soit impossible d'en recueillir des quantités énormes, comme cela se fait aux Etats-Unis.

D. Le chaume des Dakotas est-il toujours mêlé?—R. Pour cette fin, oui.

Le président:

D. De quelle sorte d'émiettement s'agit-il? Pourquoi cela empêche-t-il l'expédition?—R. La batteuse réduit la paille en particules si petites qu'on ne peut la recueillir. Lorsque la paille est mêlée, elle est assez courte et l'on peut la recueillir et la mettre en bales grâce à un dispositif spécial de la machine; on la recueille donc, on la trie à la machine, on la casse, afin d'en réduire le volume pour l'expédition. Le fermier reçoit environ $1 ou $1.50 par acre. Il n'a pas eu à fournir lui-même les machines.

M. Quelch:

D. C'est la somme nette qu'il reçoit?—R. C'est le revenu brut que lui rapporte la paille. Evidemment, il lui reste sa graine de lin; cela veut dire, simplement, qu'il lui est un peu difficile d'obtenir son revenu additionnel. Et cela au seul point de vue du papier à cigarettes. Cela ne répond pas, monsieur Ross, à votre question sur les travaux de recherches. Il est possible d'employer cette paille dans l'industrie des matières plastiques, ou du carton-pâte, etc. Il ne fait pas de doute qu'il y aurait lieu d'effectuer beaucoup de recherches dans ce domaine.

M. Henderson:

D. Peut-on la faire servir à l'isolement des appartements?—R. Oui, mais il y a un obstacle; quelqu'un a déjà essayé cela, à Winnipeg; mais son carton-pâte était très inflammable et fut interdit. Un traitement chimique approprié pourrait sans doute y remédier.

D. Encore une question. Le cultivateur de l'Ouest ne pourrait-il pas s'en servir pour nourrir son bétail?—R. La paille de lin n'a pas de valeur alimentaire.

D. Elle ne contient pas assez de protéines?—R. Il est dangereux de nourrir les animaux avec cette paille, car les fibres s'emmêlent et forment des boules dans l'estomac. Il ne peut pas servir à l'alimentation.

M. Wright:

D. Sera-t-il économique, après la guerre, de continuer à tirer la filasse de la paille du lin?—R. Sans aucun doute. Cela se fait communément; c'est une industrie bien établie, aux Etats-Unis. Il y a un marché pour le papier à cigarettes et d'autres papiers de luxe qu'il fallait se procurer à l'étranger.

M. Quelch:

D. Sur quoi porte l'autre partie de votre exposé?—R. J'allais commencer à parler des huiles végétales.

Le PRÉSIDENT: Alors, nous pourrons aborder ce sujet?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Convenu.

Le TÉMOIN: Avant la guerre, durant de nombreuses années, notre division des céréales, sous la direction du docteur Newman ici présent, a travaillé sur la production du lin et la sélection de variétés à bon rendement et à forte résistance aux maladies. Le docteur Newman peut répondre à vos questions à ce sujet.

Au début de la guerre, nous produisions 700,000 boisseaux de lin à graines contre les 4,500,000 à 6,000,000 de boisseaux qui avaient été produits plusieurs années auparavant. En 1936-39, il nous fallait compter sur l'étranger pour l'huile de lin, que nous importions à l'état de graine ou d'huile et qui remplaçait la récolte canadienne. Vous connaissez comme moi les chiffres. Mais la situation des huiles végétales, particulièrement après Pearl-Harbour, devint extrêmement aiguë. On nous demande de produire, non pas 700,000, mais 20,000,000 de boisseaux. Le fait que le Canada ait presque atteint cet objectif, l'an dernier, est tout à l'honneur des cultivateurs de l'Ouest. Evidemment, il était offert, à Fort-William, un prix de $2.25; mais il semble que les cultivateurs ont répondu à la voix du patriotisme. Notre objectif de cette année est le même: au moins les 15,000,000 de boisseaux produits l'an dernier, et même jusqu'à 20,000,000. Nous avons donc demandé aux cultivateurs de l'Ouest de consacrer à cette culture 2,495,000 acres, soit un million d'acres de plus. Nous ne savons pas si nous sommes encore loin de cet objectif, mais le Bureau de la statistique prétend qu'il y a 2,491,000 acres d'ensemencés, et que la récolte s'annonce bien. Mais d'autres sources y voient de l'exagération. L'une des raisons pour l'accroissement du nombre d'acres en culture tient au fait que nous basons nos estimations sur le rendement moyen d'un certain nombre d'années. L'an dernier fut une année phénoménalement bonne, ce qui est dû pour une part au fait que les variétés semées étaient très résistantes à la nielle, grâce au bon travail de nos laboratoires de la division des céréales. La capacité d'expulsion du Canada n'a pas changé depuis le début de la guerre; elle est de 5,000,000 de boisseaux de graine de lin, de graine de tournesol, de fève soja, etc. Notre vrai problème est là: faire face immédiatement à notre situation des huiles. Mme Turner, régisseur des huiles, et le docteur Barton, du ministère de l'Agriculture, sont à prendre une série de mesures en vue d'accroître la capacité de nos expulseurs. Nous avons besoin d'une demi-douzaine, sinon d'une douzaine d'expulseurs d'huiles, à condition de pouvoir les mettre en service.

Nous faisons depuis plusieurs années des recherches sur la fève soya, et notre division des plantes fourragères a créé des variétés qui peuvent être cultivées économiquement et donner une qualité égale à ce qu'il y a de mieux aux Etats-Unies. Les recherches des institutions américaines ont adapté le soja aux conditions américaines et ont obtenu, après un travail gigantesque, une production de 210,000,000 de boisseaux, en 1942. Nous sommes loin d'en avoir fait autant au Canada, même dans la région favorable du sud de l'Ontario; aussi notre production n'a-t-elle été que de 200,000 à 300,000 boisseaux. A la suite d'un appel lancé l'an dernier, les cultivateurs de l'Ontario, avec quelques-uns du Sud du Manitoba, de l'ouest du Québec et de certains endroits de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ont fait un effort et nous avons eu en 1942 une production d'environ 875,000 boisseaux; notre objectif de cette année est d'un million et demi de boisseaux. Cela est rendu possible par la création de variétés à fort rendement d'huile de bonne qualité; mais nous n'avons peut-être pas lancé à temps notre appel, ou fixé à temps le prix. C'est le même prix que l'an dernier: $1.95 aux centres de concentration, c'est-à-dire à Toronto, Winnipeg, Vancouver et Mont-

réal. Nous espérons encore atteindre le million de boisseaux. Dans l'ouest de l'Ontario, les semences se sont faites dans de mauvaises conditions.

Le tournesol ne compte pas, dans notre agriculture, mais il se fait, depuis des années, des recherches en vue de créer une variété de petite taille dont les graines mûriraient assez vite et qui pourrait être récoltée à la machine au lieu de suivre la méthode de Russie et de certains autres pays d'Europe, qui consiste à couper les têtes à la main pour ensuite les sécher soit au grand air, soit en grange. Ces recherches ont abouti et nous possédons maintenant deux variétés de petite taille à maturation rapide, à rendement assez bon ou à rendement excellent, et nous visons cette année à affecter 100,000 acres à la culture. Nous n'avons pas atteint cet objectif; nous avons dans l'Ouest un peu plus de 30,000 acres de tournesol. L'huile des graines de tournesol a une grande valeur, comme vous le savez, parce qu'il est très comestible et sert à la préparation de la graisse végétale, des salades, etc. L'huile de soja devient facilement comestible et donne quantité de sous-produits, comme l'huile de vernis, de peintures, de linoléums, etc.

Il y a ensuite la graine de colza, une nouvelle graine. A cause de la guerre, l'huile de colza remplace l'huile de ricin comme lubrifiant de qualité. Nous l'importons surtout d'Amérique du Sud; le régisseur des huiles nous a demandé d'en produire cette année 2,000,000 de livres. Nous ne le pouvons pas, car nous manquons de semences. Les fermes expérimentales travaillent à multiplier les semences; l'Office du ravitaillement a fait l'achat de toutes les semences qu'il a pu trouver aux Etats-Unis. Cette culture se fait surtout dans l'Ouest, et un peu en Ontario.

D. La fève soja sert-elle à nourrir le bétail?—R. Oui, mais elle nous intéresse à cause de l'huile qu'elle contient en forte proportion. Le résidu donne une moulée plus utile que la fève pour l'alimentation des animaux.

Je voudrais dire un mot de plus sur la graine de colza; il ne faut pas la confondre avec celle qui sert à l'alimentation du bétail. Cette dernière est une plante biennale, tandis que celle dont il s'agit est annuelle. Le colza d'Argentine est une plante annuelle qui produit, comme je l'ai dit, beaucoup d'huile. Cette huile sert surtout de lubrifiant pour les moteurs de marins et d'aviation; elle sert aussi dans les peintures et vernis.

M. Senn:

D. Est-ce que cette plante n'est pas une mauvaise herbe, comme la moutarde? —R. C'est une mauvaise herbe en Argentine, mais elle est facile à isoler en la récoltant mécaniquement; les graines qui se perdent germeront et seront détruites à l'automne; il n'en restera rien l'année suivante.

Ce sujet ne manque pas d'importance. Vous savez tous combien on manque d'huiles végétales en Grande-Bretagne et au Canada; nous dépendions entièrement des importations d'huiles de graines; depuis Pearl-Harbour, nous n'avons que des rations insuffisantes, et cela se continuera peut-être. Nous savons, évidemment, qu'une grande partie de ces huiles sert aux industries de guerre; une autre partie est indispensable à la fabrication des peintures, vernis, linoléums, etc. Comme vous avez pu le remarquer dans les rapports qui vous ont été soumis, il est possible que l'huile de lin soit rendue comestible par l'hydrogénation; on croit même à la possibilité de s'en servir pour la fabrication du caoutchouc synthétique, selon certains savants de divers pays. On n'a pas encore réussi à en faire une huile comestible, bien que deux ou trois savants canadiens comptent y réussir. Le grand obstacle est le goût de graine de lin que cette huile conserve dans la graisse végétale; il y a encore des recherches à faire de ce côté. Nous aurions grand avantage à découvrir une manière de rendre comestible l'huile de lin, car le Canada peut en produire de fortes quantités.

Il se fait depuis quelque temps beaucoup de recherches sur le soja, dont on tire maintenant de 85 à 100 produits, si je me rappelle bien. Ces produits vont

de la rayonne synthétique aux meilleures moulées, aux farines, à plusieurs sortes de matières plastiques, au lait synthétique, etc. Le soja est l'une de nos sources les plus précieuses d'huiles végétales; c'est sur elle que portent le plus grand nombre d'études crimurgiques, et pourtant il reste beaucoup à explorer dans ce domaine. Au Canada, nous n'avons à peu près rien fait. Nous n'avons pas au Canada de programme de production du soja, malgré les belles réussites des savants qui nous ont donné les plantes dont nous pouvons nous servir pour accroître la production.

Le tournesol aussi est intéressant. Il donne une excellente huile comestible à salades. L'an dernier, nous avons importé environ 20,000,000 de livres d'huile de tournesol de l'Amérique du Sud, et je ne crois pas...

M. Ross (Souris):

D. D'huile?—R. Vingt millions de livres d'huile de tournesol; elle est très utile aux fabricants de graisse végétale et aux boulangers. J'ai vu l'autre jour que l'Argentine a mis un embargo sur les exportations d'huile de tournesol aux Etats-Unis; cela nous touchera évidemment. Je n'ai pas eu l'occasion de demander à Mme Turner ni à aucune autre autorité comment cela nous touchera, mais cela vous indique à quelpoint nous sommes à court d'huiles végétales.

Pour ce qui est des sous-produits comme ceux qui servent à l'alimentation du bétail, c'est l'huile de lin qui donne le plus fort rendement; et pourtant les moulins à graine de lin n'ont pas tous travaillé au delà des heures régulières; il aurait pourtant fallu les faire fonctionner à pleine capacité pour fournir le minimum nécessaire de 5,000,000 de boisseaux. Mais, à cause de la demande plus forte, et du prix plus élevé du détail, et des meilleures méthodes d'alimentation des vaches laitières, des porcs et des volailles, dans lesquelles ont fait usage de tourteaux de lin ou de moulée, il y a pénurie sensible de moulée de graine de lin. C'est dire que la situation grave des dix-huit derniers mois s'aggravera encore d'ici deux ans.

Nous n'avons pas d'établissements d'expulsion pour le soja. Le peu de moulée de soja que nous pourrons produire cette année n'est rien comparé à ce dont nous avons besoin pour nourrir le bétail et les volailles.

M. Evans:

D. Les tourteaux de soja valent-ils les tourteaux de lin?—R. C'est notre aliment de bétail le plus riche en protéines, et il possède d'autres qualités excellentes au point de vue de l'alimentation du bétail.

M. Léger:

D. Est-ce qu'il vaut la farine de poisson?—R. Au point de vue des protéines, ils se valent. Pour certains genres d'alimentations, le poisson est supérieur au soja; mais en général, la moulée provenant du soja constitue notre meilleur aliment à protéines.

M. Senn:

D. Vous manquez encore de graisses végétales; nos graisses animales ne sont-elles pas suffisantes pour compenser?—R. Non; avant la guerre, nous importions de 250,000,000 à 275,000,000 de tonnes d'huiles végétales.

D. Je sais, mais vous savez que beaucoup de gens n'aimaient pas la graisse animale; les huiles végétales faisant défaut, ils consentiront peut-être à se servir de graisses animales?—R. Vous savez, nous manquons aussi de graisses animales. Nous avons des engagements à remplir, et des besoins de consommation domestique. Rappelez-vous, monsieur Senn, que les huiles végétales servent à plusieurs usages, dans l'alimentation, auxquels ne conviennent pas les graisses animales. C'est pour cela qu'on se sert de tant d'huiles importées.

D. Je ne parle que des huiles comestibles.—R. En fait d'huiles comestibles, nous devions compter pour beaucoup sur les huiles importées de soja, de tournesol, de coco, d'arachide et de coton.

M. Quelch:

D. La fève soja pousse-t-elle sur les terres irriguées de l'Alberta et de la Saskatchewan?—R. Oui, mais le rendement est incertain.

D. A cause de la sécheresse et du gel?—R. Oui. Les variétés hâtives comme le soja brun du Manitoba ou le noir du Wisconsin donnent toujours un certain rendement, mais je ne sais pas s'il n'est pas plus profitable de pratiquer plutôt la culture du blé. Dans les grandes régions humides, les rendements peuvent se comparer à celui du blé; comme les prix sont assez élevés, ces cultures sont avantageuses.

M. Ross (Souris):

D. Je crois que l'huile de colza est utilisée dans la marine, pour les moteurs? —R. Oui, et aussi dans l'aviation.

D. En d'autres termes, on l'utilise comme lubrifiant?—R. Oui, c'est un lubrifiant adopté particulièrement aux conditions des fortes altitudes et des températures très basses.

D. Avez-vous déjà des chiffres sur la valeur de cette production?—R. Non, nous pouvons seulement calculer sur les données fournies par le rendement de nos fermes expérimentales. Nous obtenons jusqu'à 1,400 livres de graines par acre, ce qui donnerait un coût assez bas pour l'huile. En calculant que des conditions favorables rendraient possible un rendement moyen de 1,000 livres par acre, le prix serait d'environ 6 cents la livre pour la graine; mais cette quantité est d'au moins 20 p. 100 plus forte qu'en temps normal. Cela se compare au prix de l'huile importée d'Argentine.

L'huile de colza, en Argentine, est comme un sous-produit de leur production agricole: les graines sont recueillies durant le battage, puis nettoyées et vendues.

D. Le principal obstacle est le mélange possible avec les autres cultures?— R. Le danger menace plus l'huile que les récoltes; le croisement avec la moutarde affecterait la qualité de l'huile.

D. La présence de la moutarde diminuerait sa valeur commerciale, n'est-ce pas?—R. C'est ainsi que je le comprends.

M. Henderson:

D. Quel pourcentage est autorisé?—R. Je n'ai pas de renseignements là-dessus. C'est la première fois que cette culture apparaît dans l'économie canadienne.

M. Senn:

D. Je voudrais poser une question générale avant la fin de la séance. Je pense qu'il est déjà une heure. Je trouve que votre travail a rendu de grands services, et pas seulement au ministère de l'Agriculture. Nous avons beaucoup de recherches en cours. Il y a le conseil national des recherches, puis les recherches de votre ministère, et celles des ministères provinciaux, et enfin celles du Comité national de la chimurgie. Pensez-vous qu'il vaut mieux les laisser travailler chacun de son côté, ou s'il ne conviendrait pas mieux de les réunir tous en une seule grande organisation?—R. Il est impossible de consolider tout le matériel.

D. Non.—Je voudrais prendre cinq minutes pour parler de ce point. Les savants qui font des recherches, au Canada, sont trop peu nombreux, et les problèmes d'importance nationale qu'ils doivent négliger sont innombrables. Il y en a beaucoup,—je puis vous donner deux ou trois pages comme référence. Mais il n'est aucunement question de soumetre à la direction du ministère fédéral de l'Agriculture tous les travaux de recherches portant sur des questions agricoles

ou sur des problèmes qui concernent la production agricole. Les recherches industrielles d'une nature purement industrielle, à mon avis, devraient être soumises au Conseil national des recherches. Voilà une division précise à établir. Quant aux travaux de recherches relevant des ministères provinciaux,—et je puis dire que leur travail se rapportant à l'agriculture se fait à un degré très limité—il n'y a pas de double emploi parce que, pour tous les problèmes d'importance nationale, il existe des comités de coordination entre le Dominion et les provinces; les divers travaux sont bien coordonnés et se complètent. Il y a parfois répétition du travail, ce qui est très nécessaire et touche l'économie à quelque point de vue. Mais je ne connais pas de travail de recherche accompli par les provinces ou par des institutions indépendantes qui ne soit relié de quelque façon au travail du gouvernement fédéral par des comités,—ce sont parfois des comités bénévoles, mais certains des meilleurs ont été établis par le Conseil consultatif national des services agricoles, qui a pour président le sous-ministre de l'Agriculeure (le docteur Barton). Quant aux facilités à accorder aux parties industrielles des recherches agricoles, il s'agit d'utiliser au mieux ce qui existe déjà—j'ai plusieurs détails, ici, à ce sujet. Les facilités font défaut, actuellement.

D. C'est cela que je voulais dire: l'étude des usages possibles des sous-produits.—R. Voilà. Nous manquons d'installations, surtout dans le cas des petites usines directrices; nous manquons jusqu'à un certain point de laboratoires et d'autres installations. Mais nous avons dans tout le Canada un grand nombre d'institutions, et...

D. Elles sont unies, n'est-ce pas?—R. Par des comités, oui; mais elles travaillent à pleine capacité. Elles manquent tantôt de main-d'œuvre, tantôt de ressources, souvent des deux. On les emploie plutôt que d'essayer d'établir une institution fédérale de recherches agricoles. La première chose à faire, il me semble, est de chercher à titrer le meilleur parti des installations dont nous disposons déjà, en les soumettant à l'orientation d'un établissement central.

Si, comme nous l'aimerions, il est accordé des fonds au ministère de l'Agriculture, et une direction aux hommes et au matériel,—une bonne direction, soit par le gouvernement, soit autrement,—il faudra employer ces fonds de manière à tirer le meilleur parti de la main-d'œuvre et des installations pour pousser les travaux de recherches nécessaires. Il faudra certainement, dès le début, quelques usines directrices, par exemple, dans l'Ouest. L'un des premiers problèmes qu'elles auront à résoudre est celui de l'utilisation des excédents de blé à la production de l'alcool carburant. On pourrait comparer les qualités de combustibles pour savoir exactement quel sera le prix de l'alcool de céréales quand on en aura besoin à bas prix; peut-être qu'il ne ferait pas concurrence à nos autres alcools, par exemple, à celui de l'industrie du papier. Il nous reste beaucoup à apprendre là-dessus. J'ai ici des calculs intéressants sur les diverses cultures de l'Ouest qui sont susceptibles de donner de l'alcool, avec les chiffres du rendement qu'on en peut attendre. Par exemple, les artichauts, 8½ tonnes par acre; la betterave à sucre, 8½; la pomme de terre, 250 boisseaux; le maïs, dans le sud du Manitoba et de la Saskatchewan, 45 boisseaux, égrené; orge, 40 boisseaux; blé, 20 boisseaux. La production moyenne d'alcool à base de ces produits par les méthodes actuelles va de 212.5 gallons par acre (artichauts) à 50.84 gallons par acre (blé). Ces calculs indiquent aussi que la valeur de l'alcool passe de $53.12 par acre (artichauts) à $17.51 par acre (blé).

M. EVANS: Monsieur le président, ce tableau dont parle le docteur Archibald pourrait-il être versé au dossier?

Le TÉMOIN: Oui, je serais heureux de vous le donner.

ESTIMÉ DE VALEUR DES DIVERSES SOURCES D'ALCOOL

Plante	Récolte, par acre*	Alcool extrait		Fourrage obtenu		Valeur de l'alcool par acre à 25c. du gallon	Valeur du fourrage, par acre	Valeur totale de la récolte, par acre
		par 100 lbs (gal.)	par acre (gal.)	par 100 lbs (lbs)	par acre (lbs)			
						$ c.	$ c.	$ c.
Artichauts	8·5 tonnes (tubercules).	1·25(1)	212·5	7·4	1,258	53 12	17 61(3)	70 75
Betterave à sucre	8·5 tonnes (moyenne de 5 ans) Melfort, Sask.	1·25(2)	212·5	9·5	1,615	53 12	22 61(3)	75 73
Pomme de terre	250 b. (tubercules).	1·06(1)	159·0	4·3	645	39 75	9 03(3)	48 78
Maïs	45 b. (égrené)	4·38(1)	110·37	28·0	706	27 59	8 83(4)	36 42
Orge	40 b.	3·82(1)	73·34	49·0	951	18 34	11 76(4)	30 10
Blé	20 b.	4·24(1)	50·84	32·0	384	12 71	4 80(4)	17 51

* Rendements estimatifs de l'Ouest.
(1) Cf. H. Millar, "Raw Material for Agrol Manufacture", Farm Chemurgic, Jour. 1:1, 141-146, 1937.
(2) Estimé par la division de la chimie du Service scientifique, Ottawa.
(3) La pulpe de betterave séchée étant évaluée à $28.00 la tonne.
(4) Les germes de malt séché étant évalués à $24.50 la tonne.

La valeur de ces diverses récoltes varie selon les parties du pays. Par exemple, certaines pommes de terre riches en fécule croissent mieux dans certaines régions de la Saskatchewan et de l'Alberta, et peut-être à meilleur marché que dans l'Est, et avec un rendement égal ou supérieur. Les pommes de terre féculeuses peuvent servir à l'extraction de l'alcool. Il y a des différences entre les variétés diverses. Des pommes de terre moins recherchées comme comestibles peuvent être excellentes pour la production de l'alcool. Les excédents de récoltes présentent beaucoup de problèmes à la chimurgie. Je n'ai fait que citer des exemples pour montrer l'utilité d'une usine directrice à laboratoires.

M. Perley:

D. Pour le blé, avez-vous dit 20 par acre?—R. A 20 boisseaux par acre, et l'alcool étant à 25 cents le gallon, le rendement d'un acre serait de $17.51.

M. Wright:

D. Cela tient-il compte de la valeur du sous-produit qui en provient?—R. Le calcul est fait sur la base des valeurs commerciales, la valeur des fourrages obtenus comme sous-produits, aux prix courants.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est une heure. Je pense que vous voudriez entendre de nouveau le docteur Archibald et les autres témoins de la division des fermes expérimentales?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien, très bien.

Le PRÉSIDENT: Le Comité en convient-il que nous nous réunissions demain?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Ajournons-nous donc à 11 heures demain; nous continuerons d'interroger le docteur Archibald, M. Davis et le docteur Newman.

A 1.15, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain 2 juillet 1943, à heures du matin.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte et je demanderais au greffier de bien vouloir lire le procrès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

Le PRÉSIDENT: En marge du compte rendu,—je demande au greffier de ne pas en faire mention dans le compte rendu.

(Les délibérations se poursuivent sans être notées jusqu'au moment où M. Fair se lève et demande que les délibérations soient notées.)

Le PRÉSIDENT: Au sujet de l'incident qui s'est produit hier concernant une remarque faite par M. Fair, je me suis procuré les Débats de la Chambre des communes et je lis ce qui suit à la page 4416:

> M. l'Orateur: J'ai déjà signalé aux honorables députés l'article 41 du Règlement qui dit qu'aucun député ne doit faire de remarques désobligeantes envers aucun autre membre de la Chambre. Des remarques désobligeantes ont été prononcées aujourd'hui, non pas seulement par une personne ou deux, mais par trois, qui ont déclaré qu'à leur avis il ne serait pas juste à l'égard de l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes de renvoyer cette question à un comité. Ces remarques sont absolument contraires au règlement et elles devraient être retirées. Je demande donc que l'honorable député de Battle-River rétracte ce qu'il a dit quant à ce qui touche les honorables membres faisant partie de comités.
>
> M. FAIR: Je suis tenu de me rétracter et je le fais.

Puis il poursuit en parlant d'autres choses.

M. GOLDING: Poursuivez la lecture de sa déclaration, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Le reste de sa déclaration se lit comme suit:

> Mais, je tiens à dire...

Des VOIX: A l'ordre!

> M. FAIR: ...que mes remarques portaient que l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes ne serait pas traité par un comité de la même façon que par un tribunal.

Mon interprétation de la décision de l'Orateur est que ce dernier a accepté la rétractation de M. Fair, car ses remarques rejaillissaient sur les membres d'un comité; puisqu'il en est ainsi, je puis dire, si je suis contraint de me prononcer, que les remarques de M. Fair devraient être acceptées par le Comité; telle est ma décision. Ceci amène un autre incident survenu hier. Je suis d'avis que la discussion causée par l'incident d'hier, l'incident étant survenu à la Chambre et la rétractation ayant eu lieu à la Chambre, était tout à fait contraire au règlement. Par conséquent, elle n'avait rien à voir aux témoignages rendus devant le Comité, au sujet de son ordre de renvoi et dans le même ordre d'idée, je me demande si la discussion qui a suivi l'incident, devrait faire partie du procès-verbal. Personnellement, je crois qu'elle devrait être enlevée. En ce qui me concerne, j'ai dit

que M. Fair avait retiré ses remarques en autant qu'elles critiquaient les membres du Comité. J'accepte la rétractation de M. Fair à ce sujet.

M. FAIR: Monsieur le président, je crois qu'il est un peu tard pour décider si l'incident doit figurer au compte rendu. Je crois que M. Golding a fait erreur en soulevant la question devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Je vais répéter ma décision; cet incident est clos et on ne devrait plus en parler.

Je tiendrais à ce que le Comité exprime une opinion au sujet de l'impression du compte rendu d'hier en ce qui concerne l'incident.

M. SENN: Je crois que l'on ferait bien de le retrancher complètement.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis.

M. SENN: C'est un incident malheureux qui ne devrait plus se répéter. Je crois qu'il aura un effet salutaire sur les membres du Comité et qu'ils se conduiront plus soigneusement à l'avenir. Il y a un autre point que je voulais signaler, que va-t-on faire au sujet du procès-verbal? Tel que lu aujourd'hui, il renferme une certaine discussion et je me demandais si on ne ferait pas bien de la retrancher tout comme nous nous proposons de le faire pour le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le procès-verbal constitue une suite à l'incident survenu, que le président devait vérifier ce qui a été dit à la Chambre; c'est ce que j'ai fait et j'ai décidé à mon tour que c'était une rétractation satisfaisante des remarques dont on se plaignait.

M. GOLDING: Sur quoi basez-vous votre décision, monsieur le président? Je ne tiens pas à soulever une nouvelle discussion, mais sur quoi s'appuie votre décision? S'appuie-t-elle sur les règlements de la Chambre, ou sur les règlements du Comité, sur quoi basez-vous votre décision qu'il ne convenait pas de soulever la question ici?

Le PRÉSIDENT: Je ne l'ai pas basée sur un règlement en particulier, mais sur le fait que la Chambre, là où l'incident s'est produit, en avait décidé.

M. RICKARD: Je suis d'avis que les remarques rejaillissaient sur le Comité, et qu'il était conforme au règlement de les discuter devant le Comité ainsi visé.

Le PRÉSIDENT: Alors désirez-vous en appeler de la décision du président?

M. Ross (*Moose-Jaw*): L'incident a été suffisamment discuté hier, et si le Comité croit que ce qui s'y rapporte devrait être enlevé du procès-verbal, il devrait être enlevé du compte rendu également; tout l'incident.

M. HATFIELD: Oui.

M. Ross (*Souris*): Je ne suis pas d'accord avec M. Ross (*Moose-Jaw*) car je crois que ce qui s'est produit hier devrait figurer au procès-verbal et que le procès-verbal devrait être laissé tel quel. C'est une discussion importante que nous avons eue hier et on y a fait mention de séances antérieures. Mon ami, M. Senn, a fait remarquer qu'il y a eu de la plaisanterie acérée et ainsi de suite, et nous savons tous que le sténographe ne peut tout consigner. On ne saurait dire ce qui peut se produire. Les notes prises par le sténographe devraient être transcrites et versées au procès-verbal. On ne sait pas ce qui peut se produire à l'avenir et il vaudrait mieux que l'incident figurât au procès-verbal.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ross, je crois que vous avez présenté une résolution; est-ce que quelques membres l'appuie?

M. MCCUAIG: Non seulement je tiens à l'appuyer, mais je crois que nous devrions inclure les délibérations d'aujourd'hui concernant la discussion d'hier et que le tout devrait figurer au procès-verbal. Je n'étais pas ici hier, et je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé, mais je suis certain que ce qui s'est produit hier était entièrement irrégulier. Le Comité ne pouvait pas s'occuper d'une déclaration faite par M. Fair à la Chambre des communes, si la déclaration

n'était pas exacte, ou si la déclaration n'était pas dûment retirée, on devrait renvoyer toute la question à la Chambre.

M. FAIR: Monsieur le président, je maintiens que pas un seul mot dit hier et ce matin devrait être retranché du compte rendu. Un principe est en jeu. Je fais partie d'une minorité de sept ou huit ici; et si vous voulez des excuses pour ce qui a été dit hier, ce qui était supposé être à mon détriment, je laisserais le procès-verbal du Comité et de la Chambre des communes mentionner si c'était l'intention ou non. Si de l'avis des membres je suis dans le tort, j'en subirai les conséquences. Je ne blâme personne; mais je n'approuve pas la résolution que le compte rendu des délibérations d'hier et d'aujourd'hui soit expurgé. Je tiens à ce que tout y soit.

Le PRÉSIDENT: Il y a une proposition devant le Comité.

M. Ross (*Souris*): Je ne sais pas si une résolution sous forme d'amendement serait régulière; le cas échéant, je proposerais en amendement que la partie des délibérations qui a trait à la discussion soit incluse dans le compte rendu imprimé. Cependant, je doute que mon amendement soit régulier; s'il l'était, je le proposerais certainement. L'amendement que j'ai en vue serait tout le contraire de la résolution proposée par M. Ross (Moose-Jaw) et, par conséquent, je suppose qu'elle ne serait par régulière.

Le PRÉSIDENT: Non, je dirais qu'elle ne l'est pas, étant une négative directe. Si c'était le désir du Comité on pourrait prendre le vote.

M. Ross (*Souris*): Je crois qu'il y a un règlement de la Chambre qui dit qu'un amendement ne saurait être une négative directe de la motion; par conséquent, l'amendement que j'avais en vue ne serait pas régulier. Toutefois, je crois que rien ne devrait être enlevé du compte rendu et que celui-ci devrait rester tel qu'il est.

M. FAIR: Monsieur le président, étant donné que nous avons déjà une résolution que le compte rendu soit imprimé, et si ceci est régulier, à moins que ce ne soit pour des raisons très valables, rien ne devrait être retranché et je tiens à ce que tout soit imprimé pour ma propre protection et pour celle du Comité.

M. PERLEY: Je crois que tout devrait être imprimé. Il s'agit d'une question qui est venue en marge des délibérations d'hier et si elle n'avait pas été soulevée au Comité hier, il n'y aurait pas eu de compte rendu. Le fait qu'elle a été soulevée devant le Comité dans un certain but, me porte à conclure qu'elle devrait faire partie du compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une résolution.

M. GOLDING: Un instant, monsieur le président. Dans quel but cette question fut-elle soulevée hier; vous (M. Perley) avez dit qu'elle avait été soulevée dans un certain but; que connaissez-vous des raisons que j'avais de la soulever?

M. PERLEY: C'est votre affaire.

Le PRÉSIDENT: La discussion ne devrait pas se prolonger; en ce qui concerne la permission d'imprimer la discussion d'hier au sujet...

M. Ross (*Moore-Jaw*): Des remarques faites à la Chambre par l'honorable député de Battle-River.

Le PRÉSIDENT: ...des remarques faites hier; le Comité est saisi d'une résolution à l'effet que cette partie de nos délibérations d'hier ne soit pas imprimée.

M. GOLDING: Un instant, monsieur le président; M. Perley a insinué que j'avais soulevé la question dans un certain but.

Le PRÉSIDENT: Je décide que nous discutons si nous devons oui ou non faire imprimer les délibérations d'hier. C'est, je crois, ce dont il s'agit, et on me traitera d'aucune chose tant que ce sujet ne sera pas épuisé.

M. GOLDING: Allons-nous pouvoir revenir à mon sujet, une fois l'autre épuisé? Vous n'êtes sûrement pas pour laisser passer une insinuation sans réponse. Je crois que j'ai parfaitement raison de signaler le fait au Comité.

Le PRÉSIDENT: Ma décision est que nous nous occupons présentement d'une résolution de M. Ross, si cette partie des délibérations doit être imprimée ou non.

M. WRIGHT: Si quelqu'un veut parler d'insinuation, je n'ai qu'à citer certaines déclarations faites hier qui m'attribuent des motifs—si vous voulez ouvrir la discussion, je pourrai mentionner une foule de choses, y compris cela.

M. RICKARD: Je crois que M. Golding a parfaitement raison; il a le droit d'être entendu.

M. GOLDING: En toute sincérité, je puis dire que la seule raison que j'ai eue de signaler le fait au Comité, c'est que j'ai cru que les remarques visaient les membres du Comité; c'était injuste et c'était faux; je défie qui que ce soit de prouver que notre bon ami ait été forcé de se taire devant le Comité; quant à mon bon ami M. Perley qui m'attribue certains motifs, je crois qu'il n'est pas juste. Je vous dis en toute sincérité que je n'avais pas d'autre motif et, parlant en toute franchise, je puis dire que je n'avais pas d'autre motif en vue lorsque j'ai soulevé la question.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à se prononcer?

M. FAIR: Monsieur le président, je ne tiens qu'à ajouter ceci: suivant moi, la résolution est absolument irrégulière.

Le PRÉSIDENT: Sur quoi vous basez-vous?

M. FAIR: Qu'il y a une résolution pour l'impression des délibérations du Comité, et tant que cette résolution n'est pas rescindée vous n'avez pas le droit de la changer.

Le PRÉSIDENT: A ce propos, monsieur Fair, le Comité, je pourrais dire...

M. KIRK: La Chambre des communes a des règlements qui s'appliquent aux délibérations des comités, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: A ce sujet, je puis dire que la permission que nous avons est celle de faire imprimer les délibérations du Comité; le procès-verbal du greffier et les témoignages entendus par le Comité. De plus, les comités sont autonomes et comme tels, ce qui arrive fréquemment, ils peuvent décider de certaines discussions qui ne sont pas des témoignages.

M. RICKARD: Quant aux témoignages entendus hier, ont-ils tous été notés ou en manque-t-il des parties? S'ils ont tous été notés, ils devraient tous être versés au compte rendu.

M. FAIR: La procédure suivie jusqu'à maintenant a été de tout faire imprimer.

Le PRÉSIDENT: Il est arrivé...

M. FAIR: En ce qui a trait aux comptes rendus des comités.

Le PRÉSIDENT: Il est arrivé que nous avons discuté de procédure et aucune mention n'en a été faite dans les témoignages.

M. GOLDING: Je suis en faveur que cela soit inclus. Je veux que cela en fasse partie.

M. FAIR: C'est probablement une arme à deux tranchants et je tiendrais à ce que le compte rendu soit au complet afin que le public puisse être renseigné.

M. ROSS (*Souris*): Je crois que l'objection de M. Kirk est bien motivée; si l'on veut faire enlever des Débats une citation ou des remarques, il faut l'assentiment unanime de la Chambre.

M. KIRK: Monsieur le président, je tiendrais à dire ceci: nous ne serons pas plus avancés en enlevant une partie du compte rendu. Selon moi, si vous retran-

chez une partie du compte rendu, vous allez par le fait même créer un doute dans l'esprit du public. Je crois qu'il nous vaudrait mieux laisser le compte rendu aussi complet que possible. Les comptes rendus d'un comité comme le nôtre ne sont certainement pas toujours complets. Les sténographes qui prennent les notes ne sont, après tout, que des êtres humains et leurs capacités sont limitées même dans les meilleures conditions; il est physiquement impossible parfois pour un sténographe de tout noter, surtout lorsque plusieurs membres du comité parlent en même temps. Prenons, par exemple, la Chambre des communes, même là, il est impossible pour les sténographes de tout noter. Néanmoins, notre compte rendu devrait être aussi complet que possible. Je crois qu'il vaudrait mieux pour tous les intéressés que le compte rendu soit imprimé tel que noté.

M. GOLDING: Je suis du même avis.

Le PRÉSIDENT: Les membres sont-ils prêts à se prononcer?

M. ROSS (*Souris*): Indiquez bien clairement sur quoi nous sommes appelés à nous prononcer; savoir, que certaines parties du compte rendu soient retranchées.

Le PRÉSIDENT: Voici la résolution: M. Ross (*Moose-Jaw*) propose que le compte rendu sténographié de la discussion qui a eu lieu lors de la séance d'hier, à la suite de la question soulevée par M. Golding, ne soit pas imprimée.

Le vote étant pris à mains levées, la résolution est défaite.

Le PRÉSIDENT: Ce matin, si c'est le désir du Comité, et je suppose qu'il en est ainsi, nous allons reprendre là où le docteur Archibald s'est arrêté hier.

Des MEMBRES: Très bien.

Le docteur E. S. ARCHIBALD, directeur des fermes expérimentales, ministère de l'Agriculture, est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, j'ai tenté d'exposer hier, pour interrogatoire et discussion, le travail de recherches que nous faisons au sujet de la déshydratation, des récoltes des plantes fibreuses, des huiles végétales et de la nature des huiles végétales; je n'abuserai pas de votre temps en vous parlant des travaux qu'on est à faire concernant les huiles végétales de moindre importance, lesquelles n'ont pas encore atteint au Canada, une grande utilité pour la guerre ou pour le commerce, par exemple, les huiles de menthe, quant auxquelles le service de l'horticulture a fait un assez bon travail,—les huiles de moutarde, principalement celles de la moutarde sauvage; l'huile de carthame,—la carthame est un genre de plante dont s'est occupé la division des céréales, mais elle n'a pas encore démontré une valeur supérieure à celle de l'huile de lin et pour cette raison elle n'a pas été mise sur le marché, les huiles de maïs,—la division du fourrage est à faire des recherches à leur sujet. Je tenais à vous faire savoir que nous avons songé sérieusement à toutes ces huiles, lesquelles ont fait l'objet de recherches de la part des spécialistes en génétique végétale avec l'aide du laboratoire des huiles à Saskatoon. Ces huiles ont été évaluées par rapport à d'autres que nous produisons sur une haute échelle tant en temps de guerre qu'en temps de paix. Je tiendrais à mentionner aussi brièvement certains travaux de recherches qui sont faits par les fermes expérimentales et les services scientifiques. L'un de ceux-ci a consisté à trouver un substitut pour le kapok. Il y a eu beaucoup d'agitation au début de la guerre au sujet des restrictions imposés sur les approvisionnements de kapok, surtout après Pearl Harbour et Manille. La division de la botanique et le service scientifique ont fait une étude des fils de soie qui pourraient être utilisés comme substitut pour le kapok.

Le président:

D. Quel genre de matériel est-ce?—R. Le kapok qui est produit dans les régions tropicales, sert à la fabrication des appareils de sauvetage, des costumes d'aviateurs et ainsi de suite. Nous pouvons produire un fil d'asclépiade qui est un bon substitut pour le kapok; de fait, l'armée et la marine des Etats-Unis l'ont déjà

accepté et le préfèrent au kapok, car il est plus résistant à l'eau et se serre moins que le kapok dans les ceintures de sauvetage et les costumes d'aviateurs. En conséquence, nous avons fait beaucoup de travail en vue d'augmenter sa production, pour que sa production soit sur une haute échelle, sur une échelle suffisante pour le rendre accessible aux essais commerciaux. Ce travail a augmenté considérablement cette année, afin d'en avoir une quantité considérable utilisable pour fabrication spéciale. A ce propos, je puis dire qu'en vertu d'une entente avec les Etats-Unis, les contrats de cette année stipulent plus d'un million de livres, 3 millions de livres en 1944 et 5 millions de livres en 1945 pour remplacer le kapok de qualité inférieure et pour que des approvisionnements suffisantes soient disponibles pour fins de guerre. Le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis a voté une somme de $100,000 pour trouver d'autres moyens d'utiliser le fil de l'asclépiade et nous croyons que la production du fil de l'asclépiade sera permanente.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Pouvez-vous nous dire alors si vous avez pu déterminer en quels endroits du Canada cette plante peut être cultivée, quel est son rendement par acre et sa valeur? Quelles sont aussi ses propriétés productives de caoutchouc?—R. Pourrais-je en faire mention lorsque je parlerai des propriétés productives de caoutchouc de certaines autres plantes?

D. Quelle est son utilité en temps de guerre?—R. En temps de guerre, on s'en sert surtout pour la fabrication des ceintures de sauvetage à cause de sa flottabilité et aussi pour la fabrication des costumes d'aviateurs à cause de ses propriétés isolantes; ce sont les deux principaux usages qu'on en fait en temps de guerre, mais c'est un très bon isolant même en temps de paix.

M. Douglas (Queens):

D. Pourrait-on l'utiliser pour les entrepôts frigorifiques?—R. Je crois que le coût est trop élevé pour permettre de l'utiliser dans les entrepôts frigorifiques; le liège, lorsqu'il sera de nouveau disponible conviendra mieux à cette fin.

La production du caoutchouc au Canada n'est pas une industrie de temps de paix; cependant le ministère de l'Agriculture n'a pas perdu de vue les propriétés productives de caoutchouc de certaines herbes et autres plantes,—pour la plupart des herbes; la division de la botanique du service des sciences a fait une estimation de la production au Canada, de chaque plante en particulier quant à son pourcentage de caoutchouc, le caoutchouc—, substance gommeuse de la consistance du caoutchouc—parmi les diverses plantes étudiées par cette division, l'asclépiade est celle qui de beaucoup contient le plus haut pourcentage de caoutchouc. La substance se trouve dans les feuilles; on a fait une estimation soignée du rendement par acre dans des conditions ordinaires. Il y a deux ans, on a ensemencé quelques terrains afin de pouvoir faire l'étude; l'an dernier de plus grandes superficies furent ensemencées et cette année, surtout du point de vue du caoutchouc, nous avons ensemencé de vastes espaces grâce aux sommes fournies par le ministère des Munitions et des approvisionnements, par l'intermédiaire de l'Office du ravitaillement en produits agricoles. Six cents acres ont été ensemencés pour fins commerciales dans un comté de l'Ontario pour la culture des feuilles de l'asclépiade. Nous espérons aussi cueillir les cosses de la récolte de 1944 en bon état de maturité afin que le fil puisse être utilisé comme substitut du kapok. Nous n'avons pas de statistique sur le rendement par acre, mais suivant les terrains que nous avons ensemencés, on peut facilement obtenir environ 100 livres ou plus de caoutchouc; probablement environ 100 livres de fil et probablement de 125 à 150 livres de graines. Si notre programme va de l'avant, les graines seront utilisées pour fin de semence; cette plante renferme une assez forte proportion d'huile et aux Etats-Unis on la vend pour cette fin. Le docteur Baris Barkman, de Chicago, s'est particulièrement intéressé à l'asclépiade et il a trouvé une méthode pour séparer le fil de

la graine lorsque les cosses sont mûres; il a dirigé nombre de travaux de recherches à son sujet aux Etats-Unis; de fait, il a obtenu récemment $100,000 du gouvernement des Etats-Unis pour poursuivre ses recherches sur l'utilisation totale de l'asclépiade, le fil, le caoutchouc et particulièrement la matière plastique qu'on extrait des tiges et des cosses et sur toute autre manière de l'employer.

M. SENN: Je me demandais si le lait qui se trouve dans cette plante a une valeur commerciale.

Le TÉMOIN: Le lait de l'asclépiade renferme un fort pourcentage de caoutchouc, de gomme et de résine; on le trouve surtout dans la partie solide de la feuille. Lorsqu'on brise une feuille ou une tige, on constate un écoulement assez prononcé mais ce n'est qu'une petite partie du caoutchouc.

M. Hatfield:

D. A ce sujet, je me demandais si vous seriez en mesure de nous parler du pissenlit russe?—R. Je vais en parler dans un instant. Je puis ajouter qu'en plus des 500 acres que nous avons ensemencés d'asclépiade pour fins commerciales, nous avons aussi ensemencé des terrains dans nos fermes expérimentales à travers le Canada afin de pouvoir étudier les résultats sous divers modes de culture et des climats différents; nous allons continuer à nous renseigner sur la manière de procéder à la semence,—que nous connaissons déjà passablement—, à la récolte des cosses et des feuilles. C'est un problème dont nos ingénieurs s'occupent. Le conseil des recherches a entrepris de faire l'estimation du caoutchouc. Pour ce qui concerne le caoutchouc, nous n'en sommes qu'aux préliminaires. Quant à l'utilisation commerciale de la plante, le conseil des recherches en a pris la responsabilité.

M. HATFIELD: J'ai l'impression que la récolte serait plutôt difficile vu que la plante est gluante à la manipulation

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas encore trouvé la solution de ce problème, peu s'en faut, mais nos ingénieurs s'occupent de cette question.

M. Rickard:

D. Cette plante est-elle cultivée dans l'Ontario pour des fins commerciales? —R. Oui, dans le district de Peterborough nous en cultivons 500 acres.

D. Pourriez-vous nous dire en vertu de quel arrangement l'ensemencement en a été fait? Je comprends que le gouvernement verse au cultivateur $50 par acre pour sa culture et cela m'intéressait. Un cultivateur avec qui je causais m'a dit qu'un cultivateur du district avait pris un contrat pour la culture de 30 acres à raison de $50 l'acre. J'avais toujours compris que l'asclépiade se cultivait dans des terres meubles à pâturage, élevées. Je crois que quiconque aura l'assurance de $50 par acre pour la culture de l'asclépiade dans un terrain meuble élevé bénéficiera d'une entreprise payante.—R. Ces $50 par acre sont versés au cultivateur qui a une bonne terre arable bien nettoyée; non pour un mauvais terrain. Il est vrai que l'asclépiade croit dans les terrains pauvres; mais les résultats sont meilleurs lorsqu'elle croît dans de bons terrains, sur de bonnes fermes.

D. Un ou deux cultivateurs qui se trouvent dans un township de mon comté m'ont dit qu'ils devaient recevoir $50 par acre et il m'a semblé que c'était un bon prix considérant la nature du sol dans lequel cette plante croît. Je me demandais si le nombre d'acres que chaque individu pouvait cultiver était limité? —R. Non.

M. Hatfield:

D. Faut-il renouveler la semence chaque année?—R. Non, c'est une plante vivace. Pour atteindre le chiffre de 600 acres, nous avons dû adjuger des contrats à des cultivateurs qui avaient des terrains propres et il nous a fallu

chercher des cultivateurs qui avaient des champs préparés pour la culture de l'avoine et de l'orge.

M. Rickard:

D. Sous la directive de qui, cela fut-il fait?—R. Sous la directive de l'agronome du comté de Peterborough.

D. Je voulais parler du comté de Durham, je crois que l'on fait la culture de cette plante dans ce comté.—R. Non, pas à ma connaissance; il peut se trouver un ou deux terrains dans un autre comté—je ne saurais le dire.

D. Naturellement, dans mon comté qui se trouve voisin de celui de Peterborough, il peut s'en trouver.

D. Quelques-uns m'ont dit qu'ils faisaient l'expérience.—R. Lorsqu'on en arrive à 600 acres cela devient de la production commerciale.

M. Ross (Moose Jaw):

D. Vous en avez semé dans vos fermes expérimentales, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Il nous faut garantir cette somme au cultivateur et c'est assez peu; autrement, il utiliserait le terrain pour la culture du fourrage. Le terrain du cultivateur doit être entièrement nettoyé et pour en arriver là, ce n'est pas une mince besogne que d'extirper les mauvaises herbes, surtout lorsqu'il s'agit de 25 acres ou plus. De plus, le contrat n'est que pour un an; si des techniciens en caoutchouc synthétique trouvaient une autre méthode pour la fabrication du caoutchouc Buna-S ou pour son perfectionnement, il n'y aurait plus de demande commerciale pour l'asclépiade. Voilà la situation même en anticipant que nous puissions avoir une récolte en 1944. Il n'y aura pas de récolte en 1943.

D. Si vous ne payez que pour l'année 1943, vous laissez cet homme courir le risque qu'il n'ait pas de récolte l'année suivante.—R. Il n'y a pas encore de contrats pour l'année 1944 et si nous n'en avons pas besoin, il faudra déraciner la récolte. La question du programme de 1944 pour 600 acres n'a pas encore été réglée.

M. Hatfield:

D. Peut-on enrayer cette culture facilement?—R. Oui, nous croyons que la chose peut facilement se faire sous les conditions culturales, pourvu que les pollens ne se disséminent pas par tout le pays.

M. Perley:

D. L'ensemencement se fait-il par sillon?—R. Oui, l'ensemencement se fait par sillon, en une seule année, l'espace entre les sillons est rempli, s'il est possible d'enlever l'herbe et les mauvaises herbes.

D. Quelles sont les difficultés au point de vue culture?—R. Il y aura trois ou quatre récoltes après quoi, s'il y a des mauvaises herbes il faudra faire beaucoup de creusage de sillons à la main, ce qui rend l'entreprise dispendieuse.

On a fait grand état du pissenlit russe comme étant une source de caoutchouc; dans certains pays, cette publicité fut prématurée; le Canada a fait des recherches comme bien d'autres pays, à l'exception de la Russie; tout comme aux Etats-Unis, ce n'est qu'en 1942 que nous avons pu obtenir les graines de semence de la Russie. Ces graines furent semées dans certains terrains de nos fermes expérimentales afin d'en connaître les moyens de culture, la résistance aux saisons froides et la production. Nous n'avions qu'une faible quantité de graines et nous avons fait en sorte de les utiliser le mieux possible. Cette année, nous avons pu nous en procurer une quantité plus considérable et nous en avons ensemencé 35 acres dans nos fermes expérimentales à travers le pays. La production potentielle peut atteindre 150 ou 200 livres, mais pour sûr 100 livres de caoutchouc par acre. Ce caoutchouc se trouve dans les racines; ainsi, lorsque la récolte est faite à la fin de la première ou de la seconde année, il faut ensemencer de nouveau, à l'encontre de l'asclépiade, qui est une plante vivace.

M. Rickard:

D. Peut-on cultiver l'asclépiade avec toute autre plante?—R. Les résultats sont meilleurs, si elle est cultivée séparément.

D. Voici ce que je veux dire: peut-on la semer comme le trèfle et l'herbe que l'on sème avec le grain.—R. Non, il vaut mieux la semer seule. La première année, les résultats peuvent être insignifiants, mais si vous laissez bien prendre les racines, la deuxième année, la plante se répandra entre les sillons et vous pourrez alors récolter.

M. Evans:

D. Alors, pour la première année, le cultivateur ne doit pas s'attendre à avoir une récolte.—R. Pas pour l'asclépiade. Cette année, à la demande du ministère des Munitions et des approvisionnements, nous recueillons suffisamment de feuilles pour atteindre cinquante tonnes de feuilles sèches dont on pourra extraire environ 5 tonnes de gomme de caoutchouc et cela suffira pour faire une épreuve commerciale en mélangeant cette gomme avec un caoutchouc Buna-S qui sera fabriqué à l'usine de Sarnia. Si on obtient les résultats auxquels on s'attend, la gomme provenant de l'asclépiade est encore préférable pour fins de mélange au Buna-S à la gomme du pissenlit russe; ceci devra être démontré dans les essais commerciaux.

M. Evans:

D. Cultivez-vous l'asclépiade par tout le Canada, à vos fermes expérimentales?—R. Oui. On trouve cette plante en grande partie dans l'Ontario, très peu dans l'ouest du Québec et presque pas jusqu'aux provinces Maritimes; on en trouve en certains endroits isolés du Manitoba,—j'entends la variété commune—, et nulle part ailleurs. Nous ne savons pas si elle peut s'adapter à d'autres parties du Canada pour qu'on puisse la cultiver suivant les conditions culturales.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Avant d'épuiser ce sujet, vous avez parlé d'autres mauvaises herbes; avez-vous fait des expériences de ce qu'on appelle la laitue vireuse?—R. Oui, nous avons fait une étude d'une grande variété de plantes de ce genre, y compris la laitue vireuse, la verge d'or, l'asclépiade incarnat et une grande quantité de mauvaises herbes.

D. Avez-vous réussi à établir si elles renfermaient du caoutchouc?—R. Oui, elles en renferment, mais pas au même degré que l'asclépiade de cornuti. Vous savez sans doute que le climat ne nous permettra pas de cultiver le guayrela ou d'autres plantes qu'on utilise aux Etats-Unis, la température dans notre pays étant trop basse.

Un aspect du travail qui a nécessité des recherches considérables est l'estimation des vitamines que renferment diverses céréales et je vais laisser le docteur Newman traiter cette question. Une autre partie du travail consiste à rechercher les possibilités chémurgiques, mais comme il s'agit essentiellement d'un problème de production et qu'il se rapporte directement aux travaux de recherches en matières de céréales, je laisse également au docteur Newman le soin de traiter cette question.

Je tiendrais cependant à dire quelques mots sur le travail de la production de nouvelles variétés, de nouveaux types de plantes céréales. Beaucoup de travaux de grande valeur, particulièrement dans le cas du blé résistant à la rouille, ont été faits par les spécialistes en génétique végétale avec la coopération des pathologistes du service des sciences. Naturellement, vous êtes bien au courant de tout cela,—le développement de toutes ces nouvelles variétés de grain résistant à la rouille qui sont aujourd'hui sur le marché et qui ont grandement augmenté le champ de production dans l'ouest du Canada et donné une garantie

au fermier contre la rouille. Des travaux ont aussi été faits concernant la création de nouvelles variétés d'avoine,—par exemple, l'Ajax et l'Exeter qui résistent à la rouille et qui ont remplacé la Vanguard et l'Erban. Il n'y a pas de doute que plusieurs d'entre vous, de l'est du Canada, connaissez bien et cultivez la Vanguard. Me serait-il permis de mentionner brièvement le magnifique travail entrepris par notre division du fourrage au sujet du maïs hybride et du mil? Cette division a fait certainement du bon travail en créant de nouvelles variétés de mil et comme vous le savez, du point de vue utilité, le mil peut se comparer à l'orge,—toutefois, pour ce qui concerne la question des céréales, je vais m'en remettre au docteur Newman qui en traitera plus complètement.

M. Evans:

D. Vous avez parlé d'augmentation de rendement, d'augmentation de production par suite des découvertes scientifiques. Ne croyez-vous pas qu'on devrait entreprendre immédiatement, sur une plus haute échelle, des travaux de recherches en vue d'augmenter la production de diverses variétés de plantes?—R. Vous voulez dire par rapport à leur utilité?

D. Oui.—R. Actuellement, nous avons quelques excédents; notre principal est le blé. J'en conviens absolument avec vous que des travaux de recherches de base devraient être entrepris concernant l'utilisation des surplus—principalement du blé et du blé de qualité inférieure—les conditions de saison affectent le blé dans l'ouest du Canada, mais il y a les variétés amylacées cultivées dans le nord des provinces des Prairies. Réellement, les travaux de recherches sont bien nécessaires.

M. LÉGER: Je crois qu'hier vous avez parlé de la déshydratation des fruits et des pommes de terre...

Quelques hon. DÉPUTÉS: Plus fort, s'il vous plaît.

M. LÉGER: Pourriez-vous dire au Comité pendant combien de temps les pommes de terre peuvent se conserver, une fois déshydratées?—R. Oui, mais je tiendrais à laisser à M. Davis le soin de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela serait préférable. Il est entendu que M. Davis traitera du côté scientifique de la déshydratation. Est-ce que cela vous convient, monsieur Léger?

M. LÉGER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Laissons M. Archibald poursuivre son exposé; est-ce le désir du Comité?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien.

Le TÉMOIN: Je voudrais énumérer d'autres aspects des travaux actuellement en cours, et quelques-uns de nos besoins, puis laisser suffisamment de temps à M. Davis pour parler de la déshydratation et au docteur Newman, des céréales. Nous avons fait relativement peu de travaux de recherches concernant la production du miel, mais le travail est important et nous nous en occupons sérieusement. En 1942, notre production de miel ne fut que de 19,000,000 de livres, ce qui est un nouveau bas niveau; ceci ne fut pas dû au manque de recherches, mais plutôt à la pénurie de main-d'œuvre et certainement à la température. Il est possible de produire du miel au Canada à raison de 35,000,000 à 40,000,000 de livres par année et c'est ce que l'on devrait encourager de toute façon. Nous nous sommes efforcés d'éviter les pertes en ce qui concerne la loque et autres maladies; nous avons donné notre attention aux problèmes de la fermentation qui fait que le miel se perd en entrepôt.

Au sujet de la production animale, nous avons fait des recherches considérables par rapport au problème de l'alimentation de l'élevage et ainsi de suite; la fécondation artificielle n'est qu'un exemple du genre de travail que nous faisons en vue d'améliorer la race. Un travail semblable est fait en aviculture où l'on

s'occupe de l'administration et de la réduction des frais. Nous avons donné une attention particulière au fourrage en vue d'obtenir une plus forte teneur protéique dans les herbes fourragères et nous nous sommes occupés également du soja, du maïs et d'autres plantes déjà mentionnées.

L'horticulture ouvre un champ très vaste aux recherches. Au sujet de la production des graines de semence, particulièrement de légumes,—le fait est important,—en temps de paix nous avons fait l'importation de presque toutes nos graines de semence de légumes, et une fois la guerre terminée, les pays qui autrefois nous fournissaient les genres de graines dont nous avions besoin, variétés qui s'adaptaient bien aux conditions du Canada et d'un assez bon choix, ne seront pas en mesure de nous les fournir avant plusieurs années. Il en résulte que durant la guerre et pour plusieurs années après, le Canada doit s'occuper de pourvoir à son propre approvisionnement. Dans ce but les fermes expérimentales ont donné une attention spéciale à la reproduction, à la création et à l'adaptation des variétés aux diverses parties du Canada, créant une semence pure de fondation; et le ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire de ses fermes expérimentales et avec l'aide d'autres services du ministère,—je pourrais inclure également la Canadian Seed Growers' Association,—garantit la pureté et l'adaptabilité des variétés de graines de semence canadiennes en produisant une graine de fondation sous le contrôle du gouvernement, principalement par l'entremise des fermes expérimentales. Le travail se fait sous la direction de M. Davis et vous pourrez l'interroger sur les questions qui s'y rapportent.

Je pourrais mentionner une autre de nos préoccupations, celle du développement des herbes, qui a nécessité des travaux considérables de recherches au cours des années passées. Ces travaux ont été d'une grande utilité pour le ministère de la Défense nationale, Service de l'air, pour le gazonnement des aérodromes, en procurant rapidement des pelouses durables, essentielles aux terrains d'attérissage pour prévenir le soulèvement du sable. Selon ce qu'on m'a expliqué, une des principales difficultés qu'on éprouve aux aérodromes, est l'entretien des moteurs d'avion et le sable soulevé librement est l'un de leurs plus gros problèmes. Des recherches servant de base au travail actuel ont été faites par la division de la grande culture dans le but de trouver les méthodes de cultiver et de développer des types d'herbes et de trèfles plus ou moins régionaux qui s'adapteront le mieux. Les opérations de semence ont été habituellement surveillées par les employés des fermes expérimentales et très souvent même l'ensemencement a été fait avec le matériel des fermes expérimentales. Je mentionne le fait pour indiquer le résultat pratique obtenu après des années de recherches sur les méthodes d'ensemencement et le développement de variétés nouvelles qui peuvent s'adapter aux divers genres de sol et aux différences de climat à travers le Canada.

En ce qui concerne le génie agricole, il y a encore beaucoup de travail à faire, non seulement pour combler le manque de main-d'œuvre en temps de guerre, mais aussi pour l'avenir, en perfectionnant la technique agricole pour l'adapter aux différents aspects des travaux agricoles. L'agriculture comporte aussi des variétés d'exploitation toutes nouvelles qui exigent une nouvelle machinerie ou l'adaptation de celle déjà existante. Je pourrais m'étendre davantage en vous faisant un exposé élaboré du magnifique travail effectué en fait de machinerie agricole, par les employés des fermes expérimentales de Swift-Current et d'Ottawa, où ce travail a été entrepris. Jusqu'à présent, on n'a pas attaché assez d'importance à ce genre de travail qui requiert beaucoup d'aide; à mesure que nous développons de nouveaux aspects de recherches chémurgiques, la conception et le développement des usines d'essai demandera plus d'attention de notre part et il nous faudra projeter du mécanisme qui n'a pas existé jusqu'à présent. Les bons ingénieurs agricoles sont trop peu nombreux et on devrait obtenir les meilleurs aides possibles.

Les instructions du Comité faisaient aussi mention de l'alcool générateur qui peut être produit par les céréales et elles mentionnaient aussi les matières plastiques. Je regrette de vous dire que nous ne faisons pas de travail dans ce sens. Ceux de nous qui ont eu le privilège d'assister aux réunions du Conseil national chémurgique et qui ont été renseignés sur le travail du Conseil national de recherches se rendent bien compte des immenses possibilités. Au sujet des matières plastiques, nous n'avons rien fait. Nous connaissons cependant les qualités du soja, du maïs et d'autres céréales. Il reste encore beaucoup de travail à faire concernant l'utilisation de certains produits de la ferme constituant des surplus ou une perte et qui occupent une place si importante dans notre programme agricole. Il n'est pas question de rapport entre les matières plastiques et l'agriculture comme industrie, et nous nous rendons compte de son importance. Nous avons encore beaucoup à apprendre au sujet des possibilités de production d'alcool générateur au moyen de céréales,—je vous ai fourni des statistiques hier et il n'est pas nécessaire de les répéter maintenant. Au point de vue du développement de la force motrice, les produits du pétrole devenant de plus en plus rares, il nous faut connaître ce vers quoi nous nous acheminons en matière d'alcool générateur; il y a beaucoup de travail à faire, il nous faut entreprendre des travaux scientifiques, avoir des données exactes,—non une simple estimation. Il nous faudra des laboratoires, l'usage d'usines industrielles et au besoin d'usines d'essai. Je ne vous fournirai pas d'estimations, il en fut donné devant le Conseil national de chémurgie par le comité spécial dirigé par le docteur Steakman qui a mis à profit tous les renseignements possibles sur les méthodes américaines et européennes de traiter l'alcool; je crois que vous connaissez ces statistiques et que je peux m'exempter de les citer.

M. PERLEY: De quel rapport s'agit-il?

Le TÉMOIN: C'est le rapport du Comité national de chémurgie,—un relevé des recherches canadiennes.

M. PERLEY: Est-ce son nouveau rapport?

Le TÉMOIN: Non, c'est le rapport de 1941. Il n'a pas encore été mis à jour.

M. Perley:

D. Pouvez-vous nous dire si des exemplaires sont disponibles?—R. Oui, on peut s'en procurer du Canadian Society of Technical Agriculture qui a été véritablement l'instigateur du relevé fait par le Conseil national de chémurgie de la Canadian Chamber of Commerce.

Les instructions mentionnaient les recherches faites sous l'empire de la Loi du rétablissement agricole des Prairies. J'ignorais que nous avions des recherches définies en vertu de la Loi du rétablissement agricole des Prairies. Un grand nombre des récents travaux sur les fermes expérimentales et par l'intermédiaire du service scientifique ont été appliqués au programme de la Loi du rétablissement agricole des Prairies; ces travaux, je crois, sont bien connus. Un excellent travail a été fait, en matière de grande culture, sur les sols et leur régime, travail qui a développé les modes de fixation des sols mouvents. La Loi du rétablissement agricole des Prairies est une application pratique des recherches ministérielles sous ce rapport. Il en est de même de notre programme de dessèchement; nous avons développé de nouvelles herbes et de nouvelles méthodes d'ensemencement ainsi que de nouveaux modes de mise en valeur de terrains par rapport à l'augmentation des terrains exploités pour l'alimentation des bestiaux et une plus forte production d'animaux. Notre programme de plantation d'arbres a progressé régulièrement et beaucoup de travail a été fait par les associations; ce travail était sous la direction du ministère; à ce sujet je tiendrais à faire mention de deux pépinières en particulier; celles de Indian-Head et de Sunderland.

Vient ensuite la question des sols; des recherches ont été entreprises et se poursuivent; les fonds provenant de la Loi du rétablissement agricole des Prairies

ont quelque peu servi; le travail a été exécuté conjointement par le ministère et la division des sols des trois universités de l'Ouest. Ces recherches comprennent aussi les moyens de contrôler les tenthèdes; dans ce travail les entomologistes et les préposés aux recherches culturales ont coopéré. Il y a plusieurs autres aspects de la Loi du rétablissement agricole des Prairies qui s'occupent en grande partie de l'application pratique et de l'extension des travaux de recherches.

M. Evans:

D. Vos expériences en matière de pâturage ont été limitées, j'ai cru comprendre qu'elles se sont limitées à l'obtention de renseignements sur l'utilisation des herbes de l'Ouest.—R. Elle nous ont valu une démonstration complète des modes d'aménagement qui comprennent, naturellement, la distribution de l'eau et du sel; le développement des pâturages, la rotation des pâturages et autres problèmes du genre. Ces expériences ont aussi démontré la nécessité d'amasser des réserves alimentaires par l'usage de l'irrigation locale et autres choses du genre, et la valeur de rendement des pâturages. Les propriétaires de ranchs mettent maintenant à profit les méthodes de conservation des herbes et les fruits de l'étude entreprise en vue d'améliorer la qualité des herbes. Les employés du ministère affectés à l'application de la Loi du rétablissement agricole des Prairies utilisent les connaissances chimiques acquises au cours des relevés sur les pâturages dans l'estimation des améliorations possibles dans ce domaine.

M. Wright:

D. Vous avez parlé de la fécondation artificielle; je me demandais combien de reproducteurs servaient à cette fin; quelles étaient les prescriptions pour les divers clubs d'élevage, et quelle était votre opinion sur les possibilités de ce procédé?—R. Nous avons commencé à nous occuper de la fécondation artificielle lorsque nous avons tenté d'adopter ici, les modes et la technique de Russie et de Cambridge, Angleterre; nous avons obtenu un succès raisonnable et même dans certains cas, nous avons constaté de l'amélioration. Quant aux possibilités de la fécondation artificielle, avec un contrôle soigné et compétent, c'est un moyen très utile de propager les bonnes races. On subira des échecs, non pas à cause des reproducteurs, mais bien à cause du manque de soin. Un grand nombre de reproducteurs ne répondent pas bien à la fécondation artificielle. Tel reproducteur serait tout à fait normal dans les conditions naturelles, mais dans le cas de la fécondité artificielle, le sperme semble perdre de son pouvoir génésique; la cueillette du sperme paraît influer sur certains reproducteurs, en ce sens que le sperme perd son pouvoir génésique très rapidement. Au sujet du nombre des reproducteurs utilisés, je puis dire que le ministère de l'Agriculture est intéressé, et s'occupe de l'adaptation commerciale de ce nouveau procédé par l'intermédiaire des clubs d'élevage. Je ne saurais dire le nombre de reproducteurs que possèdent ces clubs. Le travail de certains clubs est très satisfaisant; d'autres, par contre, à cause d'une technique qui laisse à désirer ou même à cause des reproducteurs, ne réussirent pas aussi bien. Les limitations que comporte la fécondation artificielle sont basées sur le nombre restreint de reproducteurs de choix qui valent réellement la peine de cette propagation en masse des animaux de race,—ceci s'applique principalement aux bestiaux. Parlant de nouveau de limitation de fécondation artificielle, en ce qui concerne les chevaux, comme vous le savez, le sperme ne conserve que durant très peu de temps sa puissance génésique, tout au plus un jour, par contraste à cinq jours pour les bestiaux, s'il est conservé à la température voulue. On n'a pas encore adapté au commerce la fécondation artificielle des moutons et des porcs; mais on signale qu'il en est fait grand usage en Russie qui est le seul pays qui l'utilise ou qui tente de l'utiliser jusqu'à un certain point pour la reproduction. Nous sommes à étudier un procédé plus économique pour la cueillette, la dissémination et l'emploi du sperme pour toutes les classes du bétail.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Je comprends qu'aux Etats-Unis, on fait des expériences très intéressantes sous ce rapport?—R. Oui, mais aux Etats-Unis, la fécondation artificielle n'est pas une nouveauté, car les propriétaires de chevaux de course en ont fait usage pendant de nombreuses années.

D. Je parle des bestiaux, tant mâles que femelles.—R. Oui.

D. Vous ne faites pas d'expériences ici, n'est-ce pas?—R. Non, nous nous sommes occupés de trouver les moyens d'exercer un bon contrôle et de surmonter les difficultés d'expédition; de fournir une aide pratique aux clubs d'élevage en vue de former de bons éleveurs et même des vétérinaires à qui est confié le travail de la fécondation artificielle; de fait, par suite du grand nombre d'associations d'élevage, il est nécessaire de recourir aux services d'un vétérinaire.

Le président:

D. Docteur Archibald, en suivant quelque peu le même ordre d'idées,—je ne veux pas vous interrompre dans votre exposé,—j'ai reçu des lettres concernant la maladie de Bangs, et la nécessité de prendre des moyens plus efficaces de l'enrayer. Pourriez-vous nous dire ce que le ministère fait dans ce sens? Quels résultats avez-vous obtenus pour sa suppression?—R. Voici; le docteur Swain serait certainement plus en mesure que moi de répondre à cette question. Avec les moyens à notre disposition sur les fermes expérimentales, où nous avons environ 25 animaux, nous rencontrons parfois des difficultés de ce genre. Lorsque je suis entré au service de la division de l'élevage, ce fut l'une de nos premières difficultés; il nous fallait être très au courant des méthodes curatives. Nous avons fait disparaître cette maladie de nos fermes expérimentales, sauf de deux où nous en exerçons un contrôle. Les recherches s'effectuent à l'Institut de recherches sur les maladies des animaux, à Hull, où les premières expériences ont été faites dans le but de découvrir la maladie. Je puis ajouter que sur nos fermes expérimentales, nous avons décidé de contrôler la maladie en procédant par extermination ou par isolement. Les plus récents travaux faits au laboratoire se rapportent à la vaccination du veau. Ils furent d'une grande valeur. Pour ces travaux, on s'est inspiré de ceux qui furent faits par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis. Le vaccin engendre réellement la maladie chez le veau et il se produit une réaction qui a pour effet d'immuniser complètement l'animal.

D. Le ministère s'occupe-t-il du contrôle de cette maladie tout comme il le fait dans le cas de la tuberculose?—R. Oui, on fait des tests—mais sans rémunération. M. Gardiner serait plus en mesure que moi de vous entretenir sur ce point.

M. Evans:

D. Vous dites que vous avez réussi à produire un vaccin; avez-vous commencé à l'utiliser?—R. Oui. Il engendre réellement la maladie chez le jeune veau, mais à une époque où l'animal ne peut pas être un propagateur; il en résulte un état d'immunisation qui dure pendant plusieurs années. Nos données ne sont pas encore très précises, mais, probablement, cette immunisation peut se prolonger pendant la durée de la vie de l'animal, même s'il était exposé plus tard à l'infection.

Le président:

D. J'avais une autre question à vous poser concernant les moyens pris pour enrayer l'œstre et autres parasites semblables qui font énormément de ravages au pays, parmi les chevaux et les bestiaux.—R. Le docteur Swain pourrait répondre à cette question. Nous travaillons de concert. Ce n'est que par l'effort commun que nous réussirons à enrayer l'œstre. L'effort individuel n'aboutit à rien; mais si une localité s'organise d'une manière systématique, disons pendant deux ans, pour détruire les larves en lavant le dos des animaux deux ou trois

fois au cours du printemps, avant l'éclosion du parasite, il n'y a pas de doute que l'œstre puisse être exterminé; mais il peut arriver que dans certaines localités, les chevreuils et autres animaux sauvages soient porteurs de ce parasite. L'hypoderme rayé peut facilement être supprimé. Cela relève de la Loi du rétablissement agricole des Prairies. Suivant les renseignements obtenus, l'Office du ravitaillement en produits agricoles a été en mesure d'organiser cette année, une campagne en règle en vue de faire distribuer la poudre derrid en grande quantité et d'avoir en disponibilité des gicleurs à haute pression pour remédier à la situation dans l'Ouest, dans les districts où les propriétaires de ranchs ont un grand nombre d'animaux pouvant passer dans les chutes. En toute sécurité, je crois pouvoir dire que dans plusieurs districts où les propriétaires se sont ligués, la propagation de l'œstre sera enrayée en 1943 ou en 1944.

M. Fair:

D. Quel système employez-vous pour mettre ce service à la disposition des diverses provinces et des éleveurs d'animaux?—R. Les provinces elles-mêmes sont grandement intéressées à venir en aide aux cultivateurs en les renseignant et en leur fournissant ce dont ils ont besoin.

D. Il s'agirait du ministère de l'Agriculture dans chaque province?—R. La province du Manitoba a fait preuve de beaucoup d'activité sous ce rapport et plusieurs localités ont été entièrement libérées de ces parasites; mais l'adaptation en général de ce mode de contrôle dans aucune province n'a pas pu être entreprise sur une grande échelle par suite de l'indifférence des cultivateurs dans un grand nombre de localités. Les renseignements sont à leur disposition et le matériel nécessaire peut leur être fourni grâce à l'effort de la province.

M. WRIGHT: Une campagne importante a été faite en Saskatchewan.

Le TÉMOIN: Oui, il y eut une campagne importante en Saskatchewan et une campagne bien organisée dans le sud de l'Alberta.

M. WRIGHT: Je crois que la campagne dans la Saskatchewan a été conduite par les associations municipales—la plupart des municipalités se sont intéressées à la chose.

Le TÉMOIN: Oui, je crois que dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta l'effort provincial a été fait en grande partie par les municipalités.

M. Ross *(Moose Jaw)*: Je crois qu'un vote de remerciements à l'endroit du docteur Archibald, devrait être adopté pour l'exposé intéressant, instructif et plein de renseignements qu'il a fait devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que la résolution de M. Ross est adoptée unanimement, et je puis vous dire, docteur Archibald, que le Comité a grandement apprécié votre présence et qu'il vous est reconnaissant pour les renseignements que vous lui avez fournis. Je pense exprimer les sentiments de tous les membres du Comité en vous disant que peut-être dans un avenir rapproché, il nous sera possible d'utiliser vos services de nouveau.

Maintenant, le docteur Newman, expert fédéral en céréales, est ici ce matin. Les membres du Comité sont-ils disposés à entendre le docteur Newman faire l'exposé du travail en matière des céréales? Je demanderais au docteur Newman de bien vouloir s'approcher.

Docteur L. A. Newman, céréaliste du Dominion, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le Ministre et messieurs, vous désirez, je crois, que je suive le même ordre d'idées que le docteur Archibald et que je vous parle du travail que nous essayons d'accomplir à la division des céréales, en appuyant peut-être sur certaines entreprises récentes. Je suppose que vous êtes au courant du travail que nous avons fait dans le but de développer du blé, de l'avoine et ainsi de suite, résistant à la rouille; le docteur Archibald en a fait mention. Il se peut que vous ne connaissiez pas les travaux que nous avons entrepris concernant le lin. Le lin a pris soudainement une importance pour des raisons que vous connaissez bien. Nous nous sommes intéressés au lin,

à la qualité du lin ainsi qu'aux huiles provenant du lin, depuis trois ou quatre ans et ce, pour deux raisons particulières; l'une d'elles est que les Etats-Unis apprécient de plus les hautes qualités de la graine de lin du Canada et la facilité avec laquelle elle sèche. Sous se rapport, les Etats-Unis paraissent s'intéresser de plus en plus.

M. LECLERC: Voulez-vous parler de l'huile de lin ou de l'huile de graine de lin?

Le TÉMOIN: C'est la même chose; je m'excuse si je vous ai dérouté. L'huile provenant du lin ordinaire cultivé dans l'ouest du Canada est à se créer une réputation enviable et nous nous efforçons d'encourager son usage. Nous constatons une différence marquée dans les diverses variétés de lin, particulièrement dans les variétés qui ont été développées récemment; nous sommes à les mettre à l'essai et les résultats sont excellents. La qualité et les propriétés siccatives de l'huile de graine de lin sont exprimées par un chiffre qu'on appelle l'indice d'iode. Si l'indice d'iode est élevé, comme pour certaines des variétés récentes, nous avons lieu de croire que l'huile sera de haute qualité. Un indice d'iode de 186 ou 187 est très bon, mais s'il atteint deux ou trois points de plus, c'est particulièrement bon. Nous atteignons maintenant 189 et nous avons certaines variétés qui font encore meilleure figure. Nous en avons deux ou trois à l'essai dans l'Ouest qui donnent environ 190 d'indice d'iode et la proportion d'huile est très élevée—environ 45 p. 100 d'huile de lin.

M. ROSS *(Moose Jaw)*: Existe-t-il de nouvelles variétés?

Le TÉMOIN: Oui, elles sont à l'essai et leur nombre augmente. Nous ne savons pas laquelle d'entre elles doit être mise sur le marché, mais nous nous attendons à ce que l'une d'elles au moins le soit. Dans le but d'épargner du temps, nous les avons toutes augmentées afin d'avoir le plus possible de graines à mettre sur le marché. Il y a cinq ou six ans nous avons constaté des traces de rouille dans le lin, au Manitoba, à la ferme de Brandon et nous en sommes venus à la conclusion que tôt ou tard nous pouvions nous attendre à une épidémie de rouille. Nous nous sommes alors mis à l'œuvre et nous avons développé une variété de lin pouvant résister à la rouille et ces variétés à haute teneur d'huile dont je parle,—les trois qui sont actuellement à l'essai—, sont très résistantes à la rouille. Nous avons donc dans ces variétés, un produit qui promet beaucoup pour le Canada. Nous sommes aussi intéressés à ces nouvelles variétés car il se peut que quelques-unes d'entre elles soient meilleures pour la graisse végétale. On porte un grand intérêt à l'huile de graine de lin comme source possible de graisse végétale. On peut l'utiliser pour en faire une excellente graisse végétale, mais il se produit une rancidité causant une oxidation qui est une source d'ennuis et qui fait l'objet d'études de la part d'organismes tels que le Conseil national des recherches et l'Ontario Research Foundation. Ces organismes travaillent activement de concert avec certaines firmes dont l'une est la Canada Packers. Aux Etats-Unis également, cette question est à l'étude. Ce problème n'a pas encore été résolu, mais il y a lieu de croire qu'il le sera bientôt. Dans l'intervalle, nous espérons que quelques-unes de ces variétés se prêteront bien à la fabrication de ce produit,—fourniront les moyens d'avancer son développement. Dans l'ouest du Canada, il y a certaines zones où le lin est excellent, tant sous le rapport de la qualité que de la quantité. Dans le nord des provinces des Prairies, et même ailleurs, grâce à l'irrigation, nous obtenons une bonne quantité d'huile de qualité. Il nous reste encore du travail au sujet de la production par zone de certaines variétés et nous nous en occupons de concert avec les organismes provinciaux et autres.

Quant aux études concernant le blé, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler.

M. Golding:

D. Avant de passer à un autre sujet, puis-je vous demander si la teneur d'huile est plus forte dans la graine de lin qui est cultivée dans l'ouest du Canada que dans celle produite dans l'est?—R. Oui.

Quel succès avez-vous obtenu en produisant une meilleure qualité de filasse de lin? Je comprends que vous avez fait des expériences sous ce rapport pendant quelque temps?—R. Oui, ce n'est que l'an dernier que ce travail a été confié à la division des céréales,—c'est-à-dire le croisement de plusieurs variétés de lin à filasse—genres de filasse. La division de la filasse nous a fourni du matériel intéressant que nous avons travaillé et que nous utilisons. Nous avons produit plusieurs croisements en vue d'améliorer la qualité de la filasse. La question est bien en main et nous progressons aussi rapidement que possible. Incidemment, nous utilisons pour notre travail des variétés de lin à filasse à longue tige et nous nous efforçons de produire dans l'ouest du Canada, du lin à plus longue tige. Comme vous le savez, la tige de cette variété de lin à filasse est plus longue; quelques-unes de nos variétés dans l'ouest, ont une tige courte. Quelques fois, cette variété de lin de l'ouest atteint la hauteur de l'ansérine; nous faisons en sorte de produire une variété dépassant la hauteur de l'ansérine afin que le cultivateur puisse utiliser la moissonneuse-batteuse. Je crois que c'est une chose importante.

M. Ross (*Moose-Jaw*): Vous dites que vous faites un croisement du lin et du lin à filasse?

Le TÉMOIN: Oui, et également, nous voudrions introduire dans ce lin à filasse une plus forte productivité du point de vue de la graine de semence. Comme l'a fait remarquer le docteur Archibald, le lin à filasse ne produit pas beaucoup de graines de semence. S'il nous était possible d'obtenir une combinaison,—des tiges plus longues pour nos variétés de lin de l'ouest et plus de graines de semence dans nos variétés de lin à filasse—nous aurions un résultat plein de promesses.

M. GOLDING: Au cours de vos expériences, avez-vous fait l'essai de différents genres de terrain?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GOLDING: Quelle est la situation par rapport aux diverses provinces? Où se trouve le sol qui s'adapte le mieux à la production du lin à filasse de la meilleure qualité?

Le TÉMOIN: Je crois que le docteur Archibald a assez bien couvert ce point hier, n'est-ce pas? Je crois que vous trouverez le tout dans le compte rendu. Désirez-vous poser d'autres questions concernant le lin?

M. EVANS: Docteur, pourriez-vous nous dire si vous avez réalisé des progrès au cours de l'année dernière, dans vos expériences visant à rendre l'huile de lin comestible?

Le TÉMOIN: Oui, au point qu'il sera possible de faire une excellente graisse végétale avec l'huile de graine de lin. La difficulté cependant est que lorsqu'on la fait chauffer il se dégage une odeur désagréable, une sorte de rancidité. C'est ce dont plusieurs s'occupent tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Cela a fait l'objet d'un grand nombre de recherches. Il paraît y avoir des difficultés, mais l'étude est bien en main. Actuellement, ce problème est étudié conjointement par plusieurs membres du Conseil national de recherches, de l'Ontario Research Foundation de concert avec les diverses universités, le collège Macdonald. Le docteur McFarlane fait un excellent travail ainsi que nos propres fonctionnaires, naturellement.

M. HENDERSON: Votre service recommande-t-il fortement le traitement du lin?

Le TÉMOIN: Oui, on a constaté qu'il se produit parfois dans la graine de petites fissures presque imperceptibles qui laissent pénétrer certains organismes qui se trouvent dans le sol et qui nuisent ainsi à la croisance. On a trouvé que la croissance de la graine qui apparemment paraît bonne peut être augmentée d'une façon sensible, assez sensible, après traitement au moyen de l'une des

poudres de mercure. Le laboratoire de Winnipeg, le laboratoire de recherches sur la rouille a fait, l'an dernier, un excellent travail qui fut très concluant.

M. Ross (*Moose-Jaw*): Pourriez-vous nous donner des renseignements sur la carthame?

Le TÉMOIN: Comme l'a fait remarquer le docteur Archibald, règle générale, la carthame est une plante qui ne promet pas beaucoup, mais il y a plusieurs variétés. Nous en avons importées de toutes les parties du monde. Nous sommes à étudier deux ou trois variétés, mais nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur les résultats. Ce n'est que l'an dernier que nous avons vraiment commencé nos expériences et le problème qui se pose a trait à la fertilité de la graine et nous poursuivons nos recherches. La production de la graine n'a pas été considérable. Le rendement a été passable dans un ou deux endroits. A Lethbridge, par exemple, la récolte fut assez bonne et à Morden, passable, mais ailleurs, ce fut pauvre. Au point de vue de la qualité, l'huile est entre celle du soja et celle du lin, mais il n'y a rien à l'heure actuelle qui puisse nous encourager à propos de la carthame.

M. GOLDING: Au sujet de la graine de lin à filasse vous n'en récoltez pas autant maintenant par acre avec la machinerie moderne qu'auparavant, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Voici, nous essayons d'utiliser la filasse tout aussi bien que la graine et nous ne saurions éviter la perte de graines. Naturellement si on cultive la filasse pour la graine c'est avec l'intention d'avoir le plus de graines possibles. Au mieux, vous ne pouvez pas compter sur plus de la moitié de ce que vous aurez pour les variétés de lin cultivées dans l'Ouest, mais quelques-unes des nouvelles variétés promettent beaucoup,—J.W.S. par exemple. Un lin à filasse qui est devenu très mal mélangé au pays est un bon producteur de graines, mais avec un peu de sélection nous pourrons obtenir une assez bonne quantité de graines, une assez bonne qualité de lin; c'est du moins ce que nous espérons.

Nous sommes à travailler au développement de variétés de blé pouvant résister à la tenthrède dans la Saskatchewan, au Manitoba et dans l'Alberta. Le fait n'est peut-être pas très connu, mais il est assez intéressant. Ce travail est concentré en grande partie à la station de Swift-Current qui est, je suppose, au centre même du district où la tenthrède fait des ravages. Nous procédons par le croisement de quelques-unes de nos meilleures variétés, de nos principales variétés avec des variétés étrangères qui ont été importées et qui sont en mesure de résister à la tenthrède surtout à cause de l'épaisseur de la paroi de leur tige. La tenthrède peut pénétrer, mais dans ces tiges le dégré de mortalité des larves est très élevé et il leur est très difficile de passer des nœuds aux entre-nœuds. Elles lutteront, mais si elles survivent, il leur est difficile de se frayer un chemin à travers. Même si elles se frayent un chemin à travers, la tige est assez forte pour supporter l'épi. Pour les croisements, nous utilisons des variétés, comme le Marquis et d'autres blés tels que le Tatcher, Regent, Renown et ainsi de suite, et nous travaillons assidûment en collaboration avec les entomologistes. Il en résulte que nous avons un certain nombre de variétés à l'essai cette année à différents endroits du pays, au cœur même du district ravagé par la tenthrède ainsi qu'à certaines sous-stations expérimentales. Nous sommes intéressés au plus haut point aux résultats que nous obtiendrons. Il nous faudra examiner davantage la qualité de quelques-unes de ces variétés, mais lors des essais préliminaires, elle paraissait assez bonne. Les qualités de résistance de ces blés, à la gelée et à la sécheresse paraissent aller de pair. Nous constatons, par exemple, que ces blés porteurs de la sève, pour ainsi dire, des blés plus forts sont ordinairement plus résistants et à la sécheresse et à la gelée,—gelée du printemps—, que les variétés qui ne la portent pas; ainsi nous incorporons dans un grand nombre des meilleurs blés du printemps, la sève de blés comme le Canus, le Reliance, qui sont des croisements entre le blé d'hiver et le blé du

printemps, et il a été constaté que là où la gelée était fréquente dans certaines parties de l'Ouest, ces nouvelles variétés donnent de belles espérances; elles poussent bien, sans revers et finalement il en résulte que si elles ne sont pas entièrement détruites, elles mûrissent tard.

Les expériences que nous avons faites pour le développement d'une farine vitaminée sont d'un grand intérêt ou devraient l'être, je crois, par suite du fait que nous avons au Canada une variété de blé qui se prête bien au développement d'une farine qui peut contenir plus de vitamines qui coûtent si cher dans les pharmacies, que certains blés d'autres pays. Nous avons constaté, par exemple,—et un article doit être publié à ce propos—, qu'il existe un rapport assez précis entre le contenu à haute teneur de protéine et celui à haute teneur de vitamine, et nous espérons en bénéficier le plus possible. Nous faisons savoir à nos amis d'outre-mer qui sont intéressés, que nous faisons maintenant des croisements pour obtenir non seulement une haute teneur de protéine, mais aussi une haute teneur de vitamine, et ils communiquent souvent avec nous. La British Research Association et les British et Irish Millers' Associations sont grandement intéressées. Ce qui plus que toute autre raison a probablement contribué à soulever l'intérêt est la découverte faite tout récemment, à la suite de nos recherches et qui a ensuite été menée à bonne fin par l'association de recherches en Angleterre, puis dans notre propre laboratoire, savoir, que le petit sac qui porte le germe de blé qu'on appelle scutelle et qui est à peu près du même poids que le germe, est beaucoup plus riche en vitamine B-1 que le germe lui-même; cela a soulevé beaucoup d'intérêt parmi nos minotiers qui ont été intrigués à la pensée que ce germe qui avait été condamné parce qu'il était supposé donner de pauvres propriétés de conservation à la farine et qu'il n'était pas une fraction du grain dont ils avaient à se soucier le plus,—les scutelles sont un très grand nombre de fois plus riches en vitamine B-1 que le germe lui-même; et actuellement, les minoteries commerciales font tout ce qu'elles peuvent pour extraire davantage de vitamines B-1, particulièrement du grain de blé, avec les procédés ordinaires de minoterie. C'est une question importante; elle a beaucoup été traitée et je crois comprendre que vous ne tenez pas à ce que j'entre dans les détails. Je me ferai néanmoins un plaisir de répondre aux questions qu'on voudra bien me poser...

Le PRÉSIDENT: De quelle façon comptiez-vous utiliser cette vitamine B-1?

Le TÉMOIN: En en conservant le plus possible dans la farine de blé produite par les minoteries et en rendant notre blé plus riche du point de vue alimentaire et, peut-être en le faisant se recommander par lui-même davantage sur les marchés mondiaux par suite de ses hautes propriétés alimentaires.

Le PRÉSIDENT: Je pensais que vous songeriez peut-être à en faire l'extraction pour un autre usage et je me demandais quelle réaction cela produirait sur la valeur de notre farine. Il me semblait que cela aurait pour effet d'en diminuer la valeur.

Le TÉMOIN: Nous avons trouvé le moyen de produire assez facilement une farine de blé contenant cinq fois plus de B-1 que la farine que nous produisions auparavant et voici le point important que vous pouvez calculer facilement. La vitamine B-1 ou chlorhydrate de thiamin coûte à l'heure actuelle, 47 cents le gramme lorsque vous l'achetez dans une pharmacie ou si vous l'achetez pour usage synthétique comme la chose se pratique aux Etats-Unis pour la mélanger aux aliments au lieu de la moudre avec le blé. Il est possible d'économiser 5 cents par baril en moulant le blé de façon à en extraire tout ce qui peut être extrait du grain de blé. C'est-à-dire, nous avons une farine ordinaire utilisée pour la confection du pain, laquelle contient environ, par livre, 160 unités internationales de B-1,—je n'expliquerais pas ce qu'on entend par unité internationale, mais retenez bien ce chiffre—, et nous pouvons facilement obtenir 400 dans la farine ordinaire des boulangers; dans la farine brevetée pour usage domestique, il n'y a environ que 75 à 100 unités, par livre, par comparaison à

400 que nous pouvons avoir de cette farine. Pour chaque baril de farine brevetée de second choix préparée pour la fabrication commerciale du pain, nous perdons une valeur de 5 cents de thiamin. Elle disparaît principalement dans les remoulages. Une minoterie produisant 12,000 barils de farine par jour comme le Maple Leaf Mill, à Port-Colborne, perdrait pour une valeur de plus de $600 de chlorhydrate de thiamin dans les remoulages. Nos techniciens en matière d'alimentation des animaux nous disent que le porc n'en a pas besoin; le porc a environ six fois plus de vitamines B-1 qu'il n'en a besoin dans les céréales secondaires qui servent d'alimentation de base. Les vaches et les moutons synthétisent en eux-mêmes la B-1 et par conséquent, ces animaux n'en ont pas besoin. C'est donc réellement une perte. Ce qui paraît important de remarquer, c'est que par suite du système ordinaire de mouture, nous perdons environ 5 cents par baril. Cela peut sembler insignifiant, mais lorsqu'on multiplie par plusieurs millions, cela représente, de ce point de vue, une somme considérable. Alors que nous nous efforçons de trouver les moyens d'économiser et d'utiliser le blé pour fins agricoles, il se produit une perte qui pourrait être évitée et il se trouve quelque chose qu'on pourrait utiliser.

M. HENDERSON: Ce n'est pas seulement une question financière, c'est important également du point de vue santé.

Le TÉMOIN: Oui. La tendance moderne a été de raffiner nos aliments et d'en enlever une foule de choses,—de les dénaturer, pour ainsi dire—, mais les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants pour la santé du peuple. M. Davis vous renseignera sur les travaux qui concernent l'orge, les pois et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Les membres ont-ils des questions qu'ils désireraient poser au docteur Newman?

M. Wright:

D. Avez-vous dit que M. Davis répondrait aux questions concernant l'orge? —R. Non.

D. Seriez-vous disposé à le faire? Quelles mesures le ministère a-t-il prises dans le but d'obtenir de l'orge résistant à la rouille, pour fins de maltage?— R. Nous avons fait beaucoup de travaux. Naturellement, nous avons poussé de l'avant les variétés d'orge à barbe lisse, mais, malheureusement, règle générale, les variétés à barbe lisse ne jouissent d'une grande popularité auprès des fabricants de malt; ils n'en veulent pas. Il y a une flaccidité de l'enveloppe qui fait que le malt est inconsistant. Jusqu'à présent, nous n'avons pas développé ni mis sur le marché sur une base commerciale, d'orge à barbe lisse pour la fabrication du malt. Il n'y a qu'une seule variété d'orge à barbe lisse que les fabricants de malt ont approuvé—c'est une nouvelle variété—nous sommes à l'étudier cette année. Nous l'avons augmenté cette année et ils tiendraient à en avoir un plein wagon afin de la soumettre à l'épreuve finale. C'est la seule variété qu'ils accepteraient pour l'épreuve commerciale qu'ils se proposent. Si les épreuves finales donnent des résultats aussi satisfaisants que les épreuves préliminaires, ils l'approuveront avec plaisir.

D. Avez-vous fait des travaux dans le but de développer une variété d'orge à tige plus solide pouvant être récoltée par la moissonneuse-batteuse?—R. Oui. Nous sommes à faire des essais, à cette fin, sur plusieurs variétés. Certaines variétés progressent bien maintenant; la Sanalta, au Manitoba; cette variété devient très populaire et dans le district de Summerside, au Manitoba, et dans le sud de l'Alberta. Nous sommes à répandre cette orge; la semence de base est à la station de Lacombe. Sa tige est solide, élancée, elle murit tard; c'est une variété à deux rangs. Nous ne l'avons pas encore mise à l'épreuve particulièrement pour déterminer sa valeur dans la fabrication du malt. Je doute fort que nous le faisions, car notre système de maltage est établi de façon à utiliser la variété à six rangs qui produit un genre de malt un peu différent. C'est la variété qui a été adoptée par tous.

M. Ross *(Moose Jaw)*: La variété Prospect est-elle une avoine forte?

Le TÉMOIN: Non. La Prospect est élancée, c'est une bonne variété à barbe lisse qui n'a aucune propriété particulière pour la fabrication du malt.

M. Ross: Comment se prête-t-elle au moissonnage?

Le TÉMOIN: Elle est moissonnée assez facilement; elle n'est pas très haute, plutôt courte.

M. Rickard:

D. A propos des vitamines, des recherches ont-elles été faites par les sociétés d'assurance-vie et les compagnies de minoterie, de concert avec votre ministère?—R. Oui. Des recherches ont été faites. Nous avons reçu une excellente collaboration de la part des industries de la minoterie et de la boulangerie, et les sociétés d'assurance-vie sont grandement intéressées à ce travail.

Le PRÉSIDENT: Connaissez-vous la variété d'orge qui est cultivée dans le North Dakota pour fins de maltage et savez-vous si elle diffère de la variété qui est cultivée au Canada?

Le TÉMOIN: Oui, c'est la Wisconsin Pedegree 38 qui est une variété à barbe lisse. Aux Etats-Unis, ils ne sont pas aussi particuliers que nous, et cela tient problement à leur mode différent d'extraction.

M. LÉGER: Pourriez-vous dire au Comité quelles sont les variétés d'avoine qui résistent à la nielle et à la rouille?

Le PRÉSIDENT: Pour la culture dans les provinces Maritimes?

M. LÉGER: Oui.

Le TÉMOIN: Dans les provinces Maritimes, la variété dite Erban s'est faite une excellente réputation par suite de sa résistance à la rouille de la feuille. Toutefois, elle n'est pas résistante à la rouille de la tige. Mais elle résiste à la rouille de la feuille et à la nielle. Elle résiste également au charbon nu et au charbon vêtu et nous sommes à travailler un croisement. Cette variété est à l'étude depuis deux ou trois ans et nous l'augmentons,—c'est un croissement entre l'Erban et la Vanguard qui allie la résistance à la rouille de la feuille de l'Erban, à la résistance à la rouile de la tige de la Vanguard; les résultats sont bons,—très bons—, bien qu'à la suite d'épreuves récentes on a constaté que la teneur de protéine était élevée, ce qui est pour le mieux.

M. LÉGER: L'Erban produit-elle autant que les autres variétés?

Le TÉMOIN: Oui, en nous basant sur les épreuves. C'est-à-dire dans les provinces Maritimes, sur les épreuves faites sur nos fermes. Dans les épreuves locales faites au pays, nous recommandons actuellement l'Erban, comme méritant la première place dans la plupart des endroits.

M. Rickard:

D. Est-ce que cela s'applique à l'Ontario également?—R. Dans l'est d'Ontario particulièrement, il y a certains districts où la rouille de la feuille est susceptible de causer des dommages. Ces districts ont été assez bien délimités. Nous recommandons l'Erban. Pour les autres districts, nous conseillons la culture de la Vanguard, parce que la rouille de la tige sévit plus à ces endroits.

D. Dans notre district, nous constatons que l'Erban est la variété qui se cultive le mieux.—R. Oui.

M. Léger:

D. Quelle variété recommanderiez-vous pour les provinces Maritimes?—R. Dans les provinces Maritimes, bon an mal an, nous n'avons rien de mieux que la Charlottetown à double rang.

D. Comment peut-elle se comparer aux autres variétés au point de vue récolte?—R. Je pourrais dire que c'est une des meilleures variétés; elle est à peu

près la meilleure de la moyenne jusqu'à présent. Il y a de nouvelles variétés qui promettent bien, mais tant que nous n'aurons pas plus de résultats, nous ne saurions nous prononcer définitivement.

D. Est-ce une variété à six rangs?—R. Est-ce une variété à barbe lisse?

D. Je ne saurais dire.—R. Nous avons développé une variété à barbe lisse, à six rangs—c'est une variété hâtive appelée Olli.

D. Est-elle résistante à la rouille?—R. Aucune de ces variétés ne l'est.

M. Rickard:

D. Quelle a été votre expérience par rapport à l'orge Nobarb?—R. C'est une des meilleures variétés à barbe lisse pour votre district. C'est une excellente orge pour le district qui lui convient.

M. Soper:

D. Que considéreriez-vous comme une production moyenne d'orge Erban dans les provinces Maritimes?—R. Voici, vous voulez dire jusqu'à quel point elle serait meilleure que la Banner, par exemple—je suppose qu'elle serait d'environ 10 ou 15 boisseaux, mais pour une année où la rouille aurait sévi, la production serait beaucoup plus considérable que celle de la Banner. S'il n'y avait pas d'épidémie de rouille, il n'y aurait pas beaucoup de différence. Ces choses arrivent occasionnellement.

M. Léger:

D. Quelle variété de sarrasin conseillez-vous pour les provinces Maritimes?—R. Les Maritimes pourraient produire le sarrasin à surface rugueuse,—c'est un sarrasin rugueux,—quelques variétés japonaises, quelques variétés de sarrasin noir ou encore à enveloppe argenté,—je crois que ce serait les meilleures variétés que je recommanderais.

D. Y a-t-il maintenant un sarrasin à longue tige?—R. Oui, il est de date plutôt récente, on l'appelle quelquefois Red Straw. Ce fut le choix de certains cultivateurs qui ont constaté qu'il s'adaptait bien aux sols peu fertiles.

M. Rickard:

D. Quelle variété de blé conseilleriez-vous pour la culture mixte?—R. Nous ne conseillons pas de cultiver le blé avec l'orge et l'avoine, car nos expériences ont démontré que si on inclut trois grains dans le mélange on appauvrit la production; mais si la production totale par acre ne vous importe pas, je crois que pour votre district, une variété comme le Coronation qui est résistante à la rouille, se mélangerait bien à l'Erban et au Nobarb.

M. RICKARD: Cela fait une excellente nourriture.

Le TÉMOIN: Oui, naturellement, mais vous n'obtenez pas le nombre de livres par acre.

M. LÉGER: Conseilleriez-vous un mélange d'orge et d'avoine?

Le TÉMOIN: Elles devraient former un mélange avantageux pour un sol égal —c'est-à-dire que l'orge dans un bon sol, en bon état de culture et de fertilité produirait plus de livres par acre que l'avoine habituellement. Mais si le sol est inégal, l'orge qui se trouve dans les dépressions résiste mal à l'humidité; pour un sol égal au point de vue fertilité, vous feriez un peu plus que vos frais en semant un mélange des deux,—c'est une pratique fort commune,—avec une variété d'avoine qui s'adapte bien au district et une variété d'orge qui s'adapte bien également, vous pourriez vous attendre à avoir une récolte de proportion égale pour chacune.

M. Wright:

D. Dans le nord de la Saskatchewan, je crois que dans certaines parties du nord de la Saskatchewan, le blé Thatcher a beaucoup souffert de la rouille, et je

crois que sa production est tombée à 10 boisseaux l'acre. La nouvelle variété Thatcher résiste-t-elle mieux à la rouille que la variété originale?—R. Les sélections de Thatcher qui ont été combinées aux variétés plus résistantes ont produit des variétés qui sont beaucoup plus résistantes que le Thatcher. Le Thatcher lui-même est prédisposé à la rouille de la feuille.

M. Léger:

D. Croyez-vous que le Thatcher serait la meilleure variété pour les provinces Maritimes?—R. Non, je crois que ce serait la pire. Pour des raisons inconnues, le Thatcher ne produit pas beaucoup dans les provinces Maritimes. Le Coronation est...

D. Pendant trois ou quatre ans, j'ai tenté de cultiver du Coronation sur ma ferme, mais sans aucun résultat. J'ai essayé l'Hudson et j'ai obtenu plus de succès.—R. L'Hudson et le Coronation peuvent se comparer avec avantage, là où il n'y a pas de rouille. S'il y a de la rouille, comme la chose se produit fréquemment dans votre partie du pays, le Coronation est de beaucoup préférable.

M. Rickard:

D. Pourriez-vous nous dire quel serait le blé d'automne pour notre district? —R. Vous parlez maintenant de votre district, Durham; le Dawson's Golden serait difficile à battre—il est d'excellente qualité pour les pâtisseries.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain, docteur Newman, que le Comité vous est très reconnaissant pour les renseignements que vous lui avez fourni ce matin, et, en son nom, je tiens à vous en remercier. J'espère que nous aurons encore le privilège de vous avoir encore au Comité dans un avenir rapproché.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, concernant la continuation des renseignements qui nous ont été fournis, je suppose que l'exposé du procédé de la déshydratation des fruits et des légumes sera assez long. Quel est le désir du Comité, allons-nous ajourner maintenant?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Oui.

A 12 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 6 juillet à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 14

SÉANCE DU MARDI 6 JUILLET 1943

TÉMOINS:

M. M. B. Davis, horticulteur du Dominion, Fermes expérimentales.

M. C. C. Eidt, adjoint préposé aux fruits et aux légumes, Ferme expérimentale centrale.

M. L. W. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

PROCÈS-VERBAL

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Cardiff, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Donnelly, Dubois, Evans, Fair, Fontaine, Furniss, Gardiner, Golding, Gregory, Hatfield, Henderson, Léger, MacKenzie (*Lambton-Kent*), McCubbin, McNevin (*Victoria, Ont.*), Matthews, Mullins, Perley, Rhéaume, Ross (*Souris*), Ross (*Moose-Jaw*), Soper, Tustin, Ward, Weir et Wright.—31.

Sont aussi présents: M. M. B. Davis, horticulteur du Dominion; M. C. C. Eidt, adjoint préposé aux fruits et aux légumes, Ferme expérimentale centrale; M. L. W. Pearsall, secrétaire-gérant de la Commission des viandes, et M. R. S. Hamer, directeur du Service de la production au ministère de l'Agriculture.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et, sur proposition de M. Wright, adopté.

M. Davis est appelé. Il traite de la déshydratation et on l'interroge. Il est suivi de M. Eidt, qui explique les opérations mécaniques que comporte la déshydratation.

M. Pearsall est rappelé et interrogé de nouveau sur la vente du bœuf.

Sur proposition de M. Golding, le Comité s'ajourne à 1 heure 15 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 6 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez bien faire silence, nous allons commencer. Ce matin, nous continuons la discussion commencée la semaine dernière. Le monsieur qui comparaît ce matin est M. Davis, chef du service horticole du Dominion, qui s'est particulièrement occupé de la question de la déshydratation. Le Comité est-il prêt à entendre M. Davis? Il a avec lui M. Eidt, ingénieur du ministère. Si le Comité a des questions à poser sur des points de génie civil, M. Eidt pourra y répondre et il voudra, j'en suis sûr, donner toutes les explications additionnelles que les membres du Comité pourront désirer. Le Comité est-il d'avis que M. Davis continue son exposé sur la déshydratation? Si oui, j'ai le plaisir de présenter au Comité M. Davis.

M. B. DAVIS est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je ne crois pas devoir prendre beaucoup de votre temps ce matin. Je me propose simplement d'examiner quelques points que les discussions précédentes ont fait ressortir relativement à certaines questions auxquelles la réponse n'a pas été donnée. La déshydratation des fruits, surtout des pommes, se pratique depuis longtemps au pays. Le produit qu'on obtient aujourd'hui est cependant bien supérieur à celui qu'on obtenait il y a quelques années. Une question qu'on a posée se rapportait à la comparaison des prix de la déshydratation et de la mise en conserve. M. Archibald l'autre jour a déclaré que la déshydratation constituait la méthode la moins coûteuse de conserver les aliments. Je me propose de vous donner certains chiffres concernant les frais de la déshydratation des pommes comparés à ceux de la mise en conserve. Une livre de pommes séchées—soit à 24 p. 100 d'humidité,—coûte 3 cents 15 de préparation. Cela ne comprend pas le coût du produit même.

Le président:

D. Pour le travail de déshydratation?—R. Cela comprend la déshydratation et l'empaquetage. Ces chiffres sont ceux de 1939-40. Je vais me servir des chiffres de 1939-40 pour comparer, car ils sont très complets.

M. Donnelly:

D. Ces 25 p. 100 représentent la teneur d'humidité avant le séchage?—R. Non, mais après l'opération. Lorsque le produit est prêt à vendre il lui reste de 22 à 24 p. 100 d'humidité. Avant l'opération le fruit contient environ 85 p. 100 d'humidité. Il y a à peu près 15 p. 100 de matière solide dans une pomme. Pour les empaqueter dans une boîte d'un gallon, c'est-à-dire dans la boîte n° 10 qui loge 105 onces, il en coûte 13 cents 66 par boîte. Pour comprendre ces résultats en les comparant aux chiffres de 1939-40, il faut procéder comme ceci: un baril de pommes fraîches délivré à l'usine produit treize à quatorze livres de pommes séchées. Une autre donnée que vous aimerez à avoir, c'est que 6 livres 3 de pommes préparées—c'est-à-dire dont la pelure et le cœur ont été enlevés—équivalent à une livre de pommes séchées. Telle est la proportion. Dans une boîte de 105 onces il y a 94 à 96 onces de pulpe fraîche, c'est-à-dire débarrassée de la pelure et du trognon. Si l'on prend 94 onces comme

représentant à peu près 6 livres, pour simplifier le calcul, on constate qu'il en coûte 2 cents 33 la livre de pommes fraîches pour la mise en boîte. Chaque livre de pommes fraîches qu'on met en boîte coûte 2 cents 33 pour le travail. Ce chiffre est à peu près exact.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Juste pour la préparation, sans compter le coût des pommes?—R. Tout juste. Si l'on calcule qu'il n'en coûte que 3 cents 15 la livre pour dessécher les pommes et si l'on refait le calcul sur la base du poids du produit frais,—une livre de pommes sèches équivaut à 6 livres 3 de pommes fraîches,—on constate qu'il n'en coûte qu'un demi-cent par livre pour déshydrater les pommes tandis qu'il en coûte 2 cents 33 pour les mettre en boîte.

M. Donnelly:

D. En comptant la boîte et tout?—R. Oui, c'est le prix servant de base à la comparaison.

Le président:

D. Sans tenir compte des contenants?—R. Oui. La boîte seule coûte 7 à 8 cents et toutes les étapes de la préparation sont à peu près les mêmes. Il faut les peler et les étrognonner puis les tailler par tranches ou par segments et il faut employer la chaleur. On se sert de la chaleur pour chasser l'humidité de la pomme, mais on épargne beaucoup sur l'empaquetage et sur le transport, élément qui ne figure pas ici parce que nous parlons seulement du prix de revient à à l'usine, de sorte que le prix à comparer est d'un demi-cent la livre pour le produit frais et de 2 cents 33 pour le produit en boîte.

M. Tustin:

D. Lorsque les pommes sont séchées, est-il nécessaire de les mettre en boîte?—R. Les pommes sèches?

D. Oui—R. Non, à moins qu'elles ne soient destinées aux pays tropicaux et alors on les assèche à une teneur en humidité de 24 p. 100. La proportion de 22 ou 24 p. 100 d'humidité, qui est la teneur de la plupart de nos pommes canadiennes est tout à fait satisfaisante pour un emmagasinage d'environ un an dans un climat tempéré comme celui que nous avons, mais pour des commandes spéciales destinées aux Bermudes et aux autres pays tropicaux nous préférons déshydrater à 10 p. 100 d'humidité puis empaqueter dans des boîtes d'un gallon. Ce moyen est sans doute plus coûteux que la dessiccation à 24 p. 100, mais même alors il est moins coûteux que la mise en boîte ordinaire.

Le président:

D. Quelle sorte de contenant employez-vous ordinairement pour les pommes déshydratées?—R. Le contenant ordinaire que nous avons employé jusque récemment était une simple boîte de bois que nous appelions tinette. Le produit était pressé dans ce contenant, de sorte que la tinette contenait environ cinquante livres de pommes sèches. Depuis le début de la guerre, il a été difficile d'obtenir des tinettes, de sorte qu'on les empaquetait dans des contenants de gros carton qui logeaient 25 ou 50 livres, on les pressait de la même façon et ce mode d'empaquetage était aussi bon. Ces tinettes sont entourées de fil de fer. Elles font très bien pour l'exportation. Récemment on en a empaqueté de petits lots en doublant le contenant d'une feuille imperméable constituée de métal laminé. C'est une feuille de papier kraft, une feuille d'asphalte, une feuille de métal et cette doublure est protégée par une feuille de kraft. Cela fait un emballage assez coûteux, mais il n'ajoute au coût qu'une fraction de cent; mais une tinette de bois ordinaire de 50 livres est le contenant que l'on emploie ordinairement.

D. Entre les pommes sèches et les pommes en conserves y a-t-il une différence de valeur nutritive au point de vue du consommateur?—R. Non. Les pommes sèches telles qu'on les produit aujourd'hui donnent un article aussi bon que les pommes en boîte.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Elles sont meilleures, n'est-ce pas?—R. Je ne dirais pas qu'elles sont meilleures, mais je m'en suis servi chez moi au cours de l'hiver, et ma femme me dit qu'elle aime autant employer des pommes déshydratées pour faire des tartes, des tartelettes ou de la compotte que les pommes fraîches qu'elle trouve sur le marché après le premier février.

D. Voilà ce que je veux dire. Elles sont aussi bonnes que les pommes fraîches. —R. Oui, et j'ai remarqué que nous en usions à la maison de préférence aux pommes fraîches qu'on trouvait sur le marché ces deux ou trois derniers mois. Sur ce point il y a une question que je voudrais vous signaler en ce qui concerne la valeur des pommes sèches. L'industrie des pommes tapées dans le pays s'est développée primitivement par l'emploi d'un ancien évaporateur dont le produit était coriace et se conservait mal. On transformait ainsi un excédent de pommes très communes qu'on payait de 30 cents à 60 le baril. Je crois que le plus haut prix était de 70 cents. Lorsque nous améliorions la qualité le prix du produit fini ne semblait pas augmenter autant qu'il aurait dû. Pour faciliter le calcul, disons que 5 livres de pommes sèches équivalent à un boisseau de pommes fraîches. On peut rarement acheter dans la ville d'Ottawa un boisseau de pommes fraîches au prix de $1.50, mais si 5 livres de pommes sèches valent un boisseau de pommes fraîches on peut payer les pommes sèches 30 cents la livre et obtenir ainsi des pommes fraîches pour $1.50 le boisseau. C'est sur le pied de 30 cents la livre au détail. Si vous payez 30 cents la livre au détail, le producteur primaire peut obtenir de $2 à $2.50 le baril au lieu de 60 à 70 cents, prix qu'il recevait avant la guerre.

M. Soper:

D. Soixante ou soixante-dix cents le baril?—R. Oui, c'est tout ce que les déshydrateurs pouvaient payer parce que les pommes sèches se détaillent ordinairement entre 10 et 15 cents la livre. Je sais qu'elles se vendent 15 cents la livre à Ottawa actuellement. Lorsque vous achetez des pommes à ce prix, vous les payez sur le pied de 75 cents le boisseau.

D. Où se procuraient-ils des pommes à 60 ou 70 cents le baril?—R. En Nouvelle-Ecosse, à même les surplus de 500,000 ou 600,000 barils qui se produisaient. Normallement, c'est ce qui se payait.

M. CARDIFF: Pour quelle qualité?

M. MacKenzie:

D. Les pommes tombées?—R. Non, les unes étaient des pommes à cuire, d'autres des pommes coties qui, en arrivant à l'usine assez vite, donnaient un fruit séché de bonne qualité.

M. Cardiff:

D. Quelle qualité de pommes déshydratez-vous?—R. Dans le moment, en Nouvelle-Ecosse, nous déshydratons les meilleures pommes. Autrement dit, nous déshydratations des pommes classées, c'est-à-dire des pommes à cuire n° 1, à cause de la perte du marché d'exportation outre-mer, mais dans les temps normaux on ne déshydraterait probablement que les petites pommes n° 1—c'est-à-dire celles qui avoisinent 2 pouces $\frac{1}{4}$ ou $2\frac{1}{2}$, et l'on déshydraterait les pommes à cuire qui, ayant des gales ou des meurtrissures, ne se garderaient pas fraîches assez longtemps pour se vendre en Angleterre. Parfois, on déshydraterait même d'assez bonnes pommes si le marché des pommes fraîches était encombré.

M. Donnelly:

D. Ces pommes déshydratées sont-elles sur le marché au Canada?—R. Oui, il y en a ici à Ottawa.

M. Golding:

D. Quel en est le prix?—R. Chez moi, nous en avons payé 15 cents au détail. Je veux surtout vous faire remarquer que c'est à peu près la moitié de ce qu'elles valent.

M. Cardiff:

D. Quelle proportion de la récolte de 1942 a-t-on déshydratée?—R. En réalité, cela relève du colonel Wheeler, mais je crois pouvoir le deviner assez bien. En Nouvelle-Ecosse, l'an dernier, on a produit environ 13,000,000 de livres de pommes séchées. On doit avoir déshydraté 80 à 85 p. 100 de la récolte de l'an dernier à cause de la perte du marché anglais.

M. Hatfield:

D. Ce sont des pommes qui ont bénéficié d'une prime?—R. Vous pouvez dire qu'elles ont bénéficié d'une prime. Le gouvernement les a achetées à environ $2.35 le baril. Si je comprends bien, le gouvernement a payé au fabricant ou à la Commission de vente des pommes de la Nouvelle-Ecosse (Nova Scotia Apple Marketing Board) un certain prix pour les pommes séchées et, par contre, il a acheté les pommes fraîches des producteurs à un prix de $2 à $2.35.

D. A $2.35, combien coûterait une livre de pommes déshydratées?—R. Environ 23 ou 24 cents, tout compris.

D. La déshydratation comprise?—R. Oui, tout.

D. A quel prix vendiez-vous ces pommes aux Britanniques?—R. Je ne sais. M. Hamer est ici. Il peut répondre à cette question mieux que moi. Ce point ne relève pas de ma division. Nous nous occupons simplement de l'aspect technique de la déshydratation. Nous nous intéressons à cette question; nous croyons avoir une bonne occasion de développer une industrie de déshydratation d'une grande valeur pour le producteur primaire. Nous avons fait les frais de mettre la qualité en premier lieu et nous tâchons d'empêcher que les pommes déshydratées se vendent à la moitié de leur valeur réelle. C'est ce qui se fait aujourd'hui.

Le président:

D. Se fait-il un travail d'éducation pour mettre les ménagères au courant de la valeur relative de ces deux produits?—R. Je ne sache pas que l'on ait fait grand'chose en fait de travail d'éducation. Depuis le début de la guerre, nous n'avons pas eu de pommes déshydratées sur le marché canadien du détail avant cette année. On les employait toutes outres-mer; mais une campagne d'éducation dans ce sens aurait sa valeur.

M. Hatfield:

D. Votre mode de déshydratation s'est-il amélioré de 100 p. 100 dans les deux ou trois dernières années?—R. Oui, je le crois, car les méthodes actuelles donnent un produit dans lequel tout le cœur est enlevé avec toutes les loges. La teneur en humidité est plus normale qu'auparavant, elle est presque parfaite. En outre, avec les méthodes de resulfuration que nous avons, nous pouvons presque garantir que ce produit se gardera un an dans les conditions ordinaires d'emmagasinage.

D. Vous avez encore les deux méthodes: celle de l'évaporateur et celle du déshydrateur?—R. Oui, mais la plus grande partie est déshydratée.

M. Soper:

D. Evidemment le producteur ne choisit pas les pommes une par une. Il s'agit d'un triage sommaire?—R. Suivant notre régime actuel, les pommes se

vendent d'après les classements comme dans les temps normaux et l'on ne déshydrate que les surplus. En réalité beaucoup de pommes tombées qui vont à l'évaporateur sont tout aussi bonnes que les autres si elles sont employées immédiatement.

M. Hatfield:

D. Alors votre prix pour les pommes déshydratées est presque le même qu'il était autrefois, quoique le procédé ait changé?—R. Le prix n'a pas beaucoup varié, c'est vrai. L'ancien prix de détail était d'environ 12 cents et le prix actuel est de 15 cents.

D. Y a-t-il des raisons pour que votre prix ne monte pas à mesure que vous améliorez vos méthodes?—R. Je ne puis répondre à cette question.

M. MacKenzie:

D. Est-ce la concurrence qui garde le prix bas? Quels sont les produits concurrents?—R. Sur le marché étranger, le prix résulte de la concurrence, sans doute, mais nous n'avions pas l'habitude d'expédier vers les marchés étrangers un produit d'aussi haute qualité que celui que nous avons maintenant.

M. Donnelly:

D. Ne pensez-vous pas que c'était parce que les gens avaient des préjugés contre les pommes séchées?—R. Il existe beaucoup de préjugés à cause de la qualité inférieure que les gens ont connue autrefois.

M. HATFIELD: Il devrait se faire une campagne pour mettre les gens au courant des méthodes améliorées et pour leur montrer ces méthodes.

Le TÉMOIN: Je crois que cette campagne serait un bon placement.

M. Tustin:

D. Il y a une canette de compote aux pommes qui se vend environ 15 cents. C'est un excellent produit, mais il me semble que c'est là un moyen coûteux d'empaqueter ce produit. Ne pourrait-on pas mettre cela dans des boîtes de cellophane ou quelque chose comme cela?—R. Aujourd'hui le cellophane est très difficile à obtenir. En temps normal, ce serait probablement le contenant le meilleur marché. Je soupçonne qu'actuellement on emploie des canettes à cause de la difficulté d'obtenir d'autres empaquetages actuellement.

D. Diriez-vous que c'est une bonne manière?—R. Le cellophane coûterait moins cher et serait tout aussi satisfaisant.

M. Wright:

D. N'est-il pas vrai qu'à cause du plafond des prix vous n'avez aucun moyen de juger si le consommateur serait disposé à payer plus cher? Le plafond des prix existait lorsque vous avez mis la dernière main à votre nouveau procédé, et naturellement vous ne pouvez pas hausser le prix.—R. Je présume que c'est là un des éléments.

D. Et le consommateur ne peut pas payer davantage tant que le plafond subsiste.—R. Non.

Le président:

D. Il n'y a pas beaucoup de ces pommes sur le marché canadien, en tout cas? —R. Oui, il y en a entre 1 et 2 millions de livres qui sont censées être disponibles cette année pour le public canadien. On s'est informé l'autre jour de la durée des produits déshydratés. Je dirai tout d'abord que depuis le début de la guerre on a réalisé beaucoup de progrès dans la déshydratation des aliments végétaux. Les comestibles déshydratés qui se vendaient pendant la dernière guerre étaient tout différents de ceux que nous avons maintenant. C'est dû à deux causes. La première réside dans la préparation qui précède la transformation. Auparavant,

la plupart des légumes à déshydrater étaient simplement lavés, épluchés ou pelés puis taillés et séchés crus, et l'on n'essayait pas d'empêcher ni de retarder l'action des enzymes par l'application de la chaleur avant la dessiccation. Aujourd'hui, nous préparons les légumes en les lavant, en les tranchant, en les taillant en dés ou en les émincant. Puis on les blanchit et on les cuit quelques minutes jusqu'à ce que les enzymes du produit soient à peu près mortes. Cela prévient la rapide détérioration du produit après la dessiccation. En outre, les produits préparés pendant la dernière guerre avaient 8 à 10 p. 100 d'humidité tandis que maintenant la plupart des comestibles végétaux n'ont que 5 p. 100, sauf les pommes de terre dans lesquelles nous allouons à peu près 6 à 7 p. 100 d'humidité. Ces deux facteurs ont fortement contribué à améliorer la qualité des légumes. Au surplus, en remplaçant le blanchiment à l'eau par le blanchiment à la vapeur pour tous les produits, excepté les pommes de terre, nous pouvons garder dans le produit une forte proportion des vitamines. Là encore, les méthodes d'empaquetage permettant d'empaqueter tous les légumes, à l'exception des pommes de terre, des betteraves et des oignons, dans du bioxyde de carbone pour empêcher l'oxydation, donnent un produit qui se conserve raisonnablement dans les conditions d'emmagasinage ordinaires.

Le président:

D. Vos pommes sont-elles un peu cuites au préalable?—R. Non, elles sont traitées crues parce que la pomme contient beaucoup de sucre et d'acide et n'a pas besoin d'autant de blanchiment. Il y a pourtant des possibilités de ce côté et nous faisons des expériences pour les vérifier. Quant aux légumes, s'ils sont traités et empaquetés tel que recommandé et emmagasinés dans des entrepôts ordinaires, ils peuvent durer au moins huit mois en bon état de conservation c'est-à-dire rester bons à manger et garder à un haut degré leur valeur alimentaire. Ils peuvent se conserver beaucoup plus longtemps que cela et être encore mangeables, mais nous indiquons cette durée d'après nos normes, qui sont assez rigoureuses. Nous n'hésiterions pas à dire, par exemple, que les carottes, au bout de neuf mois, dans des conditions ordinaires d'emmagasinage, dans n'importe quelle partie du Canada, demeurent, au bout de neuf mois, un produit de premier ordre au point de vue de la comestibilité et de la valeur alimentaire.

Les navets et les choux peuvent durer un an. Même à une température de 40 degrés, ils peuvent se conserver deux ans. Nous en avons en entrepôt ici à Ottawa, qui, maintenus aux environs de 40 degrés, durent depuis seize ou dix-sept mois et sont en aussi bon état que lorsqu'on les a emmagasinés. Les pommes de terre, à la même température, devraient se garder au moins neuf mois.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. A 40 degrés?—R. Non, à la température ordinaire des entrepôts.

M. Wright:

D. La congélation a-t-elle un effet sur la qualité?—R. Aucun effet, on peut les emmagasiner à une température inférieure à zéro. Les hautes températures, aux environs de 100 degrés ou de 90, sont la seule difficulté que nous ayons, et nous ne les avons pas longtemps. Ce n'est que dans les pays tropicaux qu'on a à s'inquiéter de cela.

Le président:

D. Dans l'espèce, qu'est-ce que vous considérez comme une température normale. Environ 75 degrés.

M. Cardiff:

D. Quelle grosseur de paquets employez-vous pour les pommes de terre?—R. Des boîtes de cinq gallons. Vous voudrez peut-être avoir un aperçu de la quantité des divers produits que nous mettons dans une boîte. Une boîte

contient 15 livres de carottes séchées ou 10 livres de chou, 15 livres d'oignon, 15 livres de navet, 15 livres de betterave ou 15 livres de pomme de terre. Il s'agit de boîtes de fer-blanc de cinq gallons, hermétiquement fermées et passées au gaz lorsqu'il s'agit de carottes, de navets ou de choux.

M. Golding:

D. Quelques-uns de ces légumes sont-ils sur le marché actuellement et à la disposition des ménagères?—R. Elles ne se vendent pas aux ménagères en grandes quantités parce que le gros de la récolte se déshydrate presque entièrement pour l'usage des forces armées. Une ou deux maisons de commerce en vendent parfois en petits paquets, mais la vente aux ménagères n'a pas encore pris d'importance. Sans doute, si les légumes déshydratés viennent à se vendre aux ménagères, on devra examiner la question de l'empaquetage et de son amélioration. Il y aura peut-être un perfectionnement à réaliser en comprimant le produit déshydraté en petits paquets. Cela peut se faire, et nous sommes à fabriquer des machines à cette fin. Les résultats de nos efforts dans le domaine de l'emballage détermineront pour une large part si la ménagère pourra obtenir ces produits à un prix auquel elle pourrait se les procurer économiquement à certaines époques de l'année.

M. Donnelly:

D. Mettez-vous tous vos légumes déshydratés dans des boîtes de bois?—R. On met tous les légumes déshydratés dans des boîtes de fer-blanc de cinq gallons, hermétiquement fermées.

D. Oui, et je me demandais comment vous pouviez y garder du gaz.—R. Ces boîtes sont fermées hermétiquement.

M. Léger:

D. Aurez-vous la bienveillance de nous dire si l'on emploie plus d'un procédé pour peler les pommes de terre à déshydrater?—R. Vous demandez s'il y a plusieurs manières en usage pour peler les pommes de terre. Il y en a plusieurs. Jusqu'ici, nous n'en avons employé qu'une, et c'est celle que nous appelons la méthode par abrasion, dans laquelle la pomme de terre, une fois fixée, tourne sur elle-même dans l'eau et se pèle en frottant sur une paroi de carborundum pour aller ensuite tomber sur une table de parement où on lui enlève les yeux et au besoin les marques de l'arracheuse. Certaines compagnies des Etats-Unis ont employé la méthode du pelage à la lessive, mais nous ne recommandons pas ce procédé parce que nous n'avons pas encore vu un échantillon de pommes de terre lessivées qui pût se classer comme première qualité. La lessive cause une décoloration. En laboratoire, nous pouvons nous en servir, mais dans la pratique nous n'avons pas encore vu un échantillon qui puisse se classer de première qualité; en outre il y a le risque de l'emploi de la lessive et nous ne recommandons pas cet emploi. Il y a aux Etats-Unis une autre maison qui emploie une méthode apparemment prometteuse, qui consiste à soumettre la pomme de terre pendant un temps très court, à une haute pression de vapeur qui ramollit la surface extérieure et permet d'enlever la pelure au moyen d'une légère abrasion et d'une rotation dans un tambour, sans endommager la pomme de terre. Ce procédé semble parfaitement praticable. Nous ne l'avons pas essayé commercialement. Dans notre pays actuellement le pelage se fait partout au moyen de la méthode d'abrasion.

On nous pose parfois une autre question au sujet de la valeur alimentaire comparative des produits déshydratés et des produits frais. Naturellement, aucun genre de traitement ne donne une valeur alimentaire aussi élevée dans le produit fini que dans le produit frais si vous pouvez l'obtenir. En parlant de l'obtenir frais je veux dire que si vous pouvez aller dans le jardin ou dans le champ et prendre le produit frais, vous obtenez une plus haute valeur alimentaire que vous ne pourriez obtenir par n'importe quel mode de traitement.

Prenons, par exemple, les pommes de terre. Elles constituent un très bon exemple et peuvent se comparer à deux points de vue à part celui de leur valeur en hydrates de carbone: elles ont une haute teneur en vitamine B et aussi, au commencement de l'année, en vitamine C. Le traitement ne fait rien perdre de la vitamine B_1. Elle est encore dans le produit séché tout comme dans le produit frais; mais nous perdons de 30 à 40 p. 100 de la vitamine C. D'autre part, prenons des pommes de terre récoltées en octobre et mises en entrepôt jusqu'à mars ou avril. Au bout de ce temps, quelle que soit l'excellence du magasinage, elles auront perdu la plus grande partie de leur valeur en vitamine C. Alors si vous desséchez des pommes de terre en octobre, novembre ou décembre et si vous les mettez en entrepôt après leur traitement par la chaleur, le produit séché aura deux ou trois fois plus de vitamine C que le produit frais que vous pourrez acheter sur le marché. Je parle des pommes de terre de l'an dernier et non pas de la nouvelle récolte qui nous vient des Etats-Unis. Ainsi, dans l'ensemble, on peut dire, je crois, que ces produits déshydratés ont réellement une valeur alimentaire et qu'en les achetant vous savez ce que vous achetez.

A présent, il en est de même du chou. Le chou hâtif, désséché en septembre ou octobre, surtout le chou appartenant aux variétés à feuilles vertes, aura au mois de mars une valeur alimentaire supérieure à celle du chou emmagasiné que vous pouvez acheter à votre épicerie. Les carottes ne perdent pas de carotine pendant la dessiccation, de sorte les carottes déshydratées ont encore toute leur valeur alimentaire. La carotte desséchée par une bonne méthode et bien empaquetée est aussi bonne, comme valeur alimentaire, que la carotte fraîche achetée sur le marché.

D. Dans une usine de déshydratation, peut-on déshydrater tous ces différents produits dans la même usine de déshydratation?—R. N'importe quelle usine devrait être capable de déshydrater toute la série.

D. Je parle au point de vue des machines.—R. Les machines sont les mêmes, à une ou deux exceptions près. Par exemple, une usine qui s'occupe des pommes de terre n'aura probablement pas de blanchissoire à vapeur. Pour les pommes de terre, nous employons une blanchissoire à l'eau. Ainsi, tout ce qu'il faudrait pour entreprendre la désydratation des choux serait une blanchissoire à vapeur et un coupe-chou au lieu du hachoir ordinaire dont on se sert pour tailler les légumes-racines, comme les carottes, etc.; ainsi, pour les pommes de terre, il faudrait ajouter la blanchissoire à vapeur et les autres pièces d'outillage et alors l'usine se trouverait outillée pour traiter n'importe quelle sorte de légumes; et le reste du matériel, comme les tables de parure, les tunnels et autres pièces d'outillage.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Voulez-vous expliquer ce système de séchage en tunnel?—R. Oui, je le veux bien, mais M. Eidt pourrait vous expliquer cela mieux que moi. C'est lui qui a inventé ce genre de tunnel.

Le président:

D. Je voudrais vous poser une question. Le ministère se porte-t-il garant des qualités produites à ces diverses usines de déshydratation et par ces divers procédés?—R. Oui, les normes de qualité relèvent de la Loi des viandes et conserves alimentaires, qui est administrée par la division du colonel Wheeler, sous la direction de M. J. S. Parry. On a établi dans la loi certaines normes gouvernementales des qualités des légumes déshydratés classés comme légumes de luxe, légumes de choix et légumes médiocres. Ces normes se fondent sur les recommandations et les constatations de la division des recherches du service des Fermes expérimentales. Si les inspecteurs sont chargés de l'application de cette loi, c'est-à-dire de vérifier la qualité des produits aux usines, nous coopérons avec eux en déterminant les teneurs en humidité, en soufre et en vitamines. Ce travail

s'exécute par une collaboration de notre service scientifique et des fermes expérimentales qui s'entr'aident au point qu'il est difficile de dire quelle est la part de chaque organisme. Et tandis que les inspecteurs font le classement d'après la couleur des produits, nous faisons une vérification à leur demande et nous effectuons les essais de cuisson dans nos laboratoires.

D. Ces normes de valeur sont-elles reconnues?—R. Oui, elles le sont, et la loi est administrée par le ministère, de sorte que lorsque vous achetez, la qualité doit être exactement telle qu'indiquée sur le paquet. Nous avons eu une très bonne collaboration des divers manufacturiers. En fait, les légumes déshydratés du Canada occupent le premier rang. Nous n'avons pas lieu d'en avoir honte. Les rejets sont très rares. Nous sommes en droit d'être fiers de la qualité de nos produits déshydratés puisque, ces dernières années, ils se sont révélés tout à fait supérieurs.

M. Henderson:

D. Pourriez-vous nous dire si ces procédés pourraient s'appliquer aux pommes, aux autres fruits et aux légumes?—R. Nous n'avons jamais pu faire beaucoup plus que des expériences, parce que nous n'avions pas d'excédents de produits à traiter. Il y a, par exemple, un fruit, la logane, dont nous avons fait un excellent produit dans un petit déshydrateur que nous avons eu quelques années sur l'île Vancouver, mais nous n'avons pas pu en mettre à la disposition des ménagères, probablement parce qu'il n'y en avait pas assez et que nous n'avions pas les fonds voulus pour encourager cette culture, mais le produit est excellent et devrait donner des résultats merveilleux si l'on y engageait assez de capitaux.

Des expériences sur les pêches ont été très satisfaisantes, mais il n'y a pas de surplus de récolte. Les conserveries ont toujours été capables de prendre les excédents.

Nous avons desséché des prunes de la Colombie-Britannique à la satisfaction des autorités de l'armée, mais là encore nous n'avons pas de surplus. Le marché des prunes fraîches prend à peu près tous les stocks qui ne s'emploient pas dans l'armée. Notre principale difficulté dans le développement de la déshydratation des autres produits que ceux que nous passons en revue a résidé dans le fait qu'il n'y avait pas de surplus.

M. Golding:

D. Dans le chou transformé en choucroute, qu'elle est la proportion de vitamines qui demeure?—R. La proportion est très haute. C'est surtout un très bon moyen de conserver la vitamine C.

M. Hatfield:

D. Quelle comparaison établissez-vous entre les légumes et les fruits en boîte et ceux qui sont déshydratés?—R. A quel point vous placez-vous, monsieur Hatfield?

D. Au point de vue que nous venons d'envisager.

M. DONNELLY: Vous voulez dire au point de vue des vitamines?

M. HATFIELD: Oui, au point de vue de la différence entre les produits en conserve et les produits déshydratés.

Le TÉMOIN: Dans le moment, vous parlez des fruits?

M. HATFIELD: Des fruits et des légumes.

Le TÉMOIN: La teneur varie suivant les fruits. Je suis d'avis que la pomme séchée est tout aussi bonne que la pomme en conserve. Quant aux pêches, la moyenne des gens préfère probablement les pêches en boîtes, quoique les pêches séchées constituent un excellent produit. Pour les prunes, je préfère celles qui sont séchées à celles qui sont en boîtes, mais encore là c'est matière de goût.

Dans le cas des loganes, je préfère le fruit séché à celui qui est en conserve, mais pour ce qui est des fraises, je suis d'avis qu'elles ne sèchent pas ni ne se mettent en boîtes d'une manière satisfaisante et que la seule manière de les conserver est de les geler.

M. Hatfield:

D. Que dites-vous des bleuets?—R. Les bleuets séchés valent, à mon goût, les bleuets en boîtes.

D. Vous n'iriez pas jusqu'à dire qu'ils leur sont supérieurs?—R. Pas toujours, mais je dirais que les bleuets déshydratés sont égaux aux bleuets en conserve. Je les aime autant. Si l'on vous servait un échantillon des deux après vous avoir bandé les yeux, vous ne pourriez pas les distinguer.

Le PRÉSIDENT: Il semble que nos gens n'aient pas suffisamment appris à apprécier les produits déshydratés.

Le TÉMOIN: La solution est peut-être dans un peu plus de propagande et un certain contrôle pour établir un juste prix.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres observations à faire au sujet de ce qui se fait?

Le TÉMOIN: Je crois avoir dit tout ce que j'avais à dire.

M. Wright:

D. Quelle est la principale différence entre les produits de luxe et les produits de choix en fait de légumes déshydratés? Y a-t-il une différence de valeur alimentaire ou simplement d'apparence?—R. Non, la principale différence tient au fait que le produit de luxe a beaucoup meilleure apparence, qu'il est moins fractionné et presque pas décoloré et se garde un peu mieux, ayant une teneur moindre en humidité.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Ces dernières années, vous avez accompli ce travail dans votre département. Or je ne doute pas que vous vous trouviez dans la même situation que plusieurs autres services du ministère de l'Agriculture, qui nous font des représentations à ce sujet. Quelle est votre situation? Eprouvez-vous de la difficulté à obtenir assez de matériel et de personnel pour poursuivre vos travaux?—R. Oui. Avant la guerre, c'était presque un cas désespéré. Je pourrais vous donner l'histoire de toute la question de déshydratation. Les travaux ont commencé tout de suite après la dernière guerre, alors que le docteur Archibald établit un comité de déshydratation dont il devint le président. Il avait avec lui M. C. A. McGillivray, alors inspecteur en chef, qui était son bras droit, et aussi le chimiste du Dominion et mon ancien chef. Ils eurent à leur disposition pendant quelques années un octroi de $20,000 pour commencer ces expériences de déshydratation. Plus tard, vers le temps où j'ai assumé la tâche, cette somme fut absorbée dans le crédit régulier. L'affaire marcha très bien la première année, mais la deuxième année, on nous fit la dragée haute, de sorte qu'il nous fallut essayer de continuer à Kentville, à Ottawa et à Summerland en économisant de l'argent là où nous pouvions en épargner, mais nous n'avons jamais pu constituer un personnel suffisant. Nous avions deux hommes à Summerland, un à Kentville et un à Ottawa, soit un total de quatre, dont les salaires étaient réellement imputables sur ce qui restait de l'ancien crédit de déshydratation; et tout le reste provenait plus ou moins des économies réalisées ailleurs. Lorsque la guerre commença, il nous fallut de l'aide. En déplaçant un assistant, deux aides de laboratoire et deux manœuvres, c'est-à-dire en retranchant leur travail ailleurs, j'ai pu maintenir les travaux à Summerland et à Kentville, mais il a fallu retrancher d'autres dépenses.

D. Si nous vous votions plus d'argent, vous feriez un meilleur travail, n'est-ce pas?—R. Oui, même actuellement notre personnel est insuffisant pour le travail que nous avons à exécuter.

D. Cette plainte est à peu près générale, n'est-ce pas?—R. Mais je dois dire que nous en obtenons davantage actuellement. L'an dernier, l'Office du ravitaillement a mis à notre disposition à Ottawa la somme de $50,000, avec laquelle nous étions censés construire un bâtiment devant coûter environ $40,000, mais à cause des retards survenus ici et là dans la construction du bâtiment, les frais ont monté graduellement au point de se chiffrer à $46,000, de sorte qu'il ne nous est resté que $4,000 pour notre entreprise. On s'est occupé de nous obtenir d'autres fonds et je crois que la question est actuellement devant le Conseil du Trésor. Un octroi pourvoira à nos besoins immédiats pour l'année courante.

L'hon. M. Gardiner:

D. Vous avez dit que les produits déshydratés du Canada occupaient le premier rang. A quoi attribuez-vous cela?—R. Je dirais, monsieur Gardiner, que c'est d'abord dû aux efforts des fonctionnaires du ministère qui ont bien exécuté leurs travaux d'expérimentation; deuxièmement à l'administration de la Loi des conserves alimentaires qui a collaboré avec nous dans la vérification de ce travail; et ensuite à la coopération que nous avons eue des manufacturiers.

L'hon. M. GARDINER: Et vous faites cela avec le petit peu d'argent qu'on met à votre disposition.

M. Ross (*Moose-Jaw*): Ce service est beaucoup trop à court d'argent.

M. Hatfield:

D. N'est-il pas vrai que les légumes déshydratés du Canada sont un produit bien supérieur à ceux qu'on obtient aux Etats-Unis?—R. Je n'ai pas compris la première partie de votre question, monsieur Hatfield.

D. N'est-il pas vrai que les légumes déshydratés que nous produisons sont bien supérieurs comme qualité à tout ce qui s'est produit aux Etats-Unis jusqu'ici?—R. Nous avons eu un bon nombre d'échantillons de légumes américains et nous n'en avons pas vu qui pussent se classer comme produits de luxe. Sans doute, je n'ai pas tout vu la production, mais l'assistant quartier-maître général des Etats-Unis est venu ici, ainsi que plusieurs de ses principaux experts et nous leur avons donné des démonstrations sur nos légumes préparés dans nos fabriques des diverses parties du pays, et ils nous ont dit que nous leur avions donné la meilleure démonstration qu'ils aient jamais eue sur les légumes déshydratés.

M. HATFIELD: Pour l'utilité du Comité, je pourrais dire qu'il y a six mois j'avais un homme qui avait passé par toutes les usines de ce genre aux Etats-Unis. Il y en a plus de 500 là-bas, dont 300 ont été construites depuis le début de la guerre. Il a dit que nos produits étaient d'une qualité supérieure aux leurs. C'est aussi ce que j'ai constaté en visitant les usines américaines.

Le TÉMOIN: Je crois que c'est vrai. Là-bas, on laisse passer des produits que nous écarterions.

Le PRÉSIDENT: M. Ross va poser à M. Eidt quelques questions sur la mécanique de ce système de déshydratation.

M. Ross (*Mosse-Jaw*): Je crois que nous devons des remerciements à M. Davis.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Eidt va pouvoir expliquer au Comité la mécanique du procédé.

M. C. C. EIDT est appelé.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas beaucoup à ajouter à ce qu'a dit M. Davis, sauf à répondre à certaines questions qui ont surgi pendant sa déposition. La première de ces questions concerne la déshydratation. Au cours de la dernière guerre, comme vous le savez, d'après l'ancien système, les dessiccateurs étaient à peu

près les seules machines en usage. Ils consistaient en une boîte comportant des rangées de radiateurs à vapeur dont la chaleur montait en convergeant vers les plateaux et séchait le produit. Nous avons toujours prétendu que plus la matière pouvait sécher vite, meilleure était la qualité du produit. Par exemple, nous avons terminé récemment une expérience sur les choux. Dans un cas, nous avons eu un blanchiment et un séchage rapide et la perte totale de la teneur en vitamine n'a été que d'environ 27 p. 100. Dans une expérience semblable faite le lendemain avec la même sorte de chou, nous avons opéré avec lenteur le séchage et le blanchiment et la perte de vitamine C a été de 69 p. 100. Alors nous avons fait porter nos efforts sur l'accélération du cycle de dessiccation. Et maintenant notre nouveau procédé consiste dans l'utilisation du tunnel que nous avons perfectionné. A notre avis, presque tous les légumes et la plupart des fruits endurent une très haute température au début de leur séchage, et les deux tiers de l'humidité d'un légume peuvent s'enlever dans les trois premières demi-heures. A cause de cela, nous avons perfectionné un tunnel dans lequel nous faisons passer de fortes quantités d'air, soit 40,000 pieds cubes par minute voyageant à un taux d'environ 1,100 pieds linéaires à la minute et passant à cette vitesse sur la matière à sécher. Les légumes filamentés sont placés sur des chariots qui entrent dans le tunnel à l'endroit où l'air s'introduit et descendent lentement vers des températures de plus en plus fraîches. Par ce système, nous réduisons la teneur en eau d'environ les deux tiers en une heure et demie ou deux heures.

Dans la dernières partie de la dessiccation, nous constatons que chaque légume passe par ce qu'on appelle la température critique. Cette température peut varier suivant la sorte de légumes. En réalité elle varie. Vers la fin du trajet, l'humidité sort plus lentement, de sorte que nous avons un tunnel canalisant un contre-courant qui est relié à l'extrémité du tunnel principal, et alors l'aliment s'en va dans cette autre partie du dessiccateur. Dans cette autre section, nous entretenons deux conditions. La première consiste à employer une température qui ne roussira pas l'aliment devenu presque sec. Pour les pommes de terre fraîchement récoltées cette température est d'environ 155 degrés. Lorsque nous opérons sur des pommes de terre récoltées depuis six mois, nous devons réduire la température à 140 ou 145. Je parle toujours de degrés Farenheit.

Pour les choux, qui sont très sensibles aux températures élevées, nous mettons 135 degrés ou moins, suivant le traitement déjà subi. Non seulement il nous faut employer la bonne température pour chaque sorte de légumes, mais aussi il nous faut contrôler l'humidité de l'air. M. Davis a fait remarquer qu'une des conditions de conservation des légumes, c'est qu'ils aient une très faible teneur en humidité. La seule manière dont nous pouvons obtenir cette faible teneur d'humidité dans le produit fini c'est de faire en sorte que l'air insufflé dans le tunnel soit très sec. Et cela dépend de la quantité d'air frais que nous admettons, et pour les fins de la déshydratation tout l'air frais que nous employons se rend à l'extrémité secondaire. Je crois que cela répond à la question, à moins qu'il n'y ait d'autres détails que vous désiriez connaître.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Lorsque ces légumes sont tranchés ou taillés, on les place sur des plateaux? —R. Oui.

D. Des plateaux de fil de fer, et ils s'en vont dans le tunnel sur des chariots? —R. Oui.

D. Par couches?—R. Oui, et l'air passe à travers les couches de fruits parallèlement à ces couches au premier bout, et il y a un contre-courant qui passe de la même manière au dernier bout, ce qui forme un double courant d'air qui égalise le séchage, et il en résulte deux séries de conditions qui aboutissent à ce que nous voulons: un séchage rapide. A cet égard, nos recherches sont loin d'être finies, car nous croyons pouvoir encore améliorer si nous pouvons hâter la dessiccation.

Dans les anciens évaporateurs, le procédé employé prenait de 18 à 22 heures. Dans l'ancien tunnel du type Miller, à contre-courant lent, développé dans l'Orégon pour la dessiccation des prunes, nous avons constaté que nous ne pouvions pas prendre moins de 8 ou 10 heures. Nous avons réduit cela à quatre ou cinq heures pour chaque sorte de légumes.

D. Avez-vous de la difficulté à sécher les différents genres de légumes? Par exemple, supposons que vous ayez à sécher des choux et ensuite des oignons. Avez-vous de la difficulté à employer le même tunnel?—R. Non, nous pouvons employer le même tunnel. Lorsque nous desséchons des oignons, nous aimons avoir un tunnel doublé en métal, car autrement l'odeur d'oignon pourrait s'imprégner fortement. Avec le métal il suffit de bien rincer le tunnel avant de l'employer pour un autre produit, mais le tunnel que nous avons prévu peut aussi bien servir aux fruits qu'aux légumes.

D. Quel est le coût total d'une usine de ce genre?—R. Cela dépend du genre de construction. Le déshydrateur même coûte $12,000 à $14,000 avec l'outillage complet pour fonctionner, avec chariots et plateaux. Il faut 150 HP pour faire fonctionner une unité, et l'unité de 150 HP coûte aujourd'hui environ $8,500, ou avec le chauffage automatique, environ $12,000. Cela dépend des sortes de légumes à déshydrater, c'est-à-dire que si l'on ne dessèche que des choux, on n'a besoin que d'un outillage, mais si l'on traite des choux, des pommes de terre et des carottes, il faudra plusieurs outillages et alors le coût du matériel de préparation montera de $8,000 à quelque $14,000. Il faut aussi un bâtiment. La grandeur minimum de l'édifice est d'environ 125 pieds par 40 et il faut deux étages. D'un bout à l'autre du pays, le prix peut varier beaucoup, mais il oscillerait entre $20,000 et $30,000. L'aménagement complet d'un déshydrateur coûterait de $50,000 à $60,000, y compris le bâtiment.

D. Je suppose que vos frais de chauffage constituent un gros élément des frais d'exploitation?—R. C'est un élément très faible. Le gros du prix de revient est l'achat des fruits frais ou des légumes frais et la main-d'œuvre. Je crois que nous avons ici des chiffres sur les frais d'exploitation des diverses usines qui ont fonctionné en 1941 et 1942. Par exemple, les frais de main-d'œuvre de déshydratation des navets ont été de 5.7 cents en Nouvelle-Ecosse et de 14.8 en Ontario.

Le président:

D. Par livre de produit desséché?—R. Oui. Le coût du combustible a été de 3.4c. en Nouvelle-Ecosse et de 5.1c. en Ontario. Le coût des légumes a été de 14.19c. en Nouvelle-Ecosse. Pour les pommes de terre, le coût de la main-d'œuvre—le coût moyen des quatre usines les moins coûteuses—a été de 4 cents pour les usines les plus dispendieuses, il a été de 12.4 cents. Le coût du combustible a été de 1.6 cents et 3.3 cents. Je n'ai pas le coût des légumes dans ce cas, mais il doit être environ de 14 à 15 cents la livre.

M. Evans:

D. Combien d'employés faut-il normalement pour une de ces usines?—R. Cela dépend de l'exploitation, mais il en faut soixante par équipe, soit 120 personnes.

M. Cruickshank:

D. Avez-vous des chiffres pour la Colombie-Britannique?—R. Nous les avons pour les carottes. La main-d'œuvre a coûté 10.58 cents, les frais de bureau 0.96 cent, l'empaquetage 3.02 cents, le combustible 2.76 cents, les frais généraux d'usine 0.903 cent, les frais d'administration 0.58 cent, ce qui forme un prix total de fabrication de 18.825 cents.

D. Comment ces frais se comparent-ils avec ceux des usines du même genre établies ailleurs?—R. Nous n'avons pas de chiffres comparatifs pour les

carottes, mais je dirais que les frais de fabrication en Colombie-Britannique, à tout prendre, ont été très raisonnables.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. A propos du tunnel, je voulais m'informer de la construction. En quoi construit-on ces tunnels? Sont-ils en brique ou en bois?—R. Nous avons employé deux sortes de constructions. L'une est un simple bâti en chevrons avec $\frac{7}{8}$ de pouce d'insulation en dedans constitué par de bonnes planches isolantes, un revêtement extérieur et une doublure de métal. Quelques-unes de nos usines ont été construites en tuiles imbriquées et l'on a posé à l'intérieur une doublure isolante en amiante. Cette construction a été très satisfaisante.

D. Ces usines de déshydratation comportent-elles de grands entrepôts de magasinage sous terre ou autrement?—R. Cela dépend de l'endroit. En Nouvelle-Ecosse, on garde les pommes dans des entrepôts ordinaires et on les transporte à l'usine suivant les besoins. Je crois qu'il en a été ainsi pour les pommes de terre au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse. Les nouvelles usines qui débutent à Laprairie, P.Q., sont des magasins pour loger 600 à 800 tonnes de légumes, parce qu'on croit devoir acheter les légumes d'avance pour s'assurer de l'approvisionnement. Dans une usine qui emploie une aussi forte quantité de matière première, on ne saurait faire un bon travail en se contentant des surplus. Il faut avoir une forte quantité de produits en disponibilité comme vous pouvez l'imaginer, lorsqu'on traite 20 à 30 tonnes de légumes par jour.

M. Golding:

D. Quelle est la production moyenne de pommes de terre, par exemple?—R. Une usine pourra donner un rendement d'environ 9,000 livres de pommes de terre séchées par jour. Multipliez ce chiffre par $7\frac{1}{2}$ et vous aurez la quantité de matière première employée en un jour. M. Hatfield n'est pas ici, mais je ne crois pas qu'il conteste ces chiffres. Je crois que l'an dernier sa production moyenne a été de 8,370 livres de pommes de terre séchées par jour. Vers la fin de la saison, il en produisait environ 9,000 livres par jour.

M. Evans:

D. Il fallait environ 30 tonnes de matière première par jour?—R. Environ 30 tonnes de pommes de terre. Quant aux autres légumes, nous ne pouvons pas en traiter autant, car ils exigent beaucoup plus d'évaporation. Par exemple, pour les pommes de terre, il nous suffit de réduire 5 livres à 1 livre. Pour les choux, il faut une livre de produit frais pour en faire une livre d'aliment séché, car il faut beaucoup plus d'évaporation et alors la production est moindre.

D. Une de ces usines coûte, au total, environ $80,000?—R. A peu près $60,000, ou de $50,000 à $60,000.

M. Tustin:

D. Pourquoi y a-t-il une telle différence dans le coût de la main-d'œuvre entre le Nouveau-Brunswick et l'Ontario?—R. Le coût fondamental de la main-d'œuvre était bien moins élevé dans les provinces Maritimes, où la plus grande partie de la main-d'œuvre était constituée par des jeunes filles. Les salaires des jeunes filles en Nouvelle-Ecosse étaient d'environ 30 cents de l'heure l'an dernier, tandis qu'en Ontario ils étaient de 45 à 55 cents. Un autre facteur a été la catégorie de main-d'œuvre. Dans les Maritimes, la plupart des usines sont dans de petites villes où l'on emploie des filles de cultivateurs et d'autres jeunes filles qui portent autant d'intérêt à l'usine que le gérant lui-même, tandis que dans certaines grandes villes où il y a des fabriques de munitions et le reste, on ne peut engager que la main-d'œuvre flottante, qui n'a aucun intérêt dans l'usine. Je crois que cet élément a compté.

M. Cruickshank:

D. Parmi les autres chiffres, avez-vous mentionné les frais de main-d'œuvre en Colombie-Britannique?—R. Ces chiffres sont déposés. J'aimerais les parcourir, car je ne les ai pas séparés par provinces. Nous avons simplement pris les usines les plus coûteuses et les moins coûteuses, mais nous n'avons pas la répartition.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Je voudrais en poser une. A propos du maniement des fruits et des légumes à ces usines, je suppose qu'une usine doit avoir des entrepôts et pouvoir se procurer de fortes quantités de fruits et de légumes à l'époque des récoltes pour les garder afin de pouvoir fonctionner une bonne partie de l'année. Combien de temps fonctionnent-elles généralement?—R. Cela dépend de leur aménagement. L'an dernier, elles ont fonctionné six à huit mois. Comme je l'ai dit, les pommes de la Nouvelle-Ecosse se prennent dans les entrepôts. En Colombie-Britannique, si j'ai bien compris, les usines travaillent de concert avec l'Association des producteurs de légumes, qui leur fournit leur approvisionnement. Il en a été ainsi dans l'Ontario et apparemment il va en être ainsi dans le Québec.

D. Cela ajoute-t-il sensiblement aux frais de production?—R. Il y a les frais d'une double manutention. Alors le manufacturier subit à la place du cultivateur la perte résultant du retrait.

M. Cruickshank:

D. Avez-vous inspecté toutes les usines qui fonctionnent?—R. Je suis allé dans toutes les usines, sauf celles de la Colombie-Britannique. M. Atkinson a visité ces dernières.

D. Quelqu'un de votre personnel inspecte les usines?—R. Nous travaillons tous ensemble. Lorsque quelqu'un fait des plans pour de nouvelles régions, ces plans nous sont soumis et nous critiquons le travail les uns des autres.

D. Des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture inspectent les diverses usines d'un bout à l'autre du pays?—R. Tout juste.

D. Et en Colombie-Britannique, c'est M. Atkinson.—R. C'est cela.

M. Hatfield:

D. Vous ne prétendez pas qu'il faudrait établir de ces usines dans n'importe quelle partie du Canada sauf dans certains districts où il y a des surplus.—R. Je ne crois pas qu'on puisse fonder sur les surplus un approvisionnement de cette nature. Il faut exploiter ces usines comme les conserveries et commander au début de la saison la quantité de matière première qu'il faut.

D. Mais il faut que ce soit dans une région qui produit cette matière première?—R. Absolument.

D. C'est ce que j'avais en vue.—R. Une des raisons de l'augmentation du coût de production des pommes de terre séchées en Ontario, par rapport à celles séchées dans les Maritimes, c'est qu'il fallait faire venir les pommes de terre des provinces Maritimes pour les traiter.

D. Vous avez inspecté les usines des Etats-Unis et du Canada. Que dites-vous de leur aménagement?—R. Je crois que nous avons été chanceux d'une certaine manière: c'est que sur les 27 usines qui fonctionnent dans notre pays, 25 emploient le même genre de déshydratateur. Aux Etats-Unis, on a tous les modèles imaginables. Quelques-uns n'ont pas pu fonctionner parce qu'ils n'étaient pas bien agencés mécaniquement. Dans un cas, un homme a construit une usine et le premier lot de 30,000 livres qu'il a produit a été rejeté. Après avoir dépensé $65,000, il a été obligé de réaménager son usine. Cette expérience s'est souvent répétée aux Etats-Unis. Un autre facteur qui a contribué à la basse qualité des produits américains c'est qu'à bien des endroits on emploie

des dessiccateurs à contre-courant droit qui font leur travail en un laps de temps qui va de 12 à 16 heures, tandis que, comme vous le savez, nous ne recommandons que les procédés qui opèrent la dessiccation en peu de temps.

M. Golding:

D. En temps de paix, pensez-vous qu'il faudrait continuer à déshydrater ainsi les pommes de terre et les légumes? Pensez-vous qu'il y aura un marché pour ces produits?—R. Je crois que cela dépendra de ce que feront nos manufacturiers. Certains légumes continueront comme par le passé à se servir frais, mais nous croyons que la déshydratation a de l'avenir dans certains domaines. On desséchera par exemple les choux et le maïs. Il y a sûrement de l'avenir pour les mélanges à potage avec ou sans jus de viande et aussi pour les mélanges de pois et de haricots séchés, mais tout dépend de ce que les manufacturiers feront. S'ils maintiennent la qualité et empaquettent convenablement, comme M. Davis l'a fait remarquer, nous croyons que les produits déshydratés se conserveront bien sur les tablettes et garderont leur valeur nutritive. Si cela se réalise, il pourrait y avoir un développement raisonnable de la déshydratation après la guerre pour l'usage des civils.

M. Evans:

D. Ces usines peuvent-elles se transformer en conserveries, après la guerre, sans trop de frais?—R. Les bâtiments, les chaudières et les outillages de préparation pourraient servir.

M. Fair:

D. Quel est l'effet de la main-d'œuvre à bon marché en Nouvelle-Ecosse et de la main-d'œuvre coûteuse en Ontario sur les prix payés par les consommateurs dans ces provinces?—R. Nous pourrons le savoir plus tard. Presque toute la production actuelle se vend aux armées. La quantité de produits déshydratés qui se vend aujourd'hui pour consommation domestique n'est pas suffisante pour donner une idée de ce que seront les prix. Ces aliments sont mis dans des empaquetages coûteux. Actuellement, c'est une entreprise de guerre.

M. Cruickshank:

D. Avez-vous dit que les pommes de terre déshydratées en Ontario venaient des provinces Maritimes?—R. Une forte proportion.

D. Il y a plusieurs usines en Ontario?—R. A la dernière saison, il y en avait deux. Il y en aura trois autres cette année, mais elles ne traiteront pas de pommes de terre. Elles déshydrateront des légumes produits en Ontario.

D. Mais il y en aura deux en Ontario qui dessécheront des pommes de terre? —R. Je crois que M. Conger peut mieux que moi répondre à cela, mais, à mon avis, les cinq usines travailleront sur d'autres légumes que les pommes de terre. Je sais que deux des usines s'organisent pour traiter les choux. Quant aux autres usines, si elles dessèchent des pommes de terres, ce sera en petite quantité.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Pouvez-vous nous donner une idée de ce que réaliserait le producteur de légumes qui vendrait à ces usines? M. Hatfield pourra peut-être nous renseigner? —R. Jusqu'à présent, la recette ordinaire a été le prix du marché.

D. Juste le prix du marché?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Davis a mentionné cela au sujet des pommes.

M. Wright:

D. Comment le ministère des Munitions et approvisionnements achète-t-il ces produits des diverses usines? Les achète-t-il à un taux uniforme dans tout le pays ou d'après le prix coûtant de chaque usine?—R. Dans le passé, les contrats étaient au pourcentage. Je crois que les contrats de cette année prévoient un prix uniforme.

D. Un prix uniforme pour tout le pays?—R. Encore une fois M. Conger pourrait répondre à cela, mais je crois que le pays est divisé par zones à cet égard.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Nous avons ici ce matin deux autres témoins à interroger sur d'autres questions, à moins qu'on veuille interroger davantage M. Eidt.

M. HATFIELD: J'ai une question.

M. Hatfield:

D. Je veux savoir le coût de la déshydratation des pommes. A combien l'estimez-vous?—R. En 1939-1940 il s'établissait d'après le numéro d'octobre de l'*Economic Analyst*—en moyenne à 3.152 cents pour onze établissements. Aujourd'hui il est presque le double. On pourrait l'estimer environ à 6 cents ¼, 6 cents ½, sans les fruits.

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement n'a-t-il pas été consigné au compte rendu par M. Davis? Nous l'avons, monsieur Hatfield.

M. Hatfield:

D. Ces deux dernières années la déshydratation des pommes et des légumes a fait de grands progrès?—R. Oui.

M. Cruickshank:

D. On déshydrate des pommes de terre de quelle qualité?—R. Les grosses Canada n° 1; dans le contrat de l'an dernier on a accepté une proportion des petites Canada n° 1.

D. En serait-il de même cette année?—R. Je l'imagine.

M. HATFIELD: Je puis dire que le prix moyen que nous payons aux producteurs est d'environ $2 le quintal pour 10 p. 100 des petites n° 1 et le reste pour des n° 1.

M. CRUICKSHANK: Ce prix s'entend-il pour les livraisons à l'établissement?

M. HATFIELD: Oui. Elles nous ont coûté en moyenne $2 le quintal pendant toute la saison. Il y en avait 10 p. 100 de petites, de deuxième qualité.

M. EVANS: Obtenez-vous des sous-produits de cet établissement?

M. HATFIELD: Oui, des pelures et des rognures de pommes de terre que nous avons transformées en amidon.

M. EVANS: Combien cela donnait-il par jour?

M. HATFIELD: Peut-être $100.

Le PRÉSIDENT: Vous entendez pour les sous-produits des pommes de terre déshydratées?

M. HATFIELD: Pour les pelures et les rognures des pommes de terre, nous avions une amidonnerie. A ce propos, je puis assumer que je suis le seul survivant au Canada de ceux qui ont déshydraté les pommes de terre et les légumes pendant la dernière guerre. Depuis lors, le procédé employé est bien supérieur à celui de la dernière guerre. La plupart des produits déshydratés alors étaient des légumes qui servaient d'ingrédients pour une soupe préparée. Sur chaque 1,000 livres de ces produits il y avait environ 400 livres de pommes de terre, 200 livres de navets, 100 livres d'oignons et 100 livres de farine de pois—c'est-à-dire pour chaque 1,000 livres du produit préparé. Tous ces légumes étaient déshydratés, broyés ensemble et mis dans des boîtes de 20 livres. Ils étaient presque tous vendus au gouvernement français qui les employait comme soupe préparée de qualité supérieure. Mais depuis lors la méthode de déshydratation des légumes a beaucoup progressé. Je crois que le service des fermes expérimentales,—M. Davis, M. Eidt et autres,—méritent des compliments pour l'amélioration de leurs méthodes qui ont résulté entièrement de leurs expériences en déshydratation.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien.

M. HATFIELD: J'ajouterai que j'ai voyagé aux Etats-Unis où j'ai visité de nombreux établissements de déshydratation l'année dernière. A mon avis, nos méthodes sont bien supérieures aux leurs. Ils ont commencé, aux Etats-Unis, il y a un an, à construire 500 de ces établissements et ils en ont terminé environ 300 jusqu'ici. J'ai moi-même commencé à construire une usine aux Etats-Unis. Cette construction par les autorités américaines a produit un beau gâchis. Elles n'avaient pas les plans que nous avions au Canada et ces établissements y ont surgi du jour au lendemain. Des centaines d'experts en déshydratation se sont révélés et ces autorités ont eu toutes sortes d'ennuis, tellement, que les Etats-Unis ont à peine produit un wagon de légumes déshydratés type "fancy". Environ 90 p. 100 de la production de notre établissement est de cette catégorie.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le Comité veut que j'exprime à MM. Davis et Eidt combien il apprécie leurs témoignages à la présente séance. Ils nous ont tracé un tableau très intéressant de la situation et je suis certain que les membres du Comité leur sont très reconnaissants des renseignements obtenus. Je me fais leur interprète pour dire à ces messieurs combien nous apprécions ce qu'ils ont fait.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Très bien.

Le PRÉSIDENT: L'on me permettra peut-être de dire aux membres du Comité de signaler à leurs femmes la valeur des produits déshydratés et qu'elles les fassent mieux connaître dans tout le pays.

Un DÉPUTÉ: Pourquoi ne le dites-vous pas à la vôtre?

Le PRÉSIDENT: On a proposé à une séance précédente de faire revenir MM. Pearsall et Hamer pour leur faire élucider deux ou trois questions pour certains membres du Comité. Est-ce le désir des membres du Comité que nous rappelions ces messieurs maintenant à cette fin?

Quelques hon. DÉPUTÉS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Messieurs Pearsall et Hamer, veuillez vous avancer. J'ai oublié les question auxquelles pensaient ces députés, mais ils auront peut-être la bienveillance de les répéter, vu qu'ils pourront en obtenir les réponses.

M. L. W. PEARSALL, gérant de la Commission des viandes; et M. R. S. HAMER, du service du bétail, ministère de l'Agriculture, sont rappelés.

M. GOLDING: Je crois que M. McCubbin voulait poser une question sur les prix du bœuf.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelles étaient vos questions?

M. McCubbin:

D. (A M. Pearsall): La semaine dernière le marché du bétail a paru s'effondrer à Toronto. Cette semaine il semble avoir regagné plus qu'il n'a perdu dernièrement. J'ai lu ce matin dans le *Toronto Globe and Mail* qu'il est remonté à 14.5 à Toronto,—autrement dit le prix est près de ce qu'il était l'an dernier. Je me demande,—je ne m'oppose nullement à ces prix,—mais le gouvernement se propose-t-il encore d'exporter de la viande en Grande-Bretagne; a-t-il l'intention d'en acheter avant qu'elle touche le prix minimum pour l'expédier en Grande-Bretagne?

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être là une question d'administration. J'ignore si ces messieurs seraient disposés à répondre catégoriquement ou non; ils ont à s'occuper des détails d'exécution.

M. GOLDING: Qu'ils traitent de l'arrangement actuel.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. N'a-t-il pas été convenu que le gouvernement achèterait lorsque les prix seraient au minimum afin de les faire remonter?

Le TÉMOIN (M. Pearsall): Ainsi que je l'ai dit la dernière fois que j'ai témoigné au Comité, lorsque les prix du bœuf tomberont au minimum ainsi qu'il a été déclaré, qu'ils varieront dans les différentes périodes de l'année, le gouvernement achètera tout le bœuf offert à ces prix minima, pour en constituer des réserves, ainsi que pour l'exportation.

M. MCCUBBIN: Très bien.

Le TÉMOIN: Mais il ne l'achètera pas maintenant; on a adopté comme ligne de conduite de ne pas acheter à plus haut que ces prix, ainsi qu'on l'a dit.

M. McCubbin:

D. Qu'entendez-vous par prix manima?—R. Le prix manimum pour le bœuf tel que fixé maintenant jusqu'au milieu d'août est de 25 cents au-dessous du prix plafonné.

D. Ce prix s'applique au bœuf sur pied?—R. Ainsi que je l'ai expliqué l'autre jour, il est plutôt difficile de l'évaluer, tout dépendant de la qualité, du pourcentage du bétail pouvant être habillé. Il est extrêmement difficile de dire ce que seraient les prix comparatifs du bétail sur pied opposés à ceux des carcasses, vu que le pourcentage du bétail pouvant être habillé comporte une grande variation.

M. Evans:

D. Quelle est la différence habituelle dans les prix des carcasses et les autres?—R. Le prix plafonné est de 20 cents la livre pour le bœuf commercial dégraissé. Les prix plafonnés pour les autres qualités sont établis.

M. Fair:

D. Ai-je raison de m'en tenir aux déclarations faites la dernière fois que M. Pearsall a témoigné au Comité, à l'effet que le Gouvernement n'achète que par l'entremise des exploitants de salaisons, qu'il n'achète pas le bétail sur pied directement des éleveurs?

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous des achats par le Gouvernement pour les Forces armées?

M. FAIR: Quelqu'un de la Commission des viandes a dit,—il y a quelques jours certains membres du Comité croyaient que cette Commission acheterait du bétail sur pied directement des éleveurs. Si j'ai bien saisi, j'ai cru que la Commission acheterait du bœuf habillé des exploitants de salaisons, mais non pas le bétail sur pied.

Le TÉMOIN: C'est exact, la Commission achète des carcasses de bœuf. Nous n'achetons que du bœuf habillé à un prix équivalent au prix minimum des carcasses de bœuf.

M. McCubbin:

D. Ce que dit M. Fair est-il exact? Je voudrais le savoir. Je puis faire erreur là-dessus. Si je comprends bien, la situation serait la suivante: lorsque les prix tombent au minimum, disons au parc à bétail Union de Toronto, vous acheteriez le bœuf des éleveurs pour hausser les prix. Est-ce exact?—R. Certainement non, pas d'après l'arrangement actuel.

D. Eh bien, alors, est-il possible que vous permettiez aux exploitants de salaisons de réduire leurs prix dans une certaine mesure, que vous y gagneriez,—vous n'interviendriez pas afin de protéger les éleveurs?—R. Nous avons actuellement pour ligne de conduite de ne pas acheter de bétail en marché libre.

D. Cela signifie que vous laisseriez tomber ce prix de façon à permettre aux exploitants de salaisons de réaliser des bénéfices sur leurs achats et de vous vendre à ces prix minima. Peut-être fais-je erreur, mais si j'ai bien compris, lorsque les prix tombent si bas que les exploitants de salaisons n'achètent pas directement des éleveurs, alors la Commission des viandes intervient et achète.—

R. La Commission des viandes achètera du bœuf de tout abattoir au Canada qui lui en offrira en vente—à un prix égal au prix minimum—actuellement ce prix s'établirait à $19.75 à Toronto pour le bœuf de qualité commerciale.

M. Hatfield:

D. Ce prix empêcherait-il les exploitants de salaisons d'acheter?—R. Une observation semble s'imposer: la Commission des viandes ne date que d'assez peu longtemps et il y a un grand nombre de sujets qu'elle n'a pas encore étudiés sur tous leurs aspects. Elle n'a pas adopté de ligne de conduite absolue, mais elle pense de façon générale à défendre à tout établissement de transformation d'emmagasiner du bœuf pour son propre usage. Autrement dit, il ne pourrait l'emmagasiner à ces prix minima en vue de le vendre plus cher ensuite.

M. Cruickshank:

D. Un décret n'a pas encore été adopté en ce sens?—R. Non.

M. Fair:

D. Il faudrait aussi appliquer un autre point: le prix courant du bétail sur pied ne devrait pas fléchir au-dessous d'un certain minimum; c'est-à-dire, qu'il devrait y avoir un prix minimum pour l'éleveur aussi bien que pour l'exploitant de salaisons. Je crois qu'un tel régime est absolument nécessaire. L'expérience l'a démontré.—R. Je dirai simplement à ce sujet que cela serait d'application difficile; autrement dit, on ne saurait quel prix minimum imposer au bétail sur pied lorsque sa valeur est si variable selon le pourcentage du bétail habillé.

M. Cruickshank:

D. D'après ce que je puis comprendre il va en résulter que les exploitants de salaisons laisseront les prix s'avilir grandement, puis ils achèteront le bétail et le vendront au prix minimum à l'Office agricole des vivres,—ce qui leur assurera des bénéfices.—R. Cela pourra arriver, monsieur; mais je veux répéter que la Commission des viandes vient d'entrer en fonctions et je crois qu'il lui incombe comme telle,—et cela vaut pour les diverses commissions en exercice—, de faire en sorte que les éleveurs obtiennent des prix justes pour leur bétail, exactement comme nous l'avons déclaré à propos des porcs. Nous ne pouvons comprendre que la fixation d'un prix minimum pour le bétail à l'heure actuelle serait un moyen pratique de le leur assurer. Nous avons étudié longuement ce problème et nous savons que presque tous les centres importants au Canada comptent des abattoirs publics où l'on abat le bétail pour la clientèle à des tarifs fixes et que tout éleveur ou autre,—disons un commissionnaire—, qui a du bétail et croit que le prix qu'on lui en offre n'est pas l'équivalent du prix minimum, nous serons disposés à appuyer celui qui voudra faire abattre son bétail et nous vendre les carcasses. En d'autres termes, il serait exactement dans la même situation que l'exploitant de salaisons lui-même.

Le président:

D. Monsieur Pearsall, auriez-vous quelque moyen d'empêcher que l'industrie des salaisons accumule des stocks d'après les prix minima pour les revendre ensuite à bénéfices; allez-vous l'obliger à faire face aux besoins courants à même . . . R. A même les stocks courants?

D. Oui.—R. Autrement dit, on peut concevoir—nous croyons que si le prix minimum s'abaisse cet automne, s'il y avait un nombre suffisant de têtes de bétail sur le marché pour amener le prix minimum à $2.25 au-dessous du prix plafonné, cela engagerait les exploitants de salaisons à accumuler des stocks considérables; si les prix haussaient plus tard dans l'année, ils réaliseraient peut-être des bénéfices sur ces stocks. En outre, au cours de la période où ils les remettraient en vente, s'ils avaient 15,000,000 de livres de bœuf dans leurs

entrepôts frigorifiques, cela influencerait sur le marché en empêchant le prix de remonter au prix plafonné.

M. Hatfield:

D. Qu'entendez-vous par prix minimum dans ce cas, vous avez parlé de prix minimum pour le produit?—R. Ai-je dit le prix minimum pour le produit?

D. Oui, exactement.—R. Alors, je me suis exprimé incorrectement.

D. Si c'est un fait que les exploitants de salaisons vont payer le prix minimum, n'est-il pas juste et raisonnable de supposer que par là ils feront fléchir le prix pour l'éleveur au-dessous du prix minimum de façon à ce qu'ils réalisent encore des bénéfices sur leurs ventes à la Commission des viandes?—R. Je ne saurais dire ce qui se produirait concernant la réglementation du prix minimum.

D. Peut-être n'ai-je pas été assez clair. Si les exploitants de salaisons paient le prix minimum, n'en résulterait-il pas que le prix s'abaisserait au point qu'ils pourraient vendre à bénéfices à cette Commission au prix minimum?—R. On peut présumer que le prix du bétail s'abaisserait à un niveau égal au prix minimum pour les carcasses de bœuf; on le suppose dans le plan adopté.

D. Certainement. Alors les exploitants de salaisons aviliraient considérablement les prix afin de réaliser des bénéfices aux prix auxquels ils vendent à votre Commission.—R. Les règlements ne renferment probablement rien actuellement pour l'empêcher. J'ajouterai que non seulement notre Commission, mais le Gouvernement, devront faire face à cette éventualité si elle surgit.

Le président:

D. Tout le bétail que vous obtiendrez ainsi ira au marché britannique?—R. Pour deux fins: l'accumulation de stocks au Canada, ou pour les ravitaillements de navires et les Munitions et approvisionnements; tout surplus ira au Royaume-Uni.

M. Cruickshank:

D. Le prix consenti au Royaume-Uni est-il contractuel?—R. Il n'a pas encore été conclu de contrat avec lui.

D. A quel prix lui vendez-vous?—R. On peut présumer que le prix que le Royaume-Uni devra payer pour son bœuf sera le prix d'achat pour la Commission.

M. Evans:

D. Vu ce que vous avez dit touchant le maintien du prix plafonné du bœuf, ne pensez-vous pas que cela soulève encore la question de la nécessité d'instituer le classement des carcasses afin de maintenir le niveau des prix du bétail sur pied quant à la qualité?—R. Cela pourrait être une façon d'y arriver.

M. Wright:

D. Vous avez dit il y a quelques instants qu'il y a des abattoirs publics où les éleveurs pourraient faire abattre leur bétail et le vendre directement à la Commission dans les grands centres de vente; vous l'avez dit, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. A qui appartiennent ces abattoirs publics, sont-ils exploités par des coopératives ou par des particuliers?—R. Cela varie. On trouve à Toronto un abattoir municipal exploité par la ville; à Montréal un marché public pour le bétail exploité par une filiale du P.-C. Il y en a trois à Winnipeg appartenant à des particuliers,—j'ignore dans quelles conditions—, ce sont: l'abattoir de Saint-Boniface, celui des cultivateurs et l'abattoir public.

D. Que représente le pourcentage du bétail abattu à ces trois abattoirs par rapport à celui de tout le bétail abattu?—R. Je puis difficilement vous répondre pour ce qui est du pourcentage, mais ils peuvent abattre beaucoup de bestiaux.

D. Ce nombre serait faible cependant en comparaison de la production bovine totale?—R. Oui, il serait relativement faible.

D. Croyez-vous que l'existence de ces abattoirs aura l'effet voulu, ou si leurs propriétaires devront obtenir l'assurance des éleveurs qu'ils leurs enverront une certaine proportion de leurs bestiaux?—R. Les abattoirs publics à Winnipeg vendent beaucoup de bétail sur pied de toutes sortes; ils abattent beaucoup de bestiaux pour des bouchers montréalais et des petits exploitants de salaisons.

D. Ils abattent du bétail surtout pour les bouchers locaux, n'est-ce pas?—R. Oui et aussi pour d'assez gros acheteurs dans l'Est canadien, comme Morantz, —beaucoup d'animaux sont abattus à ces abattoirs publics.

M. Ross (Moose-Jaw):

D. Pour ce qui est du prix minimum, et la suggestion que les exploitants de salaisons feraient en sorte d'avilir les prix du bétail sur pied pour l'éleveur, votre Commission a-t-elle le pouvoir d'obliger tous les exploitants de salaisons au Canada à abattre du bétail sur pied pour les éleveurs à un prix fixe pour le Gouvernement?—R. Oui, nous avons ce pouvoir. En traitant du sujet, M. Wright s'est enquis aussi des abattoirs publics; à ma connaissance, il n'y a pas d'abattoirs publics à Calgary. Si un abattoir y était nécessaire, j'ai proposé de surmonter la lacune actuelle à Calgary en exigeant qu'un des abattoirs ou les deux exploités en cette ville abattent le bétail pour le compte du public à un tarif comparable à celui en vigueur en dehors de la ville.

M. Hatfield:

D. Votre Commission a-t-elle formulé un plan à cet effet?—R. Ainsi que je l'ai déjà dit, nous sommes prêts à acheter tous les bœufs de surplus qu'un propriétaire d'abattoir peut avoir, à des prix équivalents au prix minimum.

D. Oui, mais qu'est-ce qui empêcherait un homme d'acheter du bétail au-dessous de ce prix?—R. Actuellement il n'y a pas de règlements qui l'en empêcheraient.

D. Ne croyez-vous pas qu'il devrait y en avoir?—R. En principe, je suis tout à fait de votre avis, monsieur.

M. Cruickshank:

D. Cela même ne s'est-il pas produit l'an dernier, alors que les exploitants de salaisons ont avili les prix et puis en ont profité dans leurs achats de carcasses?—R. Il n'y avait pas alors de prix minimum.

M. Hatfield:

D. Autrement, l'éleveur n'est pas protégé, tandis que l'exploitant de salaisons l'est.—R. J'ai seulement dit,—j'admets tout à fait le principe, que les éleveurs méritent d'être protégés, devraient l'être et ont droit à un prix correspondant au prix minimum. Le seul point contesté est que jusqu'ici notre Commission n'a pas été convaincue qu'un prix minimum pour le bétail sur pied est pratique, ni qu'il réglera ces problèmes.

M. McCubbin:

D. Croyez-vous que ceci va se produire; vous connaissez le niveau des prix aujourd'hui,—si les exploitants de salaisons étaient à notre place, ils diraient qu'ils perdent de l'argent, n'est-ce pas?—R. Je suppose que ce pourrait être leur réponse.

D. Nos ventes cette année ont été aussi fortes que l'an dernier, notre population bovine s'accroît et le bétail affluera sur le marché au commencement de septembre; ai-je raison?—R. Je l'espère, mais jusqu'ici bon nombre de gens ne semblent pas très optimistes. Nous ne les avons pas encore vus aux enchères à bestiaux mais nous nous attendons à ce qu'ils y viennent plus tard.

M. MacKenzie (Lambton-Kent):

D. A l'heure actuelle avec les prix élevés du bétail à Toronto, les exploitants de salaisons peuvent-ils se tirer d'affaire quant à leurs achats de bœuf habillé d'après le prix plafonné actuel?—R. Je ne le crois pas.

D. Alors pourquoi achètent-ils d'après ce prix?—R. Je ne puis répondre.

M. WRIGHT: Parce qu'ils comptent réaliser des bénéfices cet automne alors que les approvisionnements de bœuf sont abondants et que cela leur est égal de subir quelques pertes maintenant.

R. ROSS: *(Moose-Jaw):* Pourquoi agiraient-ils ainsi?

M. WRIGHT: Voici mon opinion: ce problème pourrait être réglé par l'adoption de règlements portant que toutes les salaisons abattent le bétail pour les cultivateurs s'ils le veulent, et vendent directement à votre Commission. Les cultivateurs pourraient faire abattre leur bétail par les abattoirs réguliers, mais le vendre au prix fixé à cette fin,—ainsi ils pourraient le vendre directement à la Commission.

Le TÉMOIN: C'est virtuellement le plan que nous avons en vue.

M. HATFIELD: Je suppose que la Commission connaît la différence entre les prix du bétail sur pied et ceux du bœuf habillé. Il pourrait en être tenu compte dans vos règlements; il faut connaître la différence entre les deux.

Le TÉMOIN: Vous entendez l'écart entre les poids du bœuf habillé et ceux du bétail sur pied?

M. HATFIELD: Oui.

Le TÉMOIN: C'est un point débattu; il est impossible de le déterminer, tout dépendant du pourcentage des bœufs habillés.

Le PRÉSIDENT: Je présume que la Commission a adopté une réglementation; j'entends qu'elle enlève la viande du marché lorsqu'elle atteint le prix minimum, et par le fait laisse le prix tenir à un niveau relativement constant.

Le TÉMOIN: Oui, c'est essentiellement une réglementation, monsieur.

M. Soper:

D. A quoi attribuez-vous les prix élevés d'aujourd'hui?—R. A la rareté de la viande—puis-je terminer mes remarques?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Il s'est écoulé maintenant environ cinq ou six mois, et la Commission n'a éprouvé aucune difficulté à trouver de la viande pour les Munitions et approvisionnements; mais lundi dernier,—en fait on nous a télégraphié le samedi—, et le lundi nous n'avons pu trouver assez de bœufs en certains endroits de l'Ontario pour approvisionner les camps militaires. Cela indique où en est l'offre. Je crois que c'est une réponse à votre question. Je présume que les prix sont élevés à cause de la rareté du bétail et de la grande demande.

M. FAIR: J'apprécie les remarques de M. Pearsall et les initiatives envisagées par la Commission à propos des prix accordés aux éleveurs, mais vous vous rendez compte, je crois, de la manière dont les éleveurs vendent leur bétail, de une à six têtes à la fois; ils le vendent pour des raisons précises. Assez souvent, ils ne peuvent subir de retard dans le paiement. Je crois que vous vous en rendez peut-être compte. Vous admettrez aussi qu'à certaines époques de l'année, particulièrement lorsque le bétail pacagé est mis en vente, ordinairement en juin, et aussi lorsque des tempêtes éclatent en hiver, surtout dans les provinces des Prairies, les marchés reçoivent beaucoup de bétail. Ces dernières années leurs prix ont fléchi énormément. Je dis donc que si on va garantir de l'espace aux exploitants de salaisons pour leurs produits, on devrait accorder une garantie semblable aux éleveurs. Je crois qu'à la suite de la discussion au Comité la Commission établira quelques règlements qui assureront au moins quelque protection aux éleveurs.

Le TÉMOIN: Je veux répéter que j'admets les principes énoncés et qu'il en est de même, je crois, de notre Commission. Nous croyons qu'il nous incombe de nous assurer que les cultivateurs obtiennent des prix justes par rapport à

ceux que paie la Commission pour le bœuf. Si par suite de fortes ventes ou pour toute autre raison les prix présentaient quelque écart, la Commission devrait intervenir. Nos règlements nous autorisent à fixer au besoin des prix minima pour le bétail sur pied. Jusqu'ici, la Commission n'a pas jugé que c'était le moyen le plus pratique d'y arriver.

M. Tustin:

D. J'ai compris que vous aviez dit que les éleveurs pourraient apporter leur bétail à l'un des abattoirs municipaux pour le faire abattre et puis la Commission des viandes achèterait les carcasses des cultivateurs au prix minimum. Il y a encore autre chose: je ne suis pas fixé là-dessus; ces éleveurs, obtiendront-ils des permis d'abattage afin d'être en mesure de vendre leur bétail à la Commission des viandes? Actuellement, si je suis bien renseigné, aucun éleveur ne peut abattre de bétail pour le revendre sans un permis de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et cela empêcherait les cultivateurs de vendre leur bétail à la Commission des viandes, tel que précité.—R. Voici ma réponse à ce sujet: je répète que la situation n'est pas telle que notre Commission a dû prendre des mesures précises à ce sujet. Mais nous croyons certainement que les éleveurs méritent toute la protection possible. Si nous adoptions le plan par lequel les éleveurs particuliers feraient abattre leur bétail aux abattoirs publics pour le vendre ensuite à la Commission des viandes, nous serions alors obligés d'exécuter ce plan jusqu'au bout et de conclure les arrangements nécessaires pourqu'ils s'y conforment et ainsi leur rendre les aménagements accessibles.

Le président:

D. Est-ce vrai que ces abattoirs doivent se munir de permis?—R. Oui, mais en plus, ils ne peuvent abattre de bétail pour quiconque n'a pas de permis d'abattage. Il y a encore un point sur lequel je veux dire un mot, M. Hamer m'en ayant donné l'idée; c'est que tout le bétail acheté par la Commission devrait être abattu dans un abattoir visité par des inspecteurs fédéraux. Nous ne pouvons pas acheter de bœuf abattu localement ou en dehors d'abattoirs non inspectés.

M. McCubbin:

D. Voudriez-vous dire au Comité la quantité approximative de bœuf que le ministère britannique des Vivres veut se procurer?

Des DÉPUTÉS: Veuillez hausser la voix.

M. McCubbin:

D. J'ai demandé à M. Pearsall s'il voudrait dire au Comité la quantité approximative de bœuf que la Mission britannique des vivres pourrait vouloir se procurer au Canada?—R. Je vous dirai simplement que les besoins du ministère en fait de bœuf, pour cette année du moins, dépasseront de beaucoup la quantité que nous pourrions nous attendre ou espérer lui fournir.

Le président:

D. Vous proposez-vous d'expédier ce bœuf, du Canada, gelé, ou sous quelle forme?—R. Il sera gelé, mais le ministère l'acceptera soit en carcasses, ou désossé. Nous essayerons d'en expédier la plus grande partie désossée, afin de conserver de l'espace à bord des navires, mais nous expédierons peut-être quelques carcasses.

M. Hatfield:

D. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'ingère-t-elle dans vos décisions?—R. Non.

M. Ross *(Moose-Jaw)*: Puis-je dire qu'un règlement tel que celui dont vous venez de parler pourrait être appliqué sur-le-champ et alors nous n'aurons plus de difficultés.

Le TÉMOIN: C'est peut-être vrai.

M. Perley:

D. Une question: est-ce la coutume ou la pratique générale de vendre le bétail aux exploitants de salaisons pour livraisons à terme ou pour des contrats futurs?—R. Je ne crois pas que cette pratique soit générale, bien qu'elle existe jusqu'à un certain point. Cela peut se pratiquer dans les régions d'élevage. On peut y acheter quelques têtes de bétail pour livraisons à terme. Il se pratique aussi une autre forme d'achat en Ontario. J'ignore si on pourrait dire que ce sont des livraisons à terme. Dans ce cas les exploitants de salaisons achètent le bétail, le transportent dans l'Est et l'engraissent. C'est leur bétail à tous égards, mais le volume de ces achats n'est pas considérable.

M. McCUBBIN: Il nous faut tirer au clair les paroles de M. Perley, parce qu'il a parlé de moi. Nous, de l'Ontario, ne vendons pas directement aux exploitants de salaisons. Nous vendons aux marchands de bestiaux qui vendent directement à ceux-là. Nous vendons aux marchands de bestiaux pour livraisons à terme, disons au 1er août, et ceux-ci vendent à leur tour aux exploitants de salaisons. Comprenez-moi, les cultivateurs, non plus que les éleveurs, ne vendent à ces derniers. Les cultivateurs de ma région prétendent que le gouvernement leur a dit de garder leur bétail jusqu'à ce qu'il soit plus pesant. Ils le gardent avec l'entente qu'une fois l'automne arrivé les prix ne seront pas avilis. Les difficultés surgiront lorsque l'automne arrivera et que les prix baisseront; ils blâmeront alors le gouvernement de ne pas leur avoir dit de le vendre plus tôt. Vous avez cité un autre point. Vous pouvez fixer les prix du bétail sur pied. J'espère que cela n'arrivera jamais, parce que si le commerce du bétail est soustrait à la spéculation, il sera compromis.

M. Ross (*Moose-Jaw*): La crainte de la baisse des prix du bœuf a aussi été générale en Ontario. J'ai su qu'on avait cru que ces prix baisseraient et au lieu de cela ils ont monté.

M. Hatfield:

D. Qui a imposé le règlement que les cultivateurs ne pouvaient pas abattre leurs bestiaux et les vendre?—R. Je suppose que vous parlez des permis d'abatage imposés par la Commission des prix?

D. Oui. Ont-ils été imposés par la Commission?—R. Oui.

D. Vous a-t-elle consulté?—R. Oui, elle a consulté notre service.

D. Croyez-vous que c'est là un bon règlement?—R. Je devrais peut-être vous répondre que personne parmi nous ne l'a trouvé bon, mais nous avons tous reconnu, je crois, sa nécessité comme inhérente au rationnement.

D. Pourquoi?—R. Le rationnement d'une denrée exige comme condition essentielle sa réglementation. Elle est très simple dans le cas d'un produit importé comme le sucre ou le café, mais pour la viande c'est extrêmement difficile.

D. Je sais, mais on permet aux cultivateurs d'abattre leurs bestiaux, de les vendre à leurs voisins, mais on leur interdit de les vendre aux bouchers?—R. C'est exact, parce qu'alors il s'agit de viande rationnée pour laquelle ils doivent avoir des coupons de rationnement.

Le président:

D. Vous avez constaté la même situation concernant l'abatage des porcs, à la Commission du bacon, n'est-ce pas?—R. Oui, anciennement nous restreignions cet abatage.

M. Wright:

D. Savez-vous quel est le pourcentage du bétail abattu que les exploitants de salaisons peuvent acheter directement des cultivateurs par l'entremise des marchands de bestiaux qui n'est pas vendu en marché libre; il me semble que le pourcentage de ces achats s'est accru ces dernières années, que les exploitants de salaisons ont pu acheter directement au lieu d'effectuer leurs achats en marché libre, et celui-ci régit les prix.—R. Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais je pourrais me les procurer. Ils sont disponibles. Vous avez raison, je crois, de dire qu'ils se sont accrus, mais je n'ai pas les chiffres des diverses provinces sous les yeux à l'heure actuelle.

D. Cet état de choses ne tendrait-il pas à assurer aux exploitants de salaisons un avantage certain; les prix de toutes les ventes de bestiaux ne pourraient-ils être basés à bon droit sur la proportion de 25 p. 100 vendu en marché libre?—R. Je crains que ce point ne prête à la controverse.

M. WRIGHT: On a soutenu que cet état de choses ne favoriserait pas les exploitants de salaisons.

Le PRÉSIDENT: Bon nombre des marchands de bestiaux dans l'Est canadien sont, si je suis bien renseigné, indépendants, ils ne représentent pas les exploitants de salaisons.

M. WRIGHT: Dans l'Ouest canadien, ils sont pour la plupart des représentants des exploitants de salaisons.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il en soit ainsi en Ontario.

M. MCCUBBIN: Non; en Ontario ils sont à leur compte. Ils fournissent leur propre crédit, etc.; très souvent ils amènent leurs bestiaux en marché libre et les vendent comme tout autre particulier.

M. Rhéaume:

D. Ne croyez-vous pas que ce soit une bonne chose de permettre aux cultivateurs d'abattre leurs propres bestiaux plutôt que de vous en tenir aux restrictions actuelles? Prenez le cas du cultivateur qui veut abattre un porc et en donner des parties à son voisin; les règlements actuels ne le lui permettent pas. Je crois que les cultivateurs devraient avoir au moins l'occasion de vendre au boucher le plus rapproché. Prenez le cas du cultivateur qui est venu me trouver l'autre jour. Il m'a dit qu'il avait un porc de 125 livres qu'il voulait abattre et répartir en partie à ses voisins, mais il ne le pouvait pas. Il pouvait seulement demander la permission au bureau local de la Commission des prix de le vendre à un boucher. Vous devriez modifier vos règlements à cet égard; les cultivateurs s'en trouveraient bien mieux.—R. C'est un problème qui intéresse le service du rationnement de cette Commission

M. McCubbin:

D. En poussant la chose un peu plus loin, conseilleriez-vous aux cultivateurs d'acheter des porcs mi-gras à ces prix?—R. Vous attendez-vous à ce que je vous réponde?

M. MCCUBBIN: Non.

M. ROSS (*Moose-Jaw*): Vous savez ce que je vous répondrais.

Le PRÉSIDENT: Nous aimerions avoir leurs opinions plutôt que celles de tout autre. Messieurs, veuillez faire silence.

M. Hatfield:

D. Ne croyez-vous pas qu'on devrait restreindre dans une certaine mesure la vente des veaux?—R. Vous voulez dire en accroître le poids?

D. Oui.—R. En fait, celui-ci a été passablement augmenté l'an dernier.

M. Evans:

D. Sous le régime actuel, tous les porcs abattus sont vendus directement aux salaisons où ils sont classés; les cultivateurs ont profité directement du système de classement sur croc. Pourquoi ne pourriez-vous adopter un système semblable à celui qui régit actuellement la vente du bœuf, car les cultivateurs auraient alors la certitude d'encaisser le prix de leur bœuf suivant les classements?—R. Oui, le même système serait applicable. Je n'ai qu'une remarque à faire. Vous avez dit que tous les porcs sont vendus directement aux salaisons. En fait, il y en a encore un pourcentage qui passe par les parcs à bétail, mais la condition finale du règlement est la même, elle repose sur la base des bœufs habillés.

M. McCubbin:

D. Vous ne croyez pas que les cultivateurs gardent leur bétail?—R. Franchement, je ne sais que penser. Nous nous attendions à recevoir plus de bétail et il ne se présente pas. Je ne puis que conclure qu'ils en gardent une partie. Bien entendu, tout les favorise, les pâturages sont bons.

M. CRUICKSHANK: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous terminer d'abord cette discussion?

M. Evans:

D. Je voudrais approfondir ce point. Je sais que c'est un sujet contesté et je ne veux pas me lancer dans une discussion à propos du classement, mais vu que l'écart de prix d'ici le 15 août est de tant dans chaque zone, ne pensez-vous pas que si vous aviez en vue de réglementer le marché du bétail, un système de classement du bœuf dirigé vers les salaisons, un tel système tendrait à maintenir au même niveau les prix du bétail sur pied?—R. Je suis de cet avis.

M. CRUICKSHANK: J'apprends que des crédits de l'agriculture seront soumis à la Chambre cet après-midi; je propose donc l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: J'essayais simplement d'élucider tous les points obscurs concernant les services de MM. Pearsall et Hamer. Désire-t-on poser d'autres questions?

M. HATFIELD: Avant l'ajournement, je veux savoir si on se propose d'appeler un fonctionnaire de la Commission des prix au Comité?

Le PRÉSIDENT: Je l'ignore. Je ne saurais vous le dire sur-le-champ.

M. HATFIELD: J'ai ici les noms de ceux que je voudrais qu'on assigne devant le Comité. Il y a M. Taylor, M. Grisdale, M. Bloom, le régisseur des machines agricoles, Mme Phyllis Turner, régisseur des huiles et des graisses. Je crois que la Commission des prix s'est beaucoup ingérée dans les affaires du ministère de l'Agriculture à Ottawa et je voudrais que ces personnes comparaissent devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Nous avons convenu d'entendre à la prochaine séance le docteur Swaine qui était malade l'autre jour. Quant au rationnement des machines agricoles, il y a un fonctionnaire au ministère de l'Agriculture qui a servi d'intermédiaire entre ce ministère et la Commission, concernant les machines agricoles. Il est à notre disposition.

M. HATFIELD: Il n'a pu accomplir grand'chose.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrons nous en rendre compte.

M. CRUICKSHANK: J'ai toute confiance dans le ministère de l'Agriculture. Je crois que nous en avons obtenu bien des renseignements, mais M. Hatfield vient de soulever cette question. Le Comité va terminer ses délibérations d'ici deux semaines, mais auparavant, je veux que MM. Nadeau et Grisdale se présentent au Comité. Je ne veux pas qu'on nous envoie quelqu'un de ce ministère qui s'occupe de la culture des pensées à la Ferme expérimentale. En toute

déférence, je veux savoir si je puis compter qu'on nous enverra certains fonctionnaires de la Commission des prix.

Le PRÉSIDENT: Je l'espère.

M. HATFIELD: N'est-ce pas un fait que cette Commission a fait cesser l'hiver dernier la déshydratation des pommes de terre, croyant qu'elle les enlevait à la population civile? Celle-ci a dû en payer un prix plus élevé et elles sont devenues rares. Le Régisseur des vivres a fait exactement le contraire aux Etats-Unis; il a réservé toutes les pommes de terre du pays pour l'armée et les établissements de déshydratation afin d'en assurer l'approvisionnement pour l'armée d'outre-mer. La population s'est donc virtuellement privée de pommes de terre pendant un mois. Mais au Canada la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a dit, et il semble que l'Office agricole des vivres,—ou bien l'Office du ravitaillement en produits agricoles,—que la déshydratation des pommes de terre pour l'armée d'outre-mer devait cesser parce que la population civile en était privés, ce qui était susceptible d'en hausser le prix. Je crois que l'ingérence de cette Commission a surtout contribué à maintenir à un bas niveau les prix que touchent les producteurs. Si nous ne faisons pas venir les messieurs précités, je ne crois pas que nous accomplirons quoi que ce soit. A mon sens, ce n'est pas le ministère de l'Agriculture mais bien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui est à blâmer. Nous n'obtiendrons rien en assignant au Comité, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, parce qu'ils ne nous révéleront pas que cette Commission leur a suscité des entraves, ce dont je suis convaincu.

(La suite de la discussion est omise du compte rendu.)

A 1 h. 15, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 15

SÉANCE DU JEUDI 8 JUILLET 1943

TÉMOIN:

M. J. Armstrong, conseiller technique sur le matériel, Office du ravitaillement en produits agricoles.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI, 8 JUILLET 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 4.00 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Weir.

Présents: MM. Aylesworth, Blair, Cardiff, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Donnelly, Evans, Fair, Fontaine, Furniss, Golding, Gregory, Henderson, Lafontaine, Leclerc, Léger, MacDiarmid, Mackenzie *(Lambton-Kent)*, Matthews, Perley, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross *(Souris)*, Senn, Soper, Ward, Weir, Wright—30.

Aussi présents: M. J. M. Armstrong, conseiller technique sur le matériel, Office du ravitaillement en produits agricoles.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, tenue le mardi 6 juillet; sur la proposition de M. Dechêne, le procès-verbal est approuvé.

M. Armstrong est appelé. Il passe en revue la situation de l'outillage agricole sous le régime des restrictions du temps de guerre, puis est interrogé.

Le témoin se retire.

Le président annonce qu'il reste à appeler un témoin ou deux avant que le Comité termine l'enquête en conformité de son ordre de renvoi de la Chambre.

Sur proposition de M. Léger, le Comité s'ajourne à 5 h. 30 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

R. ARSENAULT,
secrétaire du Comité.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 8 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Le PRÉSIDENT: Nous comptions entendre aujourd'hui deux représentants du ministère, mais il y en a un qui n'est pas arrivé encore. Nous pouvons toutefois commencer le troisième point de l'ordre de renvoi, soit une revue de l'application du rationnement de l'outillage agricole. Nous avons ici M. J. M. Armstrong, de l'Office du ravitaillement en produits agricoles, qui s'est efforcé de représenter les intérêts des cultivateurs auprès des autorités du rationnement, quant à ce dont les cultivateurs ont besoin. Le Comité est-il prêt à entendre M. Armstrong?

Quelques HONORABLES DÉPUTÉS: Oui.

M. J. A. ARMSTRONG, de l'Office du ravitaillement en produits agricoles, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr, monsieur Armstrong, que le Comité s'intéressera à tous les renseignements que vous lui donnerez. Je pourrais dire, pour préciser, que M. Armstrong ne représente pas ici les administrateurs du rationnement, mais n'est qu'un représentant du ministère de l'Agriculture, chargé d'observer les effets du rationnement. Je pense qu'il pourra renseigner le Comité sur la ligne d'action générale qui est suivie, et sur les circonstances particulières se rapportant à l'outillage agricole. Il donnera sans doute aussi d'autres renseignements. Je présente au Comité M. Armstrong.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, je vais vous faire une revue rapide de la situation de l'outillage agricole sous le régime des restrictions actuelles. Ces restrictions sont le résultat d'une pénurie de matériaux. En décembre 1941, l'office des priorités, aux Etats-Unis, annonça une restriction sur les matières premières accordées à la production de nouvelles machines agricoles pour l'année 1942. Il fallait cela pour réussir à répondre aux besoins militaires et civils. Dans le nouveau plan, une disposition relève les cotes prioritaires accordées aux matérieux servant à la production de machines agricoles. Au Canada, la régie de l'acier étudiait les besoins, pour l'année 1942, des fabricants d'outillage agricole canadien. Vu la forte proportion de matériaux d'origine américaine qui entrait dans la fabrication de l'outillage agricole canadien, et vu la grande quantité de machines complètes normalement importés, il fut convenu que l'industrie canadienne de l'outillage agricole serait traitée à l'égal de l'industrie américaine correspondante quant aux priorités sur les matériaux et sur l'importation des machines et des pièces de réparations américaines, à condition que le Canada imposât, sur l'outillage agricole, les mêmes restrictions que les Etats-Unis. Au début de 1942, un administrateur de l'outillage agricole et routier fut chargé d'administrer ces règlements sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

L'administrateur de l'outillage agricole, en collaboration avec les industriels, ainsi qu'avec les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture, fit l'estimation des besoins minima d'outillage agricole pour l'année 1942, eu égard au plan de production agricole, à l'outillage déjà à la disposition des fermes et aux réserves d'outillage du commerce. La première ordonnance restrictive, l'ordonnance R-1 du 16 janvier 1942, restreignit la production et l'importation d'outillage

agricole, entre le 1er novembre 1941 et le 31 octobre 1942, à 84.6 p. 100 de la production ou de l'importation de machines neuves en 1940, et à 140 p. 100 dans le cas des pièces de réparation. Dans l'ensemble, cela équivalait à 95.3 p. 100 des chiffres de 1940.

Le succès de ce plan se reflète dans le fait qu'en mai 1942 les Wholesale Implement Associations de Winnipeg, de Calgary et d'Edmonton n'accusaient aucun manque de machines de printemps importantes, tandis qu'à Saskatoon et à Regina, les machines de 1941 répondaient à 70 ou 90 p. 100 des besoins du printemps. Toutefois, les livraisons des usines depuis novembre 1941 ne répondirent qu'à 55 p. 100 des besoins du printemps des succursales de Regina de toutes les firmes.

L'administrateur demanda donc immédiatement une meilleure cote pour les matériaux insuffisants, afin de compléter la quote-part de 1942 en machines. Il finit par l'obtenir, mais une partie de l'outillage n'arriva pas à temps pour être employée. Dans l'ensemble, toutefois, l'outillage accordé aux cultivateurs en 1942, plus ce qui restait de 1941, équivalait probablement aux chiffres de 1940. Le plan de 1943 était déjà en préparation en avril 1942, six ou huit mois avant le temps où les besoins se sont fait sentir, afin d'assurer les matériaux suffisants. Les calculs préliminaires indiquaient qu'il faudrait en 1943 au moins 50 p. 100 des machines neuves qu'il y avait en 1940. Mais il fut impossible d'en accorder autant. D'après les fonctionnaires chargés de l'allocation des matériaux, 25 p. 100 au plus des machines neuves de 1940, en tonnes, et 150 p. 100 des pièces de réparation pouvaient être accordées en 1943, soit, en moyenne 60 p. 100 des matériaux employés en 1940. Cela nécessita une modification radicale des dimensions et des modèles de machines à produire pour l'année 1943, afin d'affecter ce minimum de matériaux à la seule production des machines neuves les plus indispensables.

M. Senn:

D. Qui a pris cette décision? Le régisseur canadien de l'acier?—R. Pardon?

D. Est-ce le régisseur canadien ou américain de l'acier qui a pris cette décision?—R. Le régisseur canadien de l'acier, ministère des Munitions et approvisionnements.

M. Fair:

D. Ces pourcentages ont-ils été relevés, dernièrement?—R. J'y arrive. L'administrateur des machines agricoles a réuni des représentants de l'industrie de l'outillage agricole et du ministère de l'Agriculture, ce dernier représenté par le Comité de l'Ouest du génie agricole et par un comité semblable venant de l'Est; on s'est entendu sur les besoins de machines les plus essentiels du plan de production agricole de 1943. Il en résulta une réduction d'environ 60 p. 100 dans les dimensions et les modèles de l'outillage. Ces recommandations furent incorporées dans l'ordonnance d'administrateur A-395, du 12 septembre 1943, qui établissait des maxima de production et d'importation pour la période du 1er novembre 1942 au 31 octobre 1943.

J'arrive au point qui vient d'être soulevé. Au début de l'année actuelle, le War Production Board des Etats-Unis dressa des plans en vue d'allouer plus de matériaux à l'industrie américaine de l'outillage agricole, afin d'accroître de quelque 30 p. 100 le nombre des machines, et de 130 à 160 p. 100 celui des pièces de réparation. Le Canada a suivi tout aussitôt. En conséquence, le programme canadien de production d'outillage agricole en 1943 représente, par unités, un tonnage d'environ 35 p. 100 de celui de 1940, au lieu de 25 p. 100 comme auparavant. Les pièces de réparation passeront de 150 p. 100 à 165 p. 100 de la production de 1940. La moyenne, en tonnes, sera d'environ 72 p. 100 de la production de 1940. En outre, l'ordonnance d'administrateur n° A-395 a été modifiée de telle sorte que la fin de la période de production et de vente de 1943 sera le 30 septembre au lieu du 31 octobre. Il y est aussi prévu que la production

des machines sera terminée le 1er juillet. Grâce à ces modifications, il est possible que les machines produites avec les matériaux alloués pour 1944 soient prêtes à mettre en service dès l'automne prochain. On n'a pas encore approuvé définitivement la quantité de machines agricoles neuves et de pièces de réparation à accorder en 1944. D'ici cette approbation, le coordonnateur des métaux, à la Commission des prix et du commerce, m'autorise à dire que les besoins minima essentiels de 1944 équivalent à 76.6 p. 100, en tonnes de la quantité de machines de 1940-41, et à 156 p. 100 des pièces de réparation.

Voilà ce qui s'est fait quant au volume de la production des machines sous les restrictions de guerre. Le rationnement des machines agricoles, élément nécessaire de ces restrictions, entra en vigueur sous le régime de l'ordonnance n° 192, du 1er octobre 1942, de la Commission des prix et du commerce, et à compter du 6 octobre. Pour assurer l'application de cette ordonnance, des agents du rationnement des machines agricoles ont été nommés dans quatorze endroits du pays. Vers la fin d'octobre 1942, on a conclu des arrangements en vertu desquels le ministère de l'Agriculture a proposé des spécialistes agricoles pour conseiller l'agent de chacun des quatorze centres de rationnement.

Ces deux fonctionnaires de chacun des centres recommandaient un cultivateur de l'endroit pour le poste de troisième membre de l'organisme local du rationnement; les trois ensemble formaient une commission d'appel pour les cas où l'agent du rationnement des machines agricoles refusait à un cultivateur le droit d'acheter de ces machines. La commission d'appel comprenait donc l'agent régional, le spécialiste agricole et le cultivateur choisi par ces derniers. La seule autre modification apportée aux conditions imposées par le rationnement, hors les détails d'administration, fut l'ordonnance n° 271, en date du 27 avril 1943 et entrant en vigueur le 8 mai, qui a soustrait seize articles au rationnement. Il s'agissait surtout de petites machines comme les instruments manuels, les pompes, les barattes, certains petits vaporisateurs, les régleuses de clôtures électrisées, les fourches à foin, les couveuses, qu'il ne semblait pas nécessaire de rationner. Voilà un aperçu de ce qui s'est fait depuis l'imposition des premières restrictions.

M. Rickard:

D. Les prix des pièces de réparation sont-ils plafonnés?—R. L'ordonnance A-8 de l'administrateur, en date du 4 février 1942, autorisait une hausse de 5 p. 100 des prix des machines pour les compagnies n'ayant pas imposé de majoration avant l'entrée en vigueur des règlements de la Commission des prix et du commerce. Je pense que ces règlements s'appliquaient aux ventes d'outillage agricole et de pièces de réparation.

M. BLAIR: Monsieur Armstrong, l'administrateur des machines agricoles peut-il veiller à l'uniformité des pièces, afin, par exemple, que les plaques de protection des faucheuses s'adaptent exactement à la faucheuse, les couteaux de faucheuses et de moisonneuses, de même que les dents des râteaux à cheval, les socs de charrues, les pointes des cultivateurs, les boulons à tête ronde et plate coupée de deux côtés pour tourner lorsqu'on veut retirer l'écrou, et les dents de herses? Avec une certaine uniformisation, je pense que les cultivateurs pourraient faire leurs réparations sans achat de nouvelles pièces. Les dents de râteaux, on les trouverait sur le vieux rateau mis au rancart. L'administrateur peut-il faire quelque chose dans ce sens? Ou préférez-vous prendre note vous-même de cette recommandation exprimant le point de vue du cultivateur?

Le PRÉSIDENT: Un instant. Ce dont M. Blair vient de parler est une question très importante. Je doute fort qu'elle entre dans ce que nous étudions actuellement, à savoir le rationnement de certains outillages agricoles. L'uniformisation des pièces d'outillage agricole est à souhaiter, sans doute, mais cela ne se rapporte guère à la question du rationnement; j'espère que vous me comprenez?

M. BLAIR: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: Je ne cherche pas à écarter cette question.

M. BLAIR: Je comprends parfaitement, monsieur le président; mais elle se rapporte au rationnement. Les vieilles machines pourraient fournir, très souvent, et sans beaucoup de travail, les pièces de réparation. Au contraire, il est impossible, actuellement, d'employer sur une machine d'une marque les pièces d'une autre marque. On cherche à vendre des pièces de réparation. L'autorité publique peut rectifier cela, et nos vieilles pièces pourront nous servir.

M. DONNELLY: Vous devriez vous adresser aux compagnies, et les induire toutes à fabriquer des machines de modèles uniformes.

M. BLAIR: Je parle à l'administrateur de l'outillage agricole.

Le président:

D. Monsieur Armstrong, avez-vous eu des difficultés particulières dans le cas d'articles comme les ustensiles de laiterie, etc., qui ont fait le sujet de beaucoup de discussion depuis un certain temps? Quels résultats a donné à ce sujet votre plus récent relevé, si vous en avez fait?—R. Durant l'année qui vient de prendre fin, les bidons d'expédition pour le lait et la crème manquaient beaucoup, et l'on ne pouvait en accélérer la production faute de matières premières. Je n'ai pas de chiffres ici, mais je sais qu'à la fin de l'an dernier une proportion assez bonne des minima fixés avait été mise à la disposition des cultivateurs. Vers la fin de l'an dernier, il a été nommé un administrateur des récipients métalliques, à la Commission des prix et du commerce, et c'est lui qui s'occupe depuis lors des bidons d'expédition. En 1943, à la fin d'avril, environ 80 p. 100 du minimum fixé pour les récipients d'expéditions étaient déjà fabriqués et mis dans le commerce.

M. DONNELLY: Ce qui est difficile, c'est d'obtenir qu'il soit fixé un minimum. Nous n'avions jamais fait de culture mixte; nous en faisons, parce qu'on nous y pousse, et nous n'obtenons pas la moitié de ce qu'il nous faut.

Le TÉMOIN: Cela, monsieur le président, relève de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. Cruickshank:

D. Le journal disait l'autre jour que, dans un accident de chemin de fer, six arracheuses de lin ont été détruites, dans le Québec, pendant leur expédition en Colombie-Britannique. Seront-elles remplacées?—R. De quoi s'agit-il?

D. Les journaux disent que dans un accident de chemin de fer,—je crois que c'était dans la province de Québec—, les six arracheuses de lin qui avaient été assignées à la Colombie-britannique ont été gravement avariées. Va-t-on les remplacer?—R. Je ne puis rien dire de ce cas particulier; mais si elle n'a pas reçu ces machines, la Colombie-britannique a encore droit à une quote-part de six. Si l'on a ce qu'il faut pour en fabriquer de nouvelles, il me semble que l'on en fabriquera.

D. Ce n'est peut-être pas là votre spécialité, je ne sais; mais voici, au cas où ce le serait: tant d'arracheuses sont autorisées pour l'ensemble du pays, et tant par région. Les journaux disent qu'on les a retournées à l'usine pour les faire réparer. Si on ne réussit pas à les réparer à temps, faudra-t-il que cette province se passe complètement d'arracheuses?—R. Pas dans ce cas, je ne le crois pas. Je pense qu'il reste assez d'arracheuses par ailleurs pour les remplacer.

D. Voilà ce que je veux savoir. Il se fera une nouvelle répartition?—R. Dans ce cas, oui.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Nelson Young pourra vous renseigner d'une manière précise à ce sujet.

M. Senn:

D. Monsieur Armstrong, est-ce qu'il vous a été plus difficile d'obtenir les pièces de rechange des machines importées que celles des machines canadiennes?

—R. Cela est plutôt d'ordre administratif. Je connais des cas où l'importation a été difficile; mais je ne crois pas que dans l'ensemble l'opération ait été beaucoup plus difficile d'un côté que de l'autre. Les manufactures, en effet, produisent selon le même système prioritaire dans les deux pays.

M. Ward:

D. Importons-nous beaucoup de machinerie agricole?—R. Oui. Nous importons autant de tonnes de matériaux et de machines complètes que nous en fabriquons ici.

D. Matériaux... Matières premières?—R. Matières premières et machines.

M. Senn:

D. Pourriez-vous nous donner le pourcentage approximatif des importations de machines américaines par rapport à notre production de machines agricoles? —R. Non, je n'ai pas de données à ce sujet.

M. Wright:

D. Monsieur Armstrong, vous pouvez peut-être me renseigner sur une situation qui a régné dans certaines parties de l'Ouest, l'an dernier et le printemps dernier. L'automne dernier, dans le Nord de la Saskatchewan, on manquait de moissonneuses-batteuses; il paraît qu'il fut alors accordé trente moissonneuses de plus à une compagnie de cette région, qui a son bureau central à Saskatoon. Les machines furent achetées par les cultivateurs. Certains payèrent à l'avance et attendirent une, deux, trois, quatre semaines. On télégraphiait à Toronto et Saskatoon. Enfin, les matériaux nécessaires à la fabrication de ces machines furent obtenus, tous sauf une petite pièce, relativement peu importante, et pour la fabrication de laquelle on manquait apparemment de matières premières. A cause de cela, les machines n'ont été livrées qu'au printemps.

L'automne dernier, en novembre, j'ai commandé une semeuse, de la manière ordinaire. J'attendais au moins une réponse. Elle m'est venue au temps de Pâques, en avril, et pour me dire que la machine était toute prête, sauf qu'il lui manquait encore ses disques. On n'avait pas dû obtenir les matériaux nécessaires à la fabrication des disques; nous n'avons donc reçu les semeuses, dans cette partie de la province, que le cinq ou le sept mai, presque en retard pour les semailles. Connaissez-vous quelque obstacle à la mise en disponibilité des matériaux nécessaires à la fabrication de telle ou telle pièce qui est seule à manquer à une machine déjà prête à la recevoir?—R. Oui, il y a eu un certain nombre de cas de ce genre, l'an dernier. A ce que je comprends, les matériaux étaient accordés, mais ne pouvaient être fabriqués ou apportés assez tôt. Il se produisait donc, à cause de quelques pièces, des retards dans la production des machines. Ce sont des cas imprévisibles.

D. Je crois que l'on pourrait remédier à cette situation en projetant le programme de production un peu plus tôt.—R. Depuis un an, je pense que les choses vont mieux; on obtient les matériaux, non plus strictement sur une base prioritaire, ce qui soumettait les fabricants d'outillage agricole à la concurrence d'autres fabricants, mais sur une base d'allocations, de quote-parts. Le total des allocations ne dépasse donc pas, ou ne doit pas dépasser la quantité totale de matériaux disponible. On s'attend donc à ce que les commandes soient remplies à temps.

D. Il y a certainement des améliorations qui s'imposaient, l'an dernier. Autre chose encore, quant aux pièces de réparation: le printemps dernier, les journaux demandaient aux fermiers de réparer leurs machines à temps, les machines à foin, les moissonneuses, etc.; et pourtant, dans l'Est du pays, les pièces de réparation des machines à foin n'étaient pas encore disponibles à l'époque de Pâques et ne paraissaient pas destinées à l'être avant un mois ou plus. Je trouve qu'on attend trop le dernier moment pour rendre les réparations possibles en accordant les pièces nécessaires aux vendeurs des régions où les

machines devront bientôt servir. Il me semble qu'on pourrait rendre les réparations possibles au moins deux ou trois mois avant le moment d'employer les machines.—R. Je pense que cette année les pièces de réparation devaient sortir beaucoup plus tôt que de coutume. Par exemple, les pièces de réparation des lieuses étaient déjà prêtes pour l'Ouest, en avril, soit à une période beaucoup plus avancée que la période normale, afin de répondre à la situation que vous avez décrite.

M. Evans:

D. La question de la toile à moissonneuse relève-t-elle de vous?—R. Cette question, pour autant qu'elle relève de l'administration des machines agricoles, figure au contingentement déterminé pour les pièces de réparation.

D. Ce contingentement a-t-il été augmenté, depuis un an?—R. Il sera cette année de 165 p. 100 de ce qu'il était durant la période de base.

M. Perley:

D. Avez-vous des chiffres sur l'importation de moissonneuses-batteuses, cette année, à comparer avec les chiffres de 1940? Pouvez-vous nous dire combien de ces machines ont été produites au Canada?—R. Non, je n'ai pas ces chiffres.

M. Wright:

D. Dans le Nord de la Saskatchewan, pendant la sécheresse, une certaine quantité de vieilles machines furent mises à la disposition des nouveaux colons; ce furent des lieuses, faucheuses, râteaux, etc., remontant à 1920, 1923, 1924; ces colons disent qu'il leur est maintenant très difficile de trouver des pièces de réparation pour ces antiquités. Est-ce que l'on s'occupe de chercher des pièces de réparation pour ces machines dans les endroits d'où elles ont été expédiées aux colons?—R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

D. Dans ce cas, je voudrais que vous y attiriez l'attention de l'autorité compétente; c'est un problème sérieux. Je connais un homme qui a dû attendre trois ou quatre semaines, en plein temps des moissons, les pièces de rechange qu'il lui fallait; il n'a pas réussi à rentrer sa moisson. Je crois qu'il convient de voir aux besoins de ces cultivateurs.

M. DONNELLY: N'y a-t-il pas une loi qui oblige les manufactures de machines à maintenir constamment une provision suffisante de pièces de rechange?

M. WRIGHT: Je croyais qu'il y en avait une

M. HENDERSON: Mais je ne crois pas qu'elle s'applique aux modèles désuets.

M. WRIGHT: Je crois que cela ne vise pas les modèles vieux de plus de dix ans.

M. DONNELLY: Quinze ans, je crois.

D. Vous avez dit, je crois, qu'il y a treize centres de rationnement des machines agricoles, par tout le Canada?—R. Quatorze.

D. Ce qui fait quatorze régions?—R. Oui.

D. Sur quoi s'établit le contingentement de chacune? Sur la quantité de machines employées durant la période de base, ainsi que sur la quantité allouée l'an dernier et cette année?—R. Oui, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre établit le contingentement de chaque région sur le pourcentage des ventes les années passées.

M. CRUICKSHANK: Je n'ai pas saisi la réponse donnée à M. Donnelly; comment établit-on le contingentement? Il peut y avoir des régions qui changent leurs genres de cultures, à la suite des appels du gouvernement.

M. DONNELLY: Par exemple, elles peuvent passer à la culture mixte.

M. CRUICKSHANK: Comment obtenir les pièces de réparation pour les gens de régions qui feraient cela?

Le PRÉSIDENT: C'est pour savoir cela que j'ai posé ma question. Je me demandais si l'on ne s'en tient pas trop strictement à la période de base. C'est

un système qui ne fonctionne pas très bien lorsque la production change de caractère.

M. CRUICKSHANK: Oui. Comment y arriverez-vous?

M. Rickard:

D. Pouvez-vous nous dire où sont ces bureaux de rationnement?—R. Où ils sont?

D. Oui, et quel est le contingentement établi pour chacun?—R. Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, Winnipeg, London, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Saint-Jean, Truro et Charlottetown.

M. Cruickshank:

D. Comment établissez-vous le contingentement des districts dont a parlé M. Donnelly, ceux qui change de caractère économique?—R. Les contingentements sont établis sur la base des ventes antérieures, mais il est prévu des appels à l'administrateur.

D. Même si, par exemple, les cultivateurs ne s'occupent d'aucune production particulière durant la période de base, s'ils commencent seulement?—R. On pourvoit à des appels dans ces cas.

M. Ross (Souris):

D. Quelle est la période de base?—R. Les ventes des cinq années précédentes servent de base.

D. Vous avez dit, je crois, qu'il y a trois membres?—R. Oui, à chacun des centres.

D. Et qu'il y en a deux de nommés, ainsi qu'un troisième choisi parmi les cultivateurs?—R. Oui.

D. Qui le choisit?—R. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

D. Sur le conseil de qui?—R. De l'agent local du rationnement des machines agricoles, et du spécialiste agricole consultant.

D. Donc les cultivateurs ne sont pas consultés quant au choix de leur représentant?—R. Oui.

D. Qui est consulté? Seulement le ministère de l'Agriculture?—R. En Colombie-Britannique, le spécialiste consultant est M. Moe, de l'Université de la Colombie-Britannique.

D. Il vous recommande un cultivateur, n'est-ce pas?—R. On lui demande, ainsi qu'à l'agent local du rationnement, de suggérer un cultivateur de la région qui serait en mesure d'agir comme troisième membre.

Le PRÉSIDENT: Je puis dire à ce propos qu'au Manitoba le spécialiste consultant est le professeur de génie agricole de l'Université du Manitoba; il y a aussi un cultivateur, dont je ne me rappelle pas le nom; on le consulte sur toutes ces questions. Je suppose que cela se fait de concert avec le ministère de l'Agriculture.

M. CRUICKSHANK: Je voulais simplement savoir qui est responsable.

M. Ross (*Souris*): Ces contingentements sont-ils plutôt rigides?

Le TÉMOIN: Non, tous sont soumis à un droit d'appel.

M. Ross (Souris):

D. Dans le cas d'une série de mauvaises récoltes, par exemple, suivies de plusieurs bonnes années où il faut plus de machines agricoles, comment établissez-vous le contingentement?—R. Le contingentement est établi pour des régions plutôt vastes, par exemple pour l'ensemble du Manitoba; on ne tient guère compte des cas particuliers.

D. Alors, comment se fait le rationnement par districts? Ne varie-t-il pas beaucoup en raison des conditions locales?—R. Je ne saurais répondre à cette question, je ne pourrais vous donner exactement les contingentements de districts.

D. A ce que je comprends, le système a été plutôt sévère et s'est avéré assez injuste à l'endroit de certains districts, sous ce seul aspect.—R. Je ne sache pas qu'il ait été présenté de nombreux appels à la suite d'injustices de cette nature, et toutes les mesures possibles ont été prises pour corriger la situation.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs; vous êtes deux ou trois à parler ensemble. M. Evans, puis M. Léger, ont des questions à poser.

M. McDIARMID: Moi, je suis de l'Est, je n'ai pas de chance de poser des questions.

Un DÉPUTÉ: Qui vous a fait taire?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs, je vous en prie.

M. EVANS: J'ai demandé à M. Armstrong le nom des membres des bureaux de Saskatoon et de Regina.

Le TÉMOIN: L'agent de Saskatoon est M. R. H. Potter, et le spécialiste consultant, M. E. A. Hardy, de l'Université de la Saskatchewan. Le représentant des cultivateurs est M. W. M. Brooke. L'agent de Regina est M. C. W. Martin; le spécialiste consultant, M. L. B. Thompson, et le représentant des cultivateurs, M. C. O. Smith.

Le PRÉSIDENT: A votre tour, monsieur Léger.

M. Léger:

D. Pourriez-vous dire au Comité pourquoi le bureau de rationnement a été déplacé de Moncton à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?—R. Je ne pourrais pas répondre à cette question.

D. Nous donneriez-vous le nom des membres du bureau de Saint-Jean?—R. Oui. L'agent est M. K. Jewett; le spécialiste est M. C. F. Bailey, surintendant de la station expérimentale du Dominion, et le représentant des cultivateurs est M. L. A. Donovan.

M. Douglas (Queens):

D. Pouvez-vous nous donner le nom des membres de bureaux de Montréal et de Québec?—R. A Montréal, l'agent du rationnement est M. E. B. Hyndman, le spécialiste est M. L. G. Heimpel, du Collège Macdonald, et le représentant des cultivateurs est M. H. C. Bois.

D. Et à Québec?—R. Agent, M. Alphonse Blouin; spécialiste, M. André Auger.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a dit Toronto?

Le TÉMOIN: Toronto: agent, M. R. M. Knox; spécialiste, M. J. A. Carrol, du ministère provincial de l'Agriculture.

Le PRÉSIDENT: Et le représentant des cultivateurs?

Le TÉMOIN: M. Young.

M. Rickard:

D. Il est de la région de Toronto?—R. Le cultivateur?

D. Oui.—R. L'adresse indiquée est Milliken.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un s'informe au sujet du Manitoba.

M. ROSS (*Souris*): Le bureau du rationnement au Manitoba.

Le TÉMOIN: Agent, R. C. Trimble; spécialiste, le professeur L. G. Shanks; cultivateur, M. A. T. Rice.

M. Fair:

D. Pourriez-vous nous donner, en ordre, le nom des représentants d'Edmonton et de Calgary?—R. Agent, A. W. C. Trimble; spécialiste, le professeur J. MacGregor Smith; cultivateur, James Paul. Calgary: M. R. G. Smith et M. W. H. Fairfield, station expérimentale du Dominion à Lethbridge; cultivateur, M. H. P. Wright, d'Airdrie.

Le PRÉSIDENT: M. MacDiarmid, vous avez quelque chose à dire?

M. MacDiarmid:

D. Les pompes électriques sont-elles de votre ressort? Les pompes électriques pour trayeuses?—R. Oui, les pompes électriques.

D. Voici le cas d'un cultivateur qui s'est adressé à moi. Il est seul avec sa femme; ils ont quinze vaches, je crois. Ils ont demandé la permission, à la Commission des prix, d'acheter une pompe; le permis est indispensable. On leur a répondu qu'ils n'ont pas besoin de pompe. Quand on connaît un peu les travaux de ferme de l'Est de l'Ontario, on sait qu'il s'y fait de la culture mixte et de l'élevage, et qu'un homme seul ne suffit pas à 100 acres de terre. Cette pompe électrique est tout à fait nécessaire; on leur dit qu'elle ne l'est pas. Ils ne peuvent se trouver de main-d'œuvre auxiliaire. Les six garçons de ferme qui sont arrivés à Alexandria l'autre jour viennent de l'Ouest et ne savent pas traire les vaches. La pompe leur rendrait service, mais ils n'ont pas la permission de l'acheter. Je voudrais savoir pourquoi c'est à vous de la Commission à dire qui a besoin d'une pompe et qui n'en a pas besoin. Voilà une pompe qui servirait à traire les vaches d'un cultivateur; mais on lui dit qu'il n'en a pas besoin. J'aimerais des explications.—R. Le cultivateur a le droit d'en appeler. La commission d'appel se compose de l'agent du rationnement, du spécialiste consultant et du représentant des cultivateurs. Y a-t-il eu appel, dans ce cas?

D. Il a fait appel cette semaine. Il me paraît ridicule, dans un temps où la main-d'œuvre est si rare que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dise: "Vous ne l'aurez pas, cette pompe; nous ne trouvons pas qu'elle vous est nécessaire. Vous pouvez faire votre besogne et traire dix ou quinze vaches sans aide".—R. Il se peut, monsieur, que le nombre de pompes ne suffise pas à...

D. Nous pouvons obtenir les pompes facilement, avec un permis. La compagnie nous a dit: "Des pompes, nous en avons de toutes les sortes; il ne vous manque qu'un permis". Il y a moyen d'en trouver. Votre argument ne tient pas.

M. CRUICKSHANK: La même chose s'est produite dans ma circonscription. Il y avait une pompe à vendre, mais pas de permis pour l'acheter.

M. MACDIARMID: La même chose est arrivée dans le cas des matériaux à toitures.

M. MacDiarmid:

D. Les matériaux de couverture relèvent-ils de vous?—R. Non.

D. Les intéressés pourraient en acheter, mais ils ne le peuvent faute d'un permis.

M. Rickard:

D. Dans le cas de ces pompes, votre système prioritaire oblige-t-il à obtenir un permis?—R. Pour les pompes électriques, oui. Ce n'est pas une cote prioritaire, c'est un permis. Les pompes qui ne sont plus soumises au rationnement sont les pompes de puits, en bois, et les vérins de pompes.

M. Cruickshank:

D. Où se procure-t-on le permis?—R. Chez l'agent de rationnement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

D. Voilà la réponse à ce que nous demandons depuis trois semaines. Pourrons-nous interroger ici, sur ces questions, les fonctionnaires de la Commission des prix?

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que la Commission des prix saura tout de cette discussion.

M. CRUICKSHANK: Pourrons-nous interroger ces fonctionnaires ici?

Le PRÉSIDENT: Pour l'instant, interrogeons M. Armstrong jusqu'au bout. Pour le reste, nous verrons plus tard.

M. MACDIARMID: On peut en trouver.

Le PRÉSIDENT: M. Armstrong n'a pas pu encore expliquer la situation des pompes électriques. On pourrait le laisser parler maintenant?

M. MACDIARMID: Si cela vous va.

Le TÉMOIN: Dans l'Est, la pression d'eau autorisée pour usage domestique est de 50 p. 100 plus faible que celle de 1940; cela signifie que les pompes disponibles seront distribuées aussi équitablement que possible par le manufacturier, sous la direction de l'administrateur, et en tenant compte de cette faible pression. L'agent du rationnement des machines agricoles sait combien de pompes électriques sont allouées à son territoire. Il sait, sur avis, à quelle date il commencera à étudier les demandes de pompes électriques et à distribuer les pompes disponibles. S'il y a plus de demandes que de pompes, il étudie de nouveau les demandes afin de reconnaître les cas les plus urgents.

M. MacDiarmid:

D. Les pompes, il y en a. On nous dit que nous en aurons dès que nous aurons un permis.—R. Monsieur le président, on pourrait porter ce cas directement à l'administrateur.

Le président:

D. Je suppose que l'agent local tient bon compte des besoins généraux de sa région toute entière, lorsqu'il étudie chaque cas particulier. La demande est présentée alors, je pense bien, à l'agent du rationnement, puis elle passe à la commission d'appel. Dans le cas dont il s'agit, le permis a été refusé. Il me semble qu'il conviendrait de remettre ce cas à l'étude.

M. SOPER: Je pense que je me dois de prendre la défense de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. J'ai eu un cas de ce genre, il n'y a pas longtemps; un cultivateur avait acheté une trayeuse de la De Laval Company; durant deux mois, la compagnie lui dit qu'elle ne réussissait pas à obtenir de permis à la Commission des prix. Je suis allé à la Commission des prix et il fut découvert que jamais la compagnie n'avait présenté de demande de permis pour vendre une trayeuse à ce cultivateur. On me dit à la Commission que la réponse à ces demandes ne tarde jamais plus que vingt-quatre heures, à cause de la nature urgente des besoins de machines agricoles. Je suis retourné en faire part au cultivateur, qui a fait une scène aux gens de la compagnie et leur a fait admettre qu'ils n'avaient pas demandé de permis parce qu'ils étaient à court de machines. Moins d'une semaine plus tard, ils lui avaient installé une machine d'occasion. Au lieu d'admettre leur tort, ils le rejetaient sur la Commission des prix.

Le PRÉSIDENT: Cela va faire plaisir à M. Gordon.

M. Leclerc:

D. Les rations sont-elles les mêmes pour toutes les provinces?—R. Oui. Les contingents de machines disponibles s'appliquent à tout le Canada, à cette exception, qu'en 1943, le pays fut divisé en deux, l'Est et l'Ouest. La Colombie-Britannique est jointe à l'Est. Cela parce que les machines dont on a besoin ne sont pas les mêmes dans les deux divisions. Sauf cette distinction entre l'Ouest d'un côté et, de l'autre, l'Est et la Colombie-Britannique, les contingentements sont partout uniformes.

M. Cardiff:

D. Les trayeuses et leur contingentement relèvent-ils de vous?—R. Non, de l'administrateur. Je ne suis que le représentant du ministère de l'Agriculture.

D. A ce que je comprends, le contingent de trayeuses est restreint au nombre des ventes faites en 1941 pour l'année 1942. Le ministre de l'Agricul-

ture, l'autre jour, nous a dit qu'il y avait eu une certaine augmentation. Pouvez-vous nous dire ce qu'elle représente?—R. Oui; le contingent de trayeuses est fixé à 200 p. 100 du chiffre de 1940.

Le président:

D. De 1940?—R. Oui.

M. Cardiff:

D. Qu'était-il l'an dernier? Vous parlez de cette année?—R. Oui, de 1943; vous voulez le chiffre de 1942?

D. Oui.—R. C'est le même.

D. M. Gardiner dit qu'il y a eu augmentation.

M. Lafontaine:

D. Et en 1941?

Le président:

D. Avez-vous le chiffre de 1941?—R. Il n'y avait pas alors de contingentement. L'ordonnance R-1 est du 1er novembre 1941.

M. Cardiff:

D. L'enceinte de ce Comité n'est probablement pas l'endroit où il convient d'en parler, mais je suis persuadé que le ministère a bien fait d'augmenter le contingent de trayeuses pour 1943; avant la fin de l'année, la production de fromage pourrait bien baisser parce que les cultivateurs manquent de main-d'œuvre et devront ou bien acheter des trayeuses ou bien se défaire de leurs vaches laitières, une décision que plusieurs cultivateurs se voient contraints de prendre.—R. Chaque fois qu'il lui est possible de se procurer des matériaux, le manufacturier est libre de demander à l'administrateur une augmentation de contingent; je crois que cela s'est produit récemment, dans le cas des trayeuses.

M. Fair:

D. M. Armstrong pourrait-il nous renseigner sur la question des revêtements métalliques pour toitures? Je causais, il n'y a pas longtemps, avec un cultivateur des environs de cette ville dont la grange est couverte d'une toiture de bardeaux en très mauvais état. Il voudrait la remplacer par une toiture en métal, à condition d'obtenir un permis. Le métal peut se trouver, mais non pas le permis. Que faudrait-il faire pour obtenir ces matériaux? La toiture est en très mauvais état. La grange abrite tant bien que mal un troupeau de vaches laitières.—R. Ai-je bien compris que le métal est disponible?

D. Oui.—R. L'ordonnance n° 12 du régisseur de la construction restreint l'usage du fer galvanisé sur les bâtiments de ferme à la réparation de bâtiments déjà recouverts en métal; et il ne faut pas, je crois, que le matériel de réparation excède 20 p. 100 du matériel déjà en place.

M. SOPER: Il a droit à un cinquième.

Le TÉMOIN: 20 p. 100 de l'ensemble de la toiture, je crois.

M. Rickard:

D. En est-il ainsi seulement pour la réparation des toitures métalliques, ou pour n'importe quelles toitures?—R. Les toitures métalliques déjà en place. Par exemple, j'ai moi-même une remise de 50 pieds de longueur couverte de bardeaux; nous avons voulu la couvrir d'acier, mais l'agent nous a dit que l'acier était accordé seulement pour des réparations, non pas pour la toiture de nouvelles bâtisses.

M. FAIR: Envisagez la situation dans laquelle se trouve cet individu. Il a une vieille grange dont les bardeaux sont en mauvais état; il veut les remplacer par une toiture d'acier.

Le PRÉSIDENT: Cela paraît relever du régisseur de la construction.

Le TÉMOIN: L'ordonnance qui intervient est la 12e du régisseur de la construction.

M. RICKARD: A ce que je comprends, si une compagnie qui vend de ces matériaux en a en stock, il est possible d'obtenir un permis, pourvu que le contingentement soit respecté. Elle peut vendre tant tous les trois mois, puis attendre le contingent suivant.

Le président:

D. Monsieur Armstrong, avez-vous étudié la question de la ficelle d'engerbage?—R. Oui, avec les fonctionnaires de la régie des approvisionnements.

D. Pouvez-vous nous dire quelque chose sur ce que sera la situation, l'été prochain, sous le rapport de la ficelle d'engerbage? A-t-on pris des mesures pour en assurer un approvisionnement suffisant?—R. Je ne sais pas, monsieur le président, si les chiffres peuvent ou non être donnés publiquement.

D. La question a été étudiée, n'est-ce pas?—R. Oui, et je crois qu'on est assuré d'un approvisionnement suffisant pour une récolte normale.

M. FAIR: Monsieur le président, la ficelle qui est produite actuellement,—celle de 500 pieds aura-t-elle la même résistance et le même poids uniforme que notre ancienne ficelle de 550 et de 600 pieds? Ou bien sera-t-elle noueuse comme on en a vu? Dans ce cas, on peut s'attendre à des désagréments interminables à cause des nœuds.

Le TÉMOIN: Je regrette, je ne puis répondre à cette question.

M. RENNIE: La question des machines routières de cantons relève-t-elle de vous?

Le TÉMOIN: Les machines routières relèvent de l'administration de l'outillage agricole.

Le PRÉSIDENT: Du même bureau que l'outillage agricole.

M. MACDIARMID: Votre ministère a-t-il son mot à dire dans le choix des demandes agréées? En cas d'incendie, a-t-on droit à une toiture?

Le TÉMOIN: Cela relève du régisseur de la construction.

M. MACDIARMID: Avec un permis, le cultivateur dont il s'agit obtiendra une toiture neuve; il connaît un vendeur qui lui offre les matériaux. Pas besoin d'aller jusqu'au fabricant; il y a des vendeurs au détail qui n'attendent qu'un permis pour faire la livraison.

Le TÉMOIN: Je ne puis répondre à cela. Je ne puis vous donner le détail de l'ordonnance du régisseur. Je n'en ai que le numéro.

M. MACDIARMID: Avec un permis, m'a-t-on dit, on trouverait tout chez le vendeur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacDiarmid, cette question relève du régisseur de la construction plutôt que de l'administrateur des machines agricoles.

Le président:

D. Monsieur Armstrong, que fait-on dans le cas des pièces de réparation de pompes métalliques et autres choses du genre, dont le besoin est parfois très pressant?—R. On a adopté un système qui permet de télégraphier ou de téléphoner à l'agent du rationnement ou de recourir à tout autre moyen expéditif pour obtenir une pièce de rechange en cas de gel ou de bris irréparable; la demande écrite peut être soumise par la suite.

D. Je vous fais remarquer cela dans le compte-rendu, monsieur Armstrong, parce que je crois qu'il convient d'y attirer l'attention de l'administrateur des machines agricoles. Nous savons dans quelle situation l'on peut se trouver lorsque, par accident ou autrement, une pompe, à la campagne, loin de la ville, vient à se briser et nous laisse sans eau, sans même de réserve suffisante pour la journée. Ce serait un peu fort qu'il faille alors dépêcher quelqu'un à Régina,

Calgary ou Winnipeg pour obtenir la permission d'acheter des pièces de réparation.—R. Pardon, ces pièces-là ne sont pas rationnées. Il n'est pas besoin de permis pour en acheter.

D. Dans le cas d'une pompe?—R. Il faut un permis pour une pompe neuve.

D. Un matin, en se levant, on peut trouver la pompe brisée d'une manière irréparable.—R. C'est alors qu'on peut téléphoner ou télégraphier à l'agent du rationnement et se faire accorder la permission, sauf à remplir ensuite la formule de demande.

M. RICKARD: Quelle est l'adresse de l'agent du rationnement, à Toronto, et qui est-il?

Le PRÉSIDENT: Son nom a été donné tantôt.

Le TÉMOIN: R. M. Knox, 408, Northern Ontario Building; 330, rue Bay, Toronto.

M. FAIR: Avez-vous l'adresse du régisseur de la construction, à Ottawa?

Le TÉMOIN: Ministère des Munitions et approvisionnements, immeuble N° 3.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

Messieurs, le docteur Swaine devait venir, cet après-midi, mais il y a eu un malentendu et il ne se trouve pas en ville; nous devrons donc le recevoir un autre jour. Il sera peut-être de retour demain matin,—je ne puis l'affirmer. En tout cas, je suppose que vous me laissez la charge d'arranger sa visite. Le docteur Swaine est directeur des services scientifiques du ministère de l'Agriculture.

Si vous n'avez plus de questions à poser à M. Armstrong, il me reste à lui dire que nous lui savons gré de son témoignage d'aujourd'hui. Je pense que le Comité en a tiré beaucoup de renseignements précieux, et j'espère qu'il transmettra les observations des membres à M. Bloom, dont relève cette régie à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. CRUICKSHANK: Monsieur le président, quand pourrons-nous recevoir M. Nadeau de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre? Faut-il proposer qu'il soit assigné? Y a-t-il quelque raison qui nous empêche de recevoir un représentant quelconque de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité de décider. Je ferai simplement remarquer que notre ordre de renvoi spécifie les sujets dont le Comité doit s'enquérir. Une fois ce travail terminé, le Comité doit décider quels témoignages il entendra. Il nous reste une couple de témoins à entendre sur le sujet actuellement à l'étude. Ensuite, le comité du programme pourra se réunir et décider du cours ultérieur de notre travail. Nous n'avons reçu personne encore du Conseil des recherches nationales. Je ne sais pas si le Comité voudra ou non assigner des représentants du Conseil des recherches; mais je ne comptais pas appeler de témoins de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avant d'avoir réglé le cas du Conseil des recherches. Il me semble qu'il faut d'abord finir ce que nous avons commencé en vertu de notre ordre de renvoi.

M. CRUICKSHANK: Pour ma part, et pour ce qui touche à ma province, je pense que les meilleurs renseignements que nous puissions obtenir actuellement nous viendraient de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Aujourd'hui même, par exemple, le Comité de l'Agriculture est en séance alors que les crédits du ministre de l'Agriculture sont présentés à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Non, monsieur. Le ministre de l'Agriculture a fini de présenter ses crédits avant notre séance de cet après-midi.

M. CRUICKSHANK: Alors je me trompe. Je n'étais pas sûr.

Le PRÉSIDENT: Les questions qui relèvent de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans le domaine que nous étudions, ont été discutées assez complètement à la Chambre.

M. CRUICKSHANK: C'est votre opinion, monsieur le président; pas la mienne. Avec tout le respect que je dois au comité du programme . . .

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de faire remarquer que le comité du programme n'a pas encore étudié la question; aussi, ne le blâmez pas.

M. CRUICKSHANK: Il ne paraît pas l'avoir étudiée encore; mais, à ce qu'il me semble, la proposition qui a été adoptée unanimement nous donnait le droit d'assigner ces personnes; elle n'a pas été présentée sous sa forme première, pour une raison qui est restée obscure. J'avais compris,—peut-être ai-je été mal renseigné par les membres du Comité—, que nous aurions le droit d'appeler ici les membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Pour une raison incompréhensible et que je puis seulement imaginer, nous ne pourrons entendre les représentants de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre que vers la fin de la session, quand le Comité n'existera plus. Or, je ne puis concevoir pourquoi nous ne pouvons agir. S'il nous faut un ordre de renvoi, obtenons-le. Siégeons quatre fois s'il le faut et finissons-en avec ces témoins, mais allons-y franchement. Je ne donne que mon opinion personnelle,—je n'essaie pas de dire qu'on m'a forcé de me taire—, on m'a toujours écouté avec attention et bienveillance . . .

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit qu'on vous a forcé de vous taire?

M. CRUICKSHANK: Non, qu'on ne m'a pas forcé. Je voudrais bien voir quelqu'un me réduire au silence. J'ai le droit de dire ce que je pense, et ce que je pense, c'est que, pour une raison ou pour une autre, quelqu'un,—je ne sais qui—, nous empêche d'assigner des témoins de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. S'il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir les renseignements que je désire, je me ferai probablement critiquer à la Chambre pour avoir retardé l'adoption des crédits présentés par M. Ilsley.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cruickshank, je vous ai fait remarquer que notre ordre de renvoi porte sur les questions que nous avons étudiées jusqu'ici et que nous n'avons pas encore fini d'examiner. Quand nous aurons fini, il appartiendra au comité du programme de faire ses recommandations sur le travail ultérieur du Comité. Je trouve cela raisonnable. Nous avons encore des témoins à appeler; quand nous les aurons entendus, nous pourrons décider de ce qui restera à faire.

M. CRUICKSHANK: C'est-à-dire après la session.

M. RICKARD: Il ne reste que deux témoins, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Si nous n'en appelons pas du Conseil des recherches nationales.

M. LÉGER: Je propose l'ajournement du Comité jusqu'à convocation par le président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

PROCÈS-VERBAUX

comprenant les troisième et quatrième rapports

Fascicule n° 16

SÉANCES DES VENDREDI 16 JUILLET 1943

et

LUNDI 19 JUILLET 1943

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

RAPPORTS À LA CHAMBRE

TROISIÈME RAPPORT

Le MARDI 20 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité a tenu cinq séances. Il a examiné les rapports et les comptes de la Commission canadienne du blé pour l'année de récolte 1941-1942, et analysé les programmes en œuvre depuis l'adoption des arrêtés en conseil 1800, 1801, 1802 et 1803.

Le Comité a entendu les témoins suivants:

M. Geo. M. McIvor, commissaire en chef,
M. R. Finlay, régisseur, et
M. C. D. Davidson, statisticien.

Le Comité apprécie le rôle des fonctionnaires de la Commission canadienne du blé, qui ont su présenter les rapports et comptes avec clarté et précision.

Il a été agréable au Comité d'apprendre que deux recommandations particulières, énoncées dans le rapport de l'an dernier, ont été suivies d'effet. A cet égard, le Comité recommande que les fonctionnaires de la Commission canadienne du blé poursuivent leurs efforts en vue d'obtenir une plus forte réduction dans les frais de manutention et d'entreposage.

Le Comité se réjouit des mesures prises qui ont permis aux hommes entrant dans les services armés de livrer l'entière quantité de blé dans laquelle ils possédaient un intérêt, et il recommande que ces mesures s'étendent à la vente de la récolte de 1943-1944.

De l'avis du Comité, le gouvernement devrait approfondir la question de l'écoulement du lin.

Etant donné les conditions anormales du transport, et de l'entreposage du grain, le Comité conseille fortement d'étudier l'avantage qu'il y aurait de payer l'emmagasinage sur les fermes.

Le Comité formule les recommandations suivantes:

(1) La Commission du blé devrait procéder à plus ample étude du système qui assurerait l'attribution de wagons aux localités d'élévateurs, afin de favoriser le transport du grain des producteurs.

(2) Il faudrait maintenir un étroit contrôle sur l'écart entre le prix de plafond des grains de provende et le prix payé par les éleveurs de bestiaux dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique.

(3) Le gouvernement devrait étudier l'utilité d'autoriser la Commission canadienne du blé à assumer le contrôle, en ce qui concerne la manutention et l'écoulement de l'avoine et de l'orge, sur la base d'une mise en commun, d'après la qualité.

(4) Il serait avantageux de continuer à soumettre à un comité de la Chambre le rapport annuel de la Commission canadienne du blé.

Ci-annexée copie des témoignages recueillis par votre Comité.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. G. WEIR.

85013—1½

QUATRIÈME RAPPORT

Le MARDI 20 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

L'ordre de renvoi conférait au Comité le pouvoir:

1. D'enquêter sur les programmes d'écoulement mis à exécution en temps de guerre par le ministère de l'Agriculture et autres organisme du gouvernement, en ce qui concerne:
   (*a*) L'Office du ravitaillement en produits agricoles;
   (*b*) L'Office des produits spéciaux;
   (*c*) L'Office des produits laitiers;
   (*d*) La Commission des viandes;
2. De passer en revue les recherches agricoles effectuées par le ministère de l'Agriculture et autres organisme du gouvernement; et
3. D'enquêter sur l'administration du rationnement des machines agricoles.

Le Comité a convoqué les hauts fonctionnaires chargés d'administrer les divers organismes de production et d'écoulement en temps de guerre, institués au sein du ministère de l'Agriculture.

Chaque haut fonctionnaire a décrit le programme de l'organisme particulier dont il avait la direction. Grâce à l'interrogatoire des témoins, le Comité a obtenu des renseignements détaillés et précieux sur les programmes mis à exécution.

Au début de la guerre, la production de la plupart des denrées agricoles était excédentaire au Canada. Ce n'est que vers la dernière moitié de 1942 qu'il a été possible de fixer des objectifs de production. Jusqu'à maintenant, le Canada a rempli tous ses engagements en vue de fournir au Royaume-Uni des quantités convenues de produits alimentaires.

Cependant, la demande accrue de la part de nos Forces armées et des approvisionnements de navires, les exigences des Américains au Canada et en Alaska, le ravitaillement des habitants de Terre-Neuve, les besoins éventuels des pays occupés, de même que la demande accrue de la part de la population canadienne, pousseront probablement à la limite de ce qu'elle peuvent fournir les ressources canadiennes productives de denrées alimentaires.

En conséquence, le Comité est d'avis que la production canadienne de vivres devrait être l'objet d'un encouragement supplémentaire.

Les mesures prises pour uniformiser les procédés de préparation et de classement, destinés à maintenir la qualité des produits du porc expédié au Royaume-Uni, ont suscité un vif intérêt.

Le perfectionnement des procédés d'entreposage, de mise en conserve et de déshydratation des pommes de terre, des légumes, des fruits, des œufs et du lait, s'est avéré plus important encore. L'économie d'espace ainsi réalisée dans les entrepôts et à bord des navires facilite énormément la fourniture d'aliments concentrés à la Grande-Bretagne, à nos Alliés et à notre propre armée. Après la guerre, ces perfectionnements, influeront beaucoup, croit-on, sur l'emploi de plusieurs produits agricoles, périssables ou demi-périssables.

Le Comité constate avec satisfaction les mesures prises par le ministère pour assurer un approvisionnement suffisant de certains produits agricoles essentiels dont les disponibilités ont été sérieusement mises en péril depuis l'ouverture des hostilités. Les produits les plus atteints sont les graines de plantes potagères, les produits antiparasites, les fongicides et les plantes oléagineuses et fibreuses.

Le Comité a également enquêté sur le programme d'assistance au transport des grains de provende expédiés vers l'est du Canada et vers la Colombie-Britannique, sur la subvention payée à l'égard du blé de provende et sur la prime au transport des engrais chimiques expédiés vers l'est du Canada. Le Comité estime que cette assistance devrait être maintenue en vue d'accroître la production du bétail.

Le Comité a passé en revue le programme du rationnement des machines agricoles, ainsi que les mesures adoptées par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture pour assurer un approvisionnement suffisant d'outillage agricole.

A la suite de ses investigations sur l'écoulement des produits agricoles, le Comité a l'honneur de formuler les recommandations suivantes:

1. Les frais de production devraient être moins ignorés lors du paiement de primes ou de l'établissement de prix relativement aux produits agricoles.
2. (*a*) La Commission des viandes devrait être en mesure de prendre toutes les précautions voulues pour éviter la disproportion entre le prix du bétail sur pied et le prix minimum des carcasses de bœuf; elle devrait également veiller à ce que le prix auquel le producteur vend les porcs soit proportionné aux prix demandés par le conditionneur pour les produits du porc;
   (*b*) En vue de conserver au bacon canadien, après la guerre, sa haute réputation, le ministère devrait maintenir le contrôle qu'il exerce sur la qualité des produits du porc exportés du Canada.
3. Il faudrait obliger les postes autorisés de classement d'œufs à publier leurs relevés de classement.
4. Il faudrait étudier la possibilité de vendre les œufs au poids plutôt qu'à la douzaine.
5. Il faudrait étudier la possibilité de payer une prime sur le beurre de laiterie vendu durant la saison de production d'hiver.
6. Il faudrait, comme encouragement à l'augmentation de la production du lait, étudier la possibilité de payer une prime, durant les mois d'été, sur le lait évaporé.
7. Il faudrait, afin d'aider à soulager la pénurie d'entrepôts dans l'Ouest canadien, prendre des mesures immédiates pour transporter la plus grande quantité possible de grain de provende dans l'est du Canada.
8. Il faudrait, vu la nécessité de maintenir le rationnement de l'outillage agricole, s'efforcer de standardiser les principales machines agricoles ainsi que les réparations, et il faudrait augmenter les priorités sur l'outillage agricole essentiel.
9. Il faudrait étudier la possibilité de nommer aux offices de vente un nombre suffisant de représentants des producteurs.

Le Comité a aussi fait une revue du travail scientifique entrepris pour le ministère de l'Agriculture par les fermes expérimentales nationales et par la Division du service scientifique de ce ministère. Les résultats possibles, tant au point de vue de la production de nouvelles variétés qu'à celui de la découverte d'autres usages pour les produits agricoles, ouvrent des horizons intéressants.

Le Comité estime qu'il faudrait donner une plus grande publicité aux résultats obtenus par les études scientifiques et les travaux d'expérimentation du ministère de l'Agriculture, et qu'il faudrait, à l'égard des travaux de ce genre dans l'intérêt de l'agriculture, reconnaître au personnel s'occupant de recherches agricoles tout le mérite des résultats obtenus, afin de l'encourager à ce travail et de renseigner le public sur ce qui s'accomplit dans ce sens.

Vu l'importance des recherches scientifiques, pour la production de nouvelles variétés et pour la découverte de nouvelles utilisations des produits agricoles, et vu l'excellent travail en cours, surtout depuis la guerre, sur la déshydratation, l'entreposage et la conservation des produits agricoles, périssables et semi-périssables, le Comité insiste sur la poursuite des recherches de ce genre.

Le Comité a constaté chez les fonctionnaires interrogés une grande compétence et une connaissance approfondie des fonctions qui leur incombent. Il tient à exprimer à ces fonctionnaires son appréciation de la courtoisie avec laquelle ils l'ont renseigné.

Ci-annexée copie des témoignages recueillis par votre Comité.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. G. WEIR.

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 16 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Blair, Clark, Cloutier, Cruickshank, Dechêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Ferron, Fontaine, Furniss, Golding, Lafontaine, Leclerc, Léger, MacDiarmid, MacKenzie (*Lambton-Kent*), Matthews, Nielsen (Mme), Perley, Quelch, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Soper, Ward, Weir, Wright.

Le président soumet le rapport suivant au nom du comité du programme:

Votre comité du programme s'est réuni et a étudié l'opportunité de tenir d'autres séances du Comité relativement à l'ordre de renvoi que lui a référé la Chambre des communes.

Votre comité a terminé l'enquête proposée par l'ordre de renvoi, sauf quant à l'assignation de représentants du Conseil national de recherches et d'un représentant du service technique du ministère de l'Agriculture.

Vu la discussion à la Chambre des communes relative à la production du caoutchouc synthétique il est douteux que les fonctionnaires du Conseil national de recherches puissent fournir d'autres données au comité à cet égard.

Quant à l'assignation des représentants de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il ne faut pas oublier:

1. Que l'ordre de renvoi n'accorde pas cette autorisation au comité, et
2. Que l'amendement proposé par M. Diefenbaker au rapport du comité du programme du lundi 10 juin, pourrait en un sens empêcher le Comité d'appeler ces représentants, et
3. Que le ministre des Finances a traité à la Chambre de presque toutes les questions soulevées au Comité, relativement aux lignes de conduite de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

La session tirant à sa fin, le comité du programme recommande donc que le Comité ne convoque pas d'autres témoins et qu'il étudie un rapport sur les deux ordres de renvoi soumis.

Et de plus, qu'il soit adopté une recommandation à l'effet d'attribuer au Comité au début de la prochaine session parlementaire un ordre de renvoi semblable.

M. Golding propose l'adoption du rapport du comité du programme.

M. Cruickshank déclare qu'à son sens il aurait fallu appeler un représentant de la Commission susmentionnée et il demande qu'on prenne note de sa protestation à ce sujet.

La discussion s'étant continuée, la proposition de M. Golding est adoptée (sur division).

Le Comité passe ensuite à l'étude de son troisième rapport à la Chambre.

Vu la discussion provoquée par M. Perley, M. Rose (*Souris*) propose que le brouillon de rapport soit amendé en lui ajoutant la recommandation suivante:

"Le Comité recommande d'étudier de nouveau l'amélioration de la répartition des wagons pour le transport du blé des producteurs."

M. Wright propose en amendement à cette résolution d'ajouter les mots suivants: "de façon à permettre aux producteurs d'employer les facilités de transport de leur choix".

L'amendement est rejeté.

La résolution principale ayant alors été mise aux voix, elle est adoptée après modification du texte pour qu'elle se lise ainsi:

"Le Comité recommande que la Commission du blé réétudie la question d'attribuer des wagons aux localités à élévateurs pour le mouvement du blé des producteurs."

M. Perley propose que le brouillon de rapport soit modifié de nouveau en lui ajoutant le paragraphe suivant:

"Le Comité suggère que la Commission du blé étudie la question d'avancer aux producteurs les deux tiers de la valeur de partie non livrée de la quotité de blé imposée à leurs fermes."

La résolution est rejetée par le vote suivant: Oui, 8; non, 15.

Sur la proposition de M. Cruickshank, la séance est suspendue jusqu'à 3 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 3 heures, sous la présidence de M. Weir.

Membres présents: MM. Authier, Blair, Cardiff, Clark, Cruckshank, Dechêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Ferron, Furniss, Golding, Lafontaine, Laflamme, Leclerc, Léger, MacDiarmid, MacKenzie (*Lambton-Kent*), Matthews, Perley, Rennie, Rhéaume, Rickard, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Ward, Weir.

Le Comité reprend l'étude de son troisième rapport à la Chambre.

M. Perley propose la modification du brouillon de rapport en lui ajoutant la recommandation suivante:

"Le Comité recommande que le Gouvernement autorise la Commission canadienne du blé à manutentionner entièrement en commun l'orge et l'avoine selon la qualité, le prix initial ne devant pas être inférieur au prix plafonné établi."

La discussion s'étant continuée, avec le consentement du proposeur, la résolution est modifiée pour se lire comme suit et est adoptée, savoir:

"Le Comité recommande que le Gouvernement étudie l'à-propos d'autoriser la Commission canadienne du blé à assumer en commun la manutention et la vente de l'avoine et de l'orge, d'après la qualité."

Sur la proposition de M. Evans, il est

Résolu—Que le rapport soit modifié en ajoutant la recommandation suivante: "Que le grain fourrager soit livré dans l'Est canadien et la Colombie-Britannique au prix coûtant, plus un minimum de frais de transport."

M. Perley propose de modifier le rapport en lui ajoutant ce qui suit:

"Le Comité recommande que par suite des nouvelles conditions de vente le comité du blé du Cabinet autorise le relèvement du prix initial du blé à $1.10 le boisseau pour le blé nº 1 du Nord à Fort-William, au lieu des 90 cents actuellement versés par la Commission canadienne du blé, et que la Loi de la Commission canadienne du blé devrait être modifiée à la présente session en vue de permettre ce paiement plus élevé."

Le président décide que la résolution est irrégulière parce qu'elle imposerait un fardeau financier à la population, ce qui exigerait la recommandation royale, et aussi que le Comité n'a pas à s'occuper du prix du blé.

M. Evans propose l'adoption du rapport tel que modifié et que le président le soumette à la Chambre à titre de troisième rapport du Comité.

La résolution est adoptée.

Le Comité passe à l'étude d'un brouillon du quatrième rapport du Comité.

M. Senn propose de modifier la recommandation nº 2 (*a*) en ajoutant les mots suivants: "et que l'on s'efforce de maintenir un rapport convenable entre les prix du porc pour les éleveurs et les prix des produits du porc réalisés par le conditionneur".

La résolution est adoptée.

Sur la proposition de M. Cruickshank, il est

Résolu—D'insérer une nouvelle recommandation, après la troisième recommandation, ainsi rédigée: "Qu'on étudie la vente des œufs au poids plutôt qu'à la douzaine."

Sur la proposition de M. Cruickshank, il est

Résolu—D'insérer une nouvelle recommandation après la quatrière recommandation, ainsi rédigée: "Qu'en vue de stimuler la production du lait, l'on étudie le paiement d'une prime, durant les mois d'été, sur le lait évaporé."

M. Senn propose de modifier de nouveau le rapport par l'addition du paragraphe suivant:

"Le Comité recommande que dans les nominations aux offices de vente, on tienne compte d'une plus forte représentation des producteurs."

La résolution est adoptée.

M. Evans propose que le rapport tel que modifié soit adopté et que le président le présente à la Chambre comme le quatrième rapport du Comité.

La résolution est adoptée.

M. Cruickshank propose, appuyé par M. Senn, un vote de remerciements et d'appréciation au président, lequel, à son tour, remercie les membres du Comité de leur coopération.

Le Comité s'ajourne pour se réunir sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. ARSENAULT.

PROCÈS-VERBAL

Le LUNDI 19 juillet 1943.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 h. 45 du matin, sous la présidence de M. W. G. Weir.

Membres présents: MM. Blair, Bourget, Cardiff, Clark, Cruickshank, Dechêne, Donnelly, Douglas (*Queens*), Evans, Fair, Golding, Hatfield, Lalonde, Léger, MacKenzie (*Lambton-Kent*), Matthews, Perley, Ross (*Souris*), Ross (*Middlesex-Est*), Senn, Soper, Ward, Weir.

M. Golding propose l'adoption des procès-verbaux de la séance du vendredi 16 juillet.

Le président informe le Comité que le greffier de la Chambre l'a avisé que certaines recommandations des troisième et quatrième rapports, tels qu'adoptés à la dernière séance, sont irrégulières, en ce qu'elles imposeraient une charge financière au public et nécessiteraient donc la recommandation royale.

M. Evans propose que le troisième rapport, tel qu'adopté à la dernière séance, soit réservé et réétudié aujourd'hui.

La résolution est adoptée.

Le Comité reprend l'étude du brouillon de son troisième rapport.

M. Golding propose que ce brouillon soit modifié comme suit:

1. Que tous les mots après "Gouvernement" au premier paragraphe de la page 2 soient rayés; et
2. Que la deuxième recommandation à la page 2 soit biffée et remplacée par ce qui suit:

   "Le Comité insiste sur le maintien d'un étroit contrôle sur l'écart entre le prix de plafond des grains de provende et le prix payé par les éleveurs dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique."

La résolution est adoptée.

M. Cruickshank propose que le brouillon de rapport, tel que modifié, soit adopté et que le président le soumette à la Chambre comme troisième rapport du Comité.

La résolution est adoptée.

M. Evans propose de rescinder le quatrième rapport, tel qu'adopté à la dernière séance et de le réétudier aujourd'hui.

La résolution est adoptée.

Le Comité reprend l'étude du brouillon de son quatrième rapport.

M. Evans propose de modifier ce brouillon en rayant la recommandation 2 (*b*) à la page 3.

La résolution est adoptée au vote suivant: *Oui*, 10; *Non*, 7. M. Léger demande qu'on inscrive son vote contre la résolution.

M. Evans propose la radiation de la sixième recommandation à la page 3.

La résolution est rejetée d'après le vote suivant: *Oui,* 6; *Non,* 11.

M. Golding propose que ce brouillon soit de nouveau modifié comme suit:

1. Que tous les mots après les mots "produits agricoles" à la page 4, ligne 21 soient biffés et que les mots "le Comité insiste sur la poursuite des recherches de ce genre" leur soient substitués; et
2. Que le paragraphe 4, page 4, soit rayé.

La résolution est adoptée.

M. Blair propose l'adoption du brouillon de rapport, tel que modifié, et sa soumission par le président à la Chambre, comme quatrième rapport du Comité.

La résolution est adoptée.

M. Fair demande que les corrections suivantes soient faites aux Témoignages:

A la page 316, 35e ligne, il faudrait lire: "M. Dechêne: C'est un mensonge éhonté", au lieu de: "M. Dechêne: Vous êtes un m... menteur".

Les lignes 13 à 21 à la page 318 devraient contenir une rétractation précise par M. Dechêne des mots dont se plaint M. Fair, à savoir: "C'est un mensonge éhonté".

Avec l'assentiment de M. Dechêne, le Comité ordonne que les Témoignages soient modifiés en ce sens.

M. Golding propose que le Comité exprime au secrétaire du Comité son appréciation pour son concours fidèle et précieux.

La résolution est adoptée.

M. Golding propose que le président, au nom du Comité, écrive à M. W. A. Hill, secrétaire régulier du Comité, pour lui exprimer ses regrets de sa maladie, et lui souhaiter un prompt et complet rétablissement.

Le Comité s'ajourne pour se réunir sur convocation du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS.